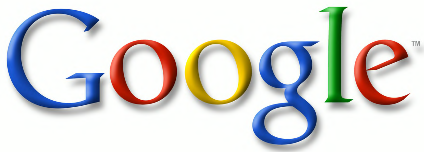


Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, ...

André Steyert

NOUVELLE

HISTOIRE DE LYON

TOME TROISIÈME

ANDRÉ STEYERT

NOUVELLE HISTOIRE DE LYON

ET DES PROVINCES

DE LYONNAIS – FOREZ – BEAUJOLAIS

FRANC-LYONNAIS ET DOMBES

TOME TROISIÈME

ÉPOQUE MODERNE

DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'AUX CENT JOURS

Illustré par l'Auteur de 700 Dessins, Cartes, Plans, etc.

LYON
BERNOUX ET CUMIN, ÉDITEURS

6, Rue de la République, 6

1899

A LA MÉMOIRE

DE

M. COCHARD

Rénovateur
des recherches et des Études historiques de Lyon,

M. ANT. PÉRICAUD

Auteur
des *Documents pour servir à l'Histoire de Lyon*,

DE

MON PÈRE ET DE MON AÏEUL

Témoins attentifs
et souvent modestes acteurs des événements de leur temps.

VNG·DIEV · VNG·ROY · VNE·FOY · VNE·LOY

TEMPS MODERNES

I

LA RENAISSANCE



Fig. 3.

Soumise à la loi commune, la civilisation française, après avoir produit des œuvres admirables, accompli des prodiges, opéré, dans l'ordre politique et social, des révolutions gigantesques, telles qu'aucun des peuples les plus fameux de l'antiquité n'en avait même conçu l'idée, la civilisation française en était arrivée à une phase de lassitude et de décadence. Troublée, hésitante, doutant d'elle-même, elle s'arrêta dans sa marche ;

Fig. 2.

obsédée par les souvenirs de l'antiquité païenne dont le mirage l'éblouissait depuis un demi-siècle, elle en vint à abdiquer et abandonner sa tâche glorieuse. Le moyen âge avait fini et avec lui, pour la jeune société française, la phase de l'adolescence simple, naïve et turbulente. Notre nation se sentait tout à coup prise d'un besoin irrésistible de savoir, d'inconnu et d'expansion ; ses regards, ses désirs se tournaient involontairement vers l'Italie, la terre classique de la science, le siège traditionnel de l'autorité ; vers Rome qui l'avait la première initiée à la civilisation ; puis, au delà de l'Italie, elle voyait, dans le lointain immense, l'Orient, Jérusalem, berceau de la foi, sol sacré, terre mystérieuse et sainte, objet de ses rêves gigantesques et de ses aspirations inassouvies. Et le jeune prince, qui montait sur le trône en 1483, à l'âge de quatorze ans, dans toute la fraîcheur du premier éveil de l'âme, était à l'unisson des sentiments de son peuple. A l'avarice, à la duplicité, à l'égoïsme de la sombre politique de Louis XI succédaient les idées généreuses, loyales, chevaleresques, jusqu'à l'imprudence et la folie ; le génie français reprenait son essor et allait, par d'éclatantes et héroïques manifestations, prendre la revanche de vingt ans d'un sommeil lourd et oppressé.



Fig. 4. — CHARLES VIII
Roi de 1483 à 1498
(Monnaie, écu d'or de)

On n'a pu, jusqu'à présent, recueillir des spécimens de la monnaie de Charles VIII frappée à Lyon. Nos ateliers fonctionnaient néanmoins ; on connaît même quatre graveurs ayant travaillé pour eux : Antoine Besson, Antoine de Florence, Nicolas de Russange et Jean Pons, signalés dans l'intéressant ouvrage de M. Natalis Rondot, *les Graveurs de monnaies à Lyon du* XIIIe *au* XVIIIe *siècle*, Mâcon, 1877, in-8.

Lyon était, par son esprit, par ses tendances, par ses traditions, par sa situation topographique, admirablement disposé pour rece-

voir la première et la meilleure part de cette moisson d'idées nouvelles, de ce regain de civilisation antique pour laquelle il avait toujours conservé de constantes sympathies. Il était prêt à s'associer au mouvement qui entraînait la génération nouvelle.

Il se passa néanmoins un assez long temps avant que Charles VIII pût s'abandonner à ses inspirations personnelles. Placé sous la tutelle de sa sœur aînée, il dut continuer, pendant les premières années, la politique de son père, mais dans ce qu'elle avait de louable. La régente appartenait, par son mariage, à nos provinces : elle avait épousé, en 1483, le plus jeune fils du duc de Bourbon, qui avait eu le Beaujolais en apanage, et, à cause de cela, elle est connue dans l'histoire



Fig 5. — PIERRE II duc de Bourbon de 1488 à 1503, comte de Forez et sire de Beaujeu. *D'après une miniature de la Bibliothèque nationale.*



Fig. 6. — ANNE DE FRANCE dame douairière de Beaujeu, de 1503 à 1523. *D'après le triptyque de la cathédrale de Moulins.*

Ces deux figures sont la reproduction de gravures exécutées sur des dessins de l'auteur et publiées dans l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* de la Mure (Louis Perrin, 1868, in-4°). La physionomie du duc reflète la bonté qu'on lui reconnaissait et que ses actes révèlent.

sous le nom d'Anne de Beaujeu, plus encore que sous celui d'Anne de France, son véritable nom.

C'était, comme on le sait, une femme du plus haut mérite. Le nouveau duc de Bourbon, Pierre II, son mari, que l'influence prépondérante de sa femme a injustement tenu dans l'ombre, était d'une grande bonté de cœur et d'une réelle intelligence. Du reste, il ne se montrait pas jaloux du pouvoir que la duchesse exerçait,

et, preuve d'une élévation d'esprit peu ordinaire, il lui laissait toute initiative et ne faisait que sanctionner ses décisions. Le Beaujolais et la Dombes éprouvèrent les bienfaits de l'administration sage et libérale de ces deux époux. De nombreuses mesures




Fig. 7. — DENIER. — Billon.
D'après Cartier (Mantellier, *Monnaie de Dombes).*




Fig. 8. — FRANC A CHEVAL. — Or.
D'après J. Roman (Caron, *Monnaies féodales).*




Fig. 9. — BLANC. — Billon.




Fig. 10. — DENIER. — Billon.

MONNAIES DE DOMBES AU NOM DE PIERRE II DE BOURBON

Les monnaies de Pierre de Bourbon forment deux séries. Les unes correspondent à la période de 1483 à 1488 pendant laquelle il posséda, outre le Beaujolais (qui lui avait été cédé dès 1448) le comté de Clermont et la Dombes. On reconnaît ainsi les pièces de ces deux catégories aux titres sous lesquels ce prince y est désigné. A la première appartient le dessin de la figure 7, où Pierre est qualifié comte de Clermont et seigneur de Trévoux (PETRVS *comes* CLARIMO*ntis. Trevolcii* D*ominus;* R. — DATE ET DABITVR VOBIS). La seconde catégorie est représentée ici par les trois autres pièces qui donnent à Pierre la qualité de duc de Bourbon (fig. 8, PETRVS DVX BORBONI*i* TREVOSI D*omi*N*us).* Cette pièce est une reproduction de celle de Jean II (t. II, p. 644, fig. 685), mais les deux monnaies de billon sont, par le style et la légende, des imitations des monnaies royales. Sur le blanc, les lettres P et A qui cantonnent la croix sont les initiales du duc et de sa femme. L'auteur saisit cette occasion pour rectifier une lourde bévue qui lui est échappée dans la note du 2e volume (p. 644), lorsqu'il a interprété les lettres T D comme des indices de l'atelier de Trévoux en Dombes, tandis qu'il aurait dû, sans la moindre hésitation, y reconnaître la formule *Trevoltii Dominus,* « seigneur de Trévoux ».

mirent fin aux abus et rétablirent le bien-être parmi les sujets de leurs domaines. Les malversations des officiers de la Monnaie de Trévoux furent rigoureusement punies; le droit de suite, en vertu duquel les étrangers jouissaient chez nous des immunités fiscales qu'ils possédaient dans leur pays d'origine, fut aboli, et ils furent

contraints de contribuer aux charges comme les autres habitants ; par une décision plus libérale encore, Pierre II, ayant constaté que les redevances payées par les tenanciers étaient devenues trop élevées, les fit réduire à la valeur actuelle du capital qu'ils avaient reçu primitivement et qui avait subi une dépréciation. Sa sollicitude se manifesta non moins charitablement à l'occasion d'une famine; il envoya à Villefranche un de ses trésoriers



Fig. 11. — DEVISE du cardinal de Bourbon.



Fig. 12. — CERF AILÉ sur un jeton de compte de Pierre II.

On reconnait les personnages à qui est due la construction de la chapelle de Bourbon, aux ornements emblématiques qui la décorent. L'épée flamboyante, tenue par une main sortant d'un nuage et portant au poignet un manipule, était, avec la légende *N'espoir ne peur* (ni espérance ni peur), la devise de Charles de Bourbon, second fondateur de la chapelle après son oncle (*cf.* t. II, p. 661). Le cerf ailé avait été choisi par Pierre II pour *corps* de la devise *Espérance* de sa maison suivant ce mot d'un prophète : *Deus Dominus... ponet pedes meos quasi cervorum et super excelsa mea deducat me victor* (Habacuc, III, 19), espérance hautaine que l'avenir devait réaliser dans une branche cadette des Bourbon. Comme devise personnelle il avait adopté, lors de son mariage avec Anne de France, un chardon, pour témoigner que, en lui donnant sa fille, le roi lui avait fait un *cher don*. Les chardons se voient partout dans la chapelle ainsi que le P et l'A, chiffre des deux époux.

avec charge de vendre aux pauvres de Beaujolais et de Dombes, désignés par les gens du pays, ses blés à moins de moitié prix et à crédit, et même de les céder gratuitement à ceux qui étaient notoirement incapables de payer. Vers le même temps, il donnait 1200 livres pour la construction du portail de l'église de Villefranche et y ajoutait le don du bois nécessaire pour le clocher et la flèche. C'est à ce prince libéral que nous devons la chapelle, dite de Bourbon, qui lui coûta 5500 livres, et qui est encore une des merveilles de la cathédrale de Saint-Jean.

La ville de Lyon ne fut cependant guère favorisée dans la première période du nouveau règne. Anne de France, pour affermir son autorité, menacée par l'aristocratie féodale toujours remuante, avait convoqué, en 1485, les états généraux du royaume.



Fig. 13.
CLAUDE CASTE
Doyen de Saint-Jean.



Fig. 14.
GUICHARD D'ALBON
de Saint-André (Sceau de).



Fig. 15.
JEAN PALMIER
D'après sa tombe.

LES DÉPUTÉS DU LYONNAIS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1485

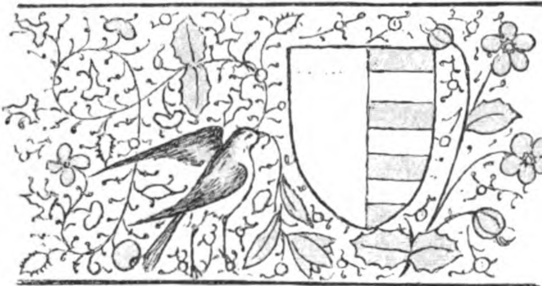


Fig. 16. — ARMES DE CLAUDE GASTE
D'après un missel lyonnais manuscrit de la Bibliothèque de Lyon (Catalogue Delandine, n° 435).

Les députés du Lyonnais furent : pour le clergé, Claude Gaste, doyen du Chapitre de Saint-Jean ; pour la noblesse, Guichard d'Albon seigneur de Saint-André en Roannais (cette branche brisait ses armes d'un *lambel de 3 pendants de gueules)*; pour le tiers état, Jean Palmier, docteur en lois *(d'azur à 3 palmes rangées d'or)*. Le Forez délégua Pierre de la Bâtie, prieur de Saint-Romain-du-Puy, Jean de Lévis et Jacques de Vitry-Lalière. Le Beaujolais fut représenté par l'abbé de Joug-Dieu, Pierre de Saint-Romain et Ennemond Payen.

Les encadrements qui décorent ce manuscrit sont satisfaisants, mais les miniatures à sujets sont médiocres. Quant à la figure du doyen, elle est d'une exécution pitoyable et digne d'un barbouillage d'écolier. On voit par là, comme par d'autres manuscrits lyonnais du même temps, dans quelle décadence l'art était tombé dans notre ville depuis le triomphe de la bourgeoisie. Les armes de cette famille forézienne *(parti au 1er d'or, au 2e d'azur à 3 fasces cousues de pourpre)* sont singulières et anormales par l'emploi du pourpre et la juxtaposition de deux couleurs.

Nos trois provinces y envoyèrent chacune trois députés, représentant le Clergé, la Noblesse et le Tiers État. Cette assemblée,

habilement dirigée cependant, montra en même temps tous les avantages et tous les vices du régime parlementaire. Tandis que, par l'organe de Ph. Pot et de Jean Cordier, échos fidèles des idées de la régente, elle prenait des mesures heureuses et proclamait des principes libéraux et démocratiques de l'ancienne monarchie française, elle cédait à de mesquins calculs d'intérêts particuliers, qui sont encore la plaie vive de ces corps délibérants.

Sous l'influence de telles préoccupations, des plaintes unanimes s'élevèrent contre nos foires : elles nuisaient, disait-on, à l'industrie et au commerce français ; faisaient passer trop de notre argent au dehors, et, en outre, étant établies dans une ville frontière, elles attiraient trop d'étrangers. On concluait que, si on ne les abolissait pas entièrement, il fallait les tenir dans une ville du centre de la France. Cet avis prévalut : Lyon fut sacrifié, et dépouillé de ses foires ; les deux seules que l'on conserva furent transférées à Bourges. Les Lyonnais ne perdirent pas courage ; ils mirent en jeu de puissants protecteurs : l'archevêque de Lyon, le duc de Bourbon, son frère ; les marchands allemands, qui trafiquaient à Lyon et y trouvaient un grand avantage, leur pays n'ayant aucun débouché maritime, joignirent leurs réclamations à celles des négociants. Un accident imprévu vint en aide aux intérêts de notre ville : un grand incendie arrivé à Bourges, en 1487, peu avant l'époque de l'une de ses foires, empêcha qu'elle pût être tenue. On profita de cette impossibilité : les deux foires furent remises à Lyon, et, bientôt après, les deux autres qui avaient été supprimées furent enfin rétablies. Les Lyonnais purent dès lors recevoir avec des transports de joie leur jeune souverain, quand il vint les voir pour la première fois, en 1490.

Aussitôt qu'il fut dégagé de l'importune autant que sage tutelle de sa sœur, le jeune roi, rêvant des entreprises grandioses, résolut de faire valoir ses prétentions à la couronne de Naples. De là, il était résolu de marcher contre les Maho-

métans, les ennemis nés de la foi chrétienne et de la civilisation occidentale.

Lyon était le quartier général tout désigné de cette expédition ; elle s'y réunit, et jamais, depuis les croisades, notre ville n'avait vu une si belle armée et un concours pareil de vaillants soldats et de brillants gentilshommes. Le roi, qui venait d'épouser



Fig. 17. — ENTRÉE D'UN ROI DE FRANCE ET D'UNE REINE. — Fig. 18.
Peinture tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Lyon.
Fac-similé des photographies de M. P. Bosi.

Ce manuscrit (*Liber pontificalis*, n° 481 du *Catalogue Delandine*) a été exécuté de la fin du xv[e] au commencement du xvi[e] siècle. Il a appartenu plus tard à Vespasien Gribaldi, archevêque de Vienne, de 1567 à 1575, et abbé d'Ainay, lequel fit peindre ses armes par dessus celles du premier possesseur.

Anne de Bretagne, amenait avec lui la jeune reine. C'était au mois de mars 1494, et cette seconde entrée fut encore plus somptueuse que celle de 1490. A cette occasion, et par une innovation qui était déjà un retour aux usages de l'antiquité, la ville fit frapper cent médailles d'or, en forme de monnaie, à l'effigie du prince et de sa femme, premier monument de ce genre qui ait été exécuté en France. Nos commerçants firent aussi l'accueil le plus empressé aux hôtes fastueux qui accompagnaient le souverain et dont le séjour leur valut de beaux bénéfices ; de leur côté, les dames lyonnaises qui, suivant un contemporain, « sont volontiers belles et de bonne grâce », ne se montrèrent pas moins aimables que leurs maris à

l'égard de ces galants visiteurs, si bien que, au milieu des délices de cette nouvelle Capoue les futurs conquérants de l'Italie oublièrent leurs projets belliqueux. Ce n'étaient que bals, festins et tournois qui se faisaient dans les plus belles rues et places de la



Fig. 19. — MÉDAILLE DE CHARLES VIII ET D'ANNE DE BRETAGNE
D'après l'exemplaire d'or conservé au cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale.

Les légendes, faciles à lire, signifient « l'heureuse fortune nous a amené celui (qui était) cherché depuis longtemps. — La République lyonnaise a frappé (cette pièce) Anne régnant. » Ces cent pièces d'or furent offertes à la reine dans une coupe tenue par un lion du même métal. D'après M. Natalis Rondot, qui a consacré à cette médaille l'un de ses précieux opuscules sur l'art lyonnais, on en connait treize exemplaires (2 d'or, 7 d'argent et 4 de bronze). Exécutée par les orfèvres Louis et Jean le Père et Nicolas de Florence, cette œuvre d'art avait certainement été dessinée par Jean Perréal qui eut la direction des travaux d'art érigés pour l'entrée de la souveraine. C'est, avec le médaillon hébraïque (t. II, p. 666*-667*) et celui du dauphin François, dont il sera parlé plus loin, le plus bel ouvrage de ce genre qui soit sorti des mains de nos artistes. Gravé en faible relief pour imiter une monnaie, le modelé n'en est pas moins rendu avec une rare perfection. L'artiste a su donner à la figure du roi, malgré sa laideur, une sorte de beauté. Celle de la reine, les cheveux noués à l'italienne, est également idéalisée. Ce petit monument a été souvent reproduit. Les deux plus anciennes gravures qu'on en a données sont celles de Duflos (1730, Colonia, *Hist. littéraire de Lyon)* et de Sébastien Leclerc, reproduite dans la notice de M. Natalis Rondot *(la Médaille d'Anne de Bretagne*, Lyon, 1885). Elles ne sont pas exactes; celle que nous donnons est scrupuleusement fidèle, mais nous sommes obligé de reconnaître que le procédé au simple trait, que nous avons dû employer, n'a pas permis de rendre le modelé délicat, presque insaisissable, qui donne à la figure du roi un caractère de jeunesse et de douceur mignarde très remarquable.

ville, à la Grenette, aux Cordeliers, au Palais (aujourd'hui place de la Baleine), et surtout à la rue Juiverie, habitée par les plus riches familles bourgeoises d'alors, et où « les chevaliers trouvaient les plus belles et bonnes aventures, selon ce qu'ils désiraient ». Les semaines et les mois se succédaient, et toute cette brillante cour de France ne pouvait se résoudre à quitter Lyon « pour les délices et plaisirs d'icelle ville et aussi pour la bonne grâce d'au-

cunes dames lyonnoises », lorsqu'enfin une épidémie qui survint rappela au roi son entreprise.



Fig. 20. — LETTRINE tirée d'un livre imprimé à Lyon en 1490 (*le Recueil des Histoires de Troyes* de Raoul le Fèvre).

uand cette campagne avait été résolue, elle avait rencontré une vive opposition de la part des plus sages conseillers du roi : le duc de Bourbon, Anne de France, et les hommes de guerre des plus expérimentés, aussi bien que les hommes d'État les plus avisés. Ce n'est pas en Italie, mais sur nos frontières du nord, qu'ils auraient voulu voir agir les forces immenses qui avaient été rassemblées. Mais le roi et, avec lui, toute la jeune noblesse, tous les esprits aventureux et exaltés ne rêvaient que l'Italie, Naples et Jérusalem. Nos Lyonnais, pour des motifs bien différents, étaient, de même, partisans enthousiastes de cette expédition. En hommes pratiques qu'ils étaient, ils avaient calculé tous les profits qu'ils devaient tirer d'une situation qui faisait de Lyon le quartier général, la base des opérations, déplaçant ainsi en partie, et à notre profit, le centre du pouvoir par les séjours fréquents de la Cour. Ils prévoyaient aussi de précieux avantages dans les nouvelles conditions commerciales et économiques que l'annexion de l'Italie allait faire naître. Cette coalition des intérêts des capitalistes et de l'enthousiasme des jeunes chevaliers triompha de toutes les résistances. L'élan était donné et avait gagné toutes les classes, depuis les plus hautes jusqu'aux plus humbles. Beaucoup d'hommes notables de nos provinces prirent, à divers titres, une part importante à l'expédition. Ce fut un Lyonnais, Léonard

Baronat, maître des Comptes, qui rédigea le manifeste ou Traité des Droits du Roi sur Naples et la Sicile, par lequel Charles VIII justifiait ses résolutions ; le plus puissant baron du comté de

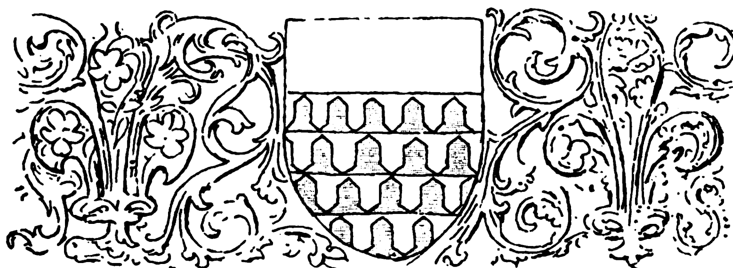


Fig. 21. — ARMES DE PIERRE D'URFÉ
peintes *(de vair au chef de gueules)* sur un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon *(Liber Precum,* n° 1279 du *Catalogue Delandine).*
D'après une photographie de M. P. Bosi.

Forez, Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, mentionné par des historiens sous la qualité de Sénéchal de Beaucaire, eut la charge d'organiser la flotte ; un autre Forézien, d'une famille bourgeoise de Montbrison, Florimond Robertet, eut à régler les affaires d'administration ; le roi trouva aussi à Lyon un artiste, Jean Perréal, Parisien d'origine, mais établi chez nous depuis plusieurs années, et il l'emmena comme dessinateur officiel, pour relever les plans, les vues des villes conquises et des batailles gagnées. Enfin, dans un ordre infime, ce fut également un Lyonnais, Guillaume le Muletier, qui eut la direction de tous les mulets de l'armée.

D'autre part, parmi les nombreux prélats qui accompagnèrent le roi, se trouva l'archevêque de Lyon. C'était André d'Espinay, cardinal, et déjà archevêque de Bordeaux, lequel n'avait pu être mis en possession de son siège qu'à main armée. Le Chapitre, en effet, avait élu, en remplacement du cardinal de Bourbon, Hugues de Talaru; mais le pape, à la sollicitation du roi, avait cassé cette élection et nommé le cardinal d'Espinay ; il avait obtenu cette faveur parce qu'il avait révélé le mariage projeté

d'Anne de Bretagne avec Maximilien et empêché ainsi l'accom-



Fig. 22. — ANDRÉ D'ESPINAY
archevêque de Lyon de 1492 à 1501
(Portrait d'), peint sur les vitraux de l'église de l'Arbresle.

D'après une photographie de M. Alexandre Charavet.

André d'Espinay, archevêque d'Arles en 1476, puis de Bordeaux en 1489, conserva, par un singulier abus, ce siège, après sa promotion à celui de Lyon. Il avait été fait cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin-aux-Monts par le pape Innocent VIII. Il appartenait à l'une des plus nobles familles de Bretagne et portait pour armes : *écartelé aux 1er et 4e d'argent au lion coupé de gueules et de sinople couronné d'or (qui est d'Espinay), aux 2e et 3e de gueules à 9 macles d'or et un lambel de 4 pendants d'argent (Rohan-Montauban); sur le tout d'argent à la guivre d'azur à l'issant de gueules (qui est de Milan).* Le quartier de Montauban lui venait de sa mère et le blason de Milan de sa grand'mère maternelle, Bonne Visconti. C'est par erreur que l'on remplace ce dernier écusson par celui de Bourbon : le vitrail de l'Arbresle et le sceau ci-contre ne laissent aucun doute à cet égard.



Fig. 23. — SCEAU D'ANDRÉ D'ESPINAY

Fac-similé d'une photographie de l'auteur, d'après l'original.

D'un côté saint Jean-Baptiste, patron de l'Église de Lyon, de l'autre, saint André, patron et du prélat et de l'Eglise de Bordeaux, accostés de deux anges céroféraires. Au-dessous sont les armes du prélat. La légende en capitales fleuries est facile à déchiffrer.

Ce sceau de cire rouge, dans une double enveloppe de cire blanche et de fer-blanc, est appendu par un ruban de soie rouge, à une charte d'indulgences accordée en faveur de l'église des religieuses de Sainte-Claire de Moulins, à la requête de Pierre Pied-de-Vault, écuyer du roi, et de Catherine des Barres, sa femme, et donnée à Paris le 22 mars 1492. On voit qu'André d'Espinay portait le titre d'archevêque de Lyon, avant d'avoir été mis en possession réelle.

plissement de cette alliance si dangereuse pour nous. Néanmoins le Chapitre n'avait pas voulu céder et fit fermer les portes du

cloître. Il en résulta une véritable lutte, soutenue d'un côté par les gens du roi et les bourgeois lyonnais, de l'autre par les arbalétriers du Chapitre et quelques paysans de ses terres. Enfin, l'entrée du cloître fut forcée et, dans le combat, un laboureur de Lentilly fut tué et deux furent faits prisonniers (4 mai 1493).

L'armée française, en dépit des conseils de la prudence, partit donc au mois d'août 1494 pour cette étonnante expédition de Naples où l'Italie tout entière fut conquise en quatre mois par les Français. Un an plus tard, victorieuse, mais sensiblement réduite, elle rentrait en France, après avoir passé sur le ventre à 40.000 Italiens, qui avaient essayé de lui barrer le chemin à Fornoue (6 juillet 1495). Notre archevêque s'était fait remarquer à cette journée par son attitude aussi digne d'un intrépide chevalier que d'un sage prélat. Tandis que les autres évêques avaient endossé des armures, lui, régulièrement revêtu d'un rochet, la mitre en tête et la croix à la main, se tint impassible aux côtés du roi pendant toute la bataille *(tutti si vestirono l'armi, fuor che'l Cardinal Spinay; il qual giudicando quest'atto indegno della sua professione, volse piu tosto armarsi*

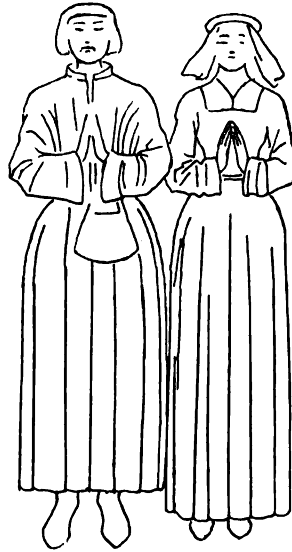


Fig. 24.
BOURGEOIS LYONNAIS
et sa femme,
à la fin du XVe siècle.
D'après le monument original.

Ces deux figures étaient gravées sur une dalle tumulaire, existant dans le bas côté septentrional de l'église de Saint-Pierre. Quand l'auteur les a relevées (le 8 juillet 1854), la tête de l'homme était déjà complètement effacée. L'inscription avait également disparu en grande partie. On lisait seulement: ***Sub hoc lapis tumulo jacent corpora duo Antonius et Claudia conjuges... Anime eorum, paradisi gaudium amen.*** Les lettres étaient gothiques, mais, au-dessus de la tête des deux personnages, on voyait des traces de devises en caractères romains, ce qui fixe l'époque de ce monument, quoique la date ne paraisse plus. On remarque la coiffure de la femme, formée d'une sorte de bourrelet d'où s'échappent les ailes d'une coiffe tombant presque sur les épaules. Aujourd'hui il ne reste plus rien de cet intéressant monument.

La iournee de fornoue faicte le.vi.iour de iuillet mil.iiii.cens.iiii^{xx}.z.xv.



Fig. 25. — *Fac-similé réduit d'une gravure lyonnaise (Mer des histoires, 1506).*

Cette gravure, intéressante pour l'art lyonnais, est un vrai plan figuré de la bataille, où les mouvements des troupes et les incidents essentiels sont fidèlement marqués, de même que l'équipement et les armes de chacun des belligérants.

dell' armi spirituali; percioche postosi la mitra in capo, et il rochetto in dosso; pieno di molta confidenza, prese in mano la croce, senza partirsi mai dal fianco di Carlo). Charles VIII rentrait à Lyon le 8 novembre suivant, et les tournois recommencèrent. C'est à l'un d'eux que le fameux Bayard fit ses premières armes. Déjà, trois ans auparavant, étant tout jeune page, il avait passé du service du duc de Savoie à celui du roi de France, à la suite d'une épreuve où, dans le pré d'Ainay, il avait montré une adresse exceptionnelle à monter à cheval. Cette fois, il se mesura avec les plus rudes jouteurs, et, quoique d'apparence débile, il se comporta si bien qu'il excita l'admiration des dames lyonnaises, qui s'écriaient : « Vey vos cestou malotru, il a mieux fait que tous los autres. »

Cependant, Charles VIII, après avoir accordé (1495) la noblesse à nos échevins, quitta Lyon pour n'y plus revenir, et mourut en 1498, âgé de vingt-sept ans, laissant la réputation d'un prince doux, brave, affable, aimant son peuple et « si bon qu'il n'estoit possible de voir meilleure créature ».

Louis XII, son successeur, tourna lui aussi ses vues du côté de l'Italie et entreprit de revendiquer le Milanais, en vertu des droits de son aïeule Valentine de Milan. L'armée, une armée splendide, fut passée en revue à Lyon, au mois de juin 1499, par le roi qui retourna aussitôt à Romorantin, tandis que ses troupes passaient les Alpes.

Le Milanais fut rapidement conquis et au mois d'octobre le roi appelé par ses troupes victorieuses faisait son entrée à Milan. Ludovic Sforce, victorieux sur les troupes impériales, rentrait dès le mois de janvier suivant et forçait nos généraux à se tenir sur la défensive. Une armée de renfort fut immédiatement formée à Lyon et envoyée en Italie, et le roi vint s'établir dans notre ville pour se tenir au courant des événements. Il arriva le 19 mars, c'est alors qu'il fit son entrée solennelle. Il était

accompagné de la reine Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, qu'il avait épousée, et à cette occasion, le Consulat fit frapper une nouvelle médaille exprimant la joie de la *République lyonnaise* en recevant la princesse, « reine pour la seconde fois », de même que « toutes les nations se réjouissaient de l'avènement du nouveau roi ».

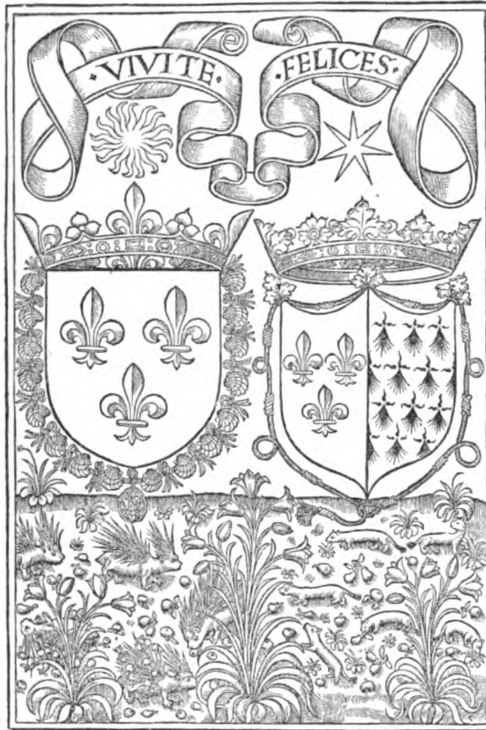


Fig. 26. — LOUIS XII
roi de France de 1498 à 1515.

Les armes et devises de Louis XII et d'Anne de Bretagne, ci-contre sont le *fac-simile* réduit d'une gravure lyonnaise, tirée d'un livre imprimé en 1511 (*Le traicté... de la différence des scismes...* par Jean le Maire de Belges).

Louis XII avait adopté pour devise un hérisson avec cette légende : *cominus et eminus* (de près et de loin), parce qu'on croyait que le porc-épic lançait ses dards. Sur la gravure, le dessinateur a représenté l'un de ces animaux renversé sur le dos et perçant des fruits, un autre plus loin emporte la cueillette qu'il a faite. Anne de Bretagne avait pour emblème une hermine, symbole de la chasteté et dont le pelage compose le blason de Bretagne ; son écusson est entouré du cordon de saint François qui, plus tard, devint l'ornement des armoiries des veuves et aussi des filles.

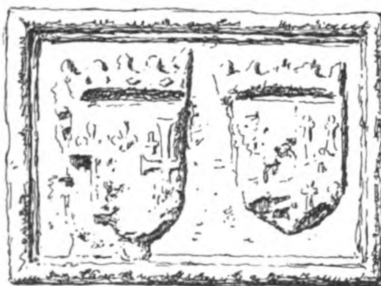


Fig. 27. — ARMES DE LOUIS XII
ET D'ANNE DE BRETAGNE

Dans l'un de ses séjours, Louis XII logea dans le couvent des Jacobins. Il était resté jusqu'à ces derniers temps un souvenir de ce fait. C'étaient deux grands écussons sculptés sur pierre, dans le jardin de l'ancienne Préfecture et encastrés dans la muraille d'une des maisons de la rue Saint-Dominique. Mutilés à la Révolution, on y distinguait néanmoins le blason royal *parti de France et de Jérusalem* et celui de la reine *parti de France et de Bretagne*.

Un grand nombre de jeunes gentilshommes de la maison du roi, profitant de l'occasion, partirent en poste pour se trouver à la bataille que l'on croyait devoir être livrée. Mais l'armée ennemie s'était désorganisée, et, le 11 avril, le roi qui était allé jusqu'à Saint-Laurent-de-Mure afin de recevoir les nouvelles qu'il attendait impatiemment, apprit que l'usurpateur du duché de Milan, Ludovic Sforce, avait été fait prisonnier. Quelques jours après, celui-ci arrivait à Lyon. Il y fut détenu pendant quinze jours au château de Pierre-Scize, ce même château dont son frère aîné s'était emparé trente-cinq ans auparavant (*cf.* t. II, p. 648).

Le séjour du roi et de la reine dura quatre mois, pendant lesquels les fêtes ne cessèrent pas, au grand profit de nos marchands, hôteliers et habitants. « Des danses, banquets, ébats et joyeux passetemps ne feroi autre compte, si ce n'est que peu durèrent les jours à ceux qui là se trouvèrent », mais on ne peut omettre de mentionner un tournoi qui fut donné, le 22 mai, à Ainay, et où sept gentilshommes, de la part du roi, combattirent contre sept autres, champions de la reine.

Nos hôtes royaux partirent enfin le 21 juillet, se dirigeant par Roanne et Marcilly-les-Nonains. Cinq jours après, un souverain d'un autre genre mais dont la renommée est populaire, le roi d'Yvetot, petit gentilhomme normand, qualifié du titre de prince ou roi parce que son fief ne relevait de personne, mourut dans notre ville et fut enterré dans l'église de Sainte-Croix, aujourd'hui démolie. Le 25 juin de l'année suivante, 1501, Louis XII et Anne étaient de retour et séjournèrent, la reine jusqu'au 18 octobre, le roi jusqu'à la fin du même mois. Il y eut alors des réjouissances motivées par un incident remarquable : l'archiduc d'Autriche, Philippe, excellent prince, proposa le mariage de son fils encore enfant avec la fille du roi toute jeune également. Le roi accepta avec empressement. On espérait que cette union amènerait la paix avec l'empereur, père

de l'archiduc, et le roi d'Espagne son beau-père. Pour célébrer cet heureux événement on donna un ballet travesti où furent

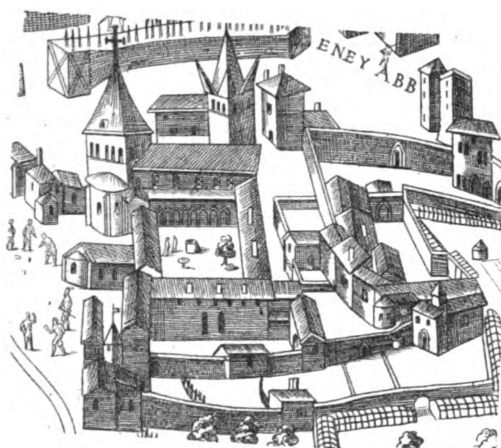


Fig. 28. — L'ABBAYE D'AINAY
D'après le plan de 1550.

A cette époque, il n'y avait pas à Lyon de palais capable de recevoir les princes; ils logeaient d'ordinaire dans les couvents. Celui d'Ainay reçut, plus qu'aucun autre, des hôtes illustres. Le traité conclu à Lyon par l'archiduc Philippe d'Autriche, au nom du roi d'Espagne son beau-père, fut suivi d'incidents dramatiques qui mériteraient d'être rapportés en détail si le cadre restreint de notre volume le permettait. On était tout entier à la joie de la paix qui venait de se conclure, et l'archiduc était à Bourg, lorsqu'il apprit, le 11 mai, le désastre subi par les Français attaqués traîtreusement (28 avril) par les Espagnols, en violation du traité. Navré, l'archiduc, quoique gravement malade et malgré l'avis de ses conseillers, revint à Lyon pour protester de sa loyauté et de la sincérité de l'accord qu'il avait conclu. C'est alors qu'il prit gîte à Ainay. En même temps se présentèrent les envoyés du roi, son beau-père, alléguant qu'il avait outrepassé ses instructions. Le prince protesta hautement et exprima son indignation de l'affront que lui faisait son beau-père. Il fut tellement ému que, la maladie ajoutant à son émotion, il s'évanouit et fut reporté dans sa chambre. Il revint quelques instants après et se justifia si bien que Louis XII, convaincu et par les documents et par l'héroïque loyauté du prince, congédia honteusement les envoyés du roi d'Espagne. Mais, à la suite de cet incident, la maladie de l'archiduc s'aggrava tellement qu'il fut abandonné de tous les médecins, sauf un seul. Le roi et toute la cour étaient dans une douleur et une anxiété extrêmes, et pour la peine que leur causait le danger d'un homme aussi digne d'estime et d'affection, et aussi par la crainte qu'on les soupçonnât d'avoir causé sa mort. Heureusement qu'il se rétablit et put partir pour la Bresse après avoir fait de touchants adieux au roi et à la reine, et accompagné des souhaits des habitants « et passant par la ville, tous grans et petits le regrettaient, priant Dieu qu'il lui donnesist santé et prospérité et disoient qu'ils n'avoient un loing temps gaigniet qu'autant qu'ils avoient fait à luy et à ses gens. ». Ces particularités sont consignées dans une relation écrite par l'un de ses secrétaires, Antoine de Lalaing, et dont une copie du temps, après avoir appartenu à divers personnages du Hainaut, échoua, on ne sait comment, à Lyon, fut communiquée au P. de Colonia qui en publia des extraits, fut achetée en 1736 au prix de 24 livres par Jacques de Colabau, conseiller à la cour des monnaies, et, de nos jours, a fait partie de la riche bibliothèque du baron de Verna.

exécutées les danses nationales de chacun des peuples alliés, Français, Allemands, Espagnols, Lombards. De plus, un gentilhomme du Poitou, Arthus Gouffier, devenu depuis peu seigneur de Boisy et de Roanne, comme il sera expliqué plus loin,

costumé ainsi que sa danseuse en paysan poitevin, dansa à la mode de son pays.

En 1502, Louis XII et Anne étaient de nouveau dans nos murs. Le roi nous quitta pour passer en Italie, mais la reine resta. L'année suivante 1503, au printemps, ils revinrent de nouveau pour se rencontrer avec l'archiduc Philippe. Ce prince ne se lassait pas de travailler à établir la paix. Il avait obtenu de son beau-père, le roi d'Espagne, pleins pouvoirs pour traiter, et il en avait avisé Louis XII. Notre ville fut choisie pour terminer cette grave affaire. Enfin, le traité fut conclu entre le roi, qui logeait à l'archevêché avec la reine, et l'archiduc, installé dans la maison du doyen.



Fig. 29. — LE CARDINAL D'AMBOISE
D'après Thevet, *Portraits des hommes illustres.*

Nous avions décidé de publier, à propos de cet illustre personnage, les armes de sa maison *pallé d'or et de gueules*, facsimilé d'un blason peint sur un très beau et très curieux missel manuscrit de la Bibliothèque de Lyon (n° 431 du *Catalogue Delandine)* qui avait appartenu à Geoffroi d'Amboise, abbé de Cluny de 1481 à 1510. Mais ce manuscrit n'existe plus dans notre bibliothèque ; il a été, ainsi que plusieurs autres ouvrages précieux, détourné, il y a quelques années.

Mais, dès le 29 mai, l'archiduc revenait protester en personne contre l'indigne perfidie du roi d'Espagne. Il logea, cette fois, à Ainay dont le monastère fut le théâtre de cette généreuse action (fig. 28) et aussi du mariage de la fille unique et héritière de Jacques de Savoie-Romont avec le comte Henri de Nassau.

En 1504, le célèbre Machiavel venait chez nous ; en 1507, Louis XII, de retour de son expédition de Gênes, repassa à Lyon ; il y assista à une représentation théâtrale avec la reine, qui ne quitta notre ville qu'en 1509, et partit en exprimant aux habitants toute la satisfaction qu'elle avait eue pendant son séjour prolongé. En 1510, Machiavel revenait de nouveau, et le cardinal d'Amboise, l'illustre

ministre, qui, depuis 1501, avait presque toujours résidé à Lyon pour l'intérêt des affaires de l'État, mourait chez nous. Enfin en 1511, se tenait un Concile de l'Église gallicane.

Le passage des princes, des gentilshommes, des troupes qui ne cessèrent d'affluer à Lyon, le va-et-vient qui s'établit de France en Italie et d'Italie en France, se firent sentir dans notre ville, plus que partout ailleurs, et y opérèrent un changement complet dans les arts, le commerce, la littérature et les mœurs. Aussi la présence de cette cour de France, et de tant de nobles et riches seigneurs, eut-elle sur notre population une influence où la morale trouva souvent à redire, et produisit parfois d'étranges et tristes résultats dont la médecine eut à s'occuper. Sans parler d'une nouvelle lèpre honteuse que l'armée rapporta de Naples, sorte de présage de la lèpre morale qu'allait inoculer à la société française le retour à la civilisation païenne, nos docteurs lyonnais se trouvèrent une fois en présence d'une épidémie devant laquelle leur science fut en défaut. Après certain départ de la cour, il arriva que les jeunes filles de Lyon, sur lesquelles les séduisants chevaliers avaient fait une trop vive impression, tombèrent dans une telle mélancolie que, prises d'une sorte de frénésie, un grand nombre d'entre elles se suicidaient, se poignardant, s'étranglant ou se jetant dans les puits qui alors abondaient à Lyon. Les monastères eux-mêmes, celui de Saint-Pierre en particulier, se ressentirent de l'influence de ces désordres.

Cet inconvénient passager fut compensé par des avantages enviés. Tandis que les filles se tuaient par amour pour des gentilshommes, les pères se mettaient en mesure de le devenir eux-mêmes. Charles VIII, en 1495, avait, on vient de le dire, accordé la noblesse aux douze échevins de Lyon et à leur postérité. Mais ce ne fut qu'en 1499 qu'ils commencèrent à en jouir, et à partir de 1544 seulement ce privilège leur fut légalement attribué lorsque le Parlement eut enregistré l'édit. Le plat pays

et les provinces voisines avaient protesté contre cette faveur dangereuse et injustifiée ; aussi les parlements de Paris et de Grenoble refusèrent longtemps d'enregistrer l'édit. C'est que, en effet, il en résultait un préjudice pour les populations environnantes. L'exemption d'impôt accordée à la noblesse, en raison de ses charges militaires, devenait souverainement injuste, attribuée à des particuliers possé dant des fortunes immenses et qui, en vertu de ce privilège, faisaient payer par de pauvres paysans, chez lesquels ils achetaient des terres, les impôts qu'ils auraient dû acquitter. Et par surcroît, avec leur égoïsme habituel,



Fig. 30. — GENTILHOMME des temps de Charles VIII et de Louis XII.
Tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon, déjà cité (p. 11, fig. 21).
D'après une phot. de M. P. Bosi.

Un des caractères du costume de ce temps est la disproportion entre les vêtements de dessus, longs jusqu'à l'exagération, et ceux de dessous collants et réduits à si peu de chose que les hommes paraissaient n'en point avoir. Non moins ridicule était la largeur exagérée que l'on donnait à la pointe des souliers. Il faut noter aussi l'épée que l'on commença alors seulement à porter avec l'habit civil. C'est à tort que les peintres représentent les gentilshommes du moyen âge ceints de cette arme.
La miniature à laquelle cette figure est empruntée représente la mort frappant d'un dard un jeune gentilhomme, sujet souvent reproduit à l'époque. C'est ce qui explique le geste et la physionomie du personnage.

ces enrichis qui dépouillaient ainsi, grâce à un privilège inique, leurs malheureux voisins, avaient eu bien soin de n'en pas permettre l'application chez eux. L'article 6 de l'édit stipulait que, dans la ville, les nobles ne jouiraient pas de l'exemption de l'impôt. C'est là, entre cent autres, un exemple de cet esprit d'injustice et de duplicité de l'aristocratie bourgeoise. Ces gentilshommes mauvais teint exerçaient âprement les privilèges de la noblesse aux dépens d'autrui, mais ils ne voulaient pas qu'on en usât chez eux. L'anoblissement des échevins lyonnais fut, au point

de vue fiscal, une mesure désastreuse et qui, dans cette province, contribua pour une large part aux abus dont, trois cents ans plus tard, les héritiers de ces mêmes bourgeois se faisaient une arme






Fig. 31. — ÉCU D'OR AU PORC-ÉPIC

D'après une empreinte de l'exemplaire du Musée de Lyon, communiquée par M. Dissard, conservateur du Musée.

Fig. 32. — TESTON. — Argent.

D'après L. Dardel (Hoffmann, *op. laud.*).






Fig. 33. — DEMI-GROS DE ROI. — Billon. — Fig. 34. — DIZAIN à l'L couronné.

D'après L. Dardel.

MONNAIES DE LOUIS XII FRAPPÉES A LYON

A partir de 1411, les ateliers monétaires du royaume avaient été officiellement distingués par un point secret, placé sous une des lettres de la légende. L'atelier de Lyon avait le point sous la douzième lettre. Le trèfle qui était la marque primitive continua à être employé concurremment avec le point secret, qui même manque quelquefois. En outre, les maîtres des monnaies avaient des signes distinctifs appelés *différents*. En 1509, Claude Besson, maître de la monnaie de Lyon, mettait un point ouvert sous l'L et la fleur de lis (fig. 33). D'importantes innovations se produisirent sous ce règne. Pour la première fois la figure du roi se montre sur la monnaie, mais postérieurement à 1513 et dans trois ateliers seulement : Paris, Lyon et Tours. Les pièces de ce genre sont très rares et atteignent des prix élevés (de 100 à 200 francs) quoiqu'elles ne soient que d'argent. On se rappelle que notre ville avait fait don à la reine Anne, en 1493, de pièces de plaisir où figuraient pour la première fois les deux effigies royales (p. 9, fig. 19). C'est aussi à Lyon que le nom du roi est, pour la première fois, accompagné d'un numéro d'ordre, sur un dizain où le chiffre XII (séparé en deux) est joint à l'initiale du mot *Ludovicus* (fig. 34).

contre la monarchie. Si, du moins, conformément à l'esprit de la noblesse française, ces nouveaux venus avaient renoncé à s'enrichir, abandonné le commerce et endossé le harnais, c'eût été un bien ; la richesse se serait moins monopolisée, et l'État aurait

gagné de nouveaux défenseurs. Mais nos bourgeois ne l'entendaient pas ainsi et, suivant leur habitude, ils voulaient acquérir des droits sans en supporter les devoirs. C'est pour cela que, par la suite, les chevaliers de Malte, noblesse militaire, refusèrent d'accueillir dans leurs rangs les fils de ces anoblis.

L'église de Saint-Bonaventure est un monument intéressant de la sévère architecture des frères mineurs. Sa façade avait quelque chose du gothique italien, et c'est bien malheureusement qu'on a eu l'idée de l'embellir par des ornements hétérogènes et surtout de la surmonter d'un pignon aigu, véritable solécisme artistique aussi disgracieux qu'incorrect. Les armes de Simon de Pavie étaient, comme on en peut juger, de style purement italien. La chapelle que son fils avait fait ériger à Ainay en l'honneur de l'Immaculée Conception, a été l'objet de singulières méprises. Elle existe toujours, mais sous le vocable de Saint-Michel. Il y a une quarantaine d'années, on y admirait encore une partie notable des peintures murales qui la décoraient et de celles qui enrichissaient les niches des prophètes, qui ont annoncé la gloire de la Vierge mère. Elles furent badigeonnées par l'ordre de l'abbé Liénard, au grand déplaisir de M. Boué, curé d'Ainay, qui fut informé de cet acte de vandalisme trop tard pour s'y opposer. De la chapelle abbatiale, construite par Théodore du Terrail, il restait l'abside sur l'emplacement de laquelle on a élevé une école, en conservant néanmoins un des fenestrages.

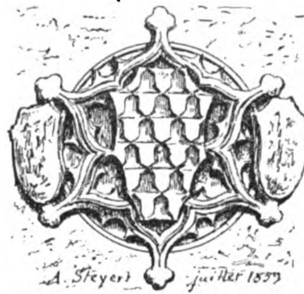


Fig. 35. — ROVÉDIS DE PAVIE (Armes de Simon de) sculptées sur la façade de Saint-Bonaventure avant sa restauration, et dessinées par l'auteur lors de leur destruction.

Une autre cause de prospérité fut l'abolition des péages par eau et par terre, que Louis XII décréta pour tout le bassin de la Saône et du Rhône, depuis Auxonne jusqu'à Marseille et qui donna une nouvelle activité à nos foires. L'opulence de nos bourgeois se manifesta dès lors extérieurement par le nombre et la riche architecture des maisons qui se construisirent alors. Toutes les belles maisons gothiques qui existent encore datent de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. Plusieurs rues nouvelles s'ouvrirent, et, entre autres, on construisit un rang de maisons au delà de l'ancien rempart méridional qu'il fallut abattre, et qui a formé la rue Grenette, laquelle, à cause de cela, se trouva d'une largeur plus grande qu'aucune autre de la ville.

En même temps, et sans parler de la chapelle de Bourbon

citée plus haut, il s'était élevé sur divers points de la ville de nouveaux édifices religieux. Les Jacobins étaient dotés, par des libéralités privées, d'une grande et somptueuse église; les Cordeliers de Saint-Bonaventure voyaient la leur s'achever par la construction des deux dernières travées et d'une façade qu'ils devaient à un riche médecin des rois Louis XI et Charles VIII, Simon Rovédis de Pavie (fig. 35), dont l'un des fils, moine d'Ainay, fondait en 1495, en l'honneur de l'Immaculée Conception, une chapelle luxueusement décorée de sculptures, de statuettes, de peintures et de dorures qui existaient encore en grande partie, il y a une quarantaine d'années. Vers le même temps, l'abbé de ce monastère, Théodore du Terrail (oncle de Bayard, qui lui joua le plaisant tour narré dans sa biographie)

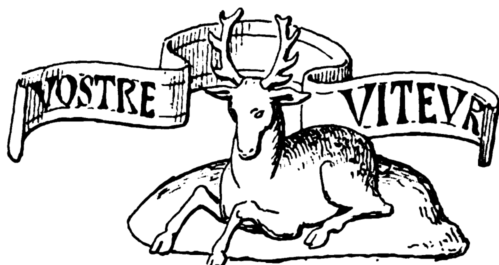


Fig. 36. — DEVISE EN RÉBUS DE JEAN MACHARD
Les armes de ce chanoine de Saint-Paul, natif de Bourg et mort en 1518, sont sculptées à l'intérieur et à l'extérieur de la chapelle. Elles sont peintes également *(de gueules à la bande cousue d'azur chargé de 3 besans d'or)* sur un missel légué, avec beaucoup d'autres objets précieux, à l'église de Saint-Jean par le cardinal de Bonald. Machard, suivant l'usage du temps, avait adopté une plaisante devise en rébus : *Vostre (ser,* un cerf) *viteur.*



Fig. 37. — LA COMMANDERIE ET L'ÉGLISE DE SAINT-GEORGES
D'après le plan de 1550.

Ces deux édifices ont subsisté jusqu'à ces derniers temps. Une gravure de Leymarie *(Lyon ancien et moderne)* souvent reproduite, a conservé une image fidèle de ce qui en restait. Nous avons préféré en donner une vue du XVIe siècle qui représente l'état primitif des lieux et notamment la tour carrée qui existait sur la façade occidentale. Elle défendait l'entrée du château et le pont-levis, établi sur un fossé profond qui se voyait encore en 1789. De l'église du XVe siècle il ne reste que le pendentif du chœur qui a été conservé à cause de sa construction hardie et originale.

faisait construire une chapelle dans son palais abbatial. A Saint-Paul, un ecclésiastique, Jean Machard (fig. 36), érigea la chapelle de Notre-Dame de Grâces, aujourd'hui de Saint-Louis de Gonzague, remarquable par une splendide arcade à jour, formée de figures d'anges dans des quadrilobes. Le roi Charles VIII participa à ce mouvement et, entre deux tournois, établit en faveur des religieux de l'Observance un monastère dont l'église fut dédiée sous le vocable poétique de Notre-Dame des Anges. Enfin Humbert de Beauvoir, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (dit plus tard de Malte), fit bâtir la Commanderie, véritable forteresse avec fossés et pont-levis, et l'église de Saint-Georges, devenue plus tard paroissiale (fig. 37).

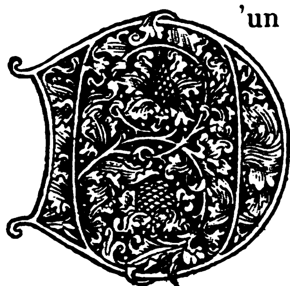


Fig. 38. — LETTRINE tirée d'un livre imprimé à Lyon en 1503, *la Nef des dames vertueuses*, de Symph. Champier.

D'un autre côté, la situation du plat pays était loin d'être aussi favorable : la richesse de la cité lui nuisait; les impôts lui pesaient davantage, et il avait à souffrir des calamités atmosphériques qui furent fréquentes. Chaque année presque fut marquée par quelque désastre : le 12 juin 1488, un orage tua des hommes et des bestiaux, à Chevinay, au Bois-d'Oingt, à Lissieux en Lyonnais et à Régnié en Beaujolais; le 27 juillet, une trombe ravagea Montrotier, Panissières, Saint-Clément-les-Places, Villechenève, Chambost, Longesaigne, Ancy, etc. Le 1er mars 1490, tremblement de terre ; le 13 février 1491, une crue énorme de la Saône abattit plusieurs maisons à Lyon. Un petit enfant inconnu, couché insouciant dans son berceau et que les eaux entraînaient, passa sous les ponts et fut miraculeusement sauvé. Le 3 mai, une gelée intense détruisit les vignes et les noyers, dans presque toute l'étendue de nos trois provinces; en juin 1493, la chaleur tarit les rivières et les ruisseaux, les animaux périssent et l'on est obligé de porter moudre à Lyon les blés de la cam-

pagne; en même temps une maladie épidémique sévit cruellement; le 6 avril 1494, les vignes gèlent de nouveau; le 15 avril 1495, grêle qui brise les tuiles des maisons; en 1496, inondation encore plus forte que celle de 1490, le Rhône s'unit à la Saône aux Célestins et les maisons de la Guillotière sont submergées jusqu'aux toits; le 27 novembre 1498, une terrible tempête ravage le Lyonnais ; à Montbrison, on crut que la ville allait être détruite ; les grêlons étaient gros comme le poing ; le 8 juillet 1499, autre orage plus terrible encore, qui détruit les blés sur une étendue de trente lieues en Forez et en Lyonnais. Formé sur les hauts sommets des environs de Pierre-sur-Haute, il se divisa en deux : d'un côté il s'abattit sur Saint-Anthême, Viverols, la Rue, etc.; d'autre part, il vint par Saint-Just-en-Chevalet et Montbrison, traversa la plaine, passa par Tarare, Saint-Romain-de-Popey, Bully, Appinost, Saint-Germain-sur-l'Arbresle, Sarcey, le Bois-d'Oingt, Châtillon, Charnay en partie, et ne s'arrêta qu'à la Saône. En 1500, c'est une épizootie sur les porcs, en Forez et en Lyonnais ; en outre, la Loire et la Saône, considérablement grossies, causèrent deux terribles accidents : à Balbigny, plusieurs personnes périrent en traversant le fleuve en bateau ; à Albigny, il y eut cent victimes, parmi lesquelles six femmes enceintes; une crue du Rhône emporta une arche du pont de la Guillotière qui s'écroula, accident qui se renouvela en 1503. L'année suivante, cherté des vivres, prélude des années désastreuses de 1504 et de 1505. Prévoyant les malheurs qui les menaçaient, les paysans accouraient à Lyon, criant *d'aiguy! d'aiguy!* (de l'eau ! de l'eau !) On sortit des églises les reliques les plus insignes, celles même qui jusqu'alors ne l'avaient jamais été; on fit des processions et des prières publiques, pour obtenir la cessation de la sécheresse. Il plut, mais trop peu, et, après une première récolte insuffisante, l'année 1505 vint porter le mal à son comble. La famine fut telle que beaucoup de gens moururent

de faim. Trois ans plus tard, Montbrison était dépeuplé par une épidémie :

En l'an mil cinq cens et sept
Que Montbrison était infect
Il en mourut de compte fect
Trois mil sept cens et sept.

En 1510 éclatait un mal jusqu'alors inconnu, la coqueluche, comme on disait, mais qui paraît avoir été la grippe, ou l'*influenza* suivant l'appellation nouvelle. C'est de ce mal que mourut le cardinal d'Amboise. La perte de ce sage ministre fut en réalité la plus grande calamité de ce temps. Il avait su pourvoir aux dépenses de l'État sans fouler le pauvre peuple ; et, après lui, on ne tarda guère à voir renaître les abus de la fiscalité qui, depuis notre annexion à la France, écrasaient les paysans de nos provinces et leur firent payer, parfois bien cher, les magnificences des règnes qui vont suivre.

Fig. 39.
SIGNATURE DE BENOIT MAILLARD
latinisée, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Verna.
Fac-simile par l'auteur.

La plupart des particularités relatées ici sont empruntées à un moine de Savigny qui a laissé un journal en latin des événements de son temps. Il a été publié par M. Georges Guigue avec une traduction et des notes (Lyon, Alf.-Louis Perrin, 1883, in-12). Benoît Maillard est notre premier chroniqueur, mais nous paraissons avoir eu, vers le même temps, un véritable historien ; c'est l'anonyme qui a continué le curieux ouvrage intitulé la *Mer des Histoires*. Une édition publiée à Lyon en 1506 contient, pour les règnes de Charles VIII et de Louis XII, une foule de détails relatifs à notre ville, qui indiquent que le continuateur, devait être notre compatriote. D'autre part, son style et les considérations qu'il sème dans son récit permettent de le placer au rang des historiens.



Fig. 40. — L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1529

Fac-similé d'une gravure lyonnaise contemporaine.



II

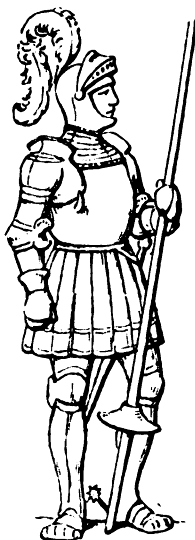
DÉFECTION DU CONNÉTABLE

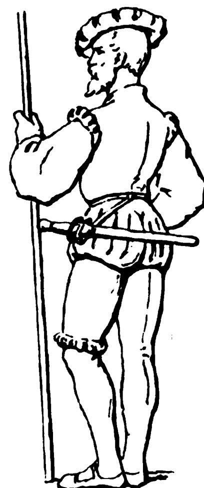

Fig. 42.

rançois I[er] continua à l'égard de l'Italie la politique extérieure de Charles VIII et de Louis XII, si désastreuse pour la France, mais si favorable à notre ville. Il débuta (1515) par reconquérir le Milanais que nous avions perdu, et que lui rendit la bataille de Marignan, gagnée surtout grâce à la prudence et à l'intrépidité du connétable de Bourbon. Il prit ensuite toutes les mesures pour se maintenir dans sa conquête et assurer ses vastes projets qui allaient jusqu'à vouloir se revêtir de la dignité impériale. Puis, pour se ménager la faveur du pape, il conclut (1516) un concordat, dont malheureusement un article abolissait les antiques élections canoniques, livrait au roi la nomination des évêques et des abbés, et devait avoir de si lamentables résultats pour notre clergé. Dès les premiers jours, il avait entrepris la réforme de l'armée, de manière à mettre le pays à l'abri des déprédations et des violences des gens de guerre. Par un édit du 20 janvier 1515, les compagnies d'ordonnance avaient été astreintes à tenir garnison fixe dans les villes murées ; il était absolument défendu aux hommes d'armes et aux archers de

quitter la garnison ; seulement, en temps de paix, il était accordé des congés trimestriels, mais ne portant que sur un quart des hommes de chaque compagnie.

Ces troupes, étant soldées régulièrement, payaient toutes leurs dépenses ; l'habitant n'avait à fournir que le bois de chauf-


Fig. 43.
HOMME D'ARMES


Fig. 44.
HOMME DE PIED

Sous François Ier, l'armure est parvenue à sa dernière perfection comme aussi elle atteint son maximum de poids. L'introduction des armes à feu, véritables petits canons portatifs lançant des balles de la force d'un biscaïen, a suggéré l'idée, reconnue fausse par la suite, d'y résister en renforçant les armes défensives. Pour la même raison les lances deviennent d'une force et d'un poids énormes, et le crampon de soutien, fixé au côté droit de la cuirasse est devenu, depuis une trentaine d'années, un appendice obligé. Les Allemands et, à leur exemple, les Italiens donnèrent à la lance une forme fuselée, évidée dans sa partie la plus large de manière à en faire une véritable poignée. Les Français ne l'adoptèrent pas aussitôt, comme on le voit par la gravure de la bataille de Fornoue (fig. 25); mais se bornèrent à garnir leurs lances d'une large garde que représente notre dessin. Quant au bouclier, il disparaît de l'équipement militaire et ne figure plus que dans les chevauchées de parade. Il faut noter aussi les épaulières à ailettes saillantes. Autre trait distinctif : la saie, ancienne cotte d'armes, ne se porte guère plus par-dessus la cuirasse, mais plutôt par-dessous comme une matelassure, laissant cependant paraître la jupe qui tombe jusqu'aux genoux et fait supprimer les faudes du xve siecle. C'est aussi à cette époque que les premiers uniformes commencèrent à être prescrits et furent rendus obligatoires. Des ordonnances de François Ier imposèrent aux soldats de porter toujours un vêtement distinctif, à la livrée de leur capitaine, et qu'il fût communiqué aux magistrats pour qu'on pût les reconnaître et réprimer plus efficacement les violences qu'ils pouvaient commettre.

fage (36 bûches par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 pendant celui d'été), l'éclairage (3 livres de chandelles par semaine d'hiver et 1 livre 1/2 en été), le sel (1 minot 1/2), le vinaigre (une pinte) et même quantité de verjus, assaisonnement indispensable de la cuisine de ce temps.

En même temps, il était établi dans onze villes un artilleur

chargé de fournir d'arcs les archers des compagnies d'ordonnance. Lyon fut une de ces onze places. Cette institution, bientôt modifiée par le développement des armes à feu, donna naissance à un arsenal. Ce fut d'abord un simple dépôt d'artillerie de réserve de l'armée d'Italie ; mais bientôt après on y établit une fonderie de canons, où furent fabriquées les premières mitrailleuses, que l'on appelait *orgues* parce que, formées d'un assemblage de petits canons, elles offraient l'aspect d'un buffet d'orgues.

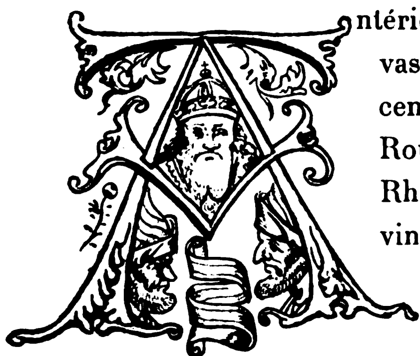


Fig. 45. — Lettrine tirée du syndicat (procès-verbal d'élection des consuls) (*cf.* t. II, p. 509) de 1517. *D'après une photographie de M. P. Bosi.*

Antérieurement, en 1512, une menace d'invasion avait fait commencer, sur l'emplacement du boulevard actuel de la Croix-Rousse, un front bastionné, s'étendant du Rhône à la Saône, et qui fut terminé une vingtaine d'années plus tard. Ces défenses étaient dirigées surtout contre le duc de Savoie, dont le territoire s'avançait avec la Bresse jusqu'à nos portes, et qui avait pris une attitude hostile. Elle se manifestait en ce temps-là même par la création d'un évêché à Bourg en 1515. C'était un moyen de compléter, par cette annexion religieuse, l'annexion déjà réalisée au point de vue politique. Cette décision, qui enlevait au diocèse de Lyon la moitié de son territoire, provoqua de vives réclamations et, dès l'année suivante, François Ier en obtenait le retrait. Mais, en 1521, l'évêché de Bourg fut de nouveau rétabli et ne fut supprimé définitivement qu'en 1535.

Nos rois cependant avaient, dès le début, cherché à maintenir l'union de leurs possessions d'Italie à la France en opérant des échanges de fonctionnaires. En même temps qu'ils envoyaient des Français administrer le Milanais, ils appelaient en France des Italiens à leur service. Lyon eut ainsi, dès 1498, pour






Fig. 46. — ÉCU SOL. — Or. — Fig. 47. — ÉCU SOL.





Fig. 48. — ÉCU SOL. — Or. — Fig. 49.






Fig. 50. — TESTON. — Argent. — Fig. 51. — TESTON.



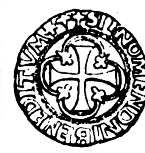



Fig. 52. — DOUZAIN A LA SALAMANDRE. — Billon. — Fig. 53. — DOUBLE TOURNOIS.

D'après Dardel (Hoffmann, *op. laud.*), *sauf fig. 51 et 52 d'après les originaux.*

L'écu sol, si fréquemment mentionné dans les anciens actes, tirait son nom d'une figure du soleil gravée au-dessus de la couronne (fig. 49 variante de revers). Le teston offre deux types différents : le premier est une imitation de celui de Louis XII (p. 22, fig. 32), le roi y est représenté jeune, imberbe, avec de longs cheveux. Le second type le montre en cheveux courts et barbu, mode qu'il adopta après 1521. Une autre innovation est la forme de la couronne, qui est fermée d'un cercle sommé d'une croix. En 1540, une ordonnance prescrivit l'emploi de lettres au lieu de points secrets, pour désigner les ateliers. Cette ordonnance plaça la monnaie de Lyon au quatrième rang (elle était auparavant au douzième) et lui attribua la lettre D. Néanmoins les anciens signes, le trèfle et le point sous la douzième lettre de la légende, furent souvent employés, concurremment avec le D (fig. 51). Les différents des maîtres de notre atelier furent pour : François Guilhem (de 1519 à 1540) un F à la fin de la légende (fig. 51 et 52) ; Michel Guilhem deux croissants ; André de la Rose (1529) une rose (fig. 53) ; André Morel (1543) un A et un M liés. On remarque enfin sur un écu (fig. 47) un cor avec son lien, signe indéterminé. La salamandre (fig. 52) était, on le sait, la devise de François Ier.

FRANÇOIS Ier, roi de 1515 à 1547. — MONNAIES FRAPPÉES A LYON.

gouverneur le fameux César Borgia auquel succéda Jean-Jacques Trivulce, de 1515 à 1518. François Ier persista dans cette voie. Après Just de Tournon et le fameux la Palisse, tué à Pavie en 1525, il rétablit et maintint le gouvernement de Lyon dans la famille des Trivulce, comme si c'eût été un fief, en nommant Théodore et Pomponne, qui occupèrent successivement cette charge de 1525 à 1536. Mais, par réciprocité, notre ville avait fourni à l'Italie de hauts fonc-



Fig. 54.
CÉSAR BORGIA
(Sceau de),
gouverneur de Lyon
de 1498 à 1507.
D'après M. William Poidebard.

Ce dessin figure dans une étude que M. A. de Gallier, en s'aidant de documents inédits, a donnée sur le séjour en France de ce personnage aussi célèbre que peu estimable (Paris, Alph. Picard, 1895, in-8, fig.). Les quartiers 1 et 4 sont les propres armes de France que Louis XII eut la fâcheuse idée de concéder à César Borgia. Comme grand gonfalonier, il ajoutait, au milieu, un pal chargé des armes pontificales, ce qui a scandalisé un auteur (Yriarte, *Autour des Borgia*) peu familier avec les questions héraldiques. Il s'agit tout simplement d'un insigne de dignité. On en connaît deux de ce genre : l'un avec la tiare et les clefs seules pour les vicaires et grands vassaux du Saint-Siège (ex. les ducs de Modène); l'autre, au lieu de la tiare, offre, outre les clefs, le gonfalon papal sous forme d'une sorte de pavillon ou ombrelle au sommet d'une lance (ex. Ferrare).



Fig. 55. — J.-J. TRIVULCE
Gouverneur de Lyon
de 1515 à 1518.
D'après le Promptuaire des médailles *(Lyon, 1553).*

Nos anciens historiens ne l'ont connu que sous le nom de marquis de Vigeux, sans reconnaître qui il était, sans s'apercevoir que le nom qu'ils lui donnaient était une grossière altération de celui de marquis de Vigevano, ville de Lombardie que le roi avait érigée en marquisat pour récompenser ce personnage de ses services. Il mourut âgé de 80 ans.

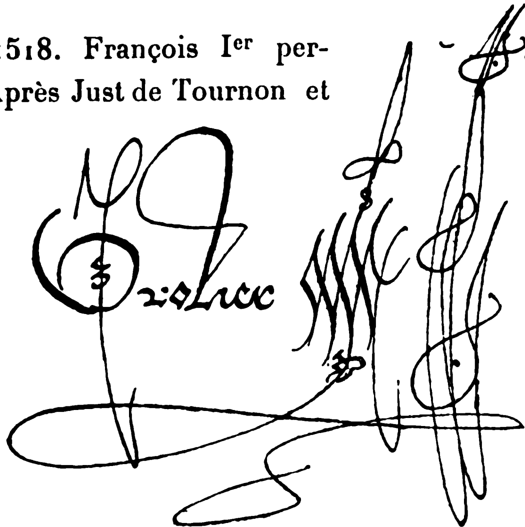


Fig. 56. — SIGNATURE DE GROLLIER
tirée d'une quittance de 1514, provenant de la bibliothèque de Verna. *Fac-similé par l'auteur.*

tionnaires. Cinq Lyonnais, entre autres, y remplirent des charges importantes. Symphorien Bullioud avait été gouverneur du Milanais, Hugues Fournier conseiller au Sénat de Milan, Claude Paterin fut vice-chancelier de ce duché, et enfin le célèbre



Fig. 57. — LE CHATEAU DE BOISY

Fac-similé, réduit par B. Delaye d'une lithographie de M. Noirot, d'après un croquis de M. Ch. Labor, 1848 (Alph. Coste, *Essai sur l'histoire de Roanne*, 1871, in-8, fig.).

Les apologistes systématiques de Jacques Cœur ont prétendu que Guillaume Gouffier avait eu à vil prix les possessions du Roannais. Alphonse Coste, qui n'est pas suspect à cet égard, a fait justice de cette accusation fantaisiste. Il nous apprend que Gouffier « se rendit très légalement acquéreur de ces biens, au prix de dix mille écus d'or, somme supérieure à celle que Jacques Cœur en avait donnée sept ans auparavant ». Il ajoute que cette somme fut réellement payée et que la quittance en règle est conservée aux archives du Roannais. C'était J. Cœur au contraire qui, par fraude, avait acquis cette seigneurie à vil prix. Voilà ce que valent les assertions des panégyristes de l'illustre concussionnaire. L'auteur de l'*Histoire de Roanne* nous apprend autre chose encore : c'est que Jacques Cœur, pour agrandir ses domaines, se fit faire plusieurs donations d'étangs et de terres par des paysans, ses voisins. Alph. Coste, qui n'était pas hostile à l'argentier, a voulu expliquer ces faits étranges en disant qu'il s'agissait d'éviter de payer les droits de lods. Cette explication est invraisemblable. La donation n'évitait pas ces charges, et Jacques Cœur, que les bourgeois lyonnais exemptaient d'impôts, pas crainte, n'était pas embarrassé pour frauder la loi. La vérité brutale reste celle-ci, à savoir que le puissant ministre ne négligeait pas les petits profits et dépouillait avec aussi peu de scrupule les pauvres que les riches.

Jean Grollier y succéda à son père Étienne dans l'administration financière, sous le titre de « Intendant et Général des Finances ». D'autre part, François Ier y créait un vaste domaine féodal en faveur d'un gentilhomme du Roannais, Arthus Gouffier.

Ce personnage était d'une famille venue accidentellement dans nos provinces.

Après la condamnation de Jacques Cœur, ses biens confisqués avaient été mis en vente, et ceux du Forez, vainement proposés aux acheteurs, avaient été acquis en 1455 par un gentilhomme du Poitou, Guillaume Gouffier, devenu ainsi seigneur de Boisy,



Fig. 58.
ARTHUS GOUFFIER

Seigneur de Boisy, dès 1495, coseigneur, puis baron de Roannais de 1515 à 1519.

Le Roannais fut, en 1519, érigé en duché-pairie, mais Arthus mourut la même année et avant que les lettres du roi eussent été enregistrées.

Le sceau figuré ici est apposé à un acte en 1503.



Fig. 59. — FLORIMOND ROBERTET (Jeton de).

D'après Laugier (feu M. le comte de Soultrait, *Notice sur quelques jetons du Forez*, Lyon, 1863, in-8, planches).

Fils d'un bourgeois de Montbrison qui fut secrétaire des ducs de Bourbon, puis des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, Florimond devint, lui, secrétaire d'État et joua un rôle important dans toutes les affaires, sous l'avant-dernier de ces princes et ses deux successeurs. Il portait pour armes : *d'azur à la bande d'or chargée d'un demi-vol* (une aile) *de sable et accostée de 3 étoiles d'argent*, et, pour devise, *fors ungne*. On raconte que Louis XII lui ayant dit, en faisant allusion aux secrétaires d'État, que toutes les plumes volaient, Robertet lui aurait répondu, parlant pour lui-même : *Fors ungne* (excepté une), sire. On a de ce personnage un grand médaillon dont M. Félix Thiollier a donné une photogravure dans le *Forez pittoresque ;* mais ce monument est apocryphe ; il n'est pas de l'année 1512 dont il porte l'indication. C'est un ouvrage — du reste aussi mauvais que possible — du XVIIe siècle, et dû à la vanité du marquis de Rostaing, coutumier de semblables supercheries.

de la Motte, de la moitié de Roanne et du tiers de Saint-Haon. Son fils Arthus, qui avait été gouverneur de François Ier quand il n'était que duc d'Angoulême, jouit d'une immense faveur auprès de ce prince. Dès qu'il fut arrivé au trône, il lui conféra le titre de grand maître de France et de surintendant de sa maison, en lui adjoignant pour lieutenant un autre Forézien, Florimond Robertet, le célèbre secrétaire d'État.

De son côté, Anne de France lui fit don (juillet 1515) de l'autre moitié de Roanne, que les ducs de Bourbon possédaient par indivis, comme héritiers des comtes de Forez. La

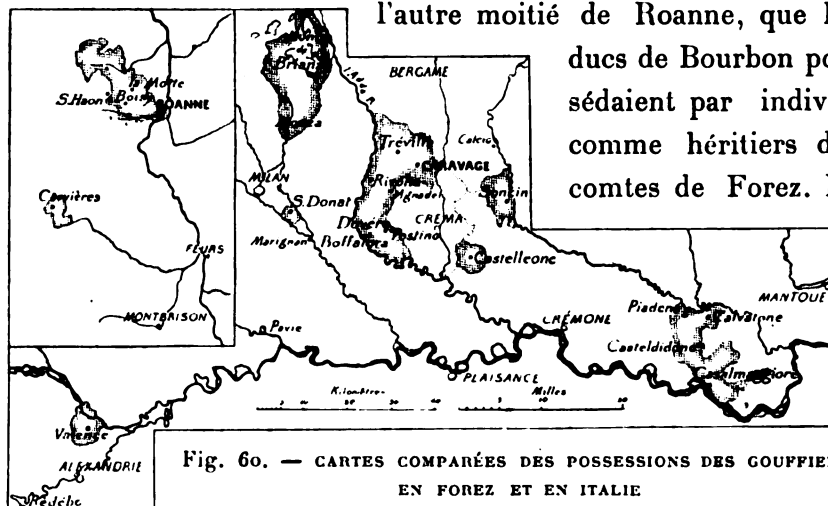


Fig. 60. — CARTES COMPARÉES DES POSSESSIONS DES GOUFFIER EN FOREZ ET EN ITALIE

On remarque d'abord que leurs seigneuries de Lombardie étaient beaucoup plus considérables que celles de Forez. On reconnaît aussi les motifs qui avaient déterminé le choix des territoires concédés. D'une part, le roi avait voulu rappeler les services militaires d'Arthus, par exemple par la donation de Saint-Donat, localité où campait l'avant-garde à la journée de Marignan, et où s'était produit le premier choc. C'est là sans doute qu'Arthus avait combattu et que son frère Pierre avait été tué. Il est probable qu'Arthus s'était signalé à Agnadel et que cette circonstance détermina le roi à constituer autour de cette localité son fief le plus important; et, indice à l'appui, cette bataille porta d'abord le nom de journée de Caravats. Quant à Monza et aux montagnes du territoire de Brianza (dont l'ensemble s'étend du Lambro à l'Adda), c'était évidemment pour confier à un bras fidèle la garde du principal débouché des Alpes d'Allemagne en Italie, qu'ils furent donnés à Arthus. Il en est de même de Casalmaggiore qui, avec ses dépendances, les villes de Piadena, Calvatone et Casteldidone, était à l'extrémité des possessions françaises et en fermait l'accès, resserré entre l'Oglio et le Pô. Mais ce vaste domaine, qui eût été d'une force imposante s'il eût formé un tout, était, au contraire, extrêmement faible, morcelé qu'il était en sept tronçons. Aussi Gouffier, sentant la tâche au-dessus de ses forces, vendit dès l'année après la donation, le territoire de Casalmaggiore, le plus aventuré de tous; il se défit aussi, en 1518, de Valence. Malgré cela, ces possessions lointaines ne purent être conservées, les revers de nos armées les firent perdre. Castelleone et Soncin furent enlevés les premiers (1521), Tréville et la Grève de l'Adda en 1523, puis Monza et Brianza; Caravage enfin fut pris de vive force en 1524. Néanmoins, les Gouffier conservèrent le titre de comtes de Caravaz qui fut transmis à une branche cadette et porté par elle jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Carvats, Caravas est la forme francisée du nom ancien de *Caravaggio*, qui se disait aussi *Caravazzo*. Le nom de *Grève de l'Adda*, en vieil italien *Ghiara d'Adda* (on dit aujourd'hui *Ghiaia)*, s'appliquait au territoire de la rive gauche du moyen Adda, probablement à cause des graviers que ce fleuve y avait déposés. Le fait si curieux des possessions de nos Gouffier en Lombardie est resté, jusqu'à ces dernières années, inconnu à tous les historiens, et les érudits les plus habiles ne savaient comment expliquer ce titre de comte de Caravaz; c'est feu M. le comte F. Galantino qui l'a révélé dans son appendice à l'histoire de Soncin, déjà citée (t. II, p. 484, fig. 502), et dans un supplément, *I Gouffier de Boysi*, publié l'année suivante.

même année, après la conquête du Milanais, François I[er] récom-

pensa les services d'Arthus en lui remettant Soncin, l'ancien fief de Jean Ier (*cf.* t. II, p. 484), Casalmaggiore, Castelleone dans le territoire de Crémone ; Caravage, Tréville et Rivolta dans la Grève de l'Adda ; la célèbre ville de Monza, ainsi que « la Convention » du mont de Brianza et l'agglomération de Saint-Donat dans le Milanais ; de plus, le péage de Redébo près Alexandrie et la ville de Valence. Peu après il érigea Caravage, Tréville et Rivolta avec Postino, Dovèro et Boffalora, en comté sous le titre de Caravage ou Carvatz, comme disaient les Français d'alors. Arthus n'en jouit pas longtemps, et, étant mort en 1519, il les laissa à son fils Claude.



Fig. 61. — LETTRINE tirée du *Catalogus Gloriæ mundi*, imprimé à Lyon en 1529.

Cependant, toutes les mesures prises par François Ier furent inutiles, par suite de coupables intrigues qui désespérèrent et firent perdre à la France son plus vaillant homme de guerre, événement dont les conséquences réagirent profondément sur les destinées de nos provinces.

Par une sorte de fatalité attachée à la maison de France (*cf.* t. II, p. 496, fig. 511), la branche aînée des Bourbons avait fini en trois frères morts successivement sans héritiers. Pierre II, le dernier d'entre eux, n'avait laissé d'Anne de France qu'une fille, Suzanne, mariée, en 1505, à son cousin Charles de Bourbon-Montpensier, pour trancher les difficultés relatives à la succession des ducs de Bourbon. Mais les enfants de Louis XI, bien doués sous le rapport de l'intelligence et du cœur, étaient d'une santé débile. Comme son frère Charles VIII, frappé d'une mort imprévue, comme sa sœur Jeanne, répudiée par Louis XII, Anne de France n'avait qu'un sang appauvri, qu'elle transmit à sa fille. Celle-ci mourut bientôt (1521), après avoir perdu un fils unique, âgé de deux ans à peine et deux jumeaux morts-nés. Sa mort fut un prétexte de revendication sur les biens de la maison de Bourbon.



Fig. 62. — ANNE DE FRANCE FAISANT L'ÉDUCATION DE SA FILLE

Fac-similé réduit de la gravure dessinée par feu M. A. Queyroy.



A la requeste
de treshaulte et puis/
sante princesse ma da
me Susãne de Bour
bon/femme de tresil/
lustre et puissãt prin/
ce:mõseigneur Char/
les duc de Bourbon/
et Dauuergne/ et de
Chastellerault: Con/
nestable/Per/et Chã/
brier de frãce: et fille
de treshaulte et tres/
excellẽte dame mada
me Anne de France/
duchesse desdictes du
chez: fille et seur des
roys Loys.xj. et Char
les.viij.

On les vẽd a Lyõ
chez le Prince.

Fig. 63. — ENSEIGNEMENTS D'ANNE DE FRANCE A SA FILLE SUZANNE

(Fac-similé de la première page de l'édition princeps des).

Au moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle c'était un usage fréquent dans les familles nobles et bourgeoises de laisser, aux enfants, des traités de morale et de conduite, résumé des enseignements qu'ils avaient reçus de leurs parents. Anne de France ne pouvait y manquer : elle rédigea pour sa fille un livre d'enseignements qui nous a été conservé à la fois manuscrit et imprimé. En effet, Suzanne de Bourbon, inspirée par un sentiment de respect et de reconnaissance pour sa mère et par la valeur qu'elle attachait à ses conseils, voulut que ses *Enseignements* fussent livrés à la publicité. Elle en confia l'impression aux presses lyonnaises, et il en est résulté un élégant petit volume, format agenda, devenu rarissime et dont on ne connaît qu'un exemplaire qui faisait partie de la bibliothèque d'un amateur lyonnais, feu M. le comte de la Garde. Quant au manuscrit, orné de riches miniatures, il est conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Il a été, ainsi qu'un récit moral et dramatique qui l'accompagne, publié en 1878 par l'habile et célèbre imprimeur de Moulins, Desrosiers, et par les soins de M. Chazaud, archiviste de l'Allier, en un volume in-8°, orné de reproductions fac-similé des dessins originaux par A. Queyroy. Comme tous les écrits de ce genre qui nous ont été conservés, le livre des *Enseignements* est précieux, entre autres, pour la connaissance des mœurs du temps. On remarquera, dans la gravure ci-dessus, la coiffe d'Anne de France qui ressemble absolument à celle de nos sœurs de Saint-Charles de Lyon. Du reste, les costumes des religieuses sont tous la reproduction de ceux des veuves ou des servantes, usités à l'époque où ces diverses congrégations ont été instituées.

Anne de France ne survécut pas à tant de douleurs : elle succomba l'année suivante, laissant son gendre, pour lequel elle gardait l'affection d'une mère, seul en butte à la haine des ennemis puissants qu'il avait à la cour.

Charles de Bourbon, plus connu dans l'histoire sous le nom de *Connétable*, était un homme du plus haut mérite : capitaine consommé, politique habile, aussi intrépide dans le combat que prudent dans le conseil, il fut un des plus grands généraux de son siècle. Il joignait à ces talents une piété sincère et une pureté de mœurs bien méritoire au milieu de la licence de la cour à cette époque. On ne pouvait lui reprocher que son inflexibilité de caractère et sa fierté hautaine, non pas à l'égard des humbles, mais envers les orgueilleux et les puissants.



Fig. 64. SUZANNE DE BOURBON *D'après le triptyque de Moulins.*

Cette figure représente la princesse enfant. Sa constitution frêle et maladive s'y reconnaît à la maigreur bouffie de son visage. Ces deux gravures sont les fac-similés de celles qui ont été publiées dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* de la Mure sur les dessins de l'auteur.



Fig. 65. — CHARLES III Connétable de France, Duc de Bourbon de 1505 à 1527. Comte de Forez, sire de Beaujeu et de Dombes de 1521 à 1527. *D'après un tableau du temps.*

Le tableau original, peint sur bois, qui a servi de modèle, avait été recueilli par feu M. le conseiller Valentin-Smith et appartient aujourd'hui à son fils, ancien maire de Trévoux. Il a figuré à l'exposition rétrospective de Roanne de 1892 et a été reproduit en phototypie dans l'album publié à cette occasion. Il existe un autre portrait du connétable peint par le Titien, mais le nôtre, moins artistique et d'un réalisme un peu trivial, doit être plus fidèle; tout au moins il parut tel autrefois, car c'est celui qui a servi de modèle à la plupart des portraits qui ont été gravés anciennement. Le duc de Bourbon est très brun, d'une physionomie à la fois énergique et intelligente. Son nez incliné lui donne un air de parenté avec François Ier et Henri IV. L'œil vif, grand ouvert, dément, par sa franchise, l'épithète de traître dont on a injustement flétri le nom de ce prince malheureux que des persécutions atroces, où sa vie même était en péril, jetèrent fatalement entre les bras de l'étranger. Pour achever cette physionomie, on remarque sa lèvre inférieure étalée, indice de la bonté qui était un des traits de son caractère sympathique à qui on doit reprocher cependant des sentiments vindicatifs.

Ce ne furent pas d'ailleurs ses défauts, mais bien plutôt ses qualités qui lui firent des ennemis. C'était à lui que l'on devait la victoire de Marignan ; c'était lui qui, par sa vigilance, avait empêché que l'armée française ne fût surprise ; c'était lui qui, par son dévouement et son courage, avait permis à nos troupes de se former, tandis qu'il soutenait, avec la seule avant-garde, tout l'effort des Suisses. Plus tard, laissé sans argent et sans soldats à la garde de nos conquêtes, il avait improvisé la défense, dissipé la formidable armée de l'Empereur et sauvé le Milanais en dépensant cent mille francs de sa bourse.

Tous ces succès lui furent imputés à crime ; on redoutait son mérite, il tomba en disgrâce ; on s'effrayait de la puissance de ce prince, le dernier des grands feudataires de la couronne. Il avait froissé autant de vulgaires amours-propres qu'il inquiétait d'étroites ambitions. Un insolent parvenu, le chancelier Duprat, avait osé lui demander à acquérir une portion de ses domaines dépendant du comté de Forez, la seigneurie de Thiers, et cette outrecuidante démarche avait reçu de lui l'accueil qu'elle méritait. Le vaniteux chancelier ne put dévorer cet affront ; il persuada à la reine-mère, Louise de Savoie, que l'héritage des ducs de Bourbon lui appartenait. Un procès fut intenté au Connétable devant le Parlement, et, comme, malgré la pression exercée sur eux, les magistrats paraissaient hésitants, on eut recours à une mesure arbitraire : les biens en litige furent mis sous séquestre. Victime d'une si flagrante iniquité, Charles eut un instant l'intention de résister à main armée ; les souvenirs de la Praguerie et de la guerre du Bien Public lui firent douter du succès, malgré la popularité dont il jouissait. Hors d'état de lutter contre l'influence de la mère du roi, dépouillé, se croyant menacé même dans sa vie, le malheureux prince ne vit d'autre salut pour lui que dans l'exemple de Coriolan. — « Que veux-tu que je fasse ? disait-il à un de ses intimes qui s'efforçait de le détourner de son dessein,

que veux-tu que je fasse ? Le roi et Madame me veulent perdre... » — Et il fondit en larmes. Il partit (1523) pour aller tirer à Pavie (1525) une éclatante vengeance et mourir ensuite (1527) de la mort d'un soldat, au sein de la victoire, en escaladant les murs de





Fig. 66. — UN REPAS EN HIVER Fig. 67. — BINAGE DE LA VIGNE
Scènes familières du temps de François Ier tirées d'un manuscrit.
Fac-similé par l'auteur.

Le manuscrit auquel ces figures ont été empruntées appartenait à une bibliothèque particulière. Il a dû être exécuté en Provence ; du moins il concerne les moines de l'île de Lérins. Ils sont représentés avec leurs longues robes blanches, et une vue de l'île figure dans l'encadrement du frontispice. Les deux figures reproduites ci-dessus font partie du calendrier et montrent les occupations, l'une du mois de janvier, l'autre de mars. La coiffure de la femme est à signaler ; c'est une mode qui venait d'Italie, elle ne dura pas longtemps chez nous, mais les paysannes de l'Italie méridionale l'ont conservée et les tableaux de Léopold Robert en offrent des exemples. Une autre mode, qui venait également d'Italie et s'établit vers la même époque, fut le port de la barbe. Déjà sous Louis XII elle commençait à se répandre : le maréchal de Gyé, père de l'archevêque de Lyon, François de Rohan, la portait si longue qu'en la relevant il se couvrait toute la figure jusqu'aux yeux. François Ier ayant adopté cette mode, fut imité par les gens de cour ; mais la classe bourgeoise et beaucoup de gentilshommes de la province ne suivirent pas cet exemple ; c'est ce qui explique pourquoi, sur les miniatures et les gravures de notre région, on ne voit jamais de personnages barbus.

Rome. La reine-mère, Louise de Savoie, était à Lyon, logeant au cloître de Saint-Just, lorsque lui parvint la nouvelle de la défaite de Pavie, que lui annonçait une lettre de son fils où se trouvaient ces mots restés célèbres : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur et la vie qui est sauve. » Que dut-elle penser en mesurant l'immensité de ce désastre dont elle était la cause première ?

Lyon, du reste, n'éprouva aucun dommage de ces échecs militaires qui nous firent perdre, en un instant, toutes nos conquêtes

d'Italie. Bien au contraire, le passage, le séjour des princes, des hommes d'État, des hommes de guerre, des grands personnages que ces graves événements rendaient plus fréquents, ne firent que favoriser une prospérité qui augmentait de jour en jour. Ce n'était même plus seulement la prospérité matérielle, mais le progrès intellectuel qui entraînait une ville dont jusqu'alors la population ne s'était passionnée que pour le lucre. Plusieurs de nos compatriotes tournaient déjà leur activité vers un autre but que le négoce. Les uns abordèrent, comme Symphorien Champier, la médecine, qui avait été auparavant l'apanage presque exclusif des étrangers, et qui était, comme elle le fut pour lui, une source d'honneurs et de richesses. D'autres, en plus grand nombre, briguèrent les charges de magistrature. Sous Louis XI, un Lyonnais, Guy Pape, s'était fait une haute réputation de jurisconsulte en même temps qu'un de ses compatriotes, Mathieu Thomassin, était président de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Sous les successeurs de Louis XI il y eut, entre



Fig. 68. — SYMPHORIEN CHAMPIER et sa femme Marguerite du Terrail *tirés du traité* De triplici disciplina, *imprimé à Lyon en 1509.*

La femme de Champier était cousine germaine du fameux chevalier Bayard, et nièce d'Antoine du Terrail, abbé d'Ainay. A droite est représenté le martyre de son patron et, à gauche, une vue de Saint-Symphorien-le-Château, sa patrie.

Feu M. Allut a publié sur Champier une excellente étude biographique et bibliographique (Lyon, 1859, in-8 fig.). Mais le portrait gravé en tête n'est nullement celui de Champier. Il est même d'une quarantaine d'années postérieur à ce personnage.

autres Lyonnais, un Président au Parlement de Paris, Jean Meigret, et, pendant un demi-siècle, la charge de Premier Président au Parlement de Dijon fut occupée sans interruption par des Lyonnais, Humbert de Villeneuve, Hugues Fournier et Claude Paterin.

L'art lui-même, si négligé chez nous depuis près de deux siècles, commençait à y trouver un champ assez favorable pour attirer des maîtres d'une valeur réelle. Ce réveil n'était pas provoqué par le goût de nos bourgeois, ni par la protection qu'ils auraient accordée aux artistes, tant s'en faut, mais uniquement par les nécessités qu'imposait une situation nouvelle. Toutes les branches de l'art n'en profitèrent pas également, l'architecture en recueillit les meilleurs fruits, à cause du nombre toujours croissant de maisons qu'il fallait construire pour suffire à une population de plus en plus nombreuse. La sculpture, dépendance immédiate de l'architecture, se ressentit de ce mouvement ; car alors, on décorait les maisons d'ornements et de figurines. La peinture sur verre se maintint par la même raison ; mais la peinture proprement dite resta dans un état d'infériorité marquée. Il est vrai que l'on trouve un nombre considérable de peintres travaillant dans notre ville, mais il ne faut pas se méprendre sur la valeur de cette désignation : c'étaient ce que l'on appelle aujourd'hui des peintres en bâtiments, dont la profession touchait de plus près à l'art à cause de l'usage où l'on était de peindre toutes les sculptures, non seulement les statues et les ouvrages intérieurs, mais les ornements et les figures qui décoraient les façades des édifices. Quant aux ouvriers en « plate peinture », comme on disait alors, ils étaient très peu nombreux et peu habiles. Aussi lorsque le séjour des princes qui, depuis Louis XI, faisaient de fréquents séjours dans nos murs, et les entrées somptueuses dont on les honorait, nécessitèrent l'intervention de peintres de talent, on n'en trouva pas à Lyon et c'est du dehors qu'ils furent appelés. L'Italie, l'Allemagne, la Flandre, le nord de la France nous envoyèrent alors de vérita-

bles maîtres qui trouvèrent de grands travaux à exécuter, mais, à part cela, peu d'encouragements de la part de notre bourgeoisie officielle. Ainsi en fut-il d'un peintre parisien, Jean Perréal, qui passait pour le Parrhasius et l'Apelle de son temps. Attiré à Lyon par les circonstances, on le voit d'abord assez besogneux et obligé d'insister auprès de nos magistrats municipaux pour obtenir le paiement de ce qui lui était dû. Il fallut le zèle éclairé d'un prince pour relever sa fortune et sa réputation. Charles VIII se l'était attaché *(cf.* p. 11), à titre, à la fois, de peintre, d'architecte, de poète et même de chirurgien. Sous les règnes suivants notre artiste conserva la même faveur : Louis XII l'emmena dans des expéditions d'Italie ; il fut aussi peintre officiel de François Ier, et le soir de la bataille de Marignan, il présentait au jeune roi le portrait de son premier enfant, une fille qui venait de naître. Perréal, dans ses missions, ne cessa de dessiner et rentra en France, rapportant une ample moisson d'observations et d'études. Émerveillé de la splendeur des monuments antiques dont les débris grandioses couvraient le sol classique, il voulut en associer les beautés sévères aux grâces originales de l'art français alors en décadence. Marguerite d'Autriche avait chargé notre peintre lyonnais de construire la chapelle qu'elle voulait ériger à Brou sur le tombeau de Philibert le Beau, son mari. L'artiste avait déjà esquissé ses projets, mais son voyage modifia ses idées premières, et il revint avec des plans tout nouveaux revisés, comme il l'écrivait lui-même « au mieux des choses antiques qu'il avait vues en Italie ». S'il avait pu réaliser ses idées, nous posséderions le premier et le plus remarquable spécimen de la Renaissance française; mais des intrigues de cour lui enlevèrent ce travail, et nous avons, au lieu de l'œuvre si jeune et si originale que son génie nous promettait, un monument où l'art gothique flamand s'est abandonné à toutes ses fantaisies exubérantes.

Néanmoins, c'est bien à un artiste devenu Lyonnais qu'est due la création de l'architecture si gracieuse de la première Renaissance, fusion harmonieuse de l'antiquité et du moyen âge. On en a la preuve dans l'unique ouvrage que l'on possède de Jean Perréal, le splendide tombeau de François II, duc de Bretagne, dont la reine Anne lui avait confié l'exécution et que l'on admire encore intact dans la cathédrale de Nantes.

Après Perréal, Lyon produisit un autre novateur. Révolutionnaire artistique, tandis que Jean de Paris était fusionniste, le fils d'un simple maçon de la Croix-Rousse, Philibert de l'Orme, créa un nouveau style, imitation déclarée de l'art antique avec néanmoins quelque indépendance, et donna à l'art de bâtir des principes rationnels et des règles stables. C'est à Lyon qu'en 1536 il tenta la première application des études qu'il avait faites en Italie et de son habileté dans l'appareillage des pierres. Il construisit pour Étienne Bullioud, trésorier général de Bretagne, une galerie de communication à la fois élégante et hardie, véritable déclaration de guerre à nos architectes lyonnais, tous restés fidèles à l'art gothique, qu'ils se contentaient d'enjoliver de motifs empruntés à l'ornementation italienne que leur avait révélée Perréal.



Fig. 69. — PHILIBERT DE L'ORME
Fac-similé réduit d'un portrait contemporain, publié en tête de ses œuvres.

Les Lyonnais, sauf l'architecture cependant, n'en étaient pas encore à s'exercer eux-mêmes dans la pratique des arts ; mais, par contre, ils cultivaient avec zèle et succès l'étude de l'antiquité et des belles-lettres. Pierre Sala recueillait les débris des monuments romains, et en remplissait sa maison qui reçut le nom de

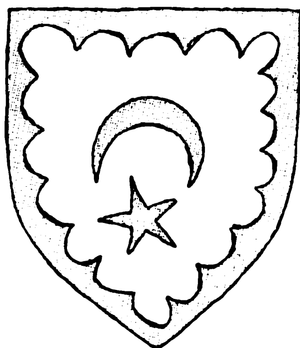


Fig. 70.
ARMOIRIES DE PIERRE SALA
Fac-similé par l'auteur.

Pierre Sala était amateur non seulement d'antiquités, mais aussi de livres. C'est sur un bel exemplaire du *Miroir historial* de Vérard de 1495, que se trouvent la signature et les armes reproduites ici. Les armes, qui constituent un véritable ex-libris, sont peintes sur la tranche du volume, *d'argent à une étoile surmontée d'un croissant renversé, à une bordure engrêlée, le tout de gueules.* La bordure montre que Pierre Sala appartenaient à une branche cadette. Cet ex-libris est complété par la signature transcrite à l'intérieur du volume sous cette forme *A Pierre Salla.* Il écrivait son nom avec deux L, conformément à la règle latine qui fait longue la voyelle suivie de deux consonnes, règle dont l'abandon par l'orthographe parisienne occasionne des désordres et des fautes nombreuses dans notre langue. Pierre Sala qui avait bâti l'Antiquaille pour s'y retirer, *prendre plaisir à veoir maincte escripture* et *pour composer*, a laissé quelques ouvrages en prose et en vers, parmi lesquels M. Georges Guigue a publié le *Livre d'Amitié* (Lyon, 1884, in-16) accompagné d'une notice instructive.

A Pierre Salla

Fig. 71. — SIGNATURE DE PIERRE SALA. — *Fac-similé par l'auteur.*

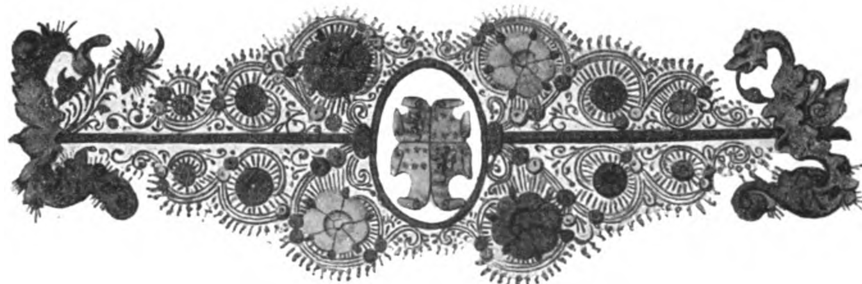


Fig. 72. — ARMES DE JEAN GROLLIER
peintes sur un volume de la Bibliothèque de Lyon. Fac-similé d'une photographie M. P. Bosi.

Jean Grollier appartenait à une famille de notaires de l'Arbresle, connue depuis le XIVe siècle. Les 1er et 4e quartiers du blason doivent représenter les armes de sa mère, Marie Esbaud. Ce charmant dessin d'un artiste italien a été inexactement reproduit par Monfalcon (*Nouveau Spon*, Lyon, 1856, et *Hist. monumentale*, 1866).

l'*Antiquaille ;* le médecin Champier essayait le premier d'écrire nos annales, en même temps qu'il livrait au public de nombreux ouvrages de science et de philosophie ; Claude Bellièvre se démettait de la charge de Premier Président au Parlement de Grenoble pour se livrer à l'étude de l'histoire et aux recherches archéolo-



Fig. 73. — MAURICE SEVE
D'après le Promptuaire des Médailles *(Lyon, 1553).*



Fig. 74. — UN DES EMBLÈMES DE DÉLIE
D'après l'édition de Louis Perrin, 1862.

Petit, bossu et intelligent, Sève a écrit un grand nombre d'ouvrages, mais celui qui surtout fit sa renommée, fut *Délie objet de plus haute vertu, poésies amoureuses*, publié en 1536 et illustré de 50 emblèmes. On a dit que *Délie* était l'anagramme de *l'Idée* et que les dizains du poète étaient inintelligibles. Les critiques qui ont émis cette opinion n'avaient pas lu cet ouvrage. Assurément les dizains du poète sont fort alambiqués, mais ils n'ont rien de métaphysique, comme on l'a prétendu. C'est l'histoire très claire d'un amour chaste et malheureux de Maurice Sève pour une personne qu'il ne put épouser, et qui n'est autre que Pernette du Guillet. Le nom de Délie n'est pas non plus une expression métaphysique ; très usité dans l'antiquité, il est le synonyme de Diane, née à Délos, et c'est pour cela que le poète le choisit. On a donné en 1862, une nouvelle édition de *Délie*, imprimée par Louis Perrin, qui chargea l'auteur de l'*Histoire de Lyon* de reproduire les gravures de l'édition originale. Ces bois étaient affreusement gravés. Le dessinateur copia avec une exactitude scrupuleuse les 50 emblèmes et les 12 encadrements qui les entourent, mais en les dessinant avec soin ; ces dessins, tracés à la pointe du crayon, furent gravés par Eugène Dardelet de Grenoble avec une finesse et une perfection admirables.

giques. Il avait rassemblé un grand nombre d'inscriptions et entrepris de publier les antiquités lyonnaises. Grollier, le trésorier général du Milanais, lui, achetait des livres, les revêtait de la plus élégante parure et laissait une réputation d'amateur éclairé et libéral que les siècles n'ont fait que consacrer davantage ; Maurice Sève s'acquérait une renommée égale à celle des poètes français les plus célèbres ; on le déclarait même « le plus célèbre et admira-

ble en toute doctrine, de tous ceux qui ont flory et escrit de son temps ». Le goût des lettres et de la philosophie avait créé des réunions littéraires. Il s'en était établi une, sur la colline de Fourvière, dans la maison d'un magistrat, Nicolas de Langes (nommée, à cause de lui l'Angélique), où les habitués de ces réunions passaient leur temps à discourir sur des questions de littérature, de métaphysique et de morale. Les femmes se mêlaient à ce mouvement ; elles étudiaient, philosophaient, versifiaient : Marguerite de Bourg, Jeanne Gaillard, Pernette du Guillet, les sœurs de Maurice Sève ; deux jeunes filles, dont l'une, Clémence de Bourges, mourut à la fleur de l'âge en 1557, et dont la seconde devait bientôt devenir illustre. Plusieurs autres également se firent un renom par leur talent, non seulement dans la poésie, dans l'art musical

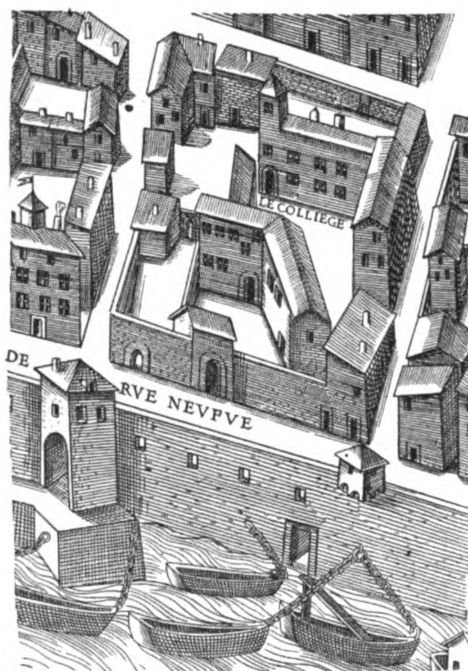


Fig. 75. — LE COLLÈGE DE LA TRINITÉ EN 1550
D'après le plan scénographique.

Les véritables promoteurs de l'institution du Collège municipal furent le cardinal de Rohan, archevêque, et Claude de Bellièvre, ancien président au Parlement de Paris; Symphorien Champier fut auprès du Consulat l'avocat de cette idée, et l'entreprise fut favorisée par la Confrérie de la Trinité (*cf.* t. II, p. 518 et 519) qui céda, en faveur de cet établissement, des granges et un terrain qu'elle possédait près du Rhône et qui étaient occupés alors par l'artillerie royale ou arsenal. Les confrères stipulèrent par l'acte de cession, qu'il serait fait, chaque jour, des prières pour eux, et que, en cas de suppression du collège, le terrain ferait retour aux donateurs. C'est en raison de cette libéralité que cette école prit le nom de Collège de la Trinité qu'elle a conservé jusqu'à la Révolution. Ce local ne comprenait alors que l'espace compris entre le Rhône, la voûte du Collège, la place et une rue, formant prolongement de la rue Mulet et supprimée depuis pour agrandir l'établissement.

mais aussi dans la connaissance des langues mortes et vivantes, l'italien, l'espagnol, le latin et même le grec.

Ce mouvement intellectuel recevait une impulsion, une activité plus fortes par la présence de lettrés et de savants étrangers, pour qui Lyon était un lieu de passage et qui parfois y séjournèrent longtemps. L'énumération de ces célébrités serait fastidieuse : la plupart de ces hommes si admirés de leur temps, et souvent à juste titre, sont absolument obscurs de nos jours ; trois noms seulement peuvent être cités : Marot, Rabelais et Étienne Dolet. Celui-ci, qui malheureusement, ne montrait pas « l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère », a prouvé que la culture intellectuelle la plus raffinée peut cacher la corruption brutale ; il a montré comment des mœurs infâmes et l'absence de tout scrupule peuvent, malgré les plus heureuses facultés, les plus puissantes protections, conduire à une fin lamentable. Il n'eut du reste aucune influence sur nos concitoyens. Ami des grands dont il sollicitait l'appui, lié avec des lettrés qui, par indifférence philosophique, fermaient les yeux sur ses vices, il a été tenu à l'écart par notre société lyonnaise, qui, dans sa notion plus juste des devoirs sociaux, était choquée des allures de ce correcteur d'imprimerie immoral et de ce typographe turbulent.



Fig. 76. — ÉTIENNE DOLET
D'après une gravure lyonnaise.
(Prosopographie de du Verdier, 1573.)
Sur ce portrait, Dolet montre une physionomie antipathique qui ne dément pas les crimes et les vices qui lui furent imputés.

Rabelais, caractère étrange, signalait son passage par des manifestations les plus opposées. En même temps que, spectacle jusqu'alors inouï, il donnait une séance publique d'anatomie sur le corps d'un supplicié ; en même temps qu'il instruisait en publiant des almanachs et de graves ouvrages de médecine et d'érudition,

il provoquait le rire universel de ses contemporains en faisant éditer chez nous les premiers livres de son *Gargantua* et de son *Pantagruel*. Mais il montrait moins de zèle dans l'exercice de ses devoirs professionnels. Médecin de l'Hôtel-Dieu, il abandonnait son service et finissait par quitter notre ville, sans laisser ni regret, ni même aucun souvenir. Marot, grâce à la souplesse, à l'amabilité de son caractère et de son talent, eut une réelle célébrité à Lyon, et, en quittant notre ville, il exprima toute sa gratitude pour l'accueil qu'il y avait reçu. Les vers qu'il écrivit à ce sujet sont connus et deux d'entre eux ont été adoptés pour la devise de nos armes :



Fig. 77. — CLÉMENT MAROT
D'après une gravure lyonnaise.
(*Liber amicorum*, J. de Tournes.)
Les initiales dans le champ de ce médaillon sont celles de la devise de Marot : *La Mort N'y Mord* (à la Vertu).

Adieu, Lyon qui ne mords poinct,
Sinon quand l'ennemi te poinct.

devise ingénieuse et qui s'applique parfaitement à notre ville vouée aux travaux de la paix.

Les belles-lettres trouvèrent aussi alors un puissant encouragement dans la haute société d'alors, zèle dont la tradition s'est malheureusement perdue depuis dans notre ville. Il n'y avait pas dans les hautes charges publiques, dans le clergé, dans la magistrature, l'administration, la finance, le riche commerce, la bourgeoisie opulente, il n'y avait pas de personnage digne de considération qui ne se crût obligé de protéger les gens de lettres, de les aider de sa bourse et de favoriser le développement littéraire en formant des collections de livres, d'antiquités et d'objets d'art.

Aussi, en 1527, le Consulat, cédant au mouvement général des



Fig. 78. — UNE SÉANCE DU CONSULAT EN 1520
Miniature tirée d'un registre des Archives municipales. — Fac-similé par l'auteur.

esprits, fondait un collège (fig. 75) dont les cours furent, par la suite, rendus gratuits, mais qui subit de nombreuses péripéties avant de rendre les services que l'on en attendait.



Fig. 79.
BENOIT LE COURT



Fig. 80.
JEAN DU PEYRAT

Armes empreintes sur des reliures lyonnaises du temps de François Ier.

Les deux personnages auxquels appartenaient ces armes comptaient parmi les amateurs les plus renommés de Lyon. L'un, Jean du Peyrat, lieutenant du roi, lors de la rebeyne (*cf.* p. 54), a été célébré par les poètes du temps pour le zèle qu'il mettait à faire fleurir les belles-lettres dans la ville dont il était l'un des premiers magistrats. Sa bibliothèque était nombreuse et choisie, à en juger par la quantité de livres que l'on rencontre encore portant ses armes. Benoît le Court appartenait à une famille d'ancienne noblesse militaire de la garnison de Saint-Symphorien-le-Château. Son père Jean le Court, avait été obligé de déroger pour relever la fortune de leur maison compromise. Lui-même, dernier né de cinq fils et laissé tout jeune orphelin en 1495, n'avait eu de l'héritage paternel que 150 écus d'or à la couronne et dut se livrer également au commerce. Mais soigneusement élevé par ses frères, il parvint à la fortune et, en même temps, acquit des goûts littéraires et publia des ouvrages de jurisprudence et même d'horticulture qui lui firent un renom littéraire. Il faisait partie des lettrés qui se réunissaient dans la maison de l'Angélique (*cf.* p. 48). La famille le Court reprit son rang dans la noblesse et s'est continuée jusqu'à nos jours. M. Georges Péricaud a pu constater, au château de Pluvy, que les armes qu'on leur attribuait sont inexactes et qu'ils portaient trois molettes, ce qui permet de rendre à la bibliothèque de Benoît le Court les nombreux et beaux ouvrages qui portent ce blason.

Cet éclat, cette prospérité, ce haut degré de civilisation et de lumière, qu'avaient atteint les classes élevées de la société lyonnaise, n'avaient amélioré en rien la condition du prolétariat. Au contraire, il rendait plus lourde la sujétion à laquelle le menu peuple était réduit et lui faisait sentir plus vivement son infériorité. Le Consulat était devenu une véritable autocratie ; il avait été jusqu'à appuyer son pouvoir sur la force, et s'était donné, en 1502, une garde permanente de 200 arquebusiers exclusivement à ses ordres et toujours armés.

En 1516, la démocratie avait fait un nouvel effort pour obtenir des droits politiques et une meilleure situation sociale. Cette ten-

tative ne fut pas une insurrection, mais une pétition formulée régulièrement devant le pouvoir souverain. Les demandeurs s'élevaient contre le système électoral illogique qui attribuait au Consulat le choix de ses propres électeurs ; ils réclamaient l'élimination des *Terriers* ou propriétaires fonciers, adjoints, par un étrange abus, au nombre des maîtres des corporations d'artisans pour peser sur les élections ; ils voulaient que les élections se fissent, suivant l'ancien usage, dans la chapelle Saint-Jacques et non à l'Hôtel commun où tout se passait, pour ainsi dire, à huis clos ; ils demandaient que les offices municipaux rétribués ne fussent pas donnés à vie, mais à l'élection ; enfin ils exigeaient la revision des comptes de la ville depuis vingt ans, ce qui montre que l'administration de l'aristocratie bourgeoise n'était pas aussi intègre ni aussi régulière que le devaient faire supposer la richesse et l'expérience de nos magistrats municipaux.



Fig. 81. — LETTRINE HISTORIÉE tirée du *Catalogus Gloriæ mundi (cf. p. 37, fig. 61).*

Elle représente un Pénitencier ecclésiastique donnant l'absolution par la cérémonie symbolique du coup de baguette. La lettre se trouve ainsi d'être l'initiale du sujet représenté.

ortées devant le Parlement de Paris, ces réclamations si justes et si sages ne furent pas admises. On ne donnait de ce refus aucune bonne raison, sinon que le régime électoral et administratif dont on se plaignait constituait l'ordre politique établi dans la cité dès l'origine (ce qui n'était pas vrai), et qu'il fallait par conséquent le respecter. Quant aux malversations, on ne les niait pas, mais on n'admettait pas qu'il appartînt au menu peuple de les rechercher ; on finissait par poser en principe que le prolétariat ne devait avoir aucun droit politique. Les traditions de la République romaine étaient

de nouveau proclamées après seize siècles de christianisme. Le Parlement pouvait-il donner tort à des capitalistes si puissants dont l'État avait constamment besoin? Ce que nous voyons de nos jours, sous un régime dit démocratique, est la meilleure réponse à cette question.

Ainsi injustement condamnée, la démocratie n'eut plus rien à espérer, et quand, treize ans plus tard, le peuple affamé et convaincu que les riches bourgeois accaparaient les blés, se rua sur les maisons de ceux qu'il accusait de sa misère, ses violences se trouvèrent, en quelque sorte, justifiées par le déni de justice que lui avaient opposé les dépositaires du droit et de l'équité.

La *Grande Rebeine*, comme on appela cette émeute, éclata le dimanche 25 avril 1529. Elle fut provoquée par la cherté du pain qu'aggravaient encore les menées des accapareurs et des mouleurs de blé. Le commun peuple de la ville avait été convoqué par des placards anonymes signés d'un rébus, le *povre* (le pauvre monde), et plus de mille personnes de la classe pauvre ou moyenne se rendirent à l'appel et se trouvèrent rassemblées sur la place des Cordeliers; le tocsin sonna à Saint-Bonaventure et à Saint-Nizier. Pomponne Trivulce, traqué par des hommes armés dans son hôtel du *Grand cheval blanc*, à la Grenette, fut obligé de s'enfuir : il gagna le couvent des Jacobins, puis celui des Célestins, et, traversant la Saône, alla se réfugier dans le cloître de Saint-Jean. La foule, maîtresse de la ville, se mit à piller les greniers de la ville et quatre ou cinq maisons, entre autres une des plus belles de la ville, située à l'angle sud-est de la rue Grenette et de la place des Cordeliers. Elle appartenait au célèbre Symphorien Champier. Enfant du peuple, parvenu à la fortune, à la noblesse et à la puissance, il se montrait, comme il l'a manifesté souvent, plus méprisant, plus hostile que personne envers la classe inférieure dont il



Fig. 82
FAC-SIMILÉ
D'après C.-M. Guigue.

était sorti. En outre, il s'était attiré l'animadversion populaire en faisant, quatre ans auparavant, voter par le Consulat une taxe sur le vin pour payer la construction des remparts de Saint-Sébastien (la Croix-Rousse actuelle).



Fig. 83.
THÉODORE TRIVULCE
gouverneur de Lyon de 1529 à 1532.

Pomponne n'était que le lieutenant du gouverneur alors absent. Celui-ci était son oncle ; Théodore était lui-même cousin germain de Jean-Jacques Trivulce (*cf.* p. 35, fig. 55). Théodore avait succédé, comme gouverneur de Lyon, au maréchal Jacques de Chabannes de la Palice, tué à la bataille de Pavie en 1525 (*cf.* p. 71, fig. 102).

Il s'était, en effet, opéré vers la fin du xve siècle une grande révolution fiscale dans notre ville. On se souvient des tentatives que la bourgeoisie avait faites pour remplacer l'impôt fixe et équitable sur la fortune de chacun, la *taille* comme on l'appelait, par des taxes indirectes (t. II, p. 620) aussi vicieuses économiquement qu'iniques au point de vue de l'égalité des charges. On se rappelle aussi que ces tentatives avaient échoué par l'énergique résistance du menu peuple *(ibid.*, p. 622) et les observations du chapitre de Saint-Jean *(ibid.*,

C'est par erreur que, dans l'*Étude sur Symphorien Champier*, de M. Paul Allut (*Lyon*, 1869, in-8°), une maison démolie en 1857 a été donnée comme étant celle de Champier. L'erreur (elle n'est pas du dessinateur) vient de ce que cette maison était en face de la porte des Cordeliers ; on a cru qu'il s'agissait de l'entrée de l'église, tandis qu'il s'agit de celle du couvent. La clôture enveloppait alors la place et la porte, comme le montre la figure, était à l'issue de la Grenette.

A propos du pillage de sa maison, Champier a traité les émeutiers de Vaudois, et un érudit contemporain s'est autorisé de ce mot pour prétendre que le menu peuple de Lyon était favorable à la Réforme. C'est une erreur formelle, absolue. Champier, dont le récit de la *Rebeyne* est d'ailleurs mensonger, a calomnié et insulté les émeutiers. Le bas peuple à Lyon a constamment été ennemi des réformés.

Feu M.-C. Guigue a publié, dans sa *Bibliothèque historique du Lyonnais*, toutes les pièces relatives à cette émeute, et l'a fait précéder d'une excellente analyse qui nous a servi à écrire notre résumé.

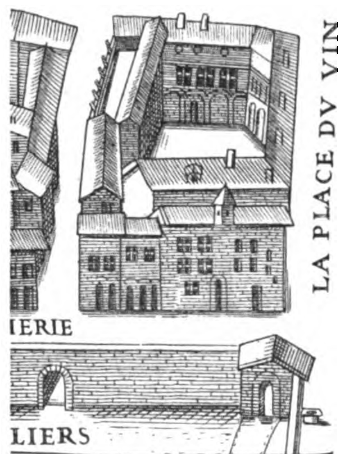


Fig. 84. — MAISON DE CHAMPIER
D'après le plan de 1550.

p. 527) qui en avait démontré l'iniquité. Mais ce que l'oligarchie de la richesse n'avait pu réaliser sous le gouvernement ecclésiastique, elle l'avait enfin accompli au moyen de l'absolutisme qu'elle s'était assuré par la protection du pouvoir royal. C'est à la faveur de ce nouvel état de choses que se produisirent des abus causes de la révolte et qu'avait été adoptée la motion proposée par l'opulent docteur. Aussi, les révoltés se portèrent-ils avec une véritable fureur contre sa fastueuse demeure (fig. 84), décorée de statues et d'armoiries : il n'en resta que les murs, et Champier lui-même ne dut la vie qu'à une prompte fuite. Cependant la bourgeoisie, s'avisant d'un dérivatif qu'elle emploie encore aujourd'hui, parvint à diriger contre le clergé les soupçons des émeutiers ; elle fit répandre adroitement, dans les rangs de la foule, la rumeur que c'étaient les moines de l'Ile-Barbe qui accaparaient les blés. On parvint à emmener ainsi cette troupe aveugle hors de la ville et, pendant son absence, on organisa la répression. Quand les insurgés revinrent, ils trouvèrent une force armée prête à les écraser et ils durent rentrer dans le devoir. Aussitôt les arrestations et les exécutions commencèrent. La répression fut si implacable que, deux ans après, le gibet recevait encore des complices de la grande rebeyne. Le prolétariat, impuissant à rien obtenir ni par droit, ni par force, retomba dans sa première servitude.

Disons cependant que, si la haute bourgeoisie était injuste à l'égard des classes pauvres et les maintenait dans l'asservissement, du moins elle ne les abandonnait pas complètement aux jours de grande détresse. L'esprit religieux qui animait nos riches bourgeois palliait chez eux les idées païennes et républicaines dont ils étaient imbus. Se souvenant de la parole évangélique, il y eut toujours un moment où ils se servirent de leurs richesses injustes pour se faire des amis dans le ciel. Les nombreuses institutions charitables qui ne cessèrent de se créer à Lyon en sont la preuve.



Fig. 85. — LETTRINE tirée du Missel d'Ainay, imprimé en 1531.
Fac-similé par l'auteur.
Le sujet représente la guérison du lépreux; il tient de la main gauche la cliquette dont il a été parlé précédemment (t. II, p. 667, fig. 716 et 717).

insi, en 1531 particulièrement, se manifesta ce sentiment d'admirable charité qui faisait oublier l'origine des fortunes si généreusement employées à soulager la misère. Une terrible famine ravageait presque toute la France ; le prix du blé avait sextuplé ; les habitants de la campagne, dépourvus de tout, réduits à manger l'herbe des champs, se retiraient en foule à Lyon, dont la richesse et les ressources leur promettaient quelques secours. Ils venaient ainsi de Bourgogne, de Savoie, Bresse, Dauphiné, Beaujolais, Forez, Auvergne, par troupes, en descendant le Rhône et la Saône dans de grands bateaux. En arrivant, ces malheureux, hâves, décharnés, semblables à des spectres ambulants, du milieu desquels on n'entendait que ces mots : « Je meurs de faim ! je meurs de faim ! », se laissaient tomber par les rues, sur les tas d'immondices, dans les étables où, en effet, il en mourait à chaque instant.

Un si lamentable spectacle émut les habitants jusqu'aux larmes; tous sortirent de leurs maisons portant des vivres à ces malheureux. Les pauvres eux-mêmes, oubliant leur propre détresse, partageaient le misérable morceau de pain qui leur restait, et se l'ôtaient de la bouche pour le donner à ces affamés. En un instant ces hôtes inattendus furent secourus avec tant d'empressement que plusieurs moururent pour s'être jetés avec trop d'avidité sur la nourriture qu'on leur offrait.

Ce ne fut pas cependant notre oligarchie municipale qui eut le mérite de sauver ces malheureux par une généreuse initiative. Bien loin de là, la première décision presque unanime du



Fig. 86. — LA PREMIÈRE DISTRIBUTION DE L'AUMONE

Fac-similé d'une gravure contemporaine tirée de la Police de l'Aulmosne de Lyon, *1539*.

Le principal promoteur de cette institution charitable fut un ecclésiastique lyonnais, Jean de Vauzelle (dont la famille existe encore à Orléans), qui excita la charité de ses compatriotes par un sermon pathétique découvert par feu M. le président Baudrier et réédité par lui. M. Ernest Richard, professeur de droit à la Faculté catholique, est le premier écrivain qui, dans son étude sur *les Origines de l'Aumône générale à Lyon* (Lyon, 1886, in-8°) ait donné, d'après les documents authentiques, un récit exact de la naissance de cette belle institution.

Consulat et des notables fut de jeter dehors ces multitudes affamées; Jean du Peyrat réussit à empêcher le vote de cette résolution atroce. Il demanda que l'on consultât d'abord les gens d'église. Cet avis adopté motiva la convocation des trois Ordres, qui firent triompher les sentiments d'humanité. Des avances furent faites, en attendant le résultat des collectes et cotisations; on rassembla une quantité de pain et de vivres, et après avoir fait frapper dix mille petites marques de plomb, on fit proclamer à son de trompe que tous les pauvres eussent à se trouver le lendemain sur la place des Cordeliers. Le vendredi 19 mai, près de huit mille affamés se trouvèrent au rendez-vous. Cinquante notables étaient prêts à les recevoir ; ils inscrivirent leurs noms, leur donnèrent à chacun un pain et une marque, leur désignant un endroit où ils avaient à se retirer, et où, désormais, ils recevraient chaque jour, sur la présentation de cette marque, du pain, du potage et de la viande. Les pauvres de la ville devaient se présenter aux Cordeliers, aux Jacobins, à Saint-Georges et à l'hôpital de la Chanal. Quant aux étrangers, on leur avait construit des cabanes, avec une chapelle provisoire, dans les prairies d'Ainay.

Ce n'était pas assez, pour nos bourgeois lyonnais, d'avoir pourvu aux besoins de ces pauvres. Mêlant toujours les principes d'économie aux élans de la charité, ils songèrent à alléger les charges que cette aumône colossale faisait peser sur la ville et sur les donateurs. Leur intelligence des affaires les aida merveilleusement en cette circonstance ; ils imaginèrent de faire annoncer que le Consulat offrait une surenchère de 20 sous par ânée sur le prix courant du blé qui serait mis en vente à Lyon. L'avidité des accapareurs ne tint pas devant une offre si alléchante : le blé afflua sur notre marché, si bien que, en huit jours, le bichet (ou 6e de l'ânée) qui se vendait alors soixante sous tombait à trente-cinq.

Pendant cinquante-deux jours la ville nourrit ainsi 5054 pauvres à qui elle distribua 250.038 livres de pain, lesquelles, y com-

pris les autres vivres et frais, nécessitèrent une dépense de 9793 livres, 19 sous, 2 deniers. Ce délai écoulé, la famine ayant cessé, les étrangers furent renvoyés, munis d'une bonne aumône pour la route; et quand tous furent partis, il se trouva un reliquat de 386 livres, 2 sous, 6 deniers, du total des collectes qui avaient été recueillies.

L'existence imprévue d'un excédent si considérable inspira l'idée de rendre permanente l'institution dont on venait de faire l'expérience et de parvenir à l'extinction de la mendicité. Ce projet étudié et mis à exécution, les trois ordres de la ville établirent l'Aumône générale, aujourd'hui hospice de la Charité, qui pendant deux cent cinquante-cinq ans, avec les seules cotisations et dons volontaires des habitants, donna du pain à la population dans les temps de chômage et de disette, pourvut à la nourriture et à l'éducation des orphelins légitimes, et fit disparaître la plaie de la mendicité volontaire en donnant de l'ouvrage aux mendiants valides et un abri à ceux à qui leurs infirmités enlevaient la possibilité de travailler.


Fig. 87.

our réaliser d'aussi importantes réformes il fallait que la ville de Lyon eût développé ses richesses d'une manière extraordinaire. En effet, une révolution économique radicale s'y était opérée. De place exclusivement commerciale, notre ville était devenue industrielle. Elle devait ce changement aux conquêtes de nos armées en Italie qui avaient fait tomber les barrières séparant les deux pays, et avaient fait affluer chez nous des Génois, des Florentins, des Milanais qui nous apportaient, avec leurs capitaux, leur faste, leur élégance, leur subtilité et aussi leur industrie.

Les courtisanes elles-mêmes venaient importer à Lyon leur corruption raffinée. L'une d'elles, surnommée la Malatesta, à cause de son caractère, après avoir défrayé longtemps la chroni-

que par ses allures excentriques, son habitude de porter une épée



Fig. 88. — FRANÇOIS DE ROHAN
Archevêque de Lyon de 1501 à 1536
(Sceau de la Chambre ecclésiastique de)

Ce prélat portait pour armes : *écartelé: aux 1er et 4e contrécartelé aux 1er et 4e de gueules au rai d'escarboucle d'or* (Navarre) *aux 2e et 3e de Bourbon; aux 2e et 3e de Rohan; sur le tout de Milan, à un lambel de 3 pendants d'argent en chef du grand écu.*



Fig. 89.
JEAN DE LORRAINE
Archevêque de Lyon de 1537 à 1549.

Coupé d'un trait parti de trois: au 1er fascé d'argent et de gueules (Hongrie). *au 2e semé de France au lambel de 3 pendants de gueules* (Naples); *au 3e d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes du même* (Jérusalem); *au 4e d'or à 4 pals de gueules* (Aragon); *au 5e semé de France à la bordure de gueules* (Anjou); *au 6e d'azur au lion contourné d'or* (Gueldre); *au 7e d'or au lion de sable* (Flandre); *au 8e d'azur semé de croix tréflées à deux bars adossés d'or* (Bar); *sur le tout, d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent* (Lorraine). Le lion de Gueldre est contourné, à la mode allemande, pour faire face à celui de Flandre.

et une rondache, son audace telle qu'elle allait par les rues à toute heure de la nuit, ses rixes fréquentes avec le guet, dont elle sortait toujours à son honneur, se fit un renom universel pour s'être tuée par dépit d'amour.



Fig. 90. — HIPPOLYTE D'ESTE
Archevêque de Lyon de 1549 à 1551
(Sceau de la Chambre ecclésiastique d')

D'après une empreinte communiquée par M. Dissard, conservateur du Musée.

L'empreinte originale de ce sceau se trouve aux Archives départementales du Rhône. Les armes de ce prélat étaient : *Écartelé aux 1er et 4e de France à la bordure endentée d'or et de gueules* (par concession du roi Charles VII en 1432); *aux 2e et 3e d'azur à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or.*
SIGIL(*lum*) CAMERE HYPO*lyti* CAR-D*inalis* FERRA [*riensis Archiepiscopi*] ET CO*mitis* LVGD*unensis Galliarum Primatis.*

En ce temps, le Concordat de 1516 commençait à porter ses

fruits et la faveur royale laissait à des Italiens nos plus importantes dignités ecclésiastiques. François, cardinal de Rohan,



Fig. 91. — SCEAU D'HIPPOLYTE D'ESTE

Gravé par Benvenuto Cellini en 1540.

Fac-similé par B. Delaye d'une photographie de l'auteur

D'un côté paraît saint Ambroise, armé d'un fouet et chassant les Ariens, de l'autre saint Jean-Baptiste, patron de l'église de Lyon.

Benvenuto parle de ce sceau dans ses Mémoires et s'en montre très fier. C'est, en effet, le plus beau de ceux qu'il a gravés; mais il offre plusieurs défauts, sans parler de l'absence complète de sentiment religieux et du caractère choquant des génies ailés destinés à supporter les armes de Ferrare. Le sceau original était d'argent; il s'est perdu depuis, mais il en existe une empreinte de plomb. Elle fut acquise vers 1860 du bouquiniste Fontaine par feu M. Vaganay, antiquaire, qui la communiqua à l'auteur pour déterminer le personnage à qui cette pièce avait appartenu. Il ne fut pas difficile de le reconnaître, mais sans savoir que l'artiste qui l'avait gravée était le fameux Cellini. Vendu à M. Henry Morin-Pons, ce sceau passa, en 1863, dans notre Musée municipal, par suite de l'acquisition du cabinet de cet amateur, et fut mis au rebut par feu Martin Daussigny, alors conservateur du Musée. Retrouvé en 1881 par M. Dissard, reconnu pour une œuvre de Benvenuto, il a été publié d'abord par M. Giraud, conservateur des Musées archéologiques de la ville de Lyon, puis par M. Eugène Plon, dans un beau et précieux volume, *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur et sculpteur* (Paris, 1883, grand in-8° orné d'environ 150 fig.); la photogravure de cet ouvrage a, par une gracieuse libéralité de M. Plon, été reproduite dans l'unique numéro d'une publication lyonnaise, *Revue d'Etudes critiques sur différents sujets* (Lyon, 1883, in-8°). L'examen de ce sceau, comparé avec le précédent (fig. 90), prouve qu'à Lyon on n'employait pas encore les poinçons, tandis que Benvenuto a usé de ce procédé, non seulement pour les lettres de la légende, mais pour la gravure des personnages.

dernier archevêque nommé par le chapitre, était mort en 1536, François Ier lui donna pour successeur Jean, cardinal de Lorraine, déjà archevêque de Narbonne, de Rheims et d'Alby, et évêque

de Verdun, sans compter huit abbayes qu'il possédait. Tout au moins, voulut-il bien, au bout de trois ans, résigner le siège de Lyon, qu'il céda à un prélat italien, Hippolyte d'Este, cardinal

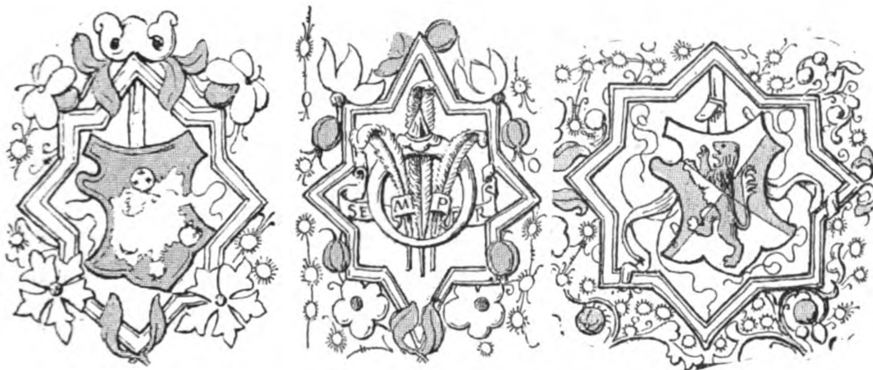


Fig. 92. — ARMES ET Fig. 93. — DEVISE DE Pierre Ier de Médicis. Fig. 94. — ARMES DE TORNABONI pour Lucrèce, femme de Pierre Ier.

Il y eut cependant à Lyon des Florentins expatriés, mais seulement à partir du XVIe siècle, après le rétablissement des Médicis. Nous possédons à la bibliothèque de la ville un document curieux qui confirme ce fait. C'est un beau manuscrit italien (catalogue Delandine, n° 1240) contenant une traduction de l'Ecclésiastique, de la Sagesse et des Prophètes. Il est orné de miniatures et porte les armes des Médicis et des Tornaboni. Il a donc appartenu à Pierre Ier, marié à Lucrèce Tornaboni, et qui gouverna Florence de 1464 à 1472. Mais ce qui détermine l'origine de ce manuscrit, c'est que les armes des Médicis (sauf le tourteau de France concédé par Louis XI) ont été effacées par les possesseurs, tandis que celles des Tornaboni ont été respectées ; il était donc tombé entre les mains d'un ennemi des Médicis. Enlevé lors du pillage de leur palais en 1496, il aura été apporté ensuite à Lyon lorsqu'ils rentrèrent à Florence en 1512. Dans quelques-unes des miniatures le peintre a donné pour cadre aux scènes bibliques des vues de Florence. Outre les armes des Médicis, on y voit aussi leur ancienne devise : un diamant enlacé de trois plumes et le mot *semper*. C'est un rébus et un calembour latin : *semper adamas in pennis ;* c'est-à-dire : toujours (résistant comme le) diamant dans les peines, *pennes* (plumes).

Feu M. le comte de Charpin-Feugerolles a écrit un savant ouvrage sur *les Florentins à Lyon* (Lyon, Louis Brun, 1893, in-4°), où il étudie d'une manière complète toutes les familles florentines qui ont été, à diverses époques, établies à Lyon. Il a joint à son propre ouvrage une étude analogue de M. Louis Fournier, *les Florentins en Pologne*, rédigée d'après les anciens auteurs polonais, les manuscrits originaux et les monuments existant encore. Cet écrit d'un érudit lyonnais a été pour des savants polonais le sujet d'une surprise très naturelle et aussi de leur admiration. Malgré son objet spécial, cette étude n'est pas sans intérêt pour Lyon, parce que l'auteur ne s'est pas borné à étudier les familles, mais a dépeint avec beaucoup de vérité le rôle et l'influence des Florentins en Pologne, et que cette peinture peut s'appliquer très exactement à nos Florentins lyonnais.

de Ferrare, prélat équivoque, comme bien d'autres de ce temps, considérant les biens ecclésiastiques comme leur propriété, et ne songeant qu'à dépenser en luxe de tout genre les revenus qu'ils en retiraient.

L'abbaye d'Ainay fut de même livrée à des Italiens qui vivaient en véritables disciples d'Épicure, tels que Nicolas de Gaddi qui chassait les moines de leur monastère, s'attribuait les revenus légués à des fondations pieuses, et qui, logeant sans scrupule dans son abbaye, François Ier et sa maîtresse, les amusait par ses propos rabelaisiens. L'influence des mœurs de nos voisins d'outremonts ajoutait donc aux effets désastreux de certaines innovations dans le gouvernement. Ceux que nous avions vaincus nous dominaient, et Lyon le premier, et plus qu'aucune autre ville de France, subissait le joug de ces conquérants. Les premiers Italiens qui vinrent s'établir à Lyon ne furent pas d'abord des hommes politiques exilés par les factions qui déchiraient leur pays (fig. 92 à 94), mais bien de riches banquiers, tranchons le mot, des usuriers, attirés par l'amour du lucre sur un terrain neuf et productif, comme l'était notre bonne ville, depuis que les juifs l'avaient quittée.



Fig. 95. Fig. 96. Fig. 97.

TYPES ITALIENS DU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

Tirés de la Bible historiée *publiée à Lyon en 1521.*

Les figures de cette Bible sont l'œuvre d'un habile peintre italien, peut-être le Florentin Salvator de Salvatoris. Le dessin, quoiqu'il ait beaucoup souffert de la maladresse du graveur lyonnais, décèle la main d'un homme de talent hors ligne. Elles sont en outre, intéressantes parce que les personnages bibliques y sont naïvement représentés sous le costume italien du temps de l'artiste. Tel est, par exemple, Holopherne en gentilhomme florentin (fig. 95), et ailleurs un fonctionnaire (fig. 97), etc. En un mot on a, dans ces gravures, l'image fidèle des Italiens qui vivaient à Lyon au commencement du XVIe siècle.

Mais, par suite des guerres d'Italie, il y eut chez nous une véritable invasion, non plus seulement de négociants, mais de grands seigneurs, d'hommes puissants par leur condition sociale, et qui parvinrent à nous dominer de toutes façons. Leurs opérations n'étaient pas d'ailleurs toujours heureuses, témoin la grande

faillite de la banque de Laurent II de Médicis qu'administrait à Lyon Lyonnet de Rossi. C'est à cette banque cependant que l'on doit, progrès immense, l'usage des lettres de change (alors appelées *polices)* qui suppléent à l'envoi du numéraire.

Ils s'efforçaient en même temps de s'attirer l'admiration, sinon la sympathie du public, par une libéralité fastueuse et une charité bruyante envers les pauvres. Ils enrichirent nos églises des Jacobins, des Augustins, de l'Observance, etc., de somptueuses chapelles, et, en même temps, leurs architectes enseignaient aux nôtres plusieurs dispositions architectoniques dont nos anciennes maisons offrent encore d'élégants spécimens.



Fig. 98. — HOTEL DE GADAGNE
D'après une photogravure publiée dans *la Construction lyonnaise.*

La richesse de ce personnage est restée proverbiale à Lyon ; on dit encore *riche comme Gadagne* (populairement on dit Gazagne par altération), nom prédestiné d'ailleurs, car il signifie *gain.* Un autre genre de popularité s'est également attaché à sa mémoire. L'hôtel où il demeurait existe encore, c'est un édifice de style du XVe siècle dont l'intérieur laisse paraître encore des restes de splendides décorations. Mais ce qui lui a valu la renommée dont il jouit est une grille, à gauche de l'entrée, et que les ouvriers en ferronnerie ne manquent pas de venir admirer. On prétend qu'elle ne peut être démontée. Cependant feu Martin a prouvé que le problème n'était pas insoluble et a montré par une figure comment on devait procéder (*Recherches sur l'architecture*, Lyon, 1851), explication que M. Drevet a reproduite dans son *Lyon pittoresque.* Une des plus belles médailles lyonnaises, découverte en 1823, quand on démolit ce qui restait de l'église des Jacobins, nous a conservé les traits du fastueux Florentin. Elle avait été placée dans les fondations d'une chapelle que Thomas de Gadagne y avait fait construire. De cette chapelle, dans le goût le plus pur de la Renaissance, il reste un arc qui sert actuellement d'entrée à une maison des Brotteaux, rue de Sully, n° 4. Cette même église, affectionnée spécialement par les Florentins, a donné une autre médaille provenant également d'une chapelle fondée, sous le vocable de Notre-Dame du Rosaire, par Barthélemy Panciatichi, riche personnage ami du fameux Benvenuto Cellini.

Malgré cela, ils n'étaient pas aimés; la pression qu'ils exerçaient par leurs capitaux, le taux énorme qu'ils tiraient de leur argent, leurs exigences hautaines, les privilèges souvent désastreux pour le bien public qu'ils savaient se faire donner les rendaient importuns et gênants au Consulat, odieux aux commerçants

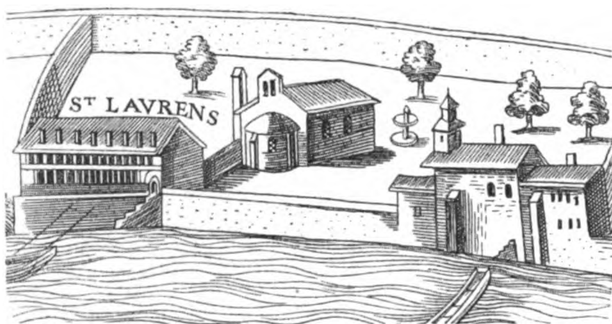


Fig. 99. — HOPITAL SAINT-LAURENT
D'après le plan de 1550.

L'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes était appelé aussi de la Quarantaine, parce qu'il était destiné aux pestiférés et que les personnes soupçonnées de contagion y étaient mises en quarantaine. Sa fondation remontait à 1474; elle était due à Jacques Caille et Claudine Balarin, sa femme. Les Confrères de la Trinité l'agrandirent en 1509; Thomas de Gadagne ne fit qu'ajouter un nouveau bâtiment. C'est celui qui paraît à gauche de la gravure. Il était remarquable par un double étage de galeries supportées par des piliers. Sa démolition remonte à une quarantaine d'années seulement. La chapelle avait été détruite à la Révolution; il en reste le portail qui fut transporté sur le chemin pour servir d'entrée, mais l'exhaussement de la montée l'a rendu inutile. On ne voit plus que le sommet de l'arcade, dont M. Drevet a donné un dessin dans *Lyon pittoresque*.

obligés de recourir à leurs services; et quant au menu peuple, il les détestait d'instinct, et, en toute occasion, blâmait les Italiens et les accusait, comme on le sait par le témoignage d'un de leurs écrivains *(cominciarono a biasimare gl' Italiani... cantavano degl' Italiani)*. Leurs bienfaits mêmes étaient interprétés à leur défaveur. Ainsi, lorsque Thomas de Gadagne fit bâtir un hôpital près de celui de Saint-Jean-des-Vignes, on disait à Lyon qu'il était trop petit, ne fût-ce que pour recueillir les gens que ce riche banquier avait réduits à la misère.

Le peu d'influence que les Italiens eurent sur notre population, dans la première phase de leur établissement, se trahit par un indice caractéristique : le théâtre. Cette manifestation de l'esprit

et des goûts d'un peuple resta, jusqu'à Henri II, exclusivement française et bien en arrière des autres expressions artistiques moins indépendantes. Jusqu'à 1548, les Lyonnais se contentèrent du spectacle des mystères naïfs de leurs ancêtres. En 1513, les marchands florentins firent bien jouer au puits de Porcherie (carrefour alors très vaste des rues de Gadagne et de la Loge) une farce *à la louange du pape;* le peuple revint à ses bonnes représentations du mystère de la *Conception de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste* qui tint la foule ébahie sur la place des Cordeliers pendant quatre jours successifs en 1518, et lui rappelait la *Vie de la Madeleine*, donnée en 1500 et celle *de saint Nicolas de Tolentin* représentée par les Augustins en 1506. Un marchand lyonnais, J. Neyron, put même exploiter utilement ce goût en faisant construire, sur les vieilles données, un théâtre fixe avec son paradis et son enfer, lequel dura quatre ans, de 1538 à 1541, époque de la mort de son organisateur.

Les Italiens se logeaient préférablement sur la rive droite, dans la rue Juiverie, autour du Change, leur quartier général. Protégés par des lois spéciales qui leur accordaient des privilèges et des libertés presque sans bornes, les étrangers, les *Nations*, comme on disait alors, trouvaient dans notre ville une situation exceptionnellement favorable. Ils avaient pour émules les Allemands, résidant d'ordinaire sur la rive gauche. Ceux-ci tenaient si peu à se montrer qu'ils n'avaient qu'une tombe commune dans la chapelle basse des Jacobins. Cachés sous de sombres costumes, ils se livraient silencieusement au commerce, le traitaient avec cette vieille probité germanique demeurée proverbiale, faisaient le bien dans l'ombre, mais plus efficacement, comme ce modeste Jean Kléberger, qui a mérité de la reconnaissance populaire le surnom de *bon Allemand;* en un mot, tout au contraire des Italiens qui remplissaient tout de leur faste, de leur emphase bruyante, exploitant les affaires

avec une admirable adresse, pressurant, avec une égale facilité, tantôt la bourse des particuliers, tantôt celle de la ville et aussi celle du roi et de l'État; enfin ne faisant pas la moindre bonne action sans la faire proclamer et le plus souvent grossir par toutes les voix de la Renommée à leur solde.

Chacun de ces deux peuples, si différents d'esprit et de mœurs, importa dans notre ville des industries diverses. Aux Italiens nous dûmes la soierie que le Consulat avait refusée du roi, en 1470, et qu'il accepta avec empressement, en 1536, de deux marchands piémontais, Turquet et Naris, en même temps que la capitale du pays de Jarez devenait également place industrielle importante. Par suite de circonstances que l'on n'a pas expliquées, les fabricants d'étoffes de soies et de velours qui existaient à Lyon avant l'entreprise privilégiée de Turquet et Naris, avaient établi leurs moulins à dévider la soie à Saint-Chamond, qui continua à les garder, malgré les efforts de Lyon pour lui enlever cette industrie.

Quant aux Allemands, ils nous dotèrent de l'imprimerie, industrie plus féconde encore, plus puissante, et qui, pendant un siècle, valut à notre ville une véritable supériorité intellectuelle et artistique. Leur influence, quoique silencieuse, fut profonde, et ils gagnèrent universellement l'estime et la sympathie des Lyonnais. Il y avait, d'ailleurs, certaines affinités de caractères entre ce peuple et notre population. L'amour de la vie de famille, du calme; la simplicité des goûts; l'éloignement, si ce n'est à l'occasion des fêtes publiques, pour le luxe extérieur, le faste, l'apparat bruyant; la probité commerciale, la crainte des entreprises louches et hasardeuses qui nous caractérisaient naguère, étaient autant de motifs de cordiales relations.

Tandis que la ville de Lyon voyait s'opérer cette merveilleuse transformation de sa vie sociale, le Forez, le Beaujolais et la Dombes étaient soumis à un nouveau régime.

Le traité de Madrid, conséquence de la défaite de Pavie, avait

stipulé la restitution au connétable de ses biens confisqués après sa défection; mais sa mort sans enfant coupa court à toutes difficultés de ce côté et entraîna le retour de ses vastes domaines à la couronne. Nos provinces néanmoins, sauf la Dombes, ne furent pas immédiatement annexées. Elles faisaient partie des biens sur lesquels Louise de Savoie avait porté ses prétentions et elles lui furent remises. Les Duprat eurent leur part dans cette spoliation: la seigneurie de Thiers, distraite du Forez, auquel elle était unie depuis deux siècles, fut donnée au fils du Chancelier. La reine-mère resta en possession des biens du connétable jusqu'à sa mort, arrivée en 1531; elle avait eu soin d'en passer donation au roi son fils, et c'est par suite de cette procédure que nos provinces furent définitivement réunies à la France. Peu d'années après, le roi, se trouvant à Lyon (1536), ne dédaigna pas de venir prendre possession en personne de cette nouvelle acquisition. Sa mère s'était contentée de faire remplir cette formalité par deux fonctionnaires, qui se trouvèrent être deux Lyonnais, Jean du Peyrat, lieutenant du roi, et Claude Bellièvre; mais François Ier voulut se montrer à ses nouveaux vassaux à Montbrison même. Il avait été précédé par Claude d'Urfé, bailli de Forez, qui vint se mettre à la tête des Enfants de la ville, comme on appelait alors les jeunes gens aisés. Ceux-ci, « au nombre de 5 à 600 et davantage, bien habillés et accoutrés, ayant espées, arquebuses, javellines, picques, arbalettes, espées à deux mains et aultres bâtons de guerre tous en bon ordre avec gros tambourins de Suisses et dix à douze trompettes et trois ou quatre enseignes bien belles » allèrent « le plus triomphalement qu'il leur fut possible » au-devant du roi.



Fig. 100.
LOUISE DE SAVOIE
D'après le Promptuaire des médailles.
D'abord duchesse d'Angoulême, puis reine-mère, enfin duchesse de Bourbon, comtesse de Forez, dame de Beaujeu et de Dombes, de 1523 à 1531.

Il fit son entrée le mardi 25 avril, vers les quatre heures du soir avec la reine et « Messieurs ses enfants », par la porte Saint-Jean, où il fut reçu par les Consuls, portant un dais de damas blanc orné d'écussons chargés d'un F couronné, et « dix à douze trompettes, vers la dite porte Saint-Jean, jouant et sonnant à grosse force ».

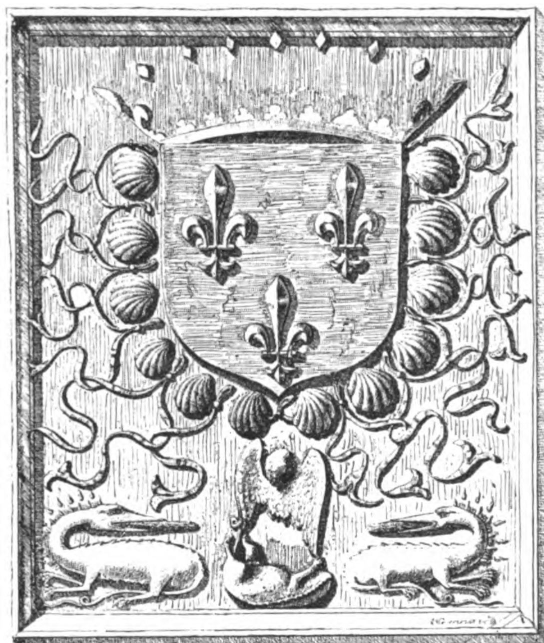


Fig. 101. — MONUMENT DU SÉJOUR DE FRANÇOIS Ier A MONTBRISON

Fac-similé d'un dessin de M. Henri Gonnard.

Cette sculpture qui porte les armes et la devise bien connue de François Ier, la salamandre, et qui était accompagnée du quatrain cité, se voyait à l'intérieur d'une maison faisant alors partie du cloître de Notre-Dame. Ce petit monument soigneusement recueilli est aujourd'hui conservé dans le Musée de la Diana.

Cela était bien loin des magnifiques entrées que la ville de Lyon faisait à ses souverains ou même à de simples grands seigneurs; François Ier s'en montra néanmoins satisfait et se trouva assez bien dans cette minuscule capitale pour y faire un séjour de plus de deux semaines, événement considérable dont les Montbrisonnais consacrèrent le souvenir par un modeste monument apposé sur la maison où le roi avait logé.

Le jour de Saint-Marc mil cinq cent trente-six
Fut le séjour du très chrétien François
Premier du nom, puissant roi de François,
Par seize jours en ce logis assis.

Il existait toutefois des prétendants au duché de Bourbon dans

la personne des Bourbons de la Roche-sur-Yon. Le roi, pour faire cesser leurs réclamations, céda en 1538 le comté de Montpensier, qui fut érigé en duché et des terres détachées du comté de Forez : la Roche-en-Régnier, Retournac, Malivernas, plus le droit qu'il



Fig. 102.
JACQUES DE CHABANNES
de la Palisse
Gouverneur du Lyonnais et Président du Parlement de Dombes de 1523 à 1525 (Sceau de).

Jacques de Chabannes, le fameux maréchal de la Palisse, avait été établi en 1523 comme il a été dit (p. 33) après Jean-Jacques Trivulce, et avant Théodore et Pomponne Trivulce, auxquels succédèrent le cardinal de Tournon, dont il sera parlé plus loin, et Jean d'Albon

Pendant qu'il exerçait cette charge, il eut à rendre les derniers devoirs à son frère puîné Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, qui tenait à notre ville par son alliance avec une de nos anciennes familles, les le Viste, entrée dans la noblesse dès la fin du XIVe siècle et dont une branche possédait Arcy-en-Brionnais. C'est une fille de cette maison, Claude, que Jean de Chabannes avait épousée. Elle était veuve de Geoffroy, fils de Rauffet de Balsac (t. II, p. 647, fig. 692) et qui l'avait faite son héritière. Par son mariage avec elle, Jean de Chabannes devint seigneur de Châtillon-d'Azergues. Il fut tué le 24 février 1524 au passage de la Sésia, désastreuse journée où périt avec lui l'illustre Bayard et où fut blessé un autre de nos compatriotes, Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, qui devait périr trois ans plus tard à Pavie. Notre Consulat et la population s'associèrent au deuil du gouverneur et firent de somptueuses funérailles à ce jeune héros.

La maison de Chabannes, qui tient une si grande place dans notre histoire nationale, compte encore de nombreux représentants. L'un d'eux, M. le comte Henri de Chabannes, a acquis chez nous droit de cité par une alliance avec l'une de nos vieilles familles, les de Murard. On lui doit une histoire complète des Chabannes accompagnée de gravures et de figures, mais malheureusement tirée à si petit nombre que les hommes d'étude ne peuvent se la procurer.

pouvait avoir sur la seigneurie de Thiers, concessions qui devaient être, vingt-deux ans plus tard, suivies d'autres plus considérables.

Dès les premiers jours de la confiscation il s'était opéré une dislocation entre les États du duc dépossédé, et on avait détaché la Dombes des autres seigneuries. Ce petit pays, étant situé sur le territoire de l'Empire, ne pouvait être soumis à une administration royale. Sous la domination des ducs de Bourbon, les causes judiciaires y relevaient en appel du Conseil ducal établi à Moulins ; après l'annexion, ce Conseil ayant été supprimé et les appels ne

pouvant être évoqués devant un Parlement français, il fut institué pour la Dombes un Parlement spécial, qui était à la fois Chambre des Comptes, Cour des Aides et Cour des Monnaies. Il était composé du Gouverneur de Lyon qui était alors l'illustre maréchal de la Palisse (fig. 102), du Sénéchal, des Lieutenants général et particulier, du Procureur du roi de la sénéchaussée de la même ville, de deux docteurs, d'un greffier et de deux huissiers. En raison de cette composition, ce nouveau Parlement siégeait à Lyon, par territoire emprunté, mais ses arrêts étaient rendus à Trévoux. C'est là l'origine de la principauté de Dombes dont l'indépendance, on le devine, fut d'abord quelque peu illusoire, mais devint par la suite aussi réelle que le permettaient, d'une part, sa faiblesse, et d'autre part, la qualité de princes du sang portée par les souverains qui la possédaient.

Outre les possessions de la Maison de Bourbon, il y avait, au delà de la Saône, plusieurs paroisses appartenant, en tout ou en partie, à l'Église de Lyon et dont le territoire qui les contenait portait le nom de Franc-Lyonnais, à cause des immunités fiscales qu'il possédait depuis un temps immémorial, de même que la Bresse, la Dombes et les terres comprises entre l'Ain et la Saône.

Le Franc-Lyonnais formait deux enclaves distinctes comprenant, à partir de Lyon, entre la Bresse et la Dombes : Cuire et la Croix-Rousse — qui commençait à naître (fig. 103), par suite de la construction du rempart de Saint-Sébastien — le tiers de Caluire, limité par le chemin de Lyon, Sathonay, Vimy (aujourd'hui Neuville-l'Archevêque), Rochetaillée et Fleurieu en partie, Fontaines, Massieu en entier, Genay en partie, Bernon, aujourd'hui hameau de Massieu, le quart de Civrieux, quelques maisons y compris l'église de Saint-Jean de Thurigneux; puis, au delà du ruisseau du Formans et enclavées en Dombes, quelques maisons de Saint-Barnard et de Riottiers (aujourd'hui hameau de Jassans) et la partie de Saint-Didier située au nord du ruisseau.

Les exemptions de tailles et autres impôts qui constituaient les franchises de ces deux petits territoires, aussi bien que pour la Dombes, furent maintenues par suite de ce respect que l'on avait alors pour les usages établis et aussi pour maintenir les



Fig. 103. — LA CROIX-ROUSSE PRIMITIVE
D'après le plan de 1550.

Lorsque l'achèvement du rempart, établi sur l'emplacement du boulevard actuel, eut séparé complètement la presqu'île lyonnaise du plateau, il s'établit de nombreuses hôtelleries pour recevoir les voyageurs attardés et retenus hors de la ville par la fermeture des portes. On érigea au carrefour de la montée de la Boucle, point de rencontre de la route du Rhône et de celle de la Bresse, une croix de pierre rougeâtre (de Couzon probablement), qui donna son nom à cette nouvelle agglomération. Détruite par les huguenots en 1562, elle fut rétablie à la fin du XVIe siècle, mais tout près de la porte de Lyon, parce que les habitants s'en étaient rapprochés. Après diverses vicissitudes, cette croix, qui rappelait l'origine et justifiait le nom de la localité, a été abattue en 1881 par le vandalisme d'une administration fanatique et intolérante.

L'histoire de la Croix-Rousse, jusqu'à présent absolument négligée, sera bientôt mise au jour par les soins d'un jeune écrivain lyonnais, M. A. Grand, auteur d'une monographie des *Augustins de la Croix-Rousse* (Lyon, 1889, in-8, fig.) et offrira certainement les mêmes qualités de sérieuse érudition et de saine critique qui recommandent ce premier ouvrage.

habitants dans la fidélité à la couronne, fidélité toute particulièrement digne de sollicitude en présence des tentatives d'annexion que les ducs de Savoie avaient toujours manifestées à l'égard de ces territoires.

Cette précaution n'était pas inutile, mais le roi ne s'était pas borné à cela; il eut aussi recours aux mesures militaires. François Ier avait été souvent témoin et plus d'une fois victime de la nécessité d'employer des troupes mercenaires à pied dont la fidélité était toujours incertaine. Les francs-archers n'existaient plus, les fantassins français, connus sous le nom d'aventuriers

étaient, par leur indiscipline, tombés en complet discrédit et signalés, dans les ordonnances royales, comme des brigands et des pillards. Le roi résolut donc de créer une infanterie nationale qui pût être, un jour, substituée aux lansquenets allemands, aux piquiers suisses, aux piétons italiens et aux fantassins espagnols, qui composaient la majeure partie de nos troupes à pied.



Fig. 104. — LETTRINE tirée d'un livre imprimé à Lyon en 1534.
D'après feu M. le Président Baudrier et M. Julien Baudrier *(Bibliographie lyonnaise..... du* XVI[e] *siècle*, Lyon, 1896, in-8°, fig.).
Cette jolie lettre taillée sur cuivre par Camille de Septgranges n'est cependant pas de sa création, elle a dû être copiée sur une autre, probablement allemande.

Dans ce but, il avait précédemment (1534) divisé la France limitrophe, c'est-à-dire non compris les provinces du centre, en sept circonscriptions devant fournir chacune une légion de 6000 fantassins, imitation évidente des légions romaines, inspirée par le Florentin Syméoni. Tous les officiers devaient être de la province où la légion était levée. Chaque légion était formée de six bandes, subdivisées chacune en deux enseignes de cinq centuries; chaque centurie comprenant quatre escadres de 25 hommes. Le corps d'officiers était composé de six capitaines dont l'un, commandant toute la légion, portait le titre de colonel; les autres commandaient les bandes; venaient ensuite douze lieutenants, douze porte-enseigne, un pour chaque enseigne; soixante centeniers et deux cent quarante caps d'escadre. En outre, pour chaque enseigne il y avait deux fourriers, trois sergents de bataille, deux tambours et un fifre.

Ainsi formée, la légion représentait une division à trois brigades, et chaque bande un régiment à deux bataillons.

Tout au contraire des aventuriers qui étaient fiers de se montrer déguenillés et de ne pas porter d'armes défensives, les légionnaires furent astreints à se tenir en belle tenue et à porter des cuirasses, des tassettes, qui protégeaient le ventre et les cuisses, des

salades crêtées (casques à cimier) ou tout au moins des cervelières (casques ronds). Pour armes offensives, ils eurent la pique, la hallebarde et enfin l'arquebuse, première arme de tir de l'infanterie. Mais la proportion entre les piquiers et les arquebusiers était fort inégale. Pour les légions levées dans les provinces du Nord, où les hommes étaient plus grands et plus robustes, les piquiers formaient les cinq sixièmes et même plus de la légion, tandis que, dans les provinces du Midi, ils n'étaient que la moitié. Le Lyonnais, avec le Forez et Beaujolais, fournit une bande de la 5e légion, qui englobait aussi le Dauphiné, la Provence et l'Auvergne et dans laquelle les piquiers entraient pour les deux tiers.

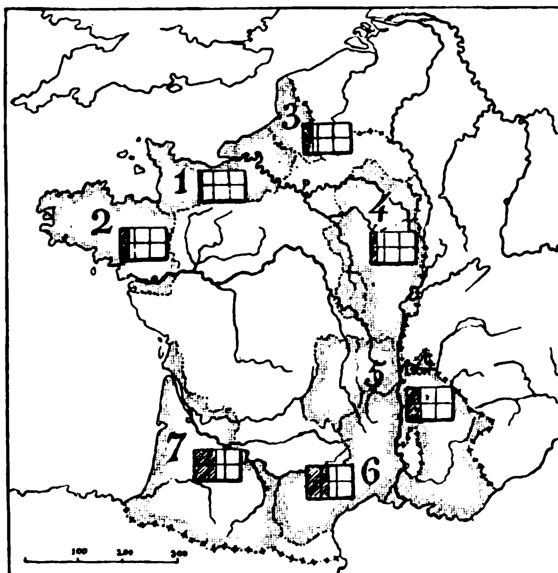


Fig. 105. — LA FRANCE MILITAIRE EN 1534 en ce qui concerne l'infanterie.

Les carrés représentent les légions divisées en six bandes chacune. La teinte grise désigne la proportion d'arquebusiers par rapport aux piquiers et aux hallebardiers (ces derniers peu nombreux). Les numéros sont ceux de chaque légion : 1° *Normandie;* 2° *Bretagne;* 3° *Picardie;* 4° Bourgogne, Nivernais et *Champagne;* 5° *Auvergne,* Lyonnais. Dauphiné et Provence, 6° *Languedoc;* 7° *Guienne* (Les noms en italiques sont ceux de la légion). On remarquera la disposition stratégique de ces corps: les uns, 1er, 2e et 3e, faisant face à l'Angleterre, 3e et 4e contre l'Allemagne, 5e (le nôtre) menaçant l'Italie, 6e et 7e opposés à l'Espagne.

Une autre innovation fut introduite pour rehausser la profession militaire, exciter les sentiments d'honneur du soldat. Le roi institua une décoration (un anneau d'or) qui fut destinée à récompenser les actions d'éclat. En outre, il voulut que les simples soldats

qui se distingueraient plusieurs fois fussent promus à des grades, jusqu'à celui de lieutenant (chef de bataillon). Dans ce dernier cas, ils acquéraient la noblesse, ce qui leur ouvrait l'accès aux grades supérieurs. C'était le retour aux idées des Francs et la reconstitution de la noblesse démocratique, en permettant, comme jadis, au fantassin d'obtenir un rang qui, depuis longtemps, n'était plus accessible qu'au cavalier.



Fig. 106. — JEAN D'ALBON
Seigneur de Saint-André et d'Ouches
Capitaine de 40 hommes d'armes
(Sceau de).

M. Monery, érudit forézien, possède un portrait original de ce personnage, qui a été reproduit dans l'album de l'Exposition rétrospective de Roanne. Nous en publierons un autre, p. 82, fig. 113. Ce sceau est apposé à une quittance de gages de l'an 1534. Cette même année, qui vit la création des légions, le roi avait promulgué des ordonnances réglant la solde et l'équipement des gens d'armées. Il est stipulé, entre autres, que tous les hommes d'armes et archers porteront un hoqueton à la livrée de leur capitaine ou bien une casaque avec une manche de livrée. Le chiffre de la lance fournie y est fixé à un homme d'armes et quatre archers. La compagnie de Jean d'Albon se montait ainsi à 200 combattants.

Cette organisation donna naissance à nos régiments, et, quoique passagère, elle contribua, ainsi que les réformes dont elle était accompagnée, à développer parmi le peuple l'esprit militaire, apanage presque exclusif de la noblesse. Cet esprit finit par gagner notre population si peu guerrière jusqu'alors. A force de voir passer tant d'hommes d'armes allant chercher la gloire dans les belles campagnes d'Italie, des ouvriers et des marchands eux-mêmes laissèrent leurs ateliers et leurs boutiques pour suivre les brillantes armées qui, pendant plus de trente ans, sillonnèrent en tout sens les plaines de la Lombardie.

Le temps n'était plus où les Lyonnais refusaient de combattre pour défendre le territoire, où l'on ne trouvait qu'un franc-archer par paroisse, où les enrôlements volontaires ne se faisaient avec succès que pour la garde intérieure de la ville. En 1548, la milice bourgeoise comptait un grand nombre de vrais soldats revenus à

leurs occupations primitives, mais formés à la vie militaire dans les rudes expéditions de la haute Italie. Le goût de l'escrime et des exercices guerriers devint également à la mode ; il se forma, dans notre ville, à l'école des maîtres italiens et allemands, des « joueurs d'épées » assez habiles pour mériter les applaudissements de la cour de France. Des jeunes filles elles-mêmes se livrèrent à ces exercices guerriers ; l'on en vit qui montaient à cheval, joutaient et faisaient des armes avec autant d'intrépidité que des hommes.

Ainsi entièrement remise du désastre de Pavie, l'armée française se trouva en mesure de répondre aux menaces du duc de Savoie. Une expédition dirigée contre lui s'empara rapidement de la Bresse, de la Savoie et de Turin (1535). Enfin, la victoire de Cérizoles (1544) acheva la conquête du Piémont et de presque toutes les possessions de la maison de Savoie.

Malheureusement, à l'intérieur, la condition des provinces annexées au royaume était devenue fâcheuse, par suite de mesures économiques que le gouvernement employa à leur égard en aliénant de nombreux domaines de l'État à des particuliers. La prédominance de la bourgeoisie, c'est-à-dire de l'aristocratie financière, poursuivait sa marche irrésistible. Ce n'étaient plus des hommes voués à la jurisprudence ou à l'administration comme les le Viste (prononcer le Vîte), devenus chevalier, seigneurs de Saint-Bonnet des Quart en Forez et d'Arcy en Brionnais, mais de vrais marchands enrichis et trafiquant encore au fond de leur boutique, tels que le drapier Claude Laurencin qui, en 1513, devint, par sa bourse, maître des importantes seigneuries de Riverie, Châtelus et Fontanès.

Les vices du régime économique, la pénurie du Trésor, occasionnée par les guerres incessantes de cette époque, entraînèrent le roi lui-même à favoriser ce mouvement. Il alla plus loin, il aliéna des châtellenies entières avec leurs droits de juridiction,

telles que Claveizolles, Argigny, Thoissey, Montmerle, Beauregard, Ambérieu, qui furent cédées à de simples particuliers et, presque toujours, bourgeois, souvent même étrangers récemment naturalisés, moitié marchands, moitié usuriers, se parant du titre de nobles sans en avoir l'esprit et sans en remplir les devoirs.

Mais le vice le plus immédiat de ces mesures malheureuses fut le morcellement de la justice, la multiplicité des juridictions, l'abandon à des particuliers des droits souverains inaliénables et sacrés. C'est en vain qu'en annexant nos provinces François Ier avait érigé leurs prévôtés et châtellenies en sièges royaux, les aliénations détruisirent tout. On ébranlait l'œuvre unitaire et nationale de la monarchie si péniblement poursuivie à travers les siècles; on faisait revivre les défauts de l'ancienne féodalité sans en conserver les avantages.

Ainsi finissait ce règne si brillant. De plus en plus favorable pour la prospérité de notre ville, il était devenu désastreux pour nos campagnes et par les causes mêmes qui contribuaient à la richesse de l'opulente cité.

Un dramatique et douloureux incident avait, d'autre part, ému notre ville et attristé les plus belles années de cette période florissante de nos annales. Le fils aîné du roi, le jeune Dauphin François, jouant à la paume près d'Ainay (fig. 108), avait été frappé d'un mal subit après avoir bu un verre d'eau froide que lui avait présenté un seigneur de sa suite; peu de jours après il mourait à Tournon des suites de cette maladie (1536). La mort imprévue de ce jeune prince fut vivement ressentie par les Lyonnais. Il y avait trois ans à peine qu'ils l'avaient accueilli comme l'espoir de la



Fig. 107.
LE DAUPHIN FRANÇOIS
D'après le Promptuaire des médailles.

France, et voici qu'il succombait prématurément à une maladie contractée chez eux. Montecucullo, le gentilhomme piémontais qui lui avait présenté le verre d'eau fatal, fut accusé de l'avoir empoisonné et condamné à périr tiré à quatre chevaux, supplice atroce qu'il subit dans la rue Grenette.

Mais déjà avant ce tragique événement, une vague inquiétude troublait les esprits; en pleine prospérité on prévoyait des désastres, et deja commençait à se montrer l'esprit malfaisant qui allait changer tout le bonheur dont on jouissait en une longue suite de scènes de carnage et de désolation. Des phénomènes effrayants avaient épouvanté nos populations. En 1526, le jour de Pâques, un énorme bolide passa par-dessus Lyon, détachant deux fragments qui tombèrent dans la Saône et dans un pré voisin avec un bruit pareil à la détonation de deux grosses pièces de canon; puis le météore, continuant sa course, alla se résoudre en une pluie de pierres qui s'abattirent à Saint-Michel-de-l'Écluse aux environs de Turin. La même année, il n'était bruit dans Lyon que d'apparitions nocturnes qui se produisaient dans l'abbaye de Saint-

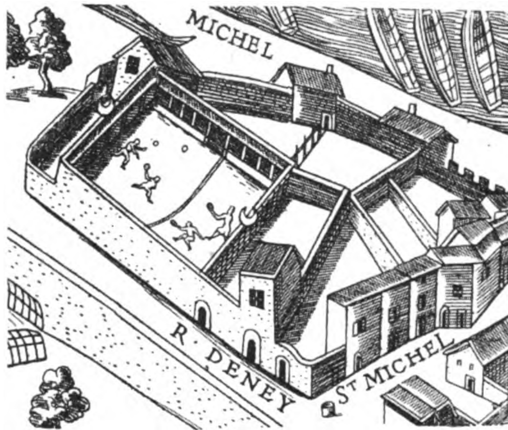


Fig. 108. — LE JEU DE PAUME D'AINAY
D'après le plan de 1550.

Le jeu de paume, où le Dauphin François but le verre d'eau qui causa sa mort, était situé sur l'emplacement des maisons réparties entre le quai d'Occident et la rue Sainte-Claire. Il fut remplacé par le couvent de Sainte-Claire, démoli il y a quarante ans. Par suite d'une erreur, on a donné le nom de François-Dauphin à une impasse, aujourd'hui rue tout à fait moderne, et qui n'a rien de commun avec l'événement tragique que cette appellation prétend rappeler. Cette méprise est d'autant plus fâcheuse que l'église de Saint-François ayant une entrée sur cette rue, il en résulte pour le public une incertitude assez justifiée et des interprétations bizarres.

Pierre. C'était, disait-on, l'esprit d'Alix de Thézieux, une des religieuses qui avait, quelques années auparavant, abandonné le monastère, et qui avait fini par une mort misérable. Cet incident venait à point. L'esprit fut solennellement exorcisé par l'évêque suffragant de Lyon. L'âme d'Alix de Thézieux répondait par des coups frappés souterrainement. Enfin elle fit comprendre qu'elle était délivrée. C'était un argument en faveur de la doctrine du purgatoire. Un aumônier du roi, Adrien de Montalembert, qui avait été témoin de ces faits, en fit, l'année suivante 1528, publier une édition détaillée, illustrée de gravures, « à la confusion des faulx hereticques lutériens et leurs sectateurs ». Depuis quelques années, en effet, la doctrine de Luther avait fait quelques adeptes en France. On avait usé à leur égard de l'atroce législation du temps, mais cela n'avait pu arrêter le mal. C'est en vain aussi que l'on avait essayé de l'arme du ridicule. Le merveilleux, tel que l'événement qui s'était produit à l'abbaye de Saint-Pierre ne devait pas avoir meilleur effet et bientôt nous aurons à retracer le lamentable tableau des désastres qui désolèrent la dernière moitié d'un siècle commencé sous d'aussi brillants auspices.



Fig. 109.
FRONTISPICE D'UNE BROCHURE
populaire, publiée à Lyon contre les Luthériens.

D'après un fac-similé tiré du catalogue de la bibliothèque du baron Pichon.

Cette bibliothèque comprenait un certain nombre de plaquettes lyonnaises rarissimes. M. Léon Galle a extrait du catalogue l'analyse de toutes ces pièces d'intérêt local dans une intéressante brochure intitulée « Les livres lyonnais de la Bibliothèque du baron Pichon » *(Revue du Lyonnais*, mai 1897). C'est à cette notice que nous avons emprunté le fac-similé reproduit ci-dessus.



III

LE RÈGNE DE HENRI II



Fig. III. — LETTRINE PEINTE PAR BERNARD SALOMON sur un registre de comptabilité de l'hospice de la Charité de 1549.
Fac-similé réduit d'une photographie de M. Eleuthère Brassart.

omme sous les règnes précédents, les Lyonnais eurent à se féliciter de la politique extérieure du nouveau roi. Il avait pris pour devise un croissant avec ces mots : *donec totum impleat orbem*, pour marquer les grands projets d'agrandissement qu'il rêvait. Il voulait faire de la France, accrue d'une portion de l'Italie, un empire rival de celui de Charles-Quint. Les derniers succès de son père, en reculant les

limites de la France, du côté des Alpes, au delà de ses frontières naturelles, lui assuraient toutes facilités pour envahir l'Italie.



Fig. 112. — HENRI II
Roi de France, comte de Forez, sire de Beaujeu et de Dombes de 1547 à 1559.

D'après un plomb trouvé dans la Saône.

Fac-similé d'une photographie de l'auteur.

Ce plomb est une épreuve de graveur, par conséquent l'essai d'une médaille exécutée à Lyon. Le profil est d'un caractère réaliste différant beaucoup des autres portraits, notamment du beau buste de Germain Pilon. La ressemblance doit être parfaite. Le graveur n'ayant eu en vue que de constater le travail de la tête, la légende n'est pas complètement venue; on peut cependant, par les lettres qui apparaissent, la restituer sans hésiter HeNRICuS II FRanCORVM *rex.*



Fig. 113. — JEAN D'ALBON
gouverneur de Lyon de 1542 à 1549
(Portrait de), peint sur un vitrail de Saint-André d'Apchon.

D'après une photographie de M. Noël Thiollier.

L'église de Saint-André d'Apchon est décorée de vitraux d'un mérite artistique hors ligne; ils ont été restaurés récemment, grâce à l'initiative de feu M. Edouard Jeannez. On y voit, les portraits des fondateurs de l'église construite à la fin du xv[e] siècle, Guichard d'Albon, Gui d'Albon son frère, chanoine de Lyon, et notre Jean, chevalier de Saint-Michel, leur fils et neveu. La physionomie de ces personnages respire une bonté qui étonne, en raison de l'idée que l'on se fait des hommes du moyen âge. dont la vie était toute militaire. Mais ce n'est pas là une exception : beaucoup de ces chevaliers si belliqueux étaient, en dehors du combat, des hommes très doux et très bons.

Les portraits des *Vitraux de Saint-André d'Apchon* ont été l'objet d'une étude approfondie de MM. Jeannez et J. Déchelette, dans le *Bulletin de la Diana,* de 1897.

Aussi, l'un de ses premiers soins fut-il d'établir une forte base d'opérations pour ses projets futurs.

Sous prétexte de police intérieure, il divisa toute la partie orientale du royaume en trois grands gouvernements, confiés à chacun des trois maréchaux de France, sous les ordres suprêmes du Connétable. Robert de la Mark eut la Bourgogne, la Cham-

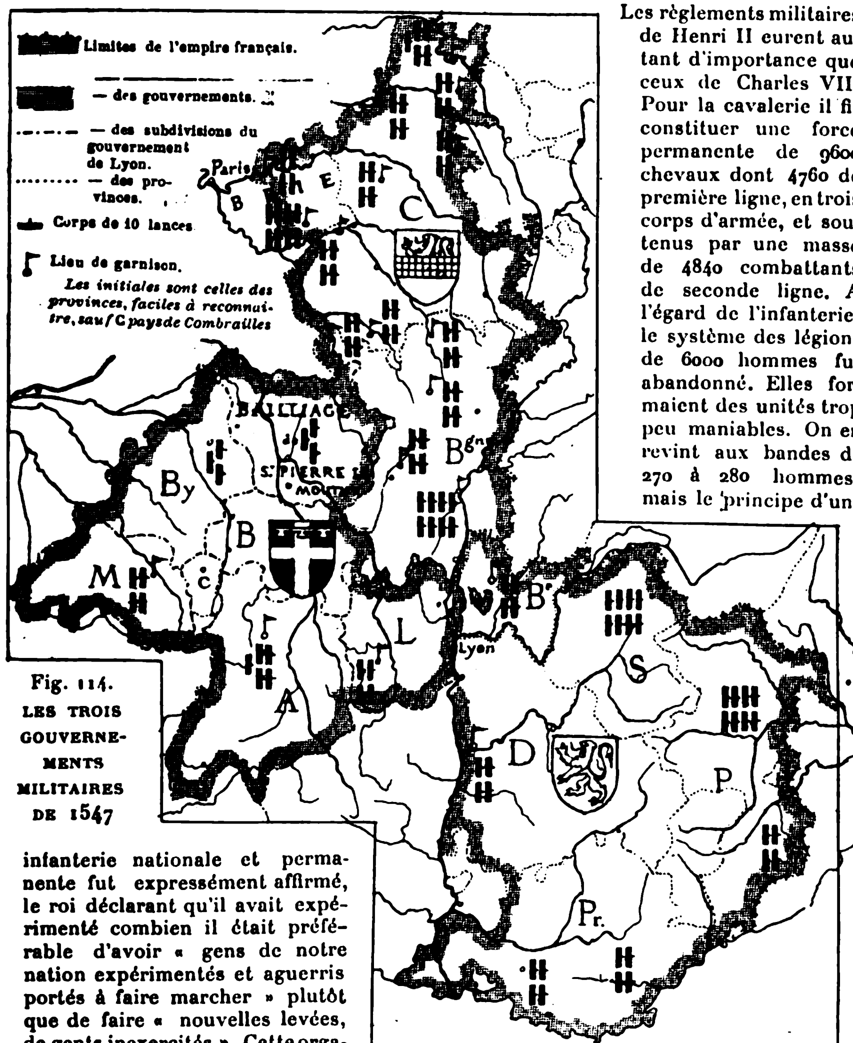


Fig. 114.
LES TROIS GOUVERNEMENTS MILITAIRES DE 1547

Les règlements militaires de Henri II eurent autant d'importance que ceux de Charles VII. Pour la cavalerie il fit constituer une force permanente de 9600 chevaux dont 4760 de première ligne, en trois corps d'armée, et soutenus par une masse de 4840 combattants de seconde ligne. A l'égard de l'infanterie, le système des légions de 6000 hommes fut abandonné. Elles formaient des unités trop peu maniables. On en revint aux bandes de 270 à 280 hommes; mais le principe d'une infanterie nationale et permanente fut expressément affirmé, le roi déclarant qu'il avait expérimenté combien il était préférable d'avoir « gens de notre nation expérimentés et aguerris portés à faire marcher » plutôt que de faire « nouvelles levées, de gents inexercités ». Cette organisation porta immédiatement ses fruits. C'était, comme on le peut voir par la carte du côté du Nord, que les forces étaient concentrées, et la conquête des Trois Evêchés, la reprise de Calais furent les premiers résultats de ces habiles dispositions stratégiques, malgré l'échec sanglant de Saint-Quentin, qui ne fut en réalité qu'un accident. Charles-Quint avait déjà été obligé de céder, et des succès incalculables auraient certainement, par la suite, couronné les efforts de Henri II si une mort funeste n'était venue arrêter la fortune de la France.

La circonscription créée par l'édit de 1547 subsista administrativement, sauf le Berry et le bailliage de Saint-Pierre de Moûtiers, et forma ce que l'on appelait le *Gouvernement général* de Lyon, qui ne doit pas être confondu avec le *Gouvernement militaire de Lyon, Lyonnais, Forez et Beaujolais*. On retrouvera souvent, dans le cours de notre histoire, la mention de ce gouvernement général, quelquefois augmenté d'autres provinces. Il servit de base aux circonscriptions électorales pour les États généraux de 1614 et subsista théoriquement jusqu'à la Révolution.

pagne et la Brie; Jean Caraccioli, prince de Melphe, le Dauphiné, la Bresse, la Savoie, et le Piémont nouvellement conquis; enfin, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, la Dombes, la Marche, l'Auvergne, le pays de Combrailles, le Bourbonnais, le Berry et le bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtiers furent confiés à un Forézien, Jacques d'Albon de Saint-André.

C'est alors que Montbrison fut désigné pour servir de garnison aux troupes de nos provinces et logea 40 lances, chacune d'un homme d'armes avec son valet et deux archers, soit 160 hommes et autant de chevaux, sous les ordres de « Monseigneur de Saint-André », Jean d'Albon, gouverneur de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes, père de « Monsieur le maréchal de Saint-André ». Celui-ci tenait son quartier général à Clermont, avec 50 lances.

Ce simple exposé dénonce le but véritable de cette organisation : en réalité elle formait l'ordre de bataille d'une armée prête à entrer en campagne. Le seigneur de Sedan était, avec l'aile gauche, chargé d'arrêter une invasion venant d'Allemagne; le prince de Melphe formait l'avant-garde pour une offensive en Italie, et Jacques d'Albon, à la tête du corps de bataille, était destiné à appuyer, de Clermont ou plutôt de Lyon, l'une ou l'autre des deux ailes, et décider du sort des opérations.

Tout était favorable à ce plan de campagne victorieuse. L'armée française, malgré des échecs dus à l'imprévoyance habituelle à notre race, restait la meilleure des armées européennes; de grands revers avaient été promptement réparés; les derniers événements, remis au sort des champs de bataille, s'étaient terminés en notre faveur; enfin, une prospérité générale s'était répandue sur tout le pays, et notre ville en eut la meilleure part; les dispositions militaires faites par le roi y ajoutaient encore, car Lyon se trouvait de fait le quartier général des deux corps d'armée, qui avaient l'Italie pour objectif. Depuis trente-sept ans la guerre était devenue une cause immédiate de richesse pour une cité

vouée aux travaux de la paix. Aussi, lorsque le roi, la seconde année de son règne, entra pour la première fois dans nos murs, il fut reçu avec un éclat qui dépassait tout ce qu'on avait vu jusque-là. Il faudrait un volume pour décrire toutes les splendeurs déployées dans cette solennité vraiment féerique, dont nos



Fig. 115. — ARC DE PIERRE-SCIZE

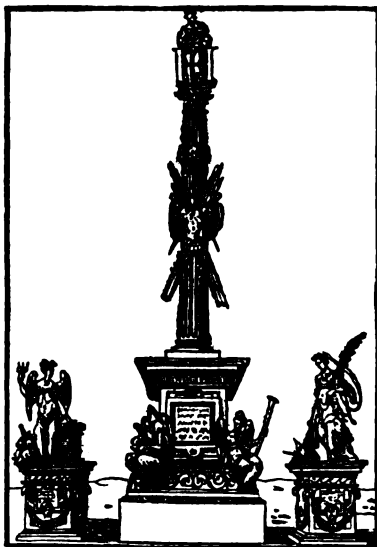


Fig. 116. — LE TROPHÉE DU GRIFFON

Les motifs de décoration qui avaient été élevés sur le parcours, depuis Pierre-Scize jusqu'à la porte du cloître de Saint-Jean, avaient été imaginés par Sève et Taillemont, dont l'esprit ingénieux s'était donné carrière, et dessinés par Bernard Salomon. Le succès de cette brillante cérémonie fut tel, qu'on en conserva le souvenir par une relation, imprimée l'année suivante, et ornée de figures dessinées par le même Bernard Salomon. C'est à cette relation dont il y eut deux éditions, l'une française et l'autre italienne, toutes deux excessivement rares, que nous avons emprunté les quatre figures qui suivent, fac-similés des originaux réduits de moitié.

Ce trophée avait cinquante-trois pieds de haut. La colonne du milieu, haute de quinze pieds, supportait une statue de la France, reconnaissable à son manteau bleu fleurdelisé, doublé d'hermine. De chaque côté du piédestal étaient représentés le Temps et la Renommée assis. Le lieu dit du Griffon, où s'élevait ce trophée, était sur le quai de Bondy actuel, au débouché de l'ancienne rue de l'Épine.

fêtes publiques ne sauraient donner la moindre idée. Sans parler des obélisques, arcs de triomphe, colonnes, fontaines artificielles, trophées, théâtres, perspectives, bateaux couverts d'or et de peintures, de sculptures, d'ornements d'une richesse excessive et de ce style si élégant et si varié qui brillait alors de tout son éclat,

il suffira de dire que, dans le cortège qui reçut et précéda le roi, il se trouva plus de six mille habitants de la ville, à pied ou à cheval, vêtus de soie, de velours, couverts d'orfèvrerie d'or et d'argent, portant, pour la plupart, des armes dorées et étalant



Fig 117. — CAPITAINE A CHEVAL

Les principaux bourgeois de la ville avaient formé deux corps, l'un de fantassins, l'autre de cavaliers, tous splendidement armés et commandés chacun par un capitaine.



Fig. 118. — GALÈRE BLANCHE ET VERTE

Entre autres divertissements, on donna au roi le spectacle d'un combat naval qui fut livré sur la Saône devant les Célestins, par deux flottilles, distinguées par des livrées blanche, noire et rouge pour l'une, blanche et verte pour l'autre. La figure ci-dessus représente la galère capitane de la flottille blanche et verte.

un luxe inouï de vêtements et de parure qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer aujourd'hui.

Outre son éclat exceptionnel, ce qui distingua cette entrée ce fut son caractère essentiellement militaire. Les Lyonnais avaient parfaitement compris que la venue du prince n'était pas une simple visite officielle, mais une véritable inspection militaire. et ils le reçurent en armes, pour montrer qu'ils étaient prêts à soutenir ses projets belliqueux. C'était une nouveauté à Lyon de voir toute la population armée. Nous avons fait souvent remarquer que la milice urbaine n'était formée que de la classe riche,

tandis que, dans les campagnes, tous les habitants jouissaient du droit ou, pour mieux dire, étaient obligés de porter les armes.

Un autre trait caractéristique de cette solennité fut la place importante qu'y occupèrent les Florentins. Compatriotes de la reine, Catherine de Médicis, ils considéraient ces fêtes comme des réjouissances nationales. Ils appelèrent un artiste toscan pour décorer la salle du bal qui fut donné à l'archevêché; ils y firent même représenter une pièce de leur littérature, la *Calandra*. C'est à partir de cet événement que l'influence italienne devint prépondérante à Lyon, comme à la cour, et à notre grand préjudice. Elle envahit même le théâtre et la langue. Quiconque se piquait de bonne éducation entendait et parlait couramment l'italien; de plus, le Parlement venait, cette même année, d'interdire les représentations en plein vent et, de ce coup, avait tué les Mystères. Les comédiens italiens profitèrent de ces circonstances favorables et, pendant un siècle, restèrent maîtres de l'art théâtral.

Néanmoins les Lyonnais ne se laissèrent pas éclipser par ces étrangers. Dans le brillant cortège qui accompagnait Henri II et Catherine de Médicis dans leur entrée à Lyon, on compta près de cinq mille membres des corporations ouvrières, rivalisant de luxe avec le clergé, les magistrats, les officiers, la riche bourgeoisie et les représentants les plus opulents des *Nations :* Lucquois, Florentins, Milanais et Allemands. Et encore faut-il observer que ces corporations, à part les pelletiers, appartenaient presque toutes aux métiers dits mécaniques, qui tenaient le second rang et que l'on écartait des honneurs consulaires. On n'y voyait ni drapiers, ni merciers, ni épiciers, ni changeurs, ni libraires, ces professions aristocratiques qui possédaient la majeure partie des capitaux et qui disposaient du gouvernement de la cité. On peut juger de la richesse de ces corps privilégiés, quand on voit ceux qui leur étaient inférieurs, tels que les bouchers, figurer, au nombre de 466, à la cérémonie, vêtus de velours rouge, et leurs

ouvriers, de satin, avec des armures dorées ; les orfèvres, de velours noir et tout couverts de boutons d'or et de croissants d'argent ; les teinturiers, de velours gris avec des crevés d'étoffe d'argent ; le cordonniers, de satin noir et blanc, y compris les chaussures et tout passementés d'or ; les chapeliers, de satin et de velours blanc, noir et vert, et de même des tailleurs, des charpentiers, des maçons et des autres corporations ouvrières.



Fig. 119. — LETTRINE HISTORIÉE

Cette lettrine fait partie d'un alphabet dont tous les sujets sont empruntés à des scènes judiciaires et dont on trouve des spécimens dans des livres de droit imprimés à Lyon sous Henri II. Celle-ci représente deux avocats plaidant devant un juge, ce qui conviendrait à la lettrine elle-même, qui est l'initiale du mot latin *Causidicus*, plaideur.

Ces métiers, malgré l'infériorité politique et sociale où les maintenaient les capitalistes, dominateurs traditionnels de la ville, constituaient alors le véritable élément de la prospérité matérielle. Depuis quelques années, et avec une rapidité extraordinaire, Lyon était devenu une place industrielle de premier ordre. Les articles de mercerie : bourses, gants, peignes, épingles, fils, ficelles et cordages ne s'y vendaient pas seulement, mais s'y fabriquaient ; sa chapellerie était en grand renom, surtout pour les feutres ; sa poterie d'étain était la meilleure du royaume ; les cartes à jouer et la toile faisaient un objet important de commerce. C'étaient là des produits d'industrie locale dont les princes avaient favorisé le développement, et la province avait participé à ce progrès : le Beaujolais, avec ses toiles fines, dont les métiers étaient à Beaujeu et à Belleville et qui s'exportaient dans le Levant où elles étaient recherchées pour faire des turbans ; le Lyonnais, avec ses forges de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, déjà en pleine activité ; le Forez, avec ses toiles de chanvre, ses fabriques d'armes à feu, arquebuses et pistolets de Saint-Étienne, et ses forces à tondre le

drap de Saint-Bonnet-le-Château, fournissant toutes les draperies du royaume, qui les payaient à des prix élevés à cause de leur incontestable supériorité. Condrieu était chez nous le marché principal de la vente du sel. Les produits minéraux formaient aussi une branche importante d'exploitation industrielle et commerciale. Le charbon de terre était extrait de Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Roche-la-Molière ; la carrière de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or fournissait une pierre estimée, dont l'emploi était réservé surtout pour les belles constructions. Les mines de fer, de cuivre, de plomb et d'argent étaient exploitées depuis fort longtemps. Dès la fin du XIIIe siècle, il y avait des battoirs à minerai près de Châtillon-d'Azergues. Un Lyonnais, Hugues Jossard, se livrait à l'exploitation des métaux au XIVe siècle et fut anobli en 1388, à cause des services qu'il rendit à cette industrie. Il avait découvert les gisements de Brullioles et de Sourcieux ; il possédait aussi les mines de la Cona et du mont Pompollien à Chessy, où son successeur eut à subir l'onéreuse association de Jacques Cœur, qui parvenait toujours à s'imposer dans toutes les opérations fructueuses. La condamnation du fameux argentier l'en débarrassa. En 1348, Guichard de la Mure, de Lyon, léguait ses outils et ses vêtements de mineur à son ami, Guillaume Chauchard ; ces deux mineurs lyonnais et d'autres encore, tels que les Moissard, les Frippier, les Rossignol, exploitaient les mines de plusieurs gentilshommes, les d'Albon, les d'Epinac, les de Laye. En 1397, les d'Albon, par exemple, possédaient les mines de la Place et de la Gala ; ils les faisaient traiter par des martinets établis sur la Turdine et donnaient au propriétaire du moulin un quart du produit du minerai ; en 1426, ils possédaient des gisements à Saint-Romain-de-Popey, qu'ils affermaient à deux quintaux de fer par an. En 1464, les mines de Chessy étaient encore en pleine exploitation et passèrent plus tard aux Baronnat. En 1502, des Allemands, Nicolas Garlschoff, Louis Schindler et un Hollandais,

Nicolas van der Sal, découvrirent les gisements de cuivre de Valtorte à Claveizolles, qui furent mis en exploitation, en 1504, par Antoine Gastaud et Claude Barjot. On peut apprécier la valeur de nos mines lyonnaises sous François Ier, par ce fait que, dans les années de 1523 à 1525, celles de Joux-sur-Tarare,




Fig. 120. — ÉCU D'OR




Fig. 121. — DOUZAIN. — Billon.

La figure 120 est reproduite d'après Dardel (Hoffmann); les figures 121 et 122 d'après des empreintes des exemplaires du Musée de Lyon, communiquées par M. Dissard, conservateur du Musée.




Fig. 122. — TESTON. — Argent.

MONNAIES DE HENRI II FRAPPÉES A LYON

Ces monnaies portent toutes les trois signes de la monnaie de Lyon : le trèfle, le point sous la 12e lettre et le D. L'écu d'or offre, en outre, un F et le douzain un M, différents des maîtres de la monnaie. Sous ce prince il fut fait diverses innovations; la plus importante est l'invention du balancier, on disait du *moulin*. A cette époque le tailleur de la monnaie de Paris se mit à envoyer, aux ateliers de province, des matrices à l'effigie du roi, au lieu du simple modèle dessiné. Enfin on inaugura une nouvelle monnaie d'or qui est la première application du système décimal. Il fut frappé des pièces appelées *double Henri*, valant 100 sols tournois, et des *Henri* du prix de 50 sols, tandis que les anciennes monnaies valaient, l'écu, 46 sols, le teston, 11 sols, 4 deniers, et le douzain, 12 deniers, comme son nom l'indique.

Saint-Laurent-de-Chamousset, de Saint-Germain et de Brullioles, produisirent 193 marcs, 2 onces, 18 deniers d'argent fin, 215 quintaux, 58 livres de plomb, et 129 quintaux 24 livres de litharge, de la valeur totale de 3530 livres, 11 sols, 11 deniers; l'argent étant compté à 13 livres 5 sols le marc, le plomb de 3 à 4 livres le quintal, et la litharge de 2 à 4. Peu après, on découvrit à Vaugneray et à Montrotier, d'autres gisements de plomb argentifère, où l'argent était dans la proportion de 4 pour 100.



Fig. 123. — LETTRINE à fond criblé, dessinée par Bernard Salomon.

vrai dire, éclairé par l'expérience, n'ayant plus, depuis que la haute Italie était devenue française, de raisons de repousser l'industrie de la soie, le Consulat lyonnais avait, comme on l'a dit plus haut (p. 68) accueilli avec empressement la proposition que lui fit Étienne Turquet, en 1536, d'installer une manufacture de soieries. Turquet n'était pas tisseur, mais négociant; il faisait commerce de toutes sortes de marchandises et eut l'idée de faire venir des ouvriers italiens à Lyon où, du reste, il y avait déjà plusieurs métiers de soie et de velours. L'avisé Piémontais jugea que l'hostilité de la France contre les Génois, qui alimentaient notre marché, vaudrait à son entreprise l'appui du roi, désireux de nuire à ses ennemis et de libérer ses États du lourd tribut que nos finances payaient à l'industrie étrangère. Il ne s'agissait pas des tissus de soie légère, rubans, etc., qui comptaient, en 1533, 400 métiers à Lyon, mais des étoffes de luxe, dont l'Italie avait conservé le monopole.

Turquet s'adressa d'abord au Consulat et, grâce à l'intervention d'un intelligent citoyen, Mathieu de Vauzelles, avocat de la ville, il obtint son appui. Les idées s'étaient modifiées au sein de notre gouvernement municipal; les capitalistes n'y étaient plus exclusivement tout-puissants; l'industrie y trouvait des protecteurs, et puis les conditions avaient changé, et certains capitalistes eux-mêmes, prévoyant une source de gain dans une entreprise qui n'était pas soutenue par les deniers de l'État, comme les manufactures établies par Louis XI, y voyaient l'occasion de placements avantageux. Rien ne s'opposait donc à cette œuvre, et, le roi ayant accordé de nombreux privilèges aux ouvriers en soie, tant régnicoles qu'étrangers, qui vien-

draient s'établir à Lyon, la manufacture nouvelle fut bientôt en activité, avec tous les métiers accessoires pour le tissage des étoffes de luxe, velours et soie brochée, et nécessaires à la préparation du tissage proprement dit : teinture, dévidage, etc. L'industrie fut aidée en cela par les recteurs de l'Aumône, qui venait d'être fondée (p.60), et qui employait les orphelines au dévidage.

Déjà il existait à Saint-Chamond d'importants établissements de teinture et de dévidage installés par des Milanais ; on y plantait même des mûriers pour alimenter les premiers métiers de soieries, montés à Lyon depuis une trentaine d'années. On fit venir de cette petite ville des ouvrières pour enseigner le dévidage ; la ville prêta à Turquet une maison située près des Carmes, où il installa des moulins à dévider. Des ateliers de teinture furent également créés ; des associés se présentèrent, et l'attention de tous se porta vers la nouvelle industrie. Elle suscita immédiatement des concurrents désireux de profiter des avantages qui s'annonçaient. Un Crémonais revendiqua la priorité en faisant observer que, depuis vingt ans, il fabriquait des velours ; un Florentin réclama également ; deux Allemands transportèrent, de Saint-Chamond à Lyon, leurs métiers à dévidage ; un Lyonnais, nommé Rollet Viaud, qui exploitait à Avignon douze métiers de velours, offrit de les établir dans sa ville natale si on voulait lui assurer les mêmes privilèges qu'à Turquet. Son offre fut acceptée ; la ville lui céda, de plus, un emplacement sur les Terreaux, près de l'atelier de Turquet, et, au bout d'un an, en 1541, il avait quarante métiers en activité. La soierie lyonnaise était définitivement créée, si bien qu'en 1548, à l'entrée de Henri II, figuraient 459 tissotiers et 440 teinturiers, et peu après, en 1553, l'industrie nouvelle faisait vivre douze mille personnes à Lyon. Mais Turquet, s'il n'était pas ruiné, ce qui semble probable, avait vu tout au moins son entreprise échouer malheureusement, tuée par les capitalistes dont il avait été forcé de solliciter le concours.



Fig. 124. — LETTRINE
à fond criblé de Jean de Tournes,
dessinée par le Petit Bernard.

Venue avant la soierie, une autre branche d'industrie, qui occupait un nombre moins considérable d'ouvriers, mais qui contribua plus encore à la renommée européenne et au progrès intellectuel de Lyon, fut l'imprimerie, exploitée avec un succès prodigieux par des hommes d'initiative et d'activité. Les presses lyonnaises fournirent bientôt l'Europe entière de livres de tous genres : théologie, jurisprudence, histoire, poésie, philosophie, politique, morale, etc., œuvres d'écrivains de tous les temps et de tous les pays. Nos éditeurs ne se bornèrent pas à suivre le chemin tracé, ils ouvrirent une voie nouvelle à leur industrie.

Dès les premiers temps de l'établissement de la typographie à Lyon, nos imprimeurs avaient inauguré et répandu à profusion des livres français à figures et donné ainsi naissance à notre librairie illustrée ; mais c'étaient des ouvrages vulgaires et dont les figures, grossièrement exécutées, ne pouvaient passer pour des œuvres d'art. Au commencement du xvi[e] siècle, un dessinateur italien dessina, notamment pour les Bibles, de petites compositions d'un excellent goût, mais dénaturées par l'inexpérience des graveurs sur bois (*cf.* p. 64, fig. 95 à 97). En 1533, les moines d'Ainay, qui avaient installé une presse dans leur couvent, firent paraître un missel dont les ornements et les figures sont d'une exécution et d'un dessin remarquables, mais c'était la manifestation isolée d'un talent individuel, dont on ne retrouve plus la trace.

De graves obstacles s'opposaient à la réalisation des projets de nos éditeurs : Lyon manquait à la fois d'artistes et de graveurs. La bourgeoisie lyonnaise, avec ses habitudes parcimonieuses, ne se

montrait guère favorable aux artistes. Depuis que le clergé avait perdu de son pouvoir politique, l'art, qui a besoin d'encouragement et de protection, n'avait cessé de déchoir chez nous. Nos capitalistes, essentiellement utilitaires, ne comprenaient pas à quoi pouvaient servir des sculpteurs et des peintres si ce n'est à orner à décorer leurs maisons; l'art leur était inconnu; ils jugeaient qu'on pouvait vivre avec les ouvrages courants; les artistes n'avaient rien à demander de plus que des tailleurs de pierre et des maçons. Il est vrai que parfois, quand il s'agissait, par exemple, de diriger des travaux de fortifications, l'absence de tout maître capable en ce genre devenait terrible; le Consulat faisait alors appel à quelque ingénieur étranger payé grassement, puis ne songeait plus que pareille nécessité dût se présenter. Il sacrifiait sans hésitation les intérêts des maîtres lyonnais que ruinait la concurrence des peintres étrangers pendant les foires, et contribuait ainsi à maintenir l'infériorité des nôtres. En 1496, il avait fallu la haute intervention du roi pour permettre à nos artistes de se constituer en corporation, corporation qui, du reste, en butte au mauvais vouloir du pouvoir municipal, perdit rapidement la puissance et le caractère qu'elle avait voulu se donner. Quand, malgré tous ces désavantages, il se rencontrait un homme de talent à Lyon, nos Consuls n'en prenaient nul souci et le traitaient du haut de leur vanité de boutiquiers à bourse pleine; ainsi en fut-il de Perréal, qui, dédaigné de ses compatriotes, fut si honorablement accueilli par les rois et les grands seigneurs, dès qu'il put être connu.

Les dessinateurs n'étaient donc pas nombreux à Lyon et, pour la plupart, d'un mérite secondaire. Il ne leur était pas possible, d'ailleurs, de faire traduire fidèlement leurs ouvrages par la gravure. Tandis que l'Allemagne avait des légions de véritables artistes de la pointe, tandis qu'à Paris la taille d'images se dégageait de ses langes grossiers, chez nous, nous en étions réduits à

la main lourde des cartiers, dont le savoir-faire se bornait à découper machinalement le type uniforme des douze personnages du jeu de piquet.

En présence de cette pénurie d'artistes, les frères Trechsel, imprimeurs lyonnais, allemands de naissance, eurent la pensée d'aller puiser, dans leur pays d'origine, les éléments qui leur manquaient. Ils empruntèrent d'abord à un de leurs confrères de Bâle une suite de gravures dessinées par Holbein, puis ils commandèrent à ce célèbre peintre et à ses graveurs une série de planches inédites. Le succès de ces deux publications, les *Simulacres de la Mort* et les *Figures de la Bible*, donna l'éveil à nos éditeurs ; ils se lancèrent à l'envi dans cette voie, s'efforcèrent de faire venir des peintres du dehors et de former des ateliers de graveurs sur bois, et bientôt Lyon répandit, par toute l'Europe artistique et lettrée, une masse de charmants petits livres remplis de jolies gravures, dont l'élégance, l'esprit, la merveilleuse conception et l'inépuisable variété font encore l'admiration des connaisseurs, qui se les arrachent à prix d'or.

Le libraire Guillaume Rouville, les imprimeurs Macé Bonhomme et Jean de Tournes se signalèrent dans cette œuvre; ils furent secondés par des peintres tels que le Piémontais Georges Reverdy, l'Italien maître Thomas, l'Allemand Eskrich, et le Parisien Bernard Salomon, le plus connu de tous. Un gentilhomme lorrain, Woeriot, popularisa la gravure en taille-douce et beaucoup d'autres artistes, dont les noms sont demeurés inconnus, mais dont les œuvres subsistent, vinrent avec eux s'établir à Lyon, attirés par les ressources que leur offrait l'intelligente activité de la librairie lyonnaise qui, sous le rapport des livres illustrés, avait distancé la librairie parisienne elle-même.

Ce ne fut pas le moindre service que cette féconde et brillante industrie rendit à notre ville. En y appelant ainsi une foule d'artistes consommés, elle procura aux autres des éléments de succès



Fig. 125. — LOUISE LABBÉ

D'après la gravure de Woeriot rectifiée par Dubouchet.

Louise Charly, dite Labbé, fille d'un cordier lyonnais de ce nom, naquit dans le dernier tiers de l'an 1526. Son éducation très soignée fut celle qu'avaient adoptée les jeunes Lyonnaises de la classe aisée de ce temps. A l'étude de la littérature, des langues, de la musique, des travaux de broderie, se joignirent la chasse, l'équitation et même l'escrime. Toute jeune fille, Louise s'exerçait non pas seulement à monter, mais à combattre à cheval. Elle n'avait pas seize ans lorsque l'armée qui allait dans le Roussillon pour le siège de Perpignan, passa à Lyon ; elle vit là un jeune gentilhomme dont l'aspect lui rappela l'image qui, par une de ces pratiques superstitieuses encore usitées, lui avait été montrée comme celle de l'époux qui lui était destiné. Vivement éprise, la jeune Lyonnaise prenant des habits d'homme et des armes dont l'usage du reste lui était familier, suivit l'armée et se signala au siège de la ville. Cet amour romanesque qui rappelle les tragiques aventures des jeunes filles lyonnaises, du temps de Louis XII (p. 20) fut malheureux. Louise, dédaignée, revint à Lyon, fit un mariage de raison; mais la douleur qu'elle nourrissait toujours lui inspira des vers. Arrivée à l'âge de vingt-neuf ans, elle se hasarda à les livrer à la publicité, en y joignant un petit ouvrage en prose, l'ingénieuse fable de la Folie condamnée à guider l'Amour qu'elle a aveuglé. A cette édition devait être joint un portrait dont la jeune femme eut le tort de confier l'exécution à Woeriot. Celui-ci, graveur d'ornements, était incapable de dessiner d'après nature ses traits délicats. Aussi, quand Louise vit quelle horreur était née du burin de l'ouvrier, elle ne permit pas que ce portrait fût imprimé, et il n'en est resté qu'un exemplaire, conservé à la Bibliothèque nationale. M. Félix Desvernay, administrateur de la Bibliothèque de la ville, a eu l'heureuse idée d'en faire exécuter une reproduction photogravée qui permet de juger quelle dut être la déception de notre belle compatriote. Antérieurement, Cl. Brouchoud l'avait fait copier par Dubouchet, et, par une merveille d'habileté, l'artiste lyonnais a su saisir tous les traits du modèle et faire disparaître les incorrections grossières de Woeriot. On a dans cette gravure un portrait exact de Louise Labbé et qui justifie le renom de beauté qu'elle s'était acquis. Nous ne pouvons pas omettre d'avouer que les mœurs de Louise Labbé étaient légères, mais c'est par une odieuse calomnie que ses détracteurs en ont fait une femme bassement dépravée; elle n'était ni envieuse ni cupide. C'était une de ces âmes qui entreront dans le royaume du ciel avant les pharisiens qui les condamnent.

inconnus. C'est aux peintres, attirés par les libraires, que la broderie (pour laquelle nos éditeurs publièrent des livres de modèles), l'orfèvrerie, la menuiserie lyonnaises durent cette supériorité artistique qu'elles conservèrent aussi longtemps que la prospérité de la typographie put conserver chez nous des artistes éminents.



Fig. 126. — GABRIEL SIMÉONI
D'après une gravure sur bois dessinée par maître Thomas.

Siméoni était un littérateur florentin qui a séjourné à Lyon pendant de longues années au milieu du XVIe siècle, et y a publié la plupart de ses ouvrages. Ils sont tous fort curieux et ornés de gravures, dues, pour la plupart, à un artiste de grand talent, dont les dessins sont généralement attribués, à tort, à Bernard Salomon. L'élégant portique à personnages qui encadre le portrait, donne une idée de la manière de ce maître.

Le casque sur lequel Siméoni a la main posée est orné de ses armes : *trois étoiles 2 et 1 accompagnées en pointe d'un croissant.* Il y ajoutait parfois un lion.

Les éditeurs de livres illustrés contribuèrent aussi au développement littéraire, qui atteignait alors son apogée à Lyon. C'est en effet le moment où parut la plus brillante étoile poétique que notre ville ait produite avant l'époque des Laprade, des Soulary et des Pierre Dupont, une jeune femme, Louise Labbé, qui, se dégageant du fatras pédantesque et alambiqué de son temps, a laissé des écrits dont la forme, aussi bien que le sentiment, les rattache à ceux des poètes modernes.

Le goût pour les illustrations étant arrivé au dernier degré, grâce à l'initiative de nos industriels, ceux-ci, pour y satisfaire, eurent l'idée de publier des recueils de gravures auxquelles dut être ajouté un texte de quelques lignes. La plupart du temps, ce texte était en vers et, pour cela, les libraires étaient sans cesse à solliciter les poètes français ou étrangers, car leurs livres étant recherchés dans tous les pays, une même série de figures paraisait en plusieurs éditions, française, latine, allemande, italienne, espagnole, etc.

L'art, l'industrie et la science trouvèrent ainsi l'occasion de se prêter un mutuel appui. Les mathématiques, l'anatomie, la botanique, l'histoire, la géographie, l'art militaire, expliqués par des dessins élégants et souvent très fidèles, furent étudiés avec plus de succès; les savants recherchèrent les presses lyonnaises qui prêtaient à leurs ouvrages un si précieux auxiliaire. Soccard publiait son *Astrolabe;* Bassentin, son *Astronomique discours*, Mathiole, son *Recueil des plantes;* Tolet, sa *Chirurgie;* Rondelet, son *Traité des poissons*, chef-d'œuvre de xylographie; le Nîmois Poldo d'Albenas, ses *Antiquités de Nîmes;* Rouville, son *Promptuaire des médailles;* le Florentin Gabriel Siméoni et le Mantouan Jacques Strada, leurs *Recherches d'antiquités*,

Zupełną siłą miłuy
stworzyciela twego,
Znie ley się ratowac nigdy
sługi iego.

Fig. 127. — TEXTE POLONAIS dans un livre *(Liber amicorum)* publié par Jean de Tournes.

Nos presses lyonnaises mirent au jour, à cette époque, un genre d'ouvrage aujourd'hui inconnu. C'étaient des figures accompagnées d'encadrements et de sentences, laissant une grande partie des pages en blanc, de même que le verso des feuillets. Ces pages blanches étaient destinées à recevoir des autographes des personnes avec lesquelles on était lié. On les appelait *Livre d'amitié.* Un album de ce genre, publié par Jean de Tournes, atteste la supériorité des imprimeries lyonnaises d'alors sur celles d'aujourd'hui. Il renferme des textes non seulement grecs et hébraïques, mais flamands, suédois, tchèques, polonais, imprimés avec les caractères spéciaux à chacune de ces langues, ce que nos typographes actuels de Lyon et même de Paris ne pourraient faire sans recourir à l'Imprimerie nationale. Le spécimen ci-dessus est un texte polonais où l'on trouve l'*l* barré et l'*a* accentué en dessous. En voici la traduction que nous devons à M. Louis Fournier : *Aime ton Créateur de toute ta force et ne manque jamais de sauver ses serviteurs.*

science dans laquelle le Lyonnais du Choul était leur émule; un Normand Guillaume Guéroult, les Italiens Alciat, Paul Jove et Siméoni, le Bourguignon Guillaume Paradin, le Tourangeau Barthélemy Aneau purent expliquer, par d'élégantes figures emblématiques, les ingénieuses conceptions de leur esprit. Enfin, les éditeurs se multipliaient pour illustrer de figures l'Ancien et le Nouveau Testament. Jamais la librairie artistique n'avait nulle part acquis un tel développement : actuellement encore, à Paris, où ce genre de publication est arrivé à son apogée, on ne fait pas mieux qu'à Lyon il y a trois cents ans, si l'on tient compte du temps et des ressources.



Fig. 128 — GUILLAUME DU CHOUL
(Armes de) peintes en forme d'ex libris, sur un Pline, imprimé à Bâle en 1525.
Fac-similé par l'auteur.
Les armes du Choul sont : *de gueules à 2 fasces d'argent surmontées d'une tête de lion arrachée d'or.*

Les progrès de l'industrie n'avaient pas nui, du reste, aux intérêts du simple négoce. Nos rois le favorisèrent par des mesures particulières. François Ier, en 1536, fit de Lyon le dépôt central des soies étrangères qui ne pouvaient entrer en France que par trois routes : celles d'Italie, par Suze, celles d'Avignon et de Venise, par Montélimar, et celles d'Espagne, par Bayonne et Narbonne. En 1549, une disposition équivalente nous valut un avantage semblable à l'égard des épices. Trois marchés ayant été

désignés en France pour la vente de ces produits, Lyon fut choisi pour concentrer tout ce qui entrait par terre, Marseille devant être le dépôt de ce qui arrivait par la Méditerranée, et Rouen de ce qui venait par l'Océan. Cette centralisation à Lyon, des droits de transit pour la France, était absolument le rétablissement de l'institution qui, à l'époque romaine, avait établi à Lugdunum le paiement des taxes sur les marchandises destinées à la Gaule celtique (*cf.* t. I, p. 252 à 254) ; ce fut aussi l'origine de la Douane, qui resta pendant longtemps centralisée dans notre ville.



Fig. 129. — SCEAUX DE LA DOUANE DE LYON SOUS HENRI II — Fig. 130.

Il ne faut pas confondre la douane de Lyon avec les droits ordinaires qui ont toujours existé. Cette douane fut une institution qui nous était propre et qui était née de la centralisation dans notre ville du transit de certaines marchandises; institution qui nous était très profitable, mais très onéreuse pour les autres villes, puisque, outre les droits, il y avait le préjudice causé par le transfert qui, le plus souvent, nécessitait un détour de la voie directe. Le nom lui-même nous était spécial. Les Lyonnais l'avaient emprunté aux Vénitiens, chez lesquels la perception de ces droits était appelée *Dogana* à cause du Doge sous l'autorité de qui ils étaient établis. La douane de Lyon a commencé sous François I[er]; cependant les anciens sceaux que la Saône nous a livrés ne sont, pour la plupart, pas antérieurs à Henri II. M. Alexandre Poidebard a publié dans la *Revue du Lyonnais* (1892) une notice très substantielle sur *l'Ancienne Douane de Lyon,* à laquelle nous avons fait et nous ferons, par la suite, de nombreux et précieux emprunts.

L'importance des foires n'avait fait que s'accroître d'autant. Outre les produits de l'industrie locale, dont les principaux ont été indiqués, on vendait à Lyon de toutes les marchandises de France et de l'étranger: les soieries et velours de Turin, Toulouse et Paris, les laines crues de Languedoc, Provence, Dauphiné, Normandie, Berry, Picardie, Champagne, Bourgogne, Bretagne; les laines filées de Paris et d'Amiens, blanches ou teintes; les couvertures de Languedoc, de Normandie, d'Auvergne, de Reims, d'Abbeville ; les tapisseries de haute lice de Rouen, d'Auvergne, de Felletin, etc. ; les produits pour la teinture, graines et pastels

d'écarlate, garance, etc. ; les chapeaux de Paris et ceux d'Auvergne dits d'Albanais, qui s'exportaient dans le Levant, en Grèce et en Transylvanie ; les lames d'épées de Vienne qui fournissaient les fabriques d'Espagne et d'Italie, où on ne faisait que leur donner la trempe ; la coutellerie de Falaise, Rouen, Moulins, Thiers, Châtelleraut, Langres, Montauban ; la mercerie de Caen, Rouen, Paris, Tours, Troyes ; les bois et racines pour faire



Fig. 131. — ULM

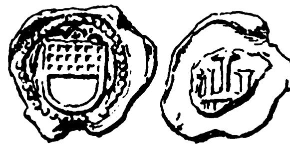


Fig. 132. — ULM

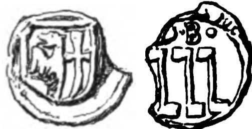


Fig. 133. — MEMMINGEN

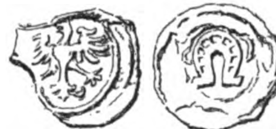


Fig. 134. — ISNY

Les villes libres impériales, de même que les treize cantons suisses, étaient exemptes des droits de douane. Les sceaux de marchandises indiquant cette provenance se sont trouvés en très grand nombre dans la Saône. Nous en reproduisons ici quatre spécimens. Les deux premiers scellaient des marchandises expédiées d'Ulm dont les armes, *coupé de sable et d'argent*, sont empreintes sur l'une des faces de chaque sceau. En outre, sur l'un (fig. 131), on lit en lettres gothiques *brief* (missive, envoi, expédition) ; l'autre sceau (fig. 132) porte au revers la marque particulière du négociant à qui les marchandises appartenaient. Le sceau de la figure 133 offre les armes de la ville de Memmingen *(parti d'or à une demi-aigle de sable, et d'argent à la croix de gueules)*. La figure bizarre du revers n'est qu'une déformation de l'initiale en minuscule gothique du nom de cette ville. Le B qui la surmonte, est l'abréviation du *brief* qui se lit sur le sceau d'Ulm. Isny, d'où provenait le sceau de la figure 134, est aujourd'hui une petite ville de Wurtemberg, de 2000 habitants seulement ; elle portait pour armes *d'or à l'aigle de sable chargée en cœur d'un écu d'argent à un fer à cheval de sable.* Sur le sceau ces armes ont été dédoublées.

SCEAUX DE MARCHANDISES VENANT DE VILLES IMPÉRIALES

des flûtes, qui venaient presque tous de Limoux ; les fourreaux d'épées, dont la France fournissait l'étranger, de même que les cartes de Paris, Rouen, Troyes et Thiers rivalisaient avec celles de Lyon ; les gants de Paris, Rouen, Vendôme, Issoudun, Montpellier ; les épingles de Paris, du Puy, de Mantes et de Rouen ; le safran d'Albigeois, de la Limagne, de la Rochefoucaud, de Cahors, la manne de Dauphiné et de Provence ; le verdet de Montpellier, la

tormentive d'Auvergne, etc.; les chapelets de toutes matières, agathe, perle, lapis-lazuli, grenat, porcelaine, ambre, émail, verre et bois, objet très abondant d'exportation dans tous les pays chrétiens; les émaux de Limoges; les poissons de mer de tous genres, depuis le hareng jusqu'à la baleine, les pierres de construction et de sculpture, marbre, albâtre, tuf, etc., etc.

Quant à l'étranger, l'Allemagne nous apportait de l'or, du cuivre, du fer, du soufre, de la cire, des suifs, du goudron, du coton, des chevaux de Hongrie, de Danemark, de Frise; des toiles de Saint-Gall, des futaines d'Augsbourg, des faulx, des cottes de mailles, etc., dont l'importation s'élevait de 200.000 à 300.000 livres par an. Nous recevions, d'autre part, des fourrures, des draps frisés d'Espagne pour 500.000 livres; des tapisseries des Flandres, des toiles de Hollande, batiste, laines, pour 900.000 livres. L'épicerie venait par Anvers, 400.000 livres; les pierres précieuses, 500.000 livres, par la même voie; les soieries de Gênes entraient subrepticement, en valeur moyenne de 200.000 livres. La lingerie de luxe, les chemises brochées d'or et de soie, etc., donnaient un chiffre d'importation de 50.000 livres; les fromages de Hollande et de Brabant, les jambons de Mayence à vendre par tas, 10.000 à 12.000 livres. L'Angleterre nous fournissait l'or et l'argent monnayé, l'étain et le plomb pour une valeur de 2 à 3 millions; les cuirs, les suifs et le charbon de terre pour 150.000 livres, ainsi que les laines fines, des draps fins pour près de 200.000 livres; des chevaux pour la cavalerie légère, 30.000 à 40.000 livres. Du Portugal, on recevait des épices pour 300.000 livres; des parfums et aromates pour 400.000 livres; des sucres, du miel, de la cire, 250.000 livres; alun et bois de teinture, 120.000 à 140.000 livres; confitures et conserves, 50.000 livres; figues, raisins, dattes, oranges, citrons, etc., 40.000 à 60.000 livres; huiles, 40.000 livres; vins, 20.000 à 30.000 livres; or monnayé, jusqu'à 800.000 livres. D'Espagne,

on importait des soies crues, qui furent interdites, mais dont on avait, en une seule année, vendu à Lyon pour plus de 2 millions; or et argent monnayé ou en lingots, 3 millions; alun, 100.000 livres; sucre, 50.000 livres; safran, 400.000 livres; soieries, drap, lingerie, fourrures, musc, émeraudes, etc., 200.000 livres; confitures, vins d'Alicante, etc., 20.000 à 25.000 livres: les chevaux étant prohibés, il en passait néanmoins pour 50.000 livres.

L'Italie et le Levant nous envoyaient des étoffes de soie, des velours, des draps d'or et d'argent brochés, toiles d'or façonnées, toiles d'argent, camelote, soies écrues, or et argent filés, passementeries, armes de luxe, masques, costumes de théâtre, chapeaux de soie à longs poils, chapeaux de paille, plumes d'autruche, drap d'écarlate, fourrures, vaisselle de porcelaine, marbre, albâtre, émail, verres de Venise, tapis, cuirs, cordonnerie et maroquinerie de Turquie, cuirs du Piémont; riz, miel, raisins de Damas, de Corinthe; bleu d'outremer, chevaux de guerre, faucons et autres oiseaux de proie, le tout s'élevant à un chiffre de plus de 15 millions.



Fig. 135. — LETTRINE à nielles grisés de Guillaume Rouville.

Pour conclure en résumé, le total des objets d'importation étrangère vendus aux foires de Lyon se montait, vers le milieu du XVI[e] siècle, jusqu'à 35 millions de livres et au delà, somme énorme eu égard à la valeur de l'argent qui était, à cette époque, de douze à quinze fois plus élevée qu'à présent. En y joignant les marchandises fournies à l'exportation, on arrive à un montant d'affaires annuel d'au moins 100 millions dans une ville d'environ 120.000 âmes.

Tant de causes de prospérité, qui ne cessaient de se multiplier depuis un siècle, avaient produit un accroissement extraordinaire

de la population, qui avait plus que doublé dans ce laps de temps. En 1549, elle était évaluée à près de 120 000 âmes et, dans ce nombre, on avait pu compter, trois ans auparavant, à une revue de la milice bourgeoise passée par le gouverneur Jean d'Albon, 18.000 hommes de toutes les armes, effectif des 36 penons.

Cependant, l'extension matérielle de la ville ne s'était pas opérée dans la même proportion. L'agrandissement le plus sensible s'était fait du côté du Rhône ; au midi, le mur d'enceinte avait été abattu, dès la seconde moitié du xv[e] siècle, pour établir la rue Grenette, et, un peu plus loin, la rue Thomassin avait été ouverte en 1494 ; mais le mouvement n'avait guère dépassé cette limite dans le siècle qui suivit. Le seigneur du Plat, qui s'attendait à voir la population affluer de son côté, avait tracé des rues sur ses vastes propriétés pour créer un quartier nouveau auquel il donna le nom de Villeneuve-le-Plat ; ce fut en vain, cent à cent cinquante ans se passèrent avant que la ville habitée franchît le désert de la place Bellecour. Ce ne fut pas en s'étendant, mais en exhaussant les maisons que Lyon s'agrandit. La majeure partie des habitations fut alors rebâtie suivant ce principe ; partout s'élevèrent des édifices, tous munis de boutiques au rez-de-chaussée et formés de trois ou quatre étages très bas, ajourés d'une multitude de fenêtres pour éclairer les pièces étroites dont la cupidité des propriétaires avait mesuré parcimonieusement l'espace. Déjà, comme aujourd'hui, la hauteur excessive de nos maisons étonnait et choquait les étrangers. On peut du reste connaître d'une manière complète l'étendue et l'aspect de la ville à cette époque ; il en existe un plan en élévation, sorte de vue cavalière d'une très grande échelle où l'on distingue tous les édifices, et même toutes les maisons. C'est ce plan de 1550 dont nous avons donné de nombreux fragments (fig. 28, 37, 75, 84, 99, 103, 108). Ce n'était pas l'œuvre de notre municipalité, mais le résultat d'un travail général qui avait été ordonné par le roi pour toute la France.

Mais, avec le progrès du commerce et de l'industrie et la prospérité toujours croissante des classes bourgeoises, venait de naître un mal qui en est la conséquence. C'est dans la première moitié du XVIe siècle qu'apparaît, pour la première fois, la question sociale. Ce n'était plus seulement l'ancien conflit politique entre l'aristocratie bourgeoise et les gens de métier; c'était le problème de la lutte du capital et du travail. Il fut soulevé par les ouvriers imprimeurs. Cette profession que l'on pouvait dire, en quelque sorte, libérale, mettait les ouvriers en relations intellectuelles avec les auteurs; leurs ouvrages passant par leurs mains ouvraient à leur esprit des horizons jusqu'alors ignorés du prolétariat; cette profession devait donc naturellement fournir les premiers champions de la cause ouvrière.

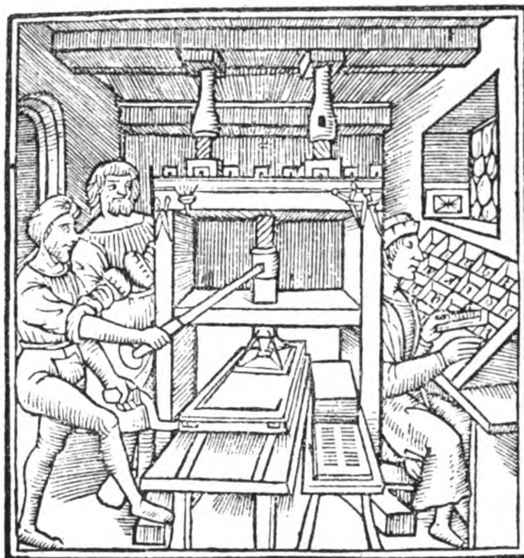


Fig. 136. — ATELIER D'IMPRIMERIE
Fac-similé d'une gravure lyonnaise de 1529.

La presse ici figurée est la *presse à bras* qui, jusque vers le milieu de ce siècle, avait toujours été usitée, quelque peu perfectionnée sous le nom de presse Stanhope. L'un des ouvriers imprime, l'autre prépare l'encre sur les tampons, remplacés de nos jours par des rouleaux de gélatine. A droite, le compositeur assis (aujourd'hui il se tient debout) devant sa casse tient le composteur de la main gauche et lève la lettre de la main droite. Le dessinateur a oublié le feuillet de copie fixé sur un bâtonnet et dont le compositeur reproduit en caractères de métal le texte manuscrit.

Les compagnons imprimeurs abordèrent avec beaucoup d'énergie et de sagesse cette tâche difficile; pendant trois ans ils luttèrent avec persévérance contre leurs tout-puissants adversaires, les maîtres imprimeurs, auxquels s'étaient joints les consuls et les

notables; ils parvinrent à trouver un avocat et défendirent pied à pied le terrain; les magistrats eurent même comme un instant d'hésitation. Les *Grands Jours* de Moulins rendirent une ordonnance en faveur des compagnons; les maîtres imprimeurs se liguèrent alors avec le Consulat pour en obtenir la suppression. Définitivement les ouvriers furent battus : la bourgeoisie était trop bien armée, trop forte contre le pouvoir royal pour que la vérité pût parvenir jusqu'au pied du trône et s'y faire entendre. Cependant l'arrêt lui-même, tout défavorable qu'il fût, laisse percer la légitimité des réclamations des ouvriers; il suffit de signaler deux faits: la durée des journées de travail était de quinze heures, de cinq heures du matin à huit heures du soir; l'ouvrier était nourri et payé par mois, mais le mois n'était compté qu'à partir du moment où la presse commençait à travailler, et de nombreux intervalles de chômage entre l'achèvement d'un labeur et la mise en train d'un autre, diminuaient sensiblement les journées productives. Les ouvriers ne demandaient pas trop en réclamant une meilleure nourriture, une augmentation de salaire et des garanties pour éviter la dépréciation ultérieure de la main-d'œuvre. Une dernière particularité qui prouve la légitimité de leurs demandes, c'est que, dans ces industries qui créaient des fortunes colossales, l'ouvrier n'arrivait jamais à devenir maître; il restait forcément exploité par un capitaliste, parfois étranger à la profession. Le travailleur industriel n'était pas absolument esclave comme dans Rome païenne, mais il n'était pas encore affranchi, pas plus qu'il ne l'est encore. Tout au moins si les ouvriers imprimeurs succombèrent, ce ne fut pas sans remporter un succès moral, ni sans laisser à l'avenir un exemple de sagesse et de fermeté.

Un autre vice social s'était produit sous une autre forme. L'institution de l'Aumône générale, qui avait succédé à la belle manifestation charitable de 1531, avait réalisé deux objets différents:

l'assistance des pauvres et des orphelins d'une part, de l'autre la répression de la mendicité. Cette dernière fut opérée par des moyens très inégalement dignes d'approbation : on contraignait les pauvres valides à travailler, ce qui était juste, mais, en même temps, il fut ordonné d'emprisonner quiconque serait trouvé demandant l'aumône. Cette dernière décision émanait de ce principe des républiques antiques qui sacrifiaient l'individu à l'ordre social, et que les bourgeoisies ont adopté : les pauvres vaguant par les rues, exemple pitoyable de scandaleuses disproportions sociales ou victimes d'un régime économique essentiellement injuste, sont trop souvent, pour certaines gens, des accusateurs, des remords vivants que l'on a hâte de faire disparaître. L'esprit chrétien était profondément blessé de semblables mesures, qui assimilaient la pauvreté à un crime, qui ôtaient à chacun le droit de satisfaire personnellement au devoir de l'aumône; on songeait aussi que Jésus-Christ et ses apôtres auraient été emprisonnés par les bedeaux de l'Aumône. Quant au peuple, il s'indignait de voir les droits imprescriptibles de la liberté individuelle, ce premier des biens de l'homme, ouvertement et brutalement violés. Aussi ce règlement tout païen sur la mendicité ne fut-il jamais appliqué sans soulever de vives protestations; souvent les agents de l'Aumône furent assaillis et maltraités, et, dans les premiers temps, lorsque Broquin, le promoteur de cette mesure et rédacteur du règlement qu'il avait emprunté à Paris, lorsque Broquin mourut, son convoi fut l'objet de manifestations hostiles, manifestations unanimes, venant non seulement du menu peuple, mais aussi de personnes que leur condition mettait à l'abri de ces nouveaux règlements de police.

Si l'aristocratie industrielle et commerçante de la grande cité pesait lourdement sur le paysan et sur l'ouvrier, elle-même supportait parfois une domination non moins lourde. La banque, le change, c'est-à-dire l'usure sous mille formes, s'attachait,

comme un parasite rongeur, aux plus brillantes entreprises, comme aux fortunes; plaie vive qui, malgré les protestations des politiques et des économistes, n'avait pu être extirpée et qui, au milieu des plus grands succès, faisait éclater de lamentables catastrophes, en attendant les terribles secousses qui allaient renverser ce brillant édifice d'opulence et de prospérité.



Fig. 137 — LE TRIOMPHE DE DIANE
Fac-similé d'un bandeau de livre lyonnais dessiné par le Petit Bernard.

Henri II avait pour devise un croissant avec ces mots : *donec totum impleat orbem*, qui présentent un double sens : *jusqu'à ce qu'il forme son plein entier* par allusion à la lune, et : *jusqu'à ce qu'il remplisse le monde entier*, pour annoncer les projets grandioses d'un empire français qui aurait éclipsé l'empire germanique. C'est pour la même raison qu'il avait adopté la couronne fermée que l'on appelait le « tiare impérial ». Charles VIII et François Ier en avaient fait autant, mais le premier comme empereur de Constantinople et le second comme prétendant à l'empire germanique. Henri II, lui, voulait enlever à l'Allemagne la dignité impériale, en étendant les limites de la domination française d'une part en Italie, de l'autre, jusqu'au Rhin.

Mais déjà le roi avait succombé par un coup fatal, sans avoir pu réaliser le mot de sa devise hautaine et mené au plein le croissant de l'astre qu'il avait adopté pour emblème. Il laissait, au contraire, le pays en présence d'une réaction de l'aristocratie. Les classes riches, unissant leurs intérêts à ceux des provinces séparatistes et se cachant sous le voile de la religion, entreprirent de livrer un assaut furieux à nos vieilles institutions; et, pour y résister, il n'y avait à la tête de l'Etat que des enfants et une femme néfaste, qui apportait, dans ces circonstances si graves, le scepticisme égoïste, le machiavélisme, la férocité lâche de la politique ultramontaine dont elle était imbue. Dans la crise terrible qui allait se produire, la prospérité inouïe de notre ville allait brusquement s'abîmer et, de cette couronne artistique et industrielle si brillante qui ornait le front de notre cité,

nous allions perdre plusieurs fleurons sans pouvoir jamais les recouvrer.

La dernière année de cette période, fut pour le Beaujolais et la Dombes, une phase décisive de leurs destinées. François Ier, le 17 mai 1530, par un acte solennel et légalement enregistré, avait restitué aux héritiers du connétable les deux seigneuries et même le comté de Forez; mais, trois mois après, le 29 août, les fils de France, ses otages, ayant été délivrés, il révoqua cet acte,



Fig. 138. — FRANÇOIS II
roi de France du 10 juillet 1559 au 4 décembre 1560, comte de Forez, sire de Beaujeu et de Dombes jusqu'en janvier 1560.

Il n'existe pas de monnaie de François II comme roi. On continua à se servir des types de Henri II; mais il en eut comme dauphin. Telle est celle qui est représentée ici et où se voient son effigie et celle de Marie Stuart sa femme.



Fig. 139.
CATHERINE DE MÉDICIS
comtesse de Forez de 1560 à 1562, dame de Beaujeu et de Dombes en 1560.

D'après le Promptuaire des médailles *(Lyon, 1553).*

et remit sa mère en possession de ces terres. Henri II les garda également, mais François II se décida à conclure, le 27 novembre 1560, un accord par lequel le Forez demeurait uni à la couronne; le Beaujolais et la Dombes furent rendus à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Catherine de Médicis, qui en avait été investie ainsi que du Forez, le 17 janvier 1560, ne jouit par conséquent de ces deux dernières provinces que pendant neuf à dix mois, et conserva le Forez jusqu'au 14 mai 1562.

Quant au Roannais, il était depuis quarante et un ans sous le pouvoir de Claude Gouffier, qui devait le posséder pendant dix années encore.

Tous ces petits pays participèrent à la prospérité que

répandaient nos foires, sans subir les charges que les privilèges des bourgeois de Lyon faisaient peser sur le Lyonnais.

La Dombes tirait de ses péages un produit de plus en plus fructueux par suite de l'activité croissante des transports qui se faisaient alors surtout par eau. Pour la même cause, Roanne, tête de ligne de la navigation de la Loire, vit son mouvement commer-



Fig. 140. — SCEAU
D'après une gravure signée Lasève dans l'Histoire de Roanne d'Alphonse Coste.



Fig. 141. — CLAUDE GOUFFIER (Jeton de), seigneur de Boisy, de Saint Haon et de Roanne, comte de Caravage, 1519, marquis de Boissy en 1564, mort en 1570.
D'après Laugier (le comte de Soultrait, *Jetons du Forez, op. laud.*).
Ses terres foréziennes furent de nouveau érigées en duché en 1561, mais comme Arthus (*cf.* p. 35, fig. 58), il mourut avant l'enregistrement des lettres patentes. Sur ce jeton il est qualifié comte de Maulevrier. Ce fief, érigé en comté en 1542, est situé en Anjou et n'intéresse pas notre histoire.

cial suivre une marche ascendante. D'une manière plus directe, le Beaujolais et le Forez participaient à la prospérité du commerce lyonnais par l'écoulement que les produits de leurs industries locales trouvaient dans ces grandes réunions où affluaient les négociants de toute l'Europe.

Pour le Forez, le grand nombre et le mérite des splendides œuvres d'art de cette époque qui, malgré les dévastations commises par les Huguenots et les Révolutionnaires, ornent encore plusieurs des églises, prouvent l'état florissant du pays. C'est à cette phase de notre histoire qu'appartenait le château de la Bâtie à Saint-Étienne-le-Molard, merveille artistique que l'on admirait encore il y a peu d'années.



Fig. 142. — LETTRINE tirée du château de la Bâtie. *D'après une photogravure de M. Félix Thiollier.*

Inspiré par la vue des merveilles artistiques de l'Italie, un gentilhomme forézien, appartenant à la plus ancienne famille féodale de la province, Claude d'Urfé, abandonnant le vieux et sauvage manoir de ses ancêtres, se fit construire dans la plaine, sur les bords du « doux coulant » Lignon une résidence où il accumula toute l'élégance de l'art si gracieux de cette belle époque. Le château de la Bâtie avec ses sculptures, ses boiseries, ses marbres, ses terres cuites, sa salle de bains, toutes ses rocailles figurées et sa chapelle, était une merveille de l'art de la Renaissance que l'on devait au goût et à la piété de Claude d'Urfé, et qu'une honteuse cupidité a détruite de nos jours. La mention de cet acte de vandalisme est ici comme le préambule de toutes les dévastations que nous allons avoir à relater.

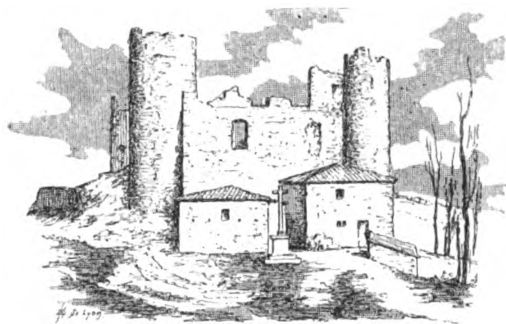


Fig. 143. — LES CORNES D'URFÉ A CHAMPOLY
D'après une photographie de M. Stéphane Geoffray. publiée dans le Forez illustré *(1874).*



Fig. 144. — CLAUDE D'URFÉ
(Jeton du trésor du Dauphin aux armes de)
D'après Laugier (comte de Soultrait, *op. laud.*).

Claude d'Urfé, avait été surintendant de la maison du Dauphin François (depuis roi François II). C'est à ce titre que les jetons de compte de ce prince portent, outre ses armes, celles de son surintendant. Les splendeurs du château de la Bâtie ont été reproduites avec tous leurs moindres détails, par M. Félix Thiollier, dans son magnifique ouvrage, publié sous les auspices de la *Diana* et accompagné d'un texte descriptif et historique par feu M. le comte de Soultrait.



Fig. 145. — LYON ENCHAINÉ ET LIVRÉ A LA TYRANNIE DES HUGUENOTS

Dessin tiré d'un manuscrit lyonnais.
Fac-similé de la lithographie de Louis Perrin.

On conserve à la bibliothèque de Lyon un manuscrit (nº 89 du catalogue Delandine) des plus intéressants pour l'histoire des guerres de la Réforme. C'est un poème latin sous le titre de : *Des tristes (calamités) de la France (De Tristibus Franciæ),* narrant tous les événements accomplis depuis la conjuration d'Amboise jusqu'à la prise d'Issoire (1577). Il est surtout intéressant par une foule de traits particuliers relatifs à Lyon et aux provinces environnantes. En outre, il renferme 39 dessins à la plume et au lavis dont on trouvera plus loin (p. 128, fig. 164, et p. 129, fig. 165), deux reproductions en fac-similé. Ce précieux ouvrage a été édité, il y a plus de cinquante ans, par un bibliophile lyonnais, feu Léon Cailhava. Il en confia la reproduction à notre habile typographe Louis Perrin, qui reproduisit tous les dessins à la plume, sur pierre avec une merveilleuse fidélité, mais un peu réduits (Lyon, 1840, in-4º).

Ces dessins offrent cette particularité que les calvinistes y sont tous représentés avec des têtes de singes, sans doute par allusion au sobriquet de Huguenot qui leur était donné. Cette même transformation se retrouve et plus complète dans une gravure lyonnaise du même temps *(cf.* p. 127, fig. 163). Tous les détails dessinés par l'artiste sont d'une complète exactitude : les vols d'argent et de marchandises ; les objets du culte enlevés ou détruits, les pillards allant par dérision revêtus de vêtements sacerdotaux, tout jusqu'à l'épisode du prédicateur ayant un pistolet accroché aux rebord de la chaire. Ce détail s'applique au pasteur Ruffy, que Calvin accuse, en termes précis, d'avoir quitté la chaire pour prendre les armes, et d'avoir été menacer le gouverneur le pistolet à la main.



IV

GUERRES DE LA RÉFORME



Fig. 147. — Tiré d'un livre d'Ant. Gryphe.

Cependant un mal intérieur rongeait cette brillante et heureuse génération. Le développement de la civilisation, l'accroissement progressif du bien-être avaient, comme toujours, fait naître la corruption des mœurs, qui s'était ajoutée aux vices originaires de l'organisation sociale de ce temps. Le progrès des lumières et de l'instruction n'avait en rien épuré les mœurs; tout au contraire, il semble que, hommes et femmes, les gens de cette époque fussent d'autant plus corrompus qu'ils étaient plus instruits. Ces écrivains, ces poètes, ces savants, ces esprits avides de connaissances nouvelles se montraient, pour la plupart, dépourvus de toute morale et souvent de toute vergogne. On voulait tout savoir, on voulait aussi tout goûter ; ne pouvant assouvir la soif de connaître, on s'efforçait d'épuiser les jouissances, ou bien, se croyant possesseur de toute raison et de toute vérité, on se croyait affranchi de toute loi.

L'Église n'avait pas échappé à cette épidémie morale. L'usage, adopté par les riches familles nobles et bourgeoises, d'imposer la vie religieuse à certains de leurs enfants pour ne pas morceler

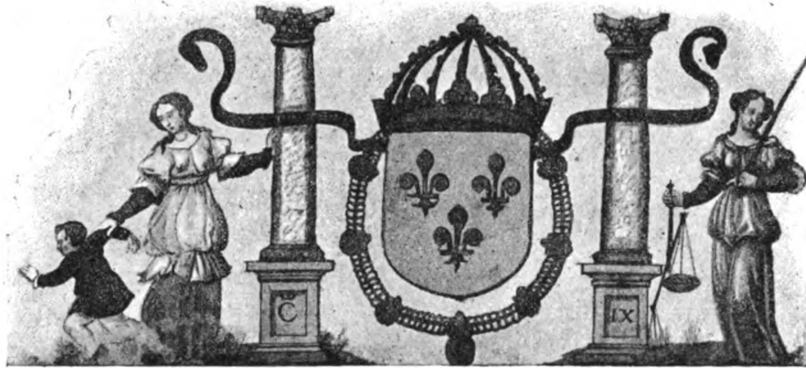


Fig. 148. — ARMES ET DEVISE DE CHARLES IX roi de France de 1559 à 1574, comte de Forez de 1562 à 1566.

Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi, d'après une miniature du syndicat de 1574.

Suivant la mode, qui s'était répandue depuis Louis XII, Charles IX adopta une devise ou emblème. C'étaient deux colonnes avec ces mots *Pietate* et *Justitia*, pour montrer qu'il voulait soutenir son règne par la Piété et la Justice. Souvent, comme dans le temple de Paradis (*cf.* p. 144, fig. 186), elles sont figurées enlacées. Monfalcon s'est imaginé d'y voir une intention satirique et il a écrit impertubablement dans une *Histoire Monumentale*, que les Lyonnais avaient voulu signifier par là que la Piété et la Justice étaient tordues et déformées.

leurs opulents héritages; les églises et les monastères devenus, par l'excès de leurs possessions, de véritables rentes que se disputaient les favoris du pouvoir; tout s'était réuni pour multiplier les prêtres et les religieux indignes.

Tant de causes réunies avaient fait naître au sein du clergé des vices nombreux et surtout l'immoralité et l'avarice. A Lyon, on avait dû, dès le commencement du xve siècle, supprimer le couvent des religieuses de la Chanal, devenu une école publique de dépravation; et, moins de cent ans plus tard, les nobles bénédictines de Saint-Pierre, refusant de subir une réforme nécessaire, abandonnaient en masse leur monastère pour vivre dans le

désordre, et emportaient les ornements précieux, les vases sacrés, tout ce dont elles pouvaient tirer profit. Le culte des saints faisait l'objet d'un véritable trafic, sur lequel des églises se livraient à une concurrence scandaleuse et sacrilège. Le Chapitre de Saint-Nizier s'attribuait faussement les restes de saint Ennemond, qui reposaient à Saint-Pierre; les religieux de Saint-Irénée et de Saint-Just prétendaient, les uns et les autres, posséder le corps entier de saint Irénée, et produisaient à la fois des enquêtes en leur faveur, en s'accusant mutuellement de fraude et de mensonge; l'abbaye d'Ainay était, depuis trois siècles, en quête de reliques célèbres, exposant tantôt celles de saint Martin de Tours, dont elle ne possédait rien, tantôt le corps de sainte Blandine qui n'existait pas, allant même jusqu'à inventer un saint apocryphe, lui dédier un autel et offrir à la vénération des fidèles des ossements que les moines prétendaient être les siens.

Parmi les plus hauts dignitaires ecclésiastiques, le désordre et la cupidité ne se montraient pas d'une façon moins honteuse. Des prélats, élevés à de suprêmes fonctions ecclésiastiques dès leur enfance, laissaient, comme le cardinal de Bourbon et bien d'autres, des preuves vivantes de leur défaut de vocation religieuse; les sièges épiscopaux étaient devenus des sortes de marchandises que les archevêques, à l'exemple d'Hippolyte d'Este, troquaient entre eux suivant leur caprice; d'autres les cumulaient, tels que le cardinal de Lorraine qui occupait, à la fois, cinq sièges épiscopaux et huit abbayes (*cf.* p. 62). D'un autre côté, l'instruction religieuse du peuple était complètement négligée, et il se trouvait, dans les classes inférieures, de pauvres gens qui, par l'indifférence coupable de leurs pasteurs, ignoraient les prières, les dogmes les plus élémentaires et parfois n'étaient pas même baptisés. Enfin le mal avait comblé la mesure et la réforme générale de l'Église était réclamée par le

cri unanime de tous les esprits religieux et de toutes les âmes catholiques. Mais comme cette réforme aurait atteint surtout ceux qui détenaient, en grande partie, la puissance de l'Église, ils se montrèrent longtemps sourds à toutes les plaintes. Alors Dieu abandonna l'arche sainte aux Philistins, qui portèrent sur elle leurs mains souillées et sacrilèges. Ce ne fut plus la réforme opérée dans l'Église et par l'Église, ce fut la profanation du temple par les pires ennemis du christianisme, d'autant plus dangereux qu'ils se couvraient d'un masque religieux.

Quelques hommes au cœur corrompu, à l'âme bouffie d'orgueil, à l'esprit dévoré d'une insatiable ambition, s'emparèrent du mouvement pour s'en servir au profit de leurs intérêts et de leur despotisme. Ils ne réformèrent pas l'Église, ils l'ébranlèrent jusque dans ses fondements ; ils ne rétablirent pas la discipline, ils attaquèrent le dogme. Alors les hommes vraiment chrétiens qui, jusque-là, avaient prêché avec sincérité la réforme, se turent, se retirèrent d'une lutte devenue criminelle, et l'hérésie triompha ; née surtout d'une science insuffisante et d'une critique bornée, elle ramena le christianisme en arrière de plus de seize siècles jusqu'au judaïsme ; on fit revivre l'esprit judaïque avec son exclusivisme, sa dureté, son intolérance et son fanatisme cruel.

Comme les juifs, les protestants firent la guerre aux œuvres du génie de l'homme et à l'homme lui-même ; ils traitèrent les monuments de l'art comme les juifs traitaient les idoles, et leurs frères en Jésus-Christ, comme les juifs traitaient les Amalécites et les peuples dont ils convoitaient les terres, en les exterminant. Ce fut une monstruense réaction, faite pour mener la société moderne à l'abîme, si le catholicisme n'avait pas été doué de cette vitalité divine qui lui a fait traverser triomphant tous les orages.

Une autre cause vint aggraver la situation. La religion était intimement liée aux institutions gouvernementales. Les hommes d'état, la considérant comme un rouage de l'organisation poli-

tique, s'en firent les protecteurs, les protecteurs trop zélés. Les infractions à la loi religieuse, qui, dans l'esprit du christianisme, ne relèvent que de la conscience, devinrent passibles de pénalités civiles. Ce système dangereux, constamment appliqué au moyen âge, le fut aussi dans les premiers temps de la Réforme. Les protestants n'avaient pas à s'en plaindre, car ils l'admettaient et le pratiquaient eux-mêmes,



Fig. 150. — ÉCU D'OR



Fig 151. — TESTON. — Argent. — Fig. 152. — TESTON



Fig. 153. — DOUZAIN. — Billon. — Fig. 154. — DOUBLE SOL PARISIS



Fig. 155. — DOUBLE DENIER. — Billon. — Fig. 156. — DENIER

MONNAIES DE CHARLES IX FRAPPÉES A LYON

L'écu d'or est dessiné d'après une empreinte communiquée par M. Dissard, le teston et le douzain (fig. 152 et 153). d'après les exemplaires originaux ; les quatre autres pièces sont données d'après L. Dardel (Hoffmann, *op. laud.)*. L'initiale AM qui se voit sur l'écu d'or est celle du Maitre de la monnaie de Lyon, André Morel.

mais il devint alors désastreux pour l'Église. Elle se trouva pressée entre des protecteurs qui la défendaient par le glaive et

le bûcher, et les apôtres du nouveau culte qui la combattaient par le poignard, le massacre et l'incendie.

Mais, à vrai dire, le conflit purement religieux fut de courte durée, la question, transformée presque aussitôt, resta essentiellement politique et sociale.



Fig. 157. — Tiré d'une Bible de Guillaume Rouville.

Dans quelques parties des provinces méridionales, dans les montagnes du Languedoc, où les idées séparatistes subsistaient encore, le vieil esprit des Albigeois se réveilla à l'appel du protestantisme, et la Réforme devint un signal de ralliement pour les adversaires de la domination française. Pour les grands seigneurs récemment domptés, la révolte religieuse ouvrait l'espérance de rétablir la puissance féodale. Ils eurent pour alliée l'aristocratie bourgeoise, capitaliste et cosmopolite. La morale judaïque, les récits de la Bible, qui présentaient sans cesse les biens de ce monde comme une récompense, contrairement à l'Évangile qui maudit les richesses, entraînaient les manieurs d'argent vers une secte qui justifiait leurs principes et leurs actes. Dans notre France, le protestantisme fut essentiellement antinational et antidémocratique.

Ce caractère de la nouvelle hérésie fait pressentir et explique le rôle de nos provinces dans les événements qui suivirent. Le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais et la Dombes n'avaient pas de grands seigneurs en état d'imposer leur domination ; la noblesse y était généralement pauvre, elle comptait peu de grandes familles ; privée, depuis près de cinquante ans, de ses maîtres particuliers, elle était disciplinée militairement et dévouée à la couronne. Le peuple était également attaché au roi et à la religion de ses pères. Seules les enclaves foréziennes du Vivarais faisaient

exception, imbues qu'elles étaient des traditions séparatistes des Cévénols.

A Lyon, ville capitaliste et libre échangiste, le protestantisme aurait dû trouver des adeptes nombreux et zélés dans la haute bourgeoisie; il en trouva en effet au début, mais ses progrès furent arrêtés par des causes spéciales. La bourgeoisie lyonnaise n'était plus si exclusivement capitaliste, on y trouvait de véritables industriels, et puis l'expérience des bienfaits qu'elle avait reçus de nos rois, l'avait sincèrement attachée à la France. Le bourgeois lyonnais savait ce qu'il pouvait espérer de la monarchie. il ignorait ce qu'il devait attendre d'une autre forme de gouvernement. Très attachée du reste à son indépendance, cette caste craignait d'être dominée par des éléments étrangers, auxquels elle était d'autant plus exposée que Lyon était alors ville frontière. Le prolétariat, de son côté, se déclara formellement contre l'hérésie. De plus, une grande intimité régnait entre le clergé et les habitants; le noble chapitre de Saint-Jean, aussi bien que les ordres religieux, était très populaire; l'archevêque était respecté et jouissait d'un grand crédit auprès du Trône. Ainsi l'union de toutes ces forces diverses, le clergé, la bourgeoisie et le peuple, opposait une solide barrière



Fig. 158. — LE CARDINAL DE TOURNON
François, archevêque de Lyon
de 1551 à 1562.
D'après une gravure des Grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon *de feu M. Meynis (Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, in-8, fig.).*

Il était archevêque d'Auch et échangea ce siège contre celui de Lyon, avec Hippolyte d'Este (p. 61, fig. 90). On rapporte que ce fut lui qui, dans une circonstance décisive, fixa les convictions religieuses de François Ier, circonvenu par les intrigues des protestants.
La famille de ce prélat est actuellement représentée chez nous par une branche collatérale, établie à Montmelas, et dont le chef est M. le comte de Tournon.

aux envahissements du protestantisme. L'antipathie des classes populaires contre les réformés procédait à la fois de ce que leur doctrine venait de l'étranger et aussi de ce qu'ils étaient essentiellement capitalistes. Le peuple n'avait pas tardé à reconnaître, dans les novateurs, ses pires ennemis. Il eut aussi l'occasion de le constater à leurs actes. Par leur culte et leurs croyances, ils étaient en relations journalières avec l'Allemagne et avec Genève ; ils s'y créèrent bientôt des alliances de famille. Devenus ainsi, à double titre, une race internationale, ils furent en mesure de mettre en pratique les principes du capital, qui ne connaît pas plus de patrie que de religion. Ils s'efforcèrent de transporter au dehors l'industrie lyonnaise, trouvant, soit dans la différence du prix de la main-d'œuvre, soit dans le régime fiscal et économique, une exploitation plus fructueuse de leur argent et du travail d'autrui.

Parmi toutes les industries qui eurent à souffrir de la concurrence déloyale qui fut faite à la ville de Lyon, la librairie et l'imprimerie furent les plus éprouvées. Les libraires faisaient imprimer à Genève et, ajoutant à leurs publications une feuille de titre portant la rubrique de Lyon, ils vendaient comme imprimés dans notre ville des livres provenant des presses étrangères. Aussi les typographes, à l'exception cependant des patrons et aussi des ouvriers étrangers, protestants fanatiques, devinrent-ils des ennemis déterminés des nouvelles doctrines ; et cette corporation, l'une des plus intelligentes et des plus actives de la classe laborieuse, contribua puissamment à armer la démocratie contre les riches protestants, de même qu'elle avait été la première à soutenir la cause du prolétariat contre le capital. Cette situation réciproque fait comprendre pourquoi les grandes villes industrielles de France se déclarèrent pour le catholicisme et opposèrent, au triomphe de l'aristocratie protestante, cette force plébéienne qui en délivra la France et sauva tout à la fois la nation et la démocratie, la foi et la liberté.

Les protestants, d'ailleurs, ne tardèrent pas à se démasquer et à montrer qu'ils n'agissaient pas dans l'intérêt de la religion mais de la politique, et que, minorité dans le pays, ils voulaient lui imposer leur domination. Profitant du jeune âge du successeur de Henri II, ils commencèrent la série sanglante de leurs ténébreuses machinations pour mettre la France et son roi sous le joug de l'oligarchie. C'est de Roanne que partit la première étincelle de cet incendie, qui devait couvrir la France de désolation et de ruines. En effet, les munitions et les armes destinées à la conjuration d'Amboise furent embarquées à Roanne (mai 1560) sur trois bateaux escortés par une soixantaine d'arquebusiers. Le complot fut heureusement découvert; le convoi, surpris près d'Orléans, fut enlevé et l'escorte anéantie sans qu'il en échappât un seul homme, en même temps que les chefs étaient pris et livrés au supplice.

Battus de ce côté, les huguenots machinèrent une autre conspiration et, cette fois, pour se rendre maîtres de Lyon. L'importance stratégique et commerciale de notre ville, ses ressources, sa position qui la rendait maîtresse des principales communications avec le Nord et le Midi, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Méditerranée, sa proximité de Genève la désignaient à leur dessein. A part leur intérêt, ils n'avaient aucun droit, aucune raison qui pût justifier un projet pareil. Eux qui invoquaient sans cesse et faisaient sonner bien haut le mot de liberté, n'hésitaient pas à porter atteinte à la liberté d'autrui, à l'indépendance d'une grande cité, et se jugeaient permis d'imposer de force leur autorité à une population qui les repoussait, eux et leurs doctrines.

Profitant donc des foires du mois d'avril (1560), ils avaient pu faire entrer dans la ville, sous l'habit de marchands, un grand nombre de soldats étrangers, qui furent cachés chez les principaux protestants lyonnais. Le 4 septembre, au coucher du soleil, tous ces hommes sortirent à un signal donné et, se réunissant, s'avan-

cèrent pour s'emparer du pont de Pierre. Mais le gouverneur de Lyon se trouvait d'être alors un homme énergique et, qui plus est, appartenait au clergé, Antoine d'Albon, abbé de Savigny. Au premier avis qu'il reçoit, du cloître de Saint-Jean, où il logeait, il part avec une poignée de gentilshommes qu'il avait sous la main, et marche résolument à l'ennemi. Il grossit sa troupe de tous les citoyens courageux qu'il rencontre, aborde les soldats protestants, tue, blesse tout ce qui résiste, et disperse le reste. Dans ce conflit plusieurs Lyonnais furent tués, particulièrement des arquebusiers de la garde du Consulat, qui eurent à supporter le premier effort des protestants; ils en gardèrent contre eux une haine implacable, qui ne se manifesta que trop, douze ans plus tard. Le lendemain, on trouva, dans les maisons de plusieurs calvinistes, des armes en quantité et des soldats encore cachés. Un grand nombre furent exécutés avec ceux qui les avaient retirés.



Fig 159. — ANTOINE D'ALBON
(Médaille d')

Fac-similé d'une photogravure de M. Félix Thiollier.

Cette médaille est de 1562, Antoine d'Albon n'ayant été archevêque d'Arles que cette année-là. Le revers porte une devise grecque qui signifie la volupté : (est) sœur de la douleur.

Cette tentative excita au plus haut degré l'animosité des catholiques; ce n'était plus seulement l'intérêt de la religion qui la provoquait, mais surtout l'amour de leur indépendance et l'audace de ces étrangers qui avaient ainsi osé y porter attente. On ne pouvait plus s'y méprendre : les protestants étaient inspirés non par un zèle pieux mais par une soif insatiable de domination, qui ne leur faisait respecter ni la majesté du trône, ni la neutralité des villes paisibles, ni l'indépendance des républiques municipales.

L'année suivante un autre incident, moins dangereux mais aussi caractéristique, acheva de soulever contre eux la population. Le jour de la Fête-Dieu, quand la procession sortait de Saint-Nizier, un fanatique se jeta sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement, et chercha à le lui arracher des mains. Ainsi des hommes qui invoquaient la liberté de conscience, qui, en minorité dans le pays, obtenaient des lois exceptionnelles pour l'exercice de leur culte,

Aneau s'était créé cet emblème, tiré de son nom patronymique et du prénom de sa mère, Rose : l'anneau formé d'un serpent, symbole de l'éternité, et la rose qui s'effeuille, emblème de la brièveté de la vie. Il l'a inséré dans un petit livret *(Picta poesis)* composé de gravures de tout genre dont il a donné d'ingénieuses interprétations en vers latins.

Ce malheureux lettré, qui prêchait la Réforme bien plus par indifférence que par zèle religieux, n'avait aucun goût pour le martyre. C'était un franc épicurien, dissimulant ses doctrines, sceptique, disposé à louer tout le monde s'il y avait avantage, et qui certainement, n'aurait pas fait de prosélytisme s'il avait pu croire qu'il devait lui attirer la fin lamentable qui lui était destinée.



Fig. 160. — BARTHÉLEMY ANEAU (Devise de).
D'après une gravure de 1563.

portaient atteinte à la liberté de conscience de leurs concitoyens et prétendaient enlever à la majorité des Français leur propre liberté religieuse ; voilà comment ils reconnaissaient la condescendance dont on usait à leur égard. La foule ne faisait pas ces raisonnements, elle ne vit dans cet acte de folie furieuse que l'outrage fait à ses croyances et, se rappelant l'attentat dont elle avait failli être victime l'année précédente, le supplice de l'énergumène ne suffit pas à l'apaiser ; elle se porta au collège dont le régent, Barthélemy Aneau, était connu pour enseigner à la jeunesse les doctrines nouvelles, et le massacra sous les yeux mêmes de ses élèves épouvantés. Barthélemy Aneau avait été le véritable apôtre du protestantisme à Lyon. Élève d'un Allemand luthérien déclaré, le fameux Wolmar, il vint apporter dans notre ville ses doctrines anti-françaises et anti-démocratiques. Le régent du collège de la

Trinité, chargé de l'éducation de nos jeunes patriciens, n'eut pas de peine à inculquer à nombre d'entre eux des principes religieux qui n'étaient au fond que des dogmes politiques favorables à la domination exclusive des classes riches, et qui nous auraient ramenés à une féodalité financière.

Malgré l'audace des novateurs, Lyon était bien gardé contre les manœuvres d'une partie de la haute bourgeoisie. Les sentiments déclarés de la majorité, de la totalité du menu peuple trouvaient un défenseur vigilant dans l'abbé de Savigny. Mais à ce moment s'était formé le fameux triumvirat catholique dont faisait partie un Forézien, le maréchal de Saint-André, et qui tendait à soustraire le roi à l'influence de Catherine de Médicis. Celle-ci, inclinant dès lors vers les protestants, ne voulut pas laisser notre ville entre les mains d'un parent du maréchal.

Antoine d'Albon fut nommé archevêque d'Arles, et obligé ainsi de quitter Lyon. Il fut remplacé par François d'Agoult, comte de Sault, protestant dissimulé, qui avait pour mission secrète de favoriser l'occupation de Lyon par les protestants. Pendant tout le temps qu'ils préparèrent leur entreprise, le comte de Sault sut endormir la sollicitude de la cour, en donnant, dans ses lettres, des protestations de sa vigilance, en même temps qu'il s'opposait à toutes les mesures que les catholiques, avertis du danger qui les menaçait, lui proposaient pour se mettre en défense. Il fit mieux : feignant de se rendre à leur désir, il ordonna la levée de quatre compagnies pour la défense de la ville, dont deux catholiques et deux protestantes, si bien que les protestants, qui étaient en minorité, furent aussi forts que les catholiques ; ils le furent même davantage, puisqu'ils trouvèrent moyen de faire entrer des protestants dans la compagnie des deux cents arquebusiers de la ville, dès lors spécialement déléguée pour la garde du gouverneur.

En même temps, les protestants du Dauphiné s'étaient sou-

levés. Leur chef, le baron des Adrets, passait par Lyon, s'entendait



Fig. 161. — FRANÇOIS D'AGOULT, COMTE DE SAULT
lieutenant du roi au gouvernement de Lyonnais de 1561 à 1564.
Fac-similé d'une gravure de Woeriot.

François d'Agoult appartenait, par substitution, à la famille d'Agoult de Provence. Il était petit-fils d'un gentilhomme dauphinois, Claude de Montauban, qui épousa Louise d'Agoult-Cipières, héritière de la terre de Sault, par legs de son frère, mort sans enfants. Cette branche de Montauban prit dès lors le nom d'Agoult. François, seigneur de Sault, avait capté la faveur de Charles IX, qui érigea en sa faveur la terre de Sault en comté, la même année qu'il fut nommé lieutenant du roi sous les ordres, et en l'absence du maréchal de Saint-André, gouverneur de Lyonnais, Forez Beaujolais, Bourbonnais, Haute et Basse-Marche (*cf.* p. 83, fig. 114). Pour comble de faveur, Agoult de Sault fut, la même année, nommé en outre, chevalier de Saint-Michel (*cf.* C. le Laboureur : *les Mazures*, t. II ; A. Steyert, *Armorial du Lyonnais*, nouvelle édition). A ce propos, on doit remarquer que les listes des gouverneurs de Lyon, confondent souvent la qualité de lieutenant du roi avec celle du gouverneur. L'excellent travail d'Antoine Péricaud (*Revue du Lyonnais*, janvier et février 1887) a intercalé plusieurs lieutenants du roi dans la liste des gouverneurs, quoique l'auteur les ait désignés d'ailleurs exactement.
Le portrait reproduit ci-dessus est l'œuvre du célèbre Woeriot. Il est gravé en taille douce et offre toutes les qualités de ce maître. Mais la sécheresse de son burin, habitué à tracer des ornements sur des armes, ajoute à la dureté taciturne de la physionomie de son peu sympathique modèle.

avec le comte de Sault, son ancien condisciple de collège, et allait ensuite s'emparer de Valence ; de là, il revenait aux portes de Lyon

attendre l'issue de la conjuration. Alors, sûrs du succès, les calvinistes, dont les maisons étaient, comme en 1560, pleines d'armes et de soldats étrangers, sortent de chez eux, dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1562, et s'emparent de toutes les positions. Il n'y avait, pour toute défense, que deux postes catholiques de vingt-cinq hommes chacun, à l'Hôtel de ville et à Saint-Eloy, église qui occupait une partie de la place de l'ancienne Douane actuelle. Les défenseurs de l'Hôtel de ville tinrent jusqu'à épuisement de munitions contre les soldats calvinistes qui, établis dans le clocher de Saint-Nizier, les dominaient de leur feu. Quant au poste de Saint-Eloy, commandé par Fenouïl, vieux soldat des guerres d'Italie, dont la famille existe encore, noble héritière des vertus de ses ancêtres, il résista jusqu'au jour. Il fallut que l'ennemi amenât du canon pour le réduire, et il obtint une capitulation honorable, sortant tambour battant et enseigne déployée.



Fig. 162. — ÉGLISE SAINT-ÉLOY
D'après le plan de 1550.

Cette chapelle était simplement, sous un nouveau vocable, l'église de Notre-Dame de Lyon, la plus ancienne paroisse dédiée à la sainte Vierge et qui existait déjà au VIe siècle. Transformée en hôpital, quand les droits curiaux furent remis à l'église de Saint-Paul (*cf.* t. II, p. 26, fig. 23), elle prit plus tard le titre de Saint-Eloy. Les huguenots la démolirent après la prise de la ville.

Le comte de Sault, voulant conserver la faveur du roi, joua son rôle de fourbe jusqu'au bout; il feignit d'avoir été trompé et d'être lui-même prisonnier, ce qui n'empêcha que ses complices le laissèrent se retirer librement dans ses terres, tandis qu'au mépris de la capitulation on emprisonnait à Pierre-Scize le brave capitaine Fenouïl.

A la nouvelle attendue de la surprise de Lyon, le baron des

Adrets, posté à la Guillotière, entra dans la place. Il était accompagné d'un gentilhomme du Bourbonnais, François de Boucé, plus connu sous le nom de Poncenat, seigneur de Changy dans le Lyonnais, enclave du Roannais, et qui fut le chef protestant le plus redouté dans cette région.

Aussitôt que le baron des Adrets fut maître de Lyon, commença cette œuvre de destruction où les arts, les lettres et l'histoire eurent autant à souffrir que la religion et l'humanité. Les églises furent saccagées, leurs trésors pillés, leurs archives dispersées, les reliques jetées au vent, les tombeaux des morts violés, les mausolées détruits aussi bien que les images saintes ; les délicates sculptures du portail de Saint-Jean, le cloître d'Ainay, Saint-Irénée, monument du IXe siècle, la magnifique basilique de Saint-Just, type remarquable de l'art ogival primitif, furent détruits avec une infinité d'autres œuvres artistiques. En même temps la persécution religieuse commença ; la capitulation, acceptée par les calvinistes, proclamait la liberté de conscience, elle fut violée, la messe fut interdite ; on força les catholiques d'assister au prêche deux fois par semaine, le dimanche et le mercredi, au mépris de toute équité, sans se souvenir que les catholiques avaient, dès l'année précédente, toléré dans la ville



Fig. 163. — IMAGE SYMBOLIQUE de l'occupation de Lyon par les protestants.

Fac-similé d'une gravure tirée du Discours des premiers troubles advenus à Lyon *par Gabriel de Saconnay (Lyon, 1569, in-8).*

On remarquera la similitude de cette composition avec celle qui figure en tête de ce chapitre (p. 112, fig. 145).

l'exercice du culte protestant. D'autre part, les riches citoyens

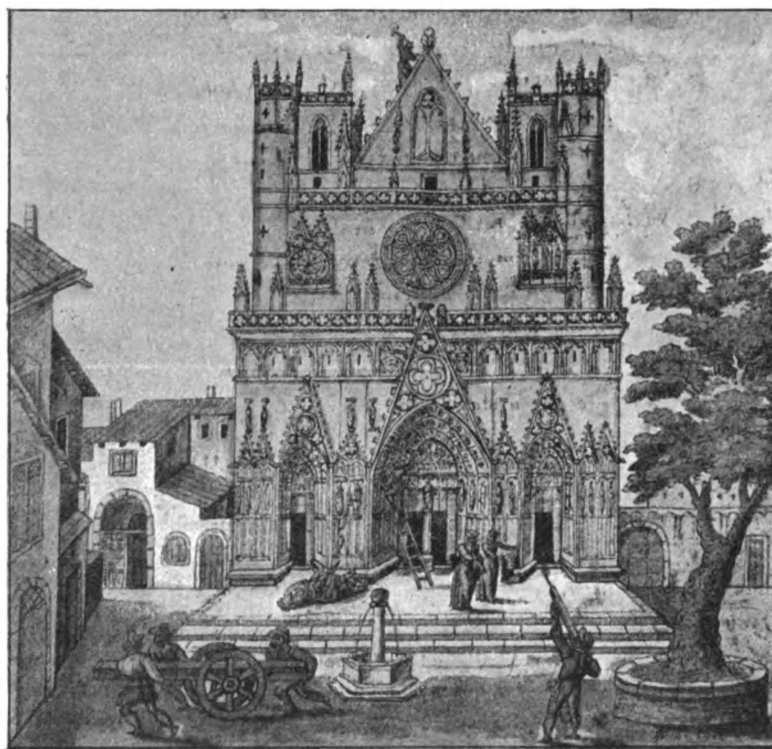


Fig. 164. — L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN SACCAGÉE PAR LES HUGUENOTS
D'après un dessin tiré du De Tristibus Franciæ.
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi.

Les protestants sont représentés ici enfonçant les portes des maisons canoniales, emportant le produit du pillage de l'église, mutilant les sculptures de la façade. Deux d'entre eux sont renversés à terre en essayant d'arracher une statue de son piédestal à l'aide d'une corde, détail qui a donné naissance à la légende d'après laquelle un des huguenots serait tombé du sommet du pignon en voulant abattre la statue de saint Jean qui le surmontait. Ce n'était pas un saint Jean qui était placé en haut du pignon, mais une figure de Dieu le Père, dominant deux autres statues représentant l'Annonciation sur le tympan. Les protestants se bornèrent à abattre les têtes de ces trois statues que l'on voyait encore il y a une trentaine d'années. Ce que les iconoclastes de 1562 n'avaient pas fait, l'architecte diocésain l'a accompli; il fit enlever les trois statues, œuvre du sculpteur lyonnais Hugonin Navarre, le maître le plus renommé d'alors, qui les avait exécutées en 1495. C'étaient les seuls spécimens signés et datés de la sculpture lyonnaise du moyen âge. C'est là un des nombreux actes de vandalisme que l'on a à reprocher à l'architecture officielle de notre église primatiale, laquelle a subi de sa part d'autres mutilations et modifications non moins répréhensibles et déplorables.

furent emprisonnés et leurs marchandises saisies; eux-mêmes

n'obtinrent la liberté que contre rançon et s'enfuirent en Bresse, et jusqu'au fond de la Savoie dont les villes devinrent comme « de petits Lyon. » Le menu peuple, que sa pauvreté rete-

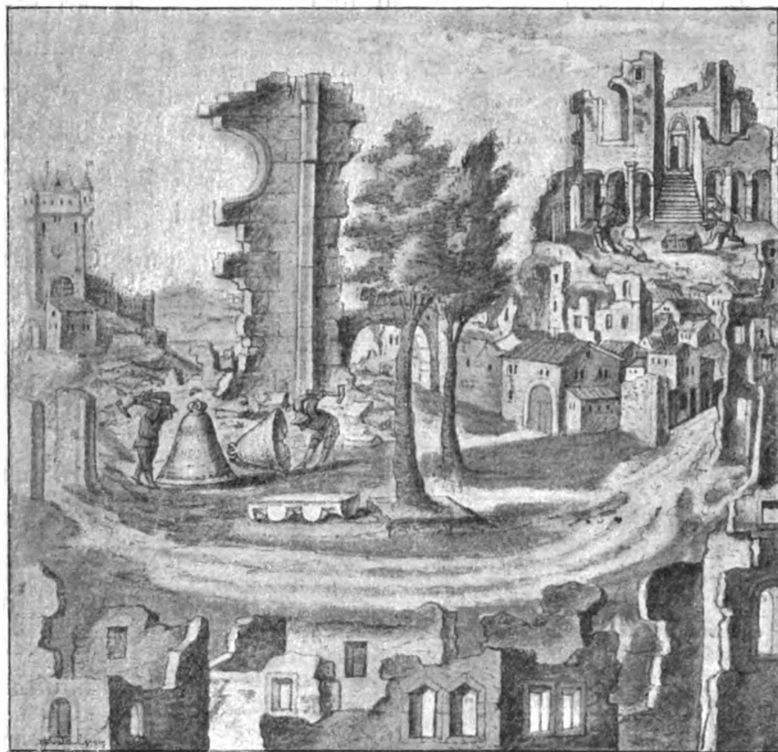


Fig 165 — DESTRUCTION DE L'ÉGLISE ET DU BOURG DE SAINT-IRÉNÉE
D'après un dessin du manuscrit De Tristibus Franciæ.
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi.
A droite, on voit l'église de Saint-Irénée ruinée, à gauche, la porte de Saint-Just, au milieu une porte qui servait de communication entre le cloître de Saint-Just et le bourg, des pans de murs de l'enceinte et enfin les maisons en ruines.

nait à Lyon, resta sous le joug d'une intolérable tyrannie. Les vainqueurs s'étaient emparés de tous les deniers et des biens publics, entre autres de l'Aumône générale. Abusant de la misère du peuple, accrue par la disparition des foires qui furent transférées à Chalon, par la cessation absolue du commerce et de l'industrie, ils refusaient l'aumône aux ouvriers catholiques qui ne fré-

quentaient pas les prêches. Et, cependant les catholiques, qui avaient établi cette œuvre de leurs peines et de leur argent, avaient expressément décidé de secourir les pauvres protestants aussi bien que leurs propres coréligionnaires. Ce ne fut pas tout : cette institution, si digne de respect, fut littéralement mise au pillage, à tel point que, l'occupation protestante venant à cesser, on ne trouva ni une obole dans la caisse, ni un grain de blé dans les greniers. Enfin, ces misérables en vinrent jusqu'à exercer leur fureur sanguinaire contre des gens qui n'avaient pas résisté. Un prêtre fut tué en pleine rue ; le prieur des Cordeliers et un gentilhomme catholique furent, après une longue détention, massacrés de sang-froid sur le pont de Saône et jetés dans la rivière. Ces excès ne furent pas seulement le fait de la soldatesque, ni le résultat du premier emportement ; ils s'accomplirent systématiquement, aussi bien que le pillage, et par des ministres eux-mêmes, au point de mériter les reproches de Calvin (cf. p. 112, fig. 145).

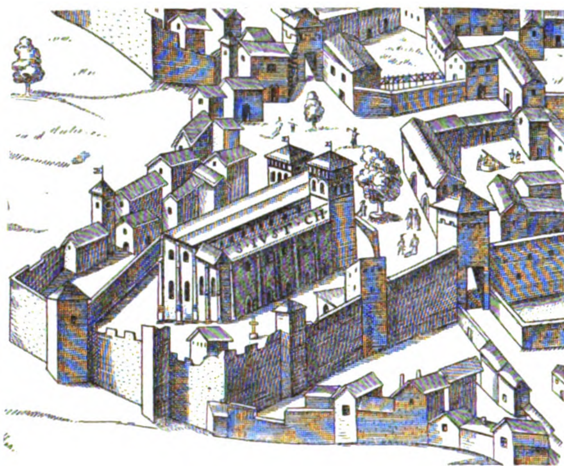


Fig. 166. — L'ÉGLISE ET LE CLOITRE DE SAINT-JUST démolis en 1562 par les huguenots.

La belle église collégiale de Saint-Just datait du milieu du XIIIe siècle et occupait le plateau en arrière des nos 13 et 15 de la rue des Macchabées, que flanquent deux sortes d'impasses. Les caveaux et cryptes doivent exister encore sous le sol, et des fouilles produiraient sans doute des découvertes intéressantes.

Après avoir inauguré toutes ces violences, le baron des Adrets et Poncenat coururent à de nouveaux exploits du même genre. Déjà une colonne forte de 200 hommes à pied, 500 chevaux et

10 pièces de canon, avait été envoyée contre Villefranche, qui se rendit après deux jours de combat (fig. 168) et fut rançonnée malgré la capitulation. Poncenat et le baron des Adrets marchèrent en personne en Forez. Le premier se dirigea sur Feurs, dont il s'empara,

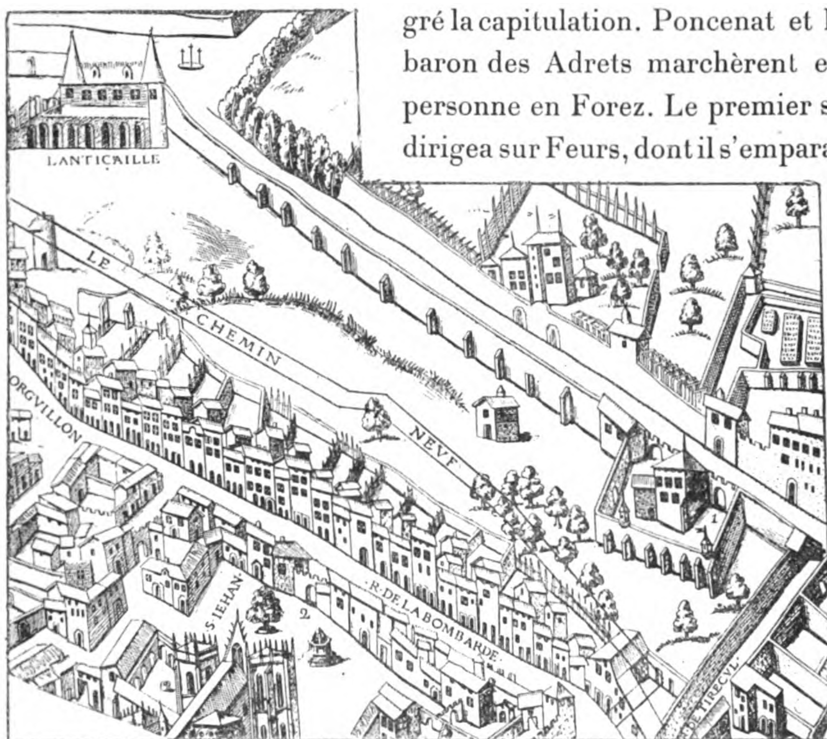


Fig. 167. — TRACÉ DU CHEMIN NEUF OUVERT EN 1562 ET ÉTAT ANTÉRIEUR DES LIEUX
D'après le plan de 1550.

Toutes les destructions opérées à cette occasion ne furent pas cependant désastreuses. Le Consulat profita de la circonstance pour réaliser plusieurs améliorations qui étaient réclamées et que des intérêts particuliers avaient empêché d'effectuer, entre autres l'ouverture de la rue Saint-Dominique actuelle, alors simple chemin particulier et fermé à ses extrémités; elle créa une voie directe vers Ainay où l'on ne pouvait arriver que par la berge des deux rivières, souvent interceptée par les eaux. Ce fut alors aussi, que la démolition à coups de canon de la petite porte du cloître (2) en face de Saint-Jean, donna naissance à une rue appelée depuis rue de la Brèche. Mais la création la plus importante fut l'établissement d'une voie stratégique, menée entre le Gourguillon et la montée Saint-Barthélemy, offrant un accès plus facile aux voitures et à l'artillerie, et qui, depuis, n'a pas cessé de porter le nom de Chemin-Neuf.

et vint faire jonction avec des Adrets devant Montbrison. L'attaque fut faite par 3000 hommes; la brèche ouverte à coups de canon, et, à la chute du jour, le 13 juillet, les calvinistes entraient dans la ville, livrée au massacre, au pillage et à toutes les horreurs.

En deux jours, plus de six cents personnes, hommes, femmes et enfants, furent massacrées, parmi lesquelles douze des défenseurs de la place furent contraints de se précipiter eux-mêmes du haut du donjon, action atroce qui a rendu célèbre le nom du baron des Adrets. Au retour, les protestants renouvelèrent leurs atrocités. Le château de Montrond, qui n'était défendu que par des

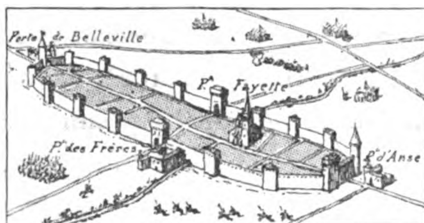


Fig. 168. — VILLEFRANCHE ASSIÉGÉ par les Huguenots.

M. l'abbé E. Longin, à qui l'histoire du Beaujolais doit beaucoup de lumières, a découvert aux Archives nationales, la relation officielle de la prise de Villefranche par les protestants, et vient de la mettre au jour en l'accompagnant de notes et d'une introduction.



Fig. 169. — MONTBRISON ET SON CHATEAU
D'après Guillaume Revel.

Il existe deux vues de la prise de Montbrison par les calvinistes, l'une dans le recueil de Perrissin et Tortorel, l'autre dans le *De Tristibus Franciæ*. Chose singulière ces deux dessins, quoique faits par des artistes lyonnais, sont absolument inexacts. Le dessin de Guillaume Revel représente, avec une scrupuleuse fidélité, les fortifications et le château tels qu'ils étaient encore au XVIe siècle. Détail atroce de la cruauté exercée par le baron des Adrets et Poncenat, Montcelar, gouverneur de la place, avait sauvé la vie au baron, au siège de Valfenières; il invoqua le souvenir de ce service et le bourreau n'en tint nul compte! Peu d'années après ce sinistre drame, la foudre tomba sur le donjon et le détruisit.

paysans, capitula, ce qui n'empêcha pas que les défenseurs et le

curé furent précipités du haut des remparts. De plus, le corps du seigneur du lieu, mort récemment, fut exhumé et jeté dans un champ. D'autres bandes calvinistes, ravageant Saint-Galmier, Saint-Genis-Laval, Saint-Bonnet-le-Château, poussèrent jusqu'à Pont-Impérat et la Chaise-Dieu, et finirent par se faire battre.



Fig. 170.
LE BARON DES ADRETS ET PONCENAT
exhortant les soldats à l'assaut de Montbrison.
Fragment d'une estampe de Perrissin et Tortorel.

Montbrison fut très mal défendu. On racontait à l'époque qu'il ne se trouva sur la brèche pour résister à l'assaut que le bourreau, sa femme et un religieux cordelier. C'est probablement une exagération; il est vrai, néanmoins, que les ennemis ne perdirent que quatre ou cinq hommes écrasés par la chute d'un pan de muraille. François de Beaumont, baron des Adrets, appartenait à une ancienne famille dauphinoise (*cf.* Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, et Rochas, *Biographies dauphinoises*). Quant à Poncenat, on est resté longtemps sans pouvoir déterminer la famille et la patrie de ce personnage. C'est récemment que des érudits foréziens ont constaté qu'il se nommait François de Boucé, d'une famille du Bourbonnais, que son nom de Poncenat lui venait d'un fief ainsi appelé, d'une paroisse de ce nom (Allier, canton de Varennes-sur-Allier) et qu'il portait le nom d'un château situé entre Montaigu le Blain et Saint-Geran-le-Puy; qu'en outre, il possédait chez nous le château Changy (cf. *le Roannais illustré*, 1re série: *Documents inédits sur François de Boucé* par M. le Dr Octave de Viry; les *Fiefs du Bourbonnais*, par MM. Aubert de la Faige et Roger de la Bouteresse et *Armorial du Bourbonnais* par feu M. le comte de Soultrait).

Tavannes, après avoir battu à Tournus Poncenat qui s'était porté à sa rencontre, s'avançait par la Bourgogne, prenait successivement Chalon, Mâcon, et pénétrait en Beaujolais où il occupait Belleville, menaçant Villefranche, que les protestants effrayés abandonnèrent. En même temps, la résistance commençait à s'organiser. Le roi envoyait Jacques de Savoie, d'une branche cadette de cette famille qui avait été apanagée du duché de Nemours, et il l'avait investi, en l'absence de Jacques d'Albon,

non seulement du gouvernement de toutes les provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes, mais aussi du Dauphiné et de l'Auvergne. Les environs de Lyon furent bientôt dégagés, Vienne repris, Montbrison évacué comme Villefranche et le duc de Nemours établit son quartier général à Saint-Genis-Laval, en même temps que Christophe de Saint-Chamond



Fig. 171. — MORT DU MARÉCHAL DE SAINT-ANDRÉ
D'après Perrissin et Tortorel.
Le maréchal, s'étant jeté imprudemment au milieu des combattants, fut fait prisonnier; il montait en croupe derrière celui qui l'avait pris, lorsque survint un cavalier ennemi qui le tua d'un coup de pistolet. C'est ce que montre la gravure contemporaine reproduite ici.

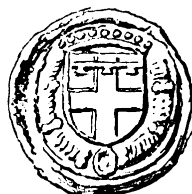


Fig. 172.
SCEAU DE JACQUES D'ALBON
maréchal de France, gouverneur de Lyon de 1550 à 1562, après son père (*cf.* p. 82, fig. 113).
Sur ce sceau apposé à un acte de 1558, les armes d'Albon Saint-André sont surmontées d'une couronne de comte, probablement à cause de la terre de Valéry qui lui venait de sa femme. L'auteur, dans la nouvelle édition de l'*Armorial du Lyonnais*, a donné à tort le titre de marquis de Fronsac au maréchal. Cette erreur, empruntée à des généalogistes estimés, provient d'une confusion entre la femme de Jacques d'Albon, Jeanne de Lubersac, et Catherine de Lubersac, dame de Fronsac, qui porta cette terre aux de Courmont.

tenait la campagne dans les montagnes du Lyonnais et du Beaujolais.

Le Baron des Adrets alla chercher des renforts, qui furent logés chez les catholiques. Les protestants reprirent courage: une bande, partie d'Annonay, surprit Rochetaillée près de Saint-Etienne, le 26 octobre; mais Saint-Chamond, survenant tout à coup, les attaqua au Bessat, comme ils faisaient retraite, et les tailla en pièces; puis, poursuivant sa marche, il poussa jusqu'à Annonay où il prit sur les habitants une terrible revanche des

atrocités commises par leurs coréligionnaires. La guerre de représailles commençait. Le 1[er] novembre le baron des Adrets tenta une attaque contre Vienne, fut battu, eut, avec le duc de Nemours, à la suite de cet échec, une entrevue qui fut le prélude de sa défection du parti des calvinistes.

Les affaires des protestants étaient en complète décadence dans notre région, lorsque la nouvelle de leur grande défaite de Dreux vint achever de les abattre; dans cette journée (19 décembre) avait succombé un illustre Forézien, Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France, un des trois membres du triumvirat catholique avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency. Les calvinistes, suivant leur habitude, réparèrent leur défaite par un crime: ils assassinèrent le duc de Guise. D'un autre côté, chez nous, le duc de Nemours, qui avait remplacé le maréchal gouverneur de Lyonnais (fig. 172), n'avait pas des forces suffisantes pour s'emparer de Lyon; il eut même à subir un échec pour s'être fié à un traître qui, ayant offert de lui ouvrir la porte de Saint-Just, essaya de prendre les troupes qu'il avait envoyées; quelques hommes des vieilles bandes de Piémont y périrent, mais un seul homme de marque resta entre les mains des Huguenots (mars 1563).



Fig. 173. — JACQUES DE SAVOIE DUC DE NEMOURS

D'après le Promptuaire des médailles.

D'abord simple lieutenant du roi, il fut, après la mort du maréchal de Saint-André, nommé, le 27 décembre 1562, gouverneur de Lyon, Lyonnais, Forez, Beaujolais, Auvergne et Dauphiné, fonctions dont il se démit en 1571.

Enfin cette guerre sanglante fut terminée par l'édit de Pacification (12 mars 1563) qui, grâce à la politique odieuse de la reine mère Catherine de Médicis, accordait aux protestants vaincus autant d'avantages que s'ils eussent été victorieux. Lyon rentra sous l'obéissance du roi; le Forez fut

délivré et le Beaujolais et la Dombes revinrent à leurs seigneurs légitimes.

François Ier, après la mort du connétable, avait accordé aux Bourbon-Montpensier quelques terres du domaine des ducs de Bourbon sur lequel ils avaient des prétentions justement fondées. François II, en 1560, ajouta à ces premières concessions, le Beaujolais et la Dombes. Cette dernière qui, pendant l'occupation des États du duc de Savoie, avait été annexée à la France, reprit alors sa condition de seigneurie distincte du royaume. Le nouveau seigneur, qui était alors Louis II, duc de Montpensier, signala son administration par de sages mesures, suivies par son fils François (1582-1589), telles que le rachat des justices seigneuriales et, pour la Dombes, le rétablissement (1574) de la monnaie de Trévoux, qui avait été supprimée sous la domination française.



Fig. 174. — LOUIS II duc de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes de 1560 à 1582.

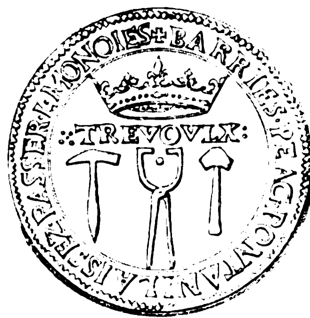


Fig. 175. — MONNAYEURS (Médaille des) de Trévoux pour leur franchise des droits de péage, des pontonages, etc.

Cette médaille a été frappée à l'occasion de l'augmentation de privilèges accordés par le nouveau seigneur de Dombes aux officiers de la Monnaie et porte au revers des outils de la profession; la légende montre qu'elle servait aux officiers de la Monnaie, à passer gratuitement les barrières, péages et ponts. Elle est d'argent. D'autres exemplaires d'or diffèrent en ce que le revers est semblable à celui de la monnaie de la page 163.

L'édit de Pacification fut longtemps avant d'être exécuté à Lyon par le mauvais vouloir des uns et des autres. L'injuste partialité qui, dans une ville presque toute catholique, avait fait attribuer à une minorité violente et tyrannique la moitié du pouvoir municipal, ne laissait aucune sécurité aux citoyens; la

disposition de l'édit qui maintenait François d'Agout, comme les autres gouverneurs, dans la possession de sa charge, achevait d'irriter et d'inquiéter les Lyonnais. Les exilés refusaient de rentrer dans leur ville; il fallut que le maréchal de Vieilleville, qui avait été envoyé pour faire exécuter l'édit, leur assurât que, tant qu'il serait à Lyon, le lieutenant du roi n'aurait aucune autorité, attendu que lui-même, étant maréchal de France, primait le lieutenant; il ajouta la promesse de ne pas quitter la ville avant la venue du roi; mais ils ne se trouvèrent pleinement satisfaits que lorsque Charles IX, cédant à la demande des trois états de la ville, eut révoqué le comte de Sault de la charge dont il avait si odieusement abusé à leur préjudice.

Fig. 176. — SPÉCIMEN DE LA MUSIQUE DES PSAUMES TRADUITS PAR MAROT ET TH. DE BÈZE

D'après un livre d'office publié par Jean Maréchal pendant l'occupation de Lyon par les protestants.

L'auteur de la musique, Jean Goudimel, fut l'une des victimes des *Vêpres lyonnaises*.

De leur côté, les protestants opposèrent des difficultés à l'exécution de l'édit. Ils se montraient aussi peu disposés à recevoir les catholiques, que ceux-ci à revenir, et ils faisaient difficulté à permettre le rétablissement du culte, et à rendre les églises; ils gardèrent même celles de Saint-Bonaventure, des Jacobins et de la Chanal où ils continuèrent à tenir leurs prêches pendant quinze mois; après quoi ils se bâtirent un temple aux Terreaux

sur l'emplacement de l'Hôtel de ville actuel. Ce ne fut que quatre mois après la promulgation de la paix, qu'une messe put être célébrée à Saint-Jean, le 13 juillet. L'affluence fut énorme, au grand dépit des protestants, qui voyaient l'inutilité de leurs violences, exercées pendant dix-huit mois de tyrannie sur le peuple lyonnais, pour le forcer à assister aux prêches. Le P. Edmond Auger y prononça un sermon remarquable, surtout en ce qu'il y prêchait, chose inouïe alors, la tolérance, et, de la part des catholiques, le pardon et l'oubli des vexations et des maux dont ils avaient été victimes. Les ecclésiastiques cependant étaient obligés de porter des vêtements civils, de crainte des violences des huguenots ; et l'archevêque, l'ancien lieutenant du roi de 1560, Antoine d'Albon, rentra à Lyon à la Noël seulement.



Fig. 177. — ANTOINE D'ALBON archevêque de Lyon de 1562 à 1574 (Sceau de).

D'après une gravure des Grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon.

Le cardinal de Tournon étant mort à Saint-Germain-en-Laye, quinze jours avant la prise de Lyon, l'ancien archevêque Hippolyte d'Este (p. 61, fig. 90 et p. 119, fig. 158), qui avait résigné le siège d'Auch, en faveur de son neveu, Louis d'Este, fut nommé pour occuper de nouveau celui de Lyon ; mais Antoine d'Albon, par zèle pour son pays, lui céda l'archevêché d'Arles, en échange de celui de Lyon, quoique ce dernier fût d'un revenu bien inférieur et que la ville fût occupée par les protestants. Ce ne fut que plusieurs mois après l'édit de Pacification qu'il put en prendre possession, cérémonie qui se fit à Saint-Symphorien-d'Ozon. Ce fut au début de son pontificat, que la justice ordinaire de l'Archevêque fut définitivement supprimée.

Enfin les bourgeois revinrent peu à peu, de même que les colonies d'étrangers; les foires furent rétablies, et le commerce reprit comme auparavant. Néanmoins, la paix était loin d'être faite dans les esprits. Les catholiques gardaient le souvenir de la tyrannie qu'ils avaient soufferte ; ils étaient irrités de ce qu'une minorité turbulente leur disputait la prépondérance dans leur propre cité ; les protestants, eux, ne se trouvaient pas

satisfaits d'avoir obtenu une égalité de puissance à laquelle ils n'avaient pas droit; ils regrettaient de ne pas être les maîtres absolus, et ils montraient toujours la même intolérance brutale et criminelle. L'archevêque lui-même faillit en être victime. A la procession de la Fête-Dieu, le 1er juin 1564, comme il passait,

Il fut publié à Paris une relation de l'entrée de Charles IX à Lyon, dont il a été donné une nouvelle édition par Vital de Valous et A. Steyert (Lyon, Auguste Brun, 1884, in-8, fig.).

C'est pendant ce voyage que fut opérée une réforme importante. Par un édit donné à Roussillon, le 14 août, le roi ordonnait que l'année commencerait au 1er janvier et non à Pâques, ce qui faisait disparaître les inconvénients de l'ancien système, d'après lequel le premier de l'an variait incessamment et donnait des années inégales parfois de six semaines.

En rappelant cette réforme, nous ne pouvons omettre de signaler un article publié dans un journal de Lyon par M. Jules Roche, et dans lequel il prétend que l'édit a été donné non à Roussillon mais à Paris, non en 1564 mais en 1563. Cette rectification est erronée et provient d'une méprise. L'édit spécial enregistré par le Parlement est bien celui de Roussillon. L'édit de Paris contient un article visant ce changement, mais ce ne fut qu'une disposition préliminaire ; en outre, cet acte n'est pas de 1563, quoiqu'il porte cette date, mais de 1564, puisqu'il a été donné en janvier et suivant l'ancien style.



Fig. 178. — CHARLES IX adolescent.
D'après une gravure de maître Thomas, exécutée lors de l'entrée de ce prince à Lyon. Fac-similé par l'auteur.

portant le Saint-Sacrement, un quartier de rocher fut lancé sur lui du troisième étage d'une maison, en même temps que des pétards et des feux d'artifice étaient jetés sur les assistants. Ce bloc ne fit heureusement qu'effleurer les épaules du prélat, et il n'y eut aucun blessé.

On comprend sans peine combien de tels actes, joints à une situation anormale, devaient produire d'irritations et de colères parmi la masse de la population et raviver les haines de la haute bourgeoisie catholique. Aussi, ces sentiments qui devaient, huit ans plus tard, éclater d'une manière atroce, se trahirent lorsque, dix jours après cet événement, le roi fit son entrée à Lyon.

Charles IX qui, sous la conduite de sa mère, avait entrepris, en 1564, un voyage dans les provinces de l'Est et du Midi, fit un long

séjour à Lyon où sa présence était si nécessaire. Quoiqu'accueilli avec moins d'éclat que Henri II, il le fut avec un vif enthousiasme par la population ; enthousiasme qui, aussi bien que les décors allégoriques imaginés à cette occasion, révélait les sentiments de vengeance des catholiques, s'exaltant par la présence du roi et devant l'arrogance des protestants. Charles IX avait




Fig. 179. Fig. 180
LA CITADELLE DE LYON
(Sceaux des commandants de) conservés aux Archives nationales.

La citadelle de Lyon occupait un vaste emplacement au-dessus de la rue Masson, le long des murs de la ville (*cf.* A. Steyert, *Changements des noms de rues*, 1884, in-8, fig., p. 17 à 21). Son premier commandant fut un gentilhomme du Limousin, François de Carbonnières, seigneur de Chambéry (nom sous lequel il est désigné par nos historiens), de Montaudin, de la Vigne, etc., portant des armes parlantes *d'argent à 3 bandes d'azur accompagnées de charbons de sable allumés de gueules*. Son lieutenant était François de Saint-Laurent, sur lequel nous manquons de renseignements et dont le blason était un *lion* sur un champ *semé de fleurs de lis*. Ils recevaient de gages, l'un 200, l'autre 100 livres par mois (quittance du 12 décembre 1567). M. de Chambéry mourut en 1570 et fut remplacé par Michel-Antoine de Saluces, seigneur de la Mante, appartenant à un rameau illégitime, issu de Jean-Louis, l'un des quatre derniers marquis de Saluces. Il fut gouverneur de la citadelle jusqu'à la fin de l'année 1585.

l'intention de faire un long séjour à Lyon, mais une épidémie qui s'abattit sur notre malheureuse ville, le força à la quitter. Il partit, après avoir, pour mettre la ville à l'abri d'un nouveau coup de main, fait construire, sur la colline Saint-Sébastien, une citadelle, munie d'une garnison de quatre cents hommes, et dans laquelle fut transportée toute l'artillerie de la ville. La peste, qui avait forcé la cour à s'éloigner, fut la plus meurtrière que l'on eût subie depuis longtemps ; elle s'étendit sur toute la province et, à Lyon seulement, elle enleva 60.000 personnes, les deux tiers de la population.

A ces désastres les protestants ne manquèrent pas d'ajouter leurs sanglantes révoltes. Ils préludaient chez nous, par des attentats isolés. Ils ne cessaient de vexer la majorité par leur intolérance ; tantôt des fanatiques se jetaient au milieu des fêtes reli-

gieuses et populaires pour les troubler; tantôt des propriétaires réformés prétendaient empêcher, même de force, leurs locataires catholiques de tapisser pour les processions; tantôt des individus insultaient publiquement aux manifestations du culte catho-

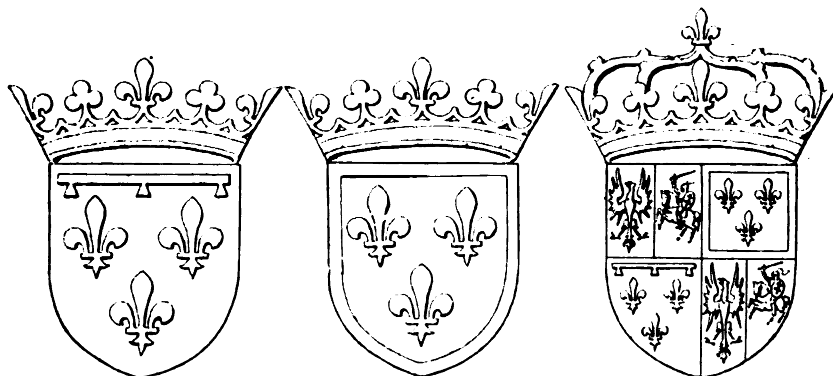


Fig. 181. — DUC D'ORLÉANS Fig. 182. — DUC D'ANJOU Fig. 183. ROI DE POLOGNE
(EDOUARD-HENRI)
Comte de Forez de 1566 à 1574.

Edouard-Henri, quatrième fils de Henri II, et futur roi Henri III, fut d'abord, sous Charles IX, duc d'Orléans, après la mort de son frère, Louis-Alexandre (1563); il portait ce titre lors de l'entrée de Charles IX à Lyon; il y ajouta plus tard celui de duc d'Anjou que son frère puîné, François-Hercule, cinquième fils de Henri II, quitta pour celui de duc d'Alençon; il fut aussi duc de Bourbonnais, comte de Forez, et enfin roi de Pologne (5 avril 1573).

En conséquence, il adopta successivement divers blasons, reproduits scrupuleusement avec les couronnes qui les surmontent d'après des sceaux conservés à la Bibliothèque et aux Archives nationales : 1° *de France à un lambel de 3 pendants d'argent* (Orléans); 2° *de France à la bordure de gueules* (Anjou); 3° *écartelé aux 1er et 4e parti de Pologne et de Lithuanie* (*cf.* p. 158, fig. 199), *au 2e d'Anjou, au 3e d'Orléans.* Le sceau qui porte ces derniers blasons est très fruste, et, dans le catalogue de la collection Clairambault, on a pris le cavalier des armes de Lithuanie pour un griffon. Une autre erreur du même recueil est d'avoir daté ce sceau du 10 avril 1575 (n. s.). A cette époque on n'usait plus de l'ancien style, et, en 1575, Henri III n'était plus duc d'Anjou mais roi de France, Charles IX étant mort le 30 mai 1574.

L'administration du frère de Charles IX fut favorable au Forez, et même ce fut lui qui émit le premier, en 1572, l'idée de rendre la Loire navigable depuis Roanne jusqu'à Saint-Rambert. Ce projet, qui paraît lui avoir été suggéré par un ingénieur nommé Craponne, fut abandonné par suite de son élection comme roi de Pologne, l'année suivante.

lique. Ils firent plus, ils creusèrent sous la citadelle une mine dans le but de la faire sauter, tentative, qui ayant été découverte, provoqua une émeute dans laquelle le peuple se jeta sur leur temple et le démolit de fond en comble.

Ces agressions ne servirent qu'à prémunir les catholiques. On

prit des mesures pour parer à tout événement. Les bourgeois s'organisèrent immédiatement. La ville fut divisée en quatorze quartiers, comprenant chacun deux ou trois penons et commandés par des capitaines, vieux soldats expérimentés et qui furent payés par des cotisations volontaires; on fixa des lieux de rendez-vous en cas d'alarme; enfin on réussit par une adroite manœuvre à enlever aux protestants les armes qu'ils avaient chez eux et on les fit porter à la citadelle. Ce n'était que prudence : bientôt l'agitation des protestants se changea en un soulèvement général. En même temps qu'ils essayaient d'enlever le roi à Meaux, ils prenaient, dans notre région, Mâcon, et tentaient, le 29 septembre 1567, de s'emparer de Lyon. Ils devaient à minuit sortir, tous ensemble et armés, de leurs maisons et se saisir de la ville. D'autre part, une armée protestante postée à Chavanay au-dessous de Condrieu et commandée par Mouvans et un prélat renégat de la famille si catholique des seigneurs de Saint-Chamond, était prête à marcher sur notre ville. Malgré toutes les mesures prises, ils auraient peut-être réussi encore une fois ; une ruse du P. Edmond Auger déjoua ce complot : il fit déranger les horloges qui sonnèrent à des heures différentes. Les protestants ne purent se rassembler au même moment; ils furent surpris isolément et défaits sans peine. Leurs complices du dehors,



Fig. 184 — LE P. EDMOND AUGER
D'après un portrait du temps peint sur bois, conservé à la Résidence d'Avignon. Fac-similé d'une photogr. de M. Miesienski, artiste peintre et photographe.

qui attendaient le signal de l'attaque, voyant leur coup manqué, se rabattirent sur Vienne qui fut livré, sauf le château de Pipet.

Cette tentative audacieuse eut pour résultat de donner une

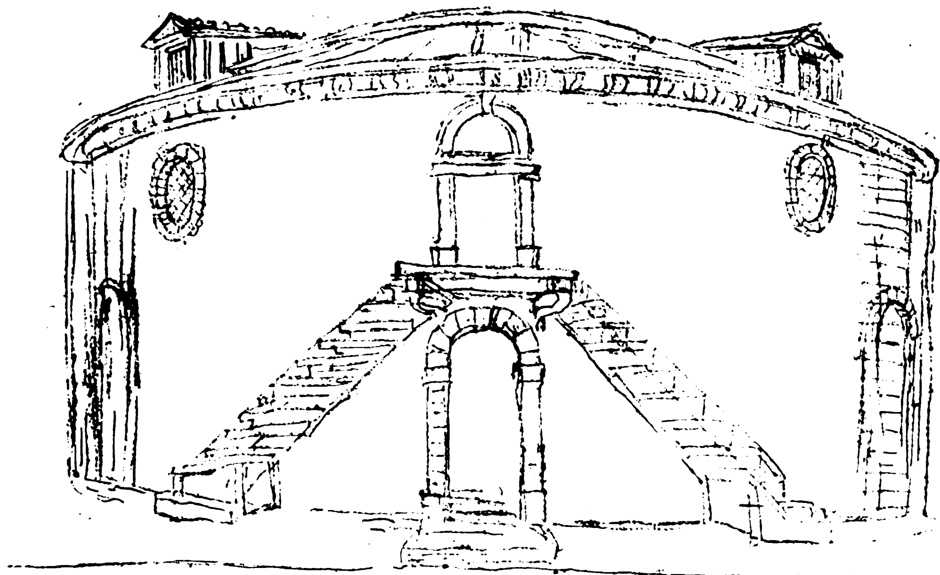


Fig. 185. — VUE EXTÉRIEURE DU TEMPLE DE PARADIS
Dessin à la pierre noire par Perrissin.
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi.

Ce dessin et le suivant, si curieux, ont été désignés comme représentant le temple protestant des Terreaux. C'est une erreur. La description donnée par Rubys ne laisse aucun doute. « Les protestants, dit-il, puisque leur temple de dessus les Terreaux avait esté mis par terre, et qu'on leur fist veoir qu'il avoit esté basty sur le fonds de la ville, achetarent certaines maisons et jardins, en une rue appelée la rue Paradis, où ils firent bastir un temple, qu'ils nommarent le temple de Paradis, à cause de la rue. Et fut ledit bastiment faict en forme ovale, avec des galeries tout à l'entour, et estoit la chaire du Ministre au milieu (fig. 186). La structure en estoit de fort bonne grâce, et sembloit un vray théâtre pour jouer moralitez ou comédies ». Cette construction était l'œuvre de Jacques Perrissin, dessinateur habile et, de plus, architecte.

nouvelle force aux catholiques. Quant aux huguenots, leur échec ne les avait pas déconcertés ; ils voulurent même, quoique la ville fût tout en armes, se réunir dans le nouveau temple qu'ils s'étaient construit dans la rue *Paradis*, après la destruction de celui des Terreaux (fig. 185 et 186). Bien leur en advint qu'on les en empêchât, car ils eussent été tous massacrés ; le peuple, en effet, furieux de la nouvelle agression, s'y porta et le démolit complètement.

En même temps la ville et la province, accentuant l'organisation républicaine que l'incurie du Gouvernement les forçait d'adop-

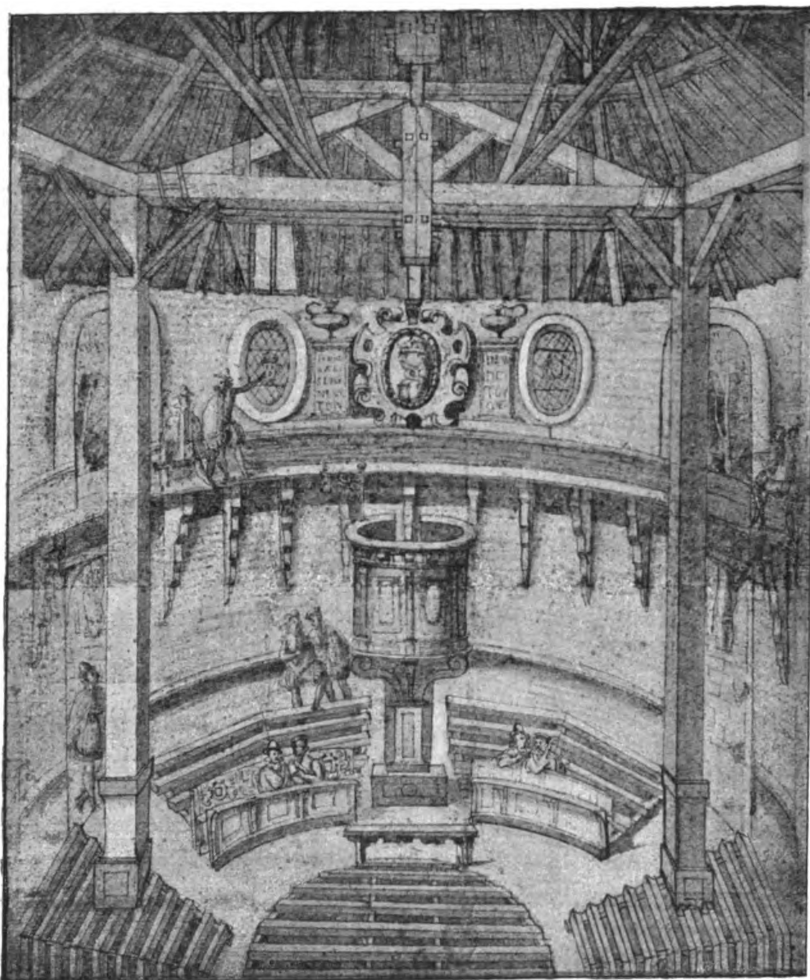


Fig. 186. — INTÉRIEUR DU TEMPLE DE PARADIS
Dessin au lavis de Jacques Perrissin conservé aux Archives municipales
Fac-similé par Benoit Delaye d'une photographie de M. P. Bosi.

ter, se donnèrent une armée. On leva vingt-deux enseignes ou compagnies d'infanterie dont les chefs furent nommés : trois par le lieutenant du roi, René de Birague, deux par le clergé, cinq

par la ville, et les douze autres par la noblesse et le plat pays. Cette armée, renforcée par l'artillerie de la citadelle et quelques gentilshommes, alla d'abord ravitailler le château de Pipet ; puis, le duc de Nevers venant à passer avec un corps de 3 à 4000 hommes de pied et quelques cavaliers, on le décida à contribuer à la reprise de Mâcon. La ville fut attaquée de trois côtés, et les Lyonnais, commandés par le gouverneur de la citadelle, furent postés devant le faubourg Saint-Laurent, situé de l'autre côté de la Saône. Nos

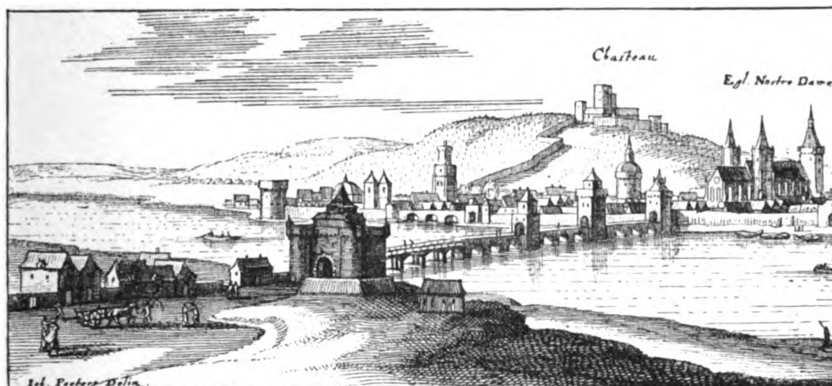


Fig. 187. — LE FAUBOURG ET LE FORT DE SAINT-LAURENT PRIS PAR LES LYONNAIS
D'après Mérian, *Topographia Galliæ.*
En avant, parait le fort conquis par les Lyonnais, en arrière s'étend la ville de Mâcon.

hommes s'y comportèrent vaillamment. Un fort faisant tête de pont, vivement battu par l'artillerie, fut enlevé. Cet exploit épouvanta les défenseurs qui, craignant d'être pris d'assaut, se rendirent.

En Forez la guerre se poursuivait vivement. Jacques d'Urfé, bailli de Forez, avait, outre sa compagnie de 100 gens d'armes, mis sur pied 1200 hommes d'infanterie et 500 chevau-légers. Poncenat, de son côté, ayant rassemblé à la Pacaudière une forte bande de 3 à 4000 hommes, dont plusieurs calvinistes venus du fond des montagnes de l'Auvergne, se faisait battre à Champoly en Roannais (novembre 1567) et opérait une retraite désastreuse sur Annonay, harcelé par les habitants des campagnes. Bientôt il reparaît avec une nouvelle armée, regagne son château de

Changy, se porte sur Vichy où il fait sa jonction avec ses lieutenants, venus par Montbrison et Thiers, qui étaient rançonnés et



Fig. 188. — LE COMBAT DE COGNAT
Fac-similé réduit de la gravure sur bois de Perrissin.

La perte de la journée de Cognat fut causée par l'infériorité de notre infanterie. Elle se composait de milices levées en Forez et en Auvergne et qui avaient contre elles des troupes aguerries: les régiments de Montclar, de 8 enseignes, et de Mouvans, de 11 enseignes (cotés A sur la figure), et le régiment de Foix (L). Lorsque ces soldats improvisés se virent attaqués impétueusement par les enfants perdus ou éclaireurs (D et M) de l'ennemi, ils lâchèrent pied presque sans coup férir (F). Par cette fuite, notre cavalerie, formant les deux ailes, se trouva débordée. La gauche, sous les ordres du seigneur d'Hautefeuille (E), pendant qu'elle chargeait l'infanterie ennemie victorieuse, fut attaquée à l'improviste par les cavaliers du vicomte de Burniquel (G). A droite, le corps du seigneur de Bressieux (C) aux prises avec celui de Poncenat (B) tombait sous le feu des arquebusiers ennemis qui les prirent de flanc. Dès le premier choc, Bressieux et Hautefeuille furent tués et leurs gens, accablés par le nombre, mis en déroute. Mais, en même temps, le féroce Poncenat, tombant grièvement blessé, était foulé sous les pieds des chevaux de ses propres soldats Il mourut peu après et fut enterré dans son château de Changy. Sa mort rendit sa victoire stérile; quelque temps après, les soldats catholiques s'emparèrent de son château et exhumèrent son corps, renouvelant contre lui ce que ses troupes avaient fait à Montrond à l'égard du corps du seigneur de Montrond (p. 133): ils démolirent ensuite, jusqu'au ras du sol sa demeure, dont il ne reste rien qu'un monticule entouré de fossés, appelé le Châtelard, à un kilomètre du château actuel de Changy.

saccagés, puis, le 6 janvier 1568, il prend sa revanche sur les catholiques à Cognat, près Gannat; mais lui-même resta mort sur le champ de bataille. La victoire de Saint-Denis et la paix de

Chartres qui accordait aux Réformés deux temples en Lyonnais, à Charlieu et à la Guillotière, firent cesser momentanément les hostilités ; mais bientôt un nouveau soulèvement des calvinistes ramenait toutes les horreurs de la guerre dans nos provinces comme dans le reste de la France.

En 1570, Coligny, accompagné du prince de Condé et du jeune roi de Navarre, traversait tout le Forez, du nord au sud, pillant et ravageant Saint-Étienne, Saint-Héand, Saint-Médard, Feurs, Donzy, Saint-Symphorien-de-Lay, etc. D'autres bandes, venues de la Bourgogne, s'avançaient au-devant de lui, prenaient Thizy et Lay, et échouaient devant Charlieu. Lyon avait échappé à ces ravages ; mais, à la fin de l'année, il eut à subir une des plus désastreuses inondations que nous ayons éprouvées. Dans la nuit du samedi 2 décembre au dimanche, vers les onze heures, le Rhône déborda subitement et surprit les habitants épouvantés ; la Saône, arrêtée par l'impétuosité du fleuve, grossit également et tous les deux se joignirent sur la place des Jacobins ; trois arches du pont du Rhône furent emportées, la Guillotière presque entièrement détruite et un grand nombre de personnes noyées. Mandelot, accompagné des gentilshommes de sa garde, accourut au secours des malheureux inondés et sauva plusieurs personnes. Les gens de sa suite et lui-même, poussant leurs chevaux dans l'eau jusqu'à l'arçon de la selle, arrachèrent à la fureur des flots tous ceux qu'ils pouvaient atteindre de la main ou en leur tendant des perches.

Une autre catastrophe, encore plus lamentable, se produisit deux ans plus tard et souilla nos annales d'une tache sanglante.

Notre ville fut le théâtre d'une sanglante répétition de l'horrible tragédie du 24 août 1572. La nouvelle du massacre, connue à Lyon dès le 28, provoqua une violente effervescence parmi la population animée, depuis longtemps, d'un esprit de vengeance implacable envers ses persécuteurs de 1562 et les ennemis de son repos et de son indépendance. Mandelot parvint à contenir

ces fureurs menaçantes, malgré les injonctions des députés lyonnais, affirmant que le roi voulait que Lyon imitât les horribles exécutions faites à Paris. Le lendemain arrivaient des dépêches de la Cour, indiquant au gouverneur la conduite qu'il avait à



Fig. 189. — FRANÇOIS DE MANDELOT gouverneur de Lyon de 1571 à 1588. *Réduction, d'après le* Trésor de Numismatique et de Glyptique, *d'un médaillon gravé en 1572.*

Mandelot vint à Lyon en septembre 1569 comme lieutenant du roi, en remplacement de René de Birague. Il n'eut d'abord sous son commandement que le Lyonnais et le Beaujolais, Jacques d'Urfé exerçant les fonctions de gouverneur en Forez. Jacques de Savoie, duc de Nemours, était alors, depuis le 27 décembre 1562, gouverneur de Lyon, en remplacement du maréchal de Saint-André, tué à la bataille de Dreux. Mais en 1571, froissé de ce que, dans le conflit entre la ville et *Diaceto*, au sujet de la ferme de la Douane, le Florentin avait eu gain de cause contre lui, il donna sa démission, et Mandelot lui succéda. Deux ans plus tard, le gouvernement du Forez fut restitué au nouveau gouverneur, et Jacques d'Urfé réduit au rôle de lieutenant du roi

Ce portrait paraît avoir été idéalisé; il est, du reste, de la main d'un maitre anonyme très habile.

Il y a une erreur de date dans notre gravure. La suppression d'un trait inférieur, a changé en 7 le chiffre 2, exprimé suivant l'usage d'alors sous la forme z.

tenir. Il n'était nullement question de renouveler ce qui s'était fait, mais au contraire, de maintenir le calme. Mais, peu après, survenaient des instructions secrètes, prescrivant, paraît-il, de procéder judiciairement contre les protestants. Ils devaient être arrêtés, leurs biens saisis, et eux-mêmes mis en demeure d'abjurer ; et, selon leur décision, ils auraient été délivrés ou condamnés.

Fig. 190. — UN DOCUMENT LYONNAIS RELATIF A LA SAINT-BARTHÉLEMY
provenant de la Bibliothèque de Verna. — Fac-similé par l'auteur.

Un membre de la famille Daulhon (prononcer Daulion), garçon de peu de conduite, se trouvait emprisonné pour dettes, au Petit Châtelet de Paris, au moment où eut lieu le massacre du 24 août 1572. Dénué de tout, il avait eu recours à la générosité de Guyot de Masso qui lui envoyait des secours. Trois de ses lettres parlent incidemment de cet épouvantable épisode, à propos d un Lyonnais désigné sous le nom de « gros François ». Par la première, du 28 août, il annonce son emprisonnement et, dit-il, il eut « la geyne (question) hordinayre et exordinayre. Mes il ne vollu rien confesser et dit qu'il ne scauoit aultre chose que ce qu'il auoit dit au roy et à monsieur son frère. Je estimme que l'on le fera mourir aujourduy ou demain. Il ne se veult aulcunement tourner à l'esglisse ». Une autre lettre du 3 septembre le dit devenu fort doux et offrant d'ouïr la messe « mes a ce que j'ai peu entandre l'on en fera justice samedi » (le 6 suivant). Enfin une troisième, du 20 septembre, le montre toujours vivant, le roi lui avait promis la vie sauve, mais Catherine de Médicis voulait sa mort. Daulhon ajoute que les prisons étaient pleines de réformés et que l'on faisait périr ceux qui refusaient d'abjurer.

Ces lettres jettent la lumière sur les événements. Elles prouvent qu'au massacre, que la Cour n'avouait pas, succéda une période de persécutions légales ; on arrêtait les protestants ; on les livrait aux magistrats qui condamnaient à mort les obstinés. Cette méthode explique l'attitude de Mandelot et éclaire les événements accomplis à Lyon. Les fameuses instructions secrètes, que chacun s'accorde avoir été adressées au gouverneur, consistaient à forcer les protestants de choisir, en présence des magistrats, entre l'abjuration et leur mort. Cette manière de procéder contre eux n'aurait pas eu le caractère de violence sauvage des massacres par la foule et aurait été plus efficace : beaucoup qui résistaient à la torture, comme « le gros François de Lyon » auraient cédé à la réflexion.

Ce sinistre et déplorable événement a été, de la part des historiens, l'objet de récits inexacts de part et d'autre, suivant les préjugés d'opinion. Celui de de Thou n'a aucune valeur historique : c'est l'écho incertain de rumeurs et de pamphlets; les écrivains catholiques contemporains, honteux de cette action barbare, n'en ont rien dit; nos échevins eurent même soin d'arracher des registres consulaires ce qui s'y rapportait. Quand aux modernes trop aveuglément favorables aux Lyonnais, ils ont prétendu les laver complètement de toute participation à ce crime. Ils ont été jusqu'à dire que ce furent exclusivement des étrangers qui devaient en être accusés. Mieux inspiré, M. le pasteur Puyroche a eu l'idée de recueillir, dans la correspondance de la ville, les moyens d'éclaircir la question (*La Saint-Barthélemy à Lyon*, Paris, 1869, in-8°), et en a tiré bon parti. Il a néanmoins méconnu le véritable caractère de cet événement et noirci Mandelot, que les documents justifient complètement.

Mandelot se conforma à ces ordres et fit interner les protestants dans les prisons de Roanne et de l'Archevêché, aux Célestins, aux Cordeliers et dans la citadelle. En agissant ainsi, il espérait tenir ces malheureux en sûreté. Dans la nuit du 28 au 29, plusieurs d'entre eux avaient déjà été égorgés dans leurs maisons. Il ordonna d'abord la convocation de la milice bourgeoise; mais, constatant les dispositions hostiles de la population, il comprit que c'était pour les prisonniers une garantie illusoire. Son anxiété était d'autant plus grande qu'il n'avait aucune force à sa disposition; il n'était pas même sûr des soldats de sa garde ; la garnison de la citadelle n'était pas, sans doute, dans de meilleures dispositions. Il eût été imprudent de mettre ces hommes à l'épreuve, et, en les faisant agir, on risquait de provoquer une guerre civile ; le mieux était de les consigner. Revenant donc sur sa décision, il défendit aux bourgeois de prendre les armes et dépêcha hâtivement des courriers pour appeler auprès de lui la noblesse de la province qui aurait contenu la population. La marche rapide des événements ne lui permit pas d'utiliser ce seul moyen d'action. Le Consulat, pressé d'en finir, en était pour les mesures violentes et sanguinaires. Deux échevins seulement, Guerrier de Combelande et Jacques d'Aveyne, protestèrent contre les résolutions de leurs collègues et se retirèrent. On voulut néanmoins conserver une apparence de légalité et ne pas aller contre la volonté déclarée du roi. Pour cela, le Consulat n'hésita pas à se substituer aux magistrats. Les échevins, parmi lesquels on remarque, avec peine, une de nos illustrations, Guillaume Rouville, se rendirent dans les prisons, accompagnés d'un greffier et du lieutenant du Prévôt des maréchaux, et mirent les détenus en demeure d'abjurer. Une trentaine à l'Archevêché, une vingtaine à Roanne se convertirent et furent relâchés. Cette procédure extra-légale ne pouvait avoir de conséquence régulière ; mais notre municipalité, qui voulait la mort de ses ennemis, ne

pouvant faire exécuter ses décisions par le bourreau, résolut d'employer la populace.


l s'agissait cependant d'échapper à la vigilance du gouverneur. On provoqua un tumulte à la Guillotière et on fit courir le bruit que le peuple allait y mettre à mort trois pasteurs protestants. Mandelot s'empressa de s'y rendre, et, pendant son absence, on eut le temps de réaliser l'infâme complot. Tout favorisait le sinistre dessein : c'était un dimanche au soir ; la foule, en proie à une vive surexcitation, remplissait les rues et les places, et, déjà le matin, à huit heures, les quelques protestants renfermés aux Cordeliers avaient été massacrés. Un des échevins, Mornieu, se mit à la tête d'une bande composée de bouchers, d'hommes de la lie du peuple et de soldats, la plupart de la compagnie des arquebusiers du Consulat, et pénétra dans les prisons de l'Archevêché où tous les protestants qui s'y trouvaient, au nombre de 263, furent égorgés ; puis la bande féroce se rendit à Roanne, mais à ce moment Mandelot accourait, revenant de la Guillotière où il était parvenu à dissiper l'émeute. A sa vue, les assassins se dispersèrent en un instant, sans que, malgré ses ordres et par la connivence des habitants et des autorités, aucun d'entre eux ait pu être arrêté. Bien plus, lorsqu'il se fut retiré, ces misérables revinrent à la nuit et, en quelques instants, mirent à mort les prisonniers. Il en fut de même partout où des protestants avaient été renfermés, sauf à la citadelle. Le commandant Antoine de Saluces, qui avait suivi Mandelot à la Guillotière, avait reçu ses instructions et partageait ses sentiments, opposa une résistance formelle aux injonctions de la municipalité et aux menaces de la foule ; et, dès qu'il le put, il facilita la fuite des prisonniers. Son attitude en cette circonstance aussi bien que les

efforts de Mandelot, quoiqu'ils eussent été impuissants presque partout, excitèrent un vif mécontentement parmi nos échevins, et leurs députés en Cour osèrent même formuler, contre le commandant et le gouverneur, des plaintes qui ne furent pas écoutées.

On s'étonnera non seulement des décisions sanguinaires de notre municipalité, mais aussi de ce que personne dans une population aussi modérée que la nôtre, personne n'ait tenté de sauver les infortunées victimes, que presque aucune voix, après l'exécution, ne se soit élevée, même pour les plaindre, et que nous n'ayons à recueillir que de violentes approbations. Il est vrai qu'après le massacre on apprit que cet attentat avait sauvé la ville d'une nouvelle agression et que les protestants, peu de mois auparavant, avaient acheté des armes en vue de renouveler leurs attentats de 1560, 1562 et 1567 contre la ville. Mais cet incident, pas plus que les mœurs du temps devenues féroces par suite des guerres civiles, ne suffit pour expliquer ces sentiments inhumains. La raison véritable est que les protestants, par leurs provocations incessantes, leurs violences, leur despotisme farouche, leur cruauté, leurs attentats réitérés contre l'indépendance nationale, la liberté des cités, les institutions, les croyances du peuple français, avaient accumulé contre eux des colères et des haines implacables et inculqué à notre population, si tolérante et modérée, les doctrines d'extermination qu'ils prêchaient et appliquaient eux-mêmes, en invoquant les exemples de la Bible. Quand l'implacable Rubys faisait l'apologie des Vêpres lyonnaises, il était simplement l'imitateur des calvinistes parlant des massacres commis par eux sur les catholiques.

Le nombre des victimes qui périrent ainsi, du 28 au 31 août, s'éleva à plus de 600 sur une population d'environ 2000 protestants. C'était, terrible coïncidence, le chiffre des catholiques qui avaient été, dix ans auparavant, massacrés à Montbrison. Par une autre similitude, non moins effrayante, un pasteur protes-

tant fut égorgé sur le pont de Saône et jeté à la rivière avec la même cruauté que le prieur des Cordeliers et un gentilhomme avaient été, sur ce même pont, égorgés et précipités en 1562.

Cette monstrueuse exécution, digne des républiques italiennes et dont une princesse italienne a souillé nos annales, ruina complètement l'Église protestante de Lyon. Tous ceux de nos compatriotes réformés, qui ne réussirent pas à s'enfuir et à rentrer à Genève, se convertirent, et plusieurs des fils de ces convertis se signalèrent par leur piété et leur zèle pour le catholicisme. La population protestante, que l'on retrouve plus tard dans notre ville, fut formée presque exclusivement d'étrangers venus d'Allemagne, de Genève et aussi des provinces méridionales de la France. Cette destruction complète de l'hérésie ne saurait justifier une si horrible boucherie ni excuser notre municipalité et la majorité qui la provoquèrent. Les conversions et le triomphe définitif du catholicisme dans notre ville auraient été obtenus par la persuasion et surtout par le zèle et le bon exemple du clergé, qui malheureusement n'avait pas profité de ces terribles leçons.

Mais, en présence des attaques dirigées contre le catholicisme par les novateurs, il s'était formé spontanément, parmi les hommes honnêtes qui voulaient la réforme et non la ruine de l'Église, il s'était formé une association dont le but essentiel était de sauver l'unité de la grande famille chrétienne. Procédant d'après une méthode toute nouvelle, elle s'appliqua à défendre la religion, non plus seulement au moyen des arguments théologiques, mais à l'aide de la science et de la raison, en un mot en usant du libre examen dans son sens vrai et le plus large.

Après l'occupation protestante les échevins, qui avaient fait, au collège de la Trinité, une expérience peu encourageante des régents laïques, mais qui éprouvaient de la répugnance à livrer les écoles à des corps ecclésiastiques, se décidèrent cependant, en 1565, non sans hésitation, à confier la jeunesse lyonnaise aux

professeurs de la nouvelle association, la Compagnie de Jésus. Sous la direction de ces maîtres, l'enseignement secondaire s'éleva au-dessus de son niveau : au lieu d'être purement littéraire, phraséologique et vide comme le pratiquaient les humanistes d'alors, il devint scientifique, substantiel, progressiste. Ce nouvel esprit de l'enseignement convenait parfaitement au caractère lyonnais, essentiellement pratique et méthodique. Les jésuites du collège de Lyon formèrent une génération forte, vigoureuse, et dont la



Fig. 192. — ARMOIRIES DE MANDELOT ET DE SA FEMME
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi.

La maison de Mandelot existe encore montée Saint-Barthélemy, n° 31. Elle avait été bâtie par un Italien, Paulin Benedicti, sur un territoire appelé Belle-Grève, dont elle prit le nom. Elle figure sur le plan de 1550 (p. 131, fig. 117, n° 1). Mandelot l'occupa ensuite et la fit embellir. Plus tard, en 1623, les religieuses de Chazeau à Firminy, en Forez, y établirent leur monastère, érigé en abbaye. Après avoir de nos jours, servi de Dépôt de mendicité, elle a été englobée dans les dépendances de l'hospice de l'Antiquaille. Les armes de Mandelot *(d'azur à la fasce d'argent)* accostées de celles de sa femme *parti de Mandelot et de Robertet (cf.* p. 35, fig. 59) se voient encore intactes au-dessus d'un beau portail à la rustique.

foi, appuyée sur la libre pensée véritable, était aussi profondément imbue de vérité qu'ennemie de superstition. C'est avec de telles armes que les classes instruites et le clergé lyonnais expulsèrent pour toujours, de l'enceinte de leur cité, les erreurs philosophiques et religieuses de la Réforme, et, par la suite, en présence d'une autre hérésie, y assurèrent le triomphe du libre arbitre intérieur et de la liberté sociale.

Sans parler de ces succès de l'avenir, les jésuites obtinrent tout d'abord des avantages immédiats contre le protestantisme par

l'éloquence, le zèle pratique et, ce qui était alors ignoré dans les deux camps, par l'esprit de tolérance à l'égard des personnes.




Fig. 193. — EN 1561.




Fig. 194. — EN 1562.




Fig. 195. — EN 1569.

SCEAUX DE LA DOUANE DE LYON SOUS CHARLES IX

La Douane fut affermée pour la première fois, en 1564, puis en 1570, à Catanco da Diaceto qui, au dire de Rubys, fit aussi mauvaise fin que le Florentin, auteur de l'impôt sur les marchandises, lequel mourut dévoré des poux. Son fils passé à Paris est signalé dans le *Journal de l'Étoile* sous le nom altéré d'Adjacet et y figure comme le héros méprisable d'une action odieuse et lâche.

Mais, tandis que se préparaient, de loin, des jours meilleurs, l'heure présente était toujours malheureuse. Les calamités naturelles avaient succédé aux désastres causés par la méchanceté des hommes. La peste et la famine se succédèrent pendant plus de dix ans. Cette série de misères commença, en 1573, par une des plus cruelles famines, précédée d'un hiver si rigoureux que les vignes furent gelées. Des exemples éclatants de charité chrétienne se produisirent à cette occasion; le gouverneur Mandelot et sa femme Eléonore de Robertet, d'origine forézienne (fig. 192), malgré la modicité de leur fortune, recueillirent des enfants dans leur maison, et l'opulent Florentin Laurent Capponi nourrit, à lui seul, trois à quatre mille pauvres. Les nations et les corps de marchands se cotisèrent aussi pour subvenir, à tour de rôle, aux besoins des affamés.

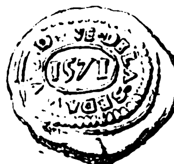




Fig. 196

SCEAU DE MARCHANDISES
SOIES DE VENISE

La légende, quoique en partie illisible, laisse voir les mots *della seda* désignant la marchandise importée; le revers au lion de Saint-Marc indique la provenance.

A la famine succéda la peste qui reparut en 1577, 1581, 1582, 1585 et 1586, fléaux pendant lesquels le P. Edmond Auger fit

éclater un héroïque dévouement et une inépuisable charité. La misère, la décadence du commerce et de l'industrie furent les conséquences de toutes ces calamités. Mais, déjà avant cette période désastreuse, des mesures fiscales et l'influence des Florentins, devenus tout-puissants par la protection de la reine mère, avaient porté un premier coup à la prospérité de Lyon. Ils privèrent la ville de revenus importants en persuadant au roi de se les attribuer, et ce ne fut qu'avec beaucoup de sollicitations qu'elle parvint à les recouvrer. Un autre d'entre eux fit imposer des taxes sur les marchandises entrant à Lyon ; un troisième Diaceto, se fit affermer la Douane (fig. 193 à 195). Ces atteintes, aux franchises de nos foires en éloignèrent les marchands étrangers dont les plaintes se joignirent à celles de nos commerçants.

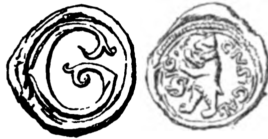


Fig. 197. — SAINT-GAL
Sceau de marchandises.
Parmi les étrangers qui eurent occasion de protester contre les prétentions du fermier de la Douane, se trouvèrent les marchands de Saint-Gal. Ils obtinrent gain de cause en 1571 et furent maintenus dans les privilèges des marchands suisses.



Fig. 198. — SÉBASTIEN GRYPHE
D'après la Prosopographie *de du Verdier (1573), éditée par son fils Antoine Gryphe.*

Antoine Gryphe édita plusieurs ouvrages, entre autres, la première édition d'une histoire universelle, écrite sous le titre bizarre de *Prosopographie*, par un gentilhomme forézien, Antoine du Verdier. Ce livre, orné d'un grand nombre de gravures, eut beaucoup de succès, au point de motiver une seconde édition en trois volumes in-folio. Mais ce succès ne profita pas à Antoine Gryphe : dès 1582, il était en prison pour dettes, et s'y trouvait encore en 1589. Il dut mourir peu après. Un autre imprimeur fit paraître la nouvelle édition de la *Prosopographie* et se trouvait en possession des gravures qui avaient servi à la première. Sébastien Gryphe était mort en 1559. Son portrait certainement fidèle, puisqu'il fut exécuté sous les yeux de son fils, offre certains traits de ressemblance avec notre célèbre typographe, Louis Perrin. Une autre analogie se rencontre dans le sort des deux maisons. Comme celle de Gryphe, l'imprimerie Perrin a disparu malgré les efforts de son successeur, dont le talent aurait dû assurer, à ce célèbre atelier, de longues années d'existence et de prospérité.

L'industrie, malgré cela, luttait avec courage. Ce fut même à cette époque (1574) qu'une nouvelle fabrique de vaisselle

peinte à la façon de Venise fut établie à Lyon. L'imprimerie s'efforçait aussi de maintenir le rang auquel elle s'était élevée, notamment pour les livres illustrés. Mais le succès ne répondait guère à ses efforts. Les plus habiles maîtres de la gravure sur bois avaient disparu. Bernard Salomon était mort en 1559; maître Thomas avait été emporté par la peste de 1564 et laissait inachevée une suite de dessins destinés au *Flavius Josèphe* entrepris par la maison des Juncte. Les éditeurs, vivant aux dépens du passé, se bornaient à utiliser les bois gravés par leurs prédécesseurs, et le fils du célèbre Sébastien Gryphe succombait en voulant rendre à notre librairie son ancien lustre. Une autre maison importante, celle de Temporal, à qui on doit, entre autres, la *Description de l'Afrique* (1556, in-4°), un des beaux spécimens de notre librairie illustrée, eut une fin non moins lamentable. Le fils de Jean Temporal en fut réduit à quitter Lyon, abandonnant ses deux filles, qui furent recueillies par leur parent Guyot de Masso.

La merveilleuse prospérité, qui s'était manifestée à l'occasion de l'entrée de Henri II, se trouva ainsi arrêtée dans son élan. On avait déjà constaté sa décadence, dès 1557, à l'occasion d'une revue des trente-six penons, qui présentèrent à peine 10.000 hommes sous les armes, alors qu'en 1544 ils en comptaient 18.000. Cette marche rétrograde ne fit que s'accentuer, et, quand Henri III, quittant furtivement son royaume de Pologne, passa à Lyon pour aller occuper le trône de France, il ne voulut pas qu'il fût fait d'entrée officielle, pour épargner des dépenses à la cité. Le roi revint plusieurs fois faire séjour à Lyon, en 1582, 1583, 1588, mais, pour ainsi dire, incognito, et modestement accompagné. Le temps n'était plus où la présence de la Cour était pour la ville et ses habitants une occasion de réjouissances et de prospérité.

Notre ville, néanmoins, échappa aux désastres de la guerre civile, qui n'atteignirent que les régions méridionales de nos

provinces, assaillies parfois par des bandes venues d'Annonay ou des autres enclaves foréziennes, Pailharès, Rocheblaine, etc., mais qui étaient aussitôt repoussées par Mandelot. L'infatigable gouverneur étendait sa protection jusque sur les provinces voisines.

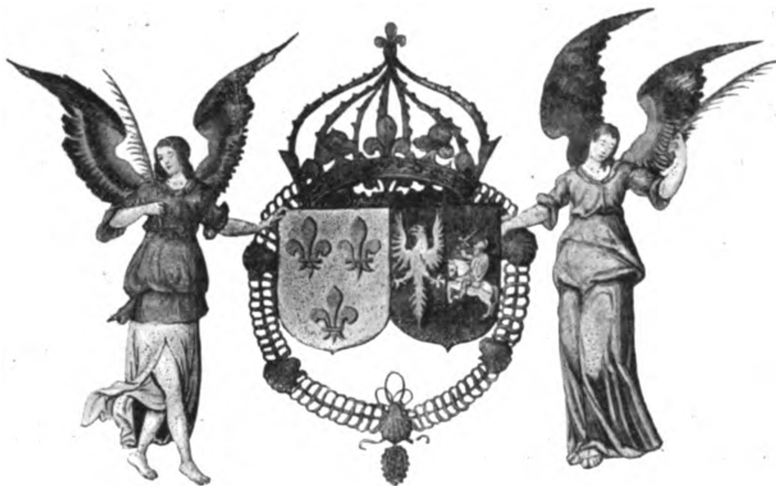


Fig 199. — HENRI III
roi de France de 1574 à 1589, comte de Forez jusqu'en 1585.
Armes de France et de Pologne tirées du syndicat de 1575.
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi.

Henri, quoiqu'il eût été déposé et remplacé sur le trône de Pologne en 1575, continua à joindre, au titre et aux armes de roi de France, et le titre et les armes de roi de Pologne. Celles-ci sont *de gueules à une aigle d'argent* qui est de Pologne, *contreparti de gueules à un cavalier, armé de toutes pièces et brandissant une épée, le tout d'argent et portant un bouclier d'azur chargé d'une croix patriarcale d'or* qui est de Lithuanie, royaume qui avait été définitivement uni à la Pologne en 1569

En 1581, les paysans du Dauphiné ayant commencé une sorte de nouvelle Jacquerie, la noblesse, hors d'état de résister, vint chercher un refuge à Lyon. L'intrépide gouverneur marcha contre les révoltés, les atteignit dans leur mouvement sur Grenoble, les força de se jeter dans Moirans, où, se trouvant cernés, ils furent forcés de se rendre à discrétion. Mais Mandelot, aussi humain que brave, se contenta de les désarmer et de les renvoyer chez eux, chacun avec un bâton blanc à la main.

oujours infatigable pour le bien public, il exerçait sa vigilance avec non moins de sollicitude sur les intérêts de la ville et de l'État. En 1585, le commandement de la citadelle fut cédé au duc d'Épernon, dont la puissance était alors si grande; celui-ci remit la place à une de ses créatures. C'était alors le moment où la Cour se tournait du côté des protestants et recherchait l'alliance du roi de Navarre. Quoiqu'il se tînt en dehors des menées de la Ligue et qu'il fût sincèrement dévoué au roi, Mandelot, ardent catholique autant que politique clairvoyant, n'approuvait pas ce système de bascule, surtout quand elle penchait du côté des réformés. D'autre part, il ne tarda pas à reconnaître que son propre intérêt était en jeu en cette circonstance et que le duc d'Epernon, ambitionnant de joindre le gouvernement de Lyon aux nombreuses charges dont la faveur royale l'avait comblé, allait l'évincer. Il n'eut pas de peine à faire partager ses sentiments aux échevins. Un avis, donné par le capitaine des Suisses, Pfeiffer, changea bientôt les doutes en certitude, et précipita les résolutions. S'étant donc entendu avec le Consulat et, ayant levé des troupes, il fit surprendre, dans la nuit du 2 au 3 mai 1585, la citadelle dont le sergent-major, gagné par argent, lui ouvrit les portes. Cela fait, la garnison et le commandant furent renvoyés et, avec l'autorisation du roi, qui fut informé de ce coup de vigueur, il fit démolir cette forteresse devenue, dans le nouvel état des choses, une inquiétude pour les bourgeois et une atteinte à leurs privilèges.

Le dernier exploit de Mandelot fut contre les protestants. Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, avait entrepris, après sa défaite à Auneau, de se retirer en Vivarais à travers nos provinces. Il partit de Marcigny en Brionnais, le 7 décembre 1587, à la tête de quelques centaines de cuirasses et d'arquebusiers à cheval. Lon-

geant la Loire jusqu'à Feurs, obliquant ensuite à gauche par Duerne et Riverie, la petite colonne, sans cesse harcelée par les paysans, arriva à Chuyer, où eut lieu la rencontre avec les catholiques. Mandelot avait reçu l'ordre de couper le chemin à ce détachement, mais il manquait de troupes. Il réunit ce qui restait alors à Lyon de sa compagnie et ce qui put se trouver de la noblesse de son gouvernement. Quant à l'infanterie, qui lui faisait complètement défaut depuis la démolition de la citadelle, il forma un corps de cinq à six cents arquebusiers avec des volontaires levés dans la ville et la province. Ces forces se mirent à la poursuite de Châtillon, courant après lui par groupes isolés ; se voyant près d'être atteint, celui-ci fit halte et, ne pouvant échapper, chargea résolument ceux qui le poursuivaient. Attaqués ainsi isolément les uns après les autres, nos arquebusiers à cheval et nos pelotons de chevau-légers d'avant-garde furent successivement culbutés par les protestants, qui arrivèrent jusqu'à l'infanterie, formée en bataille sur la lisière d'un bois ; mais ces soldats de nouvelle fabrique lâchèrent pied sans faire feu et s'enfuirent à la débandade jusqu'à une lieue de là, à Condrieu, où ils portèrent la nouvelle de leur défaite que l'on crut être celle de toutes les forces catholiques. Il n'en était rien : Mandelot à l'arrière-garde, avec sa réserve composée de sa noblesse, arriva en ce moment sur le champ de bataille. Sans se laisser intimider par les premiers succès de l'ennemi, il détacha contre lui une partie de ses cuirasses. Abordés par cette troupe d'élite, et déjà fatigués par les charges précédentes, les protestants ne purent tenir malgré leur valeur ; en un instant, ils furent rompus, coupés, mis en déroute, tellement que Châtillon se retira, lui cinquième, vers le Rhône, et l'un de ses lieutenants, avec sept hommes seulement, dans une autre direction ; et encore n'échappèrent-ils qu'à la faveur de la nuit qui couvrit leur fuite. C'était le 9 décembre, trois jours après,

quand Châtillon arriva à la Mastre, ayant ramassé en chemin ses soldats dispersés, il ne put réunir qu'une cinquantaine d'arquebusiers et environ vingt-cinq cuirasses, tout le reste, près de deux cents hommes, avait été anéanti, et la ville de Lyon célébrait, par une procession générale, cette éclatante défaite de l'ennemi.

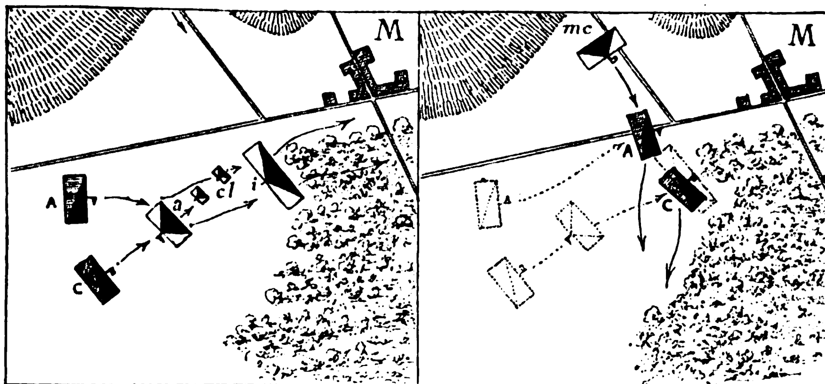


Fig. 201. — PREMIÈRE PHASE Fig. 202. — SECONDE PHASE

LE COMBAT DE MÉTRIEUX

A, Arquebusiers à cheval, et C, cuirasses de Châtillon chargeant les arquebusiers à cheval *(a)*, et les chevau-légers *(cl)* catholiques et enfin l'infanterie lyonnaise *(i)*; *mc*, cuirasses de Mandelot, arrivant sur le champ de bataille et mettant en déroute les protestants victorieux; M, hameau de Métrieux.
MM. A. Vachez et Humbert de Terrebasse ont consacré à cet épisode d'excellentes notices.

Cette affaire, qui montre, ce que nous avons vu de nos jours, la différence qu'il y a entre des troupes aguerries et des recrues aussi nombreuses qu'elles puissent être, reçut du peuple le surnom ridicule de bataille de Virecul, à cause de la fuite honteuse de notre infanterie, et fit oublier le brillant succès de notre réserve, dont la victoire fut d'autant plus glorieuse qu'elle était inespérée.

Mandelot mourut l'année suivante, le 24 novembre 1588, et mourut pauvre, laissant aux Lyonnais un juste sujet de regret, surtout dans les difficiles circonstances où l'on se trouvait. C'était, en effet, un esprit sage, conciliant, attaché à la religion et à la patrie. Habile dans les affaires, brave dans le combat, il avait gagné la confiance et l'affection de toutes les classes de son gouvernement: des gentilshommes qui se ralliaient tous à son appel; des

bourgeois qui avaient éprouvé son zèle pour leurs intérêts; du peuple qui l'admirait pour sa bravoure, ses victoires, l'aimait pour son humanité, sa condescendance envers les petits et les faibles; du clergé, enfin, qui honorait son zèle pour la religion et lui donna une preuve de sa reconnaissance en lui accordant, faveur inouïe pour un laïque, un tombeau dans l'église de Saint-Jean.

Pendant le cours de ces troubles et de ces guerres civiles qui sévirent en Roannais comme dans le reste de nos provinces, Gilbert Gouffier, qui avait succédé en 1570 à son père, Claude, négligea complètement son duché de Roannais. Il résidait habituellement dans son château d'Oiron, en Poitou, où il mourut, en 1582, laissant pour successeur un fils en bas âge et, dès lors, incapable de prendre part aux événements politiques et militaires.



Fig. 203. — CLAUDE G. DUC DE ROANNAIS de 1566 à 1570.

Comme il a été dit plus haut (p. 110, fig. 141), le duché de Roannais avait été constitué en 1566, comprenant le marquisat de Boisy, la baronnie de Roanne, la seigneurie de Saint-Romain-la-Mothe, les terres et mandements de Saint-Haon, le Chambon, Renaison, Saint-Maurice, le Verdier, Vernay, Villeret et Crozet. Le jeton reproduit ci-dessus est le seul monument où Claude Gouffier prenne le titre de duc de Roannais.

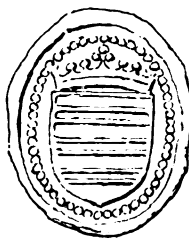


Fig. 204. GILBERT GOUFFIER (Sceau de) duc de Roannais et marquis de Boisy, etc., de 1570 à 1582.

Ce sceau, apposé à un acte de 1568, est antérieur à l'époque où il succéda à son père. Il n'était alors que marquis de Boisy, comme l'indique la couronne qui surmonte ses armes et qui diffère de celle figurée sur le jeton de son père.



Le duc de Montpensier, pour d'autres causes et indépendantes de sa volonté, resta également éloigné de ses seigneuries de Beaujolais et de Dombes, mais il pourvut soigneusement à la sécurité de ses États, et montra surtout un grand zèle pour le catholicisme. La Réforme avait fait peu de prosélytes en Dombes et presque exclusivement parmi les gentilshommes aussi insubor-

Le franc (fig. 207) est introuvable, cette pièce ayant été démonétisée en 1575, on ne la connaît que par une feuille imprimée en 1584 et donnant six figures des monnaies décriées.



Fig. 206. — ÉCU — Or.

Le teston (fig. 208) a été dessiné d'après l'original et montre l'inexactitude des figures données par Mantellier et Poey d'Avant, où le prince paraît jeune et imberbe. A cette date, 1575, il avait 62 ans.

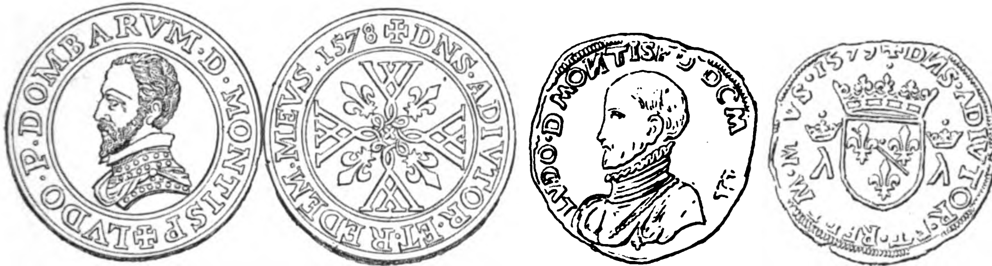


Fig. 207. — FRANC — Argent — Fig. 208. — TESTON





Fig. 209. — GROS DE NESLE — Billon — Fig. 210. — DOUZAIN



Fig. 211. — LIARD — Billon — Fig. 212. — LIARD — Billon — Fig. 213. — LIARD



Fig. 214. DOUBLE TOURNOIS — cuivre — Fig. 215. DENIER TOURNOIS

Le liard de la figure 211 est copié scrupuleusement d'après un exemplaire très altéré par l'oxydation, mais intéressant à reproduire à cause de la différence entre la croix et celle des figures de Mantellier et Poey d'Avant, qui ne paraissent pas exactes. Le caractère en forme d'y renversé (ʎ) qui figure sur quelques-unes des pièces est l'initiale du nom Louis, écrite en lettre grecque.

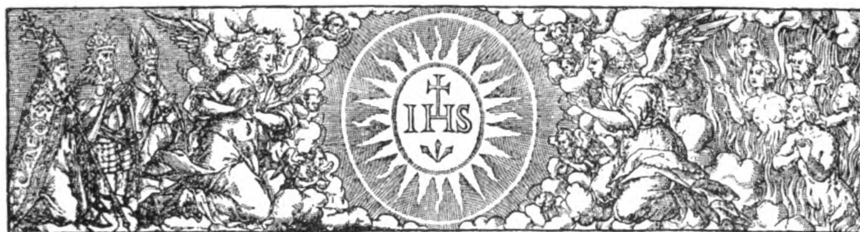
MONNAIES DE LOUIS DE BOURBON, DUC DE MONTPENSIER, PRINCE DE DOMBES

donnés qu'autoritaires. Ils déclaraient hautement qu'ils ne voulaient pas de Parlement et ils provoquaient contre les catholiques des actes de violences; des églises furent pillées, saccagées, démolies, et l'exercice du culte empêché en quelques endroits. Le gouverneur, petit-fils de notre Symphorien Champier, répondit à ses agresseurs en armant d'arquebuses tous les propriétaires ayant biens. Cette mesure excita chez les gentilshommes révoltés la plus vive irritation et les poussa à venir, plusieurs fois, en armes et même le visage masqué de taffetas rouge, menacer le gouverneur jusque dans son château. Louis de Bourbon redoubla de sévérité. Usant de son droit de prince souverain, il refusa d'admettre en Dombes la liberté de conscience, proclamée dans le royaume, et fit saisir les biens des gentilshommes huguenots. Cette mesure fut efficace et, peu à peu, les dissidents abjurèrent pour la plupart, montrant ainsi que les convictions religieuses n'étaient pour rien dans les déterminations de leurs consciences. Entre temps, le duc Louis, qui était toujours sous les armes, rendit un service signalé à la cause catholique, en taillant en pièces, le 25 octobre 1568, près de Messignac en Périgord, un corps de protestants qui allaient rejoindre le prince de Condé. Deux chefs huguenots, Pierre Gourde et Mouvans, qui nous avaient fait beaucoup de mal, et, quelques mois auparavant, avaient combattu à Cognac, périrent dans cette journée, à la grande joie des Lyonnais et des Foréziens.



Fig. 216. — JETON D'ANNE D'URFÉ
D'après Laugier (comte de Soultrait, *op. laud.*)

Anne d'Urfé, surnommé de Lascaris en souvenir de son arrière grand'mère, de la maison des comtes de Vintimille, qui eux-mêmes avaient pris ce surnom en suite d'une alliance avec les Lascaris, empereurs d'Orient. Bailly du Forez à la mort de son père, Jacques. Anne, homme de guerre et homme de lettres, renonça au monde en 1596 et entra dans les ordres. Le jeton reproduit ici porte au revers l'emblème qu'il adopta à cette occasion : une victime brûlant sur un autel, et, au-dessus, un triangle dans un cercle, symbole de la Trinité.



V

LA LIGUE



En ces circonstances si graves, la prudence et la modération de Mandelot avaient tenu les Lyonnais en dehors des résolutions extrêmes, malgré l'exemple des Foréziens qui, soit de leur propre mouvement, soit sous l'impulsion du bailly de Forez, Anne d'Urfé (fig. 216), avaient ouvertement adhéré à la Ligue, dès le mois d'avril 1585. La politique de ce sage conseiller, continuée par le Sénéchal Guillaume de Gadagne (p. 175, fig. 235) et soutenue par le P. Edmond Auger, persista pendant quelque temps. Même après l'assassinat des Guise (23 décembre 1588) et l'emprisonnement de l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, notre population se maintint dans une prudente réserve. Ces tragiques événements avaient eu, néanmoins, un grand retentissement dans notre population. Le duc de Mayenne s'y trouvait à ce moment et aurait été lui-même victime s'il n'eût été avisé à temps. Alphonse d'Ornano vint à Lyon pour se saisir de sa personne; mais un Forézien, nommé de Roissieux, tréso-

rier à Orléans, s'étant évadé de Blois, lui dépêcha un courrier qui arriva avant l'agent de la Cour et lui permit de se soustraire au sort dont il était menacé. Néanmoins, la situation agitait profondément les esprits, et, à la fin, un mouvement irrésistible de l'opinion, dominant le pouvoir municipal, finit par l'entraîner. Le 24 février 1589, alors que dans les rangs de la haute bourgeoisie on discutait encore sur le parti à prendre, le peuple se souleva, prit les armes et fit des barricades, c'est-à-dire tendit les chaînes qui étaient à l'entrée des rues pour les barrer et servir de rempart à la résistance des habitants; enfin on arbora des drapeaux et des écharpes rouges, couleur de l'Espagne, mais que l'on disait, d'après une erreur de transcription d'un vieux chroniqueur anglais, avoir été l'ancienne couleur française. Puis les trois ordres de la ville furent convoqués à la Maison commune où tous les assistants signèrent un acte formel d'adhésion à la Ligue ; enfin, trois jours après, le dimanche 27, deux échevins parcoururent la ville, lisant cet acte dans les trente-six quartiers, et le firent jurer au peuple, qui prêta serment à l'unanimité et avec acclamation.

Dès ce moment la Commune lyonnaise se trouva constituée en une république absolument indépendante, gouvernée par la seule volonté du peuple, dont le Consulat était le pouvoir exécutif. Les premières démarches furent de se mettre en relation avec les provinces du gouvernement, dont les principales villes, Saint-Chamond, Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Galmier, Roanne, Villefranche, Belleville, etc., envoyèrent leur adhésion empressée. Dans les provinces voisines, Mâcon, au nord, le Puy et Vienne au midi, Crémieu à l'est, formèrent un groupement dont notre ville fut le centre et la capitale. Cet ensemble se rattachait lui-même au Conseil général de l'Union, siégeant à Paris, et formait ainsi un gouvernement fédératif improvisé, né spontanément du sentiment religieux et national, et dont il serait difficile de trouver un exemple aussi caractérisé.

Les actes suivirent immédiatement les déclarations et débutèrent par un succès. Des garnisons furent installées à Belleville pour protéger le nord; à Sainte-Colombe, pour garantir Vienne. Dès le 9 mars, 150 hommes, qui avaient été envoyés au Bourg-Argental et à Montbrison, par le Consulat, rappelés contre des bandes qui avaient ravagé la Dombes, les battirent en Mâconnais; en même temps une poignée de gentilshommes dauphinois remportaient également un avantage près de Saint-Vallier. Une bande de Lyonnais fut même envoyée jusqu'à Pontoise où nos compatriotes se distinguèrent. Postés dans une église, en dehors des murs, ils s'y maintinrent jusqu'à ce que la chute de la voûte, ruinée par l'artillerie, rendit la position intenable. Ils continuèrent à défendre le corps de la place. Pendant dix-sept jours, la garnison résista aux armées réunies de Henri III et du roi de Navarre, le futur roi Henri IV; elle ne se rendit que faute de munitions et obtint une capitulation honorable (25 juillet). Ce fait d'armes, si glorieux pour les Lyonnais, fut célébré par une *Chanson novvelle ov est descrite la vertv et valevr des Lyonnois.* L'auteur était le capitaine lui-même, comme on l'apprend par le dernier couplet :

Celuy qui a faict la chanson
Est vn des enfants de Lyon
Qui commandoit dedans Pontoise
A vne bande Lyonnoise;

mais il s'est contenté de signer modestement par un anagramme RANG TIENDREY, qui peut fournir diverses interprétations.

Quoiqu'elle agît en toute indépendance, la république lyonnaise n'avait cessé de reconnaître l'autorité du roi et du gouverneur qu'il lui avait donné. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, Charles, duc de Nemours et de Genève, fils de Jacques de Savoie, qui avait été gouverneur vingt à trente ans auparavant. Il arriva le 23 mars, et la ville, tout en protestant de sa fidélité, établit

auprès de lui un Conseil d'État pris dans les trois ordres et fourni également par le Forez et le Beaujolais. Nemours ne séjourna pas longtemps à Lyon ; il se rendit à Paris, laissant son frère, le marquis de Saint-Sorlin, pour le remplacer. La ville continua à déployer la plus grande activité et augmenta ses fortifications.



Fig. 219. — CHARLES-EMMANUEL de Savoie, duc de Nemours.

D'après une estampe de l'ancienne Collection du château d'Eu (Galeries historiques de Versailles).

Déjà, depuis le règne de Louis XII, un grand front bastionné, s'étendant de Saint-Clair sur le Rhône au fort Saint-Jean sur la Saône, avait été construit sur l'emplacement actuel du boulevard de la Croix-Rousse et était destiné à suppléer à l'ancienne clôture des Terreaux. De l'autre côté, sur la rive droite, l'éperon qui s'avance au-dessus de Vaise avait été, depuis quarante ans, enveloppé d'une enceinte. Cet ouvrage fut plus tard, en 1580, poussé jusqu'à la Saône et vers le pont actuel de Serin, puis complété par une porte (fig. 220, nº 6), qui fut nommée porte du Lion, à cause de la figure d'un lion, et où fut inscrite la fameuse devise : *un Dieu*, *un roi*, *une foi*, *une loi*, dogme politique qui avait été déjà exprimé en ces termes depuis un siècle, (*cf.* fig. 2), mais dont Agobard avait le premier émis le principe. Les postes furent renforcés ; un pont-levis fut établi sur le pont du Rhône (fig. 221) ; et, pour couvrir ce débouché du côté du Dauphiné, le faubourg de la Guillotière fut autorisé à constituer un penonnage, sous le contrôle du Consulat. A l'intérieur, la plus grande surveillance était exercée contre les suspects ; les adversaires du parti étaient emprisonnés, mis à rançon, taxés,

leurs familles consignées dans leurs demeures, où l'on installait souvent des garnisaires. Le Consulat ne négligeait rien pour se procurer des ressources pécuniaires; il avait saisi les revenus de la douane (fig. 222) et de la recette générale ; en outre, des taxes furent levées, des cotisations demandées au fur et à mesure des besoins. A l'extérieur, les relations s'étendaient, non seulement avec les villes tenant le parti de la Ligue, mais aussi avec l'étranger, auprès duquel la république lyonnaise agissait comme pouvait le faire une puissance indépendante et reconnue. Les levées de troupe s'opéraient sans interruption: bientôt l'armée lyonnaise fut en état de prendre l'offensive, tout en pourvoyant à la défense des places; Beaujeu recevait une garnison comme Belleville ; 200 hommes occupaient Saint-Chamond; 100 arquebusiers furent envoyés à Condrieu ; le château de Cuire, appartenant à un suspect, Nicolas de Langes, fut pris par le penon de Saint-Vincent, et toutes les armes qu'on y trouva, hallebardes, pertuisanes, canons, etc., furent enlevées; on envoya des secours au gouverneur du Mâconnais, qui était de la famille beaujolaise de Nagu-Varennes, dans le même temps qu'Anne d'Urfé et Chevrières enlevaient Rochetaillée, Cornillon et Montrond (juin 1589).

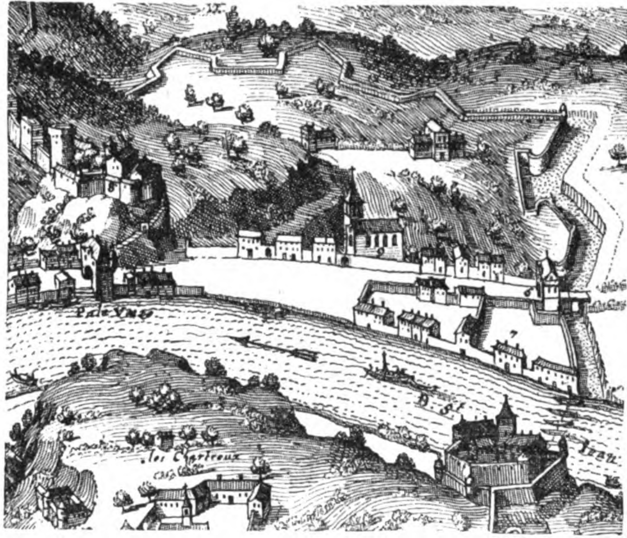


Fig. 220. — LA PORTE DU LION ET L'ENCEINTE
D'après un plan de Lyon du temps de Louis XIII.
(Zeiler et Mérian, *Topographia Galliæ*).

Sur ces entrefaites survint l'assassinat de Henri III (1er août 1589). Ce malheureux prince mourut sans laisser aucun regret. Les

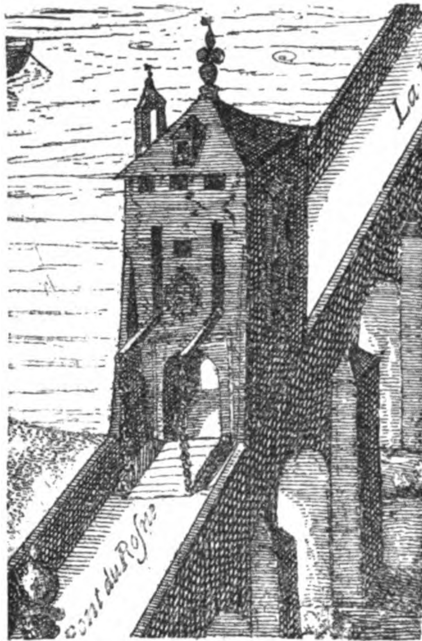


Fig. 221. — PONT-LEVIS DE LA GUILLOTIÈRE
D'après le plan de Simon Maupin.

Lyonnais, comme tous ses autres sujets, l'avaient pris en mépris et, à la fin, en haine. Ils ne le connaissaient que par ses vices, qu'il semble avoir tenus de sa naissance. Après avoir d'abord fait preuve d'énergie et de courage, d'amour du bien public, comme il l'avait montré par exemple dans l'administration de son comté du Forez, il était devenu efféminé, cauteleux, cruel par couardise, et mêlant à ses vices une dévotion étrange et bizarre. Il était venu plusieurs fois à Lyon et, tout d'abord, les habitants avaient éprouvé


Fig. 222. — SCEAU DE LA DOUANE SOUS HENRI III

Nous n'avons pu découvrir de sceaux appartenant avec certitude à la période de la Ligue, pendant laquelle la ville s'était emparée de la Douane (p. 169). On serait tenté d'attribuer à cette phase des exemplaires portant le blason de la ville sur les deux faces à l'exclusion des armes de France. Mais d'autres sceaux, d'époques postérieures, offrent la même particularité. C'est donc pour un autre motif que cette disposition fut adoptée. D'autre part, les Lyonnais ayant frappé monnaie au nom de Charles de Bourbon (*cf.* p. 173, fig. 230, 231) ont dû également placer ses armes et ses initiales sur les sceaux de la douane. Cependant tous ceux que nous avons rencontrés, portant un C ou un K, sont du temps de Charles IX. Le peu de durée de l'occupation de la douane par la ville suffit pour expliquer la disparition de ces sceaux. Il est possible aussi qu'il s'en trouve dans quelques collections, et cette note en provoquera peut-être la découverte.

pour lui de la sympathie et l'avaient manifestée. Pour le seul fait, qu'il avait traversé la Saône là où est le pont Tilsitt actuel, on avait

donné à l'endroit où il avait pris le bateau le nom de Port du Roi. Mais ses autres visites le montrèrent sous un jour défavorable. Ses goûts efféminés choquèrent les Lyonnais. Ses pratiques de

Les figures 1, 2 et 3 sont reproduites d'après Dardel (Hoffmann, *op. laud.*). Le teston et le liard ont été dessinés d'après des empreintes des exemplaires du Musée de Lyon, communiquées par M. Dissard; le liard et le double tournois d'après les originaux. L'effigie de cette dernière pièce diffère tellement des types ordinaires qu'il a paru utile de la reproduire.



Fig. 223. — TESTON — Argent.




Fig. 224. — DOUZAIN — Billon.




Fig. 225. — LIARD




Fig. 226. — DENIER




Fig. 227. — DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre.




Fig. 228. — DOUBLE TOURNOIS.

MONNAIES DE HENRI III, FRAPPÉES A LYON

Nous n'avons pu nous procurer d'exemplaire de monnaie d'or de Henri III frappée à Lyon; du reste les espèces de ce genre sont semblables aux spécimens des princes précédents, publiés plus haut. C'est sous ce roi que la monnaie de cuivre, qui avait cessé depuis l'époque romaine, apparait pour la première fois (fig. 227 et 228).

Le liard, monnaie de la valeur de trois deniers, était de l'usage le plus fréquent. En 1581 le commerce et le peuple de Lyon demandaient qu'il en fût frappé pour la somme de 6000 écus, c'est-à-dire près de 1.500.000 pièces. Les liards dont il s'agit étaient marqués d'une croix à 8 pointes de l'ordre du Saint-Esprit, institué en 1578.

Le denier (fig. 226) est un essai frappé sur argent et qui, pour cela, est d'un haut prix, que les experts ne fixent pas à moins de 50 francs.

dévotion leur déplurent également. Ce fut lui qui introduisit chez nous les confréries de Pénitents, à la mode italienne, avec leurs costumes fantastiques. Elles produisirent au début une mauvaise impression. Les esprits malveillants y trouvèrent pré-

texte à des insinuations malignes et à des anecdotes scandaleuses. Néanmoins, ces associations se répandirent dans notre ville, tant la mode est puissante. Seule, la confrérie des *Battus* ou Flagellants dut disparaître, repoussée qu'elle fut, surtout par le Chapitre de Saint-Jean.



Fig. 229. — PETIT CHIEN (Jeunes femmes et enfant jouant avec un)

D'après Jacques Perrissin.

Parmi les goûts puérils qu'on lui reprochait se trouvait la préférence qu'il donnait aux « petits chiens de demoiselles » et qu'il poussait jusqu'au ridicule. Les Lyonnais en furent témoins, et on en était arrivé à prétendre qu'il en avait, une fois, emmené la charge de trois mulets. Ce bruit, quoique répandu à Lyon même, était certainement une exagération. Ce qui est certain, c'est que, au milieu des affaires les plus sérieuses, il demanda au Consulat de lui envoyer, chaque année, deux petits chiens blanc et fauve, les plus beaux que l'on pourrait trouver, et que nos magistrats ne purent qu'à grand'peine et à grand prix se procurer, tant ils étaient rares. Ils coûtèrent, avec deux caisses d'oranges de Nice, la somme énorme de 86 écus.

Que l'on ajoute à ces causes de mépris les charges énormes imposées à la ville pour satisfaire les favoris et les traitants italiens, les mesures fiscales, telles que l'institution des jurandes, incessamment proposées et décrétées uniquement pour extorquer de l'argent, et l'on comprendra l'indifférence, le soulagement même que l'on éprouva en voyant disparaître ce roi si peu digne de l'être. Sa mort, cependant, provoqua un regret : c'est qu'elle laissait le trône à un prince protestant, Henri de Bourbon, roi de Navarre. Cette occurrence donna à l'Union catholique une nouvelle force. Les Ligueurs, invoquant les constitutions fondamentales du royaume, refusèrent d'accepter un roi hérétique, et, en attendant mieux, reconnurent pour roi, sous le titre de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon.

Plus déterminée que jamais à persister dans le rôle qu'elle s'était donné, notre ville avait réuni des forces considérables. Elle avait à sa solde, outre les troupes déjà mentionnées, trois compa-

gnies d'arquebusiers, dont deux de 200 hommes chacune, et une



Fig. 230. — DOUZAIN — Billon — Fig. 231. — LIARD

MONNAIES DE CHARLES X, ROI DE LA LIGUE, FRAPPÉES A LYON

D'après Dardel (Hoffmann, *op. laud.*).

Le cardinal de Bourbon était prisonnier de Henri IV et mourut dès 1590. Néanmoins les Ligueurs, faute de pouvoir trouver un prince à leur gré pour occuper le trône, continuèrent à s'autoriser du nom de ce fantôme de roi pour se servir d'une expression ici doublement exacte. C'est ce que l'on voit entre autres, par ces deux monnaies lyonnaises datées, l'une de 1592, l'autre de 1593.



Fig. 232. — CAPITAINE ET SOLDATS SUISSES AU SERVICE DE LA FRANCE

D'après Jacques Perrissin.

Les corps d'infanterie français, suisses et allemands se reconnaissaient du premier coup d'œil, à la forme des hauts-de-chausses: les Français les portaient rigides et jusqu'à mi-cuisse seulement; pour les Allemands et les Suisses, ils étaient flottants, mais avec cette différence que, chez ces derniers, ils s'arrêtaient au-dessus du genou, tandis que les lansquenets les laissaient tomber à mi-jambe, absolument comme nos zouaves. Une autre particularité relative aux soldats suisses était que, tandis que les fantassins français et allemands n'avaient, pour la plupart, pas d'armes défensives, les Suisses étaient armés de toutes pièces, comme le montre la figure ci-dessus.

M. Louis Monery a publié *(Bulletin de la Diana*, V, p. 890*)* l'état d'une compagnie suisse de 50 hommes qui, en juin 1591, tenaient garnison à Montbrison pour la Ligue.

autre de 300 hommes; 300 Suisses que lui avait donnés le canton

de Lucerne ; les trois régiments de la Grange, de Dizimieu et de Conflans, et une compagnie de 100 chevau-légers. Cela ne parut pas suffisant : dans une assemblée des états de toute la province, qui fut tenue à l'Arbresle le 15 septembre de cette année 1589, et dans laquelle le serment de l'Union fut renouvelé, on discuta la formation d'une armée composée de 1200 hommes d'infanterie et de 160 chevaux ; l'infanterie divisée en douze compagnies sous les ordres des capitaines la Pie-Saint-Éloy, Chalmazel, Crémeaux-la-Grange, Bellegarde, la Forest-Genetines, Pesselay, Théolière, Fontaines, la Ferté-Mon-

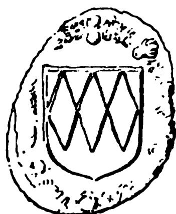


Fig. 233. — NAGU (Cachet armorié de Claude de), seigneur de Varennes à Quincié.
D'azur à 3 losanges rangés d'argent.
(Correspondance de la ville aux Archives municipales.)



Fig. 234. — VIENNE ET SAINTE-COLOMBE
D'après Zeiler et Mérian, *op. laud.*

Cette gravure, du commencement du XVII[e] siècle, représente l'état des lieux tels qu'ils étaient au temps de la Ligue. — *d*, embouchure de la Gère; *n*, château de Pipet; *p*, tour de Sainte-Colombe; *r*, cathédrale de Saint-Maurice.

teynard, Butery, la Branche et le Fevre; et la cavalerie en cinq compagnies, la première de 40 lances sous les ordres du

marquis de Saint-Sorlin, frère et lieutenant du duc de Nemours, les quatre autres, de 30 lances chacune, commandées par les sieurs de Chevrières-Miolans, d'Urfé, de Rochebonne, et de Lévis-Cousan.

Jusque-là les affaires des Lyonnais avaient prospéré ; vers la

Fig. 235. — SIGNATURE DE GUILLAUME DE GADAGNE apposée à un document *communiqué par Georges Péricaud.*

Feu M. de Lagrevol, conseiller à la Cour de Cassation, avait acquis un portrait de Guillaume de Gadagne peint sur bois. Il a été transporté à Issingeaux, ce qui ne nous a pas permis de le reproduire.

Le document auquel est apposée la signature ci-dessus a été publié par feu M. Péricaud dans ses *Documents* (11 janvier 1589). C'est l'acte par lequel le Sénéchal essaya d'empêcher les Lyonnais d'adhérer à la Ligue. Mais Gadagne n'avait pas l'influence de Mandelot. Il ne put réunir que quarante-quatre signatures et plus de la moitié des trois colonnes destinées à recevoir les adhésions est restée en blanc. Six semaines plus tard la ville prêtait le serment de l'Union (p. 166).

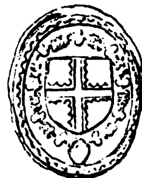


Fig. 236. ARMES DE GADAGNE

Cachet de la correspondance de la ville.

On blasonne les armes : *de gueules à la croix dentelée d'or;* mais les cachets de Guillaume et d'autres monuments tels qu'une sculpture, publiée par M. l'abbé Condamin *(Histoire de Saint-Chamond)*, en donnant le blason de Gabrielle de Gadagne, figurent la croix ajourée.

fin de l'année ils commencèrent à subir quelques échecs. Saulx-Tavannes, campé à Marcilly, enleva par surprise Nagu-Varennes, à l'Espinasse, et fit subir des pertes sensibles à une partie de son détachement ; le seigneur d'Apchon se déclara royaliste, prit Boisy en Roannais, Arcy et Charlieu ; Thizy était également aux mains de l'ennemi, et, d'un autre côté, Vienne et la tour de Sainte-Colombe (fig. 234) avaient été enlevés aux ligueurs au mépris d'une trêve consentie par leurs adversaires. Enfin, des symptômes de défection commençaient à se manifester dans Lyon. Guillaume de Gadagne, seigneur de Bouthéon en Forez, sénéchal de Lyon, qui avait conservé une grande influence dans sa ville natale par ses richesses et son rang, s'était ménagé des

intelligences au moyen desquelles il avait comploté de s'emparer de la place. La conspiration fut découverte et ne servit qu'à affermir les résolutions des ligueurs et exciter leur animosité; de plus, elle coûta la vie à la plupart des conjurés, Antoine Chalon, dit le capitaine la Glace, le capitaine Montgriffon, Benoît Mélier, penon de la rue Gentil, et son sergent, un huissier au Présidial et le concierge de Gadagne, furent condamnés comme coupables de haute trahison et exécutés; sans compter Sabran, frère utérin du seigneur de Bouthéon, et Clément Perdrigeon, enquêteur de la sénéchaussée, qui parvinrent à s'échapper et ne furent pendus qu'en effigie (mars 1590). Pierre de Pomey, qui avait découvert le complot, fut déclaré « conservateur et père de la patrie », reçut une gratification de mille écus et fut exempté de tous subsides présents ou futurs.

Les échecs subis par les Lyonnais ne les découragèrent pas ; ils se mirent au contraire en mesure de les réparer. Une frégate ou *farguette* fut armée pour surveiller le cours du Rhône et de la Saône; les défenses de la ville furent augmentées; une compagnie fut logée à Saint-Genis-Laval pour arrêter les coureurs de l'ennemi, qui s'avançaient parfois jusqu'à Saint-Just, une autre s'établit à Montagny, qui avait été momentanément occupé par les royalistes; les chevau-légers de la ville furent rappelés et cantonnés à Vaise, la Croix-Rousse et Saint-Just; des postes furent installés à Saint-Irénée et à l'Ile-Barbe. En même temps, on sollicitait des secours et Beauffremont seigneur de Sennecey se mettait, avec deux mille hommes, à la solde des Lyonnais.

Assuré de ce puissant renfort, le Consulat décida de reprendre l'offensive sur tous les points et dressa un plan de campagne. Pour en assurer l'exécution, notre République prit une mesure qui devait être renouvelée, deux siècles plus tard, par la République française: elle délégua à l'armée deux échevins avec mission de ne pas quitter le jeune marquis de Saint-Sorlin, — il n'avait

que dix-huit ans et c'était sa première campagne — remplissant auprès de lui absolument le même rôle que les représentants de la Convention, délégués auprès des généraux de la Révolution. Ils étaient chargés de l'encourager, de l'aider, par leurs avis, à obtenir de la gloire pour lui et pour la ville, d'assister à tous les conseils de guerre, d'y prendre rang comme députés de la ville et de faire exécuter les instructions qui avaient été arrêtées par le Consulat.



Fig. 237. — TIRCUY DE LA BARRE ET DE CORCELLES
D'azur à la fasce d'or.

Il existe des légendes au sujet de la prise d'Alphonse d'Ornano. La plus autorisée, empruntée aux *Mémoires de Lesdiguières*, et que l'on retrouve dans Aubret et même dans Guigue *(Topographie de l'Ain)*, place cet événement sous les murs de Thoissey. Le capitaine la Barre, d'après ce récit, ayant provoqué en combat singulier tel soldat royaliste qui voudrait se mesurer avec lui, d'Ornano aurait commis l'imprudence, inexcusable chez un chef d'armée, de se présenter lui-même, et, ayant reçu dans la visière un coup de pistolet qui l'avait ébloui, il serait resté aux mains de son adversaire. Le Laboureur *(Mazures)* commet une plus lourde erreur. Il fait de la Barre un chef royaliste, et lui fait prendre prisonnier le baron de Senneccy. Les documents authentiques condamnent ces fables. Alphonse d'Ornano fut pris dans une bataille livrée non sous les murs de Thoissey, mais près de Sainte-Colombe. Le baron de Senneccy donna une somme non pour se libérer, mais pour que d'Ornano lui fût livré. Ce qui est vrai, c'est que cet exploit enrichit la Barre. C'était un petit gentilhomme nommé Tircuir, mais plus connu, suivant l'usage, sous le nom du fief qu'il possédait, et qui était très modeste. Avec la somme qu'il reçut, il acheta des la Magdeleine-Ragny le beau château de Corcelles, voisin de son domaine. Ses descendants le possèdent toujours et ont tenu un rang important dans la province. Ils ont simplement corrigé le sobriquet Tircuir en Tircuy et remplacé le surnom de la Barre par celui de Corcelles. C'est à cette famille qu'appartenait M. de Corcelles, qui joua un rôle si considérable dans les événements de la campagne de Rome, en 1849, et fit annuler la convention déshonorante pour notre armée, que le trop fameux Ferdinand de Lesseps avait conclue avec le Gouvernement révolutionnaire romain.

Un premier succès des plus brillants répondit à ces espérances. L'armée lyonnaise, qui marchait pour reprendre Vienne, se heurta aux troupes du colonel Alphonse d'Ornano, de Lesdiguières, Maugiron, Blacon, la Tour-Gouvernet, etc. La rencontre fut rude et le résultat un instant indécis. Notre infanterie, vigoureusement chargée, lâcha pied, et la journée paraissait perdue lorsqu'un gentilhomme, dont les Damas-Thianges conservent aujourd'hui le nom et le sang, sautant à bas de son cheval, se jeta au milieu

des fuyards, leur fit tourner visage et les ramena à l'ennemi qui fut alors obligé de céder à son tour, tandis que le brave Thianges tombait sur le champ de bataille, grièvement blessé d'un coup de feu à la cuisse. La victoire, si rudement achetée, fut complète ; Alphonse d'Ornano lui-même resta prisonnier. Nos échevins firent des instances pour que ce prisonnier fût mené à Lyon ; ils payèrent même cent trente écus pour le prix d'un cheval donné au sieur de la Barre, qui avait pris le colonel de sa main. Malgré leur réclamation, le

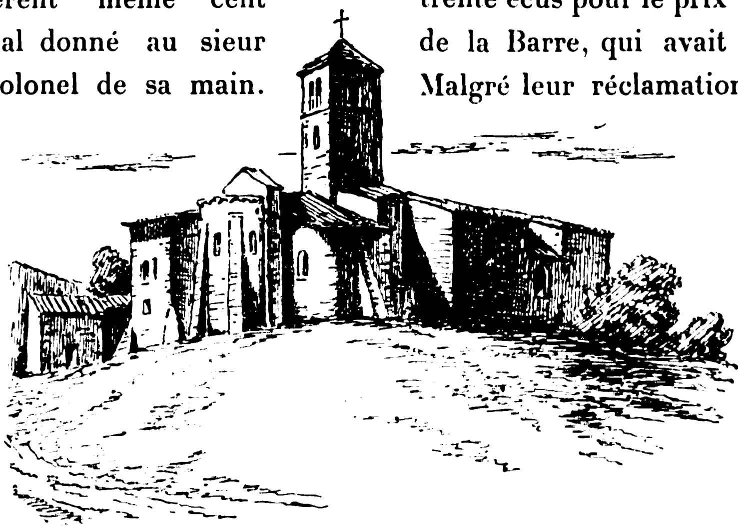


Fig. 238. — ANCIENNE ÉGLISE DE THIZY
D'après un croquis de feu Jacobé Razuret.

Cette église, spécimen rare et précieux de l'art roman dans notre province, vient d'être détruite par le curé de cette paroisse. Il serait temps qu'un bon arrêté ministériel mît un terme à ces actes de vandalisme, que l'on blâme avec indignation, quand les protestants et les révolutionnaires en sont les auteurs, mais dont on se glorifie quand on les commet soi-même.

prisonnier fut, moyennant une somme considérable, livré au baron de Sennecey (fig. 237), au nom du marquis de Saint-Sorlin et mené au duc de Mayenne.

Ce combat, qui eut lieu entre Givors et Sainte-Colombe, le Jeudi-Saint, 19 avril 1590, fut suivi d'autres succès. Anne d'Urfé, lieutenant général de Forez pour la Ligue, enleva Charlieu d'assaut, le 4 mai; il y prit le seigneur d'Apchon, qui défendait la place et fut enfermé à Pierre-Scize. L'armée se divisa alors : le corps principal, sous les ordres du commandant en

chef, occupa Marcigny, tandis que Chevrières allait mettre le siège devant Thizy (fig. 238) qui, après une longue résistance, obtint une capitulation honorable. Les Lyonnais, dès ce moment, étaient assez forts pour envoyer au gouverneur du Puy des troupes, un canon et une couleuvrine pour chasser les royalistes du Velay.

Les avantages décisifs remportés par l'armée lyonnaise amenèrent une conférence, tenue à Saint-Genis-Laval, en vue de conclure la paix entre les royalistes du Dauphiné et du Vivarais et les ligueurs du Lyonnais. D'après les conditions proposées par le Consulat, le château de la Bâtie à Vienne devait être rendu à l'archevêque ; Sainte-Colombe, Condrieu, Bourg-Argental et Saint-Sauveur au duc de Nemours; Septème à Mitte de Chevrières; il serait payé une indemnité de quatre mille écus pour les frais de l'armée levée par le marquis de Saint-Sorlin, et de cent mille pour les pertes causées aux habitants de Lyon et de la province.



Fig. 239. — PIERRE DE VILLARS archevêque de Vienne.

D'après une gravure lyonnaise contemporaine (Prosopographie *de du Verdier).*

Ce personnage n'est pas celui dont il est question ici, mais son oncle qui avait résigné son siège en sa faveur. Il appartenait à une famille bourgeoise de Condrieu et de Lyon, devenue illustre, et fut le premier de cinq prélats de la même famille qui furent successivement archevêques de Vienne pendant cent vingt ans, fait assez remarquable pour être relaté.

La paix fut conclue le 1er juillet, mais elle ne tarda pas à être rompue dès le mois d'août par les royalistes qui s'emparèrent de Riverie, grâce à la connivence du seigneur du lieu, un Lyonnais dissident, Camus de Riverie; il fallut envoyer du canon pour les déloger. Mais déjà les vices propres à ces situations, à ces périodes de trouble et plus particulièrement aux gouvernements républicains, les soupçons et la désunion commençaient à se glisser parmi les Lyonnais. On voyait partout des complots et des traîtres. Sur le bruit, assurément fondé, que l'ennemi devait

essayer de s'emparer de la ville par surprise (3 et 4 septembre 1590), on accusa un des chefs de l'armée lyonnaise, Mitte de Chevrières, baron de Saint-Chamond, qui fut arrêté et alla rejoindre à Pierre-Scize le seigneur qu'il avait contribué, peu de temps auparavant, à faire prisonnier à Charlieu.

La nouvelle de la levée du siège de Paris, arrivée le 23 du même mois, l'expédition heureuse conduite par Saint-Sorlin, qui traversa victorieusement le Bourbonnais, en passant par Varennes et Vichy, et poussa ses avantages jusqu'en Auvergne, ne suffirent pas pour rassurer les Lyonnais. D'ailleurs, en Dauphiné, malgré un succès du commandant de Crémieu, qui, aidé de l'artillerie lyonnaise, avait repris Morestel (26 septembre), les affaires de la Ligue prenaient mauvaise figure. Lesdiguières entreprit, au mois de novembre, d'assiéger Grenoble, et s'en empara au bout de quelques semaines, Saint-Sorlin n'ayant pu arriver à temps du fond de l'Auvergne; il était à Feurs, le 11 décembre, au moment même où la place était à la veille de succomber. En même temps, les royalistes s'étaient emparés de la Tour-du-Pin et coupaient la route d'Italie, ce qui causait un énorme préjudice à Lyon, en tarissant la source des revenus que produisait la douane.

L'année 1591 commençait pour nous sous de sombres auspices. La découverte d'un nouveau complot pour surprendre Lyon et Montbrison vint jeter de nouveau l'inquiétude dans les esprits: ce complot fut encore attribué à Chevrières à qui on avait rendu la liberté, et qui était en désaccord avec Anne d'Urfé. La surprise de Saint-Victor en Forez par les royalistes redoubla ce mécontentement réciproque. Des causes plus sérieuses encore justifiaient les craintes des Lyonnais; la ville et la province étaient menacées de toutes parts; à l'est, c'était Lesdiguières occupant le Dauphiné; au sud, Montmorency s'avançant par le Vivarais; au nord, d'Aumont et Tavannes menaçant le Roannais; Vienne, Sainte-Colombe et Condrieu étaient toujours aux mains de l'ennemi,

qui, de là, tentait d'enlever Givors; enfin, aux portes mêmes de Lyon, à Saint-Forgeux, d'Albon tenait des conciliabules royalistes.

Saint-Sorlin se multipliait pour faire face à tous ces dangers. Il

Cette pièce, dont on n'a trouvé aucun spécimen, est reproduite ici en fac-similé d'après l'ouvrage de Tobiesen Duby, *Monnaies des barons de France* (Paris, 1790, in-4°). Si on en découvrait quelque exemplaire, il serait certainement coté à un très haut prix.



Fig. 240. — PISTOLE — Or.

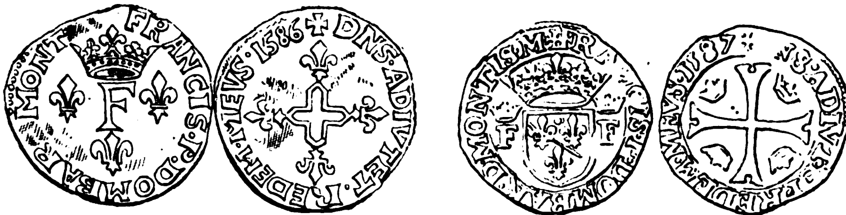


Fig. 241. — SIX BLANCS — Billon. — Fig. 242. — DOUZAIN

Les quatre figures (nos 241 à 244), sont reproduites d'après les gravures de F. Cartier et L. Dardel (Mantellier, et Hoffmann *opp. laudd.*).



Fig. 243. LIARD. — Billon.

Fig. 244. DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre.

MONNAIES DE FRANÇOIS, DUC DE MONTPENSIER, PRINCE DE DOMBES DE 1582 A 1592.

François est le premier seigneur de Dombes qui ait pris officiellement sur ses monnaies le titre de *Prince*, qualification que son père s'était cependant attribuée sur un médaillon reproduit plus haut (p. 136, fig. 174). Il est aussi le premier qui ait fait frapper des pièces de cuivre, et cela à l'imitation du roi Henri III *(cf.* p. 171, fig. 227 et 228).

La croix du revers du double tournois est celle de l'ordre du Saint-Esprit, dont François avait été décoré dès 1581 ; elle est copiée sur certains liards de Henri III.

Les pièces frappées pendant l'occupation des ligueurs furent décriées et sont devenues si rares qu'on n'en connaît aucun exemplaire. Elles seraient du reste très difficiles à distinguer des monnaies royales d'alors et doivent échapper facilement aux observateurs non prévenus.

frappa un coup décisif en s'emparant de la Dombes ; c'était tout ce qui restait à François duc de Montpensier, fils de Louis II, de ses domaines dans notre région, le Beaujolais ayant, dès le début, suivi Lyon dans son adhésion à la Ligue. Des garnisons furent

mises à Trévoux et à Thoissey; Nemours fit frapper monnaie à Trévoux et y émit des espèces aux armes de France. Agissant en souverain, il fit don de la seigneurie du Châtelard au jeune chevalier d'Urfé, Honoré, devenu plus tard si célèbre. L'occupation de ce territoire était de la plus haute importance : uni au Franc-Lyonnais, il couvrait tout le cours de la Saône, établissait une communication plus directe avec les États du duc de Savoie, allié des ligueurs, et protégeait plus efficacement les relations commerciales avec l'Italie qui, depuis les succès de Lesdiguières en Dauphiné, se faisaient par la rive droite du Rhône. La présence à Genève et à Montbéliard des troupes vénitiennes envoyées au secours de Henri IV, et qui, de là, inquiétaient notre ville, donnait en ce moment à la Dombes une importance stratégique encore plus sérieuse.

Néanmoins, malgré les talents militaires dont il faisait preuve, Henri de Savoie n'offrait pas, aux yeux du Consulat, une garantie suffisante. Tout ce qui n'était pas sous ses ordres immédiats servait mal; les troupes lyonnaises, surtout celles qui étaient commandées par des capitaines étrangers à la province, ne rendaient plus aucun service, faisaient plus de mal aux paysans qu'à l'ennemi et en étaient venues à refuser de marcher au combat. En Forez, la discorde et la défiance régnaient parmi les chefs. Le jeune marquis de Saint-Sorlin, général de vingt ans, avait assez de valeur pour vaincre, comme il le faisait en toute rencontre, mais pas assez d'autorité pour dominer ces éléments indisciplinés. Il n'était guère obéi ; il fallait une main plus ferme, un homme capable d'imposer sa volonté aux plus récalcitrants. Aussi le Consulat envoyait-il lettres sur lettres au duc de Nemours pour le presser de revenir, lui déclarant que sa présence seule pouvait rétablir les affaires. Il se rendit à ces appels et, tout d'abord, comme il abordait les frontières de son gouvernement, il les dégagea et prit le château d'Arcy-en-Brionnais (14 avril), qui,

par sa situation sur les bords de la Loire et la route de Paris, causait un grand préjudice au commerce lyonnais en gênant la libre circulation.

A peine le duc de Nemours était-il à Lyon qu'il fut appelé de tous les points de la province. Il se rendit d'abord en Bourgogne pour contenir les Suisses et les Vénitiens qui, après avoir



Fig. 245. — RUINES DU CHATEAU DE CHANDIEU (ISÈRE)
Fac-similé d'un dessin de feu Jacobé Razuret.

traversé la Bresse, allaient rejoindre l'armée royale. Ce danger passé, Charles-Emmanuel revint à Lyon, et, pour rendre confiance aux habitants, raffermir leur courage, il se montra au peuple à la procession de la Fête-Dieu (28 mai) avec l'archevêque Pierre d'Épinac, qui était, lui aussi, rentré dans sa ville épiscopale. Après l'accomplissement de ce devoir religieux, il retourna en Bourgogne. Les Dauphinois profitèrent de son absence pour venir, jusqu'aux portes de Lyon, rançonner les habitants de la Guillotière ; ils se portèrent ensuite sur Givors qui fut pris, ainsi que Saint-Andéol, mais, ayant voulu pousser plus loin, ils furent arrêtés par un gentilhomme du pays qui les battit près de Dar-

goire. D'un autre côté, Anne d'Urfé préparait une expédition en Velay et demandait des renforts aux échevins. En même temps, les Lyonnais, qui avaient reçu du comte de Fribourg une nouvelle compagnie de 300 hommes, et à qui le duc de Nemours s'était empressé d'envoyer du secours, pénétrèrent de leur côté en Dauphiné et s'emparèrent de Chandieu (fig. 245). Cette vigoureuse offensive arrêta net les tentatives de l'adversaire, et le Consulat pouvait rassurer le gouverneur et envoyer des troupes en Velay, où Anne d'Urfé tenait la campagne.

Mais, si la victoire revenait sous les drapeaux lyonnais, la sécurité n'était pas rendue à leurs champs, ni à leurs villages, pas plus qu'à ceux de leurs ennemis. La misère et la souffrance des malheureux habitants devinrent telles que les deux partis furent amenés à demander à s'entendre pour rendre la guerre moins horrible et la limiter aux belligérants. Dans ce but, une conférence fut tenue à Saint-Genis-Laval, le 25 avril 1591, entre les députés du duc de Nemours et ceux d'Alphonse d'Ornano, qui avait recouvré sa liberté et avait repris le commandement du Dauphiné. La convention et le règlement qui furent arrêtés dans la conférence de Saint-Genis-Laval sont peut-être le premier code du droit des gens qui ait été formulé. On y lit ces dispositions remarquables :



remièrement les gens de guerre d'un et d'autre party ne pourront faire aucunes courses ny acte d'hostilité sur les gens d'église, marchands, laboureurs ny autres personnes, de quelque estat et condition qu'ils soyent, ne portans les armes.

« Et affin qu'aucune difficulté ne puisse naistre... sur le présent article, ceux sont déclarez et entendus porter les armes, tant seulement, lesquels sont enrolez soubs charge de capitaine et prennent solde ; n'estans compris entre ceux de la qualité susdite qui portent les armes : les habitants des bourgs, lesquels en por-

tent esdites villes, bourg et chasteaux, ensemble les prévot des maréchauds, lieutenant de robe courte, chevalier du guet, leurs archers et autres ministres de la justice. »

On le voit, ce règlement, devançant le siècle, proclamait des principes aujourd'hui reconnus et adoptés par les peuples civilisés ; et même plus larges, puisqu'il tenait ceux que l'on appellerait aujourd'hui les gardes nationales et les soldats de la police, comme non belligérants, limitant leur rôle au maintien de l'ordre intérieur. De plus, il prohibait la saisie des animaux de travail, « bestail arable et de labeur », déclarait que le commerce entre les deux provinces en état de guerre resterait libre, et établissait la neutralisation du commerce, même entre les belligérants, immense progrès qui n'a pu être encore complètement réalisé de nos jours.

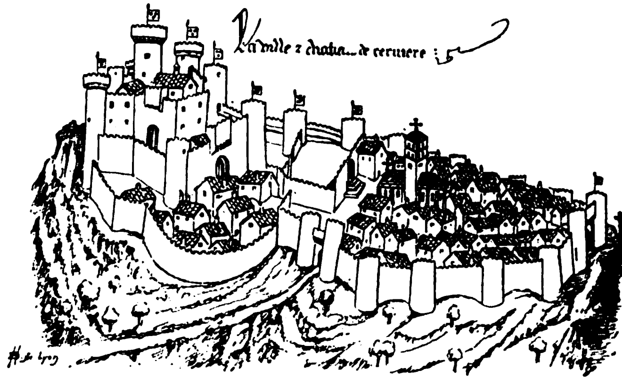


Fig. 247. — CERVIÈRES
D'après Guillaume Revel.
Sauf les dégradations causées par le temps, ces fortifications existaient encore en entier à la fin du XVIe siècle. Le château ne fut démoli que par ordre de Richelieu, et, aujourd'hui encore, la vieille enceinte se distingue en grande partie. La garnison de Cervières se composait en 1591-1592 de soixante arquebusiers dont M. le Dr Octave de Viry a publié l'état nominatif *(Ancien Forez,* 1884).

C'est ainsi que nos ligueurs lyonnais s'efforçaient, au milieu de ce temps de luttes sauvages, de combler les desiderata des civilisations les plus avancées ; il appartenait en effet à des hommes de négoce, qui ne vivent que des bienfaits de la paix, d'essayer de faire la guerre d'une façon toute nouvelle et de concilier les exigences de la lutte armée avec les nécessités plus impérieuses

encore de la vie sociale. Du reste, une trêve effective, qui fut renouvelée jusqu'en juillet 1592, suivit ces conventions; mais la guerre continuait sur les autres points. Profitant de la sécurité des frontières de l'est, assurée par la trêve de Saint-Genis-Laval, Nemours alla rejoindre en Velay le détachement qui s'y trouvait déjà; il présida au Puy une assemblée des ligueurs et partit

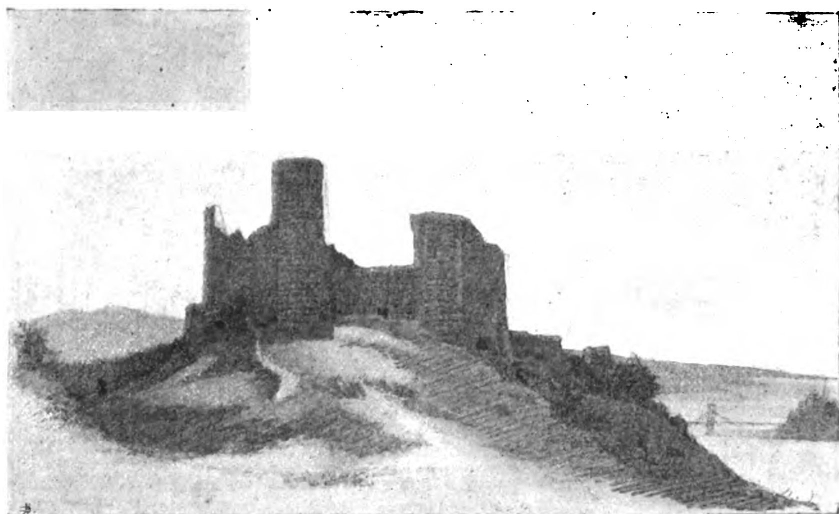


Fig. 248. — RUINES DU CHATEAU DE LA BATIE A VIENNE
Fac-similé d'un dessin de feu Jacobé Razuret.
Ces ruines pittoresques s'élèvent sur une colline au nord de Vienne. On aperçoit à droite la silhouette du bourg de Sainte-Colombe et le pont suspendu sur le Rhône.

ensuite pour l'Auvergne à la tête d'une armée de 10.000 hommes. Anne d'Urfé, installé dans les montagnes, à Cervières (fig. 247), maintenait les communications du duc avec la ville de Lyon et avec le marquis de Saint-Sorlin, que son frère avait laissé en Bourgogne. Celui-ci, toujours victorieux, avait, aussitôt après le départ du duc, battu et pris le seigneur de Sennecey, un transfuge de la Ligue, qui s'était signalé, l'année précédente, contre les royalistes. Il l'envoya à Lyon où il fut emprisonné à Pierre-Scize.

Dès ce moment, la république lyonnaise était libre et maîtresse de ses destinées : en paix avec ses voisins d'outre-Rhône, elle

avait, sur tous les autres points, forcé l'ennemi vaincu à s'éloigner de ses frontières. Elle pouvait se fortifier et se reposer dans son triomphe ; mais ce glorieux repos ne tarda pas à être troublé. Vers le milieu de l'année 1592, une nouvelle politique, née, en apparence, de ces succès, en réalité provoquée par des menées secrètes que ses acteurs mêmes ne soupçonnaient pas encore, une nouvelle politique dirigea les actes de la cité. Au commencement de juillet, la trêve bienfaisante qui régnait, depuis près d'un an, entre les Dauphinois et les Lyonnais fut rompue par ces derniers, qui s'emparèrent de Vienne par un coup de main. Une expédition partit de Lyon, divisée en deux corps ; l'infanterie, composée de Napolitains, descendit le Rhône en bateaux, la cavalerie marcha par la rive gauche et les deux colonnes se présentèrent devant la ville. Il n'y eut pas de résistance ; Maugiron, qui commandait et qui était de connivence, livra la place (9 juillet 1592) et les deux forts de Pipet (p. 174, fig. 234, *n)* et de la Bâtie (fig. 248). Le duc de Nemours, après s'être établi à Vienne, continua les opérations militaires et s'empara de Saint-Marcellin. Crémieu (fig. 250), que son commandant, la Poype de Saint-Jullin, avait détaché de la Ligue par un traité conclu personnellement, le 17 février 1591, avec Lesdiguières, était réoccupé. En peu de temps le nord de la province était entre les mains de Charles de Savoie et il pouvait donner à son frère le titre de gouverneur du Dauphiné.



Fig. 249. MAUGIRON (Blason de). Cachet de la correspondance de la ville. Armes parlantes. *Mal gironné ou parti, tranché et taillé d'argent et de sable de 6 pièces.* Le gironné correct est parti, coupé, tranché et taillé de 8 pièces (*cf.* t. II, p. 598, fig. 625, Armes de Grolée).

Le but réel de cette conquête n'était pas d'affermir dans notre région le parti de la Ligue, qui était aussi bien garanti par la trêve que par une nouvelle guerre. Les Lyonnais n'avaient fait que prêter, à leur insu, les mains aux projets ambitieux du duc de Nemours. Celui-ci, en présence des succès qu'il avait obtenus,

songeait à profiter des troubles du royaume en se taillant une principauté sur notre territoire. Son gouvernement du Lyonnais, avec les provinces voisines que les victoires des ligueurs y avaient ajoutées, lui aurait formé un beau domaine seigneurial. Il possédait déjà, de son héritage patrimonial, le comté de Genevois ainsi que les baronnies de Faucigny et de Beaufort. La conquête du Viennois unissait ses possessions aux provinces dont



Fig. 250. — CRÉMIEU VU DES HAUTEURS DE SAINT-LAURENT
Fac-similé d'un dessin de feu Jacobé Razuret.

M. Delachenal a écrit récemment une *Histoire de Crémieu* (Grenoble, 1889, in-8, fig.) des plus instructives et qui peut être considérée comme un modèle des monographies de ce genre.

il prétendait se rendre maître. Ses vues allaient encore plus loin et il crut pouvoir aspirer à la couronne de France.

Les Lyonnais furent longtemps sans deviner ces manœuvres, d'autant mieux qu'ils étaient abusés par les partisans du duc fort nombreux et parmi lesquels se trouvaient deux échevins. Bien loin donc de s'inquiéter de la prise de Vienne, ils en félicitèrent vivement leur gouverneur; de même quand, poursuivant la réalisation de son plan, il s'empara d'Ambert, puis de Montbrison, au commencement de décembre, ils le félicitèrent de nouveau. L'occupation de Thizy, de Charlieu, de Sury, de Saint-Genis-Laval, de Feurs, ne paraît avoir provoqué aucune récla-

mation de leur part. Mais la convocation des états généraux les dévoila et fit échouer ses desseins.

Cette assemblée se tint à Paris en janvier 1593. Composée exclusivement des députés de l'Union, elle compta parmi ses membres, en ce qui regarde nos provinces : l'archevêque et Marc de Sacconay de Pravieu, chanoine de Saint-Jean, pour le clergé ; Guillaume de Villars, avocat, et Gellas, échevin, pour la ville ; Joseph Grollier, praticien de l'Arbresle, pour le plat pays ; Anne d'Urfé pour le Forez et Claude le Brun, avocat, pour le Beaujolais. C'était un acte de souveraineté de la nation, l'élection d'un roi, qu'ils avaient mission de faire. Le jeune duc de Nemours eut la témérité d'aspirer au trône et l'imprudence de proposer au duc de Mayenne de favoriser son élection. Cette démarche le perdit. Mayenne agit secrètement auprès du peuple lyonnais, en éveillant son attention et en excitant sa défiance. Dès le mois de juin, les premiers soupçons commençaient à se produire. On murmurait que le duc de



Fig. 251. — CLAUDE LE BRUN DE LA ROCHETTE
Fac-similé réduit d'un portrait placé en tête d'un de ses livres.

Jurisconsulte beaujolais, comme il s'intitule lui-même, il a laissé, entre autres, *le Procès civil* et *le Procès criminel*, intéressants par les nombreux exemples qu'il allègue et qui révèlent une foule de particularités instructives. Il était né en 1560, et avait par conséquent trente-trois ans quand il fut député aux états généraux. Il y fut le héros d'un incident dont on rit beaucoup à l'époque. On avait décidé que l'on donnerait à tous les députés le foin et l'avoine pour la nourriture de leurs chevaux. A ce propos, un des députés de Lyon ayant dit qu'il ne fallait pas accorder cette gratification au député de Beaujolais, qui n'était pas « bon ligué », attendu qu'il n'avait pas de cheval, « Eh bien, répliqua Claude le Brun, on me donnera le cheval, et puis le foin et l'avoine ».

Nemours voulait s'emparer de la ville; un prédicateur se fit, en chaire, l'écho de ces bruits; bientôt on précisa en disant que des troupes venaient de Bourgogne pour occuper Lyon et y construire une citadelle. Rubys, l'un des deux échevins favorables au gouverneur, prit hautement la défense du duc de Nemours, et celui-ci fit emprisonner le secrétaire de la ville, Benoît du Troncy, qui l'avait dénoncé auprès du Consulat. C'était un acte maladroit qui fournit un prétexte aux échevins pour résister; ils firent mettre le secrétaire en liberté. Le duc avait, du reste, mécontenté les habitants par les exactions des siens, surtout d'une de ses créatures, le Lucquois Janetto de Lecqui, échevin. Les



Fig. 252.
RUBYS
(Armes de)
D'après ses cachets dans la correspondance de la ville aux Archives municipales.

Claude de Rubys a été l'un de ceux qui eurent l'influence la plus prépondérante sur les destinées de Lyon à cette époque. C'était, du reste, un homme de mérite vraiment supérieur, intéressant à étudier, car il reflète toutes les passions de son temps, tout l'esprit, tous les préjugés de la caste à laquelle il appartenait. Il a écrit une histoire de Lyon, très précieuse en ce qu'elle décèle, ce qu'aucun document d'archives ne peut révéler, l'état des esprits, les traits saillants des événements et la manière dont ils étaient ressentis par les contemporains.
Il portait des armes parlantes : *d'or à un mont ou rocher d'azur surmonté de 3 rubis en losange de gueules.*

craintes persistèrent donc; elles s'accrurent lorsqu'après la trêve générale, publiée le 24 août 1593, Charles de Savoie refusa de licencier ses troupes et en fit même lever de nouvelles en Nivernais, en Bourgogne, en Vivarais, etc. On apprit que des corps s'avançaient du côté de Lyon, venant surtout du Beaujolais et du Dauphiné; enfin, le 18 septembre, à cinq heures du soir, comme le bruit se répandit qu'un détachement des soldats du gouverneur avait voulu forcer la porte de la Guillotière et avait tué le commis de la ville, établi à cette porte, le peuple se souleva, prit les armes et barricada les rues. Le duc de Nemours essaya vainement de s'opposer à ce mouvement; son autorité fut méconnue et, comme il faisait mettre à bas la barricade de la rue des Trois-

Maries, les hommes de garde croisèrent la hallebarde devant lui. Les trois ordres de la ville tinrent plusieurs réunions à l'archevêché, sous la présidence de Pierre d'Épinac, qui n'avait pas suivi le duc dans ses projets séparatistes, mais se fit au contraire le chef de ses adversaires, et l'on décida les mesures à prendre. On fit arrêter les partisans du duc, on désarma ses officiers; lui-même fut consigné dans son hôtel, tandis que Rubys et Lecqui, les deux échevins qui lui étaient ouvertement favorables, se tenaient prudemment à l'écart. Enfin l'agitation populaire ne cessant d'augmenter, on en vint à une détermination plus grave : tout en usant des formes les plus respectueuses envers le gouverneur, on le pria de vouloir bien se retirer à Pierre-Scize, dont on avait changé le commandant et doublé la garde.

Sans l'intervention occulte du duc de Mayenne, qui, agissant sur les masses populaires, provoqua ce brusque revirement dans une ville jusqu'alors aveuglément soumise aux ordres du duc de Nemours, les projets de ce dernier auraient pu se réaliser ou, tout au moins, créer de redoutables divisions. Il existait, en effet, dans la haute bourgeoisie dirigeante, un parti puissant. Plusieurs, et c'étaient les plus influents dans le Conseil de la Cité, auraient vu avec plaisir notre ville capitale d'un État distinct, comprenant la Bourgogne, l'Auvergne, le Velay, le Forez, la Dombes, le Lyonnais, le Viennois, le Genevois, le Faucigny, quelque chose comme le premier royaume burgonde. Cet État, allié du duc de Savoie, disposant ainsi des débouchés des Alpes, aurait, comme sous Louis XII, François I[er] et Henri II, étendu ses relations jusqu'en Piémont et dans la Haute Italie. C'était le retour à l'ancienne prospérité. Et si, par surcroît de réussite, le chef de cet État parvenait à ceindre la couronne de France, ç'aurait été pour notre haut commerce un triomphe complet. Les principes économiques qui dirigeaient notre ville auraient dominé et auraient

été imposés à toute la France ; Paris aurait été réduit au rang de siège du gouvernement, tandis que Lyon serait devenu la capitale effective pour tout ce qui constitue la vie industrielle, commerciale et financière. Ces idées, on le comprend sans peine, avaient pour elles la majorité de l'aristocratie et les deux tiers des échevins, parmi lesquels le plus influent par son talent oratoire, son habileté dans les affaires et les nombreux services qu'il avait rendus, dans sa charge de procureur général de la ville (fig. 252). Ce n'était donc pas par aveuglement, mais de propos délibéré, que notre bourgeoisie avait prêté les mains aux manœuvres de Charles-Emmanuel, et Mayenne ne put les entraver qu'en provoquant l'intervention du clergé et du peuple, dirigés, par de tout autres sentiments, et peu disposés à favoriser le triomphe de l'aristocratie bourgeoise.

Quant à nos provinces, elles ne partageaient pas non plus les sentiments de la bourgeoisie lyonnaise. La Dombes, violemment conquise, détestait son envahisseur; le Forez, soustrait de même à sa souveraine légitime, la reine douairière (fig. 253), avait éprouvé trop de désavantages à ce changement pour ne pas être hostile à une domination, qui ajoutait aux maux de la guerre civile des charges imposées sans pitié. Le contraste était trop sensible.

Aussitôt arrivé au trône, Henri III avait, entre autres domaines, remis, suivant un usage traditionnel, le Forez en douaire à Élisabeth d'Autriche, veuve de son frère. Peu de nos comtesses douairières ont montré autant de sollicitude pour notre patrie forézienne. Ame douce et pieuse, Élisabeth alla finir ses jours en Autriche, dans un monastère, mais sans perdre, un instant, de vue les provinces placées sous sa bienveillante administration. Un de ses premiers actes fut de supprimer la vénalité des charges. Elle prescrivit formellement que les offices de son comté de Forez ne fussent pas vendus, mais remis gra-

tuitement aux hommes les plus capables de les remplir avec intelligence et probité. Ayant appris les dégâts causés par une inondation de la Loire en 1586, et la famine qui en était résultée l'année suivante, elle « donna un bail » pour la réparation de ce désastre « et fit faire une aumosne générale aux pauvres, misérables et languissants de ses villes et chastellenies et à ceux des villages et plat pays, commettant au lieutenant général du pays l'esgallation dudit don ou aumosne en chaque chastellenie et de distribution de la part qu'il aurait faicte à chascun au chastellain du lieu ». Et ce fut cette princesse si bienfaisante que déposséda le duc de Nemours et dont il évinça le représentant.



Fig. 253.
ÉLISABETH D'AUTRICHE
veuve de Charles IX,
reine douairière de France,
comtesse de Forez
de 1575 à 1592.
D'après le Promptuaire des médailles.

Tout d'abord le premier résultat de la révolution lyonnaise et de l'emprisonnement du duc de Nemours fut une lutte acharnée entre ses partisans et ceux de la ville. Chevrières, Bron-la-Liègue, Talaru, Chalmazel, de la Pie, d'Albon Saint-Forgeux, Anne d'Urfé lui-même, que Nemours avait maladroitement mécontenté et d'autres gentilshommes, tant royalistes que ligueurs, se rangèrent du côté du Consulat. D'autre part, le marquis de Saint-Sorlin était revenu à marches forcées de Riom en Auvergne et, dès le 22 septembre, ses troupes venaient, aux portes de Lyon, attaquer et piller Saint-Irénée, où deux hommes furent tués, en même temps que d'autres détachements ravageaient le plat pays. Dans sa détresse et son désespoir, le Consulat en vint jusqu'à réclamer le secours d'Alphonse d'Ornano, mais en lui déclarant qu'on s'adressait à lui comme catholique et non comme royaliste, et que la ville entendait rester toujours attachée à l'Union : cette déclaration était sincère. Henri IV essaya vainement de profiter de ces

circonstances en écrivant au Consulat une lettre fort habile ; on déclina ses propositions, et, plus tard, un soldat d'Alphonse d'Ornano, étant entré comme parlementaire, fut forcé de cacher son écharpe blanche, parce que cet insigne provoquait de l'irritation parmi le peuple. Du reste, l'intervention du colonel Alphonse, qui s'était immédiatement présenté pour occuper la ville, ne fut pas nécessaire : le duc de Mayenne, s'empressant de profiter des incidents qu'il avait provoqués, envoya immédiatement un détachement de ligueurs avec un de ses officiers qui ménagea une suspension d'armes entre les deux partis.



Fig. 254. — HENRI DE SAVOIE
D'après une gravure éditée à Paris par Jean le Clerc.
Ce portrait est de deux ans postérieur à l'époque où Henri n'était que marquis de Saint-Sorlin.

Dès lors, ce fut en vain que d'Ornano multiplia ses offres de service ; d'accord avec l'archevêque, qui ne voulait pas reconnaître Henri IV tant que le pape n'aurait pas levé l'excommunication lancée contre lui, les échevins ne cessaient de protester qu'ils souffriraient plutôt « toutes incommodités et mésayses que de se despartir de l'Union des catholiques ». Mais le sentiment national s'était affermi parmi le peuple ; et puis il était las des souffrances et des misères. Il les avait héroïquement supportées dans l'intérêt de la religion et de la France : maintenant elles étaient sans objet ou plutôt elles allaient contre le but même de la Ligue, puisque Henri IV avait abjuré l'hérésie et que ses droits à la couronne n'étaient plus contestables. En cette nouvelle circonstance ce fut encore l'initiative patriotique du peuple qui brisa les volontés égoïstes

de l'aristocratie, comme il l'avait fait, cinq mois auparavant, en la forçant à rompre avec le parti nemouriste. Mais, cette fois, il fallut avoir recours aux armes. En présence de l'opiniâtreté du Consulat à persister dans un système que ne justifiaient ni la religion, ni l'intérêt national, il se produisit spontanément dans les masses un mouvement hostile à ses décisions et dont un échevin de la ville, nommé Jacques Jacquet, prit la direction. Le dimanche soir, 6 février 1594, le peuple du quartier de Saint-Nizier se souleva et d'une part, courut à l'arsenal que l'on prit et, de l'autre, attaqua le corps de garde établi à l'Herberie, entre l'église et le pont. Sur ce point, défendu par Amable Thierry, l'un des huit échevins irréconciliables, le combat fut rude ; les assaillants furent d'abord repoussés, mais comme Jacquet, qui conduisait l'attaque, revenait chez lui découragé, sa jeune femme, dans un mouvement d'indignation, s'écria qu'elle aurait mieux aimé apprendre qu'il avait été tué en combattant que de le voir mourir devant sa porte. A ces mots, la troupe et son chef retournent à la charge et le poste est enlevé. Le mouvement s'étend alors sur la rive droite ; toute la ville est barricadée, et, aux cris de « Vive la liberté française ! » on arrête



Fig. 255.
PREMIER BLASON



Fig. 256.
SECOND BLASON

ARMES DE JACQUET

Henri IV, en reconnaissance du rôle décisif joué par Jacques Jacquet dans les événements qui amenèrent la reddition de Lyon, l'anoblit la même année et lui donna des armes symboliques : *d'azur au lion posé d'or, la tête de face, colleté d'une chaîne d'argent mouvante du franc canton et coupé par une épée, tenue par un dextrochère mouvant du canton senestre au naturel, à une ombre de soleil d'or mouvante du chef.* (Cachets de la correspondance de la ville aux Archives municipales.) Peu après, ce blason parut trop compliqué et fut remplacé par un autre plus héraldique *(d'azur au lion accroupi d'or, colleté de gueules et tenant de la patte dextre une fleur de lis d'or. (Armoriaux consulaires).* Le collier de gueules rappelle la chaîne qui figurait sur le blason primitif.

tous les ligueurs systématiques et les partisans du duc de Nemours, du duc de Savoie, du roi d'Espagne, échevins, penons, magistrats. Le lendemain on criait partout « Vive le Roi ! » et il n'y avait pas assez d'étoffes blanches dans les boutiques pour arborer la couleur nationale. Un grand tableau représentant le portrait de Henri IV, entouré de lauriers, fut apposé sur la façade de l'hôtel de ville et un capitaine, tête nue, s'écria : « Voici le portrait de notre Roi ; il veut nous conserver dans la religion catholique, apostolique et romaine. Obéissons-lui, prions Dieu pour sa prospérité, santé et longue vie et crions tous : Vive le Roi ! » Une immense acclamation répondit à cette harangue ; le peuple de Lyon, devançant celui de Paris, venait de faire sa révolution royaliste en reconstituant l'unité nationale par la dynastie et le catholicisme. L'archevêque n'opposa que des observations de forme ; comme son clergé, il n'attendait que l'approbation du Pape et la levée de l'excommunication dont le

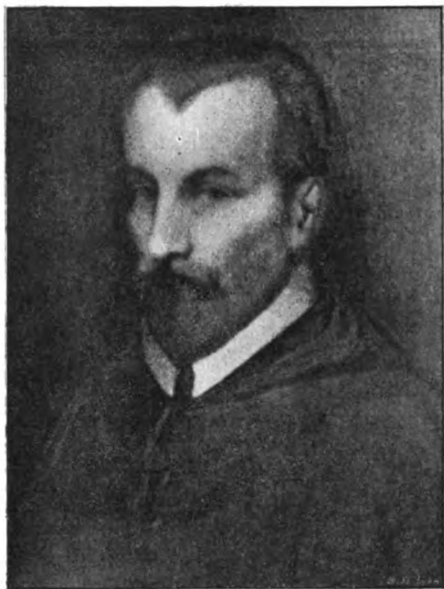


Fig. 257. — PIERRE D'ÉPINAC
archevêque de Lyon, de 1574 à 1599, gouverneur de 1592 à 1595.
D'après une peinture de la galerie de l'Archevêché.
Fac-similé d'une photographie de M. Emmanuel Ventujol.

Il appartenait à une très ancienne famille chevaleresque qui tenait son nom d'Epinac aujourd'hui Apinac (Loire, canton de Saint-Bonnet-le-Château) en Forez-Velay.

C'était un homme d'un grand talent et d'un beau caractère, qui a été mal jugé. Nous ne parlons pas des infamies que l'on est allé puiser contre lui dans les immondices de la *Satyre Ménippée*, mais des interprétations fâcheuses de son rôle pendant la Ligue, produites par des écrivains sérieux. M. Tamizey de Larroque a publié une lettre de lui, qui prouve qu'il ne fut pas une adversaire systématique de Henri IV ; sa conduite, retracée brièvement dans cette histoire, atteste qu'il fut non un fanatique aveugle, mais un patriote éclairé.

roi avait été frappé. Le colonel d'Ornano (fig. 258) fut reçu dans la ville, apportant, au nom de Henri IV, les déclarations les plus capables de concilier les récalcitrants. Il promettait de maintenir la ville dans tous ses privilèges, offrait le gouvernement à l'archevêque, et, à son refus, au sieur de Chevrières, si toutefois la ville avait l'un et l'autre pour agréables, laissant même à celle-ci le choix de cet officier. On ne



Fig. 258. — ORNANO (Armes d'Alph. d'). *D'après son cachet.*

Ce personnage, désigné souvent sous le titre de colonel Alphonse, était Corse de naissance.
Ses armes étaient : *parti : au 1er d'or au lion de gueules au chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or ; au 2e de gueules à une tour sommée d'une autre tour d'or.* Dans le blason moderne de cette famille, encore existante, les deux armoiries sont écartelées et le chef à la fleur de lis ne figure pas ; c'était donc une distinction personnelle accordée au colonel Alphonse.

pouvait demander mieux; la Ligue avait cessé d'être à Lyon, mais elle avait atteint son but : la France avait sauvé sa constitution; elle échappait à la réaction qui voulait livrer le gouvernement aux classes riches, pour asservir celles dont les seuls biens viennent de la naissance et de la nature; par le dévouement du peuple et de quelques membres de la noblesse militaire, la nation avait échappé au sort des peuples protestants, morcelés par la féodalité, comme en Allemagne, ou écrasés, comme en Angleterre, sous la domination de l'aristocratie de la richesse; elle allait poursuivre le cours de ses généreuses destinées et conserver à l'Europe le dépôt de la civilisation chrétienne et de la liberté dont elle est la sauvegarde.

Dans cette noble tâche, le rôle de la Ville de Lyon fut un des plus importants; il fut surtout digne, prudent et sage. Pendant cette période de cinq ans qu'elle se gouverna elle-même, la république lyonnaise atteignit l'apogée de sa puissance et revêtit, plus qu'elle ne le fit jamais, la forme démocratique. Le Consulat conserva toute son autorité, mais il s'adjoignit les trois ordres de la cité, sollicita, dans toutes les circonstances décisives, l'inter-

vention des masses et, de plus, ne fit que suivre l'impulsion qu'elles lui donnaient. Le duc de Nemours était bien le chef de ce gouvernement vraiment populaire, mais son autorité, et l'événement le prouve, était celle d'un général, d'un protecteur, comme on en vit en Hollande et en Angleterre ; il usa des droits souverains dans la province ; mais, dans la ville, aussitôt qu'il voulut agir contrairement aux intentions de la République, il fut immédiatement renversé. La cité agissait dans toute son indépendance, elle ne reconnaissait d'autorité supérieure que celle de la Couronne et, comme aux yeux des ligueurs, il y avait interrègne, elle exerçait le pouvoir souverain ; levant les impôts ; faisant prononcer des jugements dans les causes capitales, les questions de haute trahison et de lèse-majesté ; octroyant des lettres de maîtrise pour des professions jurées, telles que celle de chirurgien ; ayant un imprimeur en titre ; soudoyant des troupes, nommant des officiers ; traitant avec les puissances étrangères, agissant, en un mot, comme aurait pu le faire un État indépendant et autonome. C'était, en effet, un État avec tous ses rouages et le fonctionnement complet des divers éléments qui le composent, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés.

Cet équilibre heureusement pondéré des ressorts de la cité, cette fusion de toutes les volontés, dont le pouvoir consulaire n'était que la résultante et l'expression, donna à la Ligue lyonnaise ce caractère admirable de zèle calme, prudent et éclairé qu'elle revêtit et qui la distingua. L'humanité, la modération, la sagesse, le patriotisme ne cessèrent de régler la conduite des ligueurs lyonnais. Ils ne se livrèrent à aucun des excès qui, ailleurs, servirent de prétexte pour discréditer la cause catholique et nationale ; il y eut des victimes, mais qui succombèrent dans la lutte, frappées légalement, suivant les lois en vigueur et pour des actes expressément qualifiés par elles. Aucun meurtre, aucun

massacre ne fut commis; le souvenir des Vêpres lyonnaises était resté odieux, et la peste, qui avait, en 1573, suivi l'horrible exécution du 31 août 1572, avait été regardée par le peuple comme une punition divine et avait inspiré les remords. Nos ligueurs s'efforcèrent aussi, comme on l'a vu, d'apporter tous les ménagements possibles dans la conduite de la guerre. Leur sagesse politique et leur patriotisme ne furent pas moins louables. Ils ne cessèrent de proclamer à la fois les droits du catholicisme, consacrés par la constitution française, et l'indivisibilité de la couronne; ils soutenaient, avec raison, que les droits de la dynastie étaient subordonnés à ceux de la nation, que le roi n'était tel qu'autant qu'il observait le pacte constitutif; ils avaient bien traité avec les princes étrangers, le duc de Savoie, le roi d'Espagne, et réclamé leur secours, mais cela était conforme aux habitudes politiques du temps et jamais ils n'avaient laissé espérer que ces alliances fussent dirigées contre la nation et pussent autoriser aucune prétention sur la couronne; ils affirmèrent toujours le contraire. Ainsi, aux états généraux de 1592, ils exigèrent que le roi que l'on devait élire fût *né Français*, et, pour éviter toute équivoque, due à ce que, à certaines époques, la France avait eu des limites plus étendues, ils bornèrent le pays français par le Rhin, la Meuse, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée et les Alpes. Cet attachement à la patrie française était si profondément empreint dans leurs âmes, qu'il ne céda à aucune considération d'intérêt, ni de personnes; les hommes qui avaient le plus d'autorité sur eux, en qui ils avaient le plus de confiance, de qui ils attendaient le plus de secours et pour lesquels ils éprouvaient le plus de reconnaissance, perdirent toute influence dès que la cause nationale fut mise dans la balance. Certes, le projet poursuivi par le duc de Nemours d'un État indépendant comprenant nos provinces, l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, et la Bourgogne en partie, et dont Lyon aurait été naturellement la capitale, ne pouvait qu'être

favorable aux intérêts et à l'avenir de notre ville; malgré tout cela, il suffit que ces avantages dussent être achetés au prix d'une séparation possible entre eux et la France pour qu'ils fussent rejetés; les Lyonnais, plutôt que de cesser d'être Français, préférèrent se séparer d'un chef qu'ils aimaient, d'un jeune héros qu'ils admiraient, qui les avait rendus victorieux et dont l'épée était leur unique appui, leur seule protection.

La Ligue marque l'apogée de la république lyonnaise, de sa gloire, de sa sagesse et de sa puissance. Jamais notre ville n'avait montré plus d'habileté dans la conduite des affaires, plus de sens politique, plus d'équité envers tous, plus de modération dans le succès, plus de fermeté dans les revers, plus d'abnégation à maintenir l'équilibre entre les intérêts de la cité et ceux de la patrie, plus d'intelligence des institutions du pays, de ses bseoins, de ses traditions, plus d'attachement et de dévouement à la France. Et le merveilleux épanouissement de toutes ces qualités, dans un moment aussi troublé, fut, il est bon de le redire, fut le produit d'un sage gouvernement intérieur, d'une équitable répartition du pouvoir entre toutes les classes, d'une heureuse association des gouvernements monarchique et démocratique, enfin de cette alliance indispensable au mécanisme régulier d'un État libre, l'alliance, l'union intime et fraternelle de la politique et de la religion. Lyon était la première ville de France qui se ralliait à Henri IV, comme elle avait été la dernière à se joindre aux ligueurs; son exemple entraîna la reddition de toute la province, moins les forces militaires du parti nemouriste, qui entretinrent encore longtemps l'agitation et la lutte. L'évasion du duc de Nemours, qui s'échappa de Pierre-Scize le 26 juillet et s'établit à Vienne, donna une nouvelle force à ses partisans, que soutenait aussi le duc de Savoie. Le Roannais était dégagé; en Forez, Chalmazel avait repris Feurs, Sury; Chevrières, enlevait Bourg-Argental; mais Montbrison, défendu par le jeune

Honoré frère d'Anne d'Urfé et qui était, lui, resté attaché obstinément à la Ligue, était toujours au pouvoir des nemouristes. La présence de Charles-Emmanuel à Vienne était une menace et un danger, aussi bien pour Lyon que pour le plat pays. D'autre part, le duc de Savoie envoyait au secours de son parent le marquis de Treffort, qui pénétrait en Dauphiné. Il fallut que le connétable de Montmorençy vînt lui-même renforcer Alphonse d'Ornano, trop faible pour suffire à une aussi lourde tâche. L'ancienne rivalité de Jacques de Chevrières et d'Anne d'Urfé s'était renouvelée; le connétable y mit un terme en nommant le premier gouverneur du Velay, ce qui laissait le Forez au second; puis il s'occupa de réduire Vienne, quartier général de Nemours. Un pont de bateaux fut jeté sur le Rhône à Givors pour mettre les deux rives en communication, et on obtint la retraite des Suisses qui se trouvaient dans la ville. En même temps, Montluel était pris le 8 novembre, ainsi que Miribel, ce qui coupait la ligne d'opérations du duc de Savoie. Mais en Forez, Montbrison, Montrond et Charlieu tenaient encore, et Vienne, d'un autre côté, prolongeait sa résistance. La présence du roi ne suffit pas à amener la reddition de ces places. En même temps, à Lyon, le parti étranger s'agitait dans l'ombre. Le 10 février 1595, on découvrit une conspiration ourdie pour livrer la ville; elle coûta la vie à trois malheureux. Enfin Vienne capitula le 24 avril; Thoissey était pris le 18 juin; en Forez, Montrond succombait le 28 du même mois. Cependant Montbrison et Charlieu étaient encore aux mains de l'ennemi, et le duc de Nemours, sans perdre courage, se rendait en Savoie pour faire venir des renforts d'Italie, lorsqu'il mourut à Annecy le 13 août de cette même année 1595, à l'âge de 28 ans, emportant avec lui la dernière espérance des irréconciliables et des particularistes.

Mais qu'étaient devenus, pendant ces trente années de désastre et de guerres acharnées, les travaux féconds qui ne peuvent se

produire que dans le calme de la prospérité et sous l'égide de la paix ? Qu'étaient devenus les beaux-arts, les belles-lettres aussi bien que le commerce et l'industrie? Il y eut des désastres irréparables, mais non pas également en toutes choses.



pposant aux malheurs des temps une invincible vitalité, l'architecture, au milieu de la ruine des autres arts, continua à progresser, avec Jean Maignan, Philibert Chaignon et bien d'autres maîtres. C'est même à ces temps désastreux qu'appartient l'un des plus beaux spécimens de l'architecture lyonnaise, le porche de Saint-Nizier. Commencé en 1579, cet édifice, — qui n'est pas de Philibert de l'Orme, comme on l'a prétendu — fut terminé en 1588, et la confrérie de la Trinité fit exécuter à ses frais la porte qui le complétait.

Quant à la vie littéraire, elle s'éteignit alors et pour longtemps ; les pamphlets politiques occupèrent presque exclusivement la plume des écrivains et dépravèrent le goût des lettrés aussi bien que celui des lecteurs. Il y eut toujours des savants, de mérite très inégal, du reste. Les Lyonnais continuèrent aussi à se distinguer dans la voie de la réforme orthogaphique, ouverte par Meigret à l'époque précédente. Mais la



Fig. 260. — DALÉCHAMPS
D'après le Promptuaire des médailles.

Jacques Daléchamps, originaire de Caen et établi à Lyon où il est mort en 1580, a joui de son temps d'une grande réputation comme médecin et comme savant.



Fig. 261. — GIUNTINI
D'après le Promptuaire des médailles.

Jacques Giuntini, né à Florence, mort à Lyon en 1590, aujourd'hui absolument inconnu, a été célèbre comme théologien et comme astrologue. Il a laissé plusieurs ouvrages imprimés à Lyon.

poésie, les belles-lettres proprement dites, furent dès lors négligées chez nous, et, par un phénomène singulier, il se produisit un déplacement à notre préjudice et en faveur du Forez. Cette province n'avait, jusque-là, produit comme gloire littéraire, que des jurisconsultes tels que Jean Papon, connu par de nombreux ouvrages et l'invention plus ingénieuse qu'exacte de la délimitation du droit romain en France; et précisément, alors que le bruit des armes et des luttes politiques étouffait à Lyon la voix harmonieuse des poètes et des lettrés, il éveillait dans les montagnes et dans les plaines foréziennes, le génie littéraire endormi jusqu'alors. En attendant que le génie des batailles donnât, par un contraste étrange, l'essor au plus doux et plus poétique romancier du siècle de Louis XIII, les muses foréziennes préludaient par les chants mignards de Louis Papon, l'auteur de la *Pastourelle*, par les poésies sacrées de Claude Paparin qu'a révélé la sagace érudition de M. Hum-



Fig. 262. — JEAN PAPON
Fac-similé d'une gravure en tête de ses œuvres.
Né à Crozet en Roannais, en 1505, mort en 1590, il fut Lieutenant général du Forez et Maître des requêtes de Catherine de Médicis. Il a publié de nombreux ouvrages imprimés à Lyon et laissa une réputation de grand jurisconsulte.

bert de Terrebasse et par les vers de Palerne, en même temps que les bords noirs et sauvages du Furens donnaient naissance à Marcellin Allard, le satirique narquois et railleur. C'est aussi le Forez qui nous dotait de l'orateur politique et religieux le plus puissant que nous ayons eu alors : Pierre d'Épinac, dont la voix éloquente s'imposait avec autant de force à la tribune que du haut de la chaire, dominait aussi bien les masses populaires que les assemblées d'élite. C'est aussi au Forez qu'appartient un prédicateur, Jamyer, modeste curé de Saint-Étienne, dont un érudit stéphanois, M. Testenoire-Lafayette, vient de nous retracer les mérites et les vertus. Enfin, c'est également le Forez qui revendique l'un des plus féconds écrivains de ce temps, Antoine du Verdier qui, de plus, fut le père de la Bibliographie française.

Le commerce, quoique rudement éprouvé, traversa cette désastreuse époque avec moins de perte que les arts et les lettres. L'imprimerie subit, il est vrai, un échec irréparable ; nos foires furent souvent délaissées ou même supprimées comme en 1562 et 1563, mais à la moindre accalmie, leur activité se ranimait. Lyon était un organe si indispensable à la vie commerciale de la France que toutes les forces extérieures s'unissaient pour lui rendre son énergie. Paris surtout, cette puissante capitale, ne pouvait se passer de notre ville; les relations entre les deux cités étaient incessantes. Si Lyon demandait à la capitale certains objets et même, ce qui paraît étonnant, l'aide de ses ateliers de teinture, la capitale ne pouvait se passer de l'intermédiaire de Lyon pour un aussi grand nombre d'articles, soit de production, soit d'importation. A cet égard, de menus détails le montrent mieux que des indications générales. Nous avons vu Henri III s'adressant à Lyon pour se procurer des petits chiens d'une espèce rare ; nous voyons, d'autre part, par une curieuse lettre de commerce de 1586, un négociant parisien demander à Lyon un produit d'infime importance, du jus de réglisse d'Espa-

gne, qu'il n'avait pu trouver à Paris et qu'on lui assure se rencontrer à Lyon. Il en demande deux ou trois onces, le désigne en disant qu'il se vend en petits bâtons tortillés et noirs et enfin insiste sur l'origine : il faut qu'il soit d'Espagne, car, dit-il « d'autre il s'en trouve prou par deçà ». D'un autre côté, lui-même expédie des articles de Paris : un crucifix avec sa figure valant 4 livres, un chapelet d'ivoire, 30 sols, une paire d'heures Notre-Dame en français, 12 sols, et d'autres en latin, 8 sols. On apprend aussi, par des correspondances, que les fabricants lyonnais s'enquéraient avec soin de tout ce qui pouvait intéresser la mode; il leur importait d'être avertis d'avance des fêtes, des cérémonies, des deuils de la Cour, des livrées, etc., pour être les premiers à se procurer les étoffes spéciales nécessaires en ces circonstances. A l'avènement du duc d'Anjou au trône de Pologne, on écrit de Paris à un négociant de Lyon le 27 juillet 1573 : « Il n'est possible de savoir au certain des coulleurs de Monsieur roy de Poulongne. C... ne le scait, touteffois est d'avis que prenies de verd, de gris frater et de jaune. » Il y avait aussi les serviteurs des princes, avec lesquels les marchands étaient obligés de compter. Le même correspondant écrit ainsi le surlendemain : « Touchant les coulleurs du roy, il y a son argentier qui le doibt fournir de soubz main. » La question de l'abondance ou de la rareté du numéraire était aussi un point bien plus important qu'aujourd'hui et dont les négociants

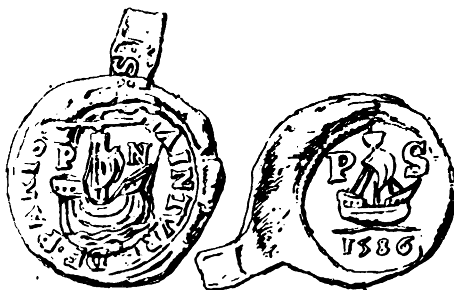


Fig. 263. — SCEAU DE MARCHANDISES DE PARIS provenant de la Douane de Lyon et trouvé dans la Saône.

On lit sans peine, sur une des faces, *Tainture de Paris*, inscription complétée par le navire héraldique. Lyon avait donc recours aux teinturiers parisiens ; à moins que l'on ne veuille supposer, ce qui est peu probable, que ces marchandises étaient à Lyon comme articles de transit.

avaient un intérêt capital à se tenir informés. Vers le même temps, un Lyonnais se trouve embarrassé pour effectuer de petits paiements, son banquier n'a point de monnaie, mais seulement des « écus, doubles ducats, impérialles, henrys, angelots, nobles rozes et autres espèces d'or » sur lesquelles, chose que l'on trouvera étonnante, il y avait au change en monnaie une grande perte, qui avait été pour les écus à 2 liards de perte.

En résumé, les relations commerciales entre Paris et Lyon étaient si importantes que nos jeunes négociants lyonnais allaient se former au commerce à Paris, comme ils vont aujourd'hui en Angleterre et en Allemagne et que Parisiens et Lyonnais avaient réciproquement des correspondants dans chacune de ces deux villes.

Notre ville était même pour l'étranger un centre d'approvisionnement. Ainsi, en 1585, c'est à Lyon que l'ordre de Malte achète des armes : 295 arquebuses à mèche (de Saint-Étienne), à raison de 1 écu 1/2 pièce, soit 242 écus 30 sols; 295 canons de guerre assortis à 1 écu 15 sols pièce, 365 écus; 200 fers de hallebarde à 35 sols pièce, 69 écus 48 sols; 1000 francs de piques à 6 sols, 100 écus; 400 plastrons (de cuirasses) à l'épreuve de l'arquebuse de Milan à 6 écus pièce. L'ordre commande aussi 6000 bennes de charbon de pierre pour le prix de 1400 écus d'or sol qui furent conduites par Jean Chevalier, voiturier (par eau) de Condrieu jusqu'à Arles; enfin c'est à un « pérollier » de Lyon, Berthélemy Ebert, que le Grand-Maître de l'ordre demandait 4 grands bassins de laiton, 2 pour servir « à buffet » et deux moyens pour rafraîchir le vin, pesant en tout 462 livres au prix de 12 sols la livre; plus la façon de 4 armoiries : 6 écus, et, pour 10 « vases ou bottons pour mettre sur les bords » desdits bassins, 3 écus 10 sols.

Cependant, si les guerres de la Réforme et de la Ligue causèrent de graves et fréquents préjudices au commerce lyonnais, elles lui

rendirent, par contre, un service signalé en le débarrassant d'hôtes incommodes et dangereux.

De onze maisons de banque italiennes, il n'en restait à la fin qu'une seule, celle des Capponi. Ce n'est pas seulement à cause du malheur des temps, mais devant l'hostilité de la population, que ces étrangers paraissent avoir abandonné notre ville. Depuis longtemps les Lyonnais ne cessaient de se plaindre des Italiens, absolument comme on se plaint aujourd'hui des juifs. Leurs taux usuraires, leurs accaparements, l'influence prépondérante qu'ils avaient à la cour, et jusqu'à leur action sur les mœurs étaient l'objet de doléances et de réclamations toujours, mais inutilement, renouvelées.



Fig. 264. — UN BANQUIER DE LYON au XVI[e] siècle.
D'après une gravure lyonnaise contemporaine (1573).

Il faut lire le portrait piquant du banquier tracé par la plume d'Antoine du Verdier dans la première édition de sa *Prosopographie*. « Ces gentils banquiers disent que par leur moyen s'entretient l'humaine société; mais voyez, je vous prie; car si un homme prend deniers d'eux le voilà empestré que c'est grand cas s'il se remet. Et s'il lui en baille pour le faire profiter et avoir, comme on dit, argent en banque, après qu'ils ont fait lever de grandes sommes, et s'en vont en Espagne, en Angleterre, en Sicile ou à Constantinople et ailleurs; puis allez les chercher ou attendez-les jusqu'à leur retour, qui sera aux calendes grecques ou à Notre Dame de May. »

Les magistrats municipaux dans leurs suppliques, le menu peuple par ses émeutes, les moralistes dans leurs ouvrages et même les représentants des puissances étrangères dans leurs communications secrètes à leurs gouvernements, s'accordaient tous à signaler l'action désastreuse des Italiens et surtout des Florentins sur notre ville. Et ce n'étaient pas leurs privilèges exorbitants qui motivaient ces plaintes, mais bien leur rapacité insatiable,

les mille ruses dont ils usaient pour enlacer leurs victimes « leur dix pour cent de foire en foire (40 %), leur intérest de l'intérest, leur *cento per cento* » ; leur indélicatesse envers ceux qui leur confiaient leurs capitaux et qui aboutissaient souvent à des banqueroutes et des fuites ; leur faste extérieur, qui donnait mauvais exemple à notre « tiers-état » lyonnais, jadis si simple en ses instincts et qui en était venu à ce degré « de licence à l'imitation des Italiens » de « porter tout sur luy ». Mais pour les privilèges, on les aurait supportés volontiers comme on supportait ceux des Suisses et des Allemands, souvent préjudiciables, mais compensés par la modération, la probité et une bienfaisance toujours bien disposée, tandis que les Italiens et les Florentins marchandaient leur concours. Autant ceux-ci faisaient étalage de libéralité fastueuse quand il s'agissait de leurs œuvres personnelles, autant ils se montraient mesquins lorsqu'il était question de participer à une bonne œuvre générale où ils se trouvaient confondus avec d'autres bienfaiteurs. Quand on créa l'hospice de la Charité, ce fut à grand'peine qu'on put leur arracher une offrande ; quand l'Hôtel-Dieu fit bâtir la boucherie monumentale dont le produit fut d'un secours si utile pour les pauvres, les premiers qui, après Mandelot et sa femme, contribuèrent à cet établissement furent les Allemands et les Suisses, et, avant la création du passage actuel de l'Hôtel-Dieu, il y a cinquante-sept ans, on voyait sur les troisième et quatrième arcades du côté du nord, ici l'aigle impériale, là, l'ours de Saint-Gall (p. 156, fig. 197), mais nulle part la fleur de lis florentine. Aussi n'est-il pas étonnant que lorsque les Lyonnais furent devenus maîtres dans leur propre cité, ces usuriers détestés se soient tous dérobés par la fuite à l'animadversion publique.

Mais si le peuple lyonnais, pendant ces trente années, eut tant à souffrir et de la misère et des épidémies, et de la guerre, et de la tyrannie huguenote, de la rapacité des accapareurs et des agents du fisc, cela ne l'empêchait pas de se réjouir dès qu'une éclaircie

se faisait dans le ciel de sa bonne ville. Au lendemain des plus terribles désastres, la vieille gaîté gauloise, la gaîté traditionnelle du moyen âge éclatait en mille manifestations de tout genre. Du reste, comme toute bonne armée, l'armée lyonnaise du rire était toujours prête à marcher; elle avait une organisation complète : ses soldats et ses cadres, ses uniformes, ses étendards, ses armes, son mot d'ordre et ses lieux de ralliement. La ville était partagée de telle sorte que tous les quartiers avaient leurs compagnies, commandées chacune par un chef, élu pour un an et décoré d'un titre distinctif. Celui d'abbé était le plus répandu : il y avait ainsi les abbés du Temple, de Saint-Michel, de Saint-Vincent, de Saint-Georges, de Saint-Just et de Vaise. On comptait, après cela, le duc de la côte Saint-Sébastien (la Grand'Côte actuelle); le comte de la Fontaine (la rue Terme) et celui du Puits-Pelu ; le vicomte du Puits de la Sel (quai de Pierre-Scize); le baron de rue Neuve ; le chevalier de Saint-Romain ; le marquis du Grand-Palais (de justice), le capitaine du Plâtre ; l'amiral du Griffon ; le grand bachat (pacha) de rue Mercière; le juge de Bourgchanin (rue Bellecordière) et même la princesse de la



Fig. 265. — MÉDAILLE DU BARON DE RUE NEUVE

On possède quelques jetons ou médailles rappelant ces anciennes sociétés. D'après une relation de ces fêtes, des pièces étaient jetées aux spectateurs, à l'imitation des libéralités que faisaient les souverains.



Fig. 266. — LE CAPITAINE MAL EN POINT

Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur ce personnage drolatique, évidemment chef d'une compagnie du même genre que celles que nous citons.

Lanterne ; sans parler des Bavards de Confort, enfants perdus sans commandant. D'autres compagnies étaient formées par des corporations : les teinturiers, les bouchers, les basochiens avec leur prince, et enfin l'abbé de Mal-Gouvert qui n'avait pas de quartier fixe. Mais de toutes ces bandes, la plus renommée était celle des imprimeurs, commandée par le seigneur de la Coquille ; c'était elle qui tenait le premier rang, organisait la cérémonie et souvent en conservait le souvenir à la postérité.



Fig 267. — TYPOSINE
Déesse de l'Imprimerie.
Fac-simile d'une gravure lyonnaise.

Ces fêtes, véritables cavalcades, se faisaient généralement le mardi-gras ou le premier mai. Le thème le plus fréquent consistait à railler les maris qui s'étaient laissé battre par leurs femmes et dont on représentait les mésaventures sur des chars où des acteurs jouaient la scène telle qu'elle s'était passée. Plus anciennement on se contentait de mettre le mari à cheval à rebours sur un âne, ainsi qu'il se pratique encore dans certains villages.

Ces fêtes populaires sont intéressantes en ce qu'elles révèlent les mœurs, les habitudes, le langage, les sentiments de la population lyonnaise d'alors, l'état plus ou moins prospère de la ville. On constate de cette façon : l'attachement de plus en plus constant du prolétariat et du petit commerce lyonnais pour le catholicisme ; on y voit la classe la plus influente et la plus éclairée de la population ouvrière, les imprimeurs, défilant

avec une ancre à la main, emblème de constance, pour montrer qu'ils sont demeurés fermes sans « rien changer ni en leur art, ni en leur religion »; on remarque également, que le nombre de ceux qui participaient à ces fêtes fut, de près du double, plus grand en 1577 qu'en 1566; ce qui prouve que la situation de la ville était plus favorable après la Saint-Barthélemy qu'au lendemain de l'occupation protestante. C'est une réponse catégorique à certaines assertions, aussi fausses qu'intéressées, qui nous dépeignent la ville de Lyon dépérissant par « la perte de tant de familles industrieuses que le fanatisme avait chassées, tarissant ainsi la prospérité dans sa source ».

La crise terrible que venait de traverser le pays, opéra des changements et dans l'art de la guerre et même dans la mode. En même temps que l'équipement, l'armement, la manière de combattre se transformaient, le costume civil trahissait les modifications successives que les mœurs subissaient. Dès le milieu du XVIe siècle, une plus grande vivacité d'allures, concordant avec l'influence des modes italiennes, avait fait définitivement renoncer aux vêtements longs, réservés uniquement aux vieillards, aux docteurs, aux prêtres, et avait mis à la mode le manteau court, qui depuis n'a cessé de régner jusqu'à nos jours. Les habillements devinrent étriqués, collants outre mesure et, par un contraste bizarre, garnis aux cuisses de renflements disproportionnés et munis de crevés laissant paraître le linge de dessous. Tel était le costume que portaient les acteurs des terribles guerres de la Réforme (fig. 170). Mais, sous la Ligue, une certaine sévérité, qui commençait à se manifester, fit disparaître ces ornements incommodes et ridicules ; le pourpoint fut normalement ajusté au buste, aux bras et aux épaules, et le haut-de-chausse ou braie prit la forme et les proportions de la culotte, telle qu'elle était encore au XVIIIe siècle. Enfin le chapeau rond à larges bords fit son apparition pour régner sans partage pendant plus de deux

siècles. Avec le manteau, le chapeau, le pourpoint et les braies commence le costume moderne national, commode et sans extra-



Fig. 268.

CUIRASSE OU GENDARME

Dans le dernier tiers du XVIe siècle, l'armure défensive tend à disparaître, ainsi que la lance. La botte remplace le harnais de jambe et le pistolet devient l'arme du gendarme ou cuirassier (appelé alors cuirasse). Pendant les guerres de religion, on avait repris la cote d'arme ou saye avec manches flottantes (fig. 171) sur lesquelles les catholiques portaient la croix; mais, pendant la Ligue, on y renonça et on alla au combat armé à blanc ou à cru, comme on disait aussi. L'organisation de la lance fournie tomba en désuétude; à la place des archers, compagnons de l'homme d'armes, il se forma deux corps de cavalerie légère, absolument indépendants de la grosse cavalerie. Ces changements s'opérèrent par suite de l'apparition de soldats allemands, les reîtres (*reiter*, cavalier), qui, légèrement armés, ne combattaient qu'avec le pistolet et l'épée. Leur action sur les champs de bataille imposa des réformes chez nous. La grosse cavalerie adopta l'arme offensive des reîtres qui, dès lors, ne purent plus se mesurer avec elle. La lance fut laissée aux chevau-légers dont l'armure, moins complète que celle des cuirassiers, ne comportait que le casque, la cuirasse et les brassards.



Fig. 269.

ARQUEBUSIER A CHEVAL

Un autre corps de cavalerie légère fut constitué par la création des arquebusiers qui, sauf le *morion*, ne portaient généralement pas d'armes défensives. Ce sont les ancêtres de nos dragons. Ces deux corps, le premier surtout, furent formés de gentilshommes peu riches; le surplus était fourni par des roturiers qui, du reste, pouvaient devenir nobles, car le service militaire à cheval anoblissait encore. Il est inutile de décrire les autres corps: pistoliers, argoulets, carabins, etc., qui ne sont guère que des imitations, soit des reîtres, soit des arquebusiers à cheval.

L'infanterie commença à se former par régiments, qui devinrent dès lors son unité tactique. On trouve fréquemment dans le cours des guerres civiles des corps d'arquebusiers combattant seuls, mais d'ordinaire comme éclaireurs, enfants perdus. Ces corps ne se maintinrent pas dans les guerres qui suivirent la Ligue, parce que, comme on le vit à Métrieux (p. 161), les arquebusiers ne pouvaient tenir devant une charge de cavalerie : il leur fallait le soutien des piquiers. Le bouclier, abandonné depuis longtemps par la cavalerie, reparait alors dans l'infanterie sous le nom de *rondache*. C'est une arme à l'épreuve de pistolet, qui est réservée aux officiers (*cf.* p. 146, fig. 188, cote A), parfois on le donna à quelques soldats d'élite placés en tête du régiment et qui, dans une action offensive, couvraient le front de l'infanterie et lui ouvraient passage. Une autre arme spéciale à cette époque est le coutelas ou cimeterre; il est l'arme spéciale à des officiers d'infanterie (*ibid.*), mais il est souvent porté par les cavaliers (*cf. ibid.* au bas de la fig. à droite). Bouclier et coutelas disparaissent définitivement et pour toujours dès les premières années du XVIIe siècle.

vagance. Par suite d'un mouvement que l'on pourrait attribuer à un esprit de contradiction, le costume des femmes opérait, par

deux fois, une évolution tout opposée à celui des hommes. Lorsque ces derniers portaient des vêtements de coupe extravagante et étriqués jusqu'à l'inconvenance, les femmes se paraient de robes simples de forme et dont le corsage, montant jusqu'au cou, affectait une modestie sévère (p. 96, fig. 125). Tout au contraire, quand les hommes adoptèrent un costume raisonnable et décent, les femmes tombèrent dans l'exagération et l'immodestie.



Fig. 270.
MILIEU DU XVI[e] SIÈCLE
D'après Maître Thomas.



Fig. 271.
SOUS CHARLES IX
D'après une gravure anonyme.



Fig. 272.
DE LA FIN DU XVI[e] AU COMMENCEMENT DU XVII[e] SIÈCLE
D'après Van Velthem (Plan de Simon Maupin).

La première figure est empruntée à un livre de Syméoni, de 1559 ; la seconde à un plan de Lyon publié en 1570. La troisième représente des Lyonnais de la classe moyenne dansant, au son de la cornemuse, dans un brotteau du Rhône. Elle date de 1625 ; mais à cette époque le costume était, du moins pour les hommes, à peu près tel qu'il était à la fin du XVI[e] siècle, comme on peut le reconnaître en consultant, entres autres, la f. 145, p. 112.

LE COSTUME CIVIL A LYON DEPUIS HENRI II JUSQU'A HENRI IV

On vit reparaître les corsages décolletés, plus qu'ils ne l'avaient jamais été, et on inaugura, pour la première fois, des jupes bouffantes, les « vertugalles » d'une forme plus laide et plus ridicule encore que les crinolines que nous avons connues il y a trente ans. Telles furent, reflet des mœurs, les modifications essentielles du costume civil au XVI[e] siècle.

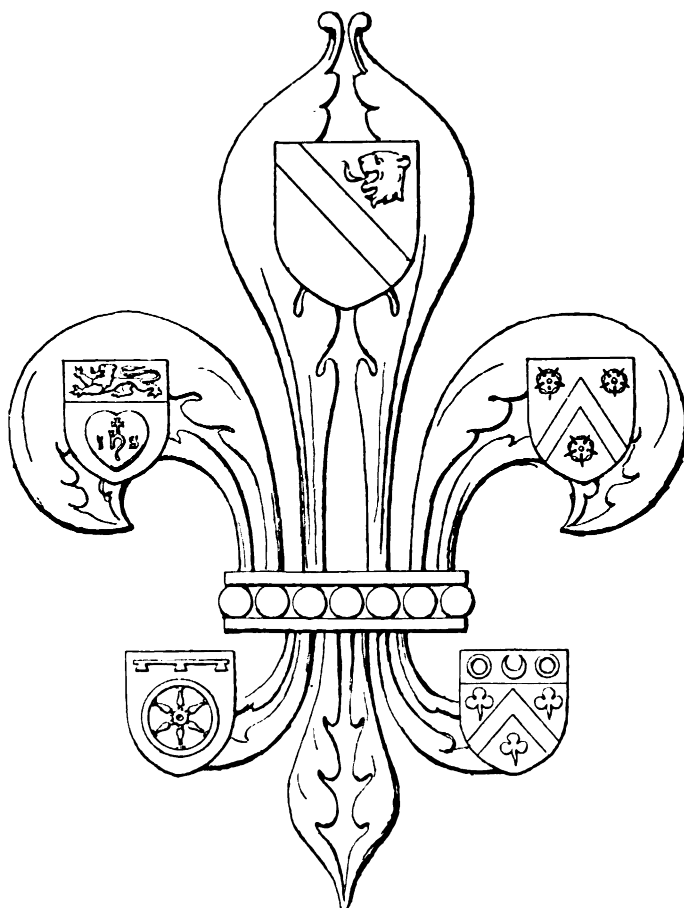


Fig. 273. — LE PREMIER CONSULAT APRÈS LA RÉDUCTION, 1596.

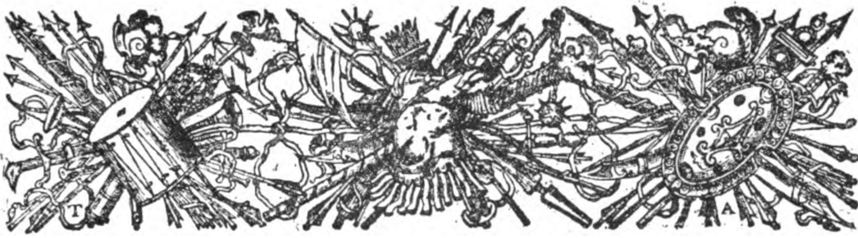
Prévôt des Marchands, René Thomassin, sieur de Montmartin, d'une vieille famille lyonnaise qui s'éteignit en sa personne. Ses armes étaient *d'azur à la bande d'or accompagnée en chef d'une tête de lion du même.* Elles se voient dans la cour de la belle maison gothique de la place du Change.

Antoine Henry, sieur de la Salle, 1er échevin. De la troisième branche d'une très ancienne famille de Lyon dont il y a eu des comtes d'Altessan en Piémont, alliés à la maison de Savoie-Raconis. Ils tombèrent en quenouille en 1619. — *D'argent au cœur de gueules chargé du chiffre de Jésus d'or, au chef d'azur chargé d'un lion passant d'argent.*

André Laurens, sieur de la Sarra, juge-conservateur des foires, 2e échevin. Famille récente, éteinte vers le milieu du XVIIe siècle. — *D'argent au chevron d'azur accompagné de 3 roses de gueules.*

Guillaume Charrier, 3e échevin, cadet d'une famille d'Issoire, établie à Lyon. Sa veuve, qui avait eu de lui 19 enfants, se trouva, à l'âge de 85 ans, aïeule de 90, bisaïeule de 32 et trisaïeule de 6, soit, avec 21 par alliance, 168 enfants. — *D'azur à la roue d'or surmontée d'un lambel de 3 pendants d'argent,* brisure de cadet.

Michel de Pures, 4e échevin, originaire du Berry, donna la noblesse à ses descendants qui devinrent barons de Balmont, seigneurs de Malassis, etc.; l'abbé de Pures, ridiculisé par Boileau. était son petit-fils; il avait un réel mérite littéraire, quoi qu'en ait pu dire le fameux satirique. — *D'or au chevron d'azur accompagné de 3 trèfles de sinople, au chef de gueules chargé d'un croissant entre 2 annelets d'argent.*



VI

NOUVEAU RÉGIME MUNICIPAL



ans attendre davantage et aussitôt qu'il fut dégagé des embarras les plus pressants, Henri IV, qui venait de délivrer la Bourgogne, se rendit à Lyon où il était attendu avec impatience. Il y fit son entrée le 4 septembre 1595. Cette cérémonie n'eut pas l'éclat de la réception somptueuse de Henri II; l'état de détresse de la ville et des habitants après des désastres si longs et si multipliés, s'y opposait; mais l'enthousiasme universel y suppléa. Pour la première fois les pennonages furent officiellement présentés au roi; ils avaient certes bien mérité cet honneur: c'est à eux qu'on devait le retour de la ville au principe dynastique et sa soumission à la couronne. Le roi en fit l'aveu et se reconnut pour obligé, disant dans sa réponse « qu'il se souviendrait toujours que le peuple de Lyon lui avait fait service au besoin ». Tous les discours échangés dans cette circonstance eurent le même caractère de franchise. L'archevêque, quoi-

qu'il eût à faire oublier son opposition, n'hésita pas à déclarer au roi que sa conversion était, de tous ses avantages, succès et victoires, le plus grand qu'il eût reçu de la faveur divine et il l'exhorta à y rester fidèle. Henri accepta docilement la leçon et, tout en réclamant le secours des prières de son clergé, lui donna la formelle assurance qu'il maintiendrait la religion catholique et qu'il y mourrait.



Fig. 276. — HENRI IV ENTRANT A LYON
D'après la gravure à l'eau-forte de Perrissin.

Le roi, monté sur un cheval blanc harnaché de même, était vêtu de toile d'argent enrichie de perles et broderies. Il portait à la main une palme, qui lui fut offerte à la première porte de la ville. Le poêle ou dais, qui l'abritait, était porté par les quatre premiers échevins.

Cet engagement formel, plus tard l'absolution par laquelle le Pape relevait le roi de la sentence d'excommunication, ôtaient aux ligueurs les plus obstinés tout prétexte de résistance

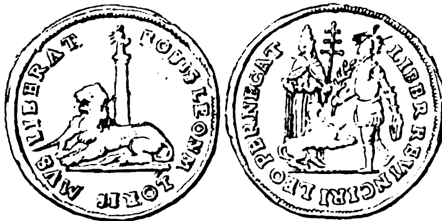


Fig. 277. — LES LIGUEURS IRRÉCONCILIABLES
(Jeton lyonnais publié contre).

Il y eut, malgré la soumission sincère de l'archevêque et du clergé, quelques personnes à Lyon qui refusèrent de se rallier au mouvement général. Il paraît que ce fut surtout parmi les femmes que se trouvèrent ces irréconciliables, car il existe une chanson du temps, fort curieuse, relative à l'*Opiniastreté de certaines dames de Lyon*. Le jeton ci-dessus offre une autre allusion à cette opiniâtreté. D'un côté, la reddition de Lyon est figurée par la fable du rat qui délivre un lion; de l'autre, on voit à gauche, le pape, à droite, Henri IV, le chapeau à la main, tenant un rameau d'olivier, et un lion qui se dresse vers lui en tendant ses pattes avec soumission; la légende inscrite autour signifie: *le lion délivré refuse de se laisser de nouveau enchainer (Liber leo revinci pernegat)*, ce qui indique évidemment des manœuvres pour ramener Lyon au parti de la Ligue à outrance.

(fig. 277). L'indulgence du roi à l'égard de ses adversaires les plus acharnés acheva la pacification. Enfin, pressé d'en finir pour tourner ses armes contre l'étranger, il n'hésita pas à acheter ceux qu'il aurait pu soumettre par la force. Saint-Sorlin, devenu

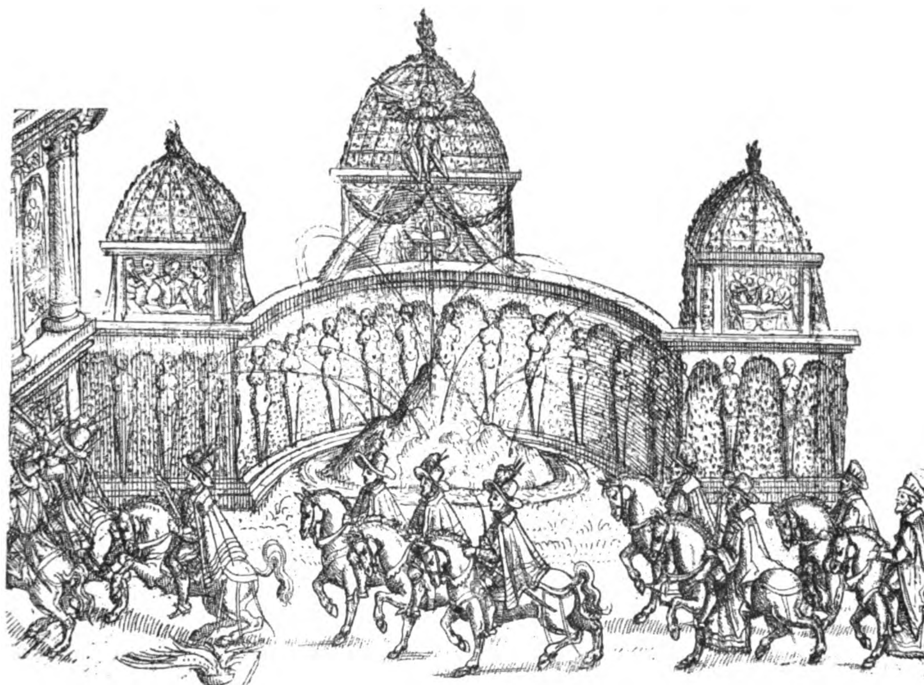


Fig. 278. — GALERIE, PAVILLONS ET JET D'EAU, PLACE DE L'HOMME DE LA ROCHE
D'après la gravure de Jacques Perrissin.

L'entrée de Henri IV était la première qui, depuis trente ans (Charles IX, 1564), était célébrée à Lyon. L'ordonnance générale, les décors, les emblèmes et descriptions furent imaginés par l'historiographe Pierre Mathieu. A l'occasion de la paix de Vervins, il en donna, dès 1598, une description, ornée de planches gravées par Jacques Perrissin, qui avait dessiné les décors : arcs de triomphe, pyramides, colonnes, etc., dressés à cette occasion, et qui étaient au nombre de onze depuis la porte du faubourg de Vaise, place actuelle du Marché, jusqu'à Porte Froc, carrefour des rues Saint-Jean et de la Bombarde.

duc de Nemours par la mort de son frère, reçut ainsi 60.000 livres et rendit alors Montbrison (avril 1596) dont le château fut démoli. Charlieu tenait encore, mais une énergique sommation de Montlaur fit cesser les tergiversations des habitants (fin novembre 1596). C'était le dernier refuge de la Ligue dans notre région. A

la faveur de l'apaisement qui se produisait par la lassitude de tant de troubles et d'horreurs, les protestants rentraient peu à peu à Lyon. La population ne les inquiétait pas, ne les aurait jamais inquiétés individuellement, mais ne pouvait se résoudre à admettre l'exercice public de leur culte. Un des principaux articles de la capitulation par laquelle la ville s'était soumise au roi, avait été que les Réformés n'auraient point de temples



Fig 279. — LA MILICE BOURGEOISE DE LYON SOUS HENRI IV
D'après une eau-forte de Perrissin.

Cette figure, empruntée à la même planche qui nous a fourni les figures 276 et 278, représente les pennonages qui assistèrent à l'entrée de Henri IV.

En tête marche le sergent-major, commandant en chef, puis les capitaines, la pique à la main et précédés de leurs valets, portant leurs armures: casques, cuirasses, brassards, rondaches et épées; ce sont ensuite les tambours, puis les 36 drapeaux réunis des 36 pennonages, si curieux par leurs figures; enfin vient l'infanterie, les mousquetaires d'abord, puis, les piquiers, ceux-ci portant des armes défensives. La ville, à cause des malheurs qu'elle avait subis pendant ces trente années de guerre civile, ne put mettre sur pied que 5000 hommes qui fussent en état de figurer dans cette cérémonie avec un costume et un équipement convenables.

dans Lyon. Ils auraient trop rappelé au menu peuple les violences exercées contre lui pour le traîner aux prêches. Pendant sept à huit ans. les réformés furent contraints d'aller au loin faire baptiser leurs enfants; tantôt à Château-Double près de Romans, à Pont-de-Veyle, mais surtout au château de Chandieu, dont le seigneur était un huguenot déclaré. Enfin l'édit de Nantes (13 avril 1598) leur permit de se rapprocher. Néanmoins ce ne fut pas sans peine qu'ils parvinrent à trouver un asile pour leur culte; il fallut les ordres et la présence du roi à Lyon, en 1600, pour qu'il leur fût loisible de se bâtir un temple

à Oullins. Les habitants n'osèrent pas résister et se contentèrent d'une protestation; mais ils ne manquèrent aucune occasion de vexer, par des menaces et des insultes, les protestants quand ils se rendaient au lieu d'exercice de leur culte; une certaine fois on exerça même contre eux des sévices graves et plusieurs furent grièvement blessés. Enfin l'archevêque racheta, en 1624, la seigneurie d'Oullins, qui avait appartenu à l'Église jusqu'à la fin du XVIe siècle, et cette circonstance servit de prétexte pour expulser les protestants. Une note des registres de l'Église réformée détermine d'une façon précise la date de cet événement qui est rappelé en ces termes : « Ce jourd'huy 28 juillet 1630 ont esté faites les deux dernières actions au temple d'Ulins, la première par ledit sieur Baille au matin et l'autre par le sieur Rouph qui a esté un catéchisme auquel ont respondu Jean la fon et Jean-Anthoine Ramus. » Le temple fut transféré provisoirement à Saint-Romain de Couzon. Ce provisoire se maintint jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, malgré les réclamations des réformés. Ils se plaignaient de l'éloignement et de la difficulté des communications qui les obligeait d'avoir un bateau; mais, si leurs plaintes étaient justifiées, elles n'étaient pas prudentes, car la somme de haine qu'ils avaient accumulée contre eux était telle qu'ils se seraient exposés aux plus graves dangers en se rapprochant de Lyon, à Vaise par exemple, où ils auraient désiré se fixer. L'hostilité de la foule à leur égard avait obligé l'autorité, dès 1607, de faire escorter leurs enterrements par les soldats du guet. Il fallut même choisir la nuit pour porter leurs morts au cimetière, qui leur avait été assigné dans la cour de l'Hôtel-Dieu, située entre le passage actuel de l'Hôtel-Dieu (alors boucherie) et le corps de logis septentrional de l'hôpital appelé des quatre rangs.

En réalité, c'étaient non pas des hommes professant un culte différent, mais bien des ennemis acharnés que le peuple lyonnais

poursuivait ainsi de sa haine. Et en effet les Luthériens allemands grâce à l'estime que leurs nationaux résidant à Lyon avaient méritée de notre population, grâce à la vieille alliance qui régnait entre les deux peuples, grâce aux sentiments qui leur faisaient dire au roi et avec l'assentiment général, que la Germanie était la sœur germaine de la France, les Luthériens allemands étaient enterrés en plein jour, avec la croix portée devant le cercueil et, exception remarquable, dans une église catholique, dans la chapelle basse de Notre-Dame de Confort, à côté de leurs compatriotes catholiques.

Les réformés rencontrèrent la même hostilité en Forez. A l'Estra, où ils avaient installé un prêche, ils furent expulsés et la maison qui leur avait servi de temple fut incendiée en expiation. On ne voulut les souffrir ni à Saint-Etienne, ni à la Tour-en-Jarez, ni à Saint-Germain-Laval, ni au Bourg-Argental. Le souvenir de leurs excès, de leur despotisme, de leur intolérance, des maux qu'ils avaient causés au pays, des dangers qu'ils avaient fait courir à la patrie, les avaient rendus des objets d'exécration. Du reste, ils faisaient tout pour justifier l'animosité populaire : ils se montrèrent toujours aussi hautains,

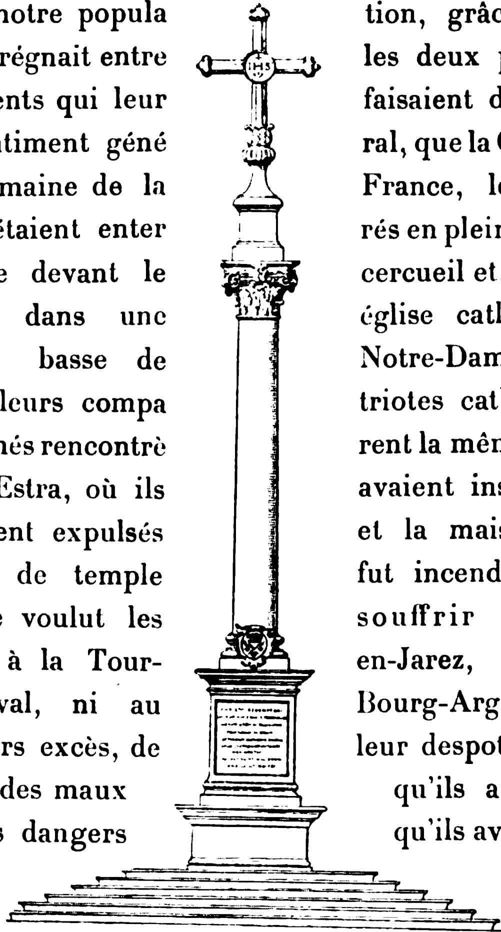


Fig. 280. — CROIX EXPIATOIRE
de Saint-Etienne.
D'après une gravure du XVIIIe siècle.

La croix, érigée à la place de celle qui avait été renversée par le jeune fanatique stéphanois, était de pierre de Riom et passait aux yeux des habitants pour être une des plus belles de France. Au commencement du XVIIIe siècle, elle tombait de vétusté et, à l'occasion d'une mission prêchée par les Jésuites en 1711, elle fut refaite telle qu'elle est représentée ici. A la Révolution d'autres fanatiques, héritiers des haines et du vandalisme calviniste, la détruisirent complètement.

aussi agressifs, aussi fanatiques qu'auparavant. A Saint-Etienne, en 1595, un jeune huguenot abattit une croix érigée sur une des places de la ville (fig. 280). Il fut arrêté, emprisonné. On le traita néanmoins avec ménagement; il fut simplement condamné à rétablir à ses frais la croix qu'il avait abattue, et plus belle qu'elle ne l'était. De tels actes justifient amplement le refus des populations de les recevoir dans leurs murs.

L'esprit de haine aveugle qui les animait à l'égard des catho-

Fig. 281. — NOTE EXTRAITE DES REGISTRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LYON
Fac-similé par l'auteur.

Un pauvre aliéné, appartenant au culte réformé, fut atteint de contagion. Recueilli et soigné à l'hôpital Saint-Laurent, il succomba à la maladie; là-dessus, ses coreligionnaires, qui l'avaient délaissé dans sa détresse, ne trouvèrent rien de mieux, comme on le voit par ce document authentique, que d'accuser les chirurgiens catholiques de l'avoir tué d'un coup de couteau.

liques, était tel qu'ils ne tenaient nul compte des bons procédés dont on usait envers eux. Quand il s'agissait de malheureux à secourir, les catholiques ne s'inquiétaient nullement de la différence de culte; mais les protestants, bien loin d'être reconnaissants, y trouvaient matière à blâme jusqu'à chercher dans les bienfaits, un prétexte aux calomnies les plus atroces (fig. 281).

Au surplus ils étaient fort peu nombreux. On en trouvait quelques-uns : en Lyonnais, à Saint-Laurent-de-Chamousset, Brullioles et Charly; en Forez à Saint-Étienne, Saint-Bonnet-le-Château, Montbrison, Feurs et Saint-Genis-Laval; en Beaujolais

à Villefranche et Amplepuis, sans compter une branche des seigneurs de Chandieu du Dauphiné, qui avait hérité de la seigneurie de Propières. A Lyon les adeptes du culte réformé ne faisaient pas nombre; depuis la Saint-Barthélemy, la plupart de ceux qui avaient échappé au massacre étaient rentrés dans le giron de l'Église et, chose remarquable, les descendants de ces convertis se firent généralement remarquer par leur piété et leur zèle catholique.

La colonie protestante se reconstitua à Lyon par des immigrations du Midi, du Dauphiné, des Cévennes, de Genève, de la Suisse et de l'Allemagne. Il s'y trouvait aussi quelques Italiens, tels qu'un médecin florentin et les Stoppa de Milan, devenus bientôt d'excellents catholiques. Car il est à remarquer que, de son propre mouvement, le protestantisme tendait déjà à revenir à l'unité catholique.

Le roi, cependant, instruit par la fâcheuse expérience qu'il avait faite de l'indépendance des grandes villes et de la résistance que lui avait opposée le clergé, s'appliqua aussitôt à affermir son autorité dans la ville. Il opéra dans ce but deux changements considérables à l'égard du corps municipal et de l'autorité ecclésiastique. Envers le clergé, la mesure qu'il prit rappelle ce qui s'était fait une fois seulement en 1356 *(Hist. de Lyon,* t. II, fig. 540, p. 527). Le roi, à la mort de Pierre d'Épinac, plaça sur le siège de Lyon un prélat de famille noble, mais d'origine bourgeoise et, ce qui dut être plus déplaisant pour le Chapitre, d'une famille lyonnaise. Ce fut Albert de Bellièvre, qui eut pour successeur son frère Claude, en faveur de qui il s'était démis. Mais, en ce qui concerne le Consulat, Henri IV prit une décision immédiate et plus radicale. L'aristocratie bourgeoise qui, jusqu'à ce moment, avait gouverné Lyon sans contrôle, s'aperçut alors qu'elle avait trouvé un maître, résolu de ne plus laisser l'autorité de la couronne à la merci des républicains bourgeois, pas

plus que des républicains féodaux. Le régime municipal fut entièrement transformé. Au lieu de douze consuls, tous égaux entre eux, choisissant leurs successeurs et n'ayant jamais subi l'influence du pouvoir royal, ce qui constituait un gouvernement aristocratique restreint, autocratique, impersonnel et irresponsable, au lieu de cela il fut établi un corps de quatre échevins présidé par un chef portant, comme à Paris, le titre de Prévôt des Marchands. C'était un coup mortel porté à l'indépendance du Consulat. D'ailleurs, l'élection de ce dernier magistrat, nominalement attribuée aux maîtres des métiers, appartenait en réalité au pouvoir central. Le gouvernement proposait et le roi arrêtait son choix. Le Prévôt des Marchands ne pouvait donc manquer d'avoir une autorité sur les échevins et lui-même était exposé à subir l'influence du pouvoir. Cela devenait d'autant plus facile que l'action du gouverneur militaire se manifesta aussitôt dans les affaires de la ville. Du reste il y était, en quelque sorte, engagé, la garde des clefs lui ayant été maintenue au détriment du Consulat, qui, depuis les troubles civils, s'était vu enlever ce privilège.

Originaire de Saint-Jean de Chaussan en Lyonnais, établie à Lyon au milieu du XVe siècle, cette famille n'obtint la noblesse qu'à une époque récente et par des charges de magistrature. Elle passa ensuite à Paris, où elle parvint aux plus hautes dignités. Pompone, dont nous donnons le portrait d'après un médaillon de 1601, fut chancelier de France sous Henri IV et mourut en 1607 âgé de soixante-dix-huit ans. C'est à son crédit que ses deux fils durent d'occuper le siège de Lyon, où ils parurent comme une anomalie choquante dans cette longue suite de prélats de noblesse militaire. La famille s'éteignit en 1683.

On voit encore, rue des Macchabées, 19, la maison paternelle des Bellièvre, construction, du XVe siècle, reconnaissable aux armoiries *(d'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 trèfles d'or)* sculptées dans la cour intérieure, sur la porte de l'escalier. Ce blason a été pris pour celui du *Bon Allemand* dans une brochure publiée en 1842 *(Précis historique sur J. Cléberger.)*



fig. 282. — POMPONE DE BELLIÈVRE PÈRE DE ALBERT ET CLAUDE

Albert, Archevêque de 1599 à 1604. Claude, Archevêque de 1604 à 1612.

Henri IV résolut, en outre, de faire de ce gouverneur un véritable vice-roi. Il choisit pour ce poste son fils naturel, César de Vendôme, qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées. Le jeune prince n'avait qu'un an et le roi dut installer à sa place un gouverneur provisoire, Philibert de la Guiche, dont l'administration fut très favorable aux Lyonnais. A sa mort, César de Vendôme, quoique âgé de onze ans seulement, fut investi du gouvernement.

Une autre mesure contribua à affaiblir l'indépendance du corps municipal. Jusque-là les natifs seuls, sauf certains cas de faveur, étaient admis aux honneurs consulaires; un édit étendit cette faculté aux *forains* ou étrangers; par là le nombre des éligibles était accru des deux tiers et le caractère oligarchique de la municipalité diminuait d'autant. C'est en vain que le Parlement, vérifiant cette déclaration, y ajouta la condition d'une propriété d'au moins dix mille livres de valeur, soit dans la ville, soit dans la province, la tendance démocratique de l'édit n'en était pas moins évidente; aussi les privilégiés luttèrent-ils longtemps pour en empêcher l'exécution.

Sur d'autres points encore ils étaient menacés; le Gouverneur agissait, tantôt d'une façon détournée, tantôt ouvertement, pour provoquer une réforme du système électoral; de fréquents incidents, évidemment favorisés, sinon fomentés par lui, se produisirent dans les élections et mirent au jour les vices de cette institution. D'un autre côté les Trésoriers de France émirent la prétention de vérifier la comptabilité de la ville; en même temps, par des menées secrètes, on soulevait des accusations contre certains officiers de la ville dont les agissements étaient équivoques; façon détournée de révéler la mauvaise gestion du Consulat qui justifiait complètement l'intervention d'un contrôle indépendant. Sur ce terrain le pouvoir municipal se défendit avec acharnement, non sans cause, et couvrit ses agents dont les fautes étaient les siennes propres.

Les choses en restèrent là. Cependant il est certain que, si le règne de Henri IV n'avait pas été interrompu par le couteau de Ravaillac, des modifications fondamentales auraient été opérées dans le régime administratif de Lyon. Ce qui avait été fait était d'ailleurs suffisant pour le pouvoir royal; sans s'immiscer davantage dans les affaires intérieures de la cité, il se contenta, toutes les fois que les intérêts de la couronne l'exigèrent, d'user de l'influence qu'il avait acquise.



Fig. 283. — DEMI FRANC. — Argent.

Le Consulat soumis, mais en réalité plus puissant par le plus petit nombre de ses membres, par son chef, créature du roi, s'empressa d'affirmer l'accroissement de son autorité en s'entourant d'une pompe jusqu'alors inconnue. En 1604, comme il s'était installé dans un autre hôtel de ville, il crut devoir conserver la mémoire de ce simple déplacement par un monument dont on voit les restes dans la cour de cet ancien édifice municipal (rue de la Poulaillerie, n° 13). Il consistait (fig. 286) en une inscription surmontée d'un buste de bronze de Henri IV entre les statues du Rhône et de la Saône. Déjà, depuis quelques années, les Consuls s'étaient donné un costume : une robe violette; en 1614 ils en attribuèrent un également, une robe noire à parements de velours, aux anciens échevins; ils se créèrent aussi une livrée, le violet, dont



Fig. 284. — DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre. — Fig. 285. — DENIER

MONNAIES DE HENRI IV FRAPPÉES A LYON

Les figures 283 et 285 sont dessinées d'après des empreintes des exemplaires du Musée de Lyon communiquées par M. Dissard, et le double tournois d'après une pièce originale. Nous n'avons pas pu nous procurer d'exemplaire de monnaies d'or; il ressemblerait du reste, à la pièce de Louis XIII, dont nous donnons plus loin la figure.

ils revêtirent leurs huissiers ou mandeurs qui, dès lors, portant le manteau et l'épée, durent escorter solennellement au nombre de deux, le Prévôt des marchands, et d'un, chaque échevin, lorsqu'ils se rendaient au Consulat. La même année ils eurent l'idée de léguer leurs traits à la postérité, et, plus tard, en 1622, il fut créé un peintre en titre, dont l'office principal consistait à peindre les portraits des Consuls dans un volume en parchemin destiné à être conservé. Vers cette époque on établit aussi l'usage des jetons (fig. 288) distribués aux membres du corps municipal. Notre bourgeoisie accentuait ainsi ses prétentions aristocratiques et prenait rang parmi la noblesse avec d'autant plus de facilité qu'un édit malencontreux de Henri IV venait de supprimer l'anoblissement par le service militaire. L'aristocratie de la richesse, libérée de tout devoir, de toute charge, tendait à prendre le premier rang; et, pour que rien n'y manquât, des familles, la veille encore cachées dans l'obscurité d'une boutique



Fig. 286. — MONUMENT COMMÉMORATIF dans la cour de l'ancien hôtel de ville.
D'après une photographie de M. Raymond Gensoul et une restitution de M. Louis Monvenoux, publiée par M. J.-J. Grisard *(Odyssée de la Table de Claude).*
Ce petit monument était l'œuvre du sculpteur Philippe Lalyame à qui M. Nathalis Rondot a consacré une de ses nombreuses et instructives notices.
La maison où le Consulat s'établit était un édifice de la fin du XVe siècle portant le nom d'Hôtel de la Couronne. *(Cf.* V. de Valous, *les anciens Hôtels de Ville.)*

ou d'une étude de procureur, se prétendaient issues de quelque famille étrangère illustre et se faisaient construire des demeures féodales. Ainsi faisaient, pour n'en citer qu'un exemple, les Sève, famille de marchands lyonnais anoblis par des charges, qui, s'autorisant d'une similitude de noms, se prétendaient issus des Seva d'Italie et en prirent les armes. Ce fut aussi l'un d'entre eux, Jean de Sève, échevin en 1601, qui fit bâtir à Fareins en Dombes, le château de Fléchère avec fossés, tours, pont-levis, etc. Tous ces bourgeois enrichis se paraient avec avidité de l'appareil de la noblesse; souvent aussi, pour le bien de l'État et de la patrie, ils en prenaient l'esprit et, plus d'une fois, les descendants de ces marchands se montrèrent, sur les champs de bataille, dignes de ceux dont ils avaient acquis les manoirs et les titres.

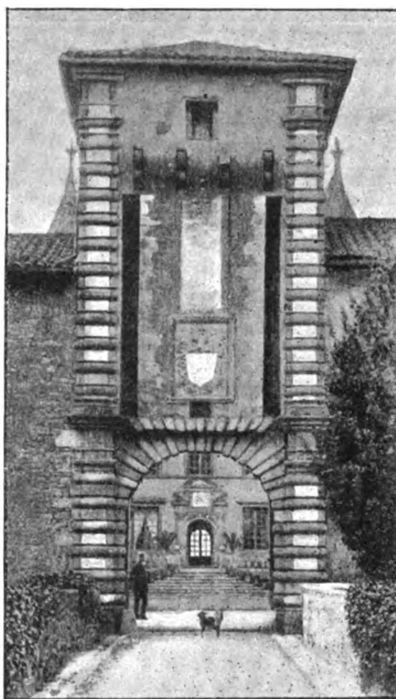


Fig. 287. — ENTRÉE DU CHATEAU DE FLÉCHÈRE

D'après une photographie anonyme.

Ce château, après avoir passé en diverses mains, devint la propriété des Artaud de la Ferrière; il appartient actuellement, par suite d'alliance, au général vicomte de Bernis, commandant en 1870 une brigade dont faisait partie le 12e de chasseurs à cheval, régiment, qui eut l'honneur de croiser, le premier, le sabre avec les Allemands. *(Cf.* Guigue, *Topographie de l'Ain.)*

Tandis que nos magistrats municipaux et les riches notables ne cessaient d'amasser l'opulence et les honneurs, leur cité était, à chaque instant, agitée par des crises de toute nature. Sur le terrain social et économique de graves difficultés se produisirent. Un édit, qui interdisait l'entrée des étoffes étrangères, ranima l'éternel conflit du libre échange et de la protection ou, pour mieux dire, du capital

et du travail, de la spéculation et de l'industrie. Tours, ville exclusivement de fabrique, approuvait cette mesure, Lyon, place d'importation, la rejetait. Cependant chez nous les fabricants et les ouvriers firent cause commune avec les Tourangeaux ; mais les capitalistes étaient encore les plus puissants; la colonie italienne, pour qui c'était une affaire de vie ou de mort, se

Ce jeton porte d'un côté, inscrite dans une couronne civique de chêne, une devise applicable aux consuls: *Merces sublimis honorum* (salaire sublime des honneurs).



De l'autre est figuré un lion assis sous un palmier dans une attitude calme; devise : *Quietum quis impune lacesset* (qui le provoquera impunément alors qu'il est tranquille ?).

Fig. 288. — LE PLUS ANCIEN JETON CONSULAIRE CONNU
D'après M. le Dr Poncet.

En 1865, M. Auguste Dériard et l'auteur actuel de l'*Histoire de Lyon* entreprirent de publier la série des jetons consulaires, dont 223 furent gravés sur pierre. Un premier article fut publié dans la *Revue du Lyonnais*; mais quand fut offert le second, contenant le commencement de la liste des échevins, le directeur déclara que ce travail serait ennuyeux pour ses lecteurs et il fallut renoncer à continuer cette publication. M. le Dr Poncet, plus heureux, a pu, dix-huit ans plus tard, faire paraître un beau volume sur ce même sujet, accompagné de cinq planches en photogravure donnant 75 spécimens (*Recherches sur les jetons consulaires de la ville de Lyon*. Lyon 1883, in-8) Le plus ancien a été publié dans cet ouvrage; il date de 1624, mais on peut affirmer qu'il y en avait antérieurement et il est permis de dire que cet usage est de peu d'années postérieur à la réorganisation du Consulat. Ces jetons furent d'abord impersonnels. Plus tard, on leur donna un caractère individuel et ils furent frappés aux armes du prévôt des marchands et des quatre échevins. Le plus ancien de ceux-ci qui soit connu est de 1638. Les jetons furent, par la suite, frappés à Paris; mais, au début, ils l'étaient à Lyon. Les coins du jeton de 1624 existent au Musée de Lyon et avaient été rendus par la veuve du président Bathalzar de Villars qui, ex-prévôt des marchands, s'en trouvait dépositaire. On en a conclu qu'ils avaient été frappés à Paris, c'est le contraire qui en résulte : Balthazar de Villars demeurait à Lyon et y est mort.

joignit à eux ; appuyée qu'elle était par la reine-mère, elle fit pencher la balance, et le capital obtint gain de cause.

La lutte entre la main-d'œuvre et le commerce n'était pas moins grave et devait rester à peu près insoluble. Les ouvriers tendaient à s'organiser en corporations plus ou moins fermées ; la bourgeoisie réclamait le maintien de la liberté absolue du travail. Les raisons produites de part et d'autre laissèrent le jugement indécis. Ce qui est seulement certain, c'est que le régime de la

liberté créait alors une inégalité monstrueuse entre le négoce et le labeur. Tandis que le premier réalisait des fortunes disproportionnées et quelquefois scandaleusement rapides, le second végétait dans la misère. Le salaire suffisait au pain quotidien, mais aussitôt qu'un accident l'interrompait, des milliers d'affamés tombaient à la charge de l'assistance publique. Il était donc juste que le prolétariat cherchât à garantir ses droits, à protéger sa vie, à s'unir pour lutter, par l'association, contre la tyrannie du capital. La corporation, en limitant par des règles le nombre des




Fig. 289. — De 1601.




Fig. 290. — De 1606.




Fig. 291. — De 1609.



Fig. 292. — SANS DATE

Le second de ces sceaux ne porte pas les armes de la ville, mais un petit lion est gravé au-dessous du chiffre royal. Le quatrième est remarquable par son extrême petitesse. Tous les quatre sont d'un dessin très élégant.

SCEAUX DE LA DOUANE DE LYON SOUS HENRI IV

travailleurs, s'opposait à la dépréciation de la main-d'œuvre; c'était le but visé, et l'on mentait quand on indiquait d'autres motifs. Ce qui était réel, c'étaient les abus de ce régime restrictif, qui transformait trop souvent des conditions d'aptitude en des obstacles, en des faveurs, et qui, d'une institution démocratique, faisait souvent un privilège. La liberté fut maintenue. Il n'y eut à Lyon que quatre professions jurées: les apothicaires, les chirurgiens, les orfèvres et les serruriers. Les deux premières, pour des raisons de sécurité publique, sont encore soumises au même régime qu'avant la Révolution; les orfèvres ne pouvaient être libres à cause des matières qu'ils employaient et dont le trafic était alors subordonné à des règlements d'intérêt public; la serrurerie comportait aussi une certaine responsabilité, qui pouvait motiver l'intervention du pouvoir. En somme, il ne paraît pas

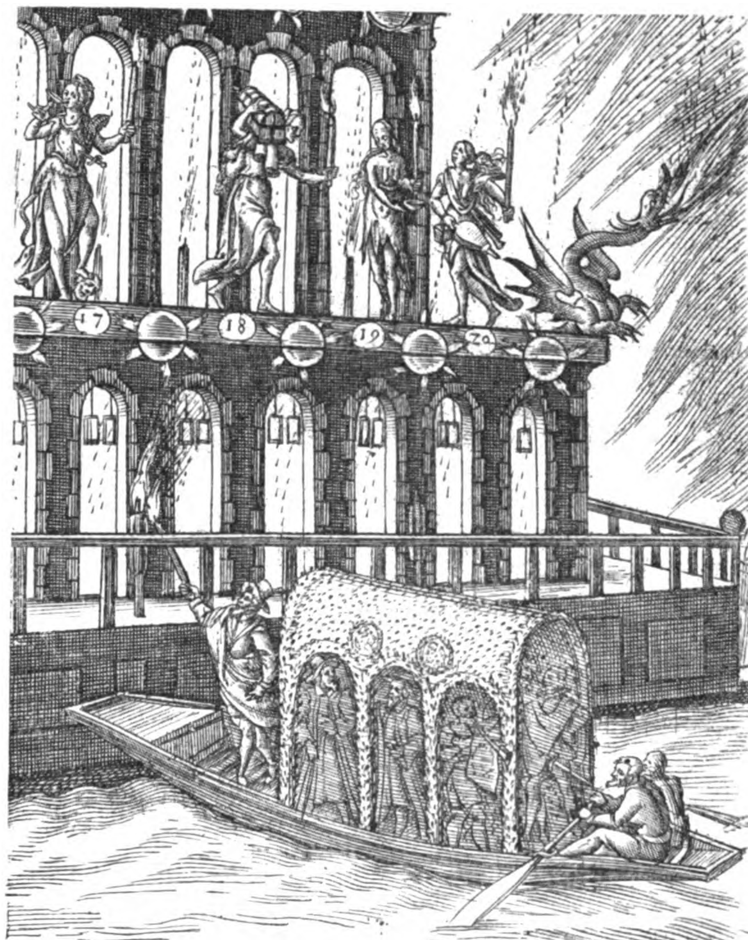


Fig. 293. — LES AUTORITÉS DE LA VILLE ALLUMANT LE FEU D'ARTIFICE
Fac-similé d'une gravure du temps.

Pour célébrer la publication de la paix de Vervins, le Consulat fit construire une machine allégorique représentant la Tour de Babel. C'était un édifice à quatre étages en retraite, surmonté d'une figure de Bellone et accompagné de vingt statues personnifiant chacune quelqu'un des maux qui provoquent ou accompagnent la guerre et spécialement la guerre civile : la Rébellion, la Picorée (maraude), l'Injustice, la Fuite (émigration, bannissement), la Peur, l'Ignorance, l'Impiété, la Rapine, la Cruauté, le Dégât, la Famine, la Fureur, la Trahison, le Désespoir, l'Ambition, le Luxe, la Vengeance, le Pillage, la Misère et la Sédition. Chacune de ces figures, portant une torche, était accompagnée d'un dragon qui devait lancer des fusées et des flammes. Cette machine, construite à l'Arsenal (à la hauteur de la passerelle de Saint-Georges, rive gauche), fut conduite en face du logis du gouverneur qui était, comme on sait, la maison actuelle de l'hôtel du Gouvernement. On eut le temps de l'admirer tout le jour et, la nuit venue, le gouverneur, l'intendant, le prévôt des marchands et les échevins vinrent sur un bateau, recouvert de branchages, mettre le feu aux pièces d'artifice : torches, lanternes, fusées, pétards, etc., qui brûlèrent pendant une heure au bout de laquelle l'édifice entier fut consumé par un embrasement général.

que la condition spéciale de ces quatre métiers jurés ait nui à leur développement, ni au libre commerce.

Malgré ces débats, la sécurité, qui succédait à de si longues tempêtes, ramena la prospérité. La paix de Vervins, survenue en même temps (1598), et que la ville célébra par des réjouissances (fig. 293), vint ajouter, aux bienfaits du calme intérieur, la reprise des relations extérieures. Ce concours de circonstances favo-

Il est certain qu'Amédée VIII, fondateur du monastère des Célestins, s'était réservé une sépulture dans la chapelle de ce couvent, à droite de l'entrée du sanctuaire et que le cœur de Louis Ier, mort à Lyon en 1465, y fut déposé. Il est certain aussi qu'aucun Florentin ne fut enterré dans cette chapelle. Il n'y a eu à Lyon qu'un seul Pazzi, que M. le comte de Charpin était parvenu à découvrir, mais il fut enterré aux Jacobins, comme tous les autres Florentins. On ne voyait dans la nef de l'église des Célestins que deux tombeaux, l'un du cardinal d'Amboise (*cf.* fig. 294, A) et un autre (S) en face du précédent, mais anonyme à cause des mutilations qu'il avait subies. Par conséquent, l'existence du tombeau des ducs de Savoie étant certaine et ce tombeau ne se retrouvant plus, il est évident que c'était le monument mutilé et que, conformément à la tradition, c'était par ordre que l'on avait, lors du séjour de Henri IV, enlevé l'épitaphe, les armoiries, et les couronnes surmontant la tête des lions, supports des armoiries, particularités qui s'expliquent très bien par les hostilités existant entre Henri IV et le duc de Savoie. L'auteur a développé ces conclusions avec pièces à l'appui, dans un article de la *Revue lyonnaise*, 1881, t. II.

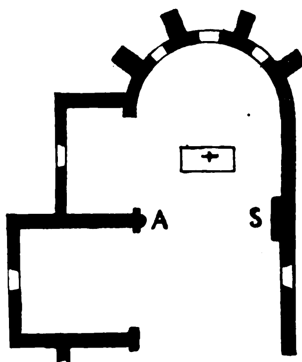


Fig. 294. — PLAN DU CHOEUR DE LA CHAPELLE DES CÉLESTINS

rables rendit l'essor au commerce et à l'industrie et commença l'ère de progrès et de bien-être croissant qui allait, sauf des interruptions accidentelles, suivre sa marche incessamment progressive à travers l'époque moderne.

Mais ce mouvement ne reçut pas tout d'abord toute son impulsion ; les nécessités de la politique extérieure absorbèrent une partie des soins d'un prince qui, comme il le dit lui même aux Lyonnais, avait rêvé de « faire renaistre ce siècle qu'on appelait doré ». Henri IV revint à Lyon en 1600, pour forcer le duc de Savoie à remplir la promesse qu'il avait faite de rendre à la France le marquisat de Saluces. Son irritation contre la mauvaise foi de ce

prince fut telle, qu'il fit effacer l'épitaphe, les armoiries et tous les insignes qui se voyaient dans la chapelle des Célestins sur le tombeau d'Amédée et de Louis de Savoie, et qu'une tradition erronée a prétendu être celui des Pazzi, famille italienne qui n'a jamais été fixée à Lyon (fig. 294).

Deux armées marchèrent contre le duc: l'une, dirigée par Lesdiguières, traversa le Dauphiné et s'empara de Chambéry, tandis que la seconde, sous les ordres de Biron, envahissait la Bresse. Pendant que cette double campagne se poursuivait, un autre événement excitait plus encore la curiosité et l'enthousiasme des Lyonnais. Le roi, revenant de Savoie, où il avait pris la conduite des opérations militaires, arrivait à Lyon le 9 décembre pour épouser la nièce du grand duc de Toscane, Marie de Médicis. Ce fut pour notre ville un événement important et qui fournit plus tard aux Lyonnais l'occasion de dire que Louis XIII était, par son origine, leur compatriote. De son côté, le fameux Rubens, dans les peintures que, de longues années après, il fut chargé par la reine d'exécuter pour retracer son histoire, ne jugea pas cet épisode indifférent et représenta la ville de Lyon assistant à ces noces royales, où les deux époux sont figurés dans le ciel sous les traits de Jupiter et de Junon (fig. 295).

Cependant le duc de Savoie, hors d'état de résister aux armes du roi, demandait la paix et, en échange du marquisat de Saluces, cédait à la France la Bresse, objet séculaire de conflit, le Bugey, le pays de Gex et de Valromey. L'annexion de ces provinces était de la plus haute importance pour notre ville; les limites de la France étaient ainsi reculées de vingt lieues, de l'extrémité septentrionale de la Croix-Rousse jusqu'au Jura; Lyon cessait d'être place frontière, exposée à chaque instant aux surprises d'un ennemi, qui pouvait venir assaillir ses portes, du premier coup, par la seule connivence du duc de Savoie. Cet heureux changement causa une joie universelle dans notre ville ; les



Fig. 295. — LA VILLE DE LYON VOIT SE CÉLÉBRER DANS SES MURS LES NOCES DE HENRI IV ET DE MARIE DE MÉDICIS

Fac-similé de la gravure de G. Duchange d'après Rubens sur les dessins des frères Nattier.

Ce sujet tiré de la Galerie du Luxembourg est, dans la publication de 1710, désigné en ces termes :

LA VILLE DE LYON VA AUDEVANT DE LA REINE

Cette ville sous une figure de femme est dans un char tiré par des lions qui sont ses simboles, que deux amours conduisent. Elle regarde en haut et admire les nouveaux mariez qui sont dans le Ciel sous les formes de Jupiter et de Junon, le peintre faisant allusion à la devise que la Reine choisit en 1608, dont le corps était une Junon apuyée sur un paon avec ces mots : Viro partuque beata. Derrière eux est l'hyménée et les amours qui portent des flambeaux.

ouvriers imprimeurs le célébrèrent dans la cavalcade du 1er mai et disaient aux Lyonnais en les félicitant :

Vous n'avez plus pour confins
Les territoires Savoisins;
Nostre grand Roi, comte de Bresse,
Dans vos portes, ses bornes dresse;
Vous n'êtes plus clef de pays,
La Bresse est jointe aux fleurs de lys.

L'éloignement des dangers de la guerre assurait au commerce lyonnais une sécurité qu'il n'avait pas connue jusqu'alors et contribua puisamment à son développement. Toutes les mesures prises par le roi faisaient espérer l'heureux succès de la réalisation de ses desseins, lorsque sa mort fatale et imprévue vint tout remettre en question.

La prévoyance du roi lui avait inspiré une autre détermination qui devait affermir et compléter les résultats obtenus par les dernières conquêtes. Henri de Bourbon-Montpensier était rentré en pleine possession de la souveraineté de Dombes, par suite de la capitulation du vicomte de Chamois, gouverneur pour le duc de Nemours, et qui, moyennant une forte somme, avait rendu Thoissey au mois d'août 1595. Henri n'avait qu'une fille. Miné par une maladie lente, résultat des blessures et des fatigues de la guerre, il ne pensait pas avoir d'autres enfants. Henri IV, en prévision de cette éventualité, résolut d'empêcher que la Dombes qui, depuis l'annexion de la Bresse, faisait enclave dans le royaume, ne tombât entre des mains étrangères ou hostiles. Dans ce but, au mois de janvier 1608, il conclut avec le duc de Montpensier, des conventions de mariage entre le duc d'Orléans, son second fils, et la jeune héritière. Le mois suivant, Henri de Bourbon succombait à la longue maladie dont il était atteint depuis deux ans.

Sa fille Marie n'avait que trois ans, son fiancé était encore plus

jeune, leur mariage ne pouvait donc s'effectuer. Mais la veuve du duc était mineure et cette circonstance ne permettait pas qu'elle fût tutrice ; le roi en profita pour placer à la fois la jeune souveraine et la Dombes sous la tutelle honorifique



Fig. 296. — TESTON. — Argent. — Fig. 297. — TESTON

La pièce ci-contre (fig. 298) est d'un type spécial. Différente de toutes les autres monnaies de Dombes, elle a embarrassé les numismates qui l'ont désignée sous le nom de denier, mais avec un signe de doute. Elle est très rare.



Fig. 298. — DENIER (?). — Argent.



Fig. 299. — DOUZAIN. — Billon. — Fig. 300. — LIARD

Les figures cotées de 297 à 300 sont des fac-similés des gravures de Cartier et Dardel (Mantellier et Poey d'Avant, *opp. laudd.)*

Le teston (fig. 296) et le double tournois (fig. 301) ont été dessinés avec une exactitude scrupuleuse d'après les originaux.

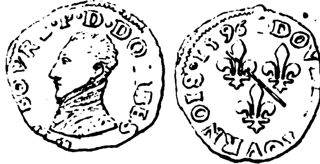


Fig. 301. — DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre.

MONNAIES DE HENRI DE BOURBON, PRINCE DE DOMBES DE 1592 A 1608.

du cardinal de Joyeuse et sous l'administration effective de l'intendant de Lyon, Montholon. Celui-ci sut habilement réparer les maux dont le pays avait souffert pendant les guerres civiles. En Beaujolais, Henri de Bourbon, dont les dépenses énormes

qu'il avait dû faire au service du roi, avaient réduit la fortune,

Il existe aussi des écus d'or, mais ils sont analogues à ceux de Louis (p. 163, fig. 206).
Le teston (fig. 303) est une pièce unique, conservée au cabinet de France. Si, par un heureux hasard, on en trouvait un autre exemplaire, sa valeur, suivant l'estimation des numismates compétents, ne serait pas moindre de 200 francs.



Fig. 302 — DEMI-ÉCU. — OR



Fig. 303. — TESTON. — Argent. — Fig. 304. — QUART D'ÉCU



Fig. 305. — DOUZAIN — Billon — Fig. 306. — LIARD



Fig 307. — DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre. — Fig. 308. — TOURNOIS

MONNAIES DE MARIE PRINCESSE DE DOMBES de 1608 à 1626.

D'après Cartier et Dardel (Mantellier et Poey d'Avant, *opp. laudd.),*
sauf le teston, le liard et le tournois, reproduits d'après les originaux.

Les pièces de Marie de Dombes, liards, tournois et doubles tournois, se rencontrent à profusion à Lyon. Elles ont circulé dans notre ville en très grande quantité; on les reconnait à l'M placé à l'avers. Cette lettre avait donné lieu à un jeu de mots qui se répète encore. On disait proverbialement : avoir autant d'*aime* (esprit) qu'à Trévoux.
La figure du teston (303) a été dessinée d'après un moulage. On peut la comparer avec les gravures exécutées par Cartier et Dardel, pour juger combien celles-ci sont infidèles. Celle de Cartier se rapproche davantage de l'original, mais on n'y reconnait pas, cependant, les traits d'une enfant de huit ans. Le point saillant au-dessous de l'oreille n'indique pas un pendant d'oreille, comme il l'a cru. C'est, comme au revers, l'empreinte de la pointe du compas qui a tracé le contour de la pièce.

s'était trouvé forcé de recourir, à l'égard de cette province, à l'ex-

pédient déplorable dont François Ier avait donné l'exemple. Tandis que son père et son aïeul s'étaient appliqués à racheter les justices et seigneuries aliénées, Henri en fut réduit à reprendre le système des ventes et, comme elles ne s'effectuaient pas assez rapidement, il en vint à mettre les justices aux enchères. Sur les 126 paroisses du Beaujolais, 80 passèrent sous la juridiction de simples particuliers. L'état des finances ne permit pas à Montholon de faire cesser cet état de choses, mais il s'efforça d'en pallier les conséquences. Quant à la Dombes, elle éprouva tous les effets de sa sollicitude. Entre autres, d'après les intentions de Sully, il fit, en 1609, planter 3000 mûriers dans la Principauté.

Le régime qui gouverna la Dombes sous la minorité de la princesse Marie, de 1608 à 1626, constituait une annexion administrative. Ces tendances devaient se manifester bientôt pour le Forez. Cette province, traditionnellement affectée, avec d'autres, au domaine des veuves de nos rois, avait été, après la mort d'Elisabeth d'Autriche (p. 193), remise à Louise de Lorraine, veuve de Henri III. Elle n'en jouit que huit ans, et le Forez rentra sous l'autorité du roi. Il fut obligé de l'engager momentanément pour payer les Suisses. On reprit alors le projet déjà proposé sous l'administration du duc d'Anjou (p. 141, fig. 182) de rendre la Loire navigable jusqu'à Feurs et même jusqu'à Saint-Rambert, projet que les circonstances ne permirent pas de réaliser.



Fig. 309. — LOUISE DE LORRAINE-VAUDEMONT reine douairière de France. comtesse de Forez de 1593 à 1601.

Ce fut à cette époque que le Forez eut la gloire de donner à Henri IV son confesseur. C'était le P. Coton (fig. 310), de la Compagnie de Jésus, homme remarquable, non pas seulement par cette fonction auprès du roi, mais aussi par son mérite per-

sonnel et un talent oratoire qui lui avait valu la réputation de



Fig. 310. — LE PÈRE COTON
Né à Chenevoux près Néronde en 1544, mort à Paris en 1626.
Fac-simile d'une gravure contemporaine.
Il appartenait à une famille originaire de Villechenève, anoblie en 1610 pour services militaires et qui posséda le château de Chenevoux. Le père Coton a été l'objet de nombreuses biographies parmi lesquelles on doit signaler celle due à un littérateur forézien, Régis Chantelauze (Lyon, 1859), mais le travail le plus complet et le plus important est celui que lui a consacré le P. Prat, sous le titre de *Recherches... sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton* (Lyon, Briday, 1876, 4 vol. in-8, portrait).
Une branche de la famille Coton, s'établit à Lyon et y parvint à la noblesse, en 1635, par l'échevinage; elle y est encore représentée.

prédicateur le plus éloquent de son époque. Il rendit de nombreux services à son pays, notamment en favorisant la création du collège de Roanne, fondé par son frère.

L'assassinat de Henri IV laissait le trône à un enfant de dix ans, la régence aux mains d'une femme, la couronne à la merci des intrigues de cour. Mais, à l'égard de notre ville, la politique du dernier roi fut continuée. Le gouvernement n'avait garde de renoncer à la domination qu'il s'était assurée. Il y eut seulement changement de personnes. César de Vendôme, depuis la mort de Philibert de la Guiche, en 1607, avait eu pour lieutenant au gouvernement du Lyonnais, Charles de Neuville d'Alincourt. Celui-ci décida le prince à lui céder, moyennant une forte indemnité pécuniaire, la charge de gouverneur qui devait rester de père en fils dans cette famille, pendant cent quatre-vingts ans, et cela de par la volonté bien arrêtée du gouvernement royal.

Ce régime héréditaire, dont on se fait aujourd'hui une bien fausse idée et que l'on juge défavorablement, était, au contraire, approuvé par les Lyonnais d'alors, et cet assentiment était pour beaucoup dans la détermination du pouvoir qui trouvait dans la satisfaction des habitants, une garantie de soumission et de fidélité. Les motifs qui firent accepter aux Lyonnais avec empressement la constitution d'une vice-royauté héréditaire de leur ville sont faciles à comprendre. Avoir chez eux un gouverneur, devenu leur compatriote, était un immense avantage. Il devenait, par sentiment naturel, leur protecteur né ; leurs intérêts étaient les siens ; sa présence faisait de notre ville une petite capitale, et les inconvénients de la centralisation se trouvaient sensiblement atténués par les rapports directs et intimes établis entre les habitants et le représentant du roi.

Les choses, cependant, ne se firent pas d'abord sans difficulté ; la reine mère Marie de Médicis, en autorisant la cession du gouvernement en faveur de Charles de Neuville, exigea qu'il prît pour lieutenant Melchior Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond.

Le fait même que ce collègue lui était imposé le rendit antipathique au nouveau gouverneur ; de plus, sa condition de premier baron du Lyonnais, ses relations, les sympathies qu'il avait dans le pays, le rôle important que son père avait joué dans les derniers troubles civils, avaient jeté sur lui un reflet de popularité ; pour toutes ces raisons, le lieutenant du roi apparut à Charles de Neuville comme un rival. Le bon accord ne pouvait régner longtemps entre eux, et le marquis de Saint-Chamond ne tarda pas à justifier les inquiétudes de Charles de Neuville, en prenant vis-à-vis de lui une attitude insubordonnée qui faisait prévoir tout ce qu'il pouvait méditer. Chargé de lever un régiment de 1200 hommes dans notre province, il refusa obstinément, malgré les ordres de la cour, de prendre l'*attache*, c'est-à-dire l'autorisa-

tion du gouverneur. Celui-ci, dès lors, chercha à l'empêcher de faire des enrôlements et fit arrêter le châtelain de Saint-Paul-en-Jarez qui avait fait battre le tambour pour appeler des volontaires; il fit aussi surprendre le château de Montagny, en l'absence du seigneur, et le fit fortifier.



Fig. 311. — JETON DE CHARLES DE NEUVILLE

Ce jeton daté de 1617, époque de la promotion de Charles d'Alincourt à la charge de gouverneur, offre une allusion évidente aux incidents qui marquèrent les premières années de son administration. Il représente, poussant à travers un rocher, un palmier, arbre dont les rameaux, disait-on, se redressent toujours de quelque poids qu'on les charge. Cet emblème est complété par ces mots : *Per ardua surgo* (Je m'élève à travers les difficultés).

A ce coup, Saint-Chamond se décida à résister par les armes; en huit jours, il se trouva à la tête de 6000 fantassins et de 1200 chevaux, avec lesquels il marcha pour reprendre Montagny.

La situation était devenue critique pour Charles de Neuville. Dans ce conflit, il n'y avait pas seulement une querelle individuelle, mais un fonds d'hostilité entre la ville et le plat pays. La majorité des habitants de la province était pour Saint-Chamond, les bourgeois lyonnais soutenaient le gouverneur, mais le menu peuple, par un sentiment qui se manifeste dans tout le cours de notre histoire lyonnaise, se déclara partisan du gentilhomme et commençait à s'agiter. Charles de Neuville, en cette circonstance se montra bien le petit-fils de bourgeois qu'il était, malgré tous ses hauts titres nobiliaires, il prit peur quand Saint-Chamond arriva à Mornant, à la tête de sa petite armée, en même temps que d'Albon Saint-Forgeux se fortifiait à l'Arbresle, prêt à agir de son côté; d'Alincourt alors se soumit humblement devant son lieutenant : il offrit de déliver le châtelain de Saint-Paul, de faire évacuer le château de Montagny et de laisser Melchior Mitte former librement un régiment. Sur ces assu-

rances, le marquis de Saint-Chamond licencia son armée et se retira plein de confiance.

La paix proposée par d'Alincourt n'était qu'une fourberie. Peu de temps après, ayant secrètement rassemblé des troupes et

Ces quatre pièces sont dessinées d'après des empreintes du Cabinet de la Ville, communiquées par M. Dissard, conservateur du Musée.
Les deux II placés de chaque côté de l'écu (fig. 313) égalent 4 en chiffres romains et indiquent que cette pièce était le quart de l'écu. Le louis d'argent figurant ici valait 15 sols; il y en avait depuis 60, 30 et jusqu'à 5 sols.



Fig. 312. — ÉCU D'OR



Fig. 313. — QUART D'ÉCU. — Argent. — Fig. 314. — LOUIS D'ARGENT

C'est à Louis XIII que l'on doit la création des pièces connues sous le nom de Louis. Il y en eut d'or et d'argent, toutes caractérisées par l'effigie du roi, tandis que l'ancien écu se reconnaît à l'écusson aux armes de France qui lui avait donné son nom.
Le louis d'argent portait aussi le nom d'écu blanc. La pièce (fig. 314) représente le roi, la dernière année de sa vie.



Fig. 315. — DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre.

MONNAIES DE LOUIS XIII FRAPPÉES A LYON

sachant que Saint-Chamond se trouvait seul à Montbrison, il vint brusquement l'attaquer avec cinq pièces de canon. Le marquis, sans soldats et sans munitions, parvint à résister victorieusement pendant huit jours contre toutes les attaques ; mais les habitants, las du siège, ayant demandé à se rendre, il refusa personnellement toute capitulation et sortit sans vouloir même prendre des garanties personnelles de son déloyal adversaire.

Cependant le roi avait obligé le gouverneur à évacuer la ville; il obéit, mais se vengea en ravageant tout le Forez sur son passage. La guerre allait recommencer, lorsque, après de nombreuses tentatives infructueuses, le roi parvint à apaiser ce différend. Les deux adversaires conclurent une paix sincère. Saint-Chamond, moyennant 225.000 livres, transmit sa charge de lieutenant du roi au second fils de Charles de Neuville, et, pour sceller cette réconciliation, le gouverneur fiança sa fille aînée à l'aîné des fils de Melchior. Ce traité fut conclu au commencement de 1619. Cette guerre minuscule, qui rappelle les luttes féodales du moyen âge, avait duré dix-huit mois.

Dès ce moment, d'Alincourt n'ayant plus de compétiteur à redouter, agit avec la certitude que le gouvernement de Lyon serait comme un fief héréditaire dans sa famille. Il se prépara même une sépulture somptueuse pour lui et sa famille en faisant construire l'église des Carmélites, où il fit édifier un riche mausolée, dans lequel il fit ensevelir son père.

En ce qui concerne les archevêques, dont l'autorité dans Lyon égalait celle du gouverneur pour certains droits et pour l'influence morale, le gouvernement de Louis XIII continua également, à l'imitation de Henri IV, à les prendre dans des familles d'origine bourgeoise (fig. 316 et 317), jusqu'à ce que le cardinal de Richelieu songeât à placer son propre frère sur le siège primatial des Gaules.

Lyon avait reconquis le calme, mais la France était de nouveau menacée par les Calvinistes, qui renouvelaient leurs tentatives de transformer notre gouvernement en une république féodale et financière. La révolte des provinces de l'antique Aquitaine, toujours anti-française comme au temps des Visigoths et des Albigeois, eut son contre-coup dans notre ville ; mais elle témoigna que les idées ennemies de la France, qui l'avaient dominée si longtemps, avaient perdu toute influence. Les rares protestants

qui restaient à Lyon, excités par la nouvelle des succès de l'insurrection, se montrèrent arrogants et provocateurs ; les bourgeois lyonnais ne répondirent que par le calme pacifique qui est dans leur caractère ; mais le menu peuple ne montra pas la même patience ; ce furent des gamins qui soulevèrent le conflit. Un protestant ayant frappé brutalement un enfant qui avait appelé



Fig. 316. — DENIS SIMON DE MARQUEMONT (Armes de), archevêque de 1612 à 1626.
D'après un sceau des Archives de l'hospice de la Charité.
D'azur au chevron d'argent chargé de 3 croissants de gueules et accompagné de 3 roses tigrés et feuillées d'argent.



Fig. 317. — CHARLES MIRON (Portrait de), archevêque de 1626 à 1628.
Fac-simile d'une photographie de M. Emmanuel Ventujol.
Il portait un blason parlant : *De gueules au miroir rond d'argent cerclé et pommelé d'or.*

Tous deux appartenaient à des familles bourgeoises de Paris récemment anoblies.

le sien *parpaillaud*, la foule se porta chez lui et saccagea tout. Bientôt l'émotion gagna les autres quartiers ; pendant quatre jours, toutes les boutiques des calvinistes furent mises au pillage, malgré les efforts des autorités et de la milice, qui probablement ne montra pas un bien grand zèle. Enfin cependant, comme le peuple avait entrepris de démolir une maison et voulait aller détruire le temple d'Oullins, on mit un terme à ces excès ; mais, en même temps,

on désarma les protestants, comme eux-mêmes désarmaient les catholiques dans les villes où ils étaient les plus forts. Du reste la répression définitive du soulèvement ramena le calme, et Louis XIII, revenant du Languedoc soumis, fit à Lyon, le 11 décembre 1622, une entrée somptueuse où la présence du clergé, se joignant pour la première fois à la population en armes, donna à cette cérémonie un caractère tout nouveau et significatif.



Fig. 318. — LE ROI ENTRANT A LYON sous un dais porté par les quatre échevins.



Fig. 319. — LA REINE ANNE D'AUTRICHE dans une litière portée par deux mulets et escortée de ses pages.

Il existe aux Archives municipales un dessin colorié représentant avec une naïveté enfantine, mais une exactitude scrupuleuse, le cortège de l'entrée de Louis XIII à Lyon, le 11 décembre 1622. Il en a été gravé par Dubouchet, en 1841, une reproduction qui est assez rare. Cette pièce est plus instructive que toutes les descriptions les plus détaillées et devient le complément obligé du curieux volume édité par Jullieron, en 1623. C'est à ce dessin que sont empruntées les deux figures ci-dessus.

Cette entrée offrit cette particularité remarquable, que tout le clergé régulier et séculier de la ville, à l'exception des Chartreux, Célestins, Jésuites et Feuillants, fit partie du cortège.

La paix était rendue à notre ville ; tranquille malgré les révoltes, malgré les inquiétudes que donnèrent parfois les guerres avec l'étranger, notre industrie développait ses moyens d'action, en même temps que le commerce continuait à étendre le champ de ses opérations.

Tandis que la quincaillerie forézienne prenait rang, que la rubanerie s'établissait à Saint-Étienne à côté des fabriques d'armes, que les vastes gisements de houille de Rive-de-Gier étaient découverts, que les moulinages de soie de Saint-Chamond maintenaient leur ancienne réputation, que les métiers de toile de Thizy rentraient en activité, Lyon se créait de nouvelles sources de richesses. Une fabrique d'acier était établie à Vaise; Bourgneuf se peuplait d'ateliers de faïenciers; des verreries, des fabriques de bas et cent autres industries venaient dans nos murs se placer à portée des innombrables débouchés que leur offrait cette place privilégiée. Entre toutes, la soierie conservait néanmoins le premier rang, malgré la concurrence étrangère, créée par les calvinistes, qui avaient transporté en Suisse nos procédés, mais heureusement sans atteindre à leur perfection, grâce à la supériorité de nos teintures. De nouvelles branches de fabrication étaient venues s'ajouter aux anciennes. Nos ouvriers ne tissaient que des étoffes simples et sans figures, il nous manquait « les draps à grands ramages et compartiments, pour orner murs d'églises, meubles de princes et grands seigneurs et bahuts d'hommes et de femmes,

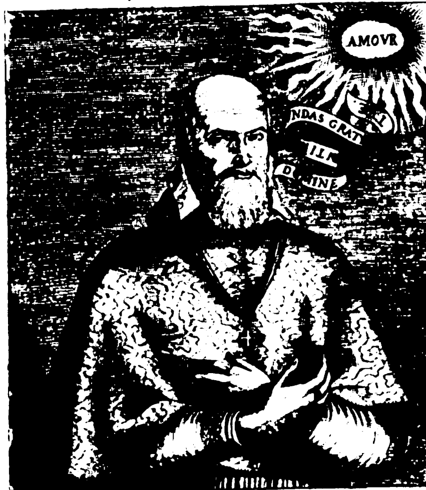


Fig 320. — SAINT FRANÇOIS DE SALES
Fac-similé réduit de la gravure publiée à Lyon l'année de sa mort.

A cette date se place un incident qui ne peut être omis. Peu de temps après le séjour du roi, François de Sales mourut dans le monastère de la Visitation de Bellecour, dans la maison du jardinier dont l'emplacement correspond à l'angle sud-ouest de la gendarmerie. Des historiens estimés ont confondu ce couvent avec la récluserie de Sainte-Hélène. C'est une erreur, celle-ci était à l'angle sud-est des rues de la Charité et Sainte-Hélène, tandis que le monastère de la Visitation avait son entrée presque en face de la rue Boissac. Le portrait, ci-dessus dessiné d'après nature, est l'œuvre du graveur lyonnais, Grégoire Huret.

rissotailles, satin et damas à figures et à fleurs de diverses couleurs ». Claude Dangon combla cette lacune, en 1603, en important chez nous le métier à la tire pour la fabrication « des velours turcs à fond de satin, taffetas fond riz et supreriz de deux, trois et quatre couleurs et autres étoffes non encore mises en œuvre » dans notre ville. Ce fut la naissance de ces splendides étoffes brochées qui, jusqu'à ces derniers temps, ont

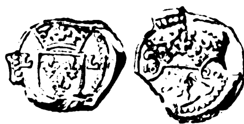


Fig. 321. — DE 1620



Fig. 322. — DE 1625



Fig. 323.

SCEAUX DE LA DOUANE DE LYON SOUS LOUIS XIII

Le sceau, fig. 322, daté de 1620, porte sur ses deux faces les armes de Lyon et dans l'un de ces blasons le nom de *Lugdunum* occupe le chef. Le troisième, également marqué deux fois du blason de la ville, diffère sensiblement des autres par le style qui est moins élégant. De plus, il est entouré d'un perlé disposé en carré, toutes choses qui tendraient à le faire attribuer à une époque plus récente. Quant au sceau d'un marchand messin, Etienne Roger, il est incontestablement du premier tiers du XVIIe siècle. Les armes de Metz, l'emploi du français dans l'inscription ne laissent, d'autre part, aucun doute non plus sur son origine.

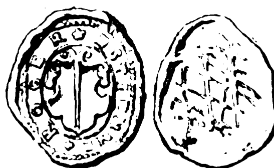


Fig 324.

MARCHAND DE METZ

(Sceau d'un)

valu à nos manufacturiers leur supériorité et à notre commerce ses richesses. Quelques années après, en 1622, les deux Pincetti, père et fils, importaient à Lyon le moirage, « ondage des camelots du Levant, accommodage des satins à la façon de ceux qui se manufacturaient à Florence et transformation de tous taffetas, soit unis, soit à fleurs, en tapis à la mode de Venise et trelis façon d'Allemagne; tous produits qui n'avaient pas été encore manufacturés en France ». Honorat, vers le même temps, introduisait la filature d'or, qui, en 1640, occupait plusieurs milliers d'ouvriers.

Seule l'imprimerie n'avait pas reconquis la prééminence

qu'elle avait eue au milieu du XVIᵉ siècle. La concurrence déloyale de Genève avait eu, contre les typographes, plus de succès que celle qui avait été tentée inutilement contre la soierie, mais cependant sans pouvoir s'approprier cette noble industrie, sans parvenir à l'acclimater dans ses murs. Vainement des spéculateurs genevois embauchèrent plusieurs de nos maîtres; le génie des beaux-arts si vif, si généreux, si impatient de toute servitude, si hostile à toute hypocrisie, ne pouvait vivre dans l'atmosphère froide et lourde, sous la domination tyrannique et louche de l'aristocratie calviniste. L'héritier de Jean de Tournes lui-même ne put emporter que les vieux bois gravés de sa maison, le talent et le labeur refusèrent de le suivre.

La ruine de notre librairie illustrée fut la cause première de la décadence de la typographie lyonnaise; et cette ruine ne fut pas causée par le manque d'artistes de talent, mais par une erreur de goût artistique, une méprise grave, un calcul maladroit et égoïste de nos éditeurs. La gravure en taille douce avait été, on s'en souvient, importée à Lyon au milieu du siècle qui venait de finir (page 125, fig. 161).

Le public s'était laissé séduire d'abord par la finesse de ce genre de travail. Les dessinateurs eux-mêmes, y trouvant une plus grande rapidité et aussi le moyen de se soustraire à la collaboration du graveur en taille d'épargne, essayèrent d'utiliser ce procédé en remplaçant, par l'eau-forte, le burin dont le maniement réclame une longue étude et impose des lenteurs d'exécution. Cette première évolution du goût chez le public, et de la main-d'œuvre chez les artistes avorta tout d'abord. L'insuffisance de Woëriot, sous le rapport du dessin et de la composition, était trop évidente pour échapper à des amateurs habitués aux œuvres admirables de Bernard Salomon, de Maître Thomas et de tant d'autres.

D'autre part, les peintres qui essayèrent de l'eau-forte en tirè-

rent un mauvais parti par leur inexpérience; leurs planches, maladroitement vernies, attaquées d'une main inégale et d'une pointe trop mousse, donnèrent des résultats peu satisfaisants, au



Fig. 325. — MARQUE DE LIBRAIRE DITE AU LION MOUCHETÉ

Cette marque est celle d'une association d'éditeurs créée à la fin du XVI[e] siècle à l'imitation de celle qu'un émigré provençal Pyrame de Candole, avait créée à Genève sous le nom de Société Caldoréenne. L'emblème choisi par l'association lyonnaise rappelait l'antique légende du lion dans la gueule duquel des abeilles avaient fait leur nid. L'âme de cette devise : *La douceur, (venant) de la force*, est une allusion à l'art pacifique de l'imprimerie fleurissant dans une ville dont le nom et le lion héraldique sont l'emblème de la force. Cette marque passa plus tard aux Frellon.

point de les obliger parfois à refaire, pour les livrer au canif du graveur, des estampes trop mal exécutées. Ainsi en arriva-t-il à Perrissin et Tortorel pour plusieurs estampes de leur grand ouvrage sur nos guerres civiles.

Du reste, les graveurs sur bois n'étaient pas restés inactifs. S'apercevant de la séduction que la finesse du burin exerçait, ils abordèrent franchement la lutte sur ce terrain ; à force d'habileté, ils parvinrent à donner à la taille d'épargne une ténuité qui, jointe à l'emploi des tailles croisées, faisait illusion et rivalisait avec la gravure en creux. Des peintres de talent leur fournirent

des dessins, et il en résulta quelques œuvres d'un mérite hors ligne. Malheureusement les éditeurs ne secondèrent pas le zèle des artistes. Paul Frellon, par exemple, qui avait pu apprécier leur mérite par les trois volumes de la *Prosopographie* de du Verdier, qui avait réalisé de beaux bénéfices avec les nombreuses éditions de la *Mythologie*, fut assez aveugle et injuste pour délaisser la gravure sur bois et aller demander à un artiste parisien, des planches au burin pour les frontispices de ses livres. Plus que lui, encore, un de nos plus célèbres éditeurs, sacrifia impitoyablement la gravure sur bois. C'est notre fameux Horace Cardon qui choisit, pour illustrer ses livres, le premier artiste lyonnais qui ait adopté la gravure en taille douce, Fornazeris, dont le burin d'une douceur extrême, le dessin élégant et les compositions riches et ingénieuses justifiaient, en quelque sorte, ses préférences.

Pour tout dire, le véritable mobile de l'abandon de la gravure sur bois par nos éditeurs fut leur égoïsme mercantile. La librairie lyonnaise avait trouvé une nouvelle source de richesses dans les grands ouvrages de scolastique et de théologie, pour lesquels elle s'était créé un débouché important à l'étranger, spécialement en Espagne, qui s'alimentait presque exclusivement chez nous. Dès lors, nos éditeurs, s'enrichissant facilement par ce moyen et sans se soucier des intérêts artistiques, ni de l'avenir de l'industrie typographique, sacrifièrent la gravure sur bois. Ils croyaient même faire beaucoup pour l'art en ajoutant à leurs in-folio des frontispices en taille douce, œuvres d'artistes étrangers, pour la plupart. Il en résulta une phase passagère de trompeuse prospérité. Plusieurs Lyonnais : Pierre Favre, Grégoire Huret, etc. (fig. 320 et 326) se formèrent au travail du burin, et de nombreux graveurs, tels que les Audran qui quittèrent Paris, vinrent s'établir à Lyon pour satisfaire aux travaux qui étaient proposés. En 1622, quand Louis XIII et Anne d'Autriche firent à Lyon leur entrée, la plus belle que l'on ait vue depuis celle

de Henri II, la ville fit imprimer la relation détaillée de cette brillante cérémonie, et il fut possible de l'orner de vingt et une grandes planches au burin, tant l'art de la gravure s'était déjà répandu à Lyon (fig. 326).

Cet éclat artistique n'était qu'un vain mirage. En réalité, nos éditeurs préparaient, de cette façon, la ruine future de leur com-

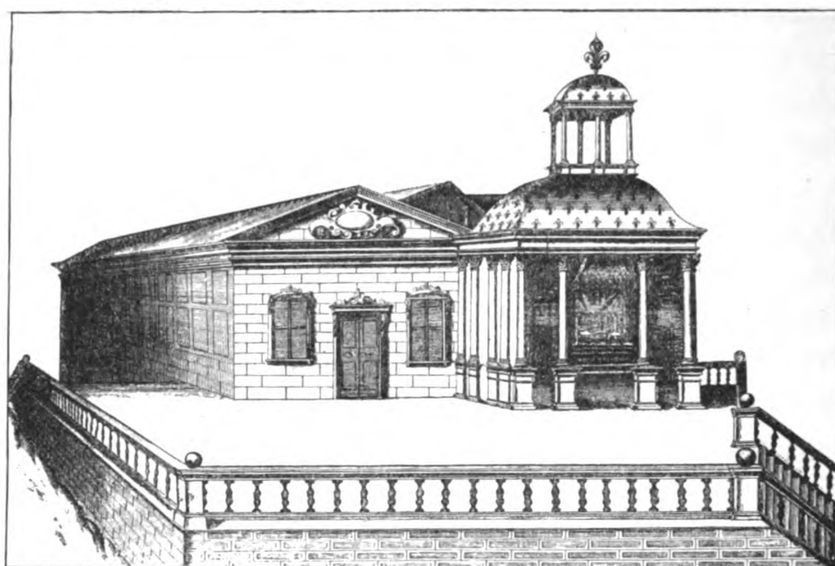


Fig. 326. — LOGE ET TRONE OU LOUIS XIII ET ANNE D'AUTRICHE REÇURENT LES HOMMAGES DES LYONNAIS
Fac-similé de la gravure de Pierre Favre, graveur lyonnais.

Cette planche, de même que le portrait de saint François de Sales (p. 245) donne l'idée de la manière de nos graveurs lyonnais.

Les deux édifices représentés ici, avaient été érigés dans le parc du château de la Motte, près de la route de Vienne. On montait par l'escalier de droite pour saluer leurs majestés et on sortait par celui de gauche au fond.

merce. Ils avaient tué la gravure sur bois; du même coup, ils chassèrent les dessinateurs et les peintres; puis les graveurs en taille douce, attirés par des offres trompeuses, durent s'éloigner à leur tour; enfin, la vie littéraire, qui avait été si active, s'éteignit complètement chez nous. Aussi désintéressés qu'ils puissent être, artistes et hommes de lettres ne peuvent vivre sans aliments; dès lors qu'ils ne trouvèrent plus de ressources dans notre ville, ils

furent contraints de s'éloigner ou d'abandonner des carrières ingrates qui ne leur donnaient pas de quoi suffire à leurs besoins. Stella, par exemple, dont le père était venu de Malines s'établir à Lyon au temps de la prospérité artistique, Stella, quoique marié à une femme de notre pays, quoiqu'y ayant des intérêts, fut obligé de le quitter pour aller, de même que ses nièces, habiles graveuses, chercher à Paris un champ plus favorable à l'exercice de son talent. Ainsi, l'art du dessin et de la peinture s'éloignait d'une ville qui les dédaignait. Mais, par un juste retour, le commerce qui les avait sacrifiés finit par succomber par la perte de ces collaborateurs, qui avaient fait sa richesse et qu'il avait si mal payés de leurs services. C'est ainsi qu'une mauvaise direction, même en des choses qui paraissent étrangères au commerce, peut ruiner les industries les plus florissantes et les situations les plus solidement assises. Mais ces déplorables conséquences ne devaient se manifester que plus tard. Pour le moment, nos libraires s'enrichissaient, et Horace Cardon parvenait à la fortune, aux honneurs consulaires et à la noblesse.

De tous les arts, l'architecture se maintenait avec le plus de succès. Sans briller d'un grand éclat, elle produisit des œuvres élégantes, et qui indiquent un progrès soutenu. Ses applications étaient trop nombreuses pour qu'elle pût tomber en décadence. Il se créa, dès la fin du XVIe siècle, un double courant dans l'art de bâtir, l'un procédant du genre italien et dont la maison dite de Serlio à la Quarantaine et celle des lions à l'angle sud-est de la rue Juiverie sont les principaux spécimens. Le caractère de ce style était l'emploi des bossages, dont Philibert de l'Orme avait donné en France les premiers modèles et que l'on appelait *à la Rustique*. L'autre genre, exclusivement local, et dont la plus ancienne manifestation se retrouve dans la maison dite les *Caves d'Ainay*, formant l'angle sud-ouest des rues Mercière et de la Monnaie, était d'une élégance charmante; mais il n'était

pas monumental et dut céder la place à un troisième style, bien connu sous le nom de style Louis XIII, et qui a régné partout en France. Nos architectes, pour donner un aspect de grandeur à ce genre, qui en manquait un peu par lui-même, encadrèrent souvent leurs façades d'arcs immenses qui en rehaussaient les proportions. L'église de l'Hôtel-Dieu, la chapelle de Sainte-Catherine, aujourd'hui démolie, en sont des exemples.

A cette même période artistique appartiennent de beaux morceaux de menuiserie, des meubles et aussi des portes extérieures décorées soit de perspectives, soit de cartouches, d'ornements accompagnés quelquefois de figures comme dans la belle porte provenant de la rue Neuve et conservée actuellement au Musée.

Quant à la statuaire, elle était très médiocre. Lalyame, le plus habile maître d'alors, était d'un talent mou, sans originalité, et d'une grande insuffisance sous le rapport de l'anatomie autant que dans l'art de draper les figures (p. 226, fig. 286). Cette disproportion de mérite entre la sculpture d'ornements et la statuaire, l'architecture et la peinture, provient de la cause déjà signalée : les arts d'utilité publique progressaient, alimentés par les travaux que faisaient exécuter, pour leur bien-être, des marchands enrichis; mais l'art proprement dit était en pleine décadence parce que nos bourgeois n'en avaient nul souci, n'y comprenaient rien, vivant dans cette insuffisance intellectuelle qui a fait du nom de bourgeois le synonyme d'esprit épais et trivial.

Néanmoins on était tout au bonheur d'une prospérité renaissante lorsqu'un épouvantable fléau vint, en 1628, en interrompre momentanément le cours. Déjà, l'année précédente, l'annonce d'une loi somptuaire, qui restreignait l'usage de la soie, avait provoqué une crise terrible. Vingt mille ouvriers s'étaient tout à coup trouvés dans la misère. La peste survint aussitôt après. Elle venait d'Italie et se répandit en Bourgogne, en Forez, à Saint-Étienne, où elle s'était déclarée au mois de juin. Elle

éclata d'abord à Vaulx-en-Velin, dont les habitants, mis en quarantaine, furent séparés du reste du monde. Deux capucins eurent l'héroïsme de se renfermer avec ces malheureux pour leur donner des soins et succombèrent. Bientôt, malgré toutes les mesures de précaution, elle pénétra le 20 septembre par la Guillotière et égala bientôt en horreur celle de 1564. Des familles entières, quelquefois de dix personnes, furent moissonnées ; des maisons perdirent tous leurs habitants. A l'hôpital Saint-Laurent deux mille malades étaient entassés en plein air ; on en fut réduit à construire dans le pré d'Ainay des cabanes pour recevoir ceux — et ils se comptaient par milliers — qui ne pouvaient trouver asile à la Quarantaine. On peut évaluer à quarante mille le nombre des victimes. L'épidémie gagna ensuite Roanne, puis Montbrison ; toute la province en devint la proie. Les villes perdirent le tiers ou la moitié de leur population. A Lyon, la terreur fut telle que tous les gens aisés s'enfuirent, clergé, fonctionnaires, médecins, chirurgiens, etc. Il ne resta que quarante religieux, Minimes, Carmes, Augustins de la Croix-Rousse, Picpus de la Guillotière, Récollets, Capucins, Jésuites, quelques prêtres, entre autres ceux du chapitre de Saint-Nizier, un échevin, Charles



Fig. 327. — CABANES DES PESTIFÉRÉS établies dans le pré d'Ainay.
D'après le plan de Simon Maupin, 1635.
Le pré d'Ainay s'étendait en aval des remparts. On le voit en perspective et en entier dans la figure 332, page 257.

Bayle, deux magistrats de la Sénéchaussée, huit médecins, sept chirurgiens dont l'un, simple apprenti, reçut des lettres de maîtrise, en récompense de son dévouement et a laissé des descendants qui ont été au premier rang dans notre ville. L'aumônier de l'Hôtel-Dieu, comme bien d'autres de ceux qui se dévouèrent, mourut à son poste. Sur les quarante religieux qui étaient restés pour soigner les malades, trente succombèrent, parmi lesquels un



Fig. 328.
MÉDAILLE DE DÉVOTION
relative à la peste de 1628.

D'un côté, les armes des religieux Minimes avec la date de 1628 ; de l'autre, un Minime agenouillé ayant à ses côtés saint François de Paule, fondateur de l'ordre, et en face saint Roch ; en haut Jésus-Christ dans les nuages accompagné de deux figures d'ange ; enfin en bas les armes de la ville. Ces figures indiquent que cette médaille était distribuée par les Minimes dont le rôle fut important à cette époque néfaste. L'un des motifs qu'ils eurent de les faire frapper fut qu'ils étaient chargés du service divin dans la chapelle de Saint-Roch, construite en 1581, à la Quarantaine, lors de la peste de 1577. Ce petit monument doit être rare, car il a échappé aux savantes et consciencieuses recherches de M. le Dr Poncet dans ses *Documents pour servir à l'histoire de la médecine*.

Augustin, deux Récollets, deux Carmes, trois Minimes, sept Capucins, huit Jésuites dont un professeur au collège. Ce désastre réagit sur l'industrie par les ravages qu'il exerça sur la classe laborieuse à tel point que, plusieurs années après, on ne trouvait pas assez d'ouvriers experts et capables de certains travaux.

La terrible peste de 1628 fut générale ; aucun lieu n'en fut exempt ; les mémoires particuliers, les actes, les monuments la signalent partout ; les régions les plus salubres furent ravagées par le fléau, et, sur les hautes montagnes du Forez (fig. 329), la mortalité ne fut pas moindre que dans les plaines insalubres.

Cependant, de fréquents retours du fléau ne cessèrent de se produire les années suivantes jusqu'en 1643, à ce point que l'on conserva les cabanes dans le pré d'Ainay (fig. 327) ; malgré cela les affaires reprirent bientôt leur cours normal. Le mouvement fut activé par la construction de deux ponts de bois sur la Saône, l'un sur l'emplacement du pont Tilsitt actuel (1634), l'autre à

Saint-Vincent (1637). Roanne avait précédé Lyon dans cette innovation et avait commencé, dès 1630, à se faire construire un pont de bois sur la Loire (fig. 333).

Plus d'un incident fâcheux troubla cependant cette nouvelle

La terrible épidémie de 1628 laissa, dans la région, de nombreux souvenirs de son passage, par l'institution de cérémonies pieuses, la construction de nombreuses chapelles rurales, dont quelques-unes existent encore. Un manuscrit de la Bibliothèque de Lyon déjà cité (p. 11, fig. 21) est suivi de dessins du XVIIe siècle représentant six chapelles, édifiées en Forez ou choisies pour but de pèlerinages établis à l'occasion de cette peste. La première fut bâtie à la suite d'un vœu fait par « la maison de Gontez » sous le nom de *Belle Lorette;* la seconde fut érigée par les *Cerviérois* « Au bon Saint-Roch sur un gros roc » pour qu'il les préserve de « tout charbon, bosse et peste »;



la troisième, dédiée à la Sainte Vierge, est représentée ci-dessus et accompagnée de dix vers où les habitants s'expriment ainsi :

Par pèlerinage
Ton sainct Hermytage
Nous visiterons
Et telle journée
La teste baissée
Alors nous dirons

O Vierge Marie
De grâce remplie
Mère du Sauveur
Pryez le de grâce
Qu'aux Salles ne passe
Nul mal ny douleur.

Les trois derniers dessins représentent trois chapelles dédiées à saint Sébastien (1629), à saint Roch (1629) et à saint Jérôme, mais sans indication des localités où elles étaient situées ni des personnes qui les avaient fait bâtir.

Fig. 329. — SOUVENIR DE LA PESTE DE 1628 A SALLES EN FOREZ
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi.

prospérité. Les besoins de la politique, les immenses frais de guerre nécessités et par les soulèvements des grands seigneurs mécontents et du duc d'Orléans, dont le duc du Roannais était un des partisans et par les tentatives des protestants, provoquèrent des mesures fiscales onéreuses et dont les procédés des traitants, chargés de les percevoir, rendaient les charges plus

lourdes. Le Gouvernement avait persisté dans le système odieux des fermes qui livraient le prélèvement des impôts à des mains avides et les droits de l'État à des particuliers, la plupart du temps sans moralité, comme sans amour du bien public. Les



Fig. 330. — LE PONT DE BOIS ET LE BOURG DE ROANNE AU XVII[e] SIÈCLE
D'après la gravure d'Israël Sylvestre, reproduite par Mérian *(op. laud.).*

Roanne, n'ayant jamais eu d'enceinte fortifiée mais simplement un château servant de refuge aux habitants, était qualifié *bourg* et non pas *ville;* mais il passait pour le premier bourg de France.

émeutes populaires de 1632 et de 1640, motivées par l'annonce d'une taxe sur le vin et par les procédés violents et arbitraires des agents du fisc, furent les plus redoutables. Dans la première Jean de Silvecane, qui, en récompense de sa belle conduite pen-



Fig. 331. — JETON DE JEAN DE SILVECANE
Echevin en 1632.
D'après l'original communiqué par feu Hubert Jacquet.

Ce jeton inédit et anonyme se reconnait aux armes *(d'azur à 3 palmes rangées de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or).* La devise, *sublimia sublimibus*, fait allusion à ce blason : les palmes, emblème de l'immortalité, s'élevant jusqu'au ciel, représenté par le chef bleu étoilé. Le revers rappelle la répression de l'émeute du peuple lyonnais. Il représente un lion mené en laisse par un aigle, avec une devise latine signifiant *la vigilance a dompté la force (Pervigil fortem domuit,* littéralement *le vigilant a dompté le fort).*

dant la peste, venait d'être nommé échevin, se distingua par son zèle pour calmer l'effervescence; l'autorité du Consulat fut méconnue, le Prévôt des marchands menacé; l'intervention de l'archevêque, le cardinal Alphonse de Richelieu, prélat vénéré pour sa douceur et sa charité, ne produisit même qu'un apai-

sement passager; il fallut, au grand déplaisir de nos bourgeois, que la ville reçût une garnison de quatre régiments.

La guerre, quoique éloignée de nos régions, ne fut pas sans s'y



Fig. 332. — LES REMPARTS D'AINAY ET LE CONFLUENT
D'après la gravure d'Israël Sylvestre reproduite par Mérian
(*Topographia Galliæ*, Francfort 1657).

a, porte d'Ainay; *b*, clocher du couvent de Sainte-Claire; *c*, Ainay; *d*, Saint-Jean; *e*, pont de bois de Bellecour ou de l'Archevêché; *f*, clocher de Saint-Paul; *h*, Saint-Georges et à droite la Commanderie; *m* pont de la Guillotière.

faire ressentir par contre-coup. Le transit sur le Rhône avait été souvent interrompu par les révoltés du Midi. Les mouvements des troupes espagnoles en Franche-Comté, la présence de Monsieur, frère du roi, qui s'y était joint aux ennemis, causèrent quelques alarmes à Lyon, d'autant mieux que ce prince, Gaston d'Orléans, était seigneur de Beaujolais et de Dombes, comme on l'expliquera plus loin. Du reste les habitants de ces deux baronnies étaient loin de vouloir prendre part à cette aventure et notre ville, d'autre part, était en bon état de défense. Outre l'enceinte du nord-ouest, élevée pendant les guerres civiles, nos fortifications avaient reçu de nouveaux accroissements : le rempart commencé au siècle précédent, fut repris en sous-œuvre et achevé en 1622, enveloppant l'extrémité de la presqu'île, avec une porte (fig. 332, *a*) dont il reste quelques traces sur l'emplacement de la petite rue Sainte-Claire. Au nord, le rempart de la Croix-Rousse avait eu ses bastions reconstruits à la moderne, munis de gigantesques oreillons et de puissantes casemates; la porte d'Halincourt, au pied du fort Saint-Jean et le bastion Saint-Clair, qui s'avançait

jusque dans le Rhône, fermaient les deux passages, ne laissant d'accès direct sur le plateau que par la porte Saint-Sébastien, couverte elle-même par un énorme bastion (fig. 333, n° 10). Enfin une muraille à redans, s'étendant de Saint-Clair au fossé des

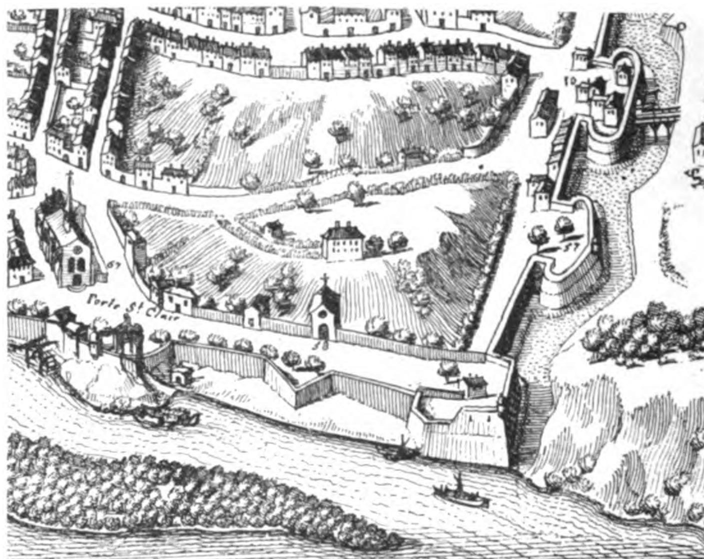


Fig. 333. — FORTIFICATIONS DE LYON A SAINT-CLAIR

D'après le plan de Lyon publié par Mérian *(op. laud.)*.

10, bastion et porte Saint-Sébastien, en haut de la Grand'Côte; 58, chapelle Saint-Clair; 67, les Feuillants. On voit que le bastion Saint-Clair condamnait complètement l'ancienne voie romaine du Léman *(cf.* t. I, p. 231) qui fut dès lors abandonnée pendant un siècle et demi. L'unique débouché dans cette direction était la porte qui s'ouvrait en haut de la Grand'Côte et qui, dans notre siècle, a pris le nom de barrière de la Croix-Rousse. Le terrain qui paraît au bas de la planche fait partie d'une île ou brotteau, devenue le quartier compris actuellement entre le quai et la rue des Deux-Angles, aujourd'hui d'Alsace. La roue à aubes qui paraît à gauche de la porte Saint-Clair, actionnait une pompe qui fournissait de l'eau aux fontaines de l'hôtel de ville.

Terreaux, allait jusqu'aux anciens murs, reprenait par les Cordeliers jusqu'aux remparts d'Ainay complétant la défense de la ville, qui se trouva ainsi entourée d'une enceinte continue.

Quoiqu'en dehors du théâtre des opérations militaires, les Lyonnais n'y restèrent pas étrangers comme autrefois. En 1600, lorsqu'un gentilhomme forézien, du Bourg de l'Espinasse, avait été chargé de former un régiment de 1000 fantassins, deux com-

pagnies, de 100 hommes chacune, furent levées à Lyon; le reste dut être fourni par la province; c'était la remise sur pied de la bande de la 5e légion de 1532, et la constitution passagère des futurs régiments de Lyonnais, de Beaujolais et de Forez. Ce corps devint ensuite le fameux régiment d'Auvergne; celui de Lyonnais, porta d'abord le nom d'Alincourt, et dans cette première

Après la levée du siège, ces monnaies furent retirées suivant l'engagement pris, mais il en manqua pour une somme de 15.000 livres; des Allemands et des Italiens en avaient gardé un grand nombre comme objets d'art et de curiosité. Ce sont en effet de véritables œuvres artistiques qui tranchent sur la grossièreté habituelle des pièces de ce genre. Nous n'avons pas reproduit les revers des pièces (fig. 334, 335 et 336) qui ressemblent à celles de la figure 337, sauf l'indication de la valeur.



Fig. 334. — X FLORINS



Fig. 335. — XX FLORINS



Fig. 336. — V FLORINS



Fig. 337. — I FLORIN

MONNAIES OBSIDIONALES DE BRONZE FRAPPÉES AU SIÈGE DE CASAL SOUS LA GARANTIE D'UN NÉGOCIANT LYONNAIS

phase de son existence, il donna en gage au pays son maître de camp (colonel), tué le 3 août 1639 à la prise de Turin, par le prince de Savoie. Petit-fils du gouverneur, il était Lyonnais, mieux que cela, filleul de la ville dont il portait le nom : Lyon-François de Neufville. Dans cette même affaire de Turin, et la veille de la mort de Neufville, avait été tué un brave et illustre forézien, Jean-Claude, marquis de Nérestang. Son père, mortellement blessé en 1620 à la victoire des Ponts-de-Cé, avait été enterré dans l'église des Carmes-Déchaussés qu'il avait fait construire deux ans auparavant; son fils périt également les armes à la main en 1644 offrant ainsi trois générations sacrifiées au salut de la patrie.

En même temps que le régiment de Lyonnais prenait une part glorieuse à la campagne de Piémont, la ville elle-même fournissait son contingent. Ainsi 150 des arquebusiers du Consulat furent, en 1640, envoyés devant Saluces, et, en 1642, chaque pennonage fournit 6 volontaires qui composèrent un détachement de 216 hommes, destinés à l'armée de Perpignan : le Consulat leur avait alloué à chacun deux pistoles de gratification d'entrée en campagne. Les Lyonnais participaient à la guerre non pas seulement avec les soldats qu'ils fournissaient mais aussi avec leur arme spéciale, la monnaie. On raconte cet épisode du siège de Casal, en 1630, où le maréchal de Toiras qui commandait, étant absolument dépourvu d'argent, fit fondre une pièce de canon, dont il fit frapper de là monnaie de bronze, à laquelle on donna la valeur de l'argent, garantie sur le crédit d'un négociant lyonnais (fig. 334 à 337).



Fig. 338. — JACQUES COLLOMBON du Bourg-Saint-Andéol en Vivarais, commissaire d'artillerie. capitaine instructeur des pennonages lyonnais.
Fac-similé de la gravure de Murgallet.

Dès 1629, le Consulat s'était donné un capitaine instructeur, J. Collombon, commissaire d'artillerie, qui fut chargé de former nos bourgeois au maniement si compliqué et si difficile de la pique, du mousquet, de la hallebarde, de la pertuisane, du bâton à deux bouts, de l'espadon, de l'épée et aux manœuvres d'infanterie. Ces leçons étaient fort goûtées, assez pour trouver le débit d'un manuel d'instruction plusieurs fois imprimé, et pour conserver à son fils la charge qu'il exerçait encore cinquante ans plus tard. Et ce n'était pas pour nos concitoyens un vain amu-

sement. L'esprit militaire n'avait fait que s'accroître. Les pennonages pouvaient, le cas échéant, mettre en ligne 32.000 hommes, chiffre énorme pour une population qui n'était pas même le quart de celle de l'agglomération actuelle. Les régiments de Néres-



Fig. 339. — UNE COMPAGNIE OU PENNON LYONNAIS du temps de Louis XIII.
D'après le dessin du cortège de Louis XIII à son entrée à Lyon en 1622.

Chacun des 36 pennonages qui assistèrent à l'entrée, se composait de moitié de mousquetaires et moitié de piquiers. Les premiers vêtus de pourpoints, haut-de-chausses de couleurs uniformes; le mousquet et la fourchette (tige en fer sur laquelle on appuyait le mousquet pour tirer) argentée et dorée, la bandoulière de velours à franges et passementeries d'or ou d'argent; les seconds habillés de même et portant la pique à fer argenté ou doré, le corselet (cuirasse) de Milan blanc et gravé ainsi que les tassettes et la bourguignote (casque) remplaçant le chapeau et orné comme celui-ci de deux plumes, l'une blanche, l'autre de la couleur distinctive de la Compagnie. En tête était le capitaine, la pique sur l'épaule; puis devant les piquiers, le lieutenant, l'enseigne avec le drapeau aux couleurs du pennonage et à la croix blanche, marchant au milieu des piquiers. La compagnie était complétée par 4 caporaux armés de mousquets, 2 sergents avec hallebardes à fers dorés et 6 tambours et parfois des fifres.

8000 hommes ainsi équipés et armés figuraient dans le cortège; mais ce n'étaient que les personnes les plus riches de la ville, et capables de s'habiller avec luxe; les relations font observer que le total des habitants que la ville pouvait présenter sous les armes aurait été quatre fois plus fort et dépassé 32.000 hommes, chiffre proportionnellement beaucoup plus élevé que celui de nos gardes nationaux modernes.

tang, de Bourg de l'Espinasse, aussi bien que celui que le gouverneur avait créé sous le nom de notre province, trouvaient facilement à se recruter chez nous. Des familles bourgeoises se laissaient entraîner par l'ardeur belliqueuse et donnaient à l'armée de braves et illustres officiers. Les jouets d'enfants (fig. 340) eux-mêmes attestaient ces tendances belliqueuses.

La guerre, les nécessités de la politique continuaient à amener le roi et son ministre qui passèrent fréquemment à Lyon.

L'un de leurs séjours les plus marquants fut celui de 1630. Louis XIII, revenant de Savoie, tomba malade en arrivant dans notre ville, fut à deux doigts de la mort et guérit miraculeusement par contact du reliquaire qui renfermait le cœur de saint François de Sales. Les deux reines, après sa guérison, allèrent à pied jusqu'à l'Ile-Barbe rendre le vœu qu'elles avaient fait à la Sainte Vierge. C'est pendant sa convalescence que la reine mère, profitant de sa faiblesse, prépara contre Richelieu ce fameux complot dont le succès parut assuré et qui se termina à Roanne par la Journée des Dupes, défaite absolue de Marie de Médicis. Louis XIII revint en 1632, marchant contre les révoltés du Midi, et enfin, deux fois en 1642, à l'aller et au retour du siège de Perpignan. Le cardinal de Richelieu le suivit deux mois après. Il s'en allait mourir à Paris, et le mal dont il était atteint avait complètement brisé ses forces : il ne pouvait supporter la voiture et se faisait porter dans une sorte de chambre mobile. Quand il arriva à Lyon, il était si faible que, pour entrer à son logement à Ainay, on dut faire entrer la litière elle-même au moyen d'un plan incliné et en rompant la porte et une fenêtre du palais abbatial. Mais, s'il était affaibli de corps, l'infatigable ministre avait conservé toute son énergie; mourant, pour ainsi dire, il traînait après lui deux victimes de son inflexible politique, et fit de notre ville le triste théâtre où se joua le dernier acte de la longue tragédie des révoltes de l'aristocratie contre le pouvoir royal. Cinq-Mars et de Thou



Fig. 340. — JOUET trouvé dans la Saône et représentant un mousquetaire du temps de Louis XIII.

On a, dans le dessin, restitué la tête, le bras droit et les jambes qui ont été brisés.

furent condamnés à Lyon et décapités sur la place des Terreaux en face des jardins du monastère de Saint-Pierre et vis-à-vis de



Fig. 341. — CINQ-MARS
(Henri Coiffier de Ruzé, marquis de)
D'après une gravure contemporaine dédiée à Cinq-Mars « par son très humble serviteur Balthazar Moncornet » l'éditeur.



Fig. 342. — DE THOU
(François-Auguste)
D'après un dessin du temps.
Il était né en 1607 et avait par conséquent trente-cinq ans au moment de sa mort.

Il avait vingt-deux ans seulement lorsqu'il fut décapité, étant né en 1620.

Il existe, du supplice de ces deux intéressantes victimes, une relation détaillée et très dramatique, écrite par un Lyonnais, témoin oculaire. Elle a été fréquemment réimprimée jusque dans ces dernières années.

Le corps de Cinq-Mars fut emporté pour être enseveli dans le tombeau de sa famille. Quant à de Thou, il fut enterré dans l'église des Feuillants (fig. 332, n° 67) détruite à la Révolution et dont une rue, qui en occupe l'emplacement, conserve le nom.

A Lyon, on rencontre fréquemment des haches qui sont présentées comme étant les instruments du supplice des deux victimes de Richelieu. Celle que nous représentons comme type et spécimen de ces attributions légendaires est un énorme couperet n'ayant pas moins de 25 centimètres de tranchant. Il a été trouvé dans la Saône et se conserve à Trévoux dans le cabinet de feu M. le conseiller Valentin-Smith, qui l'acquit lors de sa découverte.



Fig. 343. — HACHE
que l'on suppose avoir servi à l'exécution de Cinq-Mars et de Thou.

l'hôpital des mendiants, qui occupait alors l'emplacement de l'hôtel de ville actuel (fig. 344).

La peste, non moins fréquemment que le roi et son ministre, n'avait cessé de visiter Lyon. Elle avait reparu en 1629, 1630, 1631, 1636, mais en 1638, elle se manifesta avec une violence telle que l'on craignit un désastre semblable à celui de 1628.



Fig. 344. — LA PLACE DES TERREAUX
telle qu'elle était lors de l'exécution de Cinq-Mars et de Thou.
D'après le plan de Simon Maupin.

Le bâtiment que l'on voit au bas de la figure est l'hospice des mendiants construit sur l'emplacement du temple des Réformés, détruit en 1567 (p. 141), et qui fut lui-même remplacé par l'hôtel de ville actuel. La tour, qui est tout à fait au bas, était le dernier reste des anciens remparts. Elle servait de poudrière et, en 1581, elle fut foudroyée et causa la ruine de plusieurs maisons, renversées par l'explosion. Une potence avec un pendu au milieu de la place montre que c'était là le lieu des exécutions.

Comme à cette première crise, les fonctionnaires s'enfuirent; mais l'archevêque, investi des fonctions de Lieutenant du roi, resta vaillamment seul à son poste pour, comme il le disait, ne pas « dénier son assistance au peuple confié sous sa conduite ». Il répondit avec une simplicité héroïque à ceux qui l'engageaient à

fuir le péril : « J'y suis, et, si Dieu veut que j'y périsse, je le veux avec lui, je l'ai prévu et reconnu avant de m'y mettre et pris la résolution d'y demeurer de pied ferme et sans blémir tant qu'il durera. » La naissance du Dauphin, qui fut Louis XIV, survenue



Fig. 345. — ALPHONSE DE RICHELIEU
Archevêque de Lyon de 1628 à 1653.
D'après une gravure de Mellan.

Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu frère aîné du fameux cardinal-Armand de Richelieu, ayant été nommé évêque de Luçon, se démit de cet évêché en faveur de son frère et se fit Chartreux. Il fut tiré de son cloître et nommé archevêque d'Arles, puis de Lyon, et enfin cardinal du titre de la Sainte-Trinité du Mont. C'était un homme d'une vertu et d'une charité profondes et, de plus, de beaucoup d'esprit et de gaieté. On a de lui des lettres remplies de traits et de mots charmants, comme de beaucoup de bon sens et de sagesse. Il voulut être enterré à la Charité et composa lui-même son épitaphe qu'on y lit encore : *Pauper natus sum ; paupertatem vovi ; pauper vixi : pauper morior ; inter pauperes sepeliri volo.* « Je suis né pauvre ; j'ai fait vœu de pauvreté (comme Chartreux) ; j'ai vécu pauvre ; je meurs pauvre ; je veux être enterré au milieu des pauvres ». Son corps repose toujours dans le caveau au-dessous de la chapelle de la Sainte-Vierge où il a été reconnu plusieurs fois et tout récemment encore. Son épitaphe se lit contre la muraille ; elle était surmontée d'un écusson aux armes de Camille de Neufville, son successeur, par suite d'une erreur provenant de ce qu'elle fut gravée du vivant de ce dernier prélat. On les a enlevées, il y a peu d'années, et remplacées par une grande et lourde croix dorée du plus mauvais goût, choquante surtout parce qu'elle détruit l'harmonie existant entre cette tombe et celle de Mgr de Marquemont, placée en face et absolument semblable.

Il existe plusieurs portraits d'Alphonse de Richelieu, entre autres un médaillon exécuté en 1631 par Varin, il a été reproduit dans les *Grands Souvenirs* de M. Meynis, une gravure éditée par Daret, une autre par Moncornet et enfin celle que nous donnons ici et qui a été dessinée et gravée à Rome en 1636. Celle-ci, ainsi que le médaillon de Varin, sont les représentations les plus authentiques des traits de ce prélat.

sur ces entrefaites, le 5 septembre, aurait dû l'appeler à Paris, à cause de sa dignité de Grand Aumonier de France ; il se contenta d'adresser au roi ses félicitations et de s'excuser de ce « que le malheur de la ville ne lui avait pas permis de se rendre auprès de Sa Majesté pour faire sa charge ». Le fléau diminua d'intensité à

la suite des fêtes célébrées à cette occasion; on l'attribua aux illuminations et aux détonations de l'artillerie qui auraient purifié l'air; néanmoins il restait encore, dans les hôpitaux, au mois de novembre, 6 à 700 malades pauvres.



Fig 346. — LA VIERGE du Vœu des Echevins. *D'après une photographie de feu P. Brunellière.*

Le Consulat, en accomplissement de son vœu, fit ériger sur le pont de Pierre en 1659, un édicule abritant une statue de marbre de la Sainte-Vierge, exécutée par le sculpteur Mimerel, et qui fut placée en 1662. L'édicule, sous la Restauration, fut transformé en fontaine, transporté au bas du Chemin Neuf où on le voit encore, et remplacé sur le pont par un poste de pompiers.

Quant à la statue elle avait disparu depuis longtemps. Dès 1694 elle n'était plus dans la niche où elle avait été placée trente ans auparavant. On avait émis de nombreuses conjectures sur sa disparition lorsqu'elle a été retrouvée dans l'église de l'Hôtel-Dieu où elle avait été transportée. C'est M. J.-J. Grisard qui, par des inductions très ingénieuses, a établi ce fait d'une manière décisive dans ses recherches sur *le Vœu des Échevins* (Lyon, 1888, in-8, fig.), étude très remarquable, dans laquelle, suivant son habitude, il a épuisé le sujet. Nous ajouterons seulement aux preuves qu'il a données, celle qui résulte du titre sous lequel cette image est vénérée. Elle est nommée *Notre-Dame de la Paix;* et en effet elle fut commandée l'année même de la fameuse paix des Pyrénées. Nous ajouterons que les réparations doivent être de la main même de Mimerel.

L'édicule du Pont se trouve gravé en élévation dans les *Recherches sur l'Architecture* de P. Martin. Il a été reproduit également dans le livre de M. J.-J. Grisard, d'après une photographie du regretté P. Brunellière, typographe habile, doublé d'un artiste, mort prématurément avant d'avoir obtenu ce qu'il devait attendre de son mérite et de son talent. Le doyen de nos graveurs lyonnais, M. C. Tournier, parmi les 25 planches de son recueil intitulé *Archéologie lyonnaise* (Lyon, 1891-92, in-plano), a, de son côté, représenté ce monument d'une façon très pittoresque et dans l'état de vétusté où il se trouve actuellement.

De nouvelles manifestations plus ou moins graves du fléau continuèrent à se produire jusqu'en 1643. En ces circonstances le Consulat qui n'avait cessé de faire des vœux à Notre-Dame de Lorette, à Notre-Dame du Puy, à Saint-Nicolas de Tolentin à Brou, etc., résolut cette année, le 12 mars, de recourir à un oratoire jusqu'alors négligé, à Notre-Dame de Fourvière. Auparavant c'était à l'Ile-Barbe ou à des sanctuaires lointains que l'on s'adressait. Cette détermination fut inspirée par le succès des prières que les recteurs de la Charité, les premiers, avaient en 1638 faites

dans la modeste chapelle élevée sur les ruines de l'antique forum. Nos magistrats municipaux, incités par cet exemple, firent vœu d'aller tous les ans, le 8 septembre, entendre la messe et faire une offrande à la chapelle pour obtenir d'être délivrés de la contagion; et, chose extraordinaire, brusquement, sans que la science ait pu, jusqu'à ce jour, découvrir aucune cause naturelle de ce fait, depuis ce moment, c'est-à-dire depuis deux siècles et demi, Lyon n'a plus connu ces fléaux qui le ravageaient périodiquement; il a notamment évité les grandes épidémies du choléra de 1832 et 1848 qui ont traversé la France de Marseille à Paris en évitant nos murs.

Les actes de dévotion extérieure étaient dans les mœurs habituelles de ces époques lointaines; mais la génération de ce temps manifesta des sentiments de foi et de piété profondes que l'on n'avait pas vus depuis le XIIe siècle. Il s'opéra dans les idées, dans les mœurs une évolution complète. Les périls que courait la religion avaient ramené à elle tous les esprits animés de sentiments spiritualistes; les épouvantables calamités qui avaient ensanglanté le pays, troublé les familles, divisé les citoyens et promené partout la violence, le meurtre et les plus odieux excès, avaient brisé les courages, attristé les cœurs; quiconque était capable de penser était rentré en soi-même, et les âmes délicates n'avaient songé qu'à se dérober au spectacle, au souvenir même de tant d'horreurs. On vit les aînés de nobles maisons renoncer à leurs droits pour embrasser le sacerdoce, de riches héritiers se retirer dans la solitude, distribuer leurs biens aux pauvres, faire renaître la vie des anachorètes et, chose plus étonnante, des familles entières se vouer à la vie religieuse, comme celle des Capponi, qui finit en douze enfants, six fils et six filles, tous consacrés à Dieu.

A Lyon seulement il s'établit, dans un demi-siècle, vingt-quatre monastères, sans parler de ceux qui furent institués dans le reste de la province. Parmi ces congrégations il faut noter spéciale-

ment les Pénitents de la Miséricorde, qui, en assurant aux condamnés la sépulture, firent disparaître le hideux spectacle des corps des suppliciés laissés indéfiniment exposés aux portes des villes. Dans ce mouvement, les hommes de guerre qui survécurent aux sanglantes luttes auxquelles ils avaient pris part se firent surtout remarquer par leur zèle et leur piété. Pour ne citer que la famille de Saint-Chamond, Christophe, le dernier de ce nom, qui avait combattu les protestants avec tant de succès, fondait à la fois un hôpital pour les malades ou infirmes et un collège pour l'instruction de la jeunesse. Son gendre et héritier, Jacques Mitte de Chevrières, le soldat de la Ligue, établit, en 1601, un couvent de capucins à Saint-Chamond. Son fils Melchior construisit une sainte chapelle destinée à recevoir des reliques qu'il avait recueillies au cours des nombreuses ambassades dont il avait été chargé en Allemagne et en Italie. Il avait également installé dans sa petite capitale un couvent d'Ursulines qui envoyèrent des colonies à Montbrison et à Saint-Étienne. En même temps, la seconde femme de son père, Gabrielle de Gadagne, dont le fils unique avait péri au siège de Montauban, fondait à Lyon le Petit-Collège et le couvent de l'Annonciade, et à Saint-Chamond celui des Minimes, dont l'église devait lui servir de tombeau à elle, à son mari et à leur fils.

La plupart de ces monastères étaient consacrés à la vie contemplative ; il se créa même des hermitages où des hommes qui avaient joué un rôle dans les événements de cette époque troublée, se retirèrent pour vivre dans une complète solitude. Mais plusieurs de ces institutions pieuses avaient un but pratique ; telle était la congrégation des Ursulines, destinée à l'éducation des jeunes filles ; telles aussi les religieuses de la Visitation qui avaient été primitivement instituées pour aller servir les malades, mais qui, d'après la décision de l'archevêque de Lyon, furent soumises à la clôture et se vouèrent aussi à l'éducation. Les

Visitandines comptaient à Lyon trois maisons fondées successivement de 1615 à 1641 et la première instituée par François de Sales lui-même. On ne saurait omettre un nom universellement vénéré, celui de Vincent de Paul qui, en ce même temps, curé de Châtillon-les-Dombes, y commençait son héroïque apostolat en instituant dans sa paroisse et à Trévoux des con-

Cette église, détruite à la Révolution, était construite sur le plan d'une croix latine dont les bras se terminaient chacun par une abside semi-circulaire. Elle était remarquable par sa situation sur le rocher au-dessous du château, élevé également par Melchior Mitte Il avait fallu pour y accéder, construire deux immenses escaliers de 70 marches dont le second était de forme circulaire (notre dessin le représente double, mais celui de gauche n'exista qu'à l'état de projet et de fut jamais exécuté). L'aspect de ces constructions était des plus imposants et donnait à l'ensemble un caractère gigantesque.

M. Maurice de Boissieu, membre de la *Diana*, a écrit une histoire complète de *l'Eglise collégiale de Saint-Chamond, son chapitre et ses reliques* (Lyon, Auguste Brun, 1881, in-8°) avec un plan, deux vues intérieure et extérieure et de nombreuses pièces justificatives. On doit au même érudit la publicaton d'une Généalogie de la maison de Saint-Chamond *(Mémoires de la Diana*, 1888), manuscrit inédit, annoté par l'éditeur et enrichi, entre autres pièces justificatives, d'un fac-similé de la charte des franchises de la ville de Saint-Chamond (1224 à 1283).

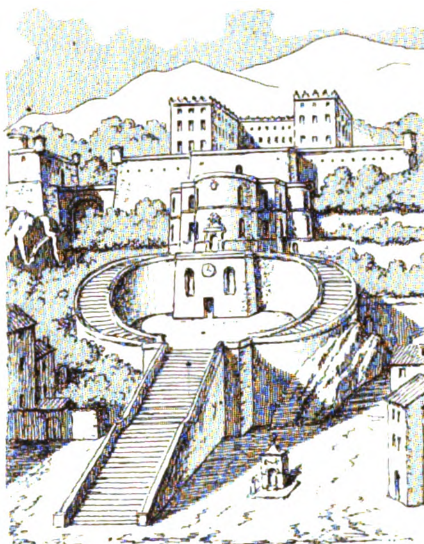


Fig. 347. — L'ÉGLISE COLLÉGIALE et le château de Saint-Chamond.
D'après une aquarelle de l'architecte Grangier, publiée par M. l'abbé Condamin *(Hist. de Saint-Chamond,* 1890).

fréries de charité, premières ébauches de l'œuvre gigantesque et si féconde qu'il devait créer plus tard à Paris. L'esprit religieux qui régnait alors se manifestait souvent par des actes qui étonneraient aujourd'hui. Ainsi les élèves en chirurgie de l'Hôtel-Dieu demandaient à être placés sous la surveillance d'un ecclésiastique qui dirigerait leurs travaux, leur conduite et leur conscience. Nous sommes un peu loin de cela.

Une réaction analogue se produisait dans les mœurs, se reflétant dans les habitudes devenues plus douces, plus polies, dans les arts plus décents, dans la littérature toute empreinte de délicatesse, de suavité, poussée jusqu'à la mignardise. C'était en réalité un effort vigoureux de la nouvelle génération pour se dégager des audaces vraiment trop grossières de l'âge précédent. La licence dans la littérature et dans l'art, aussi bien que dans les mœurs, le costume et le langage, avait dépassé les bornes. Les écrits orduriers avaient laissé bien en arrière les gauloiseries de Rabelais; un grave magistrat, un des plus notables personnages de notre ville, Benoît du Troncy, publiait des facéties des plus risquées. Les artistes, dans les illustrations des livres, ne reculaient devant rien, se permettaient tous les écarts, même dans les ouvrages où rien ne les motivait, comme dans le plan figuré de Lyon, mieux encore dans des gravures d'un caractère religieux telles que les chartes de mariages. Des sociétés burlesques et bachiques transformaient leurs réjouissances en véritables saturnales; celle de l'abbaye de Maugouvert de Crémieu, qui comptait les personnages les plus marquants de la ville, scellait ses actes d'emblèmes qui n'auraient été tolérés qu'à Lampsaque. Les femmes elles-mêmes semblaient avoir perdu le sentiment de la pudeur. On connait la licence de certains écrits dus à la plume de quelques femmes de ce temps, mais jusque dans les habitudes ordinaires ces inconvenances se manifestaient. Telle Lyonnaise, appartenant à la haute bourgeoisie, signait parfois ses lettres dans des termes qu'une vivandière aujourd'hui n'oserait pas employer.

La réaction contre ces grossièretés fut complète; elle alla jusqu'à l'extrême, si bien qu'elle provoqua des railleries, entre autres du satirique stéphanois, le facétieux Marcellin Allard. Les plaisanteries furent sans effet, le public se laissa gagner par la nouvelle école littéraire, et ce fut chez nous qu'elle trouva son

premier et son plus illustre promoteur. Un des plus implacables ligueurs, Honoré d'Urfé, retiré dans son merveilleux et splendide asile de la Bâtie, y composa son roman l'Astrée sous une forme suave, délicate, raffinée; le soldat irréconciliable de la Ligue célébrait les bienfaits de la Paix, la divine Astrée, et traçait la peinture d'un royaume d'Utopie, plus vivant, plus vrai, sous sa forme romanesque, plus humain que celui de l'illustre chancelier anglais, malgré sa précision. Pendant un demi-siècle la gracieuse fiction, créée par le grand seigneur forézien, tint sous le charme cette génération rêveuse et forte néanmoins, qui allait donner naissance au siècle de Louis XIV, la plus haute, la plus grandiose, la plus complète expression du génie français.



Fig. 348. — HONORÉ D'URFÉ
Fac-similé du portrait placé en tête du roman de l'Astrée.
La devise grecque, dénaturée par l'ignorance du graveur, signifie : la gloire (venant) des Muses (la gloire littéraire) est bonne.

La vie intérieure et ascétique n'absorbait pas uniquement les âmes de ce temps-là tout imbues de piété; elles s'appliquaient aussi aux choses pratiques. Les premiers monuments dont on songea à embellir nos villes furent tous destinés à soulager les misères matérielles et intellectuelles, à combattre la pauvreté et l'ignorance. Trois hôpitaux furent construits à cette époque : l'hospice de la Charité, composé de douze corps de logis groupés en forme de croix autour d'une cour centrale, et dans lequel on réunit les enfants orphelins et les vieillards; un bâtiment élevé sur les fossés des Terreaux destiné à renfermer les mendiants

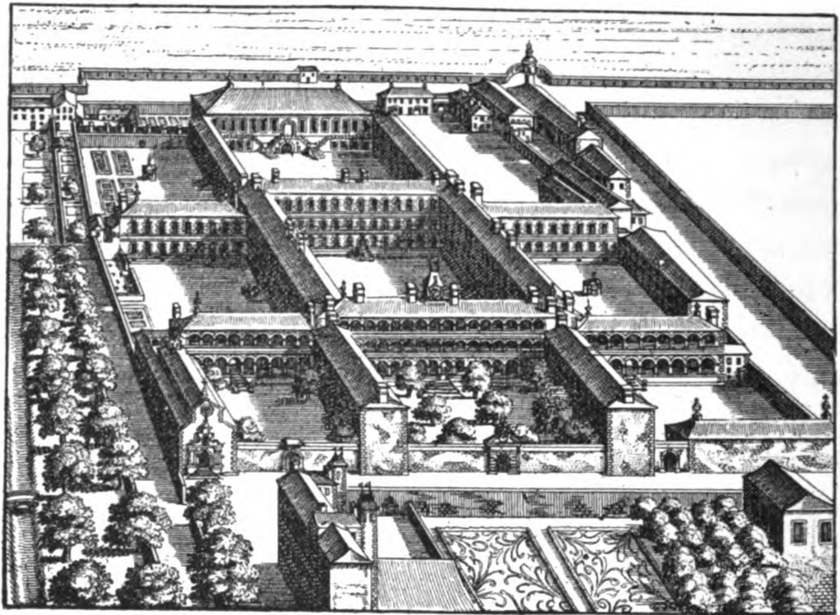


Fig. 349. — L'HOSPICE DE NOTRE-DAME DE LA CHARITÉ
tel qu'il était à l'origine (Plan cavalier de).
Fac-similé d'une gravure du temps.

L'hospice de la Charité a été bâti sur les plans non du frère Martel-Ange, mais de J. Picquet, l'un des recteurs; ce qui est exact, c'est que le célèbre jésuite fut consulté. On peut remarquer, d'après cette vue fidèle, que la disposition primitive était, tant au point de vue de l'effet que sous le rapport hygiénique, bien préférable à ce qu'elle est devenue depuis. L'église n'avait pas encore son clocher, mais un portail d'un style élégant, remplacé au commencement de ce siècle par un ouvrage lourd et banal. Le pavillon surmontant le premier corps de logis était muni d'un cadran solaire accompagné de cette sentence morale.

L'heure ne paroit point si le soleil n'esclaire;
L'homme sans charité à Dieu ne scaurait plaire.

Ce cadran fut remplacé par une horloge qui a été, au grand déplaisir du public, supprimée il y a quelque vingt ans, et pour un motif singulier. Par une cause inexpliquée, elle s'arrêta le matin même du jour, 4 septembre 1870, où la République fut proclamée à Lyon, l'économe d'alors ne permit pas qu'elle fût remise en mouvement et finit par la faire supprimer.

L'allée d'arbres qui parait à gauche servait de jeu de mail : elle était bordée d'un fossé profond, que l'on traversait sur un petit pont, figuré sur la gravure et qui existe encore sous le sol à une grande profondeur. La maison au bas de la planche appartenait à François Lumague, ancien échevin, qui l'avait fait construire. Elle vient d'être démolie pour être remplacée par l'hôtel Bellecour. Les deux parterres à droite sont occupés par les nos 4 et 6 de la rue de la Charité et le reste du terrain par le n° 8.

La vue reproduite ici est une réduction de la grande planche accompagnant les anciens règlements de l'hospice. Elle a été reproduite en réduction dans la *Topographia Galliæ* de Mérian. Notre figure est le *fac-similé* d'une réduction plus petite encore et gravée en Hollande comme l'indique le titre : « Hospital de la Charité *van de Stadt* (de la ville) de Lion. » Il existe une autre vue du même genre plus ancienne et beaucoup plus rare ; elle accompagne le règlement du 1628 et fut gravée par Cl. Audran, en même temps qu'un plan géométral. C'est plutôt un projet qu'une vue réelle, car l'édifice n'était pas achevé quand elle fut gravée.

(fig. 344); enfin le grand Hôtel-Dieu, devenu insuffisant, reçut une annexe, ou plutôt un nouvel hôpital, disposé sur le modèle de l'hôpital de Milan, et qui est aujourd'hui appelé le Petit-Dôme ou Salle des quatre rangs; l'hôpital primitif fut remplacé par une somptueuse chapelle, construite par la libéralité de plusieurs familles lyonnaises.

Les édifices consacrés à l'éducation ne furent pas moins nombreux. Le collège de la Trinité et sa chapelle furent construits par un jésuite architecte, le frère Martelanche ou Martel-Ange, suivant l'orthographe adoptée. Cet établissement ne fut bientôt pas assez vaste pour l'affluence des élèves; les libéralités de la veuve de Jacques Mitte de Chevrières, Gabrielle de Gadagne, dont on a signalé les œuvres dans la ville de Saint-Chamond (p. 268), permirent d'ériger un collège spécial pour le quartier de Fourvière, et qui a donné le nom de Petit-Collège à la place sur laquelle ses bâtiments existent encore, servant de siège à la mairie du V[e] arrondissement. Le besoin de savoir ne trouvait pas à Lyon seulement à se satisfaire; les jésuites fondaient un collège (1607) à Roanne, tandis que leurs rivaux, les Oratoriens, qui vinrent à Lyon en 1614, en établissaient un à Montbrison et un autre dans un coin ignoré des montagnes du Forez, au Val-Jésus. Une autre institution, l'Académie royale d'équitation était, en outre, établie à Lyon en 1620, près de l'église d'Ainay, sur la place Ampère actuelle; c'était le germe de nos écoles militaires.

La génération nouvelle hâtait de tous ses efforts l'avènement de la civilisation moderne, qui s'annonçait par mille indices avant-coureurs. Ses plus puissants auxiliaires venaient de naître : la Poste aux lettres était établie à Lyon en 1611; lorsqu'en 1631 Théophraste Renaudot fit paraître sa *Gazette de France*, le premier journal français, son entreprise trouva chez nous l'accueil le plus empressé; l'imprimeur Jean-Aimé Candy se faisait son correspondant, et le Consulat lui-même, dès 1641,

s'abonnait chez lui au prix de 120 livres par an. Candy ne se contenta pas de vendre la feuille de Renaudot; avec son autorisation il imprima, sous le simple titre de *Gazette*, un journal qui devint, peu après, les *Nouvelles ordinaires*. Ce modeste ancêtre de la presse lyonnaise, né dans le quartier populaire du Puits-Pelu, à l'enseigne du *Dauphin royal*, se composait de deux ou de quatre petits feuillets, dont le texte entier aurait tenu en une seule colonne de nos journaux à un sou. C'était bien peu; mais comme un filet d'eau, source d'un grand fleuve, ce bien peu allait, moins de deux siècles plus tard, devenir un torrent irrésistible.

De même que l'alimentation intellectuelle, l'alimentation matérielle s'enrichissait de dons nouveaux : l'archevêque Alphonse de Richelieu inaugurait l'usage du chocolat, de la *chocolata,* comme il disait ; un Lyonnais en préconisait l'emploi et celui du café et du thé, contrairement au préjugé qui leur était défavorable, tellement que souvent on n'en usait qu'en cachette; aussi l'inventeur de la lampe à esprit-de-vin, en 1684, recommandait son appareil comme moyen de préparer en secret ces breuvages, « la pluspart des personnes ne voulant pas, disait-il, qu'on sçache qu'ils se servent de ces secours ». Ce ne fut même qu'en 1694 que le premier café lyonnais fut ouvert aux Terreaux. La pipe était au contraire accueillie publiquement et ce fut vainement qu'en 1642 le Consulat défendit aux hôteliers de tenir chez eux aucune « académie de tabac à la pipe ». La culture de la vigne qui, malgré les moralistes. tendait à se propager de plus en plus, apportait aux classes ouvrières, par l'extrême bon marché du vin, un élément de démoralisation, et déjà les cabaretiers, les taverniers, comme on les appelait, commençaient, en provoquant des émeutes populaires, à attester leur influence politique. Dès ce moment, avec les dépêches et les journaux, le tabac et les cabarets, aussi bien qu'avec la centralisation du pouvoir et la diffusion des connaissances, la vie des peuples modernes vient de prendre son essor.



Pendant cette période si féconde en innovations, nos provinces, désormais sans histoire, avaient suivi de loin les progrès de la grande cité. Le Forez, suivant l'usage, était devenu l'apanage de la reine douairière Marie de Médicis; mais, conformément au principe d'unification adopté par le gouvernement de Henri IV, il avait été soumis à l'Intendance du Lyonnais, et l'annexion à la couronne aurait été parfaite, si de nombreuses aliénations de justice n'y avaient pas mutilé les droits de l'État: sur trente-quatre châtellenies royales, quinze avaient été engagées à des particuliers. Quelques mois avant la mort de Henri IV, la duchesse douairière de Montpensier, étant devenue majeure, prit la tutelle de sa fille; mais, comme elle se remaria un an après, à la fin de 1610, le cardinal de Joyeuse et Montholon reprirent leurs fonctions. L'Intendant de Lyon put ainsi poursuivre son œuvre d'amélioration politique, morale et matérielle. Il essaya en 1611, mais sans succès, de doter la Dombes d'un certain mouvement industriel; il voulut ainsi établir des verreries dans les forêts de Taney et à Villeneuve, et à Trévoux une fabrique de futaines et de canabasseries, dont le privilège fut concédé à un bourgeois de Lyon, Gaillat. C'était, disent les lettres patentes, « pour éviter oisiveté aux habitants ». Mais leur indolence fit avorter cette entreprise. Il en fut de même de la création d'un service de transports de Trévoux à Paris en 1622. Antérieurement, en 1617, la vénalité des offices avait été sup-



Fig. 351.
MARIE DE MÉDICIS
reine douairière, comtesse de Forez de 1611 à 1631.
Portrait tiré d'un des tableaux du Luxembourg de Rubens; fac-similé de la gravure de Cornelis Vermeulen.

primée, et, par une sollicitude non moins favorable pour les habitants, Montholon, lors des guerres intestines qui agitèrent la France, parvint à empêcher le passage des troupes par le territoire, passages qui étaient, depuis longtemps, des causes de désordre et de ruine pour la population. Il ne se montra pas moins zélé pour l'amélioration intellectuelle et morale du peuple. Il fit établir à Thoissey une école qui devint, par la suite, un établissement renommé. Un collège avait été en même temps institué à Trévoux; des jésuites furent appelés dans cette ville pour veiller à sa bonne direction et, en même temps, faire des missions et enseigner le catéchisme au peuple; mais cette double institution ne dura pas, grâce à la négligence invétérée des habitants.

Cependant la princesse avançait en âge; son fiancé, le jeune duc d'Orléans, était mort en 1611. Le gouvernement de la reine régente, fidèle aux intentions du feu roi, substitua au prince défunt son frère puîné, Gaston, duc d'Anjou, qui devint, à la place de son frère, duc d'Orléans et fiancé de Marie de Dombes. Mais ce ne fut qu'en 1626 seulement, et après de nombreuses difficultés, que ce mariage s'accomplit. Par surcroît, la nouvelle épouse mourut, l'année suivante, en donnant le jour à une fille et laissant son mari qu'elle adorait, souverain usufruitier. Ce prince s'occupa bien plus de troubler l'État que d'administrer ses nouveaux domaines. Il eut pour compagnon dans ses tristes escapades le duc de Roannais, Louis de Gouffier. C'était, de la part de ce dernier, mal récompenser les bienfaits de la cour. Il devait à ses faveurs la confirmation, en 1608, de l'érection du Roannais en duché-pairie. Cette mesure, entraînant la formation d'un bailliage ducal, achevait la mutilation du bailliage royal de Montbrison, déjà si démembré par les engagements. Louis de Gouffier justifia les appréhensions des patriotes en essayant de jouer, mais piteusement, le rôle des grands barons de la guerre du Bien-Public.

Condamné à mort, il fut néanmoins complètement gracié et mourut paisiblement le 16 décembre 1642. Il avait été précédé dans la tombe par Charles de Neuville d'Halincourt, mort le

Ces cinq figures sont des reproductions des gravures de Cartier et Dardel publiées par Mantellier et Poey d'Avant, *opp. laudd.* Toutes les monnaies frappées sous le gouvernement collectif de Gaston et de Marie sont rares. On ne connaît pas de pièces de cuivre.

La fleur de lys, dont le douzain est poinçonné, servait à en garantir la circulation en France.



Fig. 352. — ÉCU D'OR



Fig. 353. — DEMI-FRANC — Argent. — Fig. 354. — TESTON

Le teston et le liard, quoique postérieurs à la mort de Marie, sont encore frappés à son nom.



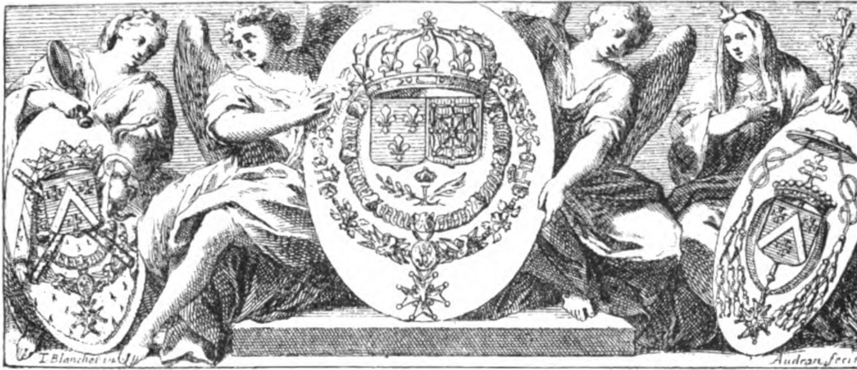
Fig. 355. — DOUZAIN — Billon. — Fig. 356. — LIARD AU SAINT-ESPRIT

MONNAIES DE GASTON D'ORLÉANS ET DE MARIE DE BOURBON-MONTPENSIER
SOUVERAINS DE DOMBES, 1626-1627

16 janvier, et qui, avec le simple titre de gouverneur, avait été le vice-roi du Lyonnais. L'année suivante, en janvier, mourut à son tour le grand ministre Richelieu, que suivit bientôt son maître docile, le roi Louis XIII. Leur tâche à tous deux était accomplie.



Fig. 357. — FEU D'ARTIFICE A L'OCCASION DE LA PAIX DES PYRÉNÉES
tiré sur le pont de Pierre, le 21 mars 1660.
D'après la gravure de Nicolas Auroux, *les Réjouissances de la Paix.*
Le dessin de la machine, représentant le Temple de Janus fermé, était dû à Mimerel ; quant au feu lui-même, il fut dirigé par l'artificier de la ville, nommé Bergeret.



VII

LOUIS XIV



e nouveau règne débuta par une brillante victoire. C'était le présage de l'éclat incomparable qu'allait jeter sur la France cet enfant de moins de cinq ans, qui venait de monter sur le trône et qu'une sorte de pressentiment semblait révéler au pays. Déjà un souffle de sentiments grandioses annonçait l'ère brillante qui allait s'ouvrir. Nos bourgeois en subissaient l'influence. Dépassant tout ce qu'il avait innové jusqu'alors en matière de faste et d'apparat, notre corps consulaire voulut se donner une demeure digne de l'idée qu'il se faisait de son pouvoir. Il n'y avait pas encore un demi-siècle qu'il s'était installé dans son nouvel hôtel qu'il le trouva insuffisant et décida de se construire un palais qui l'emportât en grandeur et en magnificence sur tous les monuments de la ville. Les maîtres les plus habiles furent consultés ; un Lyonnais, Gérard Désargues, célèbre à la fois comme théoricien et comme prati-

cien (*cf.* p. 318, fig. 405), fournit les plans qui furent exécutés par le voyer de la ville, Simon Maupin, en quelques années, de 1646 à 1655. L'édifice était splendide et proclamait la majesté de nos magistrats municipaux. C'était le complément de tout l'appareil honorifique : costumes, appariteurs, portraits, jetons, etc., dont ils s'étaient déjà entourés. On était bien loin des assemblées dans l'église de Saint-Nizier, dans la chapelle Saint-Jacques, aussi bien que des modestes hôtels de ville de la rue Longue et de la rue Poulaillerie. Le Consulat avait hâte de rompre avec le passé, et le nouvel édifice n'était pas encore achevé que, dès 1652, il s'y installait. Bientôt il y fut entouré de tous les nombreux services administratifs dont il possédait les attributions et il se trouva là, dans un palais, comme un véritable souverain. Souverain, il l'était réellement devenu, et par la puissance que lui donnait le petit nombre de ses membres et par son chef, émanation du pouvoir royal. On se rappelle qu'au début de la Commune, l'Église de Lyon avait réclamé le maintien de la Cinquantaine et protesté contre l'institution des Douze, qu'elle jugeait trop aristocratique. La réduction à quatre l'était incomparablement plus, et nos magistrats en comprirent si bien le caractère qu'en 1659, ils consacrèrent un monument à la mémoire de cette réduction.



Fig. 360. — JETON CONSULAIRE frappé en mémoire de l'avènement de Louis XIV. Effigie de Louis XIV enfant; au revers, armes de la Ville, légende : LVGDVNVM DEVOTA LVDOVICO, sous-entendu *civitas*, car *Lugdunum* est neutre (Lyon, ville dévouée à Louis).

Cette souveraineté du Consulat était, de plus, assurée par le système électoral, qui n'était plus guère qu'une formalité illusoire. Du moins, si ce nouveau régime était devenu absolument aristocratique, ceux qui l'exerçaient n'y arrivaient pas facilement, ni



Fig. 361. — MÉDAILLON D'IVOIRE REPRÉSENTANT LA FAÇADE DE L'HOTEL DE VILLE

Fac-similé de la photographie de l'auteur, prise sur l'original ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon de 1877.

Cette pièce remarquable est l'œuvre de Jean Guillermin, à qui elle fut commandée par le Consulat et payée 66 livres. Elle a servi de modèle à celle qui fut exécutée par Gendre et dont des exemplaires furent déposés dans les fondations, avec la première pierre. L'œuvre de Gendre est bien inférieure à celle de Guillermin, par l'exécution comme pour les dimensions; elle ne mesure que 78 millimètres de diamètre tandis que celle-ci en a 130. Au revers on lit une inscription et trois distiques latins, où la pierre de fondation parle elle-même en ces termes :

Hic tumulata licet quæ servo nomina vivent
Et quamvis tectum fama oculata leget
In me nil poterunt secla invidiosa nec unquam
Fascibus appositis marmora fulta ruent
Quare age qui patriam splendorem et publica curas
Obrue me et magnum confice consul opus.

Les toitures représentées sur ce monument furent incendiées et remplacées par l'étage actuel en attique, qui fut exécuté sur les dessins de Mansard.

surtout sans avoir rendu à la Cité des services effectifs et qui attestaient un amour sincère du bien public et un dévouement réel à leurs concitoyens.

Parmi les obligations préalables qui étaient presque toujours exigées des candidats aux honneurs municipaux, se trouvait la charge de recteur de l'Aumône générale, fonction vraiment onéreuse, surtout celle de trésorier, non seulement par le travail qu'elle exigeait, mais aussi par les sacrifices et la responsabilité pécuniaire qu'elle imposait. Les recteurs de l'Aumône ou de la Charité administraient effectivement, épargnant à la fortune des pauvres tous les frais qu'il était possible de lui éviter, n'abandonnant à des employés salariés, très peu nombreux, uniquement que ce qu'il leur était impossible de faire par eux-mêmes. Tout ce qui concernait les actions judiciaires, alors très fréquentes : conseils, mémoires, plaidoyers, était fait généralement par un recteur, pris pour cela dans le corps des avocats. La tenue des livres, l'administration financière, qui pèse aujourd'hui si lourdement sur le budget de l'assistance publique, était alors régie gratuitement et aux frais des trésoriers. A cet administrateur spécial incombait une responsabilité plus lourde encore : il était tenu de faire toutes les avances réclamées par les besoins du service ; et, comme l'institution ne vivait que des dons volontaires des citoyens, que le principe était, non d'équilibrer les recettes et les dépenses, mais de subvenir immédiatement à toutes les nécessités de la misère publique, et que le budget était presque toujours en déficit, le trésorier était certain d'avoir à engager son argent et son crédit ; il est même arrivé parfois, à des époques de grandes calamités, que le trésorier finissait par engager toute sa fortune. Enfin les administrateurs, en sortant de charge, faisaient un don d'environ 2000 livres chacun et de 10.000 pour le trésorier. Or, c'était presque toujours cette fonction de trésorier de l'Aumône que l'on exigeait des négociants pour être admis aux honneurs du Consulat.

On reconnaît que l'échelle des honneurs des fonctionnaires romains ne peut entrer en comparaison avec celle de nos magistrats lyonnais, dont les degrés se comptaient par autant de sacrifices envers les pauvres et les orphelins.



Fig. 362. — LE CONSULAT ET LES MAGISTRATS EN CORTÈGE OFFICIEL
D'après une gravure lyonnaise.

Ces groupes sont tirés d'une estampe, gravée probablement par Nicolas Auroux et représentant le *Cavalcade faicte à la publication de la paix* (des Pyrénées) représentant d'abord les mandeurs: en A le président et lieutenant général en la sénéchaussée, le lieutenant général criminel et le Prévost des Marchands; en B le lieutenant particulier, le lieutenant particulier assesseur criminel et le 1er échevin. Dans le reste de la gravure les magistrats et consuls suivent dans le même ordre, précédés de la Compagnie du guet, des sergents royaux, trompettes, huissiers, etc. (Cf. *les Réjouissances de la Paix*, Lyon, 1660, in-f°) Cet arrangement avait été adopté pour éviter les conflits de préséance qui surgissaient souvent.

Installés dans leur palais, nos magistrats qui, sous l'autorité du gouverneur, se conduisaient comme des représentants du pouvoir royal, sentirent s'accroître le sentiment de leur puissance et de leur dignité. Ils en vinrent à ne vouloir pas même supporter le souvenir de leur ancienne sujétion ; ils contestèrent aux chanoines de Saint-Jean le titre honorifique de comtes de Lyon, qu'ils portaient légalement depuis quatre siècles et demi. Cette tentative fut vaine, mais, ainsi que d'autres faits, tels que les conflits de préséance avec les magistrats du Présidial, elle prouve et atteste l'esprit de fierté hautaine qui anime dès lors nos échevins: elle montre aussi le ressentiment qu'ils nourris-

saient toujours contre l'ancienne aristocratie ecclésiastique et

Gaston fit frapper : en monnaie d'or, des louis, des doubles louis d'or (fig. 363), des écus à l'ancien type ; en monnaie d'argent, de grands écus blancs (fig. 364) valant 60 sols, des demi, 30 sols, des quarts d'écu, 15 sols, et des pièces de 10 sols, espèces imitées des monnaies de Louis XIII, et enfin des testons ; en billon, des douzains, des pièces de six blancs et des liards, qui étaient très répandus à Lyon et dans la province.



Fig. 363. — DOUBLE LOUIS. — Or.
D'après Duby, *(op. laud.)*

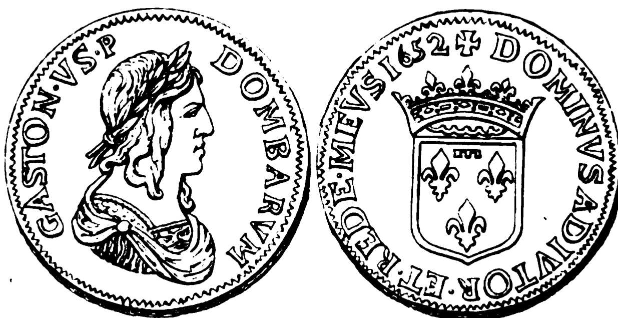


Fig. 364. — GRAND ÉCU BLANC


Fig. 365. — PIÈCE DE SIX BLANCS. — Billon. — Fig. 366. — LIARD


Fig. 367. DENIER. — Cuivre. — Fig. 368. DOUBLE TOURNOIS. — Cuivre. — Fig. 369. DENIER

MONNAIES DE GASTON PRINCE USUFRUITIER DE DOMBES DE 1627 A 1650.

D'après Cartier et Dardel (Mantellier et Pocy d'Avant, *opp. laudd.)*

L'atelier de Trévoux continua à frapper au nom de Gaston jusqu'en 1652.

militaire, qui avait si souvent défendu contre leurs devanciers la cause de la démocratie, aujourd'hui courbée devant eux.

Ces dispositions font pressentir l'attitude de notre municipalité en présence de la Fronde. Ce mouvement, révolte de la noblesse, du menu peuple et du Parlement contre l'omnipotence d'un ministre favori, ne trouva point d'aide ni de crédit auprès des Lyonnais. On ne s'étonnera pas qu'ils aient, par exemple, livré au ministre les pamphlets écrits contre lui et répandus dans la ville. Il en fut de même en Forez, apanage et domaine de la reine régente. Le Roannais resta non moins paisible. Arthus, le dernier des Gouffier, ami de Pascal, épris de tout autres aspirations, et qui, après avoir vendu son duché à son beau-frère en 1667, se recueillit dans la vie mystique et mourut prêtre en 1696, Arthus ne songeait pas, en 1648, à suivre l'exemple de son père et à engager ses sujets dans la révolte.



Fig. 370. — ANNE-MARIE-LOUISE DE BOURBON-MONTPENSIER à l'âge de dix-huit ans.
Fac-similé d'une gravure contemporaine.

Il n'en fut pas de même du Beaujolais et de la Dombes. La jeune héritière de ces provinces, Anne-Marie-Louise, n'était pas encore émancipée lorsque la Fronde éclata. Son père, le duc d'Orléans, gouvernait la Dombes sous le titre de Prince usufruitier. Ayant toujours, malgré les leçons de l'âge, conservé l'esprit de conspiration en même temps que la faiblesse et l'inconstance du caractère, il prit part aux complots contre Mazarin, avec sa mollesse et son inconstance accoutumées. Mais sa fille, ayant été émancipée en 1650, dominant la volonté indécise de son père se jeta dans la lutte avec

énergie et la soutint avec une persistance indomptable. Ce fut cette belle et romanesque jeune fille, la Grande Mademoiselle, comme on l'appelait, qui arrêta, sous les murs d'Orléans, la marche de l'armée royale, ranima le courage du peuple de Paris et arracha au grand Turenne le fruit d'une victoire, en faisant tirer sur ses troupes le canon de la Bastille (1652). La valeur de cette héroïne parut assez redoutable pour qu'elle ait été exceptée de l'amnistie générale accordée aux partisans de la Fronde. Ses États éprouvèrent le contre-coup de la lutte; des troupes royales y furent envoyées et s'emparèrent d'abord, sans résistance, du Beaujolais; mais les Dombistes, jaloux de leurs antiques privilèges, fiers de leur jeune souveraine, ne cédèrent pas; il fallut les forcer. On combattit à Thoissey et à Messimy, et les habitants scellèrent bravement de leur sang leurs droits et leurs libertés. Cependant tout fut bientôt oublié; Mademoiselle, réconciliée avec la Cour et l'accompagnant à Lyon, vint, en 1658, visiter ses États des bords de la Saône. Elle en revint charmée, éprise des beautés du paysage « tel qu'un peintre, écrivait-elle, n'en saurait faire de plus beau ».



Fig. 371. — ARRIVÉE DE LOUIS XIV A LYON EN 1658
(Jeton consulaire de 1659 rappelant l').

Le roi sur un cheval mené par la bride par la force et la justice, comme l'indique la légende : *(Il va) où la valeur et les droits l'appellent*. Au revers, les armes du prévôt des marchands et des quatre échevins, disposées en sautoir. L'allégorie de ces jetons avait été imaginée par le P. Ménestrier, qui en a donné l'explication dans son *Art des Emblèmes* (Lyon, 1662), où ce jeton est reproduit.

Le roi était arrivé le 25 novembre et voulut être reçu sans aucun appareil. Il venait, amené par la politique de son ministre. Les armées françaises étaient partout victorieuses dans la guerre contre l'Espagne; Mazarin rêvait d'asseoir la paix sur le mariage

de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Pour décider la cour d'Espagne il feignit de vouloir marier le roi avec sa cousine, Marguerite de Savoie, et ménagea une entrevue à Lyon. Ce subterfuge réussit : le roi d'Espagne, redoutant cette alliance, envoya aussitôt offrir la main de sa fille. L'incident de Lyon fut le point de départ de la paix des Pyrénées (1659), qui fut chez nous, plus que partout ailleurs, l'objet de manifestations d'une joie aussi expansive que sincère. C'était, après la fin des troubles intérieurs, la paix au dehors et la reprise des relations commerciales. L'année suivante, la naissance du Dauphin, qui assurait la prospérité de la dynastie, provoquait le même enthousiasme.



Fig. 372. — PAIX DES PYRÉNÉES
(Médaillon de Louis XIV en mémoire de la)
Ce médaillon est de la main de Mimerel, dont il porte l'initiale M(*imerel*) F(*ecit*), comme l'a reconnu M. Natalis Rondot. C'est un ouvrage très médiocre. L'effigie du roi n'est pas ressemblante. Le revers représente l'édifice du feu d'artifice reproduit p. 278.

Mais déjà les Lyonnais, comme toute la France, avaient des motifs bien plus sérieux de se réjouir. Mazarin était mort en 1661, et Louis XIV, prenant en mains les rênes du gouvernement, effectuait dans l'État des réformes radicales, bien autrement profondes et réelles que celles qu'a opérées la Révolution, qui se sont bornées à des changements de mots, et à un déplacement des abus et des privilèges.

Le jeune roi attaqua d'une main ferme et rapide tous les

vices du système existant. Du premier coup, il diminua les impôts, fit disparaître les concussionnaires, les dévorateurs.de la substance du peuple, en les frappant parmi les plus haut placés, en brisant le Surintendant lui-même.

Il s'occupait, en même temps, de réprimer les excès de l'aristocratie militaire. La rudesse, propre au métier des armes, n'avait pas entièrement disparu avec l'adoucissement des mœurs et la politesse, qui distinguaient depuis longtemps les hautes classes. Dans les montagnes du centre de la France, où la dureté se traduit même par le langage, des habitudes de brutalité s'étaient maintenues et se changeaient, chez certains gentilshommes, en une véritable tyrannie, en même temps que des magistrats prévaricateurs violaient la justice, au détriment des faibles et des pauvres. Le roi institua à Clermont un tribunal exceptionnel qui, sous le nom de *Grands Jours*, fit cesser ces abus, par des exemples terribles. En 1667, le tribunal des *Grands Jours* fut transféré à Saint-Étienne, à la requête des habitants. Mais il paraît certain qu'ici les plaintes n'étaient pas justifiées. Les Stéphanois, chez lesquels une bonté réelle se cache sous des dehors rudes comme leur climat et se trahit par un accent rauque et guttural, n'avaient cessé d'être les sujets les plus turbulents. Leur histoire est presque uniquement celle des querelles qu'ils ne cessèrent de susciter à leurs seigneurs, et qui, grâce à l'appui du pouvoir royal, se terminaient toujours à leur avantage. La plainte portée par eux contre Gilbert de Chalus, successeur des Saint-Priest et, par eux, seigneur de Saint-Étienne, fut du même genre. Ils obtinrent un arrêt de mort contre lui, arrêt rendu, non par le tribunal des *Grands Jours*, mais par le Parlement de Paris et, distinction essentielle, sans que l'accusé ni ses témoins eussent été entendus. En fait, c'était si bien une méchante accusation que Gilbert rentra dans tous ses droits, et, onze ans après, son frère et héritier, faisait à Saint-Étienne, au milieu d'un concours empressé, son entrée

solennelle que Jean Chapelon, le poète populaire, célébrait en vers enthousiastes.

Une autre mesure, destinée à soulager les peuples, fut la recherche des faux nobles, commencée en 1668. La noblesse,

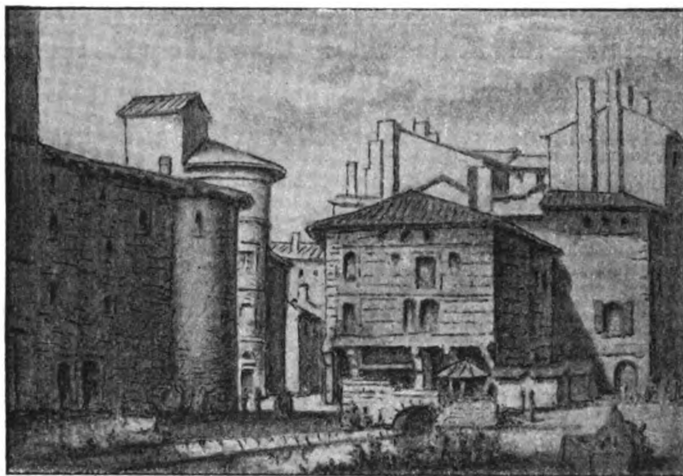


Fig. 373. — ANCIENNE PLACE DU PRÉ DE LA FOIRE A SAINT-ÉTIENNE
D'après une aquarelle de Cropelet, 1840.

La tradition rapporte que Gilbert de Chalus fut exécuté en effigie sur cette place appelée aujourd'hui place du Peuple, et qu'il assista à son exécution de la fenêtre d'un grenier. On ajoute qu'il mourut peu après de misère sur une botte de paille de la rue Tarentaise. Mais les recherches consciencieuses de M. Testenoire-Lafayette ont démontré que la tradition populaire était là, comme en bien d'autres cas, absolument erronée (cf. *le Forez, Saint-Etienne*, et *Notice historique sur la ville de Saint-Etienne de Furan*, Saint-Etienne, 1897, in-8, fig.).
C'est sur cette place, située au centre de la ville, qu'existait la fameuse croix reproduite p. 220, fig. 280.

outre la considération dont elle jouissait, était exempte de la taille, privilège qui remontait, comme nous l'avons souvent fait observer, au premier établissement des contingents barbares, et qui, avec la possession d'un lot de terres, correspondait à la solde militaire. Beaucoup de riches roturiers, alléchés par ces avantages, se donnèrent à eux-mêmes la qualification de nobles et d'écuyers et, à la faveur de ces usurpations, obtinrent, de la complaisance des élus, l'exemption d'impôts. La recherche de 1666, renouvelée en 1668, et opérée avec la plus grande sévérité

par les Intendants, extirpèrent cet abus. Non seulement les délinquants furent dépouillés des titres et des immunités qu'ils avaient usurpés, mais ils furent aussi frappés de fortes amendes.

Ces actes de justice n'étaient pas encore accomplis que déjà de sages règlements économiques étaient promulgués. Le principal agent de cette réforme fut un élève du commerce lyonnais. L'illustre Colbert avait, en effet, débuté comme modeste commis chez un de nos négociants; il y puisa plusieurs des principes qui dirigèrent ses réformes; néanmoins elles ne furent pas accueillies dans notre ville, tantôt par le Consulat, tantôt par les ouvriers, avec toute la faveur que l'on aurait dû prévoir.

La déclaration de 1664 pour le rétablissement du commerce, la suppression des péages, l'augmentation des routes, les subventions aux manufactures naissantes, etc., devait, aux termes de l'édit, être lue en présence de tous les marchands et négociants de Lyon. Le Consulat éluda cet ordre et ne convoqua que vingt-cinq personnes. Il agit de même à l'égard des lettres patentes par lesquelles le roi ordonnait une assemblée générale des habitants « de toutes conditions » pour recevoir communication des articles concernant la création de la Compagnie des Indes. Le Consulat jugeait les assemblées générales attentatoires à son omnipotence; il se borna à réunir les notables. L'ancienne cité n'existait plus : il ne restait qu'une république, à l'instar de Venise, et sous le protectorat du roi.

Cinq ans plus tard, un nouveau règlement sur la fabrique des étoffes de soie, la plus considérable industrie de la ville, provoqua une résistance ouverte, venant, cette fois, des ouvriers. Cette résistance était motivée par un article de ce règlement qui incorporait, à la communauté des maîtres ouvriers en soie, les négociants et marchands en soieries, sans qu'ils eussent besoin de prouver leurs connaissances dans le métier. C'était subordonner inévitablement la main-d'œuvre au négoce, décision grave qui

rendait le travail esclave du capital. Telle avait été cependant cette industrie à ses débuts, sous la main de Turquet, de Naris et de Viaud ; mais elle s'était promptement libérée de cette condition servile : au lieu de ces grandes manufactures sous la direction d'un spéculateur, il s'était formé une multitude de petits ateliers, dirigés par un maître ouvrier, travaillant lui-même avec deux ou trois ouvriers compagnons, vivant en commun avec le patron et destinés à devenir maîtres à leur tour. Ce régime réalisait l'émancipation du travail et constituait un idéal au point de vue social. Au point de vue économique, il présentait quelques désavantages: l'ouvrier ne pouvait mener de front le travail et le trafic ; le marchand, de son côté, se trouvant dans une situation dépendante vis-à-vis du travailleur, ne pouvait avoir assez d'action sur l'industrie pour lui assurer tout son développement commercial.

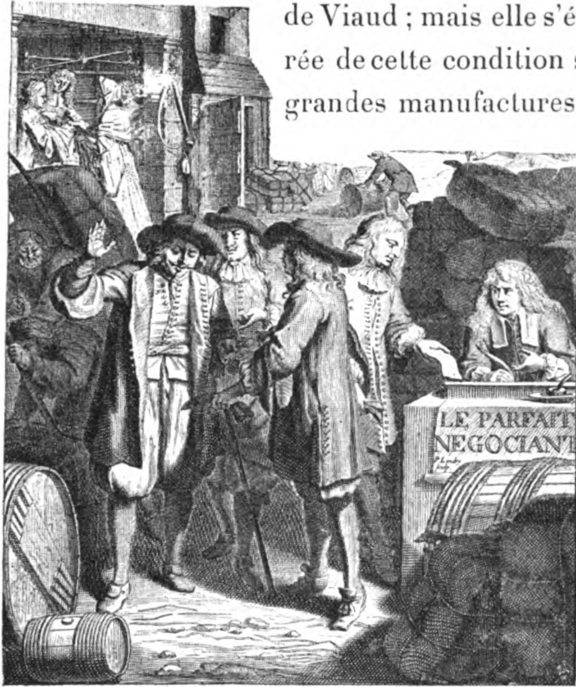


Fig. 374. — NÉGOCIANTS DU TEMPS DE LOUIS XIV
D'après une gravure du temps.

A droite un négociant, assis à son bureau, reçoit une lettre de change ; en haut, à gauche, une dame achète des étoffes dans une boutique ouverte et d'un agencement élémentaire dont personne ne s'accommoderait aujourd'hui ; au centre, des marchands, parmi lesquels on reconnaît un Hollandais, concluent un marché en se frappant dans la main. En ce temps-là et jusqu'à ce siècle, ces engagements de parole et sanctionnés par un simple geste, étaient la méthode la plus ordinaire, et les promesses ainsi conclues étaient plus sincèrement exécutées que ne le sont de nos jours bien des engagements par écrits. Cette gravure, dont nous avons supprimé une partie sans intérêt, est l'œuvre d'un artiste parisien. Le Lyonnais Cars père en a fait une copie, mais inférieure à l'original.

Donner la haute main au négociant dans cette industrie paraissait donc une nécessité à Colbert, gardien avant tout des intérêts de l'État dont il était le ministre. La création d'une corporation spéciale de commerçants à côté de celle des ouvriers n'aurait pas remédié au mal qui résultait, pour ces derniers, de l'organisation qui s'imposait ; au contraire, et la succession des événements dont nous sommes témoins depuis près de soixante ans prouve que cette mesure aurait compromis les intérêts de l'industrie elle-même en abaissant plus encore la condition des ouvriers. Cependant le nouveau règlement étant destiné, par la force des choses, à placer les travailleurs dans une condition d'infériorité, maintenait du moins leurs droits sur pied d'égalité avec leurs opulents collègues, et c'était beaucoup. Au surplus, il ne paraît pas que les ouvriers aient prévu toutes ces conséquences, ni envisagé la question dans ce sens ; leur résistance semble avoir été inspirée par l'amour-propre et l'esprit de corps ; elle dura peu et s'apaisa d'un seul coup. En même temps, les prévisions du ministre sur les avantages commerciaux de cette nouvelle constitution se réalisèrent et portèrent nos manufactures de soierie à ce degré de prospérité qui subsista pendant près de deux siècles.

Cette réorganisation venait à point nommé ; notre industrie ne cessait de s'enrichir de nouveaux procédés. En 1649, un Tourangeau établissait une fabrique de « velours de laine de Turquie et fil au poil de chèvre » ; Claude Dechavannes introduisait les métiers d'organsins à la Bolonaise en 1654 ; les crêpes apparaissaient vers le même temps ; des Vénitiens communiquaient au Consulat les instructions nécessaires pour construire une machine à friser toutes sortes de draps et « le véritable secret pour composer la pâte ou pierre de frisoir » dont ils se servaient ; Octavio Mey inventait le lustrage de la soie, qui donnait à nos étoffes leur supériorité et leur assurait un si grand débit dans la

Grande-Bretagne qu'elles prirent le nom de taffetas d'Angleterre. Un ouvrier parisien du faubourg Saint-Germain dotait notre ville de la fabrication des gazes et toiles de soie, l'affranchissant du tribut qu'elle payait à l'industrie de Paris, d'Angleterre et de Hollande. Plus tard, un négociant hollandais créait à Lyon une fabrique de « burcets crépés ou crépons façon de Zurich et de Bergame tant de soie et de laine que de laine seule ». La connaissance de l'indigo et de l'écarlate ajoutait à la renommée de la teinture lyonnaise.

D'autres industries telles que : les tapisseries à la manière de



Fig. 375. — DATE MUTILÉE. Fig. 376. — 1666 Fig. 377. — 1714.

SCEAUX DE LA DOUANE DE LYON SOUS LOUIS XIV

celles des Pays-Bas et des Gobelains, la cristallerie, les bas de soie, etc., étaient entreprises à Lyon avec des succès inégaux. Mais c'était la soierie qui constituait désormais la véritable richesse manufacturière de notre ville. Et d'abord Lyon était le grand marché de la soie en France; il y entrait annuellement 6000 balles de soie pesant chacune 40 kilogrammes et de diverses provenances; 1600 de Sicile, 1500 d'Italie, 1400 du Levant, particulièrement de la Perse, 1200 du midi de la France et 300 d'Espagne. De ces 6000 balles, Tours en employait 1500, Paris 700, Rouen 200, la Picardie 200, et le reste du royaume 400; Lyon à lui tout seul en gardait tout autant, dont 2000 balles pour ouvrages divers et 1000 pour les étoffes à filés d'or et d'argent. Ces dernières étoffes, par le talent et l'inépuisable fécondité de nos dessinateurs, et les taffetas unis, par un beau noir qui ne se

faisait pas ailleurs et que l'on attribuait aux eaux de Saône, étaient les deux articles qui assuraient à Lyon une supériorité indiscutée. On exportait les taffetas surtout en Hollande et en Angleterre et les brocarts en Allemagne ; mais la majeure partie des étoffes de goût se vendait au détail, bien moins à Lyon qu'à Paris, parce que les particuliers, curieux de la mode, se fournissaient dans cette ville pour ne pas s'y tromper.

La manufacture de soie avait pour annexe la teinture et le filage de l'or. Cette dernière industrie, dont Trévoux avait eu longtemps le monopole, s'était établie à Lyon. Elle employait annuellement 130.000 marcs d'argent et 1000 d'or, valant de 4 à 5 millions. La main-d'œuvre occupait au moins 4000 personnes et coûtait près de 900.000 livres. Confondue avec celle de la soierie, elles représentaient à elles deux une valeur de 11 millions de matières premières, tant soie qu'or et argent, 3 millions de façon et 3 autres millions pour le trafic. De ces 17 millions, l'exportation en enlevait le tiers. Comme manufacture, celle d'affinage souffrait cependant de la concurrence de la dorure en faux de Genève, qui avait absorbé l'exportation en Amérique, où l'on n'était pas difficile sur le titre des dorures.



Fig 378.
IMPRIMEURS LYONNAIS
(Ancien blason des)

D'azur au lion d'or, colleté d'un mantelet d'argent chargé d'un alphabet de sable, à la bordure d'or, chargée de 8 coquilles d'azur.

Ces armes figuraient sur la machine du feu d'artifice dressé pour la naissance du Dauphin par les maîtres-imprimeurs de Lyon, le 20 novembre 1661. Au XVIIIe siècle, ils adoptèrent un autre blason, qui leur devint commun avec les libraires.

A côté de notre industrie maîtresse, les autres n'avaient chez nous qu'une situation secondaire. L'imprimerie, qui avait au XVIe siècle rivalisé avec la soierie, et porté si haut la réputation littéraire et artistique de notre ville, était réduite à une situation secondaire.

algré de trompeuses apparences, la librairie illustrée était en pleine décadence et allait bientôt disparaître, par suite de la déchéance de la gravure sur bois, son indispensable auxiliaire. La taille-douce, qui régnait sans partage jusqu'à être employée pour les lettres capitales ornées, ne pouvait remplacer la gravure en relief. En fait, intercaler du burin ou de l'eau-forte dans un texte typographique est un solécisme de goût. A ce vice essentiel se joignaient les lenteurs de l'exécution des planches, de leur tirage et le haut prix de revient qui en résultait. Aussi ce fut vainement que nos libraires firent les plus généreux efforts pour triompher de ces difficultés. Vainement ils ajoutaient à leurs in-folios les plus graves, de splendides frontispices, parfois véritables chefs-d'œuvre de composition, de dessin et de gravure; vainement ils intercalaient dans leurs textes des lettrines fines et élégantes, des bandeaux aux ingénieuses combinaisons; vainement ils firent d'énormes sacrifices pour remplir d'estampes des ouvrages d'art, d'histoire et de science; en vain, sous l'influence du P. Ménestrier, les livres de blasons et d'emblèmes obtinrent, pendant une vingtaine d'années, une grande vogue; il fallut céder devant l'impossibilité d'assurer, par un débit suffisant, les frais considérables qu'entraîne ce genre d'illustration.

A la fin, le commerce effectif de la librairie se trouva monopolisé entre les mains de deux maisons et se borna à la publication d'ouvrages in-folio, traitant de scolastique, de jurisprudence, de médecine. Destinés à l'Espagne, au Mexique, au Pérou, ils étaient, à cause du bon marché auquel les éditeurs devaient se restreindre, imprimés sur mauvais papier avec des caractères fatigués; et encore les Genevois et les Vénitiens com-

mençaient-ils à faire une vive concurrence à nos libraires, qui ne tardèrent pas à perdre ces derniers débouchés.

Cependant, malgré les désavantages contre lesquels elle avait à lutter, la librairie lyonnaise rendit des services signalés à la science. Entre tous nos éditeurs, les Anisson se signalèrent par la publication de grands corps d'ouvrages, par exemple la *Bibliotheca maxima Patrum* en 27 volumes in-folio, et le *Dictionnarium mediæ et infimæ græcitatis* du fameux Ducange, que personne, même à Paris, n'avait voulu imprimer. La célébrité des Anisson devint telle qu'elle leur valut d'être choisis pour directeurs de l'imprimerie royale et les mena à la noblesse.

L'épicerie, jadis le premier commerce de Lyon, était tombée rapidement depuis la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance, qui avait déplacé la ligne du transit des ports de la Méditerranée à ceux de l'Océan. Aussi, quand la Compagnie des Indes s'établit, le commerce lyonnais y entra pour un million : c'était un moyen de compenser les pertes qu'il subissait d'autre part.

Les toiles souffraient de la concurrence étrangère; la chapellerie avait également déchu. Seule la draperie se maintenait en un état florissant, avec un chiffre de 13 millions d'affaires, dont les trois quarts d'exportation, presque tous draps de France; les draps fins de Hollande et d'Angleterre n'étant dans ce chiffre que pour 200.000 écus, soit six à sept cents pièces, valant chacune 300 livres en moyenne.

Parmi les industries qui avaient été les plus éprouvées, était celle des futaines et des basins. Établie à Lyon en 1580, cette fabrique avait employé jusqu'à 4000 ouvriers et fait un million d'affaires, dont les deux tiers d'exportation, lorsqu'elle fut tuée surtout par l'insuffisance des salaires, qui força les ouvriers à s'établir à la campagne, où bientôt la fabrication déchut au point qu'elle atteignait à peine 100.000 livres par an.

L'industrie de la province était répartie inégalement entre une sizaine de villes. C'étaient : à Saint-Étienne les rubans, le moulinage des soies, la quincaillerie et les armes ; et, rien que par la voie de Roanne, cette place exportait chaque semaine plus de quarante charrettes de quincaillerie et de rubans. L'insuffisance des salaires nuisit à la réputation de cette dernière manu-



Fig. 380. — JASSERIES DE PIERRE-SUR-HAUTE
(D'après Félix Thiollier.)

On appelle *jasseries* des cabanes couvertes de chaume, construites au milieu des prairies qui s'étalent sur les plateaux de Pierre-sur-Haute. De nombreux troupeaux avec leurs gardiens y passent plusieurs mois de l'année, et c'est de leur lait que se fabriquent, dans les jasseries, d'excellents fromages appelés *formes* et aussi *de Roche*, nom d'un petit village au pied de la montagne et qui était le lieu où ils se vendaient.

facture, quoique les ouvriers fussent aussi habiles qu'ailleurs ; à Saint-Chamond la chapellerie, le moulinage et les rubans qui occupaient aussi les gens de la campagne à 3 ou 4 lieues à la ronde de ces deux villes, mais à si faible salaire (à peine trois sous par jour) qu'ils y trouvaient tout au plus de quoi vivre ; Saint-Bonnet-le-Château continuait à maintenir la réputation de ses forces à tondre le drap. L'archevêque Camille de Neuville avait établi des manufactures de filage de soie à Vimy ; on comptait en Beaujolais jusqu'à 4800 métiers de toiles et futaines

dont la vente se faisait surtout à Amplepuis et à Thizy ; Saint-Symphorien-le-Château était réputé pour sa chapellerie. Quant à la production agricole, le Beaujolais et le Lyonnais n'exportaient rien et se suffisaient à peine. Cependant les vins blancs de Condrieu faisaient l'objet d'un commerce assez important. Par contre, le Forez expédiait, surtout par la voie de Roanne, du *bacon* (charcuterie), du lard ; de Saint-Germain-Laval du poisson, provenant des étangs de la plaine et qui alimentait Paris ; Saint-Galmier et Feurs transportaient, par la Loire jusqu'à Roanne, une grande quantité de chanvre. Les montagnes du Forez fournissaient le fromage dit de Roche (fig. 380) dont il se vendait hors de la province pour 25 à 30.000 livres par an. C'étaient les seules productions commerciales de la campagne forézienne ; aussi, dès que les travaux des champs étaient terminés, il partait 7 à 800 paysans, qui allaient, comme scieurs de long, travailler en différents lieux et jusqu'en Piémont et en Milanais, et qui rapportaient chez eux 20 à 25.000 livres.

Roanne qui, de toute ancienneté, avait été un passage des plus fréquentés, était devenu, après Lyon, la place la plus importante de la région. C'était un entrepôt considérable de marchandises, un lieu de transit de premier ordre et un centre de navigation des plus actifs. En 1653, les mariniers roannais nous avaient sauvés de la famine, en amenant un convoi de blé et de produits étrangers. Là passait la route de Paris à Lyon par Orléans, et il est peu de grands personnages ni de gens de marque qui n'aient traversé Roanne, « ce bourg (fig. 330) qui, de l'avis de tous, valait plus que bien des villes ». C'était le premier port sur la Loire pour les voyageurs et les marchandises qui de là gagnaient Orléans, Tours, Nantes, ou qui se dirigeaient directement sur Paris par le canal de Briare. L'ouverture de ce canal, exécuté en 1605, avait doublé l'importance de Roanne. La corporation des mariniers formait d'ailleurs une classe à part, si distincte de

mœurs, de sentiments, d'habitudes et même de langage du reste de la population qu'on la croyait d'une race étrangère ; elle était la plus riche de la ville et la majeure partie de la noblesse passait pour en être issue. Les voyageurs étaient transportés par de petits bateaux couverts, appelés *cabanes*. En 1681, La Feuillade y établit un service de coches d'eau qui, du reste, n'était pas un



Fig. 381. — LES CHAINES D'AINAY
D'après la gravure d'Israël Sylvestre reproduite par Mérian (op. laud.).

Ces chaînes, situées l'une au fort Saint-Jean, l'autre à Ainay, étaient, comme on le voit par la gravure, soutenues au-dessus de l'eau par des barques; on les détendait, de sorte que, s'enfonçant alors dans la rivière, elles permettaient aux bateaux de passer par-dessus; mais cela ne se faisait pas, même pour les voyageurs, sans l'autorisation du Consulat ou des gardes « des portes, ponts et passages ». Elles paraissent avoir été établies primitivement comme moyen de défense et complément des fortifications, puis elles furent maintenues pour assurer la perception des droits de douane et d'octroi.

monopole, mais qui, néanmoins, causa un préjudice et fut, d'ailleurs, supprimé en 1707. Cinq ans après l'établissement des coches, un service de messageries, créé par le même duc de Roannais, augmentait la facilité de communications entre Lyon et Roanne. Outre les marchandises d'exportation, la batellerie de Roanne importait, au retour, des chargements de plomb, d'étain, de garance, couperose, alun, coton, morues, harengs, etc.

Quantau commerce proprementdit, il était presque entièrement absorbé par la ville de Lyon, centre d'un mouvement des plus actif, qui s'effectuait par trois issues différentes. C'était pour les étrangers un spectacle merveilleux et, suivant les termes d'un contemporain, c'était « une chose prodigieuse de voir les cara-

vanes continuelles de muletiers que l'Allemagne par la Croix-Rousse, le Piémont, la Provence et l'Italie par le pont du Rhône, l'Auvergne et le Languedoc par Saint-Just, font entrer à toute heure dans Lyon, et celles que Lyon fait sortir pour dispenser, au reste de l'Univers, ce qu'il semble attendre de son économie et de son commerce ». Le commerce par voie fluviale était également très actif, mais moins cependant qu'il aurait dû l'être. La multiplicité des péages, le particularisme jaloux des provinces, créaient de fréquents obstacles à la navigation ; dans Lyon même elle était entravée par deux énormes chaînes (fig. 381).

Les pays avec lesquels les transactions, pratiquées surtout par les foires, avaient le plus d'activité, étaient l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre.

En Espagne on exportait les dorures, les draperies médiocres, les toiles, les futaines, le safran et le papier ; les soieries lyonnaises y avaient été supplantées par celles de Chine. Les articles d'importation étaient les laines, la soie, les drogues pour la teinture et, de plus, pour environ 5 millions d'or et d'argent, monnayés ou en lingots.

L'Italie offrait l'avantage de servir d'intermédiaire avec l'Espagne, avec laquelle nous ne communiquions pas alors directement ; elle recevait des draps, des toiles, quelques étoffes de soie, des dentelles d'or et d'argent, de la librairie, de la mercerie et des articles de mode ; elle nous apportait pour 10 millions de velours, brocatelles, satin, taffetas et surtout la plus grande quantité de soies grèges qui se vendaient ou s'employaient à Lyon.



Fig. 382.
VENISE
(Sceau de marchandises de).

Le commerce avec la Suisse était désavantageux ; on y exportait pour 1 million de draps grossiers, de chapeaux, de safran, d'huiles, de savons, de mercerie, et on en importait pour 3 millions de toiles, de fromages et de chevaux.

L'Allemagne, outre les mêmes marchandises que la Suisse,

nous achetait les plus belles étoffes de brocart et nous envoyait des produits utiles : l'étain, le cuivre, le fer-blanc et la mercerie. L'exportation s'élevait à 1.500.000 livres et l'importation à 400.000 seulement.

En Hollande, au contraire, l'importation était deux fois plus forte que l'exportation qui s'élevait à 300.000 livres. Celle-ci

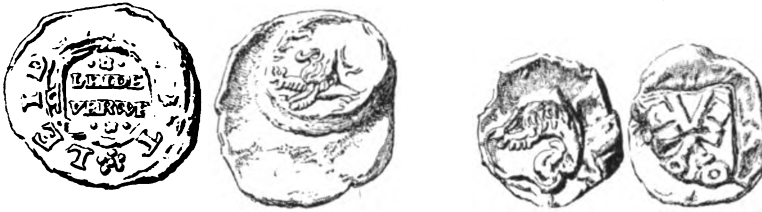


Fig. 383. — SCEAUX DE MARCHANDISES DE LA VILLE DE LEIDE. — Fig. 384.
L'un de ces sceaux porte le nom de la ville de Leide et le mot *verwe* (couleur pour teinture?); l'autre, les deux clefs en sautoir des armes de cette ville; tous les deux offrent au revers le lion de Hollande.

comprenait les taffetas unis, les étoffes d'or et d'argent, les fruits de Provence, le verdet, les graines de jardins du Languedoc; l'importation fournissait les draps noirs et écarlate, le fil, les toiles fines et les épices des Indes

Avec l'Angleterre le trafic était des plus avantageux ; sur un chiffre de 3 millions d'exportation, nos taffetas lustrés, à eux seuls, comptaient pour 600.000 livres, en une seule de nos quatre foires; le reste était des brocarts. L'importation, réduite à 600.000 livres, n'était que de draps fins, de serges, de bas, de plomb, d'étain, de poivre, drogues de teinture, bois de campêche, etc.

Il faut ajouter l'exportation à Varsovie des articles riches, des étoffes d'or et d'argent, et enfin un faible trafic avec le Levant.

Le commerce de Lyon avec la France était aussi fort actif : outre que notre ville débitait ses produits, se trouvant sur la ligne d'échanges entre le nord et le midi, elle recevait, d'un côté, les huiles et les fruits secs de Provence, les draps noirs et les eaux-de-vie du Languedoc, le safran de Gascogne, de l'autre, les

blés de Bourgogne, les petites étoffes de Champagne, les toiles







Fig. 385. ROUEN (Manufacture de)

Fig. 386. FERME DE ROUEN 1650

Fig. 387. BEAUCAMPS LE VIEUX (Fabrique de)

Fig. 388. REIMS R et rinceaux







Fig. 389. — NIMES

Fig. 390. — MAUREL Fig. 391. — CHAULET (Négociants de Nîmes)

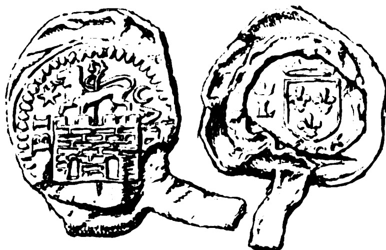


Fig. 392. — ALBI



Fig. 393. — RAYMONDIS

SCEAUX DE DOUANE ET DE MARCHANDS



Fig. 394.
DUC DE BOURGOGNE
(Revers de jeton consulaire en mémoire de la naissance du .
L'allégorie, assez alambiquée, signifie que le dauphin (père du duc) et l'amour fixent la fortune qui allaite le jeune prince.

Des deux négociants nimois, l'un (fig. 390) porte une tige de mûrier, rébus de son nom, l'autre, Chaulet, un raisin, probablement parce qu'il était marchand de vins. Les Raymondis étaient une famille de Provence qui, avant de parvenir à la noblesse, avait pratiqué le commerce et portait déjà le blason qu'elle conserva. En 1663, pour éviter de faire passer les marchandises par Lyon, on institua, dans 167 villes, des bureaux auxiliaires où étaient acquittés les droits. Le sceau d'Albi, ceux de Reims et de Nîmes (fig. 392, 388, 389) ont peut-être cette origine.

de Picardie, du Maine, de Normandie, de Bretagne, etc., etc.

Dans cette période florissante, notre ville n'interrompait ses occupations pacifiques et fructueuses que pour célébrer les incidents glorieux et prospères du règne de Louis le Grand. Tantôt elle

recevait dans ses murs un prince de l'Église, Flavio Chigi, le neveu du pape, qui allait présenter au roi d'humbles excuses; tantôt elle saluait par des feux de joie la naissance du prince, espoir de la patrie (fig. 394); ou bien encore elle se joignait aux actions de grâces pour les incessantes victoires de nos armées.

Aussi bien que notre province, elle y participait par la valeur de plusieurs de ses enfants. Un gentilhomme bourguignon, forézien d'origine, le baron Sirot, de la famille des Létouf de Pradines, avait pris une part décisive à la grande victoire de Rocroy. Un enfant du peuple, Fisicat, engagé volontaire, était anobli pour services militaires et devait à des actions d'éclat réitérées de voir son blason (fig. 397 à 399) s'enrichir par deux fois des lis de France. Des familles bourgeoises s'illustraient sur les champs de bataille d'Espagne et d'Italie.



Fig. 395. — MOUSQUETAIRE



Fig. 396. — PIQUIER EN 1650

D'après Claude Audran.

Ces figures, empruntées au *Trophée des armes* (Manuel d'exercices) de Collombon (p. 260 et fig. 338), représentent les modifications qui, en moins de trente ans, s'étaient opérées dans l'équipement militaire (p. 261, fig. 339). Le mousquet, devenu plus léger, n'exigeait plus l'emploi de la fourchette, autrefois nécessaire pour l'appuyer pendant le tir; au lieu du pulvérin (poire à poudre), le soldat portait, suspendues dans des étuis à une bandoulière, les charges toutes mesurées. L'armure du piquier s'était allégée et ne comportait plus ni les brassards, ni les épaulières, ni même le casque, remplacé par le chapeau. On doit savoir, de plus, que la tenue militaire ne différait pas du costume civil. Un édit du roi, rendu à Lyon, avait interdit les énormes hauts-de-chausses du siècle précédent, revenus à la mode sous Louis XIII; ils furent remplacés par de larges pantalons garnis de flots de rubans. Le pourpoint était à demi ouvert et les manches bouffantes, fendues pour laisser paraître le linge de la chemise.

Dans le nombre il faut citer les trois Austrein, petits-fils d'un marchand anobli par l'échevinage, et tous les trois morts les armes à la main : Pierre, officier de cavalerie, tué dans la campagne de Hollande ; Camille, son frère, successivement lieutenant en 1645 au régiment de Nérestang, gouverneur d'Agen en Catalogne (1646), capitaine de chevau-légers (1649), maître de camp d'infanterie, puis maréchal de bataille, enfin titré marquis de Camercas en 1650 et tué en 1652 à la défense de Barcelone ; Balthazar, neveu des précédents, capitaine au régiment de son oncle et mort avec lui à Barcelone, dernier de la famille, ensevelissant le nom des Austrein dans un linceul de gloire. En même temps, sur d'autres champs de bataille, d'autres de nos compatriotes mon-


Fig. 397.
ANOBLISSEMENT, 1655.


Fig. 398.
1re CONCESSION, 1661.


Fig. 399.
2e CONCESSION, 1665.

LES TROIS BLASONS SUCCESSIFS DE FISICAT

Le premier, accordé par les lettres de noblesse était *d'or au griffon de gueules* : il y fut ajouté d'abord une *bordure semée de France* ; puis, par une deuxième concession royale, *un écu d'azur chargé d'une fleur de lis d'or* et tenu par le griffon.

traient non moins de valeur. Le régiment de Lyonnais comptait une vingtaine d'officiers, appartenant à des familles roturières de la province, engagés volontaires et parvenus par leur seul mérite ; il eut même pour lieutenant-colonel, le fils d'un échevin, André de Bais, tué en 1657 devant Alexandrie. Le frère d'André, Jean-Edouard, parcourut une brillante carrière, parvint au grade de maréchal de bataille et mérita, par sa renommée militaire, de s'allier aux plus nobles familles chevaleresques. Il légua ainsi à son fils le titre de marquis de Digoine et le surnom de Damas, par substitution à une branche de cette antique et illustre maison.

Nos compatriotes se distinguèrent également à cette fameuse guerre, qui se termina par la victorieuse paix de Nimègue. Le régiment de Lyonnais avait été porté au chiffre de 1855 hommes en 35 compagnies ; outre cela, notre province fournit un régiment de milice de 300 hommes. L'arrière-ban de la noblesse fut également appelé et, sous les ordres du marquis de Chalmazel (Talaru), brigadier de la noblesse et commandant particulier de l'Escadron lyonnais, servit, pour n'en citer qu'une seule, dans l'immortelle campagne de 1674, conduite par Turenne en Alsace. Il se produisit des traits de bravoure nombreux et éclatants ; il suffira, à ce propos, de mentionner une antique famille beaujolaise, les Thélis de Valorges, dont tous les membres rivalisèrent de dévouement et d'intrépidité. On vit, au siège de Nimègue, l'un d'eux, adolescent de quatorze à quinze ans, se rendre dans la mine, y rester douze heures à la visiter et venir faire son rapport au commandant. Deux ans après, l'aîné de la famille était tué d'un coup de canon et, par la suite, un autre de ses frères, capitaine au régiment de Lyonnais, succombait au siège de Luxembourg.

Nos bourgeois, eux-mêmes, eurent leur part dans cette moisson de lauriers. Lorsque la Franche-Comté fut conquise (1674), une circonstance fit appeler à l'armée, où se trouvait l'intrépide et vaillant duc de Roannais, la compagnie dite de l'Arquebuse, composée de particuliers qui se plaisaient à ces exercices d'adresse. Le roi ayant remarqué, au siège de Dôle, que nos soldats ne pouvaient se mesurer avec les tireurs qui défendaient la place, fit venir les sociétés de tir des villes environnantes, et ce fut un Lyonnais qui tua un tireur ennemi, embusqué dans un clocher et dont l'adresse meurtrière décimait nos artilleurs.

Lyon possédait ainsi, à la fois, la richesse et la gloire. Néanmoins, quelle que fût notre situation commerciale et industrielle, elle n'atteignit pas à la prospérité du siècle précédent. Le chiffre seul de la population de la ville suffit pour le montrer : au lieu

des 120.000 âmes que l'on avait comptées sous Henri II, il y en eut à peine 117.000 aux plus beaux jours du règne de Louis XIV.

La cause de cette infériorité relative venait de la décadence d'une industrie spéciale, et surtout des tentatives, sans cesse renouvelées par certains commerçants sans scrupules, de transporter, en vue d'une économie sordide, la main-d'œuvre hors de Lyon et même à l'étranger. Déjà, en 1623, dans une assemblée de tous les ordres de la Cité, les députés du clergé avaient déclaré, sans ménagement, que la misère du peuple était due aux marchands, qui envoyaient « manufacturer et apprêter les soies hors du royaume et de cette ville » au détriment des ouvriers qui, sans cela, auraient pu gagner leur vie en travaillant. Les délégués du Siège présidial essayèrent de dégager la responsabilité des négociants et traitèrent brutalement les malheureux prolétaires de « fénéants » que la ville n'était pas tenue de nourrir, comme si ce n'étaient pas ces prolétaires qui faisaient vivre et, plus encore, enrichissaient les commerçants. Ces manœuvres coupables et désastreuses ne cessèrent donc pas et trouvèrent dans les protestants lyonnais les plus actifs auxiliaires.

La colonie protestante ne s'était pas accrue en un demi-siècle ; au contraire elle tendait sensiblement à diminuer. En 1650, elle comprenait 180 familles ou individus chefs de famille, plus 49 filles ou veuves ; trente-cinq ans plus tard, elle ne comptait que 100 familles, dont 80 d'origine française, formant, avec un grand nombre de jeunes gens, établis momentanément à Lyon pour apprendre le commerce, un total d'environ mille personnes. Leur petit nombre était compensé par leurs grandes richesses. En 1650, il n'y avait que dix chefs de famille, plus 18 filles ou veuves, secourus ; 60 familles seulement étaient dans un état médiocre, les 110 autres étaient aisées, exerçant des professions soit libérales, soit lucratives, telles que l'horlogerie, dont les réformés avaient le monopole ; mais ils étaient plus encore capitalistes,

banquiers et gros marchands, grâce surtout à leurs relations avec l'étranger. Par là, aussi bien que par la puissance de leurs capitaux, il s'efforçaient d'absorber le commerce, qui tendait à passer entre leurs mains. En outre, venus pour la plupart de l'étranger, y conservant des relations de famille et même leurs intérêts, ils étaient tout disposés à favoriser l'émigration de notre industrie locale. Les ouvriers lyonnais se sentaient de plus en plus atteints par ces agissements. Dès 1667, pour y mettre un terme, le prolétariat avait obtenu que l'accès des corporations fût interdit aux réformés. Mais, en dépit de cette mesure, ils poursuivirent la réalisation de leur dessein, embauchèrent des ouvriers et parvinrent enfin à établir à Amsterdam une manufacture de satins unis, qui causa à Lyon une perte annuelle de 800.000 livres. A ce dernier coup qui leur était porté, nos ouvriers renouvelèrent, en 1681, leurs plaintes et obtinrent confirmation de l'arrêt de 1667. Mais ce n'était qu'un palliatif, qui ne pouvait empêcher l'émigration des ouvriers et le transfert des procédés de fabrication. Le remède radical survint quatre ans plus tard, par la révocation de l'Édit de Nantes, qui, seule, put mettre un terme à ces menées. Quoique, en cette circonstance, l'intérêt religieux fût seul invoqué, il est indubitable que des considérations d'ordre politique, des raisons de sécurité nationale furent les véritables causes d'une détermination aussi grave. On ne peut nier que, sans cette précaution, la coalition, qui se préparait secrètement à l'étranger contre la France, aurait été favorisée par un soulèvement général des protestants du Midi. De quel poids fut aussi le péril économique signalé par le prolétariat lyonnais? Pour le savoir, il faudrait rechercher si, dans les autres villes industrielles où se trouvaient des protestants, les mêmes agissements ne s'étaient pas produits et les mêmes craintes ne s'étaient pas manifestées. Cette enquête n'a pas été faite, ou plutôt on a toujours prétendu, au contraire, que la révocation

de l'Édit de Nantes avait été un désastre industriel; mais on n'a produit aucune preuve ; et ce qui permet de douter de la véracité de cette assertion, c'est que l'on en dit autant de Lyon. On imprime encore actuellement que de riches industriels lyonnais et des milliers d'ouvriers en soie allèrent porter leur art à l'étranger et que notre ville en ressentit, pendant près d'un siècle, les effets désastreux. Or tout cela est matériellement faux.

Lyon ne perdit pas des milliers d'ouvriers, puisqu'il s'y trouvait à peine mille protestants, dont un cinquième d'étrangers qui ne furent pas atteints par l'Édit, et que le tiers au moins des huit cents réformés français se convertit et resta ; l'industrie de la soie ne put pas être portée à l'Étranger par des ouvriers en soie chassés de Lyon, par la raison qu'il n'y avait pas de protestants parmi ces ouvriers et que, depuis vingt ans, on ne les admettait plus dans la corporation. Il est également faux que l'industrie de la soie se soit établie hors de France aux dépens de Lyon à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes; c'est tout le contraire qui est vrai. Avant cet événement, il y avait, nous venons de le montrer, une fabrique prospère à Amsterdam ; après, il se créa bien des ateliers, en Angleterre notamment, mais ils ne réussirent pas, et ceux qui existaient antérieurement périclitèrent, précisément par suite de l'émigration des protestants lyonnais. Une manufacture de taffetas, établie à Londres, fut protégée par le Parlement qui interdit l'entrée des taffetas français; cette fabrique, néanmoins, ne put lutter contre nos ateliers et nos tissus, préférés à ceux des métiers anglais, continuèrent à être introduits en fraude.

La cause de ce double résultat vint de ce que, dès lors qu'il n'y eut plus de protestants à Lyon, les manufactures étrangères ne purent plus y embaucher des ouvriers, comme elles le faisaient antérieurement, ni se tenir au courant des perfectionnements de la fabrique. Nos réformés lyonnais emportèrent avec eux beaucoup d'argent, mais aucune industrie. En réalité, et c'est une

question de fait et non d'opinion, la révocation de l'Édit de Nantes sauva l'industrie lyonnaise de la ruine, que les capitalistes protestants avaient commencée en faisant passer à l'étranger des ouvriers, des modèles et des procédés de fabrication. Cet acte politique a assuré la prospérité toujours croissante de nos ateliers, et depuis, elle s'accrut constamment, aussitôt qu'eurent cessé les désastres causés par les guerres malheureuses, les famines et les épidémies, qui affligèrent la France de 1692 à 1710 et avec lesquelles la révocation de l'Édit de Nantes n'a aucune corrélation.



Fig. 400. — SPON COPIANT UNE INSCRIPTION
Fac-simile de la gravure de Mathieu Ogier en tête des Recherches curieuses d'antiquités *(Lyon, 1683, in-4°).*

Spon, issu d'une famille originaire d'Ulm, naquit à Lyon le 13 janvier 1647 et fut médecin comme son père. Erudit de premier ordre, il n'apportait pas dans les questions religieuses la même science ni le même jugement que dans l'étude des inscriptions. En voulant, dans une discussion avec le P. de la Chaise, établir l'antiquité du protestantisme, il l'a identifié avec le judaïsme. Il n'était pas possible de porter une condamnation plus formelle contre la doctrine réformée : c'est l'exclure du christianisme. Spon portait l'épée comme médecin, profession qui, à Lyon, de même que celle d'avocat, donnait la noblesse personnelle.

En résumé, par suite de cette mesure, sur 600 protestants regnicoles résidant à Lyon, 150 environ se convertirent, les autres, de 4 à 500 seulement, émigrèrent, la plupart d'entre eux se retirèrent en Allemagne ; là, ils ne faisaient, en réalité, que rentrer dans leur patrie d'origine où leurs affections et aussi leurs richesses étaient plus encore qu'en France. Dans ce nombre se trouvait une de nos illustrations, le célèbre Jacob Spon, un savant doublé d'un honnête homme. La vente de ses effets produisit 1405 livres, sur lesquelles on paya 300 livres à ses créanciers ; il demeurait rue Mulet.

Cette grave décision, rendue nécessaire pour le salut de l'État

et de l'industrie nationale, fut néanmoins regrettable au point de vue religieux, en portant atteinte à la liberté de conscience et en entravant le mouvement de conversions volontaires qui se produisait parmi les protestants lyonnais. Les prédications, l'enseignement, le bon exemple auraient produit des résultats plus efficaces que la violence, qui provoque toujours une révolte dans les âmes généreuses. On sait quelques-unes de ces conversions, celles de Lazare Meyssonier, de Marc Perrachon, de Simon Fournier, le bienfaiteur de la Charité (fig. 401); on en pourrait citer beaucoup d'autres; il est, par exemple remarquable que, dans les familles protestantes, il y avait souvent des catholiques. Ainsi était le père du marquis de Chandieu; ainsi Madeleine Acéré, veuve du banquier Bose, fugitive à la révocation de l'Édit, laissait un fils qui était ecclésiastique. Cependant, outre la conversion immédiate d'une vingtaine de



Fig. 401. — MONUMENT DE SIMON FOURNIER protestant converti, bienfaiteur des pauvres de la Charité.

Il était marchand et bourgeois de Lyon et, en mourant en 1678, il institua les pauvres de l'Aumône ses héritiers universels. Sa succession produisit une somme considérable pour le temps, plus de 145.000 livres, non compris une maison donnée antérieurement. Il avait demandé à être enterré dans l'église de la Charité et, en conséquence, les Recteurs de cet hospice lui firent ériger un monument qui existe encore contre le mur occidental, à gauche en entrant.

familles, il s'en produisit d'autres plus tard. On avait institué dans ce but à Lyon, dès 1659, une maison de Nouvelles Catholiques ou de la Propagation de la Foi pour les filles, et à laquelle les prêtres de Saint-Lazare joignirent un établissement semblable pour les garçons. Dans une période de vingt-six ans, de 1703 à 1729, les deux maisons reçurent 336 abjurations, dont 95 de garçons et 241 de filles. Mais les sujets qui y furent reçus ne venaient pas exclusivement de Lyon et ne peuvent servir de base à une évaluation. Il se produisit des faits remarquables : un jeune homme laissa partir son père et resta; on vit même un enfant de onze ans s'enfuir de Genève pour rentrer dans le sein de l'Église ; mais ces faits, en attestant la tendance des réformés lyonnais vers le catholicisme, ne peuvent qu'augmenter les regrets que doit inspirer un acte politique qui, en jetant tant de familles hésitantes dans un milieu exclusivement protestant, les privait des leçons et des exemples qui devaient les ramener par la persuasion.



Fig. 402.
MAISON DES NOUVELLES CATHOLIQUES
D'après le plan de Simon Maupin.

Les Nouvelles Catholiques n'occupaient pas encore cette maison à la date où cette figure fut dessinée, car l'institution de la Propagation de la Foi ne s'y établit qu'après le 7 avril 1683, jour de la vente qui en fut consentie, au prix de 14.000 livres, par Marie de Galles, femme de Nicolas Albert, ancien conseiller en la Sénéchaussée. Elle venait antérieurement des Pierrevive et avait appartenu dès 1538 à Antoine de Gondy, par son mariage avec Catherine de Pierrevive. C'était lui, parait-il, qui l'avait fait construire, car on y voyait ses armes et celles de sa femme. Elle était appelée *Beauregard* et figure sous ce nom sur le plan de 1550.

L'histoire de cette maison n'a pas été encore faite et mériterait de l'être. Mais nous avons une étude similaire pour le Dauphiné, écrite par M. Humbert de Terrebasse (*les Maisons de la Propagation de la Foi*, Lyon, Brun, 1890), avec l'érudition et la sagacité qui caractérisent ses ouvrages et qui rappellent si fidèlement le talent de son père, M. Alfred de Terrebasse. Ce travail se distingue, en outre, par une rigoureuse impartialité et dévoile les assertions passionnées de certains écrivains fanatiques

Délivré de la concurrence déloyale et ruineuse que lui suscitaient l'étranger et les capitaux protestants, notre commerce put se développer de plus en plus.

Au milieu du XVIIe siècle les transactions se faisaient exclusivement par le moyen des mulets ; mais, dans le cours du règne de Louis XIV, elles reçurent une nouvelle impulsion, grâce à l'établissement des messageries, carrosses et coches d'eau, qui, pendant une période de trente ans, se multiplièrent dans toutes les directions. On sait ce qu'étaient les carrosses et messageries, mais les coches d'eau, quoiqu'ayant disparu depuis cinquante

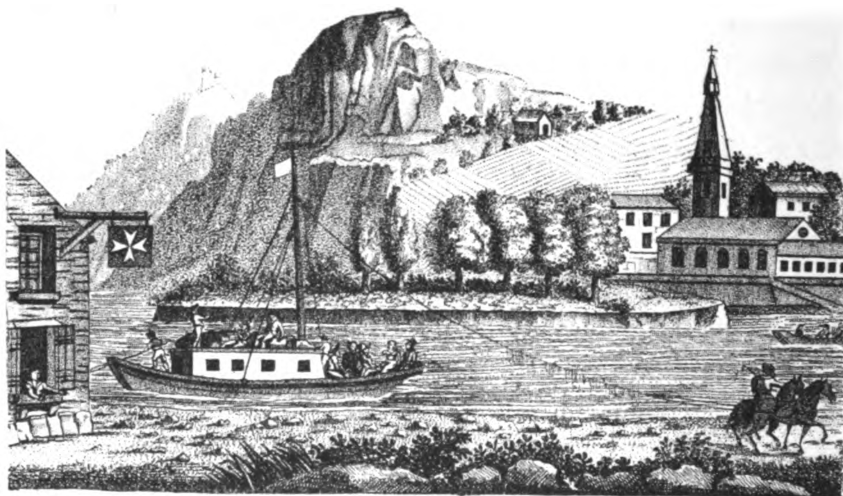


Fig. 403. — COCHE D'EAU SUR LE RHÔNE
Fac-similé d'une gravure du commencement de ce siècle.

ans à peine, sont complètement ignorés de la génération actuelle. C'étaient de grands bateaux, occupés au milieu par une vaste cabine, qui ne laissait de libre que l'avant et l'arrière. Elle était destinée aux voyageurs ; le toit plat qui la couvrait recevait les marchandises ; à l'avant se dressait un mât, auquel s'attachait une longue corde, au moyen de laquelle un équipage de chevaux traînait le coche à la remonte.

Outre la poste, service de l'État, par lequel, au moyen de relais, établis de distance en distance, on allait à Paris, Bordeaux, Toulouse, Perpignan, Avignon, Marseille, Nice, Embrun, Chambéry et Bourg, aussi rapidement qu'il était possible alors, il y

avait des entreprises particulières de transport. Les unes appartenaient au Consulat, comme le chasse-marée de Genève et de Nantua, qui était affermé 4000 livres. Les entreprises libres furent exploitées surtout par des gentilshommes, tels que les seigneurs de Montfalcon, d'Agout, de la Chaize, ou des officiers comme du Poirier, capitaine réformé, Lambert, exempt des gardes du corps, qui abordèrent ce genre de spéculation. Grâce à ces efforts individuels, Lyon fut doté de moyens réguliers de transports avec Vienne (1665) par deux coches d'eau, origine de la barquette de Vienne; avec Bourg (1667); avec Chambéry (1669), Grenoble, la Savoie et l'Italie (1670), Avignon et Aix (1677); enfin avec Nantes par Roanne (1691). Parmi ces entreprises, les unes, comme aujourd'hui les chemins de fer, étaient établies par concession du roi, les autres par la municipalité, comme maintenant pour le service intérieur de la ville. De ces dernières, le Consulat exploitait directement les unes, on vient de le dire; il autorisait les autres, le coche de Vienne, le carrosse de Bourg, etc., se réservant même le droit d'établir un tarif; c'est ainsi qu'il fixa à 4 livres par personne et à 6 deniers par livre de marchandises, le prix du transport de Lyon à Bourg.

Nos magistrats municipaux, investis d'une telle autorité et favorisés par d'aussi heureuses circonstances, ne pouvaient négliger d'embellir la ville, non plus seulement par des édifices fastueux, comme l'hôtel de ville, mais aussi par des travaux utiles. Ils ouvrirent la rue Sainte-Marie-des-Terreaux, firent réparer le chemin des Fantasques, adoucir la montée de la Grand'-Côte, munir d'un escalier celle du Garillan; construire les quais d'Halincourt, de la Baleine et de Serin, les ports Saint-Antoine, Dauphin et Neuville; achever en pierre le pont de la Guillotière et réparer celui de l'Archevêché. Ils essayèrent aussi, mais avec moins de succès, de doter la ville basse de fontaines publiques.

On parvint à établir à grands frais, sur la place des Terreaux, un

Fig. 404.
PROJET DE LOTISSEMENT DE LA PLACE BELLECOUR
D'après le plan original conservé aux Archives municipales.

Vers 1620, le propriétaire de Bellecour imagina, pour réaliser une spéculation fructueuse, de créer un nouveau quartier sur ce vaste emplacement. Il divisa ce terrain en plus de 180 *pies* ou parcelles, de 25 pieds de large sur 100 de profondeur. L'ensemble de cette surface avait été divisé en six masses principales, formées par trois rues, l'une de l'ouest à l'est, les deux autres du nord au sud. Ce projet, qui faisait disparaître la plus belle place de la ville, détermina le Consulat à l'acheter pour conserver au public un terrain précieux comme agrément et comme utilité. Henri IV avait déjà décidé qu'il serait la place d'armes de la ville, et il ne perdra jamais ce caractère parce qu'il est d'une importance militaire incomparable, tant par sa vaste étendue que par sa situation, qui en fait le centre stratégique de la ville.

M. de P., maison de Pomey, trésorier; *P.*, Puget; *le G.*, des héritiers Jean le Gros Serget; *A. G.*, Abraham Gillet; *Pig.*, Pignart; *S. T.*, Sorles, acquise de Tardy; *du M.*, des héritiers de du Mayne; *C.*, Chavassieu; *R.*, Rousset; *m. j.*, maison et jardin; *rue Confort*, aujourd'hui Saint-Dominique; *R. B.*, rue Bourgchanin, aujourd'hui Belle-Cordière; *R. B. C.*, rue Belle-Cordière, aujourd'hui de la République; *R. 2 M.*, rue des Deux-Maisons; *R. B. B.*, rue des Basses-Brayes. Les lignes pointillées marquent l'état actuel des lieux; la rue des Marronniers, quoique désignée, n'existait pas: la place s'étendait de la rue du Plat jusqu'au delà des façades actuelles.

jet d'eau, alimenté par une pompe située à Saint-Clair (p. 258, fig. 333) qui montait de l'eau au-dessus de la Croix Pâquet, d'où

elle descendait aux Terreaux par un canal. Mais, par la suite, la machine se dérangea et le jet d'eau cessa de fonctionner. Plus stable fut l'entreprise d'élargissement de nos rues, alors si étroites que, dans la plupart, deux mulets chargés ne pouvaient pas passer de front. Il

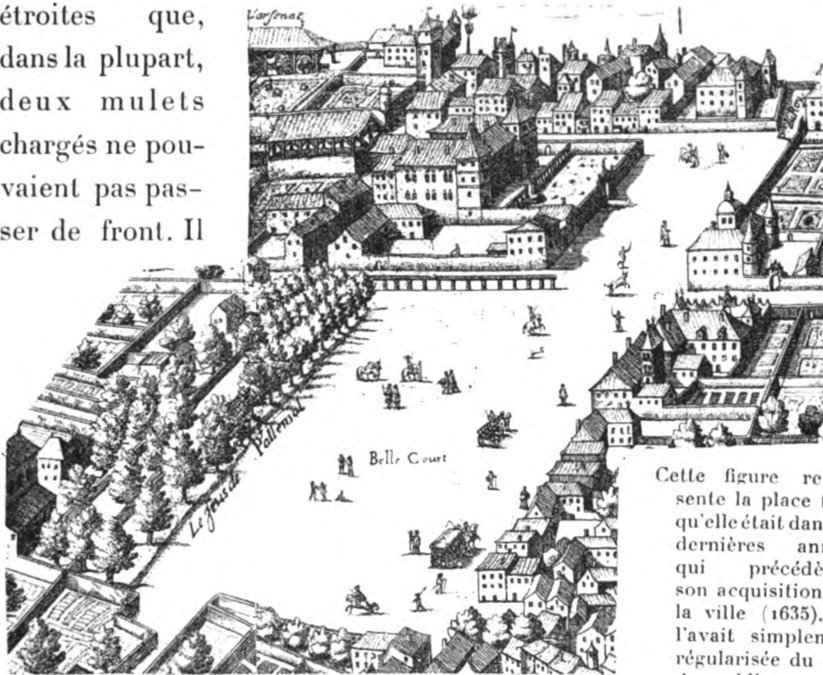


Fig. 405. — PLACE BELLECOUR SOUS LOUIS XIII
D'après le plan de Simon Maupin.

Cette figure représente la place telle qu'elle était dans les dernières années qui précédèrent son acquisition par la ville (1635). On l'avait simplement régularisée du côté du midi par une plantation de tilleuls. Quant à tout le reste, l'état des lieux est conforme au plan reproduit ci-contre. On constate même que le projet de lotissement avait déjà reçu un commencement d'exécution car des maisons (qui furent démolies plus tard) paraissent devant la maison Clapisson, traçant d'un côté, la rue Robert du plan et de l'autre, en retour, la rue Gaillard, qui est, du côté oriental, déterminée par une barrière.

fut dressé un plan général d'alignement de la ville, auquel tous les propriétaires durent se conformer quand ils faisaient construire à nouveau ou rebâtir leur maison. Les travaux d'embellissement ne furent pas abandonnés; la place Bellecour, devenue propriété de la ville et place d'armes, avait déjà été ornée par d'Halincourt de trois rangs de tilleuls, faisant deux allées, l'une servant de lieu de promenade le plus fréquenté de la ville, l'autre occupée par un

jeu de mail, qui fut continué jusqu'au Rhône, le long de la place actuelle de la Charité. Il fut ordonné aux propriétaires du côté septentrional de bâtir leurs maisons sur un plan uniforme. Plus tard, pour régulariser la place du côté de l'est, on planta plusieurs rangées de marronniers, qui ont laissé leur nom à une rue.

Les monastères, dont les couvents avaient été successivement englobés par l'extension incessante de la ville, contribuèrent aussi à ces améliorations : les Augustins ouvraient les rues Sainte-Monique, des Augustins et Casse-Froide ; les Jacobins élevaient, d'après les dessins du célèbre Lepautre, un portail monumental sur le flanc de leur belle église ; et l'abbaye de Saint-Pierre faisait construire par l'architecte Royer de la Valfenière (sur lequel l'érudit M. Charvet a écrit une notice) le magnifique monument qui rivalise avec le palais municipal.

Sous d'autres rapports, des innovations non moins utiles étaient réalisées. Le service contre les incendies était inauguré en 1655 ; on établissait, à cet effet, un corps de soixante hommes, divisé en douze escouades de cinq hommes, dirigée chacune par un charpentier. Seize ans plus tard, parut la première pompe, sur le modèle de celles dont on se servait en Allemagne. Elle excita l'admiration de tous ; on s'émerveillait de cette « machine roulante » qui, par « une invention et un artifice extraordinaires » pouvait élever « une grande abondance d'eau jusqu'au troisième et même jusqu'au quatrième étage des maisons ». Le Consulat ne crut pas la payer trop cher au prix de 3300 livres. Elle contribua, sans doute, à arrêter l'incendie qui détruisit peu après, en 1674, la toiture et un des pavillons de la façade de l'hôtel de ville. Le zèle des habitants suppléa à l'insuffisance des moyens : trois mille personnes, maçons, charpentiers, ouvriers, se dévouèrent en cette circonstance ; il y eut un grand nombre de morts et de blessés, et les consuls distribuèrent à ces braves gens 10.329 livres 5 sols, y compris les secours accordés aux veuves et orphe-

lins des victimes. Ce ne fut qu'en 1706 que la ville eut trente-six pompes, une par quartier ou pennonage. Les Cordeliers éprouvèrent aussi un désastreux incendie qui, entre autres résultats regrettables. détruisit la bibliothèque du couvent.

Nos échevins montrèrent moins de sollicitude pour améliorer les procédés des « maîtres des basses-œuvres » qui allaient jeter dans la Saône le produit de leurs travaux nocturnes. Vainement les habitants exaspérés se défendaient à coups de pierres contre cet empoisonnement autorisé ; le Consulat prenait parti pour ces agents d'insalubrité et rendait des ordonnances en leur faveur.

Cependant, d'autre part, le développement intellectuel suivait, d'un pas égal, le progrès matériel. Camille de Neuville fondait un séminaire qui éleva sensiblement le niveau des connaissances dans le clergé, en même temps qu'il ajoutait à sa régularité. Les Jésuites, de leur côté, avaient porté les études au plus haut degré. En 1658, Louis XIV entendit discourir dans leur collège en douze langues, ce qui ne pourrait se faire aujourd'hui dans notre lycée. L'enseignement scientifique leur dut surtout une impulsion extraordinaire. Le goût des mathématiques, de la physique, de l'astronomie se répandit dans toutes les classes de la société. L'esprit méthodique, positif de ces maîtres s'accordait admirablement avec le caractère des Lyonnais, accoutumés à la précision mathématique des habitudes commerciales. C'étaient des Jésuites qui, les premiers, avaient attaqué les ridicules doctrines de l'astrologie ; ce fut aussi l'un d'eux qui s'éleva le premier contre les procès de sorcellerie et le monstrueux système d'informations judiciaires par la torture, legs révoltant de l'antiquité païenne et qui devait subsister encore pendant un siècle et demi.

Inspirés par de telles doctrines, ces religieux avaient ouvert à Lyon, dès la fin du XVIe siècle, des cours scientifiques qui étaient publics et furent bientôt suivis, avec une véritable passion, par

tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés. On est étonné, quand on fouille les mémoires du temps, de voir des gens d'humble condition et, en même temps, des hommes du monde, enchaînés par d'autres devoirs, cultiver les sciences avec un réel succès et uniquement pour leur satisfaction personnelle. Un vieil officier, Grollier de Servières, formait un cabinet de machines que tous les étrangers venaient visiter et dont toutes les pièces avaient été construites par lui; François de Regnault, de la famille actuelle de Parcieux et de Bellecize, sans rien mettre au jour, acquérait une renommée européenne et devenait l'ami de Newton et de Cassini; Gabriel Mouton, simple prêtre de Saint-Paul, élève du P. Richard, publiait de remarquables observations astronomiques et proposait, le premier, un étalon des mesures, unique et invariable; le P. Fabri enseignait et démontrait, avant Harvey, le principe de la circulation du sang; le P. de Challes faisait paraître, en six volumes in-folio, le premier traité complet de mathématiques; le P. l'Hoste établissait, dans un livre devenu classique, la théorie des évolutions navales; sans parler de plusieurs autres de ces religieux, qui s'exerçaient avec succès dans toutes les branches des sciences. Il serait trop long d'énumérer tous les Lyonnais, prêtres ou laïques, qui, inspirés par ces maîtres, se livraient aux études scientifiques; mais on ne peut omettre ici un franciscain, Henri Marchand, en reli-



Fig. 406. — CLAUDE-FRANÇOIS MÉNESTRIER
Né à Lyon en 1631, mort à Paris en 1705.
Fac-simile de la gravure de J.-B. Nolin (1688) du tableau peint d'après nature par P. Simon.

gion le P. Grégoire, qui, jeune alors, préludait à des travaux plus sérieux, par la construction de deux globes terrestre et céleste, de grandeur colossale, conservés à la Bibliothèque de la ville et dont le premier est devenu célèbre de nos jours, pour avoir causé de curieuses méprises.

Les études historiques furent cultivées plus tôt et avec plus de succès qu'en aucune autre province de France. Après les essais louables de Bellièvre, de Bullioud, de Saint-Aubin, de Severt, vinrent des ouvrages vraiment scientifiques : la Mure révélait l'histoire du Forez par des recherches qui, depuis deux siècles, servent de fond à tout ce que l'on a écrit sur cette province ; Guichenon rendait le même service à la Bresse, au Bugey et à la Dombes ; Ménestrier, prodige d'érudition et de mémoire, abordait dans ses nombreux ouvrages, et avec un égal succès, tous les sujets d'érudition et publiait le premier volume d'une histoire de Lyon ; Louvet laissait des Mémoires manuscrits sur le Beaujolais, qui vont enfin voir le jour par les soins de la *Société des Bibliophiles lyonnais ;* le Laboureur, dans les Annales d'un simple monastère, accumulait plus de faits et de renseignements que pour celles d'une province et d'un peuple, et faisait preuve d'une critique aussi sévère qu'éclairée ; Jacob Spon



Fig. 407. — JACQUES DE SOLLEYSEL
seigneur du Clapier,
né au château du Clapier, près Saint-Etienne
en 1617, mort en 1680.
D'après la gravure d'Edelinck.
Il eut de son temps une si grande réputation que Perrault l'a fait figurer dans son recueil des *Hommes illustres qui ont paru en France dans ce siècle.*

(p. 309, fig. 400) créait en France la science épigraphique, enfin Louis Aubret, le dernier en date, mais le premier si l'on considère le mérite, écrivait une histoire de la Dombes, modèle de saine érudition.

L'édification de l'hôtel de ville avait donné une brusque et puissante impulsion aux beaux-arts, qui marchèrent de pair avec les sciences et les lettres. Outre que cette circonstance fit mettre en lumière le talent d'un Lyonnais illustre, Désargues (fig. 408), elle retint à Lyon des artistes éminents ; ainsi le Parisien Thomas Blanchet, peintre plein de facilité, de fougue, merveilleux, surtout dans le genre décoratif et monumental où il

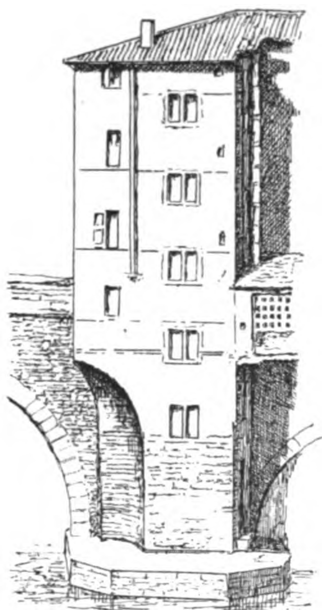


Fig. 408. — MAISON de Désargues sur le pont de Pierre.
D'après un daguerréotype.

Jean Désargues né à Lyon en 1593, mort en 1662, savant géomètre, était aussi un habile praticien. Il faisait aux ouvriers lyonnais des cours d'architecture, entre autres, sur la coupe des pierres, pour laquelle il créa des doctrines nouvelles. Il construisit, sur le pont de Pierre, une maison de quatre étages, dont la moitié du bâtiment était entièrement suspendue, supportée par une trompe d'une hardiesse extraordinaire et d'un effet surprenant : elle a été démolie en 1849. Désargues alla s'établir à Paris, où il acquit une grande renommée comme mathématicien. Il était l'ami et le conseil de Descartes.

excellait, comme le célèbre Lebrun, dont il était le disciple, et qui fut chargé des peintures de l'hôtel de ville. La sculpture, qui n'avait cessé de progresser, fut représentée par Nicolas Lefèvre, Bidaut, Mimerel, d'un talent gracieux et mignard, Marc Chabry, vigoureux au contraire, le Liégeois Martin Heudricy, le Hainuyer, Hanicq, l'illustre Coyseveau, qui changea son nom trop trivial en celui de Coyzevox, etc., auxquels il faut ajouter Jean Guillermin, sculpteur sur ivoire et sur bois, auteur du Christ

d'Avignon et d'un autre en buis, d'un art admirable, qu'a découvert M. Waldmann; enfin par Varin, graveur de la Monnaie, à qui l'on doit de beaux médaillons. La gravure en taille-douce était exercée par une foule d'artistes : les Audran, venus de Paris; Grégoire Huret, Nicolas Auroux, Mathieu Ogier, Cars père, Pigou, Pinchard et même une fille, Claudine Brunan; sans parler d'une foule d'autres, qui vivaient obscurément d'ouvrages vulgaires destinés au commerce, lesquels sont aujourd'hui produits par la lithographie, le bois, le gillotage ou la photogravure.



Fig. 409. — PORTE D'ALLÉE d'une maison rue Confort, n° 32.

D'après Martin, *Recherches sur l'Architecture.*

On trouve dans le même ouvrage plusieurs autres maisons de cette époque : quai de Bondy, 68 et 102, montée Saint-Barthélemy, 19, rue de la Gerbe, 13 (démolie), place du Gouvernement, place Bellecour, 12 (démolie), rue Tramassac, 21.

M. Joannès Drevet en a également fait figurer plusieurs dans ses remarquables dessins.

L'architecture privée s'était naturellement ressentie de l'influence qu'exerçait l'art monumental. Elle éprouva une complète transformation. Moins pittoresque, moins indépendante que celle de la période précédente, elle prit un caractère plus majestueux, tout en conservant de l'élégance et une richesse d'ornementation heureusement pondérée. Le style créé dans la seconde moitié du règne de Louis XIV persista jusqu'au milieu du XVIIIe siècle et conserva longtemps après ses traditions. C'est aussi à cette école qu'appartiennent, en majeure partie, les beaux ouvrages de ferronnerie qui existent encore dans notre ville et que l'on attribue à tort à la

Renaissance. L'art, du reste, n'avait pas été abandonné à lui-même, et, dès 1679, une école de dessin était établie sous la direction de deux maîtres d'un talent supérieur, Coyseveau et Th. Blanchet.

L'art dramatique était redevenu français. L'arrivée à Lyon, en 1630, d'un modeste comédien qui devait être une des gloires de la France, avait suffi pour faire céder par les acteurs italiens une place dont ils étaient maîtres depuis un siècle. Molière, attiré et retenu pendant cinq ans, par le bon accueil des Lyonnais, créa chez nous sa pièce de *l'Etourdi*. Le goût de la comédie française subsista après son départ ; en 1676, il fut remplacé par l'opéra et avec d'autant plus d'à propos que ce genre de spectacle était la création d'un Lyonnais, Perrin, qui venait d'obtenir (1669) le privilège d'établir des académies de musique où tout gentilhomme pourrait chanter sans déroger. Cette union de l'art dramatique et du chant ravivait chez nous le goût de la musique qui n'a pas cessé, quoiqu'aujourd'hui bien dégénéré, de conserver chez nous de fervents adeptes.

Mais la plus belle œuvre de cette époque fut la création de l'enseignement gratuit des enfants du peuple, inauguré par un saint prêtre, l'abbé Démia, en même temps, ou, pour parler exactement, un peu avant que le vénérable de la Salle eût organisé son célèbre institut. Cette œuvre, essentiellement démocratique et moralisatrice, se propagea avec une admirable rapidité. Chaque paroisse de la ville et des faubourgs eut ses écoles de filles et de garçons où l'on enseignait la religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique; de plus, pour les filles, la couture, et parfois les éléments du latin pour les garçons. En Lyonnais, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Saint-Genis-Terrenoire, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Riverie, Mornant, Saint-Laurent-de-Chamousset, Taluyers, Brignais, Saint-Genis-Laval, Saint-Romain-en-Jarez, Saint-Paul, Saint-Jean-de-Bonnefond ; en Forez : Saint-Étienne, le Chambon, Fir-

miny, Saint-Victor-sur-Loire, Panissières, Boën, Roanne; en Beaujolais : Villefranche, Beaujeu, etc., furent des premiers à en être dotés. Pour assurer des maîtres sûrs à cette multitude, on établit, sous le patronage du célèbre Borromée, d'une part, le séminaire de Saint-Charles, école normale de jeunes ecclésiastiques destinés à l'enseignement, de l'autre une congrégation de religieuses, qui fleurit encore, les sœurs de Saint-Charles. Quelques institutions existaient à côté de ces grands corps enseignants: les sœurs de Saint-François, dites de la Charité, dirigeaient une école de filles au Gourguillon, et Saint-Symphorien-le-Château possédait un collège dont le curé de la paroisse était recteur. Mademoiselle, qui s'était éprise d'un véritable enthousiasme pour sa principauté des Dombes, y fondait un collège à Thoissey, sous la direction des Oratoriens, un an après avoir créé l'hôpital de cette ville et la même année qu'un hôpital à Trévoux. L'éducation morale du peuple était également l'objet du zèle de beaucoup de bons esprits, et un laïque, simple chirurgien, créait les Missionnaires de Saint-Joseph, dont les prédications eurent une si puissante et si heureuse influence sur la moralité publique.



Fig. 410. — ANNE D'AUTRICHE dernière comtesse de Forez de 1643 à 1666.
Fac-simile d'une gravure de 1651.

Pendant le cours de cette longue période, le Forez avait perdu sa dernière comtesse, la reine Marie-Anne d'Autriche, qui, suivant l'usage, avait eu pour son douaire le comté du Forez; elle était morte en 1666, et, depuis lors, aucune reine de France n'ayant survécu à son époux, l'occasion ne se représenta pas de donner cette province en douaire,



Fig. 411. — LE QUAI VILLEROY LORS DE SA CRÉATION.

La rue Mercière était primitivement un quai; un rang de maisons construites sur pilotis aux dépens de la Saône, en fit une rue qui se raccordait, en retour d'équerre, avec celle qui occupait la première arche du Pont-de-Pierre. Ce fut en 1711 seulement que la démolition d'une maison et la construction d'un nouveau quai créèrent un passage direct le long de la Saône entre les deux ponts. Le carrosse qui débouche par la nouvelle percée est celui du Gouverneur; l'autre, qui marche en sens inverse, est celui du Prévôt des marchands, Pierre Cholier, reconnaissable à ses armes, et dont la descendance subsiste, représentée par MM. de Cibeins.



VIII

JOURS D'ÉPREUVES



oins de vingt années d'un règne, dont la majesté égalait la puissance, avaient suffi pour opérer une transformation complète dans l'esprit des habitants, dans la nature des pouvoirs publics, comme aussi dans les provinces dont notre ville était le centre.

Nos bourgeois n'étaient plus simplement des marchands enrichis ; ils avaient pris à la fois le faste, les manières des gentilhommes et les goûts, les habitudes des lettrés, des savants et des philosophes. Cet amour de la grandeur et de la majesté produisit parfois de singuliers effets. Un célèbre avocat lyonnais, Jacques Moyron, fils d'une pauvre famille de fripiers et qui dut à son seul mérite de devenir lieutenant-général de la sénéchaussée, conseiller du Prince de Dombes, et enfin membre du Conseil d'État et privé du roi, avait acquis la baronnie de Saint-Trivier et la seigneurie de Chavagneux. Il les légua, en mourant, à l'hospice de la Charité, qui depuis lors (1656) surmonta ses armoiries de la couronne baronnale ; et, comme, de fait, c'étaient les orphelins et les pauvres qui avaient été désignés par le testateur, il se produisit ce fait

curieux que des malheureux dénués de tout se trouvèrent régulièrement, légalement barons, hauts et puissants seigneurs d'une ville fortifiée, de domaines étendus et de plusieurs châtellenies. Ils jouissaient effectivement de ces riches propriétés, les recteurs de l'hospice ne remplissant que le rôle d'intendants; on poussait même le respect de leurs droits jusqu'à les faire participer aux honneurs appartenant à leur dignité : et c'était chose à la fois curieuse et touchante de voir, dans les grandes solennités religieuses à Saint-Trivier, un des orphelins de l'Aumône occupant la place d'honneur et un pauvre enfant élevé par charité être, de fait, pendant un jour, haut et puissant seigneur, baron de Saint-Trivier.

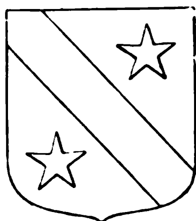


Fig. 414. — MOYRON (Armes de Jacques) *D'azur à la bande d'argent accostée de 2 étoiles du même.* Dans l'*Armorial du Lyonnais*, les étoiles ont été omises par erreur. Sur les vitraux récemment placés dans l'église de la Charité, les armes de Moyron sont indiquées *d'or à la bande de gueules.* Ce blason est celui, non pas de Moyron, mais des Chabeu, vieille famille chevaleresque, éteinte depuis longtemps et qui posséda Saint-Trivier, mais n'eut jamais rien de commun avec notre avocat lyonnais.



Fig. 415. LA CHARITÉ (Armes de) telles qu'elles furent adoptées depuis que l'hospice eut hérité de la baronnie de Saint-Trivier.

D'après une gravure sur bois figurant sur les actes émanés de l'Administration de l'hospice.

La baronnie de Saint-Trivier fut vendue aux Bellet, qui en portent encore le titre; néanmoins la couronne baronnale fut conservée au-dessus du blason à titre de souvenir; et, après la réunion des hospices, cette couronne fut attribuée aux armoiries écartelées de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, telles qu'elles se voient encore.

D'après de telles manières de voir il n'est pas étonnant que nos aristocratiques bourgeois lyonnais aient pris une haute idée de leur propre dignité. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils affectaient la majesté des hauts dignitaires de l'État. Nos échevins disputaient la préséance aux magistrats, même par la force. Ils poussaient parfois le sentiment de leur autorité jusqu'à franchir les bornes permises. Ainsi en arriva-t-il, en 1667, au prévôt des

marchands, Laurent de la Veuhe (prononcer la Vue), président des Trésoriers de France. D'une famille récemment anoblie et devenu lui-même, depuis dix ans seulement et par achat, comte de Chevrières, il n'en était pas moins aussi autoritaire que s'il eût pu étaler trente-deux quartiers de noblesse, et il provoqua, par sa violence, un scandale qui eut pour lui de fâcheuses suites. Il

Les armes de la Veuhe étaient parlantes : il s'y trouve en effet un soleil au franc canton que l'aigle paraît regarder, parce que l'on croyait que l'aigle était le seul animal dont *la vue* pût supporter l'éclat du soleil. Laurent supprima le soleil pour ôter à son blason ce caractère de rébus qui lui semblait trop bourgeois.



Fig. 416. — ARMES DE LAURENT DE LA VEUHE
Fac similé d'une gravure de Nicolas Auroux (Saint-Aubin : *Hist. de Lyon*, 1666).

Anciennement la diphtongue *ue* se rendait par transposition de ces lettres en *eu ;* au XVII[e] siècle, pour indiquer la prononciation exacte, on ajoutait un *h* comme *u* ou un tréma sur l'*ü*, l'ouvrage auquel cette gravure est empruntée orthographie ainsi : « Histoire de Lyon avec les figures de toutes ses veües ». De nos jours encore on entend fréquemment prononcer *Ugène Ugénie* pour Eugène, Eugénie, Tout au contraire *eu* s'écrivait *ue*, par exemple *Fuers*, qui se prononçait, comme aujourd'hui, Feurs.

fit rouer de coups par des gens masqués un certain Lanchenu, dont il avait à se plaindre, et qui fut laissé pour mort. Ce personnage se trouvait être un agent du gouvernement chargé de recouvrer des taxes; il profita de cela pour prétendre avoir été attaqué dans l'exercice de ses fonctions. Le prévôt des marchands fut poursuivi ainsi qu'un échevin, et ils furent tous les deux condamnés à mort, condamnation qui ne fut exécutée qu'en effigie et fut bientôt rapportée, mais Laurent de la Veuhe n'en resta pas moins privé de sa charge de Prévôt des Marchands.

Mais à côté du pouvoir municipal s'en élevait un autre, son

rival, celui des Intendants. Membres du Conseil d'Etat, délégués directs du Gouvernement, ils acquirent bientôt une autorité qui domina toutes les autres et s'étendit sur toutes branches de l'administration : justice, police, finances, même les affaires militaires. Ainsi dans la circonstance qui vient d'être rappelée, ce fut l'intendant qui prononça la sentence rendue contre le prévôt des marchands. De même aussi, dans un autre incident plus dramatique,



Fig. 417.
DUGUÉ DE BAGNOLS
intendant de Lyon
(Jeton aux armes de).

Ces deux blasons figurent sur le même jeton, ce qui attesterait la bonne harmonie entre le prélat et l'intendant. C'est très vraisemblable, d'autant mieux que Dugué de Bagnols resta en fonction pendant treize ans. Mais il aurait pu en être autrement que l'on se serait bien gardé de le laisser paraître publiquement. Dugué de Bagnols, ainsi nommé du village de Bagnols en Lyonnais, portait pour armes *d'azur au chevron accompagné de 3 étoiles, celle de la pointe surmontée d'une couronne le tout d'or*. L'autre blason est celui de sa femme, qui appartenait à la famille Turpin de Vauvredon *(losangé d'or et d'azur)*.



Fig. 418.
CAMILLE DE NEUVILLE
archevêque de Lyon
(Jeton aux armes de).

on vit un intendant Bochart, de Sarron, faire condamner à mort un malheureux soldat du régiment du Lyonnais, accusé d'avoir volé une poule à une paysanne. Malgré ses protestations d'innocence, le soldat fut pendu ; mais au moment de mourir il menaça l'Intendant de la vengeance divine et, terrible coïncidence, comme ce fonctionnaire, après avoir rendu sa sentence, rentrait chez lui en traversant la Saône, il tomba dans la rivière et se noya.

Une telle puissance s'exerçant sur tous les fonctionnaires faisait des Intendants des hommes odieux et au peuple et à notre municipalité, qui avait sans cesse à se défendre contre leurs empiétements. Le seul appui qu'elle put trouver contre eux lui venait du Gouverneur qui lui-même voyait son autorité annihilée par ce pouvoir rival. L'archevêque, Camille de Neuville, fut leur

plus ardent et leur plus heureux adversaire. Joignant à l'autorité de Lieutenant du Roi, la puissance morale que lui donnaient sa dignité d'archevêque et ses vertus personnelles, il défendit impitoyablement les intérêts de la ville. Il ne pouvait pas casser les actes de ces fonctionnaires, mais il leur créait de telles difficultés, il formulait contre eux des plaintes si pressantes, si justifiées qu'il finissait par obtenir leur rappel. En quatre ans seulement trois intendants furent ainsi obligés d'abandonner leur poste. La Cour eut alors l'idée habile de proposer à l'archevêque de choisir lui-même l'intendant qui lui plairait et, par surcroît d'adresse, on chargea le gouverneur son neveu de lui présenter cette proposition. Mais Camille de Neuville n'était pas homme à se laisser prendre au piège ; il tança son neveu, déclara qu'il estimait les gens du Conseil du roi, qu'il les trouvait tous aussi bons les uns que les autres, qu'on pouvait lui donner celui qu'on voudrait, mais qu'il se plaindrait d'eux toutes les fois qu'ils le mériteraient, et qu'ils ne lui fermeraient pas la bouche.

Le duc de Villeroy montra le même zèle à défendre le Consulat et la Ville, mais avec moins de succès. Plus d'une fois il dut céder même dans les causes les plus justes, souvent aussi au détriment de ses intérêts personnels.

Telle était la véritable situation ; elle explique et justifie les libéralités considérables que la Cité faisait à ses gouverneurs et à propos desquelles des écrivains à courte vue jouent une indignation d'autant moins sincère qu'ils seraient, en pareil cas, les plus zélés à combler les gouverneurs de cadeaux et de louanges. L'argent que le Consulat, le haut commerce, la bourgeoisie prodiguaient aux Villeroy, revenait aux donataires, décuplé par les services qu'ils ne cessaient d'en solliciter et d'en obtenir.

En même temps que l'autorité des échevins sur leurs concitoyens était devenue plus forte, et que le pouvoir des officiers du Roi sur notre ville s'était affermi, les dernières lueurs de la

féodalité dans nos provinces allaient s'effaçant de plus en plus, et l'on pouvait prévoir l'heure prochaine où nos derniers grands feudataires ne conserveraient de leur antique souveraineté qu'un vain titre et des revenus.

Déjà la mort de la reine douairière Anne d'Autriche avait enlevé au Forez la dernière de ses comtesses et il ne devait plus être dès lors séparé, même nominalement, de la couronne (p. 323, fig. 410).

Le Roannais n'allait voir son titre de duché-pairie consacré définitivement après tant d'échecs renouvelés, que pour le perdre aussitôt.

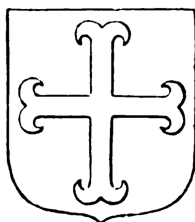


Fig. 419. — FRANÇOIS D'AUBUSSON duc de Roannais de 1690 à 1691.
Les d'Aubusson, ainsi appelés de la petite ville de ce nom, dans la Marche, étaient une des plus anciennes familles de France et portaient pour armes *d'or à la croix ancrée de gueules.*

Le duché de Roannais avait, comme on l'a vu précédemment (p. 285), passé par alliance et acquisition au fameux la Feuillade, François d'Aubusson, qui l'avait acheté de son beau-frère Arthus de Gouffier. Il accrut donc le Roannais des châtellenies Saint-Haon, Saint-Maurice et Crozet, qu'il acheta du roi en 1677, et de Cervières, qu'il échangea en 1686 contre les terres de Saint-Cyr, où fut établie la fameuse école des filles de la pauvre noblesse.

L'héritage des sires de Beaujeu allait, par d'autres moyens, perdre également son autonomie. Il commença par subir un morcellement. Mademoiselle, toujours romanesque, s'était éprise d'un simple gentilhomme, Lauzun, et l'avait épousé secrètement. Louis XIV, à la nouvelle de cette incartade de sa cousine, fit emprisonner Lauzun, au grand déplaisir de la princesse, qui, pour obtenir sa liberté, consentit en 1681 la donation de la Dombes au profit du duc du Maine, fils légitimé du roi. Mais, d'un autre côté, le duc d'Orléans qui l'avait retirée chez lui, fit si bien qu'elle lui légua tous ses autres domaines, dont le Beaujolais faisait partie. Elle mourut en 1693 et, de cette façon, ces deux territoires suivirent des destinées diffé-

rentes; Philippe d'Orléans ne jouit que peu d'années de cet héritage, il mourut en 1701, et Philippe II, son fils, qui fut le Régent,

Le monnayage de Marie ne commence que deux ans après son avènement (*cf.* p. 284), et il n'a émis qu'une suite incomplète de pièces: une pistole d'or de



Fig. 420. — DEMI-ÉCU BLANC. — Argent.

1673 que l'on ne connaît que par Duby (*op. laud.*, pl. XLVII, n° 6) au type traditionnel de la croix fleuronnée (p. 180, fig. 240, p. 163, p. 206); en monnaie




Fig. 421. — DOUZIÈME D'ÉCU

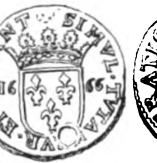



Fig. 422. — OU CINQ SOLS

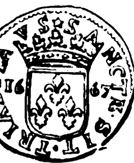



Fig. 423. — DOUZIÈME D'ÉCU

d'argent, des écus blancs, demi-écus (fig. 420), quart d'écu, sixième d'écu ou 10 sols et douzième d'écu ou 5 sols; plus des douzièmes de billon, mais aucuns liards, ni pièces de cuivre, contre les-




Fig. 424. — SEQUIN. — Or.

quels le Gouvernement français avait protesté à cause de la faveur dont ils jouissaient à Lyon; mais, par compensation, une particularité remarquable se rattache à ce monnayage. Les pièces de 5 sols de Dombes acquirent une telle faveur en Orient qu'elles devinrent un objet de commerce qui dura de 1659 à 1669. Les Turcs qui les appelaient *Timmins*, les prenaient pour le double de leur valeur. Cette circonstance provoqua la spéculation et la contrefaçon ; à Orange, à Avignon, pays qui alors n'étaient pas français, et en Italie, on se mit à copier les pièces, mais en les frappant à bas titre, ce qui les fit bientôt décrier. Les Anglais contribuèrent à ce résultat parce que le négoce des pièces de 5 sols avait fait hausser le prix des soies; ce trafic dès lors cessa brusquement. Les pièces destinées à l'exportation n'étaient pas frappées au type régulier de la monnaie, mais souvent avec des blasons irréguliers et toujours accompagnés de légendes allégoriques ou élogieuses (fig. 421 à 423) Cependant Louise, de son côté, répondit aux contrefaçons italiennes d'une manière non moins originale; elle fit frapper des sequins d'or (fig. 424) imités de ceux de Venise, mais sous le nom de son bisaïeul François, dont le prénom avait été porté par plusieurs doges de Venise. Les légendes se lisent FRAN*cisus* PRINC*eps* DVX S*anctus* M*arcus* TREVO*l**ium;* au revers : SIT I*esus* X*ristus* ADIVTO*r* REGIS ET DOMBA*rum*.

MONNAIES D'ANNE-MARIE-LOUISE, PRINCESSE SOUVERAINE DE DOMBES DE 1650 à 1693.

lui succéda. Celui-ci attribua le titre de cette nouvelle seigneurie à sa plus jeune fille, Elisabeth, dite à cause de cela, Mademoiselle de Beaujolais. Elle le porta jusqu'à sa mort en 1734; après quoi

il passa à sa sœur Adélaïde, ex-abbesse de Chelles, morte en 1743. Le bailliage de cette province, dont le siège était à Villefranche, était exercé par un Lieutenant civil et criminel, un Lieutenant particulier, un Assesseur criminel, un Avocat et un Procureur du roi. Ces officiers, en effet, quoique appartenant à une justice seigneuriale, étaient royaux parce qu'ils recevaient leurs permissions du roi. Des sept châtellenies qui divisaient ce bailliage, cinq, Beaujeu, Belleville, Chamelet, Saint-Sympho-



Fig. 425. — PHILIPPE I[er] duc d'Orléans, frère de Louis XIV, sire de Beaujeu, de 1693 à 1701.



Fig. 426. — ELISABETH Mademoiselle de Beaujolais, née en 1715 morte en 1734.

Cinquième et dernière fille du Régent, elle fut en 1722, fiancée à don Carlos, héritier du trône d'Espagne : ce mariage ne se fit pas et elle revint en France avec sa sœur Louise, veuve du roi d'Espagne Louis I[er].



Fig. 427. — PHILIPPE II le Régent, sire de Beaujeu, de 1701 à 1723.



Fig. 428. — ADÉLAÏDE Mademoiselle de Beaujolais, de 1734 à 1743.

Seconde fille du Régent elle fut abbesse de Chelles ; elle renonça à cette dignité en 1734 et se retira dans un couvent de Bénédictines, où elle finit ses jours neuf ans plus tard.

rien-de-Lay et Perreux, appartenaient au duc, les deux autres,

Thizy et Amplepuis, avaient été aliénées. Du reste, ces châtellenies ducales avaient été presque toutes très amoindries parce que la justice de près de quatre-vingts paroisses avait été cédée à des particuliers. La condition du Beaujolais ne fut pas heureuse dans le dernier siècle de son existence; Villefranche elle-même, en devenant capitale, avait perdu de ses libertés; le Lieutenant civil et criminel était maire né de la ville, et comme cette charge s'achetait et était viagère, l'indépendance de cette ancienne ville, si fière de ses privilèges, avait bien dégénéré; mais elle s'enrichit, médiocre compensation au point de vue politique, d'une académie qui y fut établie en 1696. Il resta aussi aux habitants un privilège assez remarquable à cette époque, le droit de chasse.



Fig. 429.
LE DUC DU MAINE
prince de Dombes, de 1693 à 1736.
Fac-similé d'une gravure d'Edelink (grandeur de l'original).

La Dombes, au contraire, était dans une phase de plus en plus brillante. Louis-Auguste, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, était un prince pieux, honnête, ami des lettres et des sciences. L'un de ses premiers soins fut d'assurer l'indépendance de sa souveraineté, en transférant à Trévoux, en 1696, son parlement qui, par une anomalie singulière, siégeait à Lyon. Nos rois l'avaient voulu ainsi pour, tout en respectant l'indépendance de cette seigneurie, qui faisait partie de l'empire, empêcher néanmoins qu'elle devînt effective et préparer peu à peu l'annexion. Mademoiselle d'Orléans, au contraire, ravie de pouvoir jouer à la souveraine, s'était efforcée de donner à la Dombes le caractère d'une véritable principauté indépendante; son successeur persista dans cette voie par l'établissement du parlement à Trévoux et la résidence obligatoire dans cette ville imposée aux officiers de cette cour. Le prince supprima en même temps la

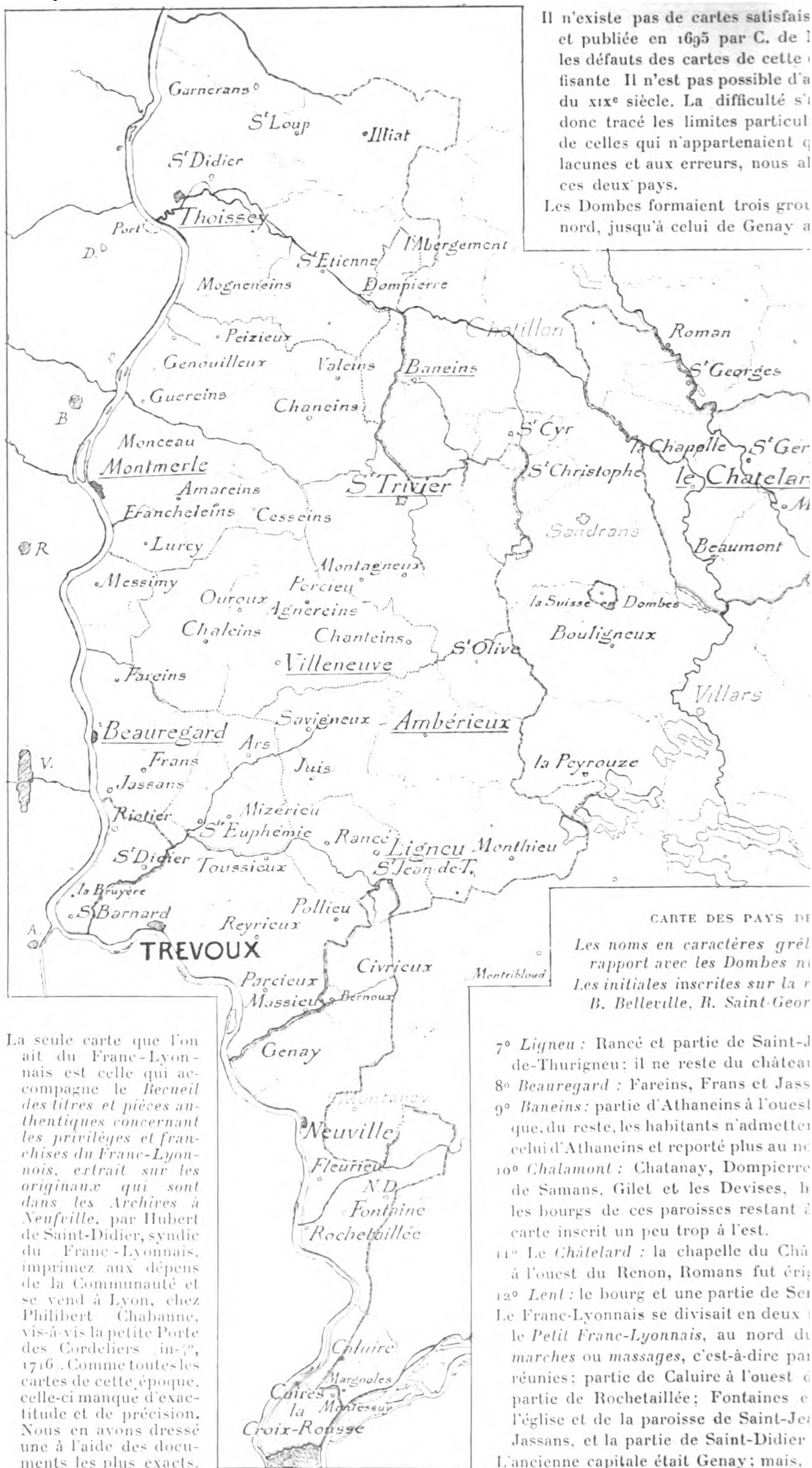
juridiction du bailliage et des gabelles de Trévoux, qu'il remplaça par une Chambre des Requêtes; il créa également deux Bailliages, l'un à Chalamont, l'autre à Thoissey. Parmi les actes de son administration, il faut signaler l'augmentation de l'impôt sur le vin, destiné à arrêter la multiplication des cabarets et le développement excessif de la vigne qui tendait à envahir les terres, au détriment des autres produits. Mais ce qui honore le plus sa mémoire et qui valut à cet État minuscule le plus grand éclat, fut l'impulsion qu'il donna, et non sans peine, à l'imprimerie créée par Mademoiselle. Il accorda à cette entreprise une subvention de 60.000 livres et son appui, non moins précieux pour lutter contre les résistances des libraires de Lyon. La publication des *Mémoires de Trévoux*, commencée en 1701, celle du *Dictionnaire* (1704) et du *Nouveau Mercure* (1708) assurèrent à cette petite ville un renom universel dans le mondre lettré. Ces ouvrages, rédigés par les Jésuites, à qui le duc du Maine en avait confié le soin, sont restés, les deux premiers surtout, des monuments de savoir et de critique, dont le mérite n'a pas été dépassé, et qui illustreront toujours la docte compagnie à qui ils sont dus, le prince dont la munificence en permit l'exécution et la capitale minuscule où ils furent mis au jour.

Néanmoins, malgré tout l'apparat extérieur de cette souveraineté, on sentait qu'elle était plus factice que réelle. Déjà même elle avait perdu l'un de ses attributs les plus précieux et les plus effectifs, le droit de frapper monnaie, dont les princes de Dombes furent définitivement dépossédés après Anne-Marie. C'était en vain aussi que la Dombes était considérée comme territoire étranger; cette condition était absolument illusoire, et l'annexion formelle était un résultat forcé et attendu de tous.

La France était arrivée à l'apogée de sa gloire et la ville de Lyon au plus haut degré de sa puissance politique, en même temps que, délivrée des ennemis intérieurs de son industrie, elle allait

Il n'existe pas de cartes satisfais
et publiée en 1695 par C. de I
les défauts des cartes de cette
fisante Il n'est pas possible d'a
du XIXe siècle. La difficulté s'
donc tracé les limites particul
de celles qui n'appartenaient q
lacunes et aux erreurs, nous al
ces deux pays.

Les Dombes formaient trois grou
nord, jusqu'à celui de Genay a



CARTE DES PAYS DE

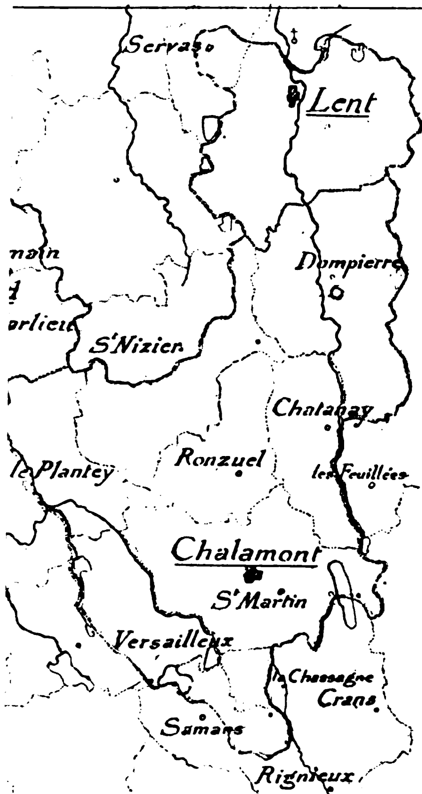
Les noms en caractères grêl
rapport avec les Dombes n
Les initiales inscrites sur la r
B. Belleville, R. Saint-Geor

La seule carte que l'on ait du Franc-Lyonnais est celle qui accompagne le *Recueil des titres et pièces authentiques concernant les privilèges et franchises du Franc-Lyonnois, extrait sur les originaux qui sont dans les Archives à Neufville*, par Hubert de Saint-Didier, syndic du Franc-Lyonnais, imprimez aux dépens de la Communauté et se vend à Lyon, chez Philibert Chabanne, vis-à-vis la petite Porte des Cordeliers (in-4°, 1716). Comme toutes les cartes de cette époque, celle-ci manque d'exactitude et de précision. Nous en avons dressé une à l'aide des documents les plus exacts.

7° *Ligneu :* Rancé et partie de Saint-J
de-Thurigneu ; il ne reste du châtea
8° *Beauregard :* Fareins, Frans et Jass
9° *Baneins :* partie d'Athaneins à l'ouest
que, du reste, les habitants n'admette
celui d'Athaneins et reporté plus au n
10° *Chalamont :* Chatanay, Dompierre
de Samans, Gilet et les Devises, h
les bourgs de ces paroisses restant
carte inscrit un peu trop à l'est.
11° Le *Châtelard :* la chapelle du Châ
à l'ouest du Renon, Romans fut éri
12° *Lent :* le bourg et une partie de Se
Le Franc-Lyonnais se divisait en deux
le *Petit Franc-Lyonnais*, au nord d
marches ou *massages*, c'est-à-dire pa
réunies ; partie de Caluire à l'ouest
partie de Rochetaillée ; Fontaines e
l'église et de la paroisse de Saint-Je
Jassans, et la partie de Saint-Didier
L'ancienne capitale était Genay ; mais,

ıntes des Dombes ni du Franc-Lyonnais. Pour les Dombes, la meilleure est celle qui a été dressée
leuvéglise, souvent reproduite et que nous avons déjà citée (*Hist.*, t. II, p. 511, fig. 600). Elle a tous
poque. Les cartes de Cassini donnent les limites des Dombes, mais d'une manière également insuf-
illeurs de les tracer sans avoir celles de chaque commune, lesquelles ne se trouvent que sur les cartes
ecroît de ce que ces deux pays possédaient certaines paroisses en partie seulement. Nous avons
ères de chaque commune et marqué, aussi exactement qu'il nous a été possible, la ligne de partage
ue partiellement aux Dombes et au Franc-Lyonnais. Enfin pour préciser davantage et suppléer aux
lons donner une énumération complète de toutes les paroisses qui entraient dans la composition de

pes enclavés dans la Bresse : le plus important longeait la Saône du bief ou ruisseau d'Avanon au
a midi. Le second, qui affectait la forme d'un V, était entièrement enveloppé par la Bresse. Entre ces



DOMBES ET DE FRANC-LYONNAIS
s sont ceux des localités qui n'ont aucun le Franc-Lyonnais.
ve droite de la Saône, indiquent : D. Dracé, ſes-de-Reneins, V. Villefranche et A. Anse.

deux grands groupes, se trouvait une troisième enclave, formée uniquement d'un hameau de la paroisse de Boulignieux appelé la Suisse et anciennement la Suisse en Dombes, pour indiquer le pays dont il dépendait. De plus, les Dombes possédaient en face de Thoissey, sur le territoire du Beaujolais, une enclave affectée à un port. Par contre, la Bresse conservait dans la seconde section des Dombes une enclave composée d'une seule maison de la paroisse de Dompierre.

La principauté ainsi dispersée était divisée en douze châtellenies, dont neuf dans les parties riveraines.

1° Châtellenie de *Trévoux*, capitale du pays, comprenant Toussieux et Pouilleux, son annexe; Reyrieux, Parcieux, Massieux, moins le hameau de Bernoud, et la partie de Saint-Didier au sud du Formans;

2° Châtellenie de *Thoissey*, comprenant : Garnerans, Illiat, Mogneneins, Saint-Didier-de-Chalaronne, érigé en 1734 en comté sous le nom de Saint-Didier-de-Valin, Saint-Etienne, Saint-Loup et une faible partie de l'Abergement.

3° Châtellenie de *Montmerle :* Amareins, Cesseins, Chaleins, Francheleins, Genouilleux, Guereins, Lurcy, Monceau et Valeins. A la fin du XVIIe siècle, le hameau de Bétheneins était encore paroisse et annexe de Monceau.

4° *Saint-Trivier :* Montagneux, Percieux, plus la partie de Saint-Christophe et de Saint-Cyr à l'ouest du ruisseau d'Orlevant ou Relevant, Percieux n'est plus commune, et Saint-Christophe, uni à Saint-Cyr, n'en forme plus qu'une sous le nom de Relevant, qui est celui du ruisseau.

5° *Villeneuve :* Agnereins, Ars, Chanteins, Mizérieu et Ouroux. Trois de ces anciennes paroisses, Agnereins, Chanteins et Ouroux, ne sont plus aujourd'hui que des hameaux de Villeneuve.

6° *Ambérieu :* Juis (aujourd'hui simple hameau de Savigneux), Monthieu, Saint-Olive et Savigneux, plus le hameau de Bargaro dépendant de la Peyrouse.

ean-de-Thurigneu. Le chef-lieu de cette châtellenie n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de Saint-Jean-
que la poype ou motte sur laquelle il s'élevait.
ıns.
du Moignans et de Dompierre-de-Chalaronne. Athaneins, depuis la Révolution, a reçu le nom de Baneins
t pas. Ce changement est mal à propos indiqué sur notre carte, le nom de Baneins doit être remplacé par
d non loin du confluent du Moignans et de la Chalaronne. Le chef-lieu de cette châtellenie était en Bresse.
moins une maison dépendant de la Bresse, Ronzuel et Saint-Martin ; une faible partie de Crans et
meaux de Rignieux, la moitié environ de Saint-Nizier-le-Désert, du Plantay et de Versailleux, mais
la Bresse. Ronzuel et Saint-Martin ne sont plus communes. Le nom de Versailleux est sur notre

elard et son annexe Beaumont ; Marlieu et Saint-Germain ; la partie de Romans et de Saint-Georges
é, en 1764, en comté sous le nom de Romans-Ferrary, famille génoise établie à Lyon.
as.
ections : la plus grande s'étendait du ruisseau de Massieu aux remparts de Lyon ; la seconde, appelée
Formans était complètement enclavée entre la Saône et les Dombes. L'ensemble comprenait treize
oisses ou hameaux. C'était, en partant de Lyon, la paroisse de Cuires-la-Croix-Rousse, localités alors
la route ; Fontaines avec la chapelle Notre-Dame devenue aujourd'hui la commune de Cailloux ;
Neuville ; Genay ; Bernoud, hameau de Massieu ; un quart de Civrieux ; une partie du bourg dont
de Thurignieu ; puis, dans le petit Franc-Lyonnais : Saint-Barnard ; Riotier, aujourd'hui hameau de
u nord du Formans, y compris le bourg.
orsque Neuville échut aux gouverneurs du Lyonnais, cette petite ville devint capitale du pays.

pouvoir lui donner tout son développement, lorsque l'événement que la Révocation de l'Édit de Nantes avait prévenu se produisit (1687). Une ligne générale de tous les États européens se forma



Fig 430. — FANTASSIN vers 1684.

Les années qui suivirent la paix de Nimègue, signée définitivement à Munster (1679), furent employées à de nombreuses et importantes réformes dans la marine et dans l'armée. Elles se continuèrent même pendant les guerres suivantes et après le traité de Ryswyck. Dès 1684, l'équipement du soldat d'infanterie subit des modifications essentielles. On commença à supprimer d'abord dans les régiments des gardes françaises, puis dans tous les autres corps, les baudriers et les bandoulières, remplacées par un ceinturon. En même temps, le justaucorps ajusté à la taille (fig. 431) fut substitué à la casaque flottante (fig. 430). La même année, une autre modification se produisait qui devait amener une transformation complète dans l'infanterie. On donna aux mousquetaires un poignard à manche de bois, c'était la baïonnette. Elle avait le défaut d'empêcher le tir; et son usage fut restreint jusqu'à l'invention de la baïonnette à douille (fig. 433). Dès ce moment, les piquiers disparaissent. Cependant l'épée reste longtemps encore en faveur dans l'infanterie; les retranchements de Denain furent enlevés non pas à la baïonnette, comme le représentent les tableaux et les gravures, mais l'épée à la main, parce que le soldat avait besoin de pouvoir s'accrocher aux palissades et aux parapets pour les franchir. Vers le même temps survint la découverte du fusil, ainsi nommé du briquet à silex *(focile,* pierre à feu), qui, disposé mécaniquement et adapté au mousquet, fit abandonner l'usage de la mèche; enfin cette arme perfectionnée par l'invention de la cartouche, rendit le tir de l'infanterie beaucoup plus rapide. Le fusil à baïonnette opéra une révolution complète dans la tactique et, devenu la reine des armes, acquit cette prépondérance qu'il a conservée jusqu'à présent. C'est aussi à cette époque qu'apparût la cravate ainsi nommée des Cravates ou Croates au service de France qui en importèrent l'usage.



Fig. 431. — FANTASSIN vers 1693.

contre la France. Mais le roi, qui prévoyait cette agression, s'y était préparé d'avance. Des modifications importantes avaient été opérées dans l'équipement et l'armement du soldat (fig. 430-431) ; trente nouveaux régiments avaient été formés en 1684, presque tous sous le nom caractéristique — non plus de celui du colonel — mais d'une des provinces de France. Le

Forez eut l'honneur d'en baptiser un, et, l'année suivante, il en fut de

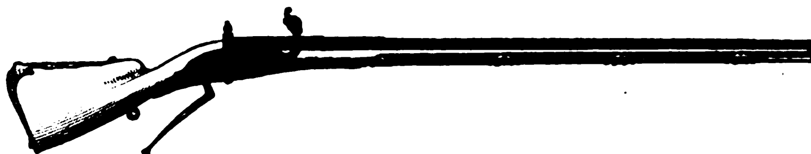


Fig. 432. — MOUSQUET A MÈCHE USITÉ JUSQUE VERS 1690.
D'après E. Fourier (Surirey de Saint-Rémy, *Mémoires d'artillerie*, Paris, 1697, in-4°).

même pour le Beaujolais. Du reste ils ne tenaient à ces provinces que par le nom, et n'y étaient pas spécialement recrutés. Mais

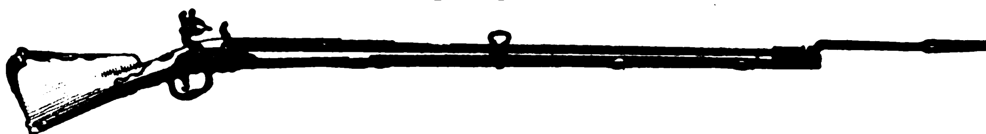


Fig. 433. — FUSIL A BAÏONNETTE USITÉ DÈS 1693.

d'autre part, le roi, en présence des forces colossales contre lesquelles il allait avoir à lutter, renouvela les anciennes institutions de Charles VII et de François I[er]. On institua, au moyen de levées faites dans chaque paroisse, un corps de milice qui s'éleva au chiffre de 25.950 hommes. En même temps, l'arrière-ban était convoqué; en ce qui concerne nos trois provinces; on en possède les rôles pour les années 1689, 1691, 1692, 1693 et 1694.

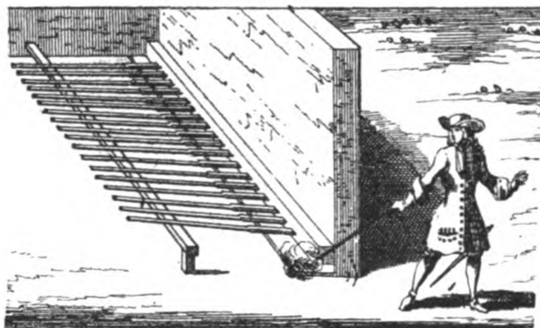


Fig. 434. — MÉTHODE D'ESSAI DES CANONS DE FUSIL usitée à la manufacture d'armes de Saint-Etienne.
D'après le Pautre (Surirey de Saint-Rémy, *op. laud.*).
A Nozon, près Charleville, les canons de fusil s'essayaient posés debout : à Saint-Etienne, ils étaient couchés, parce que, dit Surirey de Saint-Rémy, « l'on crust qu'estant ainsi couchez, l'épreuve en est plus rude qu'à ceux qui sont plantez debout d'autant que leur charge ne cherchant qu'à s'élever par l'activité du feu, le canon en reçoit un plus violent effort ».

La ville de Lyon contribua largement à la défense nationale : le peuple, en fournissant un régiment de dix compagnies (530 hommes), qui fut levé dans la ville même, et la bourgeoisie, en contribuant pour une somme de 300.000 livres, qui fut accordée par le Consulat pour les frais de la guerre.

Notre industrie locale participait à ces améliorations. La ma-

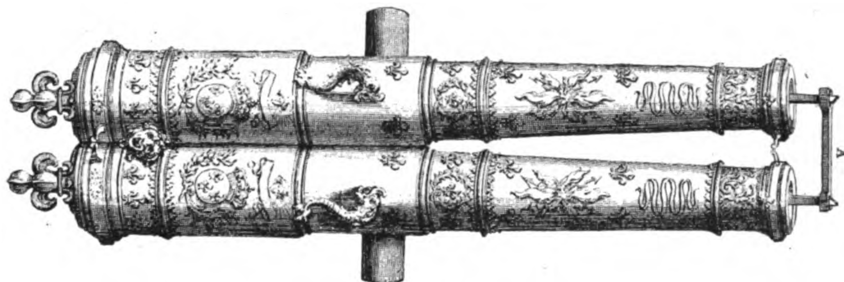


Fig. 435. — LE CANON DOUBLE D'ÉMERY
D'après E. Fourier (Surirey de Saint-Rémy, *op. laud.*).

Émery créa aussi des pièces de 24 d'un nouveau modèle, qui réussirent très bien, et de petites pièces de 8 et de 4 dont la culasse était sensiblement renforcée en évasement, parce que la chambre, destinée à recevoir la charge, était de forme sphérique et d'un diamètre beaucoup plus grand que l'âme de la pièce.

François Emery et son fils Isaac étaient protestants, mais à la Noël 1679, le Ministre leur ayant refusé de participer à la Cène et ayant persisté dans son refus, malgré les ordonnances qu'ils obtinrent pour être libérés de cette excommunication, ils se convertirent au catholicisme en 1681.

Il ne faut pas confondre ces personnages avec Emery (Michel Particelli d'), le surintendant prévaricateur, révoqué en 1648 Issu d'une famille de Lucques, il était né à Lyon, qui n'a pas à s'en glorifier. L'auteur de l'*Armorial du Lyonnais* (1860) a dit, sur la foi de Pernetti, qu'il n'aurait laissé qu'une fille. C'est une erreur, il eut un fils qui devint fou et dut être interdit et séparé d'avec sa femme.

nufacture de Saint-Etienne, en pleine activité, mettait en œuvre des procédés particuliers (fig. 434). Une fonderie de canons avait été établie à Vaise, et son directeur, Emery, se lançait dans la voie des innovations. Il créait un canon double (fig. 435), destiné à projeter une barre de fer qui aurait fauché des rangs entiers, arme ingénieuse, mais peu pratique. Il eut la gloire plus sérieuse d'inventer le forage des canons, méthode bien préférable à la fonte en creux et qui cependant ne fut pas immédiatement adoptée.

Cette nouvelle guerre ajouta des pages glorieuses à l'histoire militaire de notre province, surtout à Nerwinde (1693); le régiment du Lyonnais ayant à sa tête Villeroy, son colonel, fut un des premiers à forcer les retranchements ennemis. A cette journée périt un autre de nos compatriotes, Claude-Hyacinthe de Rébé, baron d'Amplepuis, marquis d'Arques, colonel de la brigade de Piémont, l'un des plus anciens et des plus illustres de nos régiments. D'une intrépidité sans bornes, il avait plusieurs fois déjà été menacé par la mort. A l'âge de dix-huit ans, un boulet de canon, après avoir traversé le corps d'un cheval, lui avait enlevé le dessus de la cuisse sans briser l'os ; une autre fois une balle de mousquet « perça la coupe de son castor si favorablement » qu'elle l'effleura à peine. Mais à force de braver les périls, il lassa la fortune et périt à l'âge de trente-trois ans ; « y ayant toujours raison de craindre, comme lui prédisait un contemporain, raison de craindre que cette aveugle en se voulant jouer ne tue tout à fait ».

Dans cette mémorable campagne la France ne fut pas seulement aux prises avec l'Europe entière coalisée, mais aussi avec les plus terribles calamités. Les hivers de 1679, 1681, avaient déjà éprouvé le pays et occasionné une grande cherté des vivres. Les gelées de 1691, les inondations de 1692, puis l'effroyable disette de 1693, se succédant sans interruption, mirent le comble à nos maux en provoquant une famine générale. Le plat pays, dénué de ressources, subit les plus lamentables misères ; les petits propriétaires, qui abondaient dans nos villages, durent vendre le fruit de leurs épargnes pour s'assurer le strict nécessaire ou acquitter les droits du fisc, implacable au milieu de cette immense détresse. Les plus pauvres mouraient littéralement de faim, et, par les chemins, on rencontrait leurs corps décharnés. En moyenne, près du tiers de la population succomba et la moitié de ce qui resta était réduite à la mendicité. Heureux

ceux qui pouvaient devenir fermiers des biens dont ils avaient été propriétaires ou qui, voisins de régions moins éprouvées, comme les grasses plaines du Forez, les bords de la Saône, les coteaux du Rhône et surtout de la Dombes, purent s'y réfugier et trouver à y louer leurs bras pour un peu de pain.

Ce fut surtout dans le nord, autour de Charlieu et dans les montagnes du Beaujolais que la détresse fut horrible. Tandis que les récoltes avaient été détruites, le commerce des toiles avait cessé et, quoique le chanvre fût très rare, le fil ne valait que 15 sols la livre. En même temps le prix du bichet de seigle s'était élevé jusqu'à 14 livres et celui de froment à 16, ce qui porta le pain blanc à 6 sols la livre et le pain de seigle à 5 sols. On fabriquait du pain avec des plantes de fougère et il se vendait encore 1 sol 5 derniers la livre. On essaya jusqu'à obtenir du pain de coquilles de noix ! Il ne put se faire. Alors ces malheureux affamés, réduits à la dernière extrémité, renouvelèrent l'exemple donné par les siècles précédents : ils mangèrent de l'herbe et des racines de mauves cuites à l'eau sans sel, faute d'argent pour en acheter, et sans aucun assaisonnement, car, tous les noyers ayant gelé, l'huile elle-même manquait et valait 13 livres la quarte, pesant 26 livres. C'est ainsi que se nourrirent les pauvres habitants de Chambost, de Saint-Jean-la-Bussière, de Cenves, de Chirassimont, de Machezal, etc. Cette malsaine nourriture ne prolongeait la vie de ces malheureux que pour les livrer à un autre genre de mort : ils succombèrent à des fièvres ardentes qu'allumait dans leurs veines cette alimentation malsaine.

L'année 1694 fut, quoique féconde, presque aussi meurtrière que la précédente ; la dysenterie et d'autres maladies inflammatoires, résultat des privations et des souffrances endurées, achevèrent de dépeupler nos campagnes. Les années suivantes, sans être aussi désastreuses, ne donnèrent que de mauvaises récoltes

et, dans les cantons fertiles, la grêle et les inondations ravagèrent ce que le sol avait produit.

A Lyon, la misère n'avait pas été aussi désastreuse à cause des ressources dont on disposait dans cette opulente cité ; néanmoins la population ouvrière était déjà dans une profonde détresse ; les trois quarts des ateliers étaient sans travail lorsque la famine de 1693 vint aggraver cette pénible situation. Le peuple, aigri par ses souffrances, rejeta sur l'administration la cause de ses privations. Il s'ameuta et vint assiéger la demeure de l'intendant, située à l'angle nord-est de la rue Saint-Joseph et de la place Bellecour. Une foule immense s'était attroupée dans la rue et sous les tilleuls de la place, faisant entendre des clameurs menaçantes et demandant du pain ; en vain le prévot des marchands intervint ; harcelé de cris, entouré, pressé à tel point que son manteau resta aux mains de la foule, il n'eut que le temps de se réfugier chez l'intendant ; en vain les arquebusiers, les pennonages prirent les armes et essayèrent de repousser les émeutiers ; dispersés sur un point, ils se reformaient sur un autre. On ne pouvait prévoir jusqu'où se porteraient l'audace et la violence de cette population affolée par le désespoir, lorsque l'archevêque, qui était malade dans son château de Neuville, fut averti de ces graves événements. Il se lève de son lit, arrive à Lyon et, par le respect, l'affection que depuis cinquante ans il



Fig. 436. — CAMILLE DE NEUVILLE archevêque de Lyon, de 1653 à 1693. *Fac-similé réduit d'un portrait exécuté en 1679, d'après nature, par Gantrel.*

avait su acquérir sur le peuple, il parvint à le calmer. En même temps, usant arbitrairement de l'autorité de lieutenant du roi, charge dont il s'était démis depuis douze ans, il stimula le zèle

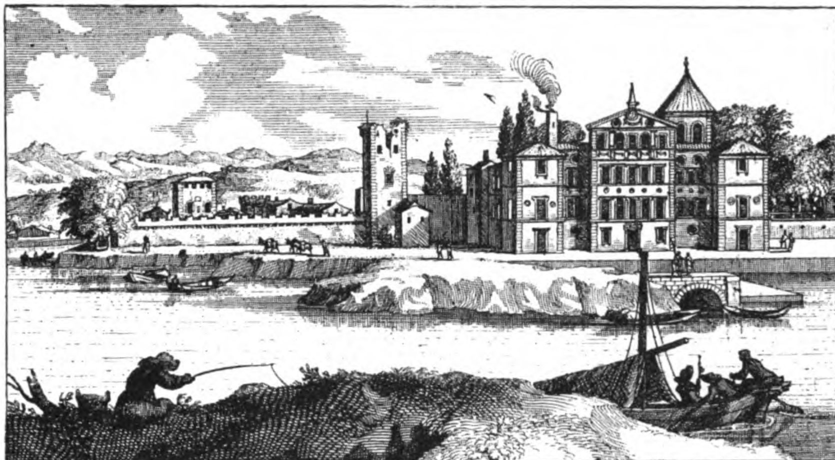


Fig. 437. — CHATEAU D'OMBREVAL A VIMY, NEUVILLE
Fac-similé de la gravure publiée par Mérian, d'après celle de Sylvestre.

Ce château, désigné souvent au XVIIe siècle sous le nom de maison de Vimy, avait été bâti par l'archevêque Pierre d'Epinac; il devint par la suite la propriété d'un bourgeois lyonnais, Levet, et fut acquis par Camille de Neuville. Il y joignit Vimy, Montancy, Lignières et Montjoly, terres qui furent, en 1666, érigées en marquisat, en sa faveur et sous son nom patronymique de Neuville, qui remplaça par la suite celui de Vimy, en même temps que cette nouvelle ville dépossédait Genay de son rang de capitale du Franc-Lyonnais. Ombreval, qui n'est guère connu que sous le nom de château de Neuville, est aujourd'hui la propriété de M. Vergnais après avoir appartenu à la famille Péricaud.

La vue ci-dessus, fidèle dans les détails, est inexacte dans la disposition. En premier lieu, les objets sont retournés faute d'avoir été gravés à rebours sur le cuivre; le château devrait être à gauche de Vimy, dont on reconnait le mur d'enceinte fortifié et les tours; en second lieu, l'artiste fait passer la Saône le long de la façade du château tandis qu'elle en est à près de 200 mètres et qu'elle n'est pas parallèle à cette façade, mais à celle qui est en retour d'équerre du côté de Neuville; le cours d'eau figuré entre le spectateur et le château doit donc être supprimé, et la Saône rejetée complètement de côté à gauche.

de l'administration et fit pourvoir à l'approvisionnement de la ville. Quelques jours plus tard, brisé par ce dernier effort, il mourait victime de son zèle plus que de la maladie. Sa mort fut une perte pour Lyon et aussi pour sa petite capitale du Franc-Lyonnais, dont il faisait vivre une partie notable de la population par les manufactures qu'il y avait établies : des moulinages

de soie, une fabrique de drap, une blanchisserie, une fonderie, une savonnerie, sans compter un atelier monétaire, destiné à frapper des liards, espèces dont le cours était très actif et fit cesser celui des liards de Dombes.



Fig. 438. — LIARDS FRAPPÉS A VIMY NOMMÉ ENSUITE NEUVILLE — Fig. 439.

Comme on l'a dit précédemment (p. 171), le liard était la monnaie la plus usitée et c'était surtout la Dombes qui fournissait aux habitants de Lyon ces pièces. Pour faire cesser cette concurrence, on établit à Vimy, en 1654, des presses exclusivement destinées à frapper des pièces de cuivre rouge, sous la désignation de *liards de France* qui fut inscrite au revers ; l'avers portait l'effigie du roi couronné. Ce monnayage continua jusqu'en 1658 : en 1660, on détruisit les coins. L'atelier de Neuville cependant était encore en activité en 1674 et on y fabriquait des pièces de 4 sols ; il paraît même que la frappe des liards de France y fut reprise, car on en trouve datés de 1697 (fig. 438) avec le buste du roi âgé. Ce qui peut provoquer des doutes à cet égard, c'est que la lettre de la monnaie de Neuville est le D de l'atelier de Lyon. Le type des liards de Neuville est, par le revers, conforme à celui de la figure 438, et pour l'avers tel que la figure 439. Ces pièces sont très communes ; mais il en est qui se distinguent par un module plus grand, un double grènetis et de petites fleurs de lis au commencement et à la fin de chacune des trois lignes (fig. 439) ; elles sont rares et d'un prix élevé, jusqu'à 3 francs.

Les liards de Vimy furent gravés par un Allemand, Pierre van Solinghen, ainsi appelé du nom de son pays d'origine, et connu vulgairement sous le nom de *Pitre*, qui est son prénom prononcé à l'allemande. M. Natalis Rondot, à qui l'histoire de l'art, de l'industrie et du commerce lyonnais doit de si nombreux services par ses recherches, a publié sur *la Monnaie de Vimy ou de Neuville*, une notice, parue dans la *Revue numismatique* de 1890 et dont il existe aussi des exemplaires tirés à part.

Tous les efforts du Consulat, les ressources de l'Abondance ne purent cependant faire baisser le prix du blé, qui oscilla entre 8 et 10 livres le bichet ; ce fut à l'Aumône Générale de pourvoir aux besoins de la population. Cette tâche écrasante fut accomplie, grâce à des prodiges d'activité et de dévouement. L'hospice reçut 2000 mendiants et les recteurs firent distribuer à la population indigente jusqu'à 55.000 livres de pain par semaine. Ces charges arrivaient après celles de l'année précédente qui avaient, été encore plus lourdes. Les deux hôpitaux avaient reçu, cette année-là, 16.000 malades, 3000 enfants exposés, 2500 mendiants ;

MONNAIES DE LOUIS X



Fig. 1. — DEMI-LOUIS. — Or.



Fig. 2. — LOUIS —



Fig. 4. — ÉCU AUX HUIT L. — Ar



Fig. 6. — QUART D'ÉCU.



Fig. 7. — PIÈCE DE 10 SOLS. — Arg

Les anciennes monnaies françaises sont remarquables par les dispositions variées et ingénieuses des revers et les effigies. Celles-ci changeaient avec l'âge du souverain, si bien qu'elles formaient une suite de portraits pris à toutes les époques de la vie du prince.

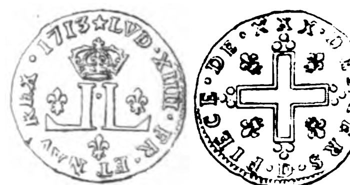


Fig. 11. — PIÈCE DE 30 DENIERS. — I

V FRAPPÉES A LYON



r. Fig. 3. — DOUBLE LOUIS. — Or.



nt. — Fig. 5. — DEMI-ÉCU AUX TROIS COURONNES.



nt. — Fig. 8. — DOUZIÈME D'ÉCU.

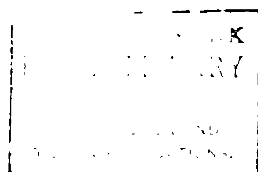


Fig. 9. — PIÈCE DE 4 SOLS. — Fig. 10.

Il faut joindre à ce tableau les figures 438 et 439, page 342, reproduisant des spécimens des liards frappés à Vimy. Le liard de Lyon (fig. 12) est d'une très grande rareté ; les exemplaires de cette petite monnaie de billon ne sont pas estimés moins de 20 francs.



llon. — Fig. 12. — LIARD DE LYON.



12.000 pauvres avaient été secourus, et la distribution hebdomadaire de pain s'était élevée à 70.000 livres.

La guerre cependant continuait toujours, et elle était soutenue par la nation avec la même énergie, malgré l'appauvrissement causé par la cessation du commerce, malgré la dépopulation occasionnée par la famine et la maladie. Ces désastres contribuèrent à nous donner des soldats. Les jeunes gens de la campagne, les ouvriers de la ville, même des hommes mariés, abandonnant



NOUS PERMETTONS au Sieur de Rivery Lieutenant au Reg. d'Inf. de Rumières de faire batre le Tambour, pendant quinze jours dans ce Gouvernement ; à l'exception de Saint Estienne & d'une lieuë aux environs, pour y lever des Soldats ~~de~~ Recrüe audit Regiment : deffendons à toutes Personnes de luy donner aucun empêchement ; fait à Lyon le 4e jour de mars 1693

Fig. 440.
AUTORISATION DE RECRUTEMENT dans le gouvernement du Lyonnais accordée par l'archevêque Camille de Neuville.

Fac-similé réduit par l'auteur d'un original communiqué par M. William Poidebard.

L'archevêque, en cette circonstance, agissait en tant que lieutenant du roi, remplaçant le gouverneur absent. On remarquera la restriction relative à Saint-Etienne et aux environs. Elle était motivée par la nécessité de ne pas enlever des ouvriers à la manufacture d'armes.

femmes et enfants, suivirent les officiers recruteurs, qui trouvaient dans la famine le meilleur agent d'enrôlement pour reconstituer nos bataillons décimés par la victoire. Ainsi en advint-il à Roanne, à Montbrison, à Saint-Symphorien-le-Château, à Saint-Nizier-de-Fornas, à Saint-Just-d'Avray, à Grandris, à Saint-Laurent-de-Chamousset, à Saint-Symphorien-le-Château, où les femmes se trouvèrent d'un quart plus nombreuses que les hommes, à Saint-Martin-la-Plaine où quarante jeunes gens s'engagèrent

dans une seule année. A Lyon les secours que les ouvriers trouvaient dans l'assistance publique n'avaient pas empêché l'émigration dans les camps. Un changement remarquable s'opérait parmi les prolétaires ; il répugnait déjà à plusieurs de manger le pain de l'aumône ; l'esprit militaire qui, surtout depuis la Ligue, avait fait de grands progrès dans la ville, ajoutait sa fierté à ce sentiment de pudeur, et de nombreux travailleurs, des pères de famille, préféraient aller à la frontière gagner leur vie en la risquant pour la défense du pays plutôt que de vivre en mendiants inutiles.



Fig. 441.

PAIX DE RYSWYCK

(Jeton consulaire frappé en mémoire de la .

Effigie de Louis XIV à cheval, tenant le bâton de commandement; devises latines signifiant l'une : *grand dans la guerre, très grand dans la paix*, et l'autre, à l'exergue : *au prince invincible les consuls lyonnais, 1697*.

Enfin lorsque la paix de Ryswyck vint, en 1697, donner le repos à la France victorieuse et épuisée et que l'on put se recueillir, l'inventaire de notre situation présenta un tableau lamentable. Lyon avait perdu près des deux cinquièmes de sa population qui, de 117.000, qu'elle avait été trente ans auparavant, était tombée à 69.000. Montbrison avait diminué d'un cinquième, Roanne d'un quart, Feurs de trois cinquièmes, Charlieu des deux tiers. Dans le Forez, quelques villages, tels : Arconsat et Apinac avaient perdu les deux tiers également ; les montagnes du Beaujolais avaient supporté une perte générale de plus de la moitié ; le Lyonnais avait été moins éprouvé : quelques localités, Vaugneray, Brindas, Vourles, Millery, Grigny, Chaussan, Saint-André-la-Côte n'avaient presque pas noté de diminution, de même qu'en Forez, Verrières, Lésignan, et spécialement dans la plaine, Mornant, Chambéon, etc. Mais, au contraire, près de Lyon, les villages, tels que Francheville, Collonges, Ecully, Anse, etc., avaient particulièrement souffert par suite des calculs égoïstes de quelques-uns de nos bour-

geois, qui, spéculant sur la misère des paysans, leur achetaient leurs biens et augmentaient la misère des habitants en dépouillant les uns et en rejetant sur les autres tout le poids des taxes par suite de l'exemption dont jouissaient les riches citoyens lyonnais. Les exigences du fisc étaient pour une part très grande dans la misère de la population des campagnes, moins par la quotité de ces impôts qui n'étaient pas exagérés, que par la



Fig. 442. — TIMBRES DU TEMPS DE LOUIS XIV — Fig. 443.
Fac-similé sur un document communiqué par M. W. Poidebard.

C'est vers cette époque, en 1679, que l'on imagina le timbre humide pour la taxe des papiers sur lesquels on passait certains actes. Ce n'était pas un impôt nouveau ; dès le moyen âge on voit payer un droit de greffe pour les actes civils. Le timbre ne fit que rendre plus sûre et plus régulière la perception de ce droit.

Les deux timbres reproduits ci-dessus sont apposés à un même acte daté de 1693. Le second représente la taxe ordinaire (1 sol 4 deniers) ; le premier une surtaxe d'un sol avec augmentation de 4 deniers.

Les anciens timbres grossièrement gravés, mal frappés, sont, sous le rapport du dessin et de la composition, de véritables œuvres d'art. Ils commencent à attirer l'attention des collectionneurs. Chaque généralité avait un type spécial ; en outre, ils variaient suivant le chiffre de la taxe et aussi suivant les époques. Nous n'en reproduirons que de très rares spécimens : leurs variétés sont si nombreuses qu'elles encombreraient notre volume.

multiplicité des exempts dont le nombre s'accrut, tandis que l'impôt, restant le même, retombait, par une anomalie monstrueuse, sur les moins fortunés.

Les subsides imposés sur la ville furent bien plus nombreux et infiniment plus lourds que ceux qui se prélevaient sur le plat pays, mais ils étaient équitablement répartis et n'atteignaient que les riches, dont ils diminuaient faiblement le superflu. A cette époque, où l'administration des finances publiques était irrégulière, l'État, usant des droits du pouvoir royal, imaginait mille moyens pour prélever des subsides. On imposait, comme aujour-

d'hui, des taxes fixes, mais, en outre, on créait, sous divers prétextes, des charges et des offices rétribués, ou bien on décrétait des mesures qui entraînaient le paiement de certains droits. L'une des plus originales et des plus caractéristiques fut l'édit pour l'enregistrement des armoiries. Les armoiries étaient des figures ingénieusement et élégamment dessinées dont chaque famille se servait pour se faire reconnaître ; de telle sorte qu'en



Fig. 444.

Pendant une période d'un demi-siècle, on remarque, sur nos jetons consulaires, une série nombreuse de revers portant d'ingénieuses allégories, relatives soit à des événements, soit au Consulat, caractérisé par cinq étoiles, ou par les cinq arches d'un pont, soit aussi à la personne du roi ; tel le jeton de 1670 où figure une horloge surmontée d'un petit cadran solaire au centre duquel est un soleil, emblème de Louis XIV accompagné d'une devise latine signifiant en français : *Il ne connaît ni repos, ni erreurs.* Ce même sujet emblématique se retrouve sur un portrait de Louis XIV.



Fig. 445.

En 1692, le consulat fit graver deux revers allégoriques : l'un (fig. 444) consacre le souvenir du secours pécuniaire accordé à la France par la ville de Lyon. Celle-ci, personnifiée par une femme coiffée d'une couronne comtale, et non murale, ayant un lion à ses pieds, offre une corne d'abondance à la France assise, couronnée et vêtue d'un manteau fleurdelysé. Le second (fig. 445) fait allusion à la situation topographique de Lyon qui le mettait à l'abri de tout danger. Il offre une vue de la ville d'une exactitude et d'une perfection rare eu égard à son extrême petitesse. On reconnaît dans ces compositions allégoriques, l'intervention du P. Ménestrier, qui avait un talent remarquable en ce genre. Les deux jetons ci-dessus en sont les derniers spécimens : notre savant et ingénieux compatriote avait quitté Lyon et ne pouvait plus aussi facilement prêter au Consulat l'aide de son esprit ingénieux.

DEUX REVERS DU JETON CONSULAIRE EN 1692

les voyant sculptées sur une maison, peintes sur un carrosse, gravées sur de la vaisselle, empreintes sur le cachet d'une lettre, on reconnaissait aussitôt le propriétaire. C'était le complément du nom et quelque chose de plus personnel et de plus artistique que les chiffres banals dont on s'est servi depuis et dont les combinaisons, trop restreintes, ne peuvent servir d'insigne distinctif. Cet usage, mis en pratique d'abord par les chevaliers du XIIe siècle pour se faire reconnaître dans la bataille, se répandit

immédiatement ; il n'est pas, comme on le croit à tort, un indice de noblesse ; les roturiers le pratiquaient aussi bien que les gentilshommes. Le gouvernement eut l'idée de prescrire l'enregistrement de ces figures distinctives sous prétexte d'en garantir

Cette figure représente *Madame Dugué de Bagnols-Coulanges* qui avait épousé un neveu à la mode de Bretagne de l'Intendant (p. 328, fig. 417). Sauf la hauteur exagérée du devant de la coiffure, le costume des femmes de cette époque fut le plus correct, le plus élégant, et en même temps le plus majestueux et le plus riche de la mode française; il est étonnant, qu'en ce temps d'imitation on ne l'ait pas fait renaître. Les petits chiens sont de petits bulls-dogs dont une variété a été si en vogue, il y a soixante ans, sous le nom de carlins. A ce propos nous avons oublié de dire (p. 172, fig. 229) que ceux qui avaient été donnés par le Consulat à Henri III, se nommaient *bichons* et aussi chiens de Malte et de Lyon. Depuis des siècles, ils n'ont pas cessé de plaire par leur intelligence et leur gentillesse. Ils figurent dans les miniatures du moyen âge, les gravures d'Albert Durer, aussi bien que dans les tableaux et les estampes des artistes galants du xvIII^e siècle.



Fig. 446.
UNE GRANDE DAME A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

Fac-similé d'une gravure du temps, communiquée par M. William Poidebard.

La personne dont la figure est ici représentée était une dame de la Cour; mais les femmes de la riche bourgeoisie lyonnaise ou de noblesse récente n'étaient pas moins richement parées. Les enquêtes faites en 1700 et qui existent encore aux Archives du Rhône prouvent que le luxe vrai ou faux éclatait aussi bien chez nos Lyonnais qu'à Paris et à la Cour. M. Georges Guigue, a publié, sous le titre de *Note sur le mobilier de luxe à Lyon en 1700* (Paris, 1897, in-8°) des extraits fort curieux des déclarations faites à cette occasion, qui justifient complètement cette observation.

la propriété légale, mais, en réalité, pour se créer des ressources financières, ce qui réussit parfaitement en effet.

Les créations d'offices n'eurent pas moins de succès; à Lyon autant le roi en créait, autant le Consulat en achetait, soit pour

les supprimer, soit pour les faire exercer à son profit. Notre ville, en effet, et notre opulente bourgeoisie, malgré les calamités et la suspension du commerce ne cessèrent pas d'être riches. Les fortunes particulières étaient considérables et solidement assises, la fortune de la ville, qui s'y alimentait, devait l'être de même ; et, au milieu de la détresse générale, le luxe devenu excessif avait été poussé jusqu'au raffinement ; de simples particuliers rivalisèrent avec les grands seigneurs. Les malheurs publics ne l'avaient en rien diminué ; à tel point qu'en 1700, le pouvoir royal intervint (fig. 446), mais, comme toutes les lois somptuaires, l'ordonnance ne servit qu'à montrer le mal sans pouvoir y porter remède.

La paix de 1697 provoqua d'abord un mouvement ascendant très marqué dans le chiffre de la population. La prospérité semblait renaître, lorsque la guerre éclata de nouveau, et, cette fois, marquée par de terribles revers. En même temps la nature, elle aussi, renouvelait ses rigueurs contre nous. Dès 1701 la disette s'était fait sentir, mais l'année 1709 ramena tous les désastres de 1693. Un hiver d'une rigueur sans précédents détruisit toutes les récoltes, affama la ville et les campagnes et fut suivi de même, en automne, par des maladies qui firent craindre une épidémie.

Nos armées, cependant, subissaient des échecs renouvelés et un Lyonnais illustre eut avec Marsin, Vendôme, Villars et bien d'autres, sa part dans nos revers. Le duc de Villeroy, après trente ans de services et de brillantes campagnes dans lesquelles il s'était distingué par son intrépidité notamment à Nerwinde, où il avait contribué à la victoire, avait enfin obtenu le bâton de maréchal. Il commanda les armées de Flandre en 1695 et 1697.

Plus tard, pendant la guerre de la Succession d'Espagne, il fut envoyé pour réparer les fautes de Catinat, qui avait été refoulé jusque vers l'Oglio. Tout d'abord, il faillit être victime de la trahison du duc de Savoie, mais il sut échapper au piège qui lui fut tendu à Chiari, et malgré un échec, il arrêta complètement les

succès du prince Eugène. Peu de temps après, à la surprise de Crémone, œuvre d'une autre trahison, il tombait entre les mains de l'ennemi, lorsque, avant tout autre, il essayait, à la tête d'une poignée d'hommes, d'organiser la résistance. Rendu à la liberté, il fut chargé après le désastre d'Hochstædt, de la défense de la Flandre, tandis que Villars gardait la Lorraine; il le dégagea en attirant sur lui-même Marlborough et forçait ce grand capitaine à battre en retraite devant la sagesse de ses manœuvres. Malheureusement l'année suivante, obligé de livrer bataille avec des troupes en grande partie étrangères et mal affectionnées, il perdit la bataille de Ramillies (1706) qui se changea en désastre par la faute de la cavalerie alliée. Villeroy, qui, seul dans cette malheureuse affaire, conserva son sang froid et son énergie, en fut tellement affecté qu'il abandonna la carrière militaire. Ce n'était pas qu'il ne se sentît capable de déjouer ce coup d'une fortune adverse, mais il céda devant l'hostilité d'ennemis implacables, dont la haine l'a poursuivi jusqu'au delà de la tombe et a trouvé un écho chez des historiens aveugles et superficiels.



Fig. 447. — LE MARÉCHAL DE VILLEROY François de Neuville, né à Lyon en 1642.
Fac-similé réduit d'un portrait gravé à Lyon d'après nature par A. Leclerc.

Le second maréchal de Villeroy (son père l'avait été comme lui) avait de nombreux ennemis. C'était d'abord à la Cour les rivaux de ses succès mondains qu'il avait tous évincés; puis à l'armée, les officiers de haut grade, auxquels il ne passait aucune faute et qu'il obligeait à l'exécution stricte de leurs devoirs! Enfin il s'était attiré l'inimitié de Saint-Simon, le haineux et peu scrupuleux narrateur. C'est à ces diverses causes que Villeroy doit les injustes imputations qui pèsent sur sa mémoire. L'étude ci-jointe démontre combien elles sont imméritées.

Le nouveau duc de Roannais, Louis d'Aubusson-la-Feuillade, lui aussi, prit part à la guerre et d'abord avec succès. Il conquit rapidement toute la Savoie en 1704, puis en 1705, il s'empara successivement de Suze, Pignerol, Villefranche et Nice ; mais il échoua devant Turin et fut rappelé.

L'épuisement de nos forces avait surtout contribué à nos défaites. Nos vieilles et valeureuses armées avaient été décimées ; on eut recours de nouveau aux milices provinciales ; mais, au lieu de former des troupes spéciales, comme en 1688, on ne les employa qu'à recruter les régiments. Encadrés ainsi, ces nouveaux soldats, qui manquaient de solidité, se formèrent peu à peu et, à la fin, contribuèrent à ramener sous nos drapeaux la victoire, qu'un Lyonnais d'origine, le maréchal de Villars, devait fixer par un coup décisif à Denain.

L'année 1711 fut marquée à Lyon par de grands désastres : une inondation qui n'a eu d'égales que celles de 1840 et de 1856 et le fameux *malheur du pont*, arrivé le 11 octobre. C'était le jour de la promenade de Saint-Denis de Bron, fête licencieuse où le peuple était dans l'habitude de se rendre à ce village. Son origine remontait évidemment à l'antiquité. Célébrée primitivement en l'honneur de Bacchus (*Hist. de Lyon,* t. I, p. 384) elle avait été christianisée ; le dieu de l'ivresse était devenu, par analogie de nom (*Dionysus*, Bacchus, *Dionysius* Denis), saint Denis ; on avait changé l'orgie en une cérémonie pieuse, mais sans pouvoir en faire disparaître complètement le caractère païen. Au retour, après la fête religieuse, la licence reprenait ses droits et la foule se laissait aller à mille propos grossiers, souvent même à des violences. Le soir donc de cette année, comme cette multitude rentrait en ville par le pont de la Guillotière, le carosse d'une dame, qui se rendait à sa maison de la Part-Dieu, débouchait en même temps à l'entrée en face d'une étroite porte flanquée de tours élevées du côté de la rue de la Barre.

Il était déjà nuit, la foule, qui avançait, se heurta à cet obstacle et, ceux qui étaient en tête, pressés par ceux qui venaient derrière et qui, ne soupçonnant pas ce qui se passait devant, continuaient à avancer, furent écrasés et broyés les uns contre les autres. Avant qu'on ait eu le temps de traverser le Rhône en bateau pour faire rétrograder la multitude qui continuait à s'engouffrer dans cette impasse vivante, 238 personnes avaient été victimes de cet accident. 217 cadavres étaient entassés dans un enchevêtrement aussi affreux qu'inextricable et 21 blessés, portés à l'hôpital, y moururent. Les soldats de garde qui avaient, par méprise, fermé la barrière d'entrée, et qui ne purent la rouvrir, pressée qu'elle était par la masse des corps entassés, furent rendus responsables de ce malheur; le sergent qui les commandait, sacrifié à la vindicte publique, fut condamné à la roue et mourut avec courage, en protestant de son innocence. Cependant Mme Servient, auteur involontaire de cette catastrophe, et en souvenir du danger auquel elle avait échappé, légua à l'Hôtel-Dieu, moyennant certaines réserves, son domaine de la Part-Dieu et ses dépendances, vaste

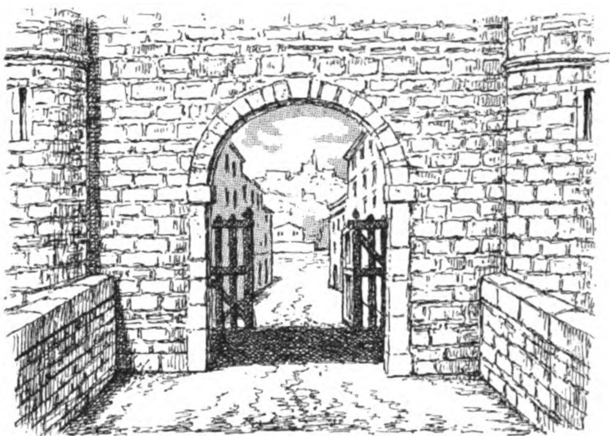


Fig. 448. — ANCIENNE ENTRÉE DU PONT DE LA GUILLOTIÈRE
D'après une eau-forte de Th. Blanchet.

Du côté de la rue de la Barre, la porte était flanquée de deux énormes tours, dont le pied baignait dans le Rhône; elles formaient une sorte de couloir sombre qui était fermé du côté de la ville par la barrière que l'on voit ouverte sur notre gravure. Ce fut entre les parapets, contre le mur de la porte et plus particulièrement dans le couloir que vinrent s'écraser les victimes de cette horrible catastrophe.

propriété qui, de nos jours, est devenue la source de l'immense fortune de nos hospices.

Cette catastrophe termina la série de nos misères; l'année

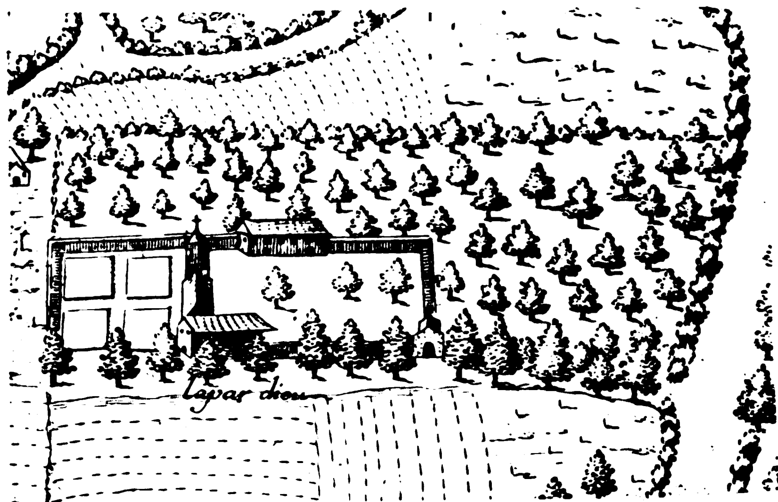


Fig. 449. — MAISON DE LA PART-DIEU

D'après une gravure contemporaine (plan de Guigou).

La Part-Dieu était un fief existant dès le XVI[e] siècle. Il figure sur le plan de 1550. De nos jours, ce n'était qu'une ferme dont les derniers restes ont disparu il y a peu de temps. Elle occupait un emplacement, d'environ 70 mètres carrés, dont le centre est exactement à l'intersection des rues Boileau et de la Part-Dieu. M. A. Vachez a écrit au sujet de la cession de la Part-Dieu une notice très instructive, comme toutes celles — et elles sont nombreuses — que lui doit l'histoire de Lyon et de sa province.

suivante, la France enfin victorieuse, arrachait la paix à l'Europe. L'éclatante victoire de Denain a pour nous un intérêt particulier, car elle fut gagnée par un Lyonnais; Lyonnais non pas par le hasard de la naissance, il avait reçu le jour à Moulins, mais par le sang et l'origine.

Villars, duc et pair, maréchal de France, est un exemple, entre mille, de ce qu'était, sous l'ancienne monarchie, la noblesse dont on se fait une si fausse idée. Les de Villars étaient connus à Lyon dès le XIV[e] siècle; c'étaient de simples marchands qui s'enrichirent et parvinrent assez tard à la noblesse, les uns par l'échevinage, les autres par anoblissement, vers la fin du XVI[e]

siècle. Ces derniers étaient allés s'établir à Condrieu, attirés par le voisinage de Vienne, dont furent archevêques plusieurs des membres de leur famille (p. 179, fig. 239). C'est de cette branche qu'était issu l'illustre maréchal, à qui la flatterie chercha des ancêtres imaginaires dans la noblesse féodale du moyen âge, tandis qu'il descendait simplement d'honnêtes et riches ferratiers (marchands de fer) du quartier de la Platière.

Fig. 450. — SIGNATURE DU MARÉCHAL DE VILLARS
Fac-similé de l'original communiqué par M. W. Poidebard.

Cette signature est apposée à une lettre très intéressante, relative à la construction du canal de Provence ou de Villars. Elle est datée du 13 avril 1728; l'illustre maréchal avait soixante-quinze ans. Il mourut six ans après.

Les vingt ans de calamités et d'épreuves, qui s'écoulèrent entre les agressions de la ligue d'Augsbourg, et la victoire définitive de Denain, n'empêchèrent pas le Consulat de pourvoir à toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, nécessitées par les intérêts de la ville ou sacrifiées à un faste que l'on croyait indispensable.

Le cérémonial était devenu, pour nos magistrats municipaux, une affaire importante. Ils en rédigèrent, en 1680, un formulaire minutieux et qui n'était pas sans devenir onéreux pour les finances de la ville. Les jetons seuls s'élevèrent, de 300 livres qu'ils coûtaient en 1627, à la somme de 4000 à la fin du règne. Les frais de peinture des portraits des échevins s'étaient également accrus. Le sentiment que nos consuls avaient de leur dignité les avait même poussés, en 1658 et 1659, à conserver leurs effigies par de grandes médailles de bronze dont on a des exemplaires et qui sont d'intéressants documents pour l'art et pour l'histoire.

Les travaux d'utilité n'avaient pas cependant été oubliés. En 1697 on commença à éclairer les rues au moyen de mille lanternes de

papier, garnies de simples chandelles, et encore faut-il observer qu'on ne les allumait pas quand il faisait clair de lune. Mais bien longtemps avant cette décision, imposée par le roi, Lyon s'était donné une salle d'opéra; c'était d'ailleurs un peu affaire locale, car l'opéra était de l'invention d'un Lyonnais. La première salle, établie rue du Garet, ayant été incendiée en 1689, fut transportée à Bellecour, d'où, chassée par l'inondation de 1711, elle alla, en 1713, s'installer sur la place du Gouvernement.

En 1701 la ville avait reçu avec éclat les deux fils du roi, les ducs de Bourgogne et de Berri; cette même année, on fit venir la statue équestre de Louis XIV, commandée aux frères Keller dans un temps de prospérité, en 1674. Elle ne put être amenée de Paris que par eau, par la Seine, et en contournant les côtes de France et d'Espagne, par l'Océan et la Méditerranée et enfin par le Rhône. Elle resta cependant entreposée douze ans dans la cour de la maison qui existe encore au bout de la promenade de Bellecour et ne fut placée sur son piédestal qu'en 1713. Entre temps, on avait construit en 1702, au-dessus de la chapelle du collège, l'observatoire, démoli récemment, et qui rendit tant de services à la science, surtout par cet enseignement des jésuites auquel le célèbre Lalande s'est plu à rendre justice, en déclarant qu'il leur devait ce qu'il avait été. On élargit aussi, en 1706, le quai de la Saône, compris entre le couvent de Sainte-Marie-des-Chaînes et la porte d'alincourt.

On avait reconstruit les parties incendiées de l'hôtel de ville; Blanchet avait rétabli les peintures détruites; l'édifice apparaissait plus magnifique que jamais et décoré de deux nouvelles statues d'Hercule et de Minerve placées au sommet de l'édifice comme une allusion aux vertus, la Force et la Sagesse, que le Consulat s'attribuait ou, plus modestement, proposait aux magistrats chargés de la direction de cette grande cité.

La ville s'était enrichie d'une Académie en 1699, puis d'une

Chambre de commerce qui fut constituée en 1702. Mais beaucoup d'autres projets qui avaient été étudiés et décrétés, parmi lesquels une loge des changes dont les plans étaient l'œuvre de Mansart,

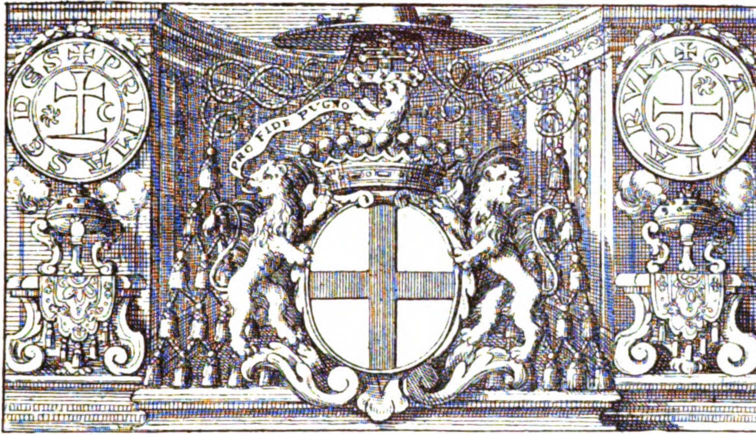


Fig. 451. — CLAUDE DE SAINT-GEORGES
archevêque de Lyon de 1693 à 1714 (Armoiries de).
Fac-similé d'une gravure d'Etinger.

Claude de Saint-Georges appartenait à une vieille famille de la Marche, qui portait pour armes: *d'argent à la croix de gueules*. C'était un prélat très respectable, fort instruit, et amateur éclairé de médailles antiques. Notre compatriote, Gros de Bose, lui a dédié une *Dissertation sur le culte de la déesse Santé* (Paris, 1705, in-8, fig.). C'est à cet opuscule qu'est empruntée l'élégante vignette reproduite ici, où l'on remarque les armes de l'archevêque, et le dessin d'un denier de l'Eglise de Lyon. Ce fut sous son pontificat que l'archevêché de Rouen fut soustrait à la juridiction de la primatie de Lyon, grâce au crédit du prélat qui siégeait à Rouen et qui était un fils de Colbert. Le droit aussi bien que la vérité fut outrageusement violé à cette occasion. Depuis lors jusqu'à la Révolution, nos archevêques portèrent le titre de Primat de France. Mais au XIX[e] siècle ils reprirent l'antique et primitive qualification de Primats des Gaules. C'est évidemment comme protestation que figure ici le denier à la légende *Prima Sedes Galliarum*.

et une salle de spectacle, ne purent être mis à exécution, faute de ressources pécuniaires.

Ce fut par un acte de vigueur et d'autorité que fut marquée la dernière année de cette longue phase de notre histoire. Une émeute des bouchers, à laquelle le peuple avait prêté main-forte, fut domptée, mais non sans peine. Ce fut comme le Denain du Consulat.

Le règne de Louis XIV s'achevait ainsi à Lyon comme à

Versailles au milieu de la pénurie du trésor, des suites encore trop visibles de longues années de souffrances et de revers, mais aussi au sein de la victoire, dans le faste, la splendeur, sans avoir rien perdu de sa puissance ni de sa fierté; et surtout sans que rien pût faire prévoir que le siècle, qui commençait, dût voir s'écrouler cette antique monarchie française que venaient d'orner d'un éclat sans pareil et d'éclatants triomphes et une inébranlable fermeté dans les plus grands revers.



Fig. 452. — LE P. DE LA CHAISE
D'après la gravure de Trouvain.

François de la Chaise était né en 1624, au château d'Aix (commune de Saint-Martin-la-Seauveté, canton de Saint-Germain-Laval, Loire), d'une ancienne famille anoblie au XVIe siècle. Parmi les nombreuses accusations dont le célèbre jésuite a été l'objet, il en est une qui est généralement admise. Régis Chantelauze ne l'a pas relevée, et certains Pères de la Compagnie de Jésus en ont même fait l'objet d'un reproche à sa mémoire. Il aurait abandonné les doctrines de la Compagnie à laquelle il appartenait, au sujet de la fameuse déclaration des quatre articles gallicans. Sans entrer dans l'examen de cette question spéciale et qui nous entraînerait trop loin, disons que des découvertes récentes lavent complètement le P. de la Chaise de cette accusation. Il était absent lorsque cette mesure fut décidée dans le Conseil du roi.

Le roi mourut en 1715, et six ans auparavant, il avait été précédé dans le tombeau par un Forézien illustre, le fameux Père de la Chaise, son confesseur pendant vingt-quatre ans, de 1675 à 1709. C'était le second directeur que le Forez donnait à nos rois; de plus le dernier était petit-neveu du Père Cotton qui avait exercé le même ministère auprès du roi Henri IV. Enfin, par un dernier rapprochement, tous les deux furent en butte aux mêmes attaques haineuses et passionnées.



IX

DÉCADENCE MORALE

ès les premiers jours du règne de Louis XV se manifesta le terrible mouvement des esprits qui allait jeter la France à l'abîme. Les Lyonnais ne cédèrent que mollement à l'impulsion. Ils manifestèrent leur modération et leur prudence habituelles, surtout à l'égard de l'engouement effréné que provoqua le système de Law. Notre commerce, fidèle à ses doctrines traditionnelles, ne se laissa pas éblouir par les espérances que pouvaient inspirer les ingénieuses combinaisons de l'habile économiste. Les négociants lyonnais préféraient un gain plus modeste, mais certain, à tous les profits éventuels de la spéculation, aussi brillants qu'ils pussent être. Non seulement ils ne se jetèrent pas dans cette aventure, mais ils en garantirent leur cité. Lyon avait été désigné pour être le siège d'une des cinq succursales de la banque de Law; le Consulat, grâce au crédit du maréchal de Villeroy, parvint à s'affranchir de cet avantage dangereux. Ce fut

par contre-coup seulement ou par l'initiative privée que notre ville se ressentit de la catastrophe qui mit fin à cette trop brillante entreprise.

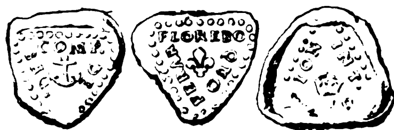


Fig. 455. — PLOMBS — Fig. 456.
DE LA COMPAGNIE DES INDES

La ville de Lyon, qui avait, avec beaucoup d'hésitation, accueilli la première Compagnie des Indes, créée par Louis XIV, se trouva engagée avec celle que Law reconstitua en 1719. L'État, se reconnaissant débiteur de 8 millions envers la Ville, les lui remboursa en billets de la Banque : et, d'autre part, la Ville fit un traité avec la Compagnie des Indes, par lequel celle-ci recevait en billets la somme de 2 millions et s'engageait à rembourser un emprunt que Lyon avait fait à la ville de Gênes. Le revers du sceau, figure 456, concerne un intérêt que notre ville avait dans les affaires de la Compagnie.

Les premières traces du trouble des esprits se manifestèrent par le brusque abandon de quelques vieilles bonnes coutumes de nos ancêtres, par l'expression de l'orgueil humain se croyant déjà indépendant de la Providence divine. On en eut la preuve bientôt. En 1720, la terrible peste de Marseille vint jeter la terreur à Lyon. En pareille occurrence, nos anciens magistrats municipaux, après avoir pris toutes les mesures de prudence, ne manquaient jamais d'invoquer l'appui céleste et d'attribuer publiquement à la divinité le succès de leurs efforts. Il n'en fut pas de même cette fois, et le fléau nous ayant épargné, en consacrant la mémoire de cet heureux événement par un monument, on en fit gloire non pas à Dieu, mais à la sagesse humaine, et ce fut l'image d'une divinité païenne qui fut gravée sur le jeton commémoratif (fig. 459).





Fig 457. SCEAU — Fig. 458. MONOGRAMME
DU BUREAU DE LA SANTÉ

Le Bureau de la Santé était une Commission d'hygiène destinée à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la propagation des maladies contagieuses. Ce Bureau délivrait, entre autres, des sortes de passe-port sans lesquels, en temps de peste, il n'était pas permis d'aller d'un lieu à un autre.

Néanmoins la foi, éteinte ou pervertie dans les hautes classes,

était toujours vive dans les masses et même se réveillait chez tous en certaines circonstances. On le vit bien en 1734, lorsque l'usage traditionnel (*cf.* t. II, pp. 657 et 658) ramena la solennité séculaire du jubilé de Saint-Jean ; il



Fig. 459. PESTE DE MARSEILLE (Jeton frappé par les Lyonnais en mémoire de ce qu'ils avaient échappé à la).

Derrière la figure de Minerve, des flèches symbolisant la peste, tombent du ciel sur l'horizon lointain. Une légende circulaire en partie complétée par une autre à l'exergue, se traduit ainsi : *A Minerve salutaire, la crainte de la peste qui sévissait tout près ayant été écartée.* 1723. Le revers porte les armes de la Ville. L'unique exemplaire que nous connaissions est fruste, comme on en peut juger par notre gravure. Cette pièce doit être rare, car elle a échappé aux recherches de M. le D[r] Poncet.

fut célébré avec une aussi grande affluence et autant de piété



Fig. 460 — LE JUBILÉ DE 1734 *Fac-similé d'un fragment de la gravure de Daudet, d'après Delamonce.*

L'occasion de cette solennité religieuse s'est présentée de nouveau, en 1886. L'idée où l'on est que la foi s'est affaiblie de nos jours avait provoqué une certaine hésitation. On se demandait s'il n'était pas imprudent de renouveler un usage purement local et si ancien. Le zèle ardent d'un ecclésiastique attaché à l'église primatiale, M. l'abbé C..., parvint à triompher de ces scrupules, et le plus brillant succès vint donner raison à sa généreuse confiance. Ce détail risquerait de demeurer absolument ignoré ; il appartient à l'histoire religieuse de notre ville et méritait d'être conservé comme un enseignement. Il est regrettable que le souvenir de ce jubilé n'ait pas eu d'historiens. Feu M. l'abbé Conil avait réuni tous les documents ; les dessins, les photographies qui devaient illustrer son texte étaient entre ses mains, et, néanmoins, il n'a pas donné suite à son projet. (*Cf.* M. l'Abbé Sachet. *le Grand Jubilé séculaire de Saint-Jean de Lyon ;* Lyon, imprimerie Waltener, 1886, in-4°, fig.).

que dans les siècles précédents. Mais au fond, l'esprit de révolte,

avant de se produire dans le domaine politique, essayait ses forces sur le terrain religieux. Le jansénisme, hérésie plutôt philosophique que dogmatique, se propageait de plus en plus et, contradiction surprenante, elle conduisait au libre examen absolu en détruisant le libre arbitre, préparait le triomphe de l'athéisme et de l'immoralité par l'excès du rigorisme et d'une austérité exagérée.

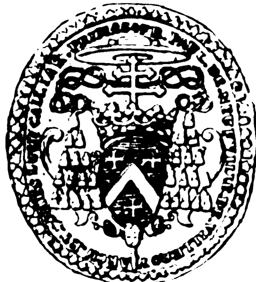


Fig. 461.

FRANÇOIS-PAUL DE NEUVILLE DE VILLEROY (Sceau de), archevêque de Lyon de 1715 à 1732

Sur les armes de ce prélat, la couronne de comte traditionnelle est remplacée par une couronne ducale; et cependant la qualité de comte de Lyon est spécifiée dans la légende. Cette innovation doit provenir peut-être d'une méprise de l'artiste, habitué à graver les armes des ducs de Villeroy. Quoi qu'il en soit, cette irrégularité se perpétua sous les trois successeurs de Paul de Neuville, qui, eux, n'avaient aucun prétexte à alléguer.



Fig. 462.

CHARLES DE CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE archevêque de 1732 à 1739.

Il appartenait à une très ancienne familllе forézienne qui portait : *de gueules à 3 châteaux d'or.*

Au surplus, l'aristocratie de la richesse pouvait déjà espérer la réalisation de ses rêves ambitieux. Jamais l'industrie et le commerce n'avaient été plus prospères. Pendant près de trente-cinq ans cette prospérité ne cessa de se maintenir et de s'accroître. On vit se créer de nouvelles industries ou renaître celles que le malheur des temps avait tuées : Charancey et Lagier établirent une verrerie à la Guillotière en 1731; les faïenciers se multipliaient; dès 1718, l'un d'eux se faisait construire une maison qu'il orna d'une enseigne symbolique (fig. 463) et qui n'a pas cessé, jusqu'à ces derniers temps, d'appartenir à ses descendants; une autre fabrique était en activité à la Croix-Rousse en 1730; enfin, en 1733, Combe et Ranvier obtenaient pour leur manufacture

de la Guillotière, le titre de Manufacture royale et le droit d'avoir un portier à la livrée de Sa Majesté ; Mazard relevait la chapellerie lyonnaise par l'emploi du poil de castor et, non content d'avoir assuré des moyens de vivre à de nombreux ouvriers, il laissait, à sa mort, une maison et un capital de 40.000 livres dont les revenus devaient servir à doter chaque année trente-trois pauvres filles, une dans chaque quartier de la ville, fondation qui s'exécute encore en partie.



Fig. 463. — ENSEIGNE D'UNE MAISON
Quai Pierre-Scize, n° 28.

Cette maison appartenait à Claude Sourd, maître potier de terre, qui était né l'année même 1718 que porte l'enseigne. Elle était encore, de nos jours, la propriété de ses descendants. L'auteur a donné le dessin de cette curieuse enseigne dans une série d'articles sur les enseignes de Lyon, publiés par le *Magasin Pittoresque*, en 1855. Elle représente un personnage coiffé d'un turban et qui accourt des pays étrangers pour recevoir un énorme pot qu'un homme agenouillé lui présente.

Plusieurs notices sur les faïences lyonnaises ont été écrites par feu Fortuné Rolle, M. le comte de la Ferrière, etc. La plus complète est celle que M. Natalis Rondot a donnée sous le titre de *la Céramique lyonnaise du* XIVe *au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1889, in-8°, figures). Feu le Dr Noëllas a publié également un travail sur les faïences de Lyon et de Roanne.

Mais c'est surtout la soierie qui continua à enrichir notre ville. Les créations et les inventions se multiplièrent. C'étaient : en 1719, la manufacture royale de velours ciselés et à ramages à l'imitation de Venise, et de velours ras façonnés et découpés sur le métier ; en 1727, la manufacture de ratines et de droguets, façon de Hollande et d'Angleterre, établie sous la direction d'un échevin, Pierre Agniel, à Neuville, qui avait déjà une manufacture de soieries organsin, occupant douze moulins, en 1731 ; une autre manufacture royale « de velours brochés en toutes sortes de dorures et de soies et à deux endroits glacés dessus et dessous et nuancés en toutes sortes de façons, tant en dorure qu'en soie, »

et inventée par J.-B. Janon; en 1732, l'installation par François Caron d'une fabrique de dentelles, façon de Flandre, qui l'emportaient sur celles de Malines et d'Anvers par la blancheur et le goût du dessin ; en 1737, l'entreprise par Biétrix d'une étoffe nouvelle, coton et soie, appelée *levantine* et imaginée pour remplacer les toiles peintes; en 1738, la découverte par J.-B. Falcon d'une étoffe à fond satin blanc, brochée en nuances et en trois dorures imitant le petit point; les perfectionnements apportés à la teinture par Girardin, les succès de Joux dans la fabrication des droguets satinés, peluches et petits velours, façon de Hollande; les découvertes de J.-Jacques Meynard, Claude Delalande, etc., etc.

Le matériel de fabrication recevait chaque jour des améliorations et des transformations : un simple ouvrier, Basile Bouchon, découvrait un métier qui produisait à bien meilleur marché les étoffes les plus délicates et les plus compliquées; Falcon inventait celui qui porte son nom; le maître fabricant Genin, de même que Madinier (1747), en imaginait un qui dispensait des tireurs de corde et permettait à un ouvrier seul de fabriquer de petites étoffes façonnées ; Polesson et Rivoire inventaient chacun une machine pour empêcher que les velours ne fussent piqués et aplatis, comme ils l'étaient auparavant; le célèbre mécanicien Vaucanson était envoyé à Lyon en 1744 par le contrôleur général et inspirait d'importants perfectionnements dans les procédés de fabrication.

Mais surtout c'était l'art qui contribuait le plus à la supériorité acquise par les soieries lyonnaises sans rivales dans l'Europe. En vain des manufactures s'étaient créées en Hollande et répandues dans d'autres pays étrangers : nos dessinateurs, inimitables pour le goût et l'invention, laissèrent bien en arrière ces concurrents, réduits à les copier sans pouvoir atteindre à la perfection de leurs ouvrages. Sous ce rapport le négoce lyonnais

était tellement rassuré que, certains fabricants timorés voulant obtenir des mesures contre l'exportation des échantillons, les autres s'y opposèrent d'un avis unanime ; et, de fait, nulle part les manufactures étrangères ne parvinrent à lutter contre nos produits. Notre fabrique posséda ainsi : Hugues Simon à qui le contrôleur général Orry accorda une gratification de 6000 livres en 1749 ; Deschamps, qui arrivait à des effets merveilleux au moyen de deux couleurs seulement ; Monlong, dont les compositions étaient d'un caractère magistral ; Ringuet, qui, le premier, introduisit des fleurs naturelles dans le dessin des étoffes ; Courtois, qui hasarda de poser plusieurs couleurs par dégradation et poussa à un degré étonnant le sentiment des nuances et du clair obscur ; enfin Revel, qui, en imaginant les points rentrés d'une couleur dans l'autre, opéra une véritable révolution artistique et porta le dessin de fabrique à sa dernière perfection.

Ces succès de nos artistes, aussi brillants qu'ils fussent, seraient restés incertains si nos dessinateurs ne s'étaient pas appliqués à former des élèves qui perpétuèrent les traditions ; Lamy, par exemple, se consacra presque exclusivement à l'enseignement et reçut pour cela, en 1750, une gratification de 1200 livres. La création d'une école publique, maintenue d'abord par le zèle désintéressé des artistes, acheva de conserver à Lyon sa suprématie artistique.

Le Consulat, d'ailleurs, encourageait par d'incessantes libéralités les progrès de l'art et de l'industrie. Il accordait des pensions aux inventeurs, et il n'y avait pas une entreprise, une amélioration, une tentative, un essai, un effort utile, qui ne fût récompensé par quelque subvention ou quelque secours.

L'embellissement et la sécurité de la ville tenaient aussi une large place dans les préoccupations de nos magistrats municipaux. Jaloux de leurs droits de voirie qu'ils défendaient énergiquement contre les prétentions des Trésoriers de France, ils s'y appliquaient soigneusement. L'éclairage des rues, qui avait été supprimé pour

en appliquer les frais à venir en aide à l'hospice de la Charité, fut repris et amélioré par l'emploi d'un meilleur système de lanternes dont quatre cents furent achetées en 1754. La propreté des rues avait été assurée par un traité passé en 1734 avec un entrepreneur, qui s'engagea à y procéder à l'aide de huit tombereaux, et, comme il y avait alors plusieurs rues où une voiture de ce genre ne pouvait pas passer, quarante brouettes y furent destinées. Vers le même temps (1730) les fiacres furent installés pour la première fois; ils étaient au nombre de treize, qui devaient stationner sur divers points de la ville et furent, vingt-neuf ans plus tard, portés à vingt-cinq. Le prix de la course était de 20 sous, et 10 sous de plus pour les chevaux de renfort aux montées des Carmélites et du Chemin-Neuf. Soixante-dix ans auparavant Arthus Gouffier avait doté Paris du premier service d'omnibus qui ait fonctionné, mais il ne put être établi à Lyon à cause de la largeur insuffisante des rues. Le service des incendies s'améliorait constamment. A la suite de l'incendie de la salle de spectacle voisine de l'hôtel du Gouvernement, le maréchal de Villeroy rendit, en 1722, une ordonnance réorganisant le corps des pompiers. Il fut composé de douze maîtres-charpentiers et de douze maîtres-maçons, chargés spécialement du soin d'éteindre les incendies. Le Consulat accordait un privilège à un nommé Montagnon, inventeur d'une pompe de cuir portative, faisait venir d'Amsterdam deux grandes pompes coûtant 1819 livres et, plus tard, en achetait à Rouen une autre de 614 livres. Tout cela n'empêcha pas que la Boucherie des Terreaux ne fût détruite, par un incendie, en 1734. Elle fut rebâtie par l'hospice de la Charité, pour qui ce nouvel établissement devint un riche revenu.

Les travaux d'édilité se poursuivaient avec non moins de zèle. Les ports Neuville et de l'Arsenal étaient construits (1720 et 1726). Les abbés d'Ainay, de Nettancourt-Vaubecour (1728) et de la Tour d'Auvergne (1738) ouvraient, sur le terrain même du

monastère, les rues qui ont conservé leurs noms; deux nouveaux ponts de bois se bâtissaient à Ainay et à Serin par les soins de l'hospice de la Charité, qui faisait également reconstruire celui de Saint-Vincent. La place Belle-cour, sur laquelle se dressait depuis 1713, la statue de Louis XIV, flan-quée des deux bel les figures du Rhône et de la Saône, conservées aujourd'hui à l'hô tel de ville, rece-vait une décoration complète. Deux façades (1717) la limitaient à l'est et à l'ouest et don-naient naissan-ce à deux rues, ap-pelées, l'une rue des *Mar ronniers*, à cause de la pro-menade, que la fa-çade rem plaçait, l'autre, rue des *Deux-Maisons*, parce qu'elle n'avait, en effet, que deux maisons. De cha que côté de la sta tue, au milieu d'un par-terre, di visé en quatre parties par des sentiers en diagonale, se dressait une fontaine ornée de figures de métal doré. Elles étaient alimentées par une machine hydraulique placée au-dessous de la première arche du.

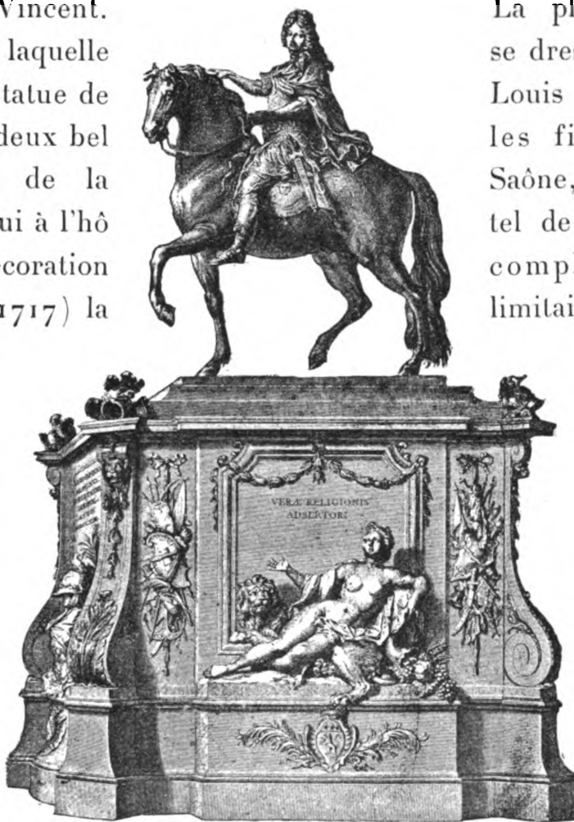


Fig. 464. — ANCIENNE STATUE DE LOUIS XIV
Fac-similé réduit de la gravure de B. et I. Audran.
Cette statue était l'œuvre de Desjardins et avait été fondue à Paris par les frères Keller.
Les façades diminuèrent de beaucoup l'étendue de la place, mais elles étaient nécessaires pour faire disparaître son irrégularité (*cf.* p. 314, fig. 404). C'était dans cette intention que, déjà au printemps de 1704, on avait planté deux cents marronniers, qui furent enlevés en 1717.

pont de la Guillotière, qui fournissait de l'eau avec une pression assez forte pour produire des jets d'eau de 30 pieds de hauteur. Enfin on plantait, en 1738, les fameuses allées de tilleuls qui sont venus jusqu'à nos jours (1848), après une durée de cent-dix ans.

La construction du quai du Rhône, depuis le pont de la Guillotière jusqu'à Saint-Clair, n'était pas moins grandiose, quoi que exécutée en peu d'années (1737-1745) par l'ingénieur Deville. Des particuliers contribuèrent à cette importante entreprise. Un négociant, Gabriel Rigod, se chargea, en 1741, de remplacer les masures et les ruelles tortueuses, qui encombraient les bas-fonds en aval du pont du Rhône, par une construction monumentale qui existe encore entre la rue de la Barre, le quai, la place de la Charité et la rue des Marronniers, mais défigurée, excepté sur la place de la Charité où l'on peut juger de la beauté de cet édifice. A Saint-Clair, une société formée d'un riche marchand, Millanais, et de deux architectes Munet et le célèbre Soufflot, réunissait à la ville une île dont le sol, couvert depuis lors de maisons monumentales, admiration des étrangers, est traversé



Fig. 465.
PREMIER PROJET DU DÔME DE L'HÔTEL-DIEU
D'après la composition originale de Soufflot.
Il est de tradition à Lyon que le dôme actuel de l'Hôtel-Dieu n'est pas tel que Soufflot l'avait dessiné. Il fut, en effet, exécuté en son absence autrement qu'il ne l'avait projeté. Son dessin, on le voit, était beaucoup plus élégant.

par les rues Royale, de Berry et Dauphine (1749-1754). On rendait plus facile l'accès de la ville. Pour cela, d'une part on démolissait la porte d'Halincourt remplacée par le quai du même nom; d'autre part on se décidait à rouvrir l'antique route de Genève le long du Rhône, créée par l'empereur Claude *(cf.* t. I, p. 231 et 232) et interceptée, depuis le commencement du XVI[e] siècle, par les remparts de la Croix-Rousse.

De nombreux monuments furent édifiés pendant la même période: les greniers de l'Abondance (1728) aujourd'hui caserne de Serin; le Concert, entre l'église des Cordeliers et les Halles actuelles, construit en 1724 par Servandoni et démoli en 1857 ; le dôme des Chartreux, début de Soufflot, qui édifia ensuite la loge du Change (1748), aujourd'hui temple des protestants, le théâtre (1754), la façade et le grand dôme de l'Hôtel-Dieu (fig. 465).

La sollicitude du Consulat ne s'arrêtait pas là, mais s'étendait aussi sur les choses d'ordre intellectuel. Une bibliothèque publique fut créée, grâce au legs d'un échevin nommé Aubert et aux dons d'un chanoine d'Ainay, Jean-Ferdinand Michel; on y joignit un cabinet de médailles qui s'éleva bientôt au chiffre de 22.000 pièces (1731). L'Académie avait été constituée officiellement en 1724 et s'était accrue, en 1727, d'une section des Beaux-Arts; une autre section, s'occupant particulièrement de musique, se consacra à donner des concerts; c'est elle qui fit construire l'édifice cité ci-dessus et nommé le *Concert* à cause de cela. Cette société favorisa le goût des opéras dans notre ville et provoqua la création d'un théâtre, d'abord provisoire, puis définitif, qui fut construit dans les jardins de l'hôtel de ville. Le Consulat ne négligeait rien pour assurer la bonne composition de la troupe d'opéra; il assignait des pensions viagères aux principaux acteurs et actrices; à des chanteuses, comme à Marie Huguenot (1737), à Marie-Françoise Selim (1744-48), pour les empêcher de se rendre, l'une à Paris où on lui offrait d'entrer à

l'Académie royale de musique, et l'autre à Bordeaux. A cette époque le personnel de l'opéra comprenait cent cinquante personnes, dont une symphonie (orchestre) composée de trente instruments variés (1739). Enfin, quelques années plus tard (1759), il se trouvait trois cents musiciens pour exécuter une messe à Saint-Bonaventure aux obsèques d'un professeur.

L'Académie d'équitation, sorte d'école militaire, avait été transférée derrière Ainay (côté occidental de la place Ampère actuelle) et placée en 1740 sous la direction du fameux Bourgelat, qui inaugurait son cours d'hippiatrique, origine première de la médecine des animaux et des écoles vétérinaires. Un cours d'académie de mécanique, suivant l'appellation favorite d'alors, et enfin une chaire de droit étaient créés vers le même temps.



Fig. 466. — L'ANCIENNE ACADÉMIE MILITAIRE
Dessin de l'auteur pris d'après nature à l'époque de la démolition en 1854.

L'Académie militaire avait été abandonnée pendant les dernières guerres de Louis XIV qui, forçant les jeunes gentilshommes à prendre du service aussitôt qu'ils pouvaient porter les armes, ne leur permettait pas de suivre des cours. Elle ne fut rétablie qu'en 1717 sous la prévôté du président Cholier de Cibeins (fig. 467), ainsi que l'apprenait une inscription placée au-dessus de la porte.

Le bien-être, la richesse, le développement intellectuel avaient atteint leur apogée dans les classes dirigeantes ; le luxe avec tous ses raffinements et l'orgueil progressaient en même temps. Le Consulat cédait à ce mouvement. Notre corps municipal ne se trouvant pas un caractère suffisamment aristocratique, malgré la noblesse attribuée à chacun de ses membres, voulut se donner des titres féodaux et fit successivement l'acquisition des seigneuries de la Guillotière, de la Croix-Rousse et des îles du confluent, dont la plus consi-

dérable était l'île ou brotteau Moignat. Il ajouta au personnel et au luxe de ses serviteurs; ses trois mandeurs ou huissiers assistés chacun d'un servant, reçurent de riches manteaux. Les arquebusiers, ses véritables gardes du corps, furent revêtus d'un brillant uniforme qui, pour leur commandant, était écarlate galonné d'or. Non contents de la publication de l'*Eloge historique* où le P. Ménestrier avait eu surtout en vue de consigner leurs noms et leurs blasons et de la réédition qui en fut faite en 1711, ils se donnèrent un armorialiste en titre qui eut pour mission de peindre et de consigner dans un recueil les armoiries des échevins; ouvrage qui fut publié en 1756 sous le titre d'*Armorial Consulaire* et tenu au courant par des feuilles ajoutées chaque année. Cela n'empêchait pas la série héraldique des jetons, et un graveur en titre fut même créé pour les continuer.



Fig. 467. — PIERRE CHOLIER comte de Cibeins.

Fac-similé réduit d'une gravure de Séraucourt, d'après Ch. Grandon.

Pierre Cholier fut président à la Cour des Monnaies, président du Parlement des Dombes et Prévôt des Marchands de 1706 à 1723. Il mourut en 1738. A cette famille, encore honorablement représentée, appartenait M. le comte Léonor de Cibeins, mort récemment, que ses convictions politiques entraînèrent à renoncer, sous le dernier empire, à la carrière diplomatique.

La gravure ci-dessus montre quel était le costume des magistrats et des consuls dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Une libéralité indiscrète en cadeaux prodigués aux dépens du public achevait de caractériser cet étalage de faste. Les subventions aux auteurs se continuaient, quoique plus d'une mésaventure eût rendu le Consulat moins facile à accepter et à récom-

penser les dédicaces littéraires. Les frais de jetons distribués s'augmentaient d'année en année et se montaient, en 1746, à plus de 10.000 livres. Ces jetons au début avaient été anonymes; ils reçurent ensuite sur une face les armes réunies du corps consulaire et sur le revers un sujet emblématique et historique; mais bientôt chaque échevin eut son jeton à ses armes et l'on en fit

Fig. 468. — SIGNATURE DU MARÉCHAL FRANÇOIS DE VILLEROY
D'après un document original de 1725, communiqué par M. W. Poidebard.

Le maréchal, né en 1644 (et non 1642 comme il est dit plus haut, p. 346), mort en 1730, était âgé de 81 ans, lorsqu'il traça cette signature où se reconnaît la main d'un vieillard. M. W. Poidebard possède, dans sa riche collection d'autographes, plusieurs lettres du maréchal à ses hommes d'affaires, et dont la lecture tend à modifier singulièrement l'appréciation que l'on a donnée de son caractère. Il y apparaît comme un homme conciliant, modéré, bon pour les gens de ses domaines et ayant peine à se défendre contre les entreprises injustes de l'Intendant, bien loin qu'il fût capable de le dominer, comme on l'a prétendu.

cadeau à des officiers de la ville, à des fonctionnaires, et même à de simples particuliers. Les dons en argent se chiffraient par des sommes encore plus considérables. Les gouverneurs, de qui la ville avait à attendre le plus de services, étaient aussi, plus que tous les autres, l'objet de ces libéralités. Aucune circonstance n'était oubliée : les mariages, les baptêmes, les guérisons, les naissances et les morts fournissaient l'occasion de dépenses en l'honneur ou au profit de la maison de Villeroy. Aucun membre de la famille n'était négligé : il n'y eut pas jusqu'à une fille du second maréchal de Villeroy qui ne fût l'objet de pareilles attentions, quoique les rigueurs de la vie de religieuse carmélite

qu'elle avait embrassée eussent dû la soustraire à ces présents où figuraient du café, du sucre, des oranges, des vins fins, des liqueurs, des poulardes et des chapons! Cette dame ayant été atteinte de la cataracte, le Consulat fit don d'une montre d'or de 750 livres à un frère Récollet, nommé Luc, qui vint de Paris en 1717 pour la lui lever.

Après les gouverneurs, les intendants avaient la principale part dans les largesses du Consulat; puis c'étaient d'autres personnages de crédit dont le Consulat récompensait les services ou s'efforçait de gagner la bienveillance. Quand nos échevins ne trouvaient pas près d'eux des occasions de faire parade de leur munificence, ils allaient en chercher au loin : en 1732, ils faisaient don d'une somme de 2400 livres à la nourrice du Dauphin, Mme Dufour « en considération de ce qu'elle était née lyonnaise ».

En fait, ce n'était plus, comme sous le grand roi, le faste pompeux, le sentiment de la dignité d'une fonction, mais la vanité bourgeoise qui se manifestait ainsi, et trop souvent même inspirée par l'esprit de lucre, se trahissant jusque dans les actes, en apparence, les plus généreux.

En effet, si nos consuls étaient prodigues de dons en faveur des autres, ils ne s'oubliaient pas eux-mêmes. Ils se gratifiaient mutuellement de riches présents. A tel prévôt des marchands mariant sa fille, ils donnaient, par exemple, des aiguières et bassins de vermeil, valant près de 3500 livres, ou pour 7000 livres de diamants; si le roi honorait de son collier de Saint-Michel tel autre de ces chefs du corps municipal, le Consulat lui offrait une croix de l'ordre enrichie de diamants, s'élevant jusqu'au prix de 10.000 livres; et, si l'état de la caisse de la ville ne permettait d'y consacrer que 6 à 7000 livres, on s'excusait de n'avoir pu « mettre quelque proportion entre les sentiments qui occasionnaient cet hommage ». Les avantages de tous genres qui provenaient de cette haute fonction municipale étaient tels, que

l'on n'estimait pas sa valeur à moins de 40.000 livres. A leur tour, les échevins trouvaient dans plus d'une circonstance l'occasion de ramener à eux quelque chose de ces profits. Les abus allèrent si loin que l'on murmurait le mot de malversation et que,



Fig. 469. — CAMILLE PERRICHON COMPARÉ AU DICTATEUR ROMAIN CAMILLE
Fac-similé réduit d'une gravure lyonnaise.

Un curieux exemple de ces admirations outrées, qui étaient alors de mise, est fourni par la gravure reproduite ci-dessus. En 1738, Camille Perrichon, ayant été nommé prévôt des marchands pour la cinquième fois et décoré de l'Ordre de Saint-Michel, cette circonstance, jointe à une similitude de nom, donna occasion de le comparer au fameux dictateur Camille, le restaurateur de Rome détruite par les Gaulois.

Camille Perrichon, toute flatterie contemporaine mise à part, parait avoir été un homme réellement remarquable. Pernetti a dit de lui qu'il était aussi connu des étrangers que de ses concitoyens. Il fut conseiller d'Etat, ce qui indique des qualités et un mérite réels. Il avait le goût des lettres, et s'était formé une bibliothèque riche en livres de choix et qui fut vendue en 1763. On en a le catalogue ainsi que de celle de son père. Ce fut lui qui, par sa libéralité, facilita à Gentil-Bernard l'accès de la carrière des lettres. Le poète lui avait adressé une ode sur *les Grandeurs humaines*.

en réalité, l'équilibre du budget municipal était gravement compromis, ou, pour mieux dire, rompu.

Mais rien ne pouvait troubler notre opulente aristocratie bourgeoise. Elle était parvenue, en moins de quinze ans de manœuvres déloyales et de violences, à devenir maîtresse absolue du terrain économique, comme elle l'était du pouvoir municipal. Dès lors, elle poursuivait, impassible, sa marche, sans souci du blâme et des accusations qui se murmuraient contre elle, sans égard à l'état misérable et précaire de ceux qui l'enrichissaient; elle croyait avoir assez fait lorsque, dans les temps de crise, elle nourrissait, du pain de l'aumône, d'honnêtes et infatigables travailleurs qu'un salaire insuffisant vouait, au moindre arrêt de leur labeur écrasant, à une misère inévitable et désespérée.



Fig. 470. Fig. 471.
SCEAUX DE LA DOUANE
marqués exclusivement aux armes de la Ville.

Nous avons déjà signalé (p. 294, fig. 322-23) des plombs de douane marqués des armes de la Ville sur les deux faces. C'était évidemment ceux que l'on employait lorsque le roi cédait à la Ville les droits de douane ou d'octroi, soit pour lui venir en aide, soit pour assurer le remboursement de sommes empruntées par l'État, comme il est arrivé souvent sous le règne de Louis XV.

L'ouvrier lyonnais d'origine se trouvait placé dans une condition native d'infériorité qui le livrait forcément à la domination de l'émigrant étranger aussi pauvre que lui. Le paysan, venu de ses montagnes avec un léger pécule et surtout avec l'inappréciable avantage de n'avoir que lui à faire vivre, acquérait, par cela, une prépondérance marquée sur le prolétaire de la ville, qui toujours se créait généreusement une famille. Le premier parvenait en peu de temps à réunir un petit capital et souvent à gagner la confiance de quelque négociant ou



Fig. 472. — MARQUES DU PAPIER TIMBRÉ — Fig 473.
de la généralité de Lyon sous Louis XV.

d'un homme riche, disposé à soutenir ses débuts dans les affaires. Bientôt il prenait une avance considérable sur son voisin qui, moins favorisé, continuait à végéter jusqu'au jour où, l'outil échappant à ses mains épuisées, il allait mourir à l'hôpital ou finissait ses jours languissants, prisonnier dans le triste asile de l'Aumône Générale. Et pendant qu'il périssait ainsi, il pouvait voir son rival de labeur parvenir à la fortune et souvent aux honneurs et à la noblesse.

Cette différence remarquable entre deux éléments de notre classe ouvrière n'est peut-être pas spéciale à notre ville, mais elle en a toujours été le caractère essentiel. Presque toute la noblesse sortie du commerce lyonnais a pour origine un de ces heureux paysans. Le fait que quelqu'un d'entre eux ait, à l'aide d'une fortune rapidement acquise, passé d'un bond de la roture campagnarde à la noblesse n'est pas très rare. Certains de ces épisodes sont demeurés légendaires ; on se rappelle ainsi Blaise Denys de Cuzieu, l'échevin de 1733, dont la descendance vient de s'éteindre et qui parlait patois dans les séances consulaires ; le fameux Tolozan, le montagnard des Alpes, l'homme aux sabots et à la pièce de vingt-quatre sous, anobli en 1735, père du dernier prévôt des marchands, et dont le splendide hôtel fait encore aujourd'hui l'ornement de la place qui porte son nom.

La fabrique lyonnaise comprenait les maîtres marchands ou gros marchands, ne travaillant pas et ne s'occupant que du trafic; les maîtres ouvriers marchands, qui travaillaient et vendaient, et les maîtres ouvriers à façon qui se bornaient à travailler. Les premiers formaient l'infime minorité, étant au nombre de cent, tandis que les ouvriers marchands comptaient sept cent cinquante maîtres et les ouvriers huit mille environ : mais ils étaient de beaucoup les plus riches et voulurent, suivant le système invariablement pratiqué par le capital, devenir maîtres absolus et exclusifs et du trafic et de l'industrie. Grâce à l'énorme influence que leur assuraient

leurs richesses, ils réussirent à faire promulguer, en 1731, un arrêt du Conseil qui leur donnait la prééminence. Cet acte, arraché au gouvernement sous prétexte de l'intérêt de la fabrique, supprimait les ouvriers marchands en les mettant dans l'alternative d'opter pour l'une ou pour l'autre de ces deux conditions. Cette décision souleva les plus vives réclamations des intéressés et des ouvriers eux-mêmes, qui prévoyaient que le monopole attribué aux négociants, entraînerait inévitablement l'abaissement du prix de main-d'œuvre. On signala « l'esprit de domination de ces maîtres devenus gros marchands, à qui leur fortune leur faisait envisager comme inférieurs ceux qu'une même condition leur donnait comme confrères ». A l'appel réitéré de ces plaintes, le pouvoir royal intervint. L'inspecteur général des manufactures vint procéder lui-même à une enquête et, sur son rapport, un nouvel arrêt, rendu en 1737, annulait le précédent et donnait gain de cause à la majorité. Les maîtres de la corporation étaient en droit de travailler et de faire le commerce ; toute rétribution pour droit d'admission dans la communauté fut abolie ; les ouvriers acquirent même l'égalité des droits politiques : il y eut désormais autant d'ouvriers que de fabricants parmi les maîtres-gardes qui concouraient à l'élection du corps consulaire. C'était une victoire signalée du prolétariat sur le capital, victoire la plus complète qu'il eût jamais remportée.



Fig. 474.
MARCHANDS ET MAITRES OUVRIERS
en étoffes d'or, d'argent et de soie
(Armes de la communauté ou corporation des).
Fac-similé de la gravure en tête des brevets de Maître, antérieurs à l'Édit de 1744.

Cependant les sourdes manœuvres de la grande fabrique redou-

blèrent. Des difficultés furent soulevées, et la Cour essaya, de nouveau, de s'éclairer au milieu des obscurités suscitées à dessein par les gros marchands. Le Contrôleur général, c'est-à-dire le ministre des finances, ordonna que trois députés de chacun des deux partis, et autorisés par eux, fussent envoyés à Paris pour exposer leurs raisons. Cette mesure devait terminer heureusement le débat devant l'intention ferme et sincère du gouvernement de le trancher conformément à l'équité et à l'intérêt public. Mais le Consulat, issu de la classe des gros marchands, était absolument hostile aux ouvriers; il fit si bien que des hommes incapables et notoirement à la dévotion des fabricants furent arbitrairement désignés pour députés des maîtres ouvriers. Dans de telles conditions, soutenu en outre par le crédit des hommes influents, le capital ne pouvait manquer d'obtenir gain de cause. Le moment, du reste, était mal choisi pour un examen approfondi de la question; c'était à la suite de nos glorieux échecs de Bohême; les manœuvres de nos quatre armées, la victorieuse campagne du roi en Flandre absorbaient toute l'attention. A la faveur de ces circonstances diverses, les fabricants obtinrent l'arrêt du Conseil de 1744, qui ne fut publié qu'au mois d'août pendant la maladie du roi dont la mort paraissait imminente.

Cet injuste arrêt, qui rétablissait, en les aggravant, les iniques décisions de celui de 1731, fut accueilli à Lyon par un formidable soulèvement populaire. Ce ne furent pas seulement les ouvriers en soie, mais aussi les corporations des teinturiers en soie, des charpentiers, des fabricants de bas et des crocheteurs qui s'unirent pour défendre la cause du travail. Une circonstance fortuite acheva de porter à son comble l'exaspération populaire ; le célèbre Vaucanson était à Lyon, il y avait inventé le métier perfectionné dont Jacquard s'est attribué faussement la paternité, et un métier qu'un âne faisait marcher seul. Le peuple, rapprochant ces faits du nouveau règlement, crut y voir une intention formelle de

l'affamer, si bien que l'invention de Vaucanson, qui aurait été aussi profitable aux ouvriers qu'aux marchands, ne fut pas utilisée et resta ignorée jusqu'en 1804.

Quinze à vingt mille ouvriers se mirent en grève et, armés les uns de leurs armes de soldats pennons, les autres de tout ce qui leur tomba sous la main, se répandirent par les rues, s'attroupèrent sur les places, réclamant à grands cris la suppression de l'arrêt. Le Consulat, les fabricants épouvantés avaient souscrit à tout ce que le peuple demandait, mais ces concessions ne lui parurent pas suffisantes et l'on ne sait à quelles extrémités il aurait pu se porter si les chanoines-comtes de Lyon, fidèles à leur rôle plusieurs fois séculaire de défenseurs du peuple, et confiants dans la loyauté du corps consulaire, n'étaient parvenus à apaiser les ouvriers et à les engager à attendre paisiblement les décisions de la Cour. Elles arrivèrent enfin, le 10 août, entièrement favorables au prolétariat et rétablirent les choses conformément à l'arrêt de 1737. La joie de la population fut immense, et les chanoines eurent la plus large part dans le triomphe et la reconnaissance populaires.

Ce bonheur ne dura pas. Par une insigne mauvaise foi c'était le Consulat lui-même qui avait sollicité l'arrêt du 10 août avec l'intention déclarée de revenir sur cette décision et uniquement pour calmer la multitude. Il s'agissait d'abord de les apaiser, « sauf à les punir dans la suite », suivant la déclaration cynique du prévôt des marchands dans sa correspondance.

Les ouvriers avaient commis, il est vrai, la faute de prendre une attitude de révoltés ; mais cette faute inévitable de la part d'une foule sans chefs et sans direction, était excusée, justifiée même par la flagrante iniquité dont on usait avec eux. En fait néanmoins on pouvait les présenter au gouvernement comme des mutins dangereux ; les magistrats du siège, défenseurs à outrance du principe d'autorité, se joignirent en cette circonstance au Consulat

et à la bourgeoisie pour réclamer du pouvoir une énergique répression. L'année suivante le lieutenant général, comte de Lautrec, occupait Lyon à la tête de troupes nombreuses qui étaient logées chez l'habitant. Toutes les concessions accordées en 1744 furent retirées ; ceux des ouvriers qui étaient désignés comme les plus ardents lors de la grève furent condamnés avec la dernière rigueur, plusieurs aux galères, et deux, un crocheteur et un ouvrier en soie, furent pendus, après avoir été soumis aux horreurs de la torture préalable. C'est atrocement que la bourgeoisie se vengeait de sa lâcheté et de ses terreurs. Ce ne fut pas du moins sans recevoir, dans son amour-propre, un juste affront de sa conduite ignominieuse. Le comte de Lautrec, qui avait été envoyé pour faire exécuter les volontés du gouvernement, ne pouvait faire autrement que de s'acquitter de sa mission ; mais, reconnaissant tout ce qu'il y avait de révoltant dans la conduite des vainqueurs et éclairé, sans doute, sur cela par quelques-uns des nobles chanoines de Saint-Jean, il traita le Consulat avec un mépris ostensible.



Fig. 475.

GRANDE FABRIQUE
(Jeton de la).

Aussitôt après sa victoire, la Grande Fabrique — c'était le nom que portait l'association de capitalistes et de commerçants maîtres de l'industrie de la soie — la Grande Fabrique fit frapper un jeton, qui était comme le monument de son triomphe. Gravé par Du Vivier, il est, du reste, très beau et représente Minerve dirigeant le travail de deux petits génies qui symbolisent le dessin et le tissage.

C'est ainsi que s'opéra l'une des plus iniques usurpations dont le prolétariat lyonnais ait été victime. C'était, dans l'ordre économique, l'équivalent de celles qu'il avait subies aux XIVe et XVe siècles, et, de même qu'à cette époque, le clergé et l'aristocratie militaire n'étaient plus assez forts pour l'arracher au despotisme de l'oligarchie. C'était aussi le second pas et le pas le plus décisif de l'aristocratie dans la voie qu'elle poursuivait depuis des siècles pour asservir à la fois le roi et le peuple.

Pour le moment, elle se bornait à jouir de son triomphe et à braver les plaintes de l'opinion indignée. Le premier fruit de ce sentiment de son succès fut d'inspirer à nos classes dirigeantes une complète indifférence pour tout ce qui n'était pas pour elles satisfaction d'orgueil, de jouissance et d'autorité. Elles restaient froides et railleuses pour tout le reste.

Aux brillants succès de la première moitié du règne auxquels prirent part nos bataillons de milices provinciales, rétablies en 1739, et dont une compagnie contribua à former, en 1744, l'un des régiments de *Grenadiers royaux* qui contribuèrent si brillamment aux succès éclatants de l'immortelle campagne de Flandre, à ces triomphes avaient succédé les revers et les hontes de la guerre de Sept Ans. C'était le résultat de l'abaissement moral des hautes classes : la négligence, l'insubordination, les rivalités égoïstes des chefs, l'indiscipline des soldats ne pouvaient être compensées par la valeur que les uns et les autres déployaient au moment du combat. Le public s'exagérait encore nos revers. On se racontait secrètement à Lyon que des régiments entiers avaient déserté, et c'était toujours des meilleurs, tels que Normandie, Picardie ; mieux encore, on disait que 16.000 hommes avaient passé au service du roi de Prusse ; une autre fois, il s'agissait des Grenadiers royaux, l'élite de nos milices, qui tous s'étaient rendus à l'empereur d'Autriche. Ces rumeurs, quelque absurdes qu'elles fussent, montraient que le public se rendait bien compte de la cause de nos défaites. Le sentiment du devoir militaire s'était affaibli et notre province en fournit de tristes exemples : le chevalier Bouilloud, lieutenant du roi dans une ville d'Allemagne, fut, en 1762, cassé à la tête de son régiment pour un acte d'indiscipline. L'autre incident est encore plus déplorable. La même année, le marquis de Saint-Chamond, ayant été commandé avec son régiment pour tenir garnison sur les côtes de l'Océan en vue d'une expédition en Amérique, s'en excusa sous prétexte

de santé. La punition ne se fit pas attendre ; il perdit son régiment qui prit, dès lors, le nom de la province de *Dauphiné*. C'était là un fait inouï, surtout dans une vieille famille militaire, comme l'étaient les la Vieuville, héritiers des Mitte de Chevrières. Ce trait extraordinaire de couardise s'explique cependant : le père du héros de cette triste aventure était de la plus grande bravoure ; mais, dérogeant à la noblesse de ses ancêtres, il avait eu la fâcheuse inspiration d'épouser la fille d'un garde du Trésor du Roi, Geneviève Gruyer, qui avait légué à son fils les sentiments peu belliqueux d'un bureaucrate. La répulsion pour les mésalliances n'est pas un préjugé, et on pourrait citer beaucoup d'autres exemples analogues ; il en est même d'illustres. Cette honteuse attitude valut, du reste, à Auguste de la Vieuville, un discrédit complet dans le pays, et, cinq ans après, forcé à cause de cela, de vendre la terre de Saint-Chamond au marquis de Montdragon, il quittait pour toujours notre province où ses ancêtres avaient, pendant plus de huit siècles, tenu l'un des premiers rangs.

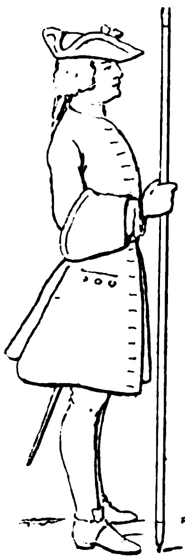
En présence de nos revers, l'aristocratie civile critiquait la conduite de nos généraux, plaisantait sur la déroute de nos soldats, mais ne faisait rien pour venger notre honneur. De tous ces riches possesseurs des fiefs de la noblesse militaire, finie sur le champ de bataille, pas un de ces anoblis ne songeait à prendre les armes comme les y aurait obligés l'ancien code féodal, et il n'était plus question de l'escadron lyonnais. A Lyon le service des pennonages était négligé ; en 1746, à la suite de l'émeute de 1744, les artisans ayant été désarmés et exclus des pennonages, le nombre des bataillons de quartier fut réduit de trente-cinq à vingt-huit. La plupart des bourgeois se faisaient remplacer par des hommes à gage. On avait cependant un officier instructeur, on jouait au soldat, mais c'était uniquement pour parader en belle tenue avec galons d'or et chapeaux à cocarde (fig. 476 à 479).

L'esprit religieux s'affaiblissait aussi comme l'esprit militaire.

La figure 478 représente le capitaine pennon de rue Thomassin, vers le milieu du XVIIIe siècle, en habit marron brodé d'or, ouvert par-devant pour laisser paraître la chemise fine et le hausse-col doré. Il est posé réglementairement « le chapeau mis de bonne grâce, le corps et la tête droits, regardant devant lui, les épaules effacées, posé ferme sur ses jambes, les jarrets tendus avec les talons sur la même ligne, écartés l'un de l'autre de la longueur d'une semelle, le bras gauche pendant d'un air aisé, tenant l'esponton ferme de la main droite, le pouce appuyé dessus, le bras étendu à la hauteur des épaules, le talon de l'esponton à terre en droite ligne vis-à-vis le bout du pied droit et à la distance d'une semelle ». Le sergent (fig. 477) est vêtu moins richement, d'un habit simplement galonné. On a représenté à part, et en plus grand, les armes distinctives de ces deux grades. L'esponton, pique de 8 pieds de longueur (fig. 479) que les officiers ont portée également jusqu'à Louis XVI, et la hallebarde de six pieds et demi (fig. 476), insigne du sergent, conservée également jusque vers les dernières années du XVIIIe siècle, et non, comme on l'a dit récemment, parce qu'une partie des fantassins étaient armés de piques. Les piques avaient été complètement supprimées pendant l'hiver de 1703 à 1704.

M. Emmanuel Vingtrinier, dans son intéressant volume *la Vie Lyonnaise*, spirituellement illustré par Coulon, a rappelé le poème satirique de Laurès, qui, sous le titre de *les Bourgeois militaires ou les Gardes de Lyon*, a raillé la garde bourgeoise de cette époque. Il a ridiculisé, entre autres, un bourgeois nommé Dufour qui, passé par tous les grades, devint capitaine pennon de la rue Buisson et se fit peindre en uniforme. Dufour ne fut pas le seul qui eut cette innocente manie. C'est, en effet, d'après le portrait





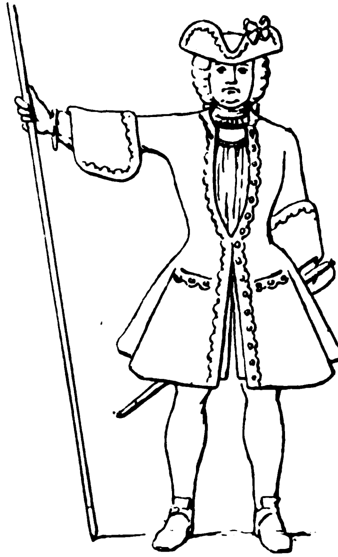




Fig. 476. Fig. 477. — SERGENT. Fig. 478. — CAPITAINE PENNON Fig. 479.

peint d'un de ses contemporains, Bertois, nommé capitaine pennon en 1746, qu'a été dessinée la figure 478. Bertois, du reste, riche négociant, était un brave homme qui, venant à mourir sans enfants, légua ses biens à l'Aumône Générale.

Le Cardinal de Tencin croyait devoir sacrifier un grand nombre de fêtes à la tiédeur générale.

La même indifférence accueillait les fléaux, les désastres, les accidents, les crimes qui se multiplièrent alors. L'année même des tristes événements de 1744, trois maisons bâties sur



Fig. 480. — LE CARDINAL DE TENCIN archevêque de Lyon de 1747 à 1758.

Pierre Guérin de Tencin appartenait à une famille du Dauphiné, anoblie récemment par des charges et qui portait pour armes : *d'or à l'arbre arraché de sinople au chef de gueules chargé de 3 besans d'argent.*

Il joua un rôle politique très important, et on s'accorde à le reconnaître pour un homme de grand talent ; mais à l'égard de sa valeur morale on ne rencontre pas la même unanimité. L'opinion générale lui est défavorable ; on est allé jusqu'à le représenter comme absolument athée, et Adamoli a même consigné dans ses notes le fait qu'à ses derniers moments il se serait fait donner l'absolution pour la forme. Avant d'accepter de tels jugements, il faut considérer que le cardinal de Tencin était haï des jansénistes, et ces gens-là ne reculaient devant aucune calomnie. Adamoli, entre autres, était un esprit haineux et fanatique. Ajoutons que la conduite de sa sœur, la mère si peu scrupuleuse de d'Alembert, fit tort à la mémoire du cardinal. Ce que l'on peut alléguer de plus concluant en sa faveur est le langage de Poullin de Lumina, janséniste avéré, qui ne dit rien qui puisse justifier le récit d'Adamoli, et, mieux encore, qui le loue comme prélat, en disant, éloge suprême de sa part, que la conduite tenue par l'archevêque de Lyon « fit presque oublier qu'il avait été archevêque d'Embrun ».[1]

Enfin, un document publié par M. Vacher (*Description des obsèques du Cardinal de Tencin, Revue Lyonnaise* (juin 1885) atteste formellement que le prélat reçut le viatique, sur sa demande, le matin de sa mort. M. l'abbé Audoux, du diocèse de Lyon a écrit une *Notice historique sur le Cardinal de Tencin* (Lyon, 1881, in-8°), où il fait valoir les raisons qui militent en faveur de ce prélat. Néanmoins, ce sujet demanderait à être traité d'une manière approfondie et à l'aide de documents authentiques inédits.

le pont de Pierre, du côté du Change et dont l'encorbellement fut heurté par des bateaux, s'écroulèrent dans la Saône, causant la mort de trente-huit personnes qui les habitaient et de deux passants. En 1751, la Saône déborda et vint, le 17 avril, jusqu'auprès du Palais de Justice ; en 1755, le Rhône et la Saône causèrent quelques dégâts ; en 1758, le Rhône inonda la Guillotière, Villeurbanne, Vénissieux, couvrit les quais et s'éleva dans l'église de la Charité jusqu'à la dernière marche du maître-autel ;

en 1753, le mercredi 11 juillet, une grêle extraordinaire ravagea Sain-Bel, Pollionay, Sourcieu, Lentilly, Saint-Romain, Couzon, Saint-Cyr, Poleymieux, Albigny, Colonge et Curis et passa en Dombes; certains grêlons pesaient une livre et demie, et la force de l'ouragan fut telle que des murs, des maisons, des terres furent entraînés par les eaux; le dimanche, 27 août, à 11 h. 1/2 du matin, un autre ouragan arracha dans la campagne quatre mille pieds d'arbres : chênes, noyers, tilleuls; à Lyon, plusieurs vitraux de Saint-Jean et de Sainte-Croix furent brisés, des toits enlevés; un fiacre avec des voyageurs et un chariot chargé de verreries furent renversés sur le quai Saint-Antoine; la débâcle des glaces de la Saône, le 17 février 1754, coûta la vie à deux hommes et entraîna quatre-vingts bateaux chargés de blé, vin, bois, charbon, marchandises d'une valeur de près de 500.000 livres; des coches, barques, plattes vinrent se briser contre les ponts. L'année suivante, le terrible tremblement de terre de Lisbonne se fit sentir jusqu'à Lyon; la Saône s'éleva en six minutes de deux pieds et demi, les cordes qui amarraient les bateaux et même les chaînes se rompirent; quelques personnes qui étaient éveillées sur les deux heures après minuit, dans la nuit du 2 au 3 novembre, sentirent deux secousses; vingt jours après, le dimanche 23, on apprit l'épouvantable catastrophe de Lisbonne. Les secousses se renouvelèrent, le mois suivant, accompagnées de phénomènes graves; les maisons Maindestre et Clavière au Greillon se fendirent; la chapelle de Maindestre s'enfonça dans le sol; la vigne des religieux de l'Observance, sur le coteau du Greillon, fut, en partie, engloutie par les crevasses qui se produisirent; le 9 des accidents semblables eurent lieu aux Chazeaux, à l'Antiquaille, chez les Lazaristes; à Saint-Sébastien chez les Bernardines; au cloître Saint-Jean, à l'hôtel d'Albon, à l'auberge du Chef Saint-Jean, chez un nommé Fuseau, avocat et banquier en Cour de Rome, qui s'enfuit de frayeur. Le 23

septembre 1766, un autre tremblement de terre se fit sentir particulièrement sur la colline de Fourvière, aux Récollets, aux Chazeaux, chez les filles de la Providence. A ces accidents se joignirent de grands froids qui ajoutaient à la misère du



Fig. 481. — MÉDAILLON EN L'HONNEUR DES SOUBRIAT
Fac-similé d'une photographie de M. P. Bosi de l'exemplaire original conservé au Musée de Lyon.

Au XVIIe siècle, un pauvre homme qui avait également prévenu une débâcle dangereuse en allumant de petits feux de bois sur la glace, au lieu de recevoir la récompense promise, avait été accusé de sorcellerie et n'y avait échappé qu'à grand'peine.

peuple, non seulement par les souffrances qu'ils lui causaient mais aussi par la cherté des vivres qui en résultait. A cette époque, en effet, c'étaient les rivières qui alimentaient les cités et, quand elles gelaient, les transports, se trouvant interrompus,

les vivres devenaient rares et chers. L'un de ces grands froids (1766) fit éclater l'intrépidité et le dévouement de deux mariniers, Soubriat père et fils, qui, au péril de leur vie, brisèrent les glaces accumulées contre les piles des ponts qu'elles menaçaient d'emporter. Le Consulat reconnaissant fit frapper une médaille en leur honneur (fig. 480). En 1770, il se produisit une catastrophe qui rappelait celle de 1744 : trois maisons, situées en face de l'Antiquaille, s'écroulèrent, ensevelissant les habitants sous leurs décombres. Enfin des crimes jusqu'alors inconnus se produisent. Le 27 juin 1763, un négociant de Lyon, demeurant rue Lafont, fut victime d'un attentat qui rappelle ceux des anarchistes contemporains. Il reçut une boîte qui fit explosion quand il l'ouvrit, brisa toutes les vitres de l'appartement, enfonça la fenêtre et atteignit, de l'autre côté de la rue, les abat-jour de la maison Auriol.

Une série de désastres financiers, qui portèrent, aux fortunes privées et à l'honneur du commerce lyonnais, des coups répétés, ne servirent pas de leçon. Pendant une période de dix-sept ans seulement, il se produisit trente et une banqueroutes, représentant un chiffre de plus de 21 millions, mais qui aujourd'hui équivaudrait à plus de 60. La liste de ces lamentables désastres montre combien, en peu d'années, la moralité commerciale et privée avait baissé, la voici : En 1751, Reynier, 600.000 livres, Lafont, 300.000 livres; en 1755, Palerne, 450.000 livres; quelque temps avant il avait donné 100.000 livres de dot à sa fille; Rose, 600.000; Clément, 1.200.000 ; en 1756, Debargues, 900.000; un juif nommé Raphaël, 600.000; en 1757, un trésorier provincial des troupes et de l'extraordinaire des guerres, 500.000; Rouge, 1.100.000; en 1758, Touquet, 700.000; en 1759, un trésorier de France, 650.000; un avocat, ex-consul et juge-garde de la Monnaie 250.000; en outre, il vola 2000 livres à la Monnaie et enleva une jeune fille; Drevet, commissionnaire, 600.000 ; Dupré, cartonnier, qui se ruina à faire bâtir trois maisons dont deux rue

Saint-Joseph et une troisième place Bellecour; en 1760, Royer, 400.000; Dufresne, marchand de fers, 600.000; en 1761, Thevenet et Gilliat, des banquiers qui faisaient passer de l'argent en Prusse pendant la guerre de Sept Ans et qui perdirent 1.500.000 livres que leur devait leur correspondant de Leipzig dont la maison fut pillée par les Russes; un ex-consul, marchand toilier, 800.000; Colard, 700.000; un tailleur de la rue de la Gerbe; le receveur de la Douane, la Ribellerie, qui faisait grand étalage de luxe et de débauche, laissa un déficit de plus d'un million; en 1763, le receveur des postes, 40.000 livres; puis le receveur de la ferme du tabac, un jeune viveur, qui faisait au jeu des pertes de 15 à 20.000 livres; en 1766, Jantet, fabricant de gazes, rue Grenette, à l'hôtel de Milan, 1.500.000; il avait pris la précaution d'acheter une maison sous le nom de sa maîtresse; Guillat et la Fitte, 600.000; Pichois, 700.000, Mongérand, 3 millions, Fabre, marchand de soie, 1.400.000; en 1767, Colomb, marchand de soies, rue Tupin, 400.000; et une manufacture de glaces, 660.000.

Le peuple, les petits bourgeois étaient, au contraire, vivement impressionnés par tous ces événements. Des phénomènes naturels ajoutaient à ces sentiments de nouvelles terreurs. La comète de 1682, qui reparut en 1759 et que l'on vit briller à Lyon au-dessus de l'Antiquaille, sous la forme d'un globe entouré de petites étoiles, depuis la fin d'avril jusqu'au mois d'octobre; une éclipse de soleil le 6 juin 1761 effrayèrent les populations. Il n'y eut pas jusqu'à la présence d'un enfant prodige, qui ne fut regardée comme un symptôme funeste. C'était le fils d'un chirurgien de Montpellier, qui se rendait à Paris (juillet 1760) accompagné de sa mère et de son précepteur. Il n'avait que cinq ans et demi et possédait le latin, le grec, l'hébreu, l'histoire, la géographie, la philosophie et la théologie. Il fut présenté à l'Académie de Lyon, y prononça un discours latin, d'un quart d'heure, et répliqua dans la même langue à la réponse qui lui fut adressée.

La corruption des hautes classes, qui commençait à être connue du peuple et le scandalisait, contribuait à semer de sombres pressentiments et déjà circulaient mystérieusement des prédictions annonçant la ruine prochaine de la France.

Effrayé par la vue de tant d'événements déplorables, aigri par les souffrances et les injustices dont il était victime, hanté par les rumeurs sinistres qui se propageaient, le peuple, de son côté, était prêt à s'émouvoir sous le plus fol prétexte. En 1768, le bruit s'était répandu que les médecins faisaient enlever des enfants pour servir aux études anatomiques. Or, un jour que des attroupements s'étaient formés à propos du doublement de droit d'entrée imposé sur le vin et de la défense qui, à la demande des rôtisseurs, avait été faite aux boulangers de faire cuire gratuitement dans leurs fours les rôtis de leurs clients, des gens intéressés à détourner la fureur populaire réveillèrent ce bruit absurde et excitèrent la foule qui, prise d'une sorte de délire, courut enfoncer les portes de l'École de médecine, située dans les bâtiments du collège, brisa tout ce qui s'y trouvait et saccagea, en même temps, l'École de peinture qui était contiguë.

Cependant, au milieu de sa sécurité triomphante, le Consulat fut frappé d'un coup qui porta une atteinte décisive à son absolutisme jusqu'alors inviolable. Il lui fut attiré par les magistrats du Siège présidial, ses rivaux et ses compétiteurs. Prenant prétexte de sa mauvaise administration financière ils portèrent aux pieds du trône les plaintes du public. Des lettres patentes, promulguées en 1764, réorganisèrent complètement le régime municipal. L'autorité du Consulat fut considérablement réduite par l'adjonction de douze conseillers de ville et de dix-neuf notables. D'autre part il était posé des limites à l'arbitraire administratif de manière à empêcher les abus surtout sous le rapport financier.

Mais si le Consulat éprouva une diminution de sa puissance, le peuple subit une déchéance politique bien plus complète. Le

système électoral institué par les lettres de 1764 déférait la nomination du Consulat à une assemblée composée du Consulat, des Conseillers de ville, de deux magistrats de la Cour des Monnaies et Sénéchaussée et de dix-sept notables élus. Et sur ces 36 électeurs, il ne s'en trouvait que quatre fournis par les corps de métiers, tandis que jusqu'alors c'étaient leurs syndics qui nommaient les échevins.



Fig. 482.
G. A. SIMONET
D'après la statue inaugurée à Tarare en 1893.
M. l'abbé Forest a parfaitement retracé le rôle de Georges-Antoine Simonet, dans son livre *le Prieuré de Tarare* (Lyon, 1897, in-8°, fig.) où ont été utilisées les nombreuses notes historiques recueillies par Mme Martin, membre de la Société de *la Diana* de Montbrison.

Le peuple était ainsi définitivement exclu du gouvernement de la cité. Le commerce ne cessait de se développer; l'industrie recevait de nouveaux perfectionnements; un coutelier apporta de Gênes le secret du couteau à velours; la première fabrique de fleurs artificielles fut établie en 1761, par une dame Marion. L'imagerie était devenue une branche de commerce importante. Les graveurs-éditeurs Joubert, Daudet, Gentot, publiaient un grand nombre d'estampes, quelques-unes d'une réelle valeur artistique, la plupart d'un genre lâché, destinées à la vente populaire. Ils avaient des succursales à Paris et étaient en relations d'affaires avec les maisons d'Allemagne On établissait, d'autre part, à Brignais une filature de soie, à Grigny, une fabrique de chapeaux d'un genre nouveau; et à Tarare, Simonet créait l'industrie de la mousseline qui a fait la richesse de ce bourg.

Nos provinces étaient moins favorisées, négligées qu'elles étaient par les grands seigneurs dont elles augmentaient l'apanage et qui n'en appréciaient que les revenus. Le Beaujolais ne voyait jamais les ducs d'Orléans. Le duché de Roannais avait passé successivement, en 1725, au comte Humbert de la Feuillade, cousin éloigné du dernier duc de la Feuillade; puis en 1752 à Henri d'Harcourt, par son mariage avec Scholastique, seule survivante des

enfants du comte de la Feuillade. Les uns et les autres laissaient à des intendants les soins d'administrer leurs possessions foréziennes et souvent à leur préjudice aussi bien qu'à celui de leurs sujets. Néanmoins le commerce roannais était en progrès, favorisé qu'il était par l'initiative individuelle. Claude d'Albon, comte de Saint-Marcel, introduisait à Roanne le filage du coton; un anglais, Michel Alcock, dont la descendance existe toujours, y créait en même temps une fabrique de *clincaillerie* et de boutons de métal à laquelle fut accordé le titre



Fig. 483. — LOUIS DUC D'ORLÉANS sire de Beaujeu de 1723 à 1752.

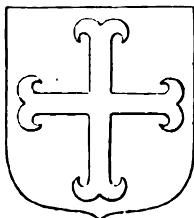


Fig. 484. HUBERT D'AUBUSSON seigneur du duché de Roannais de 1725 à 1735.

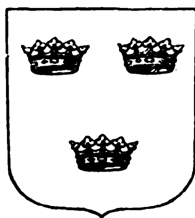


Fig. 485. SCHOLASTIQUE BAZIN DE BESONS dame régente du duché de Roannais pour Armand d'Aubusson, de 1735 à 1752. Sa famille, de vieille noblesse normande, portait pour armes : *d'azur à 3 couronnes ducales d'or.*



Fig. 486. HENRI D'HARCOURT ET SCHOLASTIQUE D'AUBUSSON (Sceau de), seigneur et dame du duché de Roannais de 1752 à 1789.

Hubert d'Aubusson, maître de camps du régiment de Piémont-cavalerie, mourut à l'âge de vingt-huit ans pendant la campagne d'Italie. N'étant pas descendant mais collatéral des ducs de Roannais, il était simplement *seigneur du duché* mais non *duc*.

Il eut quatre enfants : François, mort en 1728; Hector, mort en 1742; Scholastique, née en 1733, et Louis-Charles-Armand, fils posthume, placé comme son frère et sa sœur, sous la tutelle de sa mère, et mort en 1752, dans sa dix-huitième année.

Sa sœur Catherine-Françoise-Scholastique, seule héritière, épousa en 1752, Henri, duc d'Harcourt, à qui elle apporta, entre autres, le duché de Roannais.

de Manufacture royale. Le pont, emporté en 1680 par une inondation, allait enfin se reconstruire et relier les deux tronçons

de la belle route du Bourbonnais. En même temps le canal de Givors, créé par un horloger du nom de Zacharie (1761), se commençait, et, s'il eût été terminé, il aurait joint les deux bassins du Rhône et de la Loire et réalisé l'œuvre accomplie de nos jours par le chemin de fer de Saint Étienne.



Fig. 487.
CANAL DE GIVORS
(Jeton frappé en 1784 en mémoire du).

Ce jeton, gravé par le célèbre du Vivier de Paris, représente le Rhône et la Loire s'unissant par-dessus les montagnes. La légende, qui ne peut se traduire littéralement en français, signifie : *Le Rhône aime, désire ardemment la Loire.* Le revers, qu'il était inutile de reproduire, porte ces mots :

CANAL DE GIVORS 1784

tracés en trois lignes dans une couronne de roseaux.

Il ne faut pas oublier, parmi les heureuses création de cette époque, la construction des casernes de Roanne et de Montbrison, qui délivrèrent ces deux villes et la province des inconvénients qu'occasionnait le logement des soldats, hôtes toujours incommodes, surtout à une époque où les troupes, étant composées de volontaires, étaient plus turbulentes et plus indisciplinées qu'aujourd'hui. Quant à la Dombes, elle voyait se clore sa période d'indépendance et disparaître ses immunités. Le duc du Maine, mourant en 1736, avait laissé pour héritier son fils aîné, Louis-Auguste II. A cette époque, le même esprit d'insubordination qui se produisait en France dans les rangs de l'aristocratie et des corps constitués, avait pénétré dans la Principauté, et les États, convoqués pour voter le don gratuit, opposèrent une résistance systématique aux demandes du souverain. Cette révolte parlementaire provoqua la suppression des immunités fiscales (1739) dont la Dombes jouissait depuis tant de siècles, et son assujettissement à l'impôt annuel. Louis-Charles, comte d'Eu, ayant succédé, en 1755, à Louis Auguste, son frère aîné, mort sans alliance, céda au roi, sept ans plus tard et par échange, sa principauté de Dombes (1762). Dès ce moment ce petit

État, dernier souvenir géographique de la domination des em-



Fig. 488. — LOUIS-AUGUSTE II
prince souverain de Dombes de 1736 à 1755.



Fig. 489. — LOUIS-CHARLES
dernier prince de Dombes de 1755 à 1762.

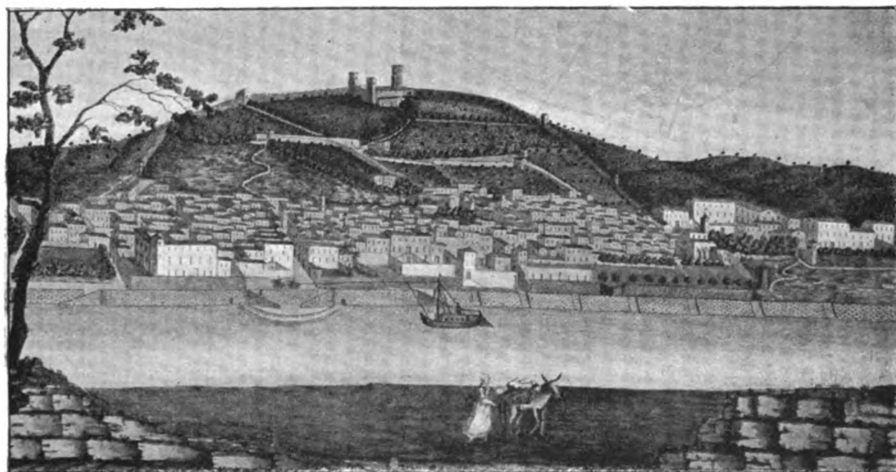


Fig. 490. — VUE DE TRÉVOUX VERS LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE
D'après un dessin à l'aquarelle communiqué par M. de Longevialle.

Rappelons ici que l'orthographe primitive et locale était Trevoux, comme le faisait observer Brossette à Boileau qui avait écrit Trévoux. Cette prononciation avait donné lieu à la raillerie connue d'après laquelle on prétendait que Judas était né à Trévoux parce que Jésus-Christ avait dit : un d'*entre vous* me trahira.

pereurs d'Allemagne sur la rive gauche de la Saône, restitué

enfin à la France et confondu dans l'uniformité administrative et judiciaire du pays, n'exista plus qu'à l'état d'expression géographique.

Ce fut un coup mortel porté à la petite capitale. Privée de tout rôle politique, elle allait disparaître avec son parlement, son prince et toutes les industries dont ils alimentaient l'activité. L'imprimerie n'exista, pour ainsi dire, que de nom. Il resta seulement un atelier d'affinage et de tirage d'or, que le roi y établit en compensation de la perte de l'Hôtel des Monnaies.



Fig. 491. — CAMILLE FALCONNET
Fac-similé de la gravure de Moitte, d'après le buste d'E. Falconnet, dessiné par Cochin.

Camille, était le troisième descendant d'une famille de médecins. Le premier, André, était né à Roanne et vulgarisa l'emploi du quinquina qu'avaient importé les jésuites et que la plupart des médecins rejetaient comme dangereux. Il fut échevin de Lyon en 1667. Noël, son fils, devint médecin consultant du roi, et Camille, également médecin du roi, fut, en outre, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ils arrivèrent tous les trois à un âge très avancé, André jusqu'à soixante dix neuf ans, Noël à quatre-vingt-dix et Camille à quatre-vingt-onze.

A Lyon la chaire de droit, un instant abandonnée, était de nouveau occupée avec succès par Jolyclerc et par François Rieussec, dont les descendants n'ont pas cessé de tenir un rang distingué dans la magistrature et qui avait personnellement établi à la Croix-Rousse des écoles primaires pour les enfants pauvres. L'enseignement, inauguré par Bourgelat, se transformait en une *Ecole royale vétérinaire*, installée à la Guillotière en 1761. L'Ecole de médecine, célèbre par les habiles praticiens qu'elle avait formés, maintenait sa réputation et créait, aux Brotteaux, en 1772, un jardin botanique. Les chi-

rurgiens s'élevaient graduellement au-dessus de l'humble condition d'où ils étaient sortis et fondaient une école; une Société d'agriculture s'était constituée et tenait ses séances dans les bâtiments du Concert, où elles alternaient avec celles des chirurgiens. D'utiles innovations, parmi lesquelles la culture de la luzerne, résultèrent de ce zèle intelligent. Les sciences pratiques, poursuivies avec activité, faisaient éclore de nouvelles inventions qui malheureusement restaient, pour la plupart, sans application. C'était ainsi un Lyonnais qui, le premier en France, avait l'idée de l'emploi de l'hélice, comme moteur. Il construisit un bateau qui remonta le Rhône de Saint-Clair à la Pape, tentative qui précédait de vingt ans le premier essai des bateaux à vapeur. A Paris c'était sous le nom lyonnais de Chamousset que se créait la Petite Poste. La bibliothèque du collège était ouverte au public (1765), de même que celle du Petit-Collège; Adamoli léguait à l'Académie, en 1763, une riche collection de livres, relatifs spécialement à l'histoire naturelle et aux arts; la bibliothèque du Concert, la plus complète qu'il y eût en France en ouvrages de musique, et celle des religieux Au-



Fig. 492. — UNE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE
(Dessin allégorique figurant le laboratoire d').
Fac-similé d'une eau forte de Delamonce. illustrant les Éléments d'Hippiatrique *de Bourgelat* (Lyon, 1750).

C'est au n° 97 de la Grande-Rue de la Guillotière que la première école vétérinaire de France eut son siège. On payait 30 sols par jour pour les chevaux, bœufs, etc., 15 sols pour les chèvres, moutons et autres petits animaux. L'école tendit bientôt à s'écarter de son objet; les élèves s'occupaient de médecine et de chirurgie; ils étaient reçus à l'hôpital, et assez forts pour disputer les prix aux chirurgiens; ils enlevaient à ceux de la Guillotière toutes leurs pratiques. Il fallut un arrêt du Conseil d'État pour mettre un terme à cet abus.
M. Arloing, directeur de l'École vétérinaire, a écrit récemment une nouvelle étude très complète sur les origines de cette école, sous le titre de *le Berceau de l'enseignement vétérinaire* (Lyon, 1889, in-8°, figures).

gustins étaient également à la disposition du public ; le Consulat achetait le cabinet d'histoire naturelle de Pestalozzi.

En même temps Lyon se transformait de jour en jour. Des améliorations importantes de voirie étaient réalisées. En 1755, l'échevin Jean-François Genève faisait poser des inscriptions portant les noms des rues ; les lanternes à chandelles étaient remplacées (1769) par des réverbères à huile ; sept ans après l'éclairage public se composait de 412 réverbères et de 21 lanternes de l'ancien système. En 1769, on érigeait sur la place des Cordeliers, la colonne monumentale du Méridien, détruite en 1860 par le vandalisme officiel qui a fait disparaître tant de monuments de l'art lyonnais. Le clergé prenait part à ce mouvement ; l'abbé d'Ainay, suivant l'exemple de ses prédécesseurs (*cf.* p. 364), cédait une partie du terrain de son monastère, pour ouvrir une rue qui était appelée, à cause de lui, rue de Jarente ; le Chapitre de Saint-Jean entreprenait (1768) la construction du majestueux édifice de la *Manécanterie*, resté inachevé ; et les Augustins faisaient bâtir une nouvelle église dont la première pierre fut posée au nom du roi en 1771, et qui fut, pour cela, placée sous le vocable de Saint-Louis ; c'est aujourd'hui celle de Notre-Dame de Saint-Vincent. Les projets de dégagement des abords de la ville continuaient à s'effectuer. Le pont de la Guillotière était débarrassé de la porte fortifiée, du corps de garde et de la chapelle qui encom-

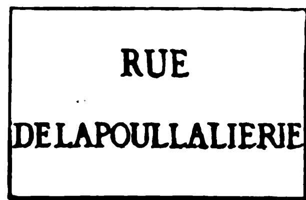


Fig. 493. — ÉCRITEAU DE RUE au XVIIIe siècle.

Les écriteaux des rues, établis en vertu de l'ordonnance de 1755, consistaient en de petites tablettes de pierre faisant légèrement saillie et sur lesquelles les noms des rues étaient gravés en creux. Il n'en existait plus, au milieu de ce siècle, que deux spécimens à l'angle sud-ouest des rues Vandran et de la Poulaillerie. L'auteur les a dessinés en 1854, au moment de la démolition de la maison à l'angle de laquelle ils étaient placés. Il existe cependant d'autres écriteaux du même genre, plus anciens. L'un publié par l'auteur en 1855 dans le *Magasin Pittoresque*, est l'inscription de la rue Désirée, en gothique et datée de 1554 ; l'autre porte ces mots : LA RVE NEYRET A ÉTÉ CONSTRVITE AN MDCXIX. Ce sont donc non des écriteaux indicatifs mais des inscriptions commémoratives.

braient son débouché sur la rue de la Barre. L'ancienne route de Genève, définitivement rétablie par la démolition du bastion Saint-Clair, ouvrait un débouché au commerce et au nouveau quartier une belle perspective, agrémentée d'un pont (fig. 495) et d'une fontaine monumentale détruite récemment.

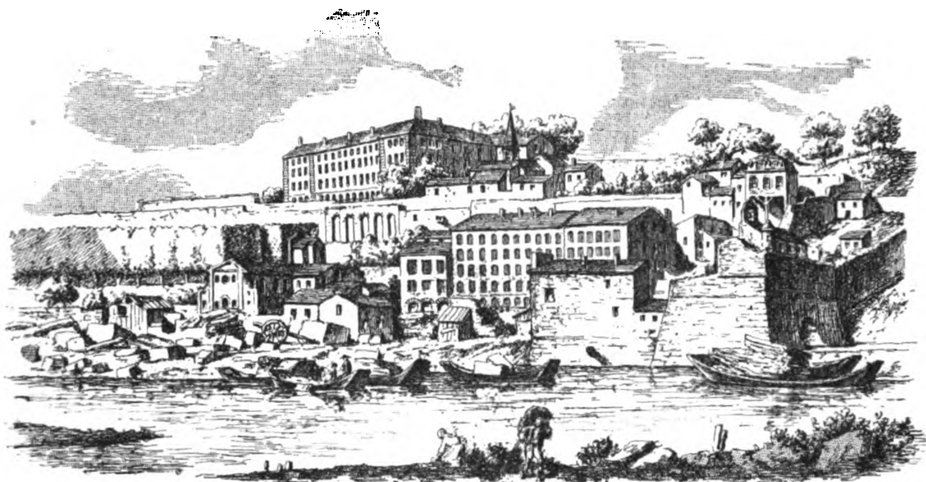


Fig. 494. — LE QUARTIER SAINT-CLAIR AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE
D'après un dessin au lavis de Bidault.

A droite on voit le bastion Saint-Clair dont la démolition se commence par une ouverture percée dans la masse de sa construction. De même aussi, l'entreprise Soufflot et Munaret est en voie d'exécution ; la maison faisant l'angle de la montée actuelle Bonafous est bâtie, mais le reste de la place Saint-Clair conserve son ancien aspect. L'édifice qui parait un peu plus à gauche est la chapelle des Pénitents de la Croix. Le massif d'arbres au-dessus fait partie du jardin du Grand Séminaire terminé par un édicule qui abritait une statue de saint. Plus haut enfin s'élève le monastère des Colinettes, occupé aujourd'hui par un hôpital militaire. Le projet primitif, décidé par le Consulat en 1749, avait été d'établir un port de marchandises. C'est ce qui explique la présence de blocs de pierre et de nombreux bateaux diversement chargés.

Tous ces travaux n'étaient pas dus seulement à l'amour du bien public et au sentiment de l'art ; mais beaucoup étaient des entreprises de spéculation. Les classes riches, insatiables, ne rêvaient que les moyens d'accroître par des combinaisons, leurs fortunes déjà colossales, mais qui ne suffisaient pas à leur orgueil et à leur soif des plaisirs. La spéculation se portait surtout sur les terrains. L'idée de pareilles entreprises était ancienne ; nous avons déjà vu des projets analogues pour la place Bellecour et le quai de Saône

et, récemment, un îlot de sable conquis sur le Rhône. En 1766, Antoine Morand proposait la création d'un quartier nouveau au delà du Rhône, aux Brotteaux. Ce projet lui avait été inspiré par l'initiative de l'administration de l'Hôtel-Dieu qui, dès 1743, avait

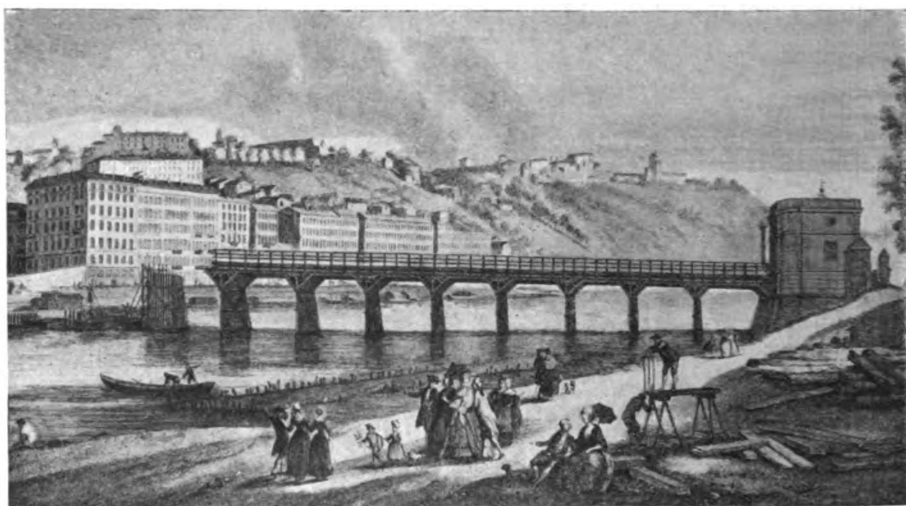


Fig. 495. — LE PONT MORAND EN CONSTRUCTION ET LE NOUVEAU QUARTIER SAINT-CLAIR

Fac-similé réduit d'un fragment de la gravure de Bidault.

A droite on voit les nouvelles maisons construites par Soufflot, Munaret et Rater. A gauche paraît la maison Milanais, incendiée en 1831. On a *l'Histoire du quai Saint-Clair* (Lyon, 1883, in-8°) écrite avec autant d'esprit que de savoir par M. Théodore Aynard, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées.

établi deux bacs à traille sur le Rhône, l'un vers les Cordeliers, l'autre à la hauteur des Terreaux. Le terrain de la rive gauche, entre les deux bacs, fut nivelé, on y planta des allées de mûriers et d'ormeaux. Aussitôt il s'y bâtit, sur des terrains loués pour neuf ans, une quantité de maisonnettes qui formèrent un véritable village, origine première des Brotteaux ; il fallut établir un troisième bac au port Saint-Clair. L'administration avait même décidé, en 1754, la construction d'un pont à la place d'un des bacs, mais n'avait pu l'exécuter. Ce furent ces projets et cette expérience qui suggérèrent à Morand l'idée d'une spéculation fructueuse ; il acheta des terrains destinés à la construction du nouveau

quartier et, autorisé par une ordonnance du 4 janvier 1771, fit construire le pont de bois qui vient d'être démoli récemment (1890) ; en suite de quoi les recteurs de l'Hôtel-Dieu firent tracer, sur leurs propriétés (1780), le plan d'une nouvelle ville aujourd'hui florissante. Sur un autre point, un sculpteur, Michel-Antoine Perrache, parvint à réunir un certain nombre de riches actionnaires et mettait à exécution un projet que le Consulat avait eu en vue quand il acheta, en 1735, les îles du confluent. Il s'agissait de les réunir à la ville par une chaussée de deux kilomètres qui rejetterait le Rhône sur la rive gauche et permettrait de transformer en terre ferme les six ou sept îlots qui s'étendaient entre Ainay et la Mulatière.



Fig. 496. — L'ABBÉ TERRAY
D'après un buste de Guillaume Coustou fils.

Joseph-Marie Terray, né à Boen en Forez, en 1715, fut Contrôleur des finances de 1769 à 1774, et mourut en 1778, laissant une fortune de plusieurs millions. Son neveu et héritier universel, Antoine-Jean Terray, fut le dernier intendant de Lyon et périt victime de la Révolution en 1794.
Le buste reproduit ici avait été exécuté par ordre du Consulat.

Cependant les Lyonnais étaient assez sages pour respecter

l'autorité royale qui, du reste, leur était si favorable. Ce fut l'aristocratie parlementaire qui, la première, prit une attitude formelle de révolte. Alors le Roi eut conscience de la gravité du danger, il parut sortir de la torpeur honteuse où il croupissait au milieu d'indignes voluptés. Après avoir confié à un Forézien, l'abbé Terray (fig. 496) la réforme financière dont celui-ci s'acquitta *per fas et nefas*, Louis XV frappa un coup décisif en opérant le démembrement du Parlement de Paris dont l'immense ressort fut divisé en six Cours souveraines.

Le coup d'État du chancelier Maupeou entraînait la chute de la Cour des Monnaies, de la Sénéchaussée, et du Présidial de Lyon qui, depuis 1705, ne faisaient plus qu'une Cour. Il fut, en conséquence, créé à Lyon, en février 1771, sous le titre de *Conseil supérieur*, une Cour souveraine, dont les attributions, beaucoup plus étendues que celles de la Cour des Monnaies et d'un ressort plus vaste, comprenaient, outre nos provinces, celles du Mâconnais et de Dombes. Cette organisation motiva la suppression du bailliage de Villefranche et du Parlement de Trévoux ; cependant ce dernier siège fut, dès l'année suivante, rétabli sous le titre de Sénéchaussée.

La création des Conseils supérieurs était un immense avantage au point de vue administratif et politique. Le démembrement de l'immense ressort du Parlement de Paris rendait l'exercice de la Justice plus facile pour les justiciables qui, comme chez nous, étaient éloignés du tribunal suprême dont ils dépendaient ; la suppression de la Cour des Aides et de la Table de marbre et l'attribution, à chaque Conseil supérieur, des causes relevant de ces juridictions, étaient un bienfait non moins appréciable ; la justice devenait gratuite ; et enfin, l'esprit de réaction et d'insubordination du Parlement qui, depuis un siècle, agitait l'État et entravait la réalisation des réformes plus qu'il n'empêchait les abus, se trouvait étouffé. En résumé, le système inau-

guré par Maupeou réalisait dès ce moment, l'équivalent de l'organisation judiciaire de nos jours.

A Lyon, le Conseil supérieur, obéissant aux vues du gouvernement, entreprit de diminuer la puissance du corps municipal. Il commença par le réduire à son vrai rôle en lui enlevant les prérogatives de juridiction féodale qu'il s'était tout récemment attribuées. Il le força à aliéner la seigneurie de Cuire-la-Croix-Rousse (1771) et d'autres acquisitions qu'il avait faites dans Lyon.

On devine combien des réformes aussi radicales durent provoquer de mécontentement. Tout se borna cependant à des murmures. Plusieurs parlementaires, à la suite du conflit avec le pouvoir royal, avaient été exilés, trois, entre autres, en Beaujolais : l'un à Beaujeu, un autre à Belleville, et le plus éminent des trois, le Président de Lamoignon, à Thizy. On racontait, en termes émus, les souffrances de ce pauvre homme, relégué sur la pointe d'un rocher *(sic)* où son carrosse n'avait pu le monter qu'avec l'aide de ses valets. On raillait, on chansonnait les membres du Conseil supérieur ; mais en somme on se soumit, car on savait de quoi était capable le Souverain indolent lorsqu'il avait pris une résolution. Louis XV, avec cette froide fermeté dont il avait donné la preuve sur les champs de bataille, allait peut-être sauver la France de la Révolution, comme il avait sauvé l'armée d'une défaite à Fontenoi, lorsqu'il fut emporté par la mort (1774).

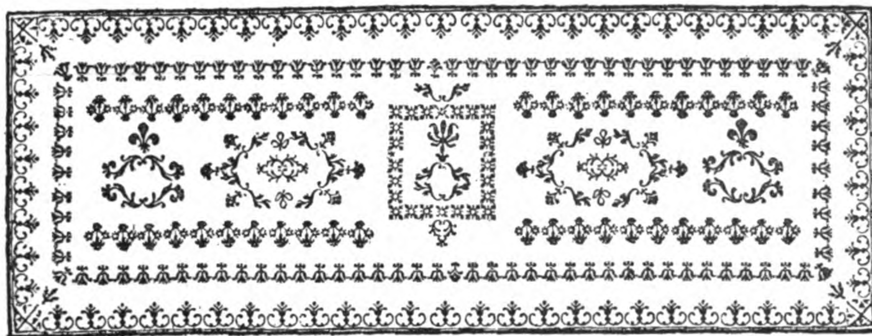


Fig. 497. — LE PARLEMENT PRÉSENTANT une requête à Louis XV.
Fac-similé d'une gravure du temps.

M. Pierre de Saint-Victor a publié, sous le titre *Exil en Beaujolais de Lamoignon* (Lyon, 1883, in-8°), extrait du registre inédit du bailliage, le récit complet des incidents provoqués par cet événement. De son côté M. William Poidebard a tiré de son riche cabinet et mis au jour des couplets satiriques contre les membres de notre Conseil supérieur.



Fig. 498. — GRAVURE LYONNAISE EN L'HONNEUR DE NECKER



X

PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION

Jamais, à aucune période de son histoire si ce n'est au moyen âge, la haute bourgeoisie lyonnaise n'était arrivée à un degré de richesse et de puissance égal à celui qu'elle atteignit au XVIIIe siècle.

Sous le rapport économique la Révocation de l'édit de Nantes garantissait, depuis un siècle, la suprématie de notre industrie contre toute concurrence étrangère et, à l'intérieur, les nouveaux règlements assuraient au capital la suprématie absolue sur la main-d'œuvre, réduite à l'état d'instrument passif.

Au point de vue politique, l'édit de 1764, en brisant l'autocratie du corps consulaire par l'adjonction d'éléments fournis par les riches bourgeois, accroissait l'influence de ces derniers et favorisait leurs projets ambitieux.

Tout, d'ailleurs, semblait conspirer pour donner aux classes dirigeantes une confiance absolue en leur propre mérite. Elles n'étaient plus retenues dans le champ restreint de leurs occupations vulgaires ; elles avaient abordé hardiment le domaine intellectuel, non pas seulement les exercices littéraires à titre de délassement, mais les études scientifiques et les plus hautes

conceptions d'ordre moral et politique. C'est un des traits les plus caractéristiques de cette époque que les succès obtenus en ce genre par notre aristocratie lyonnaise. Notre académie était une véritable pépinière de savants, dont plusieurs brillèrent dans le monde scientifique de la capitale. Sans parler de ceux que leur modestie empêcha de rechercher de pareils honneurs, un grand nombre de Lyonnais, au XVIIIe siècle, siégèrent avec éclat, soit à l'Académie française, soit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, soit à celle des Sciences : l'abbé Terrasson, Gros de Boze, Falconnet, Mongez, Fantet de Lagny, Chappe d'Auteroche, Jars, Thy de Milly, les de Jussieu, etc., et, particularité remarquable, c'était bien moins des professionnels que des hommes du monde qui composaient cette pléiade illustre. L'art lui-même trouva des recrues dans ce milieu et il suffira de citer J.-J. de Boissieu, dont la renommée est européenne, et qui, on ne le soupçonnerait guère, était, en réalité, un grave magistrat.



Fig. 500. — GROS DE BOZE

Fac-similé réduit d'une gravure à la manière noire par Bouys, d'après un portrait sur nature peint en 1708.

Jean-Claude Gros de Boze, numismate, né à Lyon en 1680, mort à Paris en 1755, fut membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres dont il fut le secrétaire perpétuel.

Tant d'avantages avaient fini par enivrer la génération d'alors, et les hautes classes, persuadées qu'elles possédaient, aussi bien que les richesses matérielles, la sagesse et la raison absolues,

s'affermirent dans le projet de s'emparer du gouvernement au préjudice et du roi et du peuple. Précisément il s'offrit à elles un nouveau moyen d'action plus puissant qu'aucun de ceux dont l'oligarchie avait pu se servir jusque-là.

Dans les premières années du règne de Louis XV, les Écossais réfugiés en France, y avaient fait connaître une société secrète qui, sous le titre de Franc-Maçonnerie, avait pour objet le rétablissement des Stuarts. L'aristocratie française adopta avec empressement ce mode d'association si favorable à ses projets ambitieux. La Franc-Maçonnerie se répandit avec une rapidité extraordinaire. Établie à Lyon avant le milieu du siècle, elle y fut accueillie si avidement qu'en moins de dix ans sept loges y furent créées : la *Parfaite amitié*, 1753 ; *la Sagesse*, 1756 ; l'*Amitié,* 1758 ; les *Vrais amis*, 1760 ; la *Grande loge des Maîtres réunis*, 1760 ; les *Amis choisis*, 1761, et, en 1762, le *Parfait silence*, qui existe encore. Bientôt ce fut un engoûment général dans les hautes classes : il n'y eut personne qui ne voulût faire partie de la nouvelle association ; on y était attiré par la curiosité, le cérémonial étrange, les pratiques mystérieuses des



Fig. 501. — BERNARD DE JUSSIEU
Fac-similé réduit de la gravure d'Amb. Tardieu.

Les de Jussieu ont formé une suite de célèbres naturalistes : Antoine, né en 1686, mort en 1758, professeur de botanique au Jardin des Plantes de Paris. Bernard, son frère, l'un des plus illustres botanistes, né en 1699, mort en 1777, anobli de même qu'Antoine par une charge de secrétaire du roi. Joseph, frère des précédents, voyageur et naturaliste, né en 1704, mort en 1779 ; Antoine-Laurent, leur neveu, membre, comme Antoine et Bernard, de l'Académie des Sciences, né en 1748, mort en 1836. M. Félix Desvernay a publié (*Lyon Revue*, 1889), des documents généalogiques sur cette famille, et M. Aimé Vingtrinier a écrit en 1896, une étude très détaillée intitulée *la famille des Jussieu* (Paris, 1896, in-8°).

loges; on y était retenu par les avantages qu'on en retirait ou que l'on espérait en retirer : on racontait ainsi qu'à la bataille de Dettingen, un officier français avait dû la vie à sa qualité de Franc-Maçon; qu'un voyageur, perdu dans des contrées sauvages du Nouveau Monde, y avait rencontré des frères Maçons qui lui avaient donné asile et secours. L'attrait du plaisir contribua, lui aussi, au développement de la Maçonnerie, et, dans les premiers temps, malgré les protestations des Maçons rigoristes, il y eut à Lyon des loges dites d'Adoption, c'est-à-dire formées par des femmes. Il y en avait trois en 1762, mal composées du reste. Mais là, comme en beaucoup de choses, ce n'était que le charlatanisme extérieur pour amorcer les niais.

Enfin, il arriva un moment où il eût été plus facile de compter dans la noblesse, la haute bourgeoisie, ceux qui n'étaient pas Francs-Maçons que ceux qui l'étaient. Le clergé régulier et séculier fournissait aux loges un appoint très appréciable et cependant il y avait les brefs de Clément XII et de Benoît XIV qui condamnaient la Franc-Maçonnerie ; mais sans parler de certains ecclésiastiques qui étaient d'une orthodoxie douteuse, les autres se retranchaient de bonne foi derrière les principes gallicans, en vertu desquels les actes du Saint-Siège n'étaient valables qu'autant qu'ils étaient officiellement reconnus en France. On conçoit quelle devait être la puissance de cette nouvelle association ainsi composée de tout ce qui était riche, puissant et influent, et on le comprendra mieux en apprenant qu'elle avait des représentants jusqu'au pied du trône et que le chef des Francs-Maçons français était un prince du sang, le comte de Clermont.

Un seul obstacle se dressait encore : la célèbre Compagnie de Jésus, qui, moins de deux siècles auparavant, avait, aidée des forces populaires, fait échouer la sanglante conspiration de l'aristocratie protestante. Ce fut contre elle que les efforts furent dirigés.

A Lyon, la guerre commença par une querelle littéraire. En 1755, le P. Tolomas ayant, dans un discours latin, critiqué les Encyclopédistes, souleva une tempête furibonde. D'Alembert, singulier partisan de la liberté de penser, voulut rendre l'Académie de Lyon responsable des opinions d'un de ses membres et exigea avec hauteur que le Père fût exclu. La prétention était trop outrecuidante et puis les Lyonnais, question de doctrine à part, nourrissaient généralement une vive affection pour les Jésuites dont ils étaient les élèves et qui avaient su gagner leur estime et leur reconnaissance. Le célèbre mathématicien, malgré son crédit, ne put obtenir gain de cause ; ce fut lui qui dut se retirer et il fut suivi dans sa retraite par un petit nombre d'amis. Ce succès minime ne pouvait avoir aucune influence sur la marche générale des événements. Le nouvel archevêque lui-même, attaché à la doctrine de Jansénius, renouvela le conflit en le plaçant sur le terrain religieux. L'alliance de l'athéisme philosophique et du jansénisme, de l'aristocratie parlementaire et des grands seigneurs de la Cour, plus puissante encore à Paris qu'à Lyon, finit par triompher. Les Jésuites furent d'abord expulsés des collèges qu'ils dirigeaient. A Lyon, cette mesure provoqua une véritable émeute parmi les élèves qui ne voulaient pas se séparer de leurs maîtres. Mais le résultat le plus appréciable fut la ruine de l'enseignement scientifique dans notre ville. Les Oratoriens qui succédèrent aux Jésuites n'étaient



Fig. 502. — MALVIN DE MONTAZET (Armes d'Antoine de), archevêque de 1758 à 1788.

Il appartenait à une famille de l'Agénois qui portait pour armes : *Ecartelé aux 1re et 4e d'azur à 3 étoiles d'or : aux 2e et 3e de gueules, à deux balances l'une sur l'autre d'argent.*

C'était un lettré ; il fut membre de l'Académie française. Il s'est fait connaître par son zèle pour le jansénisme et par ses abus d'autorité au sujet de la liturgie de son diocèse.

pas capables de les remplacer à cet égard; et encore aujourd'hui, malgré les nombreuses chaires établies par l'État, le niveau scientifique ne s'est pas relevé. En vain chercherait-on, parmi les gens du monde de notre société lyonnaise, des hommes versés dans les sciences physiques et mathématiques pareils à ceux qui se sont illustrés chez nous aux XVIIe et XVIIIe siècles, capables de siéger à l'Académie des Sciences et de laisser une renommée universelle tels que ceux qui viennent d'être cités.

Cette expulsion n'était qu'une mesure préliminaire, et presque aussitôt après l'Ordre entier était proscrit en France (1762). L'oligarchie était enfin délivrée de ses seuls adversaires. Ce qu'il y eut de singulier et qui peint l'audace de l'aristocratie maçonnique, c'est qu'en accusant la Compagnie de Jésus, elle ne faisait que dévoiler ses propres intentions en les leur attribuant. Sauf un mot à changer, l'arrêt d'expulsion dépeignait, non les Jésuites, mais la Franc-Maçonnerie elle-même « tendant à introduire, sous le voile d'un intérêt *humanitaire*, un corps politique dont l'essence est une activité continuelle pour parvenir par toutes sortes de voies, directe ou indirecte, sourde ou occulte, d'abord à une indépendance absolue, puis successivement à l'usurpation de toute autorité ». Aujourd'hui que ces plans se sont réalisés on n'en fait plus mystère, on l'avoue : les projets attribués aux Jésuites étaient ceux des Francs-Maçons.

Éblouis par le succès, par l'éclat trompeur des progrès accomplis, par une confiance orgueilleuse en leur propre mérite, les gens d'alors ne voyaient même pas leur insuffisance intellectuelle et morale. Elle se trahissait d'une part par l'abandon des études historiques qui constituent, en réalité, la partie expérimentale des sciences politiques et sociales. Non seulement elles étaient abandonnées mais altérées par les principes d'une prétendue philosophie de l'histoire qui consistait à substituer aux faits,

des théories préconçues. Nous eûmes à Lyon un exemple de cette méthode absurde dans l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de Lyon*, par Poullin de Lumina. Cette méchante compilation est un monument d'ignorance et de fatuité, dû à un négociant lyonnais qui se croyait capable d'écrire l'histoire parce qu'il avait feuilleté quelques vieux livres. Tel fut, avec l'*Histoire de l'Eglise de Lyon*, publiée sous le couvert du même nom, le seul ouvrage historique qui ait été écrit à Lyon au XVIII[e] siècle depuis le P. de Colonia.



Fig. 503. — LE P. DE COLONIA
Fac-similé de la gravure de Séraucourt.

Dominique de Colonia, religieux de la Compagnie de Jésus, né à Aix-en-Provence en 1660, et mort à Lyon, où il était bibliothécaire du Collège, en 1741, a été le dernier historien lyonnais digne de ce nom. Son *Histoire littéraire de la ville de Lyon* est un bon livre, qui mérite encore d'être consulté, malgré les progrès de la science historique. Quant à Brossette, son contemporain, ce n'était qu'un lettré; son *Éloge historique de la Ville de Lyon* est une réédition de l'ouvrage du P. Ménestrier, bien inférieure à celui-ci, et sans aucune valeur au point de vue historique; il n'est intéressant que parce qu'il donne la suite des armoiries des échevins jusqu'à 1711; des exemplaires plus récents continuent la liste jusqu'en 1740. Brossette s'est fait mieux connaître par sa correspondance avec Boileau.

Mais c'était surtout le désordre moral qui fut la plaie de cette époque et qui favorisa, en réalité, le désordre des idées. Les hautes classes s'abandonnaient à tous les entraînements, et le contre-coup s'en fit parfois sentir jusque dans les classes moyennes

et se manifesta par certains incidents. Ainsi trois jeunes filles de la paroisse de Saint-Georges, éprises de trois officiers, s'empoisonnèrent à la nouvelle de leur départ. Un autre épisode plus connu est le suicide de Thérèse et de Faldoni. Celui-ci était un maître d'armes italien qui, se mourant d'une maladie incurable, voulut entraîner avec lui dans la tombe celle qu'il aimait, pour ne pas permettre qu'elle en épousât un autre après sa mort. Il parvint à la faire consentir à cette résolution et ils se tuèrent l'un l'autre en même temps, dans une chapelle particulière à Irigny. Ce ne fut pas tant l'acte en lui-même qui fut répréhensible, mais bien plus encore l'intérêt élogieux que les écrivains du temps, et, le croirait-on, jusqu'au doux Fontanes lui-même, témoignèrent à ces malheureux. En réalité, si l'exaltation de la jeune fille méritait l'indulgence et la commisération, l'acte de Faldoni n'était que le résultat d'une jalousie monstrueuse et d'un égoïsme féroce, dignes de la réprobation de tous les hommes de cœur.

A la dépravation des mœurs se joignit un orgueil qui se manifestait même parmi le clergé. Nos archevêques, dédaignant le titre de comtes de Lyon, surmontaient leurs armoiries des couronnes ducales (fig. 502) et même les enveloppaient du manteau de la pairie (p. 360, fig. 462). C'est alors que les chanoines-comtes de Lyon obtinrent du roi l'honneur d'orner leur camail d'une riche croix pectorale; il leur fut même permis de la porter en ville attachée à la boutonnière. Certes, de leur part, il n'y avait pas outrecuidance à se parer d'une marque distinctive alors que nos échevins, avant même d'avoir fait confirmer leur noblesse de fraîche date, surmontaient leur blason d'une couronne de comte (p. 415, fig. 512); mais aussi bien que nos chanoines, les dames des différents chapitres établis dans le diocèse se mirent à porter de véritables décorations; c'est alors aussi que, à l'exemple des comtes de Lyon, d'autres corps ecclésiastiques exigèrent des preuves de noblesse. Du reste, les désordres, les principes dits philosophi-

ques, l'esprit d'insubordination avaient pénétré dans les cloîtres et entraîné la ruine des plus illustres monastères. Le chapitre de l'Ile-Barbe, misérable reste de l'antique abbaye, avait disparu ; l'illustre et puissante abbaye de Savigny s'éteignait avec

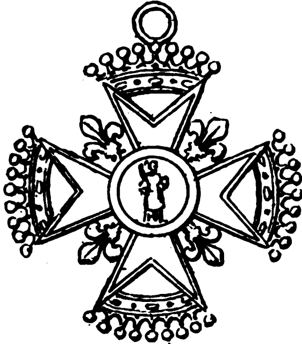


Fig. 504.
CROIX DES CHANOINES-COMTES DE LYON
D'après un dessin du temps.

C'est en 1740 que cet insigne fut accordé à nos chanoines. Il se portait suspendu à un large ruban rouge liséré de bleu et ajusté au col. Les chanoinesses d'Alix, de l'Argentière, de Salles, etc., obtinrent des distinctions analogues. Tout récemment, on a rendu aux chanoines actuels de Saint-Jean cette décoration de leurs illustres prédécesseurs. Sous le titre de *La Croix des chanoines-comtes de Lyon* (Montbrison, Gauthier-Brossart, 1896, in-4° fig.), M. l'abbé Sachet a publié une étude complète qui ne laisse rien à désirer.



Fig. 505.
CHANOINES-BARONS DE SAINT-JUST
(Armes des).
D'après un fer de reliure du XVIII*e* *siècle.*

Jaloux du titre des chanoines-comtes de Saint-Jean, les chanoines de Saint-Just s'attribuèrent la qualité de barons qu'ils justifiaient par la possession de nombreuses baronnies. Ils prirent pour armes : *d'argent au lion de gueules* (blason du comté de Lyon avec interversion des émaux), *à la bordure d'azur besantée d'or.* Cimier : une couronne de baron terminée d'une rose rappelant la rose d'or donnée par le pape Innocent IV ; supports : deux licornes. Ces armes figurent déjà sur des jetons du XVIe siècle. Elles furent sculptées sur le fronton de l'église et détruites en 1792.

ses derniers moines ; Ainay, sécularisé en 1685, portait encore le titre d'abbaye, mais c'était une de ces abbayes dont le chef n'avait d'autre devoir à remplir que d'épuiser les revenus d'une grasse sinécure. Enfin on allait voir bientôt les célestins se mettre en révolte ouverte contre l'autorité pontificale, à ce point qu'il fallut les supprimer (1778).

Dans les couvents de femmes, la clôture n'existait plus qu'en apparence ; les parloirs étaient devenus des salons où l'on causait de mode et de littérature, où se racontaient les nouvelles du jour ;

à travers les grilles impuissantes s'échangeaient les petits vers et s'esquissaient, plus d'une fois, des intrigues galantes. Il ne se fondait plus de maisons vouées au recueillement et à la prière, mais de véritables palais où de nobles jeunes filles, insuffisamment dotées, abritaient leur célibat involontaire tout en rêvant un époux qui se présentait parfois.

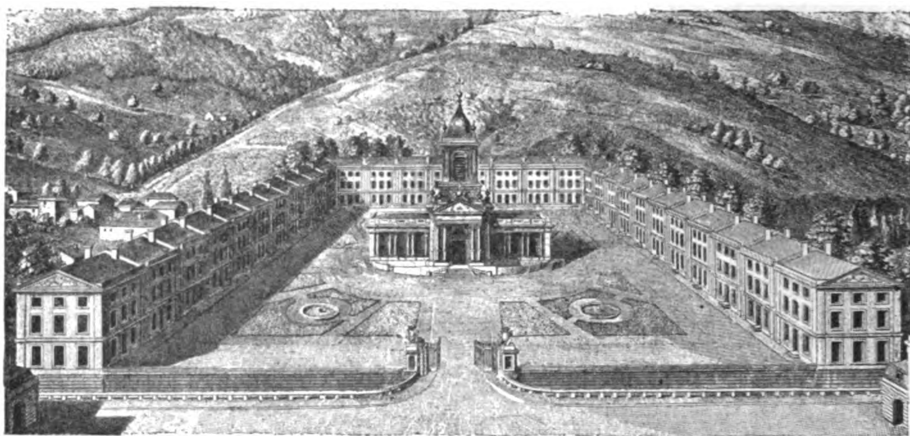


Fig. 506. — LE CHAPITRE NOBLE DE SALLES EN BEAUJOLAIS
Fac-similé réduit de la gravure de Boily, d'après le dessin de l'architecte Désarnod.

C'est surtout de ce désordre moral qu'était né le désordre qui pervertissait les idées, et on peut le dire même dans le sens absolu : plusieurs des coryphées des doctrines philosophiques ont dû le jour à de coupables liaisons ; notre région y a même contribué largement. Le fameux d'Alembert était le fils illégitime de Mlle de Tencin, sœur de notre archevêque ; Julie Lespinasse, lyonnaise célèbre par sa liaison avec le même d'Alembert, par son inconduite et par ses principes philosophiques, était née à Lyon de l'adultère d'une comtesse d'Albon.

On a fait retomber sur Voltaire et Rousseau la responsabilité des maux causés par l'esprit philosophique ; c'est une injustice : ils n'avaient été que la résultante d'un état de choses qu'ils n'avaient pas produit. Les principes faux qu'ils ont émis

prenaient toute leur force des abus qu'ils combattaient; ils se sont propagés uniquement parce qu'ils répondaient exactement aux sentiments et aux idées du temps. Il y a plus, leurs disciples ont exagéré leurs doctrines et, ici encore, notre province offre un exemple de ce genre : le comte d'Argental, neveu du cardinal de Tencin et ami de Voltaire, en était arrivé jusqu'à adopter l'athéisme du baron d'Holbach.

Chez nous, cependant, ce n'est pas Voltaire qui avait trouvé le plus de sympathie. L'illustre écrivain était trop léger pour une population grave et positive comme la nôtre ; le jansénisme, qui comptait de nombreux adeptes à Lyon, était choqué de la licence et de l'impiété de certains de ses écrits et s'accommodait mieux du déisme professé par le philosophe de Genève.



Fig. 507.
LE COMTE D'ARGENTAL

Fac-similé réduit de la gravure de Fosseyeux, d'après Desraine.

Charles-Augustin Ferriol, dit le comte d'Argental, était seigneur engagiste de Bourg-Argental, Versanne, Thélis, Lacombe et Argental. Sa mère était une sœur de l'archevêque de Lyon. Il fut conseiller au Parlement de Paris de 1721 à 1744 et mourut en 1788 à l'âge de quatre-vingt-huit ans.



Fig. 508.
JEAN-JACQUES ROUSSEAU

J.-J. Rousseau est venu cinq fois à Lyon, entre autres en 1762, où il ne fit que passer rapidement, fuyant à Genève à cause des mesures dont un livre sur l'éducation, l'*Émile*, avait été l'objet. Ce n'est pas dans la grotte qui porte son nom qu'il passa la nuit, mais sous une arcade du mur de soutènement d'une maison de campagne, bien plus loin. Une fontaine à Roche-Cardon porte aussi son nom. Il a cependant parlé de notre ville en termes malveillants.

Tel était à Lyon l'état des choses et des esprits lorsque Louis XVI succéda à son déplorable aïeul. La ville de Lyon, comme toute la France, trouva dans le nouveau prince le zèle le plus empressé pour sa prospérité. Il en donna des preuves dès les premiers jours de son règne, en réduisant d'un mois le deuil

officiel, pour que l'industrie lyonnaise ne fût pas privée des avantages que lui assurait la saison d'hiver et qui auraient été perdus si la Cour eût porté le deuil du défunt roi jusqu'en décembre comme l'étiquette stricte l'exigeait. La jeune reine ne montrait pas moins de sollicitude, jusqu'à faire le sacrifice de ses goûts personnels. Elle avait apporté de Vienne des habitudes de simplicité qui choquèrent les vieux courtisans; elle ne tint nul compte de leur opinion et trouva des imitatrices dans la plupart des dames de la Cour; mais quand on lui eut appris que la fabrique lyonnaise, alimentée surtout par le luxe des vêtements, souffrait de la simplicité qui s'était introduite en France avec elle, elle n'hésita pas et ce qu'elle avait refusé aux critiques des grands seigneurs, elle l'accorda aux désirs et aux besoins des ouvriers. Dès ce moment, Marie-Antoinette, réservant pour l'intimité ses vêtements modestes, se montra partout ailleurs revêtue de toilettes magnifiques. Lyon lui dut même une nouvelle branche d'industrie qui est encore prospère : elle inaugura l'usage des plumes pour la coiffure, et cette mode, immédiatement adoptée par toutes les femmes élégantes, développa d'une manière extraordinaire, dans notre ville, un genre de commerce qui était à peu près nul jusqu'alors.



Fig. 509. — DAME DE QUALITÉ sous Louis XVI.
D'après une gravure lyonnaise de 1779 à 1784.
Cette dame est coiffée d'un chapeau garni de plumes.

La guerre d'Amérique n'influa en rien sur l'industrie lyonnaise; le débouché le plus actif pour notre commerce était du côté de

l'Allemagne, de la Pologne et aussi de la Russie qui commençait à s'éprendre de notre luxe et de notre civilisation. Les négociants lyonnais étaient en avance de 20 millions sur l'Europe d'outre-Rhin; ils n'avaient donc guère souci des pertes qu'ils pouvaient éprouver de la part de l'Angleterre. Aussi notre ville s'associa à

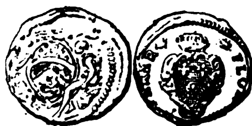


Fig. 510. — COMPAGNIE DES INDES (Plomb de la) trouvé dans la Saône.



Fig. 511. — MARCHANDISES D'ISNY (Sceau de franchise de) trouvé dans la Saône.

Il y a eu deux Compagnies des Indes, l'une formée par Law, en 1719, de la fusion des Compagnies des Indes orientales et des Indes occidentales, et qui fut supprimée en 1770; la seconde formée en 1785 et supprimée en 1790 par l'Assemblée Nationale. Le sceau de la première est reproduit p. 358, fig. 455, 456; la figure ci-dessus donne le sceau de la seconde portant d'un côté des armes soutenues par deux Indiens. Le blason est peu distinct; on y reconnaît seulement un personnage couché et un chef semé de fleurs de lis; sur l'autre face sont les armes de France avec la devise de la Compagnie : *Florebo quo ferar* (je fleurirai partout où je serai portée), qui paraît déjà sur les sceaux de la première Compagnie, *loc. cit.*

Le privilège de franchise en faveur des Suisses et des villes impériales d'Allemagne fut supprimé à cette époque et le sceau ci-dessus est certainement l'un des derniers qui ait été usité. Il provenait d'un marchand de la ville d'Isny, comme le prouve le blason de cette ville, précédemment décrit. (*Cf.* p. 101, fig. 134). Mais ici l'écusson au fer à cheval est placé sur l'aigle, comme il doit l'être.

l'élan patriotique qui s'était emparé de toute la France, et offrit au roi un navire qui reçut le nom de *la Ville de Lyon.*

La paix glorieuse de Versailles (1783) fut suivie d'un traité de commerce avec l'Angleterre, que certains observateurs superficiels jugèrent désavantageux pour nous parce qu'il accrut les importations de l'industrie anglaise, mais dont les effets heureux ne tardèrent pas à se manifester. Nos industriels engagèrent avec les fabricants étrangers une lutte qui tourna à leur avantage ; nos soieries conservèrent leur incontestable supériorité ; elles occupaient quinze mille métiers et soixante-huit mille ouvriers. Hors de Lyon, les manufactures d'armes de Saint-Etienne, non compris

celles de l'Etat, étaient représentées par quatre-vingts maisons ; la quincaillerie de cette ville, de moindre apparence que celle d'Angleterre, l'emportait par la solidité et expédiait ses produits dans le monde entier ; quant à la rubanerie, elle était hors pair. Il ne suffit pas à notre industrie de maintenir sa réputation, elle entreprit de faire concurrence aux Anglais dans leur propre spécialité.

Thizy, à ses fabriques de toile, ajouta des filatures de coton et de laine ; Panissière avait aussi des toileries prospères ; à Tarare, le neveu de Simonnet, dont les essais avaient été infructueux, renouvela avec succès l'industrie de la mousseline, mais en renonçant à l'emploi des filés français et les remplaçant par les produits des manufactures suisses et anglaises. Lyon s'était enrichi d'une fabrique d'indiennes et de toiles peintes établie dans le bâtiment élégant qui sert aujourd'hui de caserne à Perrache. Roanne avait perdu la verrerie qu'un des membres de la famille de Finance, gentilhomme verrier de Lorraine, avait tenté d'y installer, mais la manufacture de quincaillerie et de boutons de métal des frères Alcock de Birmingham était en pleine prospérité et occupait plus de cent ouvriers ; en même temps, la batellerie voyait son importance s'accroître chaque jour de plus en plus.

Malheureusement, le bien-être de la population ouvrière ne s'accroissait pas en raison de la richesse des négociants ; bien au contraire, il semblait qu'il fût condamné à suivre une marche inverse : plus les fortunes s'augmentaient, plus elle devenait misérable, et personne ne s'en étonnait ni ne songeait à y remédier. Ces ouvriers habiles, dont le labeur acharné et sans repos faisait fructifier le capital stérile, édifiait tant de fortunes colossales, subvenait au luxe des classes privilégiées, au faste des hommes du pouvoir, à la splendeur des édifices privés et publics, à la prospérité générale, ces ouvriers gémissaient dans la pauvreté, et personne, ni philanthropes, ni économistes, ni philosophes, ne songeait à faire cesser un état de choses honteux pour un peuple

d'une civilisation si avancée, pour une société chrétienne ; le mal étaitsi ancien qu'il paraissait nécessaire. On admettait comme un axiome de droit social que des milliers d'hommes devaient travailler et souffrir toute leur vie pour procurer toutes les jouissances à quelques privilégiés. Les économistes, dans leurs calculs, réduisaient le prolétaire à une valeur numérique ; de prétendus chrétiens dénaturaient la parole évangélique pour autoriser les calculs de l'égoïsme et de la cupidité et transformaient « la bonne nouvelle que Jésus avait annoncée aux pauvres » en un code d'asservissement et de perpétuelle misère.

Il est vrai que l'on s'appliquait, dans les temps de grande disette, à secourir les malheureux : à Saint-Etienne, à Lyon, les négociants faisaient d'abondantes aumônes à leurs ouvriers dans les cessations de travail ; les établissements de charité n'avaient pas cessé de se multiplier ; la secte philosophique s'évertuait, dans ces circonstances, à se mettre en évidence et à faire étalage de philanthropie, ce nouveau mot qu'elle avait inventé. Aux sœurs de charité s'étaient jointes des dames qui, dans chaque paroisse, s'assemblaient, sous la présidence des curés, pour secourir les indigents ; les recteurs des deux hospices maintenaient brillamment leur vieille réputation de générosité et de dévouement pour suppléer à l'insuffisance des revenus de ces établissements ; le trésorier de l'Hôtel-Dieu avançait ainsi 1.200.000 livres ; en 1772, celui de la Charité, nommé Decroix, qui mérita ainsi avec justice la charge d'échevin, engageait par des avances successives, la somme énorme de deux millions, toute sa fortune !



Fig. 512.
HENRY DECROIX
échevin en 1780
(Jeton de).
C'était un riche drapier (marchand de drap) ; il avait été, en 1776, syndic de sa corporation.

Certes ce sont là de beaux et héroïques exemples ; mais, en somme, ils constataient tout d'abord l'existence d'un état social

vicieux. Ce que réclamait l'ouvrier, ce qu'il avait droit de réclamer ce n'était pas l'aumône, mais un salaire équitablement rémunérateur qui lui permît de vivre et d'économiser pour les jours de détresse, et, en ce temps-là, l'ouvrier était économe. Et non seulement on ne lui accordait pas ce salaire légitime, mais encore s'il osait élever la voix, si la souffrance lui arrachait des cris et des mouvements de douleurs on le frappait comme un infâme criminel et, à ses plaintes, on répondait par la prison, le bannissement, l'échafaud et la torture.

Une circonstance de ce genre renouvela en 1786 les scènes lamentables de 1744 et mit en évidence, l'égoïsme, la mauvaise foi de la haute bourgeoisie, les dissentiments maçonniques et l'hostilité séculaire du Consulat et du Chapitre de Lyon. Les ouvriers en soie et les chapeliers, les deux plus importantes professions de la ville, encouragés par le fait que les manœuvres qui travaillaient aux remblais de la presqu'île Perrache avaient obtenu une augmentation de salaire, en réclamèrent également une, motivée par l'augmentation du prix des loyers et des denrées. Cette demande fut appuyée par une grève générale. La bourgeoisie anti-cléricale voulut profiter de cet incident pour ameuter la foule contre l'archevêque et, en même temps, détourner le danger qui menaçait les négociants, double avantage et pour leurs intérêts et pour leurs haines secrètes. La question des salaires coïncidait avec le paiement du droit dit de ban d'août, vieux droit féodal donnant à l'archevêque le privilège de vendre son vin avant tout autre. Des agents de la municipalité ordonnèrent aux cabaretiers de fermer leurs boutiques sous prétexte du droit réclamé au nom de l'archevêque. Mais celui-ci, qui était un habile homme (Mgr de Montazet), para adroitement le coup, en suspendant l'effet de la réclamation de son fermier et en offrant d'abandonner ce vieil impôt, moyennant une compensation modérée. Le complot ayant complètement échoué, les négociants se trouvèrent en

présence d'une situation d'autant plus redoutable que les ouvriers, instruits par l'expérience de 1744, ne commirent aucunes violences et se retirèrent tous aux Charpennes, devenues leur Janicule.

Le Consulat et la bourgeoisie étaient atterrés et ils acceptèrent la médiation que les chanoines-comtes leur offrirent généreusement. Les délégués du Chapitre arrachèrent aux échevins l'augmentation demandée et apaisèrent les ouvriers, qui rentrèrent en ville, portant en triomphe les trois nobles pacificateurs. Mais la concession, solennellement consentie par nos magistrats municipaux, se changea en une insigne perfidie ; ils obtinrent que des troupes fussent envoyées à Lyon ; trois ouvriers furent livrés aux tribunaux, condamnés et exécutés malgré les protestations des comtes de Lyon, garants du traité, et qui ne purent pas même obtenir un sursis. La grâce des condamnés arriva au moment où le dernier venait d'expirer. Cet incident eut un épilogue également tragique : un jeune chanoine, qui n'était pas encore engagé dans les ordres, le comte de Clugny, chevalier de Malte, franc-maçon comme la plupart des chevaliers de Malte, et comme son frère, chanoine, lui aussi et Maître du chœur du Chapitre, souffleta publiquement le baron d'Izeron, un autre franc-maçon, Prévôt général du Lyonnais, qu'il accusait du refus de sursis. Une rencontre s'ensuivit et le chanoine blessa mortellement le Grand Prévôt d'un coup d'épée. La main d'un chanoine et d'un gentilhomme avait du moins vengé la cause populaire et la mort des malheureux prolétaires.

L'émeute de 1786 révéla au Gouvernement les maux de la classe ouvrière et lui inspira le désir d'y remédier. Malheureusement le pouvoir était aux théoriciens, aux esprits systématiques. Ils avaient imaginé des formules absolues, panacées universelles pour toutes les infirmités sociales, et puis, à leurs yeux, la richesse de l'État était le seul objectif à atteindre ; l'ouvrier, l'homme n'était qu'une unité mathématique à faire entrer dans l'énoncé du pro-

blème gouvernemental. Ils étaient maintenus dans ces idées par les hommes de négoce qui, inspirés par leur esprit de ruse, suggérèrent au ministre la fameuse doctrine de la liberté. C'est ainsi que, pour faire cesser les abus dont se plaignaient les ouvriers et relever le niveau des salaires, l'édit de septembre 1786 supprima les tarifs





Fig. 513. — BOURGEOIS Fig. 514. — GENS DU PEUPLE

COSTUMES LYONNAIS SOUS LOUIS XVI.

D'après des gravures dessinées à Lyon en 1780 par Olivier et gravées par Martinet (Vues de l'Ile-Barbe).

Avant la Révolution et même assez longtemps après, chaque classe sociale se distinguait par un costume différent. La figure 509, page 412, nous a montré des personnes de qualité : ici nous voyons un bourgeois et sa femme avec une servante qui les abrite contre le soleil : là un homme et une femme du peuple en habits de fête. C'est la génération actuelle qui a vu disparaître ces différences : les riches par affectation, les pauvres par vanité, portent les mêmes vêtements; mais malgré ces déguisements, on distingue très bien, tout au moins, les différences d'éducation, au ton de voix, à l'attitude, au geste, à la démarche. En cela, comme en toutes choses, notre prétendue égalité n'est qu'un leurre et une duperie, servant seulement à dissimuler une inégalité bien plus réelle, bien plus dangereuse que celle qui s'avouait loyalement

et proclama comme remède suprême, décisif, la liberté entière au fabricant et à l'ouvrier de régler entre eux leurs conventions. Ce fut le dernier coup porté au prolétariat : il était dès ce moment livré pieds et poings liés à l'avidité du négociant qui acheva de le réduire à la misère. La liberté, comme le faisaient observer les prolétaires, ne peut exister qu'avec l'égalité des ressources; autrement elle n'est que la tyrannie du plus fort et l'esclavage

des faibles. Il est bien évident que l'ouvrier, obligé de travailler pour vivre, est condamné à subir l'offre du négociant qui, possédant toutes les ressources du bien-être et de la richesse, peut attendre et repousser tant qu'il lui plaît les plus justes exigences de son ouvrier.

Aussi, à partir de ce moment, les ouvriers tombèrent dans la plus affreuse détresse. Il fallut de nouveau recourir à la charité publique ; elle ne fit pas défaut. Déjà en 1787, comme l'insuffisance des lits de l'Hôtel-Dieu imposait l'horrible nécessité de faire coucher plusieurs malades ensemble, tellement que souvent le vivant avait un mort auprès de lui et qu'un agonisant râlait à côté d'un malheureux que cet affreux voisinage glaçait d'épouvante, on ouvrit une souscription et l'on trouva, en quelques jours, plus de 155.000 livres dépassant de 63.000 le chiffre qui était demandé pour fournir un lit à chacun des huit cent seize malades que l'Hôpital recevait en moyenne. En 1788, la récolte de soie ayant manqué, 5441 métiers, plus du tiers de ceux de la ville, restant inactifs, une nouvelle souscription vint immédiatement en aide aux ouvriers, une fois encore sans travail, et le Consulat y contribua pour 300.000 livres, à la demande du roi, qui avait cédé dans ce but à la Ville, pour vingt ans, les droits qu'il percevait sur les aspirants à la maîtrise de la grande Fabrique (industrie de la soie).

Mais que prouvait ce bel élan de charité, si ce n'est un vice radical du système social et économique dans cette grande cité si riche et capable de telles générosités. Près d'un tiers des habitants mouraient à l'hôpital ; ces ouvriers habiles et laborieux, qui édifiaient tant de fortunes colossales, ne pouvaient se suffire à eux-mêmes ; malgré un travail incessant, ils étaient, au premier chômage forcé, livrés à un complet dénûment ; un calcul rigoureux établissait que, même en travaillant toute l'année, un maître ouvrier avec trois métiers était en déficit inévitable, comme le

prouvait, en effet, l'intervention constante de l'assistance publique; et, faisaient observer les ouvriers, c'était la charité des personnes



Fig. 515. — L'ESPOIR DU BONHEUR, DÉDIÉ A M. NECKER
Fac-similé d'une estampe gravée à Lyon par Pezant
d'après un sujet inventé et dessiné par un amateur lyonnais anonyme.

Une longue description, en style emphatique du temps, explique que cette composition représente Louis XVI conduit par la Bonté et Necker par la Vérité, dans une barque voguant loin des écueils, sur une mer paisible. Trois tableaux représentent l'âge passé, en proie à toutes les fureurs et à tous les vices, l'âge présent agité et l'âge futur, époque d'une félicité parfaite. Le roi parait, dit le texte, désirer celui-ci que le ministre va lui offrir tandis qu'un « mauvais génie, dont la structure est l'assemblage de tous les monstres », cherche à le retenir. Par toute la France on vit paraître des compositions du même genre, annonçant l'Age d'or; personne ne soupçonnait que cette félicité future devait se résumer, cinq ou six ans plus tard, en d'épouvantables massacres, sans exemple dans notre histoire, se continuant par plus d'un siècle de commotions terribles, de guerres sanglantes, de luttes intestines acharnées, et aboutir enfin à la mutilation et à l'abaissement de la France.

étrangères au commerce qui venait en aide à ces misères, si bien que les citoyens puisaient dans leur bourse pour entretenir

l'avarice du négociant. Il y avait là un vice radical, mieux que cela, une sorte d'escroquerie commise par une caste au préjudice des autres. Vainement, les négociants arguaient de la concurrence étrangère : la fabrique aurait été, dans ce cas, une institution mauvaise et à supprimer si, pour enrichir quelques-uns, elle devait forcément appauvrir la majorité des habitants ; mais on leur prouvait, par des chiffres, que la main-d'œuvre à Lyon était moindre d'un tiers que les salaires à Milan, de moitié à Londres, des deux tiers en dessous des prix de Vienne, de Venise et de Berlin. La cause des ouvriers était si juste et leur droit si évident que les seize députés de la Sénéchaussée de Lyon ne purent refuser de présenter leur mémoire à Necker. Quatre jours après, immédiatement le Conseil d'État du roi ordonnait, le 8 août, qu'il serait dressé un tarif conforme à ces réclamations ; le 14, il était établi et enfin, pour couper court à toute résistance de la part des fabricants, le même Conseil ordonnait, le 29 novembre, l'application provisoire de ce tarif. Mais bientôt la Révolution allait, en livrant le gouvernement à l'aristocratie financière, asservir définitivement le prolétariat et faire disparaître cette dernière garantie de son droit à l'existence.

A Saint-Étienne et à Saint-Chamond, la situation était la même pour la fabrication des rubans. Elle occupait, dans les deux villes, 25.000 ouvriers sur 21.200 métiers, dont 1200 à la zurichoise produisant 645.000 pièces par an ; mais, comme ces métiers étaient répartis dans les campagnes environnantes et dans les montagnes du Forez et du Velay, la dépréciation des salaires était relativement moins sensible. Il en était de même des fabriques de clous de Saint-Chamond et de Firminy, et de la coutellerie du Chambon. Il restait à Saint-Étienne les fabriques d'armes de l'État et de l'industrie privée et enfin la quincaillerie. La manufacture royale produisait par an 12.000 armes, à 27 livres chacune, soit 324.000 livres, sur lesquelles 87.600 de matière

première et 236.400 pour le salaire des ouvriers, les dépenses courantes, 1570, et le bénéfice des entrepreneurs, 10 pour 100. Les manufactures du commerce fabriquaient 39.200 armes valant ensemble, à prix divers, 887.000 livres, chiffre dans lequel la matière première représentait 210.436 livres, et les frais courants, main-d'œuvre et bénéfices, 676.564 livres. La quincaillerie était la seule industrie qui eût conservé son caractère primitif; les



Fig. 516. — PIERRE POIVRE

Tandis que nos magistrats municipaux provoquaient souvent des plaintes justifiées, un Lyonnais, dans les possessions les plus lointaines de la France, acquérait le renom d'un des plus habiles et des plus intègres administrateurs qu'aient eu nos colonies. Poivre, né en 1719, fut d'abord missionnaire en Chine, mais le vaisseau qui le portait, ayant été attaqué par les Anglais, il eut la main droite emportée par un boulet, ce qui lui interdit l'accès du sacerdoce. Il se livra alors aux explorations, et importa dans nos colonies le muscadier, le giroflier et autres arbres à épices, dont l'étranger avait jusqu'alors le monopole. Anobli pour ses services, il fut nommé Intendant aux îles de France et de Bourbon, qu'il administra jusqu'en 1773. Il revint en France, se retira modestement à Lyon où il mourut, en 1786, sur les bords de la Saône, à la Fréta. Peu d'explorateurs ont risqué plus souvent leur vie pour le bien de leur pays, aucun n'a rendu des services plus signalés à nos colonies, et cependant sa patrie, où il a voulu revenir finir ses jours, ne lui a élevé aucun monument : elle ignore de lui et sa gloire et ses vertus, tout, jusqu'à son nom.

ouvriers, comme anciennement les tisseurs lyonnais, achetaient eux-mêmes la matière première, fabriquaient et vendaient au commerce; aussi, sur le chiffre total de 3.600.000 livres d'affaires, le travail et le négoce se partageaient 2.117.000 livres. Mais, pour toutes les autres industries, le capital écrasait complètement la main-d'œuvre.

Ce n'était pas seulement envers le prolétariat que le commerce se montrait rapace, mais aussi à l'égard de l'État. Il lui disputait l'impôt comme le salaire au prolétariat. Mille ruses, mille supercheries étaient mises en œuvre pour dissimuler la richesse de ces grandes maisons et, à s'en rapporter à leurs doléances,

on aurait été tenté d'ouvrir des caisses de secours à ces malheureux millionnaires hors d'état de payer leurs impôts. Tous ces richissimes négociants fermaient obstinément les yeux de leur conscience sur les besoins de leurs ouvriers et de l'État. S'il se produisait une occasion de faire étalage de philanthropie par des actes de générosité, des souscriptions publiques, qui jetaient leur nom à tous les échos de la publicité, alors ils versaient à pleines mains ; mais, s'il s'agissait de remplir simplement, silencieusement, son devoir de citoyen et de patron équitable, les bourses et les cœurs se fermaient et tous ces généreux souscripteurs, ces patriotes, disparaissaient ; il ne restait que l'égoïste avide, sans religion comme sans patrie. Au sein d'une prospérité et d'une opulence extérieure que l'on n'avait jamais vues, le peuple, qui les produisait, mourait de misère, et l'aristocratie, qui jouissait de tout ce bien-être et ce luxe, mourait d'une misère morale plus meurtrière encore et qui allait finir par d'épouvantables convulsions politiques, les égorgements et la mort sur l'échafaud.

Tout s'en allait en dissolution, et l'on se complaisait dans cette lèpre sociale qui, semblable à la lèpre physique, jetait un éclat brillant dont on ne voulait pas reconnaître le caractère hideux. L'orgueil et le luxe s'étalaient partout dans les vêtements, les édifices comme dans les titres et les richesses. Les Lyonnais, recevant le frère de la reine, l'empereur Joseph II, lui montraient les magnifiques maisons du quai Saint-Clair, tout fiers de l'admiration d'un souverain s'étonnant de voir des bourgeois mieux logés que des princes. Le succès des spéculations contribuait à l'aveuglement des classes riches, en cachant sous le voile trompeur de la prospérité le mal qui dévorait la société. L'entreprise Perrache, accueillie d'abord par le doute et les railleries, avait abouti et assurait de brillants bénéfices à ses heureux actionnaires ; le pont Morand était construit, un nouveau et opulent quartier s'élevait déjà, « quartier de luxe et de plaisir »

où les opulents parvenus allaient chercher, en de voluptueuses retraites, l'oubli de leurs soucis et du tracas des affaires. Les noms donnés aux principales avenues de cette ville nouvelle en marquaient déjà le caractère : l'allée des *Désirs* et celle des *Soupirs* disaient suffisamment que les Brotteaux devaient être

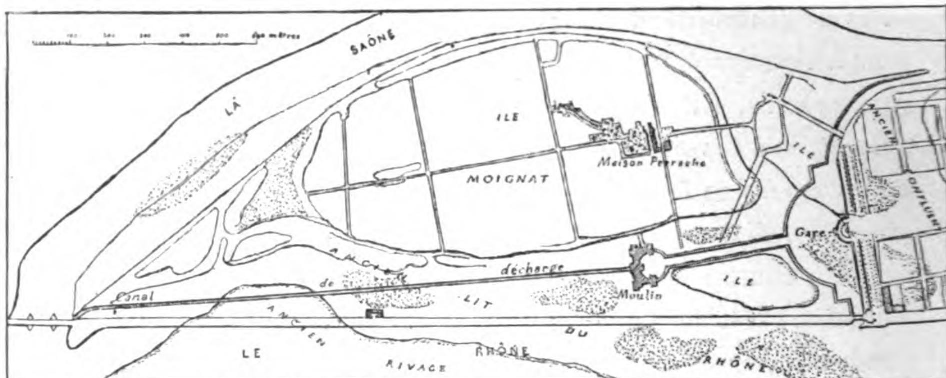


Fig. 517. — PLAN COMPARÉ DE PERRACHE AVANT ET APRÈS LES PREMIERS TRAVAUX

Avant que Perrache eût commencé son entreprise, le lit des deux rivières au-dessous du confluent d'Ainay était occupé par plusieurs îles, dont deux avaient été érigées en fief, l'une sous le titre de Brotteau de Conflant (pour confluent), et l'autre sous celui de Brotteau Dufour. Cette dernière prit ensuite le nom d'île Moignat, de son propriétaire César Moignat, secrétaire du roi, puis trésorier de France, qualifié seigneur du Four et de Conflant, en 1722. C'était la plus grande de toutes et qui forme la moitié au moins du quartier conquis sur les eaux. Après avoir fait construire la chaussée, Perrache fit établir une vaste gare d'eau semi-circulaire sur l'emplacement de laquelle est établie la gare du chemin de fer; elle était alimentée par la Saône, dont les eaux étaient amenées par un long canal courbe, partant de la place Gensoul actuelle. Les substructions de la digue qui le formaient ont été détruites, il y a quelques années seulement, par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Ces eaux étaient destinées à actionner des moulins installés dans un vaste édifice que l'on voit à l'extrémité gauche de la figure 518, puis elles s'écoulaient par un long canal de déversement : le surplus, qui n'était pas utilisé, se déversait dans le Rhône sous la chaussée par une arche qui paraît à droite de la gravure. Ce système de moulin ne réussit pas néanmoins, parce que l'eau n'avait pas un courant assez fort. Perrache s'était fait construire dans l'île Moignat une maison avec jardin et parc; il fit aussi tracer dans cette île, des avenues que l'on voit sur le plan et qui devaient déterminer la direction des rues de ce nouveau quartier. On remarquera qu'elles tombent obliquement sur la chaussée. Le plan général, même au nord de la gare d'eau, était en effet oblique, mais sous la Restauration, quand on entreprit de bâtir Perrache, on adopta un autre alignement d'après la direction de la chaussée.

Sur le plan ci-dessus on n'aperçoit que la maison Perrache, les moulins et l'indiennerie, aujourd'hui caserne, parce qu'à l'époque à laquelle correspond ce plan, on n'avait pas encore élevé d'autres constructions dans ce nouveau quartier.

l'Éden du monde nouveau prédit et préparé par la philosophie ; les loges maçonniques ne manquaient pas de s'y faire construire

d'élégants asiles, qui étaient des temples érigés à Vénus et aux Grâces, tout autant qu'à la Raison.

Les aventuriers de tout genre, les charlatans de toute catégorie n'eurent jamais autant de succès, ne firent jamais plus de dupes que dans cette société d'incrédules et de matérialistes. Que ce

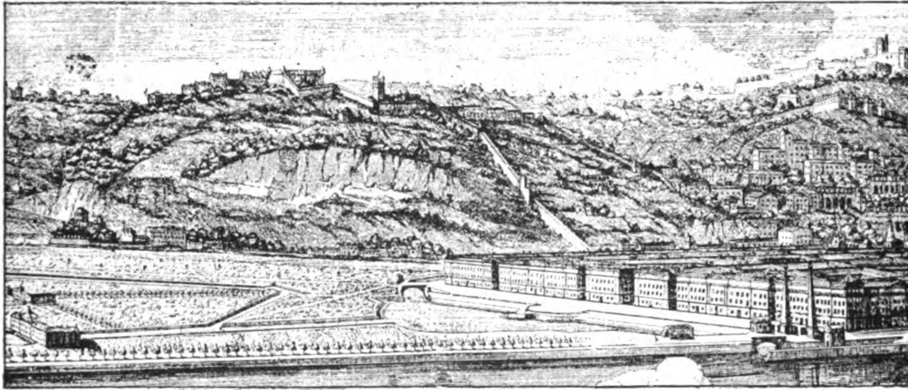


Fig. 518. — VUE PARTIELLE DU PROJET PERRACHE
Fac-similé réduit d'une partie de l'estampe gravée en 1776 par Gautier Dagoty, d'après le dessin de B. Lallemand

En comparant cette vue avec le plan figure 517 on reconnaitra facilement les changements opérés depuis et l'emplacement des édifices construits par Perrache. Il n'en reste que les bâtiments qui sont aujourd'hui la Manufacture des Tabacs, l'arche du pont de la gare d'eau, qui existe encore sous la chaussée, à la hauteur du cours du Midi et le bâtiment d'une ancienne indiennerie, transformée en caserne. On a sur l'entreprise Perrache une excellente étude de M. Théodore Aynard, ingénieur des Ponts et Chaussées (*Revue du Lyonnais*, août et septembre 1886).

fussent de purs fripons comme Casonava, des tireurs de cartes comme Etteila, des médicastres comme Mesmer, des intrigants comme Cagliostro, ils étaient sûrs d'être accueillis, écoutés, comblés de faveurs et de présents. Tandis que le faux comte de Seingalt escroquait des sommes énormes à la dernière marquise d'Urfé en lui promettant, par l'intervention des *génies élémentaires*, *l'hypostase*, qu'elle allait attendre, suivant l'oracle, au confluent des deux rivières, à Lyon, Cagliostro importait dans notre ville son rite égyptien. Nos francs-maçons, enthousiasmés, lui construisaient un temple magnifique, où il leur montrait

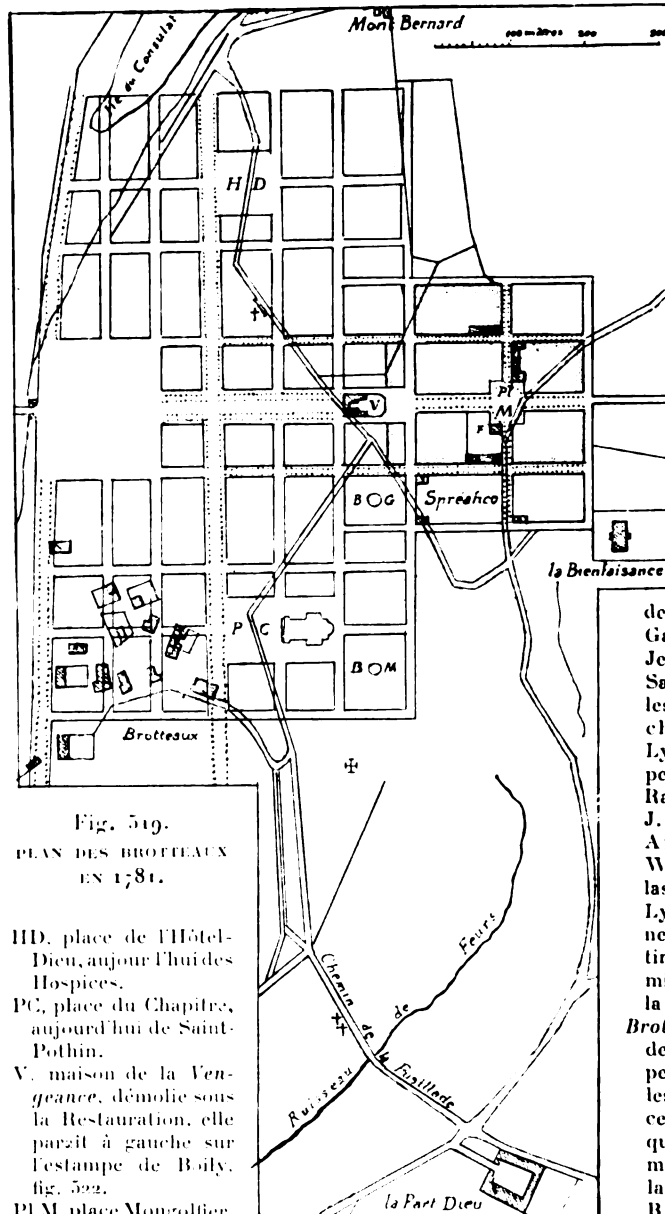


Fig. 519.
PLAN DES BROTTEAUX EN 1781.

HD, place de l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui des Hospices.
PC, place du Chapitre, aujourd'hui de Saint-Pothin.
V, maison de la *Vengeance*, démolie sous la Restauration, elle paraît à gauche sur l'estampe de Boily, fig. 522.
Pl M, place Mongolfier, aujourd'hui Kléber.
F, maison Flachon de la Jomarière. Ce personnage, qui était trésorier de France, peut être considéré comme le premier qui ait établi sa demeure aux Brotteaux.
Spréafico était un limonadier qui avait monté un établissement luxueux dans un vaste et élégant jardin. On voit cette maison sur la gravure de Boily à droite (p. 428, fig. 522).
B C, lieu de l'expérience du ballon *le Gustave* (*cf.* fig. 522).
B M, lieu de l'expérience du *Mongolfier*, le 19 janvier 1784.
La Bienfaisance, local de la Loge maçonnique de ce nom sur un terrain acheté le 6 janvier 1782 de l'Administration de l'Hôtel-Dieu, au prix de 4.000 livres par MM. Gaspard-Guillaume et Jean-Pierre-Guillaume Savaron, Lafay de Sales, Barbier de Lescoët, chanoine comte de Lyon, Lambert Monspey, Perisse Duluc, de Rachais, Pagannucci, J. B. Willermoz, Gay, Ant. et P. Joseph Willermoz, de Castellas, chanoine comte de Lyon, Millais, Maisonneuve, Plaignard, Martinet et la Poix de Fréminville, membres de la Loge.
Brotteaux, village formé de guinguettes où le peuple venait s'amuser les dimanches. C'est de ces Brotteaux primitifs qu'il s'agit dans la fameuse chanson populaire : « Allons aux Brotteaux, ma mie Jeanne, allons aux Brotteaux, car il fait beau. »
La Part-Dieu (*cf.* p. 352, fig. 449).
† Lieu de la première fusillade.
†† Lieu de la fusillade des 209.
✠ Emplacement du monument expiatoire.

l'avenir dans une carafe et se faisait adorer nu, entouré d'une auréole lumineuse.

Aucune folie, aucune aberration ne restait sans adepte ; on divinisait tout, excepté Dieu ; on ne doutait de rien, excepté de ce qu'il fallait croire. Les applications les plus rationnelles des prin-





Fig. 520. — BILLET D'ABONNEMENT Fig. 521. — CHIFFRE
pour le pont Morand inauguré en 1775 par Monsieur (depuis Louis XVIII).

Le pont fut livré à la circulation en 1776 sous la désignation officielle de *pont Saint-Clair*, comme on le voit par ce billet. Sous la Révolution, il fut nommé *pont affranchi*, puis *pont des Victoires*, mais le public lui rendit le nom de celui qui l'avait construit. Comme tous les ponts établis par l'initiative privée, on y percevait un péage qui, pour tous les ponts de Lyon, fut supprimé par Napoléon III. Il a été démoli en 1890. Son histoire a été racontée avec compétence par M. Théodore Aynard, dans le même travail consacré à l'entreprise Perrache, et écrit avec autant d'esprit que de savoir, sous le titre d'« histoire des deux Antoine » (*Revue du Lyonnais*, 1886).

Le billet figuré ci-dessus date de la première moitié de 1792. Au mois de juin de la même année fut émis un nouveau type où les armes de France ne paraissent plus.

cipes physiques les plus simples devenaient des miracles pour cette génération de badauds rationalistes qui ne croyaient pas aux miracles. A Annonay, les frères Mongolfier avaient eu l'ingénieuse idée d'emprisonner de l'air chaud dans un globe de papier et, tout naturellement, le globe, rempli d'un fluide moins dense que l'air ambiant, s'élevait en vertu d'une loi découverte depuis dix-neuf siècles. Il y avait là, assurément, une heureuse adaptation qui pouvait faire prévoir de nombreuses et utiles conséquences. Mais, pour les sots et les esprits systématiques, c'était bien autre chose : c'était l'homme devenu maître des espaces infinis ; les Mongolfier avaient conquis le ciel, comme Franklin avait dompté

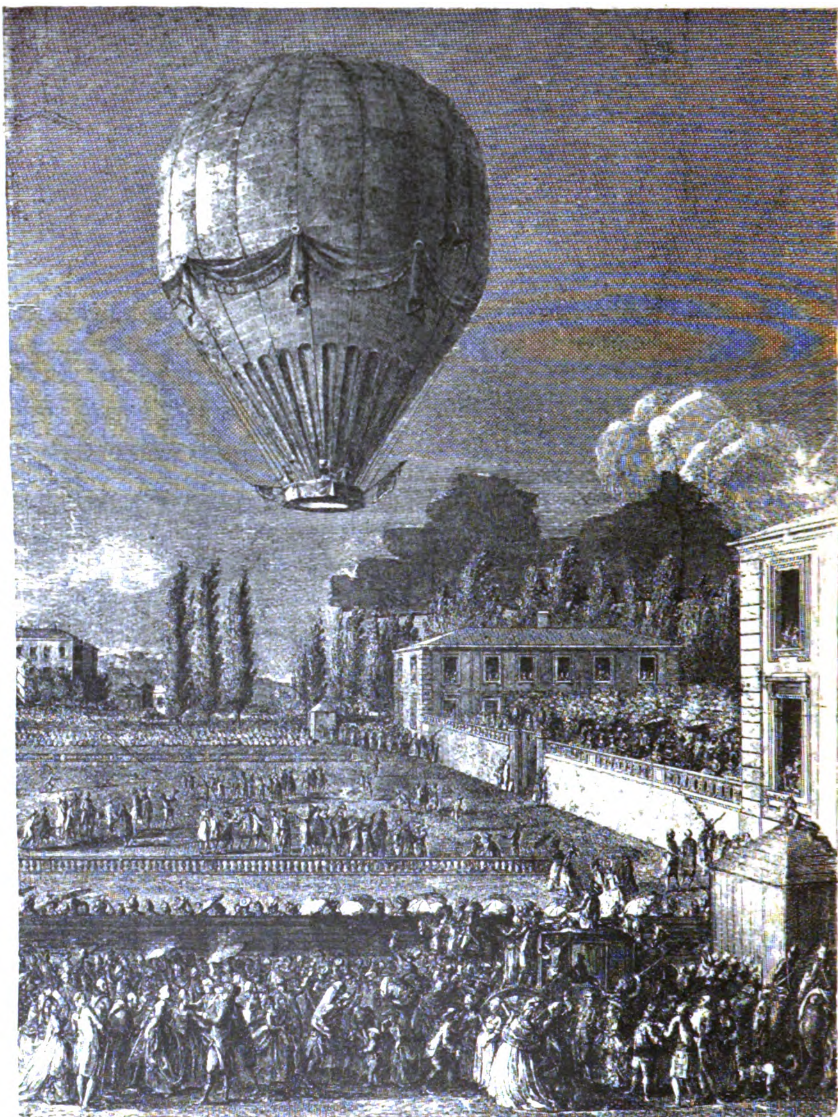


Fig. 522. — ASCENSION DE LA MONGOLFIÈRE « LE GUSTAVE »
aux Brotteaux, le 4 juin 1784.
Fac-similé réduit de la moitié de l'estampe, dessinée et gravée par Boily.

Cette expérience, faite en présence du roi de Suède Gustave III, avait été précédée d'une autre le 19 janvier précédent. Elle eut lieu à l'endroit précis où exista de nos jours la Rotonde. Le ballon, monté par plusieurs personnes, entre autres par une dame, s'éleva à près de 5000 mètres et alla tomber à la montée de Balmont. Il existe au Musée un très beau dessin de J.-J. de Boissieu, qui a été publié par M. de Cazenove dans la *Revue Lyonnaise*. Mais l'artiste a placé la scène presque en face de l'Hôtel-Dieu, tandis qu'elle eut lieu plus au nord. (*Cf.* fig. 519.)

le tonnerre. L'année précédente une autre découverte, qui devait réaliser des transformations bien plus fécondes pour le bien-être de la civilisation, la navigation à vapeur, avait été expérimentée à Lyon. Le marquis de Jouffroy avait, à l'aide de la pompe à feu, comme on disait, fait remonter un bateau pendant un quart d'heure jusqu'à Serin. Ainsi l'hélice sur le Rhône, la vapeur sur la Saône avaient fait, pour la première fois, leur apparition, et il fallut plus d'un demi-siècle avant que leur application devînt pratique. Mais, tandis que le public se montrait froid et sceptique pour l'invention de Jouffroy, il s'enthousiasmait follement pour des chimères que les aérostats avaient suggérées à son orgueil et à sa sottise.

Telles étaient les doctrines et les illusions qui régnaient alors et inspiraient les décisions de la Franc-Maçonnerie, devenue de plus en plus active et puissante. Dès les premiers temps, à Paris, les francs-maçons s'étaient constitués d'une manière indépendante sous le titre de *Grande Loge nationale*, avec l'intention d'englober toutes les Loges françaises. Le comte de Clermont étant mort en 1771, le duc de Chartres, le futur duc d'Orléans, lui avait succédé dans la charge de Grand Maître et s'était appliqué à en faire un instrument de ses projets d'opérer un changement de dynastie à son profit. La grande Loge de France se pliant mal à ses desseins, il fit constituer le *Grand Orient;* puis, profitant des dissensions de la Grande Loge, il l'absorba ; il ménagea ensuite la réconciliation du Grand Orient avec le rite écossais, dans le but de s'en emparer également. Certains détails en apparence puérils, l'usage du *mot de semestre*, créé en 1773, et des trois points (.·.), inauguré en 1774, contribuèrent puissamment à l'unification de la société.



Fig. 523. — LOUIS-PHILIPPE duc d'Orléans sire de Beaujeu de 1752 à 1785.

Mais, tandis qu'il parvenait à triompher à Paris de toutes les difficultés, il rencontrait en province, et surtout à Lyon, une résistance sourde mais déterminée. La Maçon nerie lyon-naise était habituée à suivre sa propre impulsion ; c'est dans nos loges que fut créé le grade de *Kadosch* (saint) sous le titre de *Petit Elu*. Elle avait aussi institué, de sa propre autorité, le chapitre des *Chevaliers de l'Aigle noir*, qui était au-dessus de la loge de surveil-lance des *Maîtres Réguliers;* on y joignit un au tre Conseil plus secret encore, le *Temple des Élus Coïns*, composé de trois membres seulement. Elle manifestait plus nettement encore son indépendan-ce en déclarant qu'elle ne recon-naissait pour *Grande Loge de France* que l'As semblée générale de toutes les lo ges de France par délégation. Ce fut contre ces actes d'autorité que le duc d'Or-léans s'efforça de lutter, en lou-voyant. Mais il l'essaya en vain. Les Lyonnais, invités d'ailleurs par les loges alsaciennes, cher-chaient l'alliance des loges an-glaises et surtout de la Franc-Maçonnerie allemande. En vain le

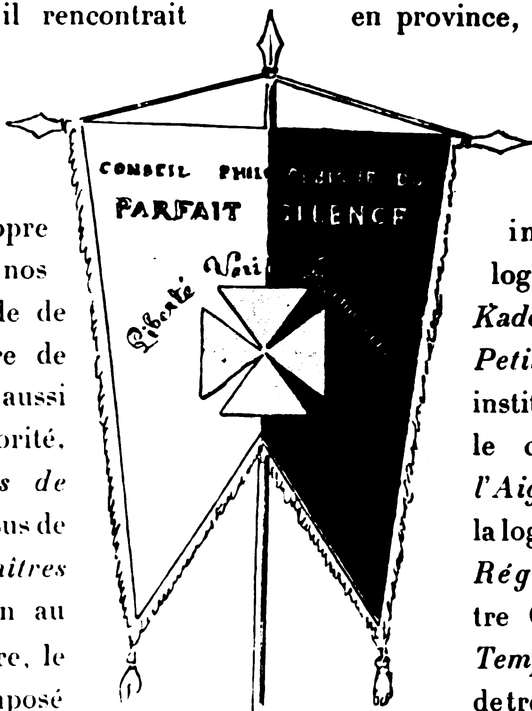


Fig. 524. — BANNIÈRE DU CONSEIL PHILOSOPHIQUE DU PARFAIT SILENCE aux couleurs de la Prusse.

D'après feu Vacheron (*Éphémérides des Loges maçonniques de Lyon*, Lyon, 1875, in 8°, figures), Édouard Vacheron, Suisse d'origine, établi à Lyon, était Vénérable de la Loge *Simplicité - Constance*. Outre les *Éphémérides*, il a publié plusieurs articles d'archéologie numismatique. Il avait, avec la collaboration de feu M. Aug. Dériard et de l'auteur de l'*Histoire de Lyon*, entrepris la reproduction en gutta-percha des sceaux de nos collections publiques et privées. Il avait acquis une habileté hors ligne en ce genre ; ses reproductions ne se distinguent des originaux que par la pesanteur. Il aurait été à désirer que ce procédé, très préférable aux moulages en plâtre et même à la galvanoplastie, fût adopté.

Grand Orient frappa d'interdiction les loges lyonnaises en 1777, elles firent encore preuve d'autorité en tenant à Lyon l'année suivante le *Grand Convent des Gaules* dont le titre seul était, par lui-même, une manifestation contre Paris. Enfin, quatre ans plus tard, la Franc-Maçonnerie lyonnaise s'unissait avec les loges d'Allemagne, reconnaissait pour Grand Maître le fameux duc de Brunswick, le Frère *Ferdinandus à Victoria*, arborait les couleurs de la Prusse (fig. 425) et adoptait un régime particulier dit Rite rectifié, différent de celui du Grand Orient.



Fig. 525. — PROVINCE D'AUVERGNE (Sceau de la).

D'après Steel-Maret, *Archives secrètes de la Franc Maçonnerie* (Lyon, 1893, in-4). *De gueules au cavalier contourné, armé de toutes pièces, la lance haute, chevauchant sur une terrasse, le tout d'argent, surmonté d'une banderole portant les lettres Q C : au chef d'argent chargé d'une croix patée et alaisée de gueules.* Les lettres Q. C. sont les initiales de la devise : *Qui cupit* (celui qui désire).

Les Lyonnais, en rompant ainsi avec le Grand Orient, obéissaient à leur vieil esprit particulariste; mais ils attestaient surtout la différence de doctrines politiques et religieuses qui les séparaient des loges dirigées par le duc d'Orléans. L'attachement qu'une grande partie de la population avait conservé pour les idées religieuses, qu'elles fussent purement catholiques ou entachées de jansénisme, favorisait chez nous le développement du mysticisme maçonnique; on y inclinait, dans certaines loges, vers les doctrines du marquis de Saint-Martin, qui étaient hautement professées par la loge des *Chevaliers bienfaisants*, et ce furent ces doctrines qui présidèrent au Convent des Gaules tenu à Lyon en 1778 et au fameux Convent de Wilhelmsbad. D'un autre côté on n'ignorait pas les projets ambitieux du duc d'Orléans; ils étaient odieux aux Lyonnais, qui ne pouvaient méconnaître les vertus, la bonne volonté, mieux que cela, la docilité de Louis XVI. Tou-

jours est-il que la détermination de notre Franc-Maçonnerie eut un plein succès. Lyon devint le chef-lieu de la province d'Auvergne, la deuxième de la Franc-Maçonnerie européenne, la plus importante des trois qui partageaient la France. Les autres

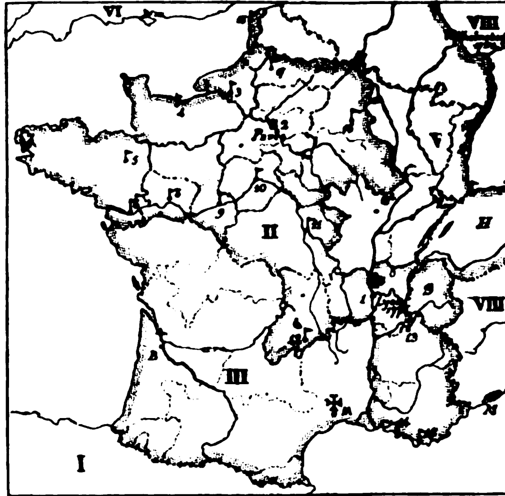


Fig. 526. — CARTE DE LA FRANCE MAÇONNIQUE AU XVIIIe SIÈCLE

L'Europe maçonnique, suivant le rite écossais rectifié au grand Convent de Wilhelmsbad en 1782, était divisée en 9 provinces dont 2 en Espagne, 3 en France, 1 en Angleterre, 2 en Allemagne et en Italie, 1 en Grèce et dans l'Archipel. C'étaient : I Aragon, II Auvergne, III Occitanie, IV Léon, V Bourgogne, VI Grande-Bretagne, VII Germanie inférieure de l'Elbe à l'Oder, VIII Germanie supérieure au Danube, comprenant aussi le Piémont et l'Italie, IX la Grèce et l'Archipel. On remarquera que les trois provinces françaises comprenaient en réalité l'ancienne Gaule jusqu'au Rhin, y compris la Savoie et la Suisse (H). De ces trois provinces, celle d'Auvergne était la plus importante et s'étendait de la Méditerranée à l'Océan, de la principauté de Monaco (M) jusqu'à Calais et à Brest, englobant Paris. La carte indique les limites des dix huit districts de cette province, désignés par leur numéro d'ordre et l'initiale de la ville où siégeait la Grande Loge écossaise qui en était le centre. A Lyon se trouvait le *Directoire* qui avait l'inspection sur toutes les autres Loges. Une croix patée l'indique, de même que pour les deux autres provinces. Pour l'Occitanie, une croix simple est tracée au-dessus de Bordeaux, parce que la Grande Loge de cette ville, ayant persisté dans l'intention de restaurer l'ordre du Temple, auquel on avait renoncé dans le Convent de 1778, le Directoire de cette province fut transféré à Montpellier.

loges françaises suivirent le mouvement. Le Grand Orient, perdant du terrain, n'osa plus lutter ouvertement et chercha des voies de conciliation. Enfin Lyon devint la véritable capitale maçonnique de la France.

Cette situation, qui a échappé aux historiens, eut une action puissante sur la marche de la Révolution et nous donne la clef de bien des événements.

Cependant l'aristocratie lyonnaise, fortement unie par le lien

maçonnique, voulait avoir une action directe sur le gouvernement de la cité. L'échevinage, par le peu de durée de ses fonctions, et tous les autres corps constitués étant sans puissance politique effective, les francs-maçons choisirent pour instrument la milice bourgeoise. Les officiers formèrent un bureau, on dirait aujourd'hui un syndicat; le roi l'approuva et, de plus, il l'autorisa à nommer un Capitaine-colonel, élu pour six ans, chef de toute la Garde bourgeoise et qui était choisi par le Consulat sur trois candidats présentés par les officiers. Le bureau, composé du colonel et de huit commissaires députés, eut le droit de se réunir toutes les fois qu'il était jugé nécessaire et il choisit pour siège de ses assemblées non l'Hôtel de Ville, mais la loge du Change, loin de la surveillance du Consulat.



Fig. 527.
LOGE DU PATRIOTISME
(Sceau de la).
D'après Vacheron, *Éphémérides*.
La Loge du Patriotisme, constituée en 1781, transmit, à la fin de l'année suivante, sa constitution à Paris et fut installée en 1783 de l'autorité du Grand Orient. Cette formalité se pratiquait toujours depuis que l'Orient de Lyon avait demandé à s'unir à celui de Paris. Mais cette soumission apparente était un leurre et nos Loges évoluaient secrètement en dehors de l'influence du Grand Orient.

On conçoit quelle pouvait être la puissance de ce corps. Il balançait avantageusement l'autorité du Consulat. Les fonctions de Capitaine-colonel étaient d'une durée plus longue que celles du Prévôt des marchands; les commissaires étaient deux fois plus nombreux que les échevins; les charges d'officier pennon étaient viagères, tandis que celles d'échevin ne duraient que deux ans; et, si le Consulat exerçait le pouvoir municipal et la juridiction de police, le Bureau avait en main, ce qui était plus important, la force armée, sans laquelle les décisions de l'autorité municipale restaient bien précaires. Aussi, dès que ce corps eut été organisé, il se créa, sous le titre du *Patriotisme*, une loge spéciale pour les officiers des pennonages. Tous les

Capitaines-colonels successifs furent francs-maçons, il en fut de même des trois quarts du Bureau ; et, dès lors, sous la conduite de ce corps, ce furent les pennonages qui dirigèrent, à Lyon, le mouvement politique depuis 1782 jusqu'à la défaite des Lyonnais par la Convention, en 1793.

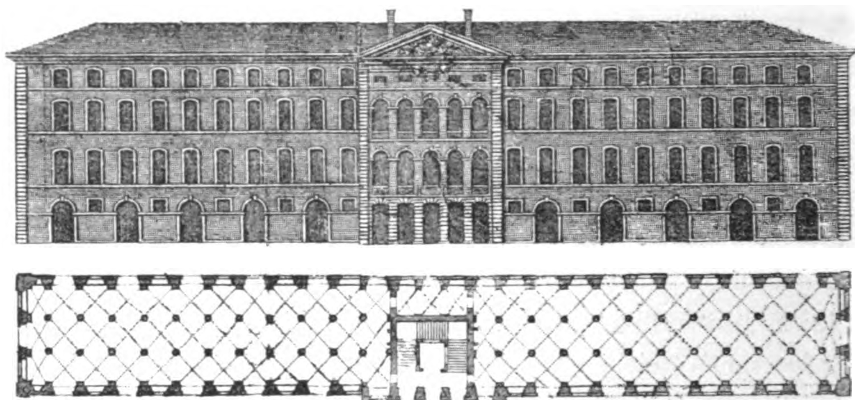


Fig. 528. — PLAN ET VUE DU BATIMENT DE L'ABONDANCE
D'après Séraucourt.

La fréquence des famines, auxquelles les difficultés de communications et de transports ne permettaient pas de remédier autrefois, avait fait imaginer la création de réserves de blé. Cette institution reçut le nom d'*Abondance* et l'on fit, en 1728, construire, sur les dessins de l'architecte Fahy, un vaste bâtiment destiné à servir de grenier. Devenu inutile et compris parmi les immeubles appartenant à la ville dont le Roi avait ordonné la vente en 1764, il fut acquis par une dame Roger. Il fut transformé en caserne dès 1780 et n'a pas cessé depuis d'être affecté au logement des troupes, sous le nom de caserne de Serin. On peut reconnaitre, d'après le plan primitif, que cet édifice n'avait pas été construit pour une telle destination.

Au milieu de tous les complots dirigés contre la nation et contre lui-même, le roi Louis XVI s'efforçait, avec un dévouement et une sincérité absolus, de supprimer les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement et de réaliser les réformes politiques, économiques et sociales que réclamait la situation.

Certaines mesures de Turgot furent accueillies chez nous avec empressement, comme, par exemple, la suppression des entraves à la libre circulation des grains, l'un des vices les plus fâcheux du particularisme provincial, et qui avait si souvent compromis l'alimentation de notre ville. Nos magistrats municipaux gagnaient, en

cette circonstance, d'être délivrés d'un grave souci : l'institution de *l'Abondance* (fig. 528) devenait désormais inutile et le bâtiment qui lui était attribué fut mis en location. D'un autre côté, Turgot trouva à Lyon, comme partout, de l'opposition à son édit sur les maîtrises. Le ministre, disciple aveugle des principes des économistes, c'est-à-dire la suprématie illimitée du capital, avait décrété la liberté absolue du commerce ; les Lyonnais, quoique libre-échangistes et capitalistes, comprenaient trop bien les intérêts réels de l'industrie pour les sacrifier à une théorie uniquement favorable aux banquiers et aux spéculateurs étrangers au négoce. Notre industrie lyonnaise, par exemple, défiait toute concurrence étrangère, surtout par la supériorité de ses produits, et cette supériorité, elle ne la devait qu'à la rigueur de ses règlements. Supprimer les maîtrises, c'était favoriser les altérations, les falsifications, les produits médiocres, enlever à nos métiers ce qui les distinguait de ceux de l'étranger et, par conséquent, favoriser ces derniers. L'édit fut rapporté ; on se borna simplement à réorganiser les corporations sur de meilleures bases, en 1777.

Tandis que Turgot s'avançait dans la voie des réformes d'un pas quelque peu hésitant et inexpérimenté, son collègue, le comte de Saint-Germain, esprit honnête mais systématique et entêté comme tous ceux de son espèce, désorganisait l'armée et avait, entre autres, supprimé les troupes provinciales. Aussitôt après la chute du ministère en 1777, elles furent rétablies et mises en 1783, sur le pied de *132 bataillons provinciaux* et 78 dits de garnisons. Des premiers, 4 formaient le *régiment du Roi* et celui *de Paris ;* 24 autres donnaient 12 régiments à 2 bataillons, attribués, sur le pied de guerre, 7 aux 7 régiments d'artillerie et 5 au service de l'Etat-Major. Les 104 bataillons restants furent groupés en *13 régiments de grenadiers royaux*. Quant aux *78 bataillons de garnison,* ils furent destinés à compléter les régiments de ligne.

Nos trois provinces fournissaient sept bataillons : trois de garnison correspondant aux trois régiments de *Lyonnais* (28e), de *Forez* (14e) et de *Beaujolais* (76e) ; deux formaient le *4e d'Etat-*



Fig. 529.
FANTASSIN
en 1766.

La guerre de Sept ans provoqua une réforme complète dans l'équipement aussi bien que dans la tactique et les manœuvres. Le justaucorps (fig. 431) fut remplacé par l'habit flottant comme l'ancienne casaque (fig. 430), mais dont les basques furent relevées. On en revint également à la bandoulière portant, au lieu des charges (fig. 430), une énorme giberne. Le ceinturon se trouva rejeté sous l'habit ou sur la veste (le gilet actuel) et fut destiné à porter uniquement un sabre pendant au côté et non une épée placée en verrouil (fig. 478). En même temps, la manœuvre du fantassin fut complètement changée, notamment la position sous les armes : au lieu d'avoir les pieds écartés (fig. 478), il dut se tenir plus solidement et plus rationnellement, les talons joints et les pieds d'équerre. Toutes ces modifications étaient empruntées aux règlements du roi de Prusse. Plus tard, on opéra un dernier changement par la suppression du ceinturon et en faisant suspendre à un baudrier le sabre ou briquet, comme il fut nommé dès lors. C'est le système des buffleteries croisées qui subsista plus d'un demi-siècle, jusqu'à ce que, en 1846, et de nouveau à l'imitation de la Prusse, on en revint au ceinturon.

Les troupes de milices subirent de nombreuses transformations depuis leur établissement sous Louis XIV. Nous avons signalé les principales. En 1763, elles furent organisées en régiments de recrues à un bataillon seulement, sauf celui de Paris qui en eut deux. A cette occasion, le quartier fut, chez nous, installé à Saint-Genis-Laval. En 1771, on rétablit les deux bataillons ainsi que leurs anciens quartiers, Montbrison et Tarare, dont chacun d'eux portait le nom. Mais les termes de milice et de milicien furent abrogés et remplacés par ceux de troupes provinciales et soldat provincial.

Nos anciennes milices présentaient plus d'une particularité remarquable, entre autres l'interdiction absolue du remplacement, et, à cet égard, la loi était si rigoureuse que le seul fait de s'engager sous un faux nom entraînait des peines sévères. Ainsi, en 1767, un soldat du régiment des recrues du Lyonnais fut, pour un fait semblable, condamné aux galères perpétuelles. L'âge est à noter également : on tirait au sort pour la milice depuis 16 ans jusqu'à 40. Au moyen âge, les levées se faisaient depuis l'âge de 14 ans.

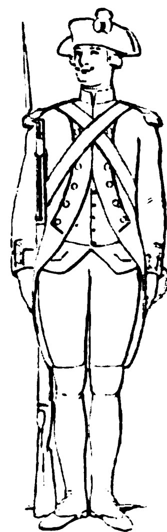


Fig. 530.
FANTASSIN
en 1786.

Major et deux autres le *5e des Grenadiers royaux de Lyonnais*, dont le signe distinctif était l'épaulette violette et blanche (le violet, par une heureuse coïncidence, était la couleur de la ville de Lyon). Le total de ces forces se montait à 4800 hommes.

non compris les officiers, dont 1050 pour le régiment de Grenadiers, 1500 pour le 4e d'Etat-Major et 2250 pour les trois bataillons de garnison.

La bourgeoisie lyonnaise ne se préoccupait en nulle manière de ces questions, qui n'intéressaient que la noblesse et le menu peuple qui, seuls, payaient l'impôt du sang ; mais il n'en était pas de même de son faste extérieur. Les distributions de jetons, qui avaient été prohibées par Turgot, recommencèrent après lui. Le Consulat qui s'était donné un *généalogiste* et un *armorialiste* en titre, trouva insuffisants les anciens armoriaux de l'échevinage et en fit publier un autre en 1779, contenant la liste et les blasons plus ou moins authentiques des échevins, depuis l'année 1498 où ils avaient commencé à jouir du privilège de la noblesse. Chaque exemplaire de cet ouvrage in-folio et colorié à la main, assez mal exécuté du reste, et intitulé les *Fleurs armoriales*, parce que les écussons étaient disposés sur une grande fleur de lis couvrant toute la page, coûtait 200 livres, payées à l'armorialiste de la ville.

Le roi, après d'inutiles tentatives avec Loménie et Calonne, rentra enfin hardiment dans la voie des réformes sous l'influence de Necker. Le gouvernement des provinces françaises se divisait traditionnellement en deux classes : les *pays d'Etat*, qui avaient des Parlements et des Assemblées ; les *pays d'Election*, qui étaient administrés par les Intendants et où tout ce qui concernait les impôts était jugé par un tribunal appelé *Election*, parce que ceux qui le composaient étaient nommés par voie élective. La circonscription de leur ressort portait la même appellation. Le gouvernement du Lyonnais était pays d'Élection. La grande autorité des intendants tenait les pays d'Élection dans un état d'infériorité très appréciable. Ce fut pour y remédier que furent créées les Assemblées provinciales (1787), heureuse innovation qui donnait aux pays ainsi administrés, une liberté que l'on pourrait encore désirer de nos jours.

L'*Assemblée provinciale de la Généralité de Lyon* se composait de quarante-trois membres élus : dix par le clergé, onze par la noblesse et vingt-deux par le tiers état. Elle se divisait pour ses travaux en quatre bureaux : 1° de l'*Impôt;* 2° des *Fonds de la Comptabilité et du Règlement;* 3° des *Travaux publics;* 4° de l'*Agriculture*, du *Commerce et de tout ce qui intéresse le bien public.* Chacun de ces bureaux nommait une délégation exécutive sous le titre de *Commission intermédiaire;* en outre, l'Assemblée était assistée d'un *Conseil des Communautés* (aujourd'hui communes) et d'une *Assemblée municipale*, composée de trois avocats.

En outre, le Gouvernement du Lyonnais avait été divisé en six *Départements* correspondant chacun à une des cinq élections, plus un sixième pour la ville de Lyon et le Franc-Lyonnais qui, jouissant d'immunité fiscale, ne dépendait d'aucune élection. Chacun de ces départements, sauf celui de la ville de Lyon, se subdivisait en 6 *arrondissements.* Chaque département était administré par une *Assemblée de Département*, composée de vingt-quatre membres, excepté celui de la ville de Lyon qui n'en avait que seize. Indépendamment de ses réunions générales, chaque assemblée de département avait son *Bureau intermédiaire* ou comité exécutif permanent et déléguait quatre *commissaires* par arrondissement pour l'étude des questions particulières à chacune de ces circonscriptions.

En résumé, députés d'arrondissement, Assemblée de département, chargée de l'administration spéciale du département, et Assemblée provinciale pour les affaires générales du Gouvernement, tel était le mécanisme de ce système qui a servi de modèle à nos conseils d'arrondissements et généraux, mais avec un pouvoir et des attributions bien plus étendus.

Quant à la répartition des représentants des divers ordres de la province, les choses avaient été ménagées de telle façon que le tiers état y tenait autant de place que le clergé et la noblesse

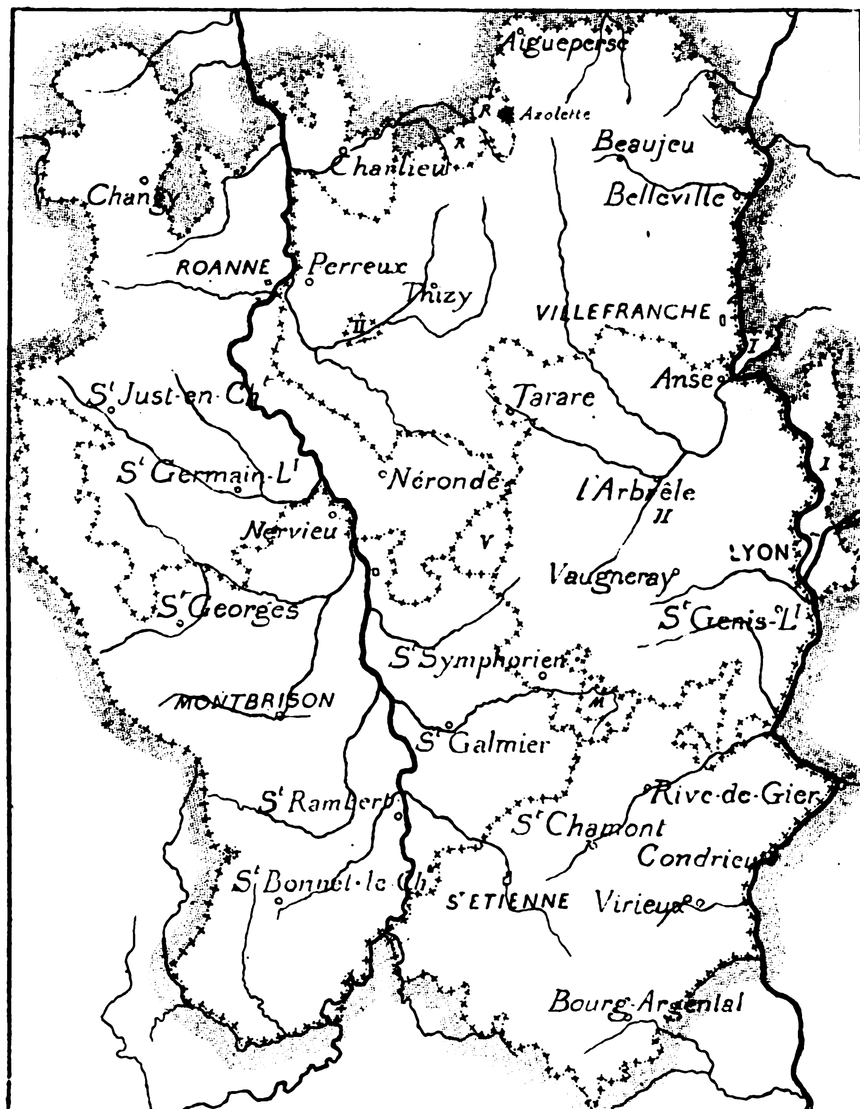


Fig. 531. — LES SIX DÉPARTEMENTS DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

I, arrondissement de Lyon; II, arrondissement de l'élection de Lyon; M, arrondissement de Montbrison; R, arrondissement de Roanne; V, arrondissement de Villefranche. Ces chiffres et initiales, inscrites en dehors de la circonscription de l'arrondissement, désignent des territoires qui en dépendaient, mais enclavés dans d'autres arrondissements. Les noms de lieux sont ceux des chefs-lieux d'arrondissements. On remarquera que Feurs n'était pas de ce nombre, et, qu'au lieu de Pelussin, c'est Virieux, aujourd'hui hameau, alors bourg, dépendant de cette paroisse, qui avait le rang de chef-lieu.

Azolette, enclave mâconnaise, est marquée en noir.

(89 sur 178 membres); et, comme en fait, la moitié du Clergé et le tiers au moins de la Noblesse partageaient les principes du Tiers, il en résultait que ce dernier l'aurait emporté si la question eût été portée sur le terrain politique. Mais, contrairement à ce que l'on pouvait craindre, il ne se produisit aucun conflit, et ces Assemblées ne s'occupèrent que de la bonne administration du pays. Aussi bien dans la préparation de leurs projets que dans les questions pratiques et d'un intérêt immédiat, elles s'inspirèrent uniquement du bien public et apportèrent à l'accomplissement de leur tâche un zèle, une clairvoyance, une activité inouïs dont on n'a jamais eu pareil exemple. Le résultat de leurs travaux, embrassant toutes les branches de l'administration et accomplis pendant une période de vingt mois seulement, traçait un ensemble de réformes à opérer dont la réalisation, si elle n'eût pas été entravée par la Révolution, aurait suffi pour sauver la France et lui épargner les horreurs qu'elle a subies, la ruine matérielle dans laquelle elle s'abîme et la déchéance morale où elle est tombée.

C'est que, là, un intérêt trop direct ne permettait pas aux théories systématiques de se faire jour, aux ambitions de chacun de se produire ; mais, dès qu'elles étaient en jeu, le mauvais vouloir et l'intrigue entraînaient tout. Le roi, ayant voulu mettre un terme à l'opposition aveugle des Parlements et à leurs menées aristocratiques, comme il ne craignait pas de les qualifier, opéra une grande réforme par le démembrement du vaste ressort du Parlement de Paris en six *Grands Bailliages*, et par la création d'une *Cour Plénière*, séant à Paris, et chargée de prononcer sur les abus des autres cours. C'était, sous un autre nom, le rétablissement du Conseil supérieur, perfectionné par l'institution de la Cour plénière (mai 1788). La suppression des tribunaux d'exception, un projet de réforme judiciaire, ajoutaient aux bienfaits de cette mesure, mais, par cela même qu'elle était avantageuse au public et qu'elle supprimait des abus, elle souleva les clameurs de

l'aristocratie parlementaire ; tout près de nous, à Grenoble, on ameuta le peuple, assez aveugle pour prendre parti contre lui-même ; à Lyon, le Consulat fit cause commune avec les magistrats révoltés et Louis XVI eut la faiblesse de céder. Trois mois après avoir été promulgué, l'édit fut rapporté.

Les meilleures intentions de ce bon et malheureux prince étaient repoussées, quand elles ne servaient pas à le combattre. En 1787, il fit un premier pas en faveur des non catholiques et leur accorda les droits de l'état civil. C'était rouvrir les portes de la France à tous les émigrés ; à Lyon une trentaine de juifs, presque tous colporteurs, participèrent à la même faveur. Elle n'accordait pas, cependant, les droits politiques aux Protestants, mais ils les usurpèrent immédiatement, grâce non à leur nombre et à leur mérite mais à l'influence de leurs richesses, comme le faisaient observer les contemporains. La puissance financière acquérait avec eux une nouvelle force ; puis, par la suite, glissant en d'autres mains, plus hostiles à nos institutions na-

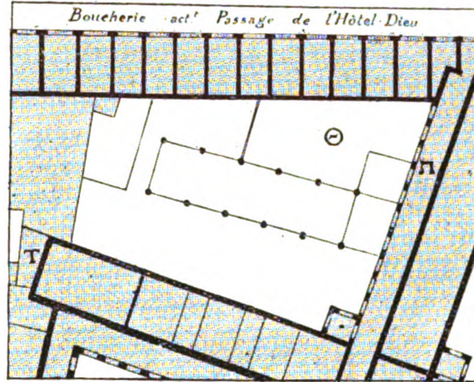


Fig. 532. — CIMETIÈRES DES PROTESTANTS ET DES JUIFS (Emplacement des)

Le cimetière protestant occupait une partie (Θ) de la cour contiguë au passage actuel de l'Hôtel Dieu (alors boucherie) du côté du nord et à l'aile septentrionale du petit dôme. Elle est occupée aujourd'hui par un lavoir, il reste seulement quelques dalles tumulaires, entre autres, celle de la belle-fille de Young. Il paraît même que, il y a une cinquantaine d'années, lorsque de nouvelles constructions furent élevées dans cette cour, les ossements furent transportés dans un caveau (T) situé entre la pharmacie de l'Hôtel Dieu et le n° 3 de la rue de l'Hôpital. Vers 1881, en effet, en exécutant des travaux dans cette cour, on trouva une masse considérable d'ossements et quelques noms de personnes, entre autres en anglais, tracés au charbon sur le mur.

Quant au cimetière des Juifs (ה), il consistait en un caveau, qui existe encore sous cette même galerie, et auquel on accédait par un escalier ouvrant sur le cimetière protestant. Des recherches y feraient peut-être retrouver encore les restes de ceux qui y furent inhumés.

tionales, elle allait faire peser sur la France son despotisme écrasant. Enfin, par son caractère essentiellement cosmopolite, cette influence devait aboutir à une terrible invasion étrangère, dont nous éprouvons aujourd'hui les effets désastreux.

Cette mesure de clémence fut l'occasion d'un incident passé inaperçu, mais qui, en réalité, avait une haute portée. Les registres de l'état civil étant alors entre les mains des curés, les non catholiques ne pouvaient s'y faire inscrire ; on décida, en conséquence, que leurs déclarations à ce sujet seraient reçues par les magistrats de la Sénéchaussée ; or, elles furent enregistrées au *Nom de la Loi*. C'est le premier exemple de cette formule célèbre, c'est aussi la première application timide, le premier indice du programme de l'oligarchie, consistant à mettre l'homme lui-même sous la puissance de l'Etat, comme aux temps du despotisme antique. En quoi la loi, cette quintessence de l'arbitraire et de la servitude, a-t-elle le droit de s'imposer dans un acte où l'homme agit dans la plénitude du droit naturel ? En dehors de la nécessité de garantir les intérêts des tiers, son rôle est ici aussi humiliant et oppressif que ridicule. Mais, sous le régime aristocratique qui se préparait, il fallait que non seulement le citoyen, mais l'homme individuel fût complètement enserré par ce nouveau filet de Vulcain qui se forgeait contre lui. Conséquence terrible, cinq ans ne s'étaient pas écoulés que le malheureux magistrat, qui avait ainsi le premier invoqué ce principe coupable, était couché sous le couteau de la guillotine au *Nom de la Loi ;* les liens dont il avait enchaîné la liberté individuelle étaient devenus pour lui les liens de la planche fatale ; il périssait, comme des milliers d'autres, frappé par une formule tyrannique qu'il avait imposée lui-même, victime d'un sophisme social dont la majeure était fausse.

C'est ainsi que tout ce qui se disait libéral, éclairé, que des hommes d'élite de la nation, et qui se croyaient des habiles et des sages, s'en allaient à pas de géant à la ruine et à la mort.



XI

LA RÉVOLUTION

Au moment d'aborder le récit du grand bouleversement qui allait renverser l'antique édifice de la Monarchie française et livrer le pays à d'épouvantables catastrophes, à de sanglantes révolutions périodiquement renouvelées, il est nécessaire de montrer, par quelques traits principaux, ce qu'étaient la situation de notre pays et ses institutions diverses.

La France s'était formée de provinces annexées à différentes époques et par des moyens différents; chaque province était composée elle-même de territoires agglomérés par suite de circonstances variées; enfin, chacun de ces éléments constitutifs du pays, provinces ou pays, ayant ses traditions, ses usages, ses lois qui avaient été respectés pour rendre les annexions ou conquêtes moins odieuses et la fusion de l'unité nationale plus facile, il était résulté de tout cela une disparité gênante pour le fonctionnement administratif comme pour les relations commerciales et même personnelles; de même aussi ces dissemblances suscitaient des rivalités fâcheuses, aussi nuisibles aux intérêts économiques qu'à l'unité politique.

A cet état de choses s'ajoutait un mauvais système d'impôts,

qui avait conservé tous les abus du régime romain, y compris l'inégalité résultant de cette même variété de conditions des diverses provinces et des privilèges accordés à des pays, à des villes, à des corporations pour affermir leur fidélité, base de leur incorporation à la patrie française.









Fig. 534. Fig. 535. Fig. 536. Fig. 537.

MARQUE DU PAPIER TIMBRÉ SOUS LOUIS XVI.

Fig. 534, Période monarchique. Fig. 535 à 537, Période constitutionnelle.
Le timbre, fig. 535, offre cette particularité que le nom du roi y est supprimé, ce qui indique l'époque où le pouvoir royal fut suspendu et, chose plus curieuse, il se trouvait apposé sur la même pièce à côté du timbre purement royal (fig. 534).

On peut se rendre compte de la variété des usages dans les choses les plus usuelles, d'après ce qu'il en était chez nous, par un seul exemple concernant les poids et mesures. Le pied de Lyon était plus grand de 18 millimètres que celui de Paris, dit pied de roi ; de plus, la toise de Lyon était de 7 pieds et demi et celle de Paris de 6 seulement ; au contraire, la livre de Lyon était plus faible de 102 décigrammes. Ajoutons qu'il y avait en Lyonnais et en Beaujolais des poids et mesures différents : à Anse, Tarare, Chamelet, Sainte-Colombe, Villefranche, Beaujeu, Belleville, et qu'une diversité non moins grande existait en Forez, et l'on se rendra compte de l'inextricable variété qui régnait dans le pays sous ce rapport. Et cependant les habitants y tenaient, tant était grand chez eux l'esprit d'indépendance locale et individuelle.

Le particularisme résultant de la différence des intérêts écono-

miques avait créé en France un état de choses non moins remarquable ; il était tel que de véritables frontières divisaient le pays et que des provinces françaises étaient, pour plus de la moitié, réputées étrangères. C'était la partie au sud de la Loire qui s'était ainsi détachée de la France, et Lyon, avec sa douane, était la capitale de cette sorte de république d'ordre

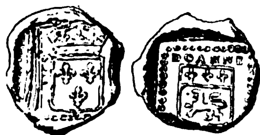


Fig. 538. — DOUANE DE LYON

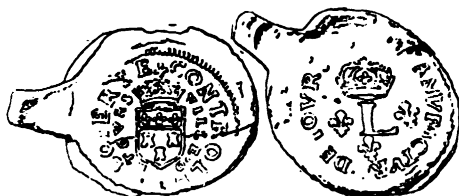


Fig. 539.
MANUFACTURE DE SOIERIES DE TOURS

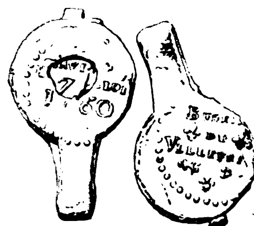


Fig. 540.
BUREAU DE VILLEFRANCHE











Fig. 541. FERMES Fig. 542. GABELLES Fig. 543. Fig 544. — TABACS. — Fig. 545.
PLOMBS DE DOUANE, DE MARCHANDISES ET D'IMPOSITION
D'après les originaux trouvés dans la Saône.

Les figures 542 et 543 concernent l'un des impôts les plus lourds et les plus inégalement répartis. Il était énorme, car il rapportait autant que l'impôt foncier sur toutes les terres du royaume ; il était tellement inégal dans sa répartition qu'il variait suivant les provinces, de une livre jusqu'à plus de 60 livres le quintal. Il y avait, progressivement, les provinces franches qui payaient le moins, les provinces rédimées : les gabelles de pays salins, les petites gabelles et les grandes gabelles. Dans chacune de ces divisions, il existait, en outre, des différences de prix de province à province. Notre gouvernement faisait partie des petites gabelles : on y payait le sel de 40 à 42 livres le quintal, soit environ 8 sous la livre et plus, tandis que dans le reste de la circonscription, il ne dépassait pas 30 livres et s'abaissait même à 22 livres.

Le nom de *Pécais*, qui se lit sur les sceaux des Gabelles, est celui d'une saline importante, située au sud-est d'Aigues-Mortes.

économique ; c'était à Lyon que s'acquittaient les droits et que siégeait le tribunal ayant mission de juger les conflits et de punir les délits qui pouvaient se produire.

Cette anomalie comptait de nombreux partisans, suivant la

prépondérance qu'avait acquise, dans certaines régions, soit l'industrie, soit le négoce, soit le capital, soit la banque.

Mais la véritable plaie était le mauvais système d'impôts aggravé par un système vicieux de perception. Le Gouvernement l'avait abandonné à des fermiers qui renouvelaient tous les mauvais procédés dont usaient jadis les publicains de l'antiquité. Ils avaient accumulé contre eux une haine générale ; les choses en étaient venues à ce point qu'on avait vu dans notre région, en plein règne de Louis XV, un contrebandier parcourir le pays, entrer dans des villes comme Saint-Etienne et Roanne, piller les caisses des receveurs, leur vendre par force du tabac de contrebande, leur donner des reçus signés de sa main, tout cela, avec l'assentiment tacite des populations, qui n'opposaient aucune résistance, feignaient d'être surprises sans défense et, secrètement, applaudissaient aux succès de l'audacieux aventurier. Mais les fermiers étaient telle-

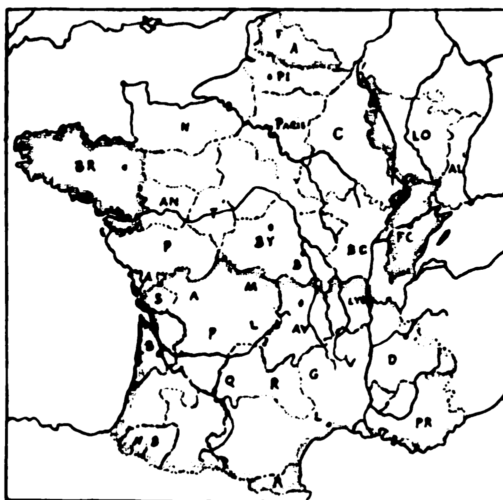


Fig. 546. — LA FRANCE DOUANIÈRE AU XVIIIe SIÈCLE.

Les provinces circonscrites par une teinte grise étaient considérées comme étrangères. Quelques-unes, l'Alsace et la Lorraine, par exemple, étaient traitées à l'instar effectif de l'étranger. Quant aux autres, à part l'Artois, la Bretagne et la Franche-Comté, on remarquera qu'elles forment un groupe compact, embrassant tout le midi de la France. Cet état de choses ne provenait pas uniquement de privilèges arbitraires, ni même d'antiques traditions particularistes, mais d'intérêts essentiellement différents de ceux du Nord. La lutte terrible engagée en 1793, quoique affectant des dehors purement politiques, était certainement motivée instinctivement, sinon résolument, par des divergences d'intérêts économiques. Aujourd'hui encore, si Lyon n'était pas, ainsi que la province, asservi par la capitale, il arriverait à créer avec Bordeaux, notamment, un courant commercial qui risquerait de causer un préjudice notable au négoce de Paris, et même, par la suite, à celui de l'Angleterre.

Les lettres marquées sur la carte sont celles des initiales des provinces, faciles à restituer.

ment certains de leur puissance qu'à la veille même de la Révolution ils se faisaient construire un superbe hôtel, qui est devenu l'hôpital militaire (fig. 548).

Un autre état de choses abusif était la multiplicité des bénéficiaires de l'impôt qui, le percevant directement, semblaient imposer des charges de surcroît. C'était une illusion, et les charges n'ont pas cessé d'exister et même de s'aggraver en passant dans les mains de l'Etat ; mais la nécessité de verser l'impôt à des caisses diverses était réellement incommode. D'autres inconvénients résultaient de ce que l'on appelait les droits féodaux. Une partie d'entre eux, tels que les droits de mutation, rentraient dans la catégorie précédente ; les autres étaient tout simplement des rentes perpétuelles stipulées pour d'anciennes ventes; elles avaient donc toute l'autorité et la légitimité d'un contrat privé. Mais elles

Fig. 547. — QUITTANCE DONNÉE PAR MANDRIN
D'après le fac-similé publié par le Roannais illustré, *1891.*

Mandrin est un des personnages historiques qui ait le plus à se plaindre du jugement de la postérité. On en a fait un brigand, on a accolé son nom à celui de Cartouche : c'est une flagrante injustice. Mandrin fut uniquement contrebandier. Les contemporains le considéraient comme tel et lui étaient favorables aussi bien dans les hautes que dans les basses classes. C'est à lui qu'aurait pu s'appliquer le refrain de la chanson :

Malheur, malheur aux commis,
Le peuple à nous s'intéresse,
Il est de nos amis.

Le récit des pérégrinations de Mandrin dans nos provinces, et spécialement le Roannais et à Charlieu, a été retracé en détail par M. Antoine Vernière dans le *Roannais illustré*. Un de ses procédés les plus habituels et les plus originaux consistait à forcer les commis de lui acheter du tabac de contrebande, et, comme on le voit par le document ci-dessus, il leur en donnait quittance régulière.

remontaient si loin qu'on en méconnaissait la nature, et elles s'étaient tellement fractionnées par le morcellement des propriétés et leur transfert en mille mains différentes qu'il en résultait, la plupart du temps, un chaos inextricable.



Fig. 548. — FRONTON DE LA NOUVELLE DOUANE

Fac-similé d'une photographie de M. Raymond Gensoul.

Les attributs que l'on remarque sur ce fronton, ballots, ancre, caducée, etc., montrent que cet édifice avait été construit pour un tout autre usage que celui auquel il sert maintenant. L'emplacement qu'il occupe était celui de l'ancien monastère de Sainte-Elisabeth, supprimé en 1745 et vendu à la Charité. En 1783, l'hospice en fut, moyennant une somme de 300,000 livres, exproprié par un arrêt du Conseil d'Etat, portant qu'il y serait établi une douane, un grenier à sel et un bureau général du tabac. La Révolution, survenue sur ces entrefaites, fit que la Charité ne reçut qu'une faible partie de cette indemnité ; et, en même temps, l'édifice, devenu sans emploi, servit de caserne à partir de 1793, après le siège et jusqu'à la fin de la Restauration.

Il faut rappeler aussi les justices seigneuriales. Elles n'étaient pas moins équitables que la justice ordinaire, tant s'en faut ; les administrés ne s'en plaignaient pas ; mais, en fait, l'administration de la justice ne doit pas appartenir à de simples citoyens. C'était pourtant ce qui était arrivé, parce que ces justices, originairement inhérentes à de petites souverainetés représentant un revenu, étaient, à cause de cela, demeurées annexées aux propriétés lorsque celles-ci avaient passé des seigneurs féodaux à de simples particuliers, ou bien étaient restées à ces seigneurs, quoique dépossédés de leurs droits de souveraineté.

Tous ces maux, tous ces abus, toutes ces irrégularités pouvaient facilement être guéris et réformés. Mais l'aristocratie s'était liguée

pour exploiter cette situation à son profit, déposséder le souverain de son autorité et réduire le peuple à n'être qu'un instrument passif. Ce projet avait été inspiré par l'exemple des institutions anglaises que l'on voulait implanter complètement en France. Cette admiration pour les Anglais était devenue un engouement qui se trahissait jusque dans les choses les plus vulgaires (fig. 549). Mais, en méditant d'adopter le régime politique de l'Angleterre, on n'avait pas remarqué que notre sol n'y était pas préparé et que le tempérament de la nation ne s'en accommoderait pas. On oubliait que nos vieilles institutions, essentiellement démocratiques, avaient pénétré profondément dans le peuple et qu'en voulant les remplacer par une Constitution aristocratique, on ne réussirait qu'à provoquer un mouvement démagogique. L'aristocratie territoriale, qui avait donné les mains à ce complot ourdi par l'oligarchie financière, ne s'apercevait pas non plus qu'elle agissait contre elle-même. En Angle-



Fig. 549. — CAVALIER MONTANT A L'ANGLAISE
D'après la vue de l'Ile-Barbe, dessinée de 1776 à 1780 par Olivier.

Le cavalier représenté ici est coiffé, vêtu et botté à l'anglaise ; il n'y a pas jusqu'au cheval qui par sa queue barbarement coupée n'atteste l'anglomanie dont les Français d'alors étaient atteints. Il était admis que les Anglais avaient toutes les qualités, c'étaient des sages et nous n'étions que des têtes sans cervelles. Le plus frivole écrivailleur de ce temps, Dorat, avait lui-même consacré cet axiome par une de ses fables, où il montrait un Français achetant une montre richement montée, mais de mauvaise construction, tandis qu'un Anglais en choisissait une très simple, mais excellente.

terre, où le sol appartenait à un petit nombre de familles, la richesse foncière pouvait traiter d'égale à égale avec la richesse financière et même la dominer. Mais en France, où le sol était extrêmement divisé, où la grande propriété n'existait que très restreinte, on devait prévoir qu'elle serait débordée par la révolution qui se préparait et, qu'après le roi et le peuple, ce serait le sol de la patrie qui serait lui-même asservi.

Mais on était tellement aveuglé par de folles espérances, que personne ne soupçonnait dans quel piège, dans quel abîme on allait tomber.

A Lyon, tout était préparé pour assurer le succès de ces projets. Le corps consulaire affaibli par l'adjonction des notables et n'ayant d'ailleurs aucun esprit de suite, en raison de ce que le pouvoir de ses membres était de trop courte durée, perdait, de jour en jour, quelque chose de son influence; il dut céder la place à la milice bourgeoise, qui devint l'agent actif de la transformation politique projetée.

Tel était l'état des choses quand, cédant aux injonctions venant d'un ordre secret, le roi se décida à convoquer les Etats généraux. Il y avait cent soixante-quatorze ans que pareille convocation n'avait eu lieu, et cependant, dans ce gouvernement honnête, si respectueux de ses vieilles institutions et des droits du peuple, le régime démocratique qui présidait à ce grand acte d'autorité de la nation, le mode d'élection, fut strictement appliqué, comme si on l'avait pratiqué la veille encore.

Ce système vraiment démocratique était beaucoup plus rationnel et assurait les droits du peuple bien mieux qu'aucun de ceux qui l'ont remplacé. C'était un vote à deux degrés ; par conséquent, le choix des députés immédiats était plus éclairé que le suffrage direct, qui ne peut les connaître et les choisit au hasard des programmes électoraux, presque toujours mensongers ou du moins instables. En second lieu, le groupement électoral

était bien différent de celui qui, aujourd'hui, rassemble uniquement d'après les circonscriptions territoriales, des individus divisés d'intérêt, ne se connaissant pas, pour la plupart, et ne pouvant s'unir en vue d'une action commune, déterminée par des motifs raisonnés. On votait de deux façons : dans les campagnes, par feux, c'est-à-dire par maisons ; c'était le territoire qui était

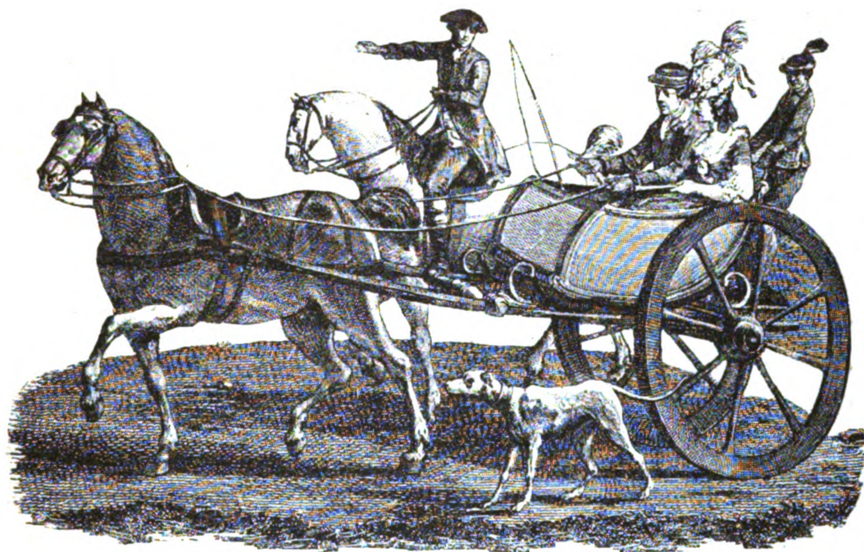


Fig. 550. — CABRIOLET LYONNAIS DU TEMPS DE LOUIS XVI
D'après la vue de l'Ile-Barbe d'Olivier.
La mode anglaise se trahit également dans cet équipage, notamment par le chapeau du maître et aussi par le petit *jockey* juché derrière la voiture.

appelé à décider sur son propre intérêt. Dans les villes, outre les simples bourgeois, vivant de leurs revenus ou propriétés, qui votaient suivant le système rural, l'élection se faisait par corporations. De cette façon, de même que, dans le plat pays, la propriété protégeait ses intérêts, dans les villes, l'industrie, le commerce, la main-d'œuvre, le labeur se prononçaient sur les questions vitales qui les touchaient et qu'ils connaissaient. Enfin, on ne l'a pas remarqué, ce vote n'était pas, comme à présent, un acte d'abdication aveugle et lâche d'un peuple asservi,

jetant dans une urne un blanc-seing au profit de celui que favorise le hasard d'un nombre parfois très minime. C'était une véritable souveraineté qu'exerçaient les électeurs; le peuple gouvernait réellement; le vote, en effet, était délibératif : les paysans dans chaque village, les ouvriers dans chaque ville ne déléguaient pas un fondé de procuration pouvant agir à sa guise, mais, après avoir exprimé leur volonté, ils l'envoyaient choisir un député obligé de se conformer lui-même aux vœux exprimés par le corps électoral. C'était donc bien un régime démocratique, et le peuple était réellement souverain; il exerçait un pouvoir effectif dans sa plus haute manifestation, de même qu'à l'égard des questions purement locales il avait, du moins dans les campagnes, sa part d'autorité. Il y a plus et notre ancienne constitution avait résolu, au point de vue politique, un problème devant lequel nous restons embarrassés, prêts à faire, à ce propos, de nouvelles sottises. Avant la Révolution les femmes votaient, jouissaient de droits politiques autant que cela leur est raisonnablement permis; c'est-à-dire qu'une veuve, chef de famille, une fille majeure, seule, représentant des intérêts ou fonciers ou industriels ou commerçants, avaient droit de siéger dans les assemblées électorales. Plusieurs négligeaient d'en user; néanmoins en 1789, il y en eut qui participèrent au vote, et assez pour affirmer l'existence de ce principe que nous avons oublié jusqu'à le nier. Il y avait réellement en France de véritables citoyennes.

Le même principe rationnel, qui classait les électeurs par catégories, les groupait également en trois ordres, qui étaient les grands ressorts de l'État : le clergé, c'est-à-dire le travail intellectuel, l'enseignement moral; la noblesse, soit l'armée et la propriété foncière; le tiers état, autrement dit la finance, l'industrie, le négoce, le labeur matériel. On a détruit cette classification sous prétexte de privilèges et d'hérédité abusive par la noblesse. Les trois ordres ne jouissaient pas plus de privilèges que les fonc-

tionnaires ; les droits exercés par des corps sont aussi respectables que ceux dont usent les individus. L'hérédité attribuée à la noblesse est aussi légitime que celle qui se pratique à l'égard de la propriété ; elle l'est même plus, car elle procède de la nature, tandis que celle des biens n'est basée que sur une convention sociale ; elle ne nuit, elle n'enlève rien à personne, tandis que l'hérédité de la propriété arrive à se constituer des dépouilles d'autrui. Aussi les logiciens sauvages et systématiques qui veulent détruire l'ordre social actuel, basé sur la propriété, ne font que tirer des conséquences des principes posés par l'aristocratie révolutionnaire. Les anarchistes ne sont que les enfants naturels des hommes de 1789.

On a dit aussi que le clergé et la noblesse constituaient des castes, c'est faux : ils formaient un classement et chacun, d'aussi humble naissance qu'il fût, pouvait entrer dans le clergé et dans la noblesse, aussi facilement qu'il peut aujourd'hui se faire ecclésiastique ou devenir officier. L'oligarchie de la richesse parlant du tiers état, c'est-à-dire d'elle-même, disait qu'il était la démocratie ; c'est un grossier mensonge : il y avait proportionnellement autant, peut-être plus de ce que l'on peut appeler le peuple, parmi le clergé et dans la noblesse que dans le tiers. La masse des prêtres, la multitude des pauvres gentilshommes qui n'avaient que leur épée pour tout bien, étaient bien mieux la démocratie que les membres du tiers état dont la partie active constituait la pire des aristocraties, celle de l'argent. Du reste, le clergé et la noblesse, se recrutant incessamment dans le tiers état, ces deux premiers corps étaient, en résumé et en fait, un produit de sélection de celui-ci.

Et il est tellement vrai que ces trois ordres constituaient des rouages, des éléments essentiels de l'État, que, maintenant encore, quoique détruits depuis cent dix ans, ils continuent à se mouvoir involontairement, mais comme un ressort se mouvant

d'une manière désordonnée et occasionnant des troubles sans produire aucun bien.

D'après le mode électoral dont le mécanisme a été expliqué plus haut, les habitants des sénéchaussées de Lyon et de Villefranche, des baïlliages de Forez et de Bourg-Argental, âgés de vingt-cinq ans et inscrits pour une certaine somme au rôle des impositions, s'assemblèrent dans chaque ville, bourg ou village pour nommer des électeurs en nombre tel qu'il y en eut un pour cent feux. Ils rédigèrent en même temps des mémoires exposant leurs « doléances, plaintes et remontrances ». Ces électeurs, assemblés au chef-lieu de chacune des quatre circonscriptions, résumèrent ces mémoires particuliers en d'autres plus généraux, puis se rendirent à Lyon, capitale du gouvernement pour procéder à la nomination des députés. Ils se trouvèrent, dans l'église de Saint-Bonaventure, au nombre de 500, dont 150 pour la ville de Lyon, et élurent 27 députés. La Sénéchaussée de Lyon en eut 16, dont 4 pour le clergé, 4 pour la noblesse, et 8 pour le tiers état : le Forez nomma 2 députés du clergé, 3 de la noblesse et 3 du tiers ; et le Beaujolais 1 pour chaque ordre. Ainsi notre Gouvernement délégua 7 députés du clergé, 8 de la noblesse et 12 du tiers état.

L'Assemblée des électeurs de chaque ordre avait rédigé un mémoire général exprimant leurs volontés et leurs désirs. Ce sont ces fameux *Cahiers*, comme on les appelait. On y voit indiquées clairement les réformes réclamées par le pays et rien n'y trahit l'intention d'opérer une révolution. C'est ce que des études récentes, l'une due, entre autres, à un Forézien, feu M. le comte Léon de Poncins, ont été unanimes à reconnaître. C'est aussi ce que M. le baron Maupetit exprimait formellement dans le compte rendu des séances de l'Assemblée provinciale du Lyonnais, Forez et Beaujolais tenue à Lyon en 1789. Mais, arrivés à Paris, les députés qui n'étaient que des délégués chargés d'un mandat

déterminé, se transformèrent, de leur propre autorité, en représentants de la nation, puis, fusionnant les trois ordres en un seul corps, s'attribuèrent le pouvoir souverain. C'était là une usurpation flagrante et audacieuse, origine fondamentale de tous les maux dont le pays n'a cessé de souffrir. L'aristocratie de la richesse était dès lors maîtresse absolue de la France et pouvait asservir désormais le peuple aussi bien que le roi. Ce plan, qui était celui de la Franc-Maçonnerie, fut bientôt réalisé par la rédaction de ce que l'on appela une Constitution que l'on prétendait manquer à la France, comme si un pays qui avait vécu quatorze siècles, toujours grandissant, étendant ses frontières, améliorant sans cesse ses institutions, marchant de progrès en progrès à la tête de la civilisation européenne, comme si un tel pays n'avait pas de constitution! Autant vaudrait prétendre qu'un individu n'a pas de constitution physique tant que des médecins ne lui en ont pas attribué une. C'était tellement faux que, au contraire, c'est depuis le jour où l'on s'est imaginé de donner une constitution à la France qu'elle a cessé d'en avoir.

Le point de départ de cette usurpation audacieuse et fatale de l'oligarchie était une phrase équivoque insérée dans le mandat et qui donnait aux députés *pouvoirs généraux et suffisants de proposer et de consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat... l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté.* C'est armés de cette formule, dont les électeurs n'avaient pas calculé les conséquences, que les députés purent s'emparer du pouvoir souverain.

Pour réaliser ce plan, qui consistait à établir à Paris un pouvoir absolu et intangible, dirigé par des assemblées secrètes réparties dans le reste de la France, il devenait nécessaire de briser toutes les autres associations, quelles qu'elles fussent, religieuses ou

ouvrières, territoriales ou individuelles, de telle sorte que la Franc-Maçonnerie restât seule et sans rivale qui pût contre-balancer ses volontés. C'est d'après ce principe que l'Assemblée nationale abolit les ordres religieux, les corporations, s'en prit à l'homme lui-même dans ses actes les plus intimes. Tous les vœux furent interdits pour que le serment maçonnique devînt un lien



Fig. 551. — VUE D'AZOLETTE
Fac-similé d'un dessin de feu Jacobé Razuret.

Azolette, petite commune du canton de Monsols, appartenait avant la Révolution au Mâconnais quoiqu'elle fût entièrement enclavée dans le Beaujolais. Elle est un des nombreux exemples des singulières anomalies géographiques qu'avait produites le régime féodal. Le Forez avait trois enclaves en Vivarais, autant en Auvergne, d'autres en Lyonnais; le Lyonnais en avait deux grandes au delà du Forez, Charlieu, Ambierle, et une en Beaujolais. Le Beaujolais en avait en Lyonnais, en Mâconnais, etc.

plus ferme et plus puissant; le mariage, cet acte qui est de droit naturel, cessa d'être un contrat libre de l'individu pour devenir un acte politique soumis à l'arbitraire des lois. On détruisit aussi le groupement provincial et, pour que la France ne pût pas résister à l'absolutisme de Paris, on la déchira en lambeaux trop faibles pour agir individuellement et incapables de s'unir en une action commune, forte de traditions et de communauté d'intérêts.

La division départementale ne provoqua chez nous aucune ré-

clamation, l'ensemble du Gouvernement du Lyonnais demeurait intact ; les six districts n'étaient autres que les six départements de l'Assemblée provinciale, correspondant eux-mêmes aux cinq élections de l'ancien Gouvernement, plus le département de la ville de Lyon ; le tout enfin formant des circonscriptions régulières, faisant disparaître les bizarres enclaves qui morcelaient le sol et enchevêtraient les limites des provinces. Le Lyonnais avait ainsi des territoires jusque sur les confins du Bourbonnais et du Charolais ; le Forez en avait en Auvergne et en Viennois ; des villages et des hameaux du Beaujolais se trouvaient enclavés en Lyonnais et en Mâconnais et, réciproquement, des enclaves mâconnaises en Beaujolais (fig. 551). Il y avait même des paroisses dont le territoire était divisé entre deux provinces différentes (fig. 552). Parfois aussi, ces morcellements se compliquaient de ce que les

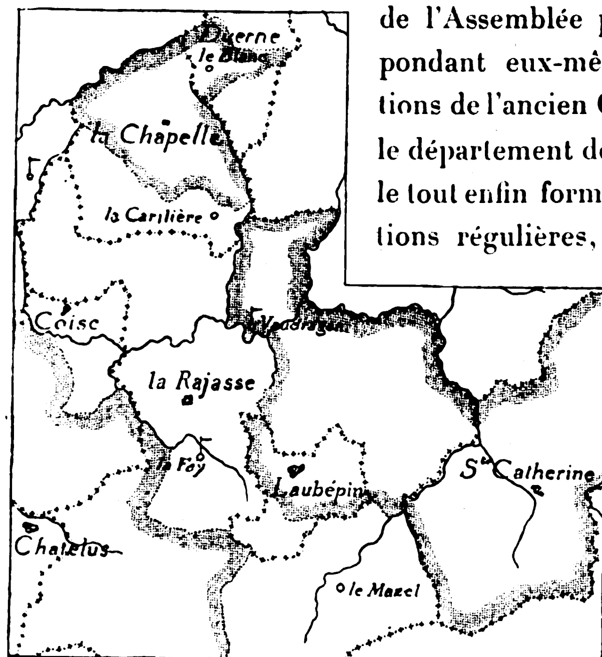


Fig. 552. — CARTE DE MORCELLEMENT DE PAROISSES entre le Lyonnais et le Forez.

Nous donnons ici un des exemples les plus remarquables d'enclaves morcelées. Ce sont les paroisses de la Rajasse, la Chapelle, etc., qui appartenaient, partie à l'une, partie à l'autre des deux provinces. La Rajasse était partagée en quatre parcelles formant échiquier alterné, Lyonnais et Forez ; Coise pour un tiers, y compris le village, dépendait du Lyonnais, et pour les deux autres tiers, du Forez. La Chapelle avait en Lyonnais une parcelle appelée la Carilière ou la Chapelle-hors-Forez. Duerne lui-même cédait un hameau au Forez. Sainte-Catherine sur-Riverie appartenait en entier au Forez et composait, avec une des parcelles de la Rajasse, une importante enclave, à peine séparée de celle que formait la Chapelle.

Les limites formées de croix sont celles des paroisses. La bordure grise indique la limite des provinces.

circonscriptions des Elections ne correspondaient pas à celles des provinces. La constitution du département de Rhône-et-Loire fit disparaître toutes ces anomalies, aussi incommodes que bizarres.

L'administration du département avait aussi de l'analogie avec celle de l'Assemblée provinciale. Elle comprenait six comités : 1° de l'*Impôt et des Finances;* 2° des *Travaux publics;* 3° du *Contentieux;* 4° des *Biens nationaux;* 5° de *Règlement* et de *Municipalité;* 6° de *Bienfaisance* et d'*Etablissements publics.* En outre, chaque district *(département* de l'Assemblée provinciale, *arrondissement* actuel) avait une administration composée de son *Directoire* ou Comité exécutif et était subdivisé en six sections, dont deux purement de circonstance : 1° administration et vente des *biens nationaux ;* 2° liquidation des *traitements des ecclésiastiques;* 3° *impositions*, moins le contentieux; 4° *grande voirie et travaux publics;* 5° *inspection des caisses publiques et comptabilité ;* 6° *objets d'utilité publique.*

Sous le rapport municipal, on adopta la qualification uniforme de *Commune* au lieu de *Communauté*, qui était la désignation usitée chez nous pour les paroisses ou agglomérations distinctes, quand il s'agissait de leur administration civile. Le corps administratif de chaque commune prit le nom de *Municipalité*, ses membres celui d'*officiers municipaux*, dont le chef fut le *Maire.* Le corps des officiers municipaux se complétait, en certaines circonstances, par un nombre à peu près double de *notables* et formait avec eux le *Conseil général de la commune.* Un tiers des officiers municipaux du *Conseil municipal* formait le *Bureau*, qui administrait les affaires courantes; les deux autres tiers se réunissaient tous les mois pour contrôler les actes du Bureau. Enfin, il y avait le *Procureur de la commune*, chargé des affaires judiciaires.

Pour Lyon, ce régime ne changea rien à l'ancien état de choses, sauf les noms. Le *Maire* correspondait au *Prévôt des marchands*, 20 *officiers municipaux* et 42 *notables* à la place des 4 échevins,



CARTE DE LA GÉNÉRALITÉ DE LYON

De même que la carte des Dombes et du Franc-Lyonnais (p. 334 et 335 *bis*), celle-ci est inédite. Elle a été établie à l'aide d'un grand nombre de documents originaux avec autant de soin et d'exactitude qu'il nous a été possible. Aucune de celles qui ont été publiées ne donne les limites précises de nos provinces; celle de Cassini peut servir à les déterminer, mais ne les trace que d'une manière vague et souvent fautive. La tâche à remplir était donc difficile, d'autant mieux que les trois provinces et le petit pays compris dans la Généralité de Lyon, ne formaient pas un tout compact, mais que leurs limites enchevêtrées renfermaient de nombreuses enclaves.

Le Lyonnais en comptait cinq: 1° Régny et Naconne; 2° Belmont; 3° Charlieu et ses dépendances, parmi lesquelles Iguerande, Saint-Julien-de-Cray, Mars, Cuinzié, Jarnosse, appartenaient en partie, les premiers au Brionnais, les autres au Beaujolais; de même que Briennon, qui se partageait avec le Forez et le Brionnais qui y possédait la petite enclave de Maltaverne; 4° Ambierle avec Changy, partie de Saint-Bonnet-des-Quarts et de Vivans, les deux autres parties de cette dernière étant en Forez et en Bourgogne; 5° enfin tout à fait au nord Saillès-Châteaumorand.

Le Beaujolais avait Chambost-Longessaigne; et en Mâconnais, Frouges, hameau de Dompierre, partie de Bussière et la Chaise-et-Bussy, hameau qui a complètement disparu. De plus, la frontière partageait Saint-Germain-la-Montagne, Matour, Saint-Pierre-le-Vieux, Trades et

Ge
cé
ril
en
fig.
Le F
sti
tre
bé
pa
pe
cl
ge
le'
m
tel
dé
Je
N
F
V
la
d'
S
ve
B
vi
C
S
in

tie de Saint-Pierre-L
taiguet et Lenax et que
par contre, il laissait
Noailly-en-Roannais.
Quant au pays de Fran
donné la carte détaillé
Les autres pays étaient,
lenie de Charlieu, ap
tude, le Roannais, le
Vaucance, vallée de la
cieu (cf. *Hist.*, t. II, p
s'étendant de Saint-Pr
prenant ainsi Vaulx, V
Nous n'avons pas donné
tions judiciaires et
daient, sauf de minime
Nous avons seuleme
grisée, la limite sépara
son et de Bourg-Argen

Les districts du départe
respondent aux cinq
départements actuels,
munes, et c'est pour
munes était beaucoup
Dans le district de la
senay, partagé entre l
fig. 210). Chasselay, at
Neuville et l'Arbresle
Millery, partagé entre
District de Villefranche
canton, à sa place, et l
à Beaujeu, commune
District de Saint-Etien
Ferréol, Oriol et Semé
Pélussin; Marlhes, an
et Peubert; commune
Pierre-de-Bœuf, anne
Ruthianges, Saint-Pie
la Montagne-Saint-Ger
District de Montbrison
cellin, partagé entre S
Celle-Lome-Lamotte-
Montagne-en-Rocheba
Pomerols, Salunaux;
District de Roanne, can
communes supprimées
partagé entre Saint-Sy
mées: Geuilly, Verriè

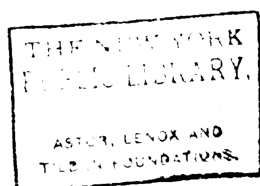


DÉPARTEMENT DE RHONE-ET-LOIRE
DE 1790 A 1793

nolles. Par contre, Jullié
it quelque chose à Pru-
et Azolette formait une
ave mâconnaise (p. 456,
551).
rez empiétait plus encore
es territoires voisins. Ou-
Sainte-Catherine et l'Au-
n, il avait en Lyonnais
ie de la Rajasse, de la Cha-
, d'Aveize et de Duerne
p. 457, fig. 552). Il parta-
t aussi Chavanay, et, avec
varais, Limony. Dans cette
ie province, il avait la châ-
nie de Rocheblaine, d'où
ndaient Colombier-le-
ie en entier, et, en partie,
ières, Pailharez et Saint-
cien. Il empruntait au
y partie de Riotord, de
Séauve, Pont-Salomon,
rec, de Monistrol et de
t-Julien-d'Ance, et à l'Au-
gne, la moitié d'Usson. En
rbonnais, il avait Mont-
ey en entier, partie de
es, de Saint-Rémy et de
t-Victor-la-Loubière, un
tiers d'Arfeuilles, par-
al. Ande-la-Roche, Mon-
ue chose de Vivans. Mais,
a Bourgogne une partie de

Lyonnais, nous en avons
avec celle des Dombes.
tre le *Charluois* ou châtel-
llation tombée en désué-
rez ou vallée du Giers, la
Lance, la Boutière de Bou-
177, fig. 495), et le Velain,
st jusqu'au Rhône et com-
eurbanne et la Guillotière.
es cartes des circonscrip-
ctorales, elles correspon-
exceptions, aux provinces.
indiqué par une bande
t les bailliages de Montbri-
il.

ent de Rhône-et-Loire cor-
rrondissements des deux
sauf que la ville de Lyon en formait un sixième, divisé en 12 cantons dont 2, Vaise et Cuires-la-Croix-Rousse étaient com-
la que le district du Lyonnais portait le nom de district de la campagne de Lyon. Mais le nombre des cantons et des com-
plus grand qu'à présent. Nous allons indiquer les modifications opérées en ce sens.
npagne de Lyon, cantons supprimés : Ampuis, remplacé presque aussitôt par Sainte-Colombe, puis annexé à Condrieu; Bes-
rbresle et Saint-Laurent; commune supprimée : Saint-Martin de Montrotier anciennement des Périls (cf. *Hist.*, t. II, p. 221,
ibué à Limonest, Neuville et l'Arbresle ; commune supprimée : Saint-André du Coin; Saint-Cyr au-Mont-d'Or, partagé entre
Iseron et Châteauneuf, partagé entre Saint-Symphorien, Saint-Laurent et Vaugneray ; commune supprimée : Rochefort;
Saint Genis, Mornant et Givors.
cantons supprimés : Amplepuis, rétabli de nos jours, mais constitué autrement; Chamelet, partagé entre la Mure érigé en
Bois-d'Oingt et Villefranche ; commune supprimée : Saint-Sorlin ; Saint-Bonnet-les-Bruyères, annexé à Monsols ; Villié, attribué
pprimée et rendue au département de Saône-et-Loire : la Chaise-et-Bussy, localité disparue, comme on l'a dit plus haut.
, cantons supprimés : Firminy, attribué au Chambon ; communes supprimées et territoires rendus à la Haute-Loire ; Saint-
ie (Aurec): la Fouillouse, remplacé par Saint-Héan ; communes supprimées : Martorey, Piney et Rifloy ; Maclas, attribué à
exé à Saint-Genis-de-Malifaux ; communes supprimées : la Faye, Hauteville, l'Hôpital-le-Temple, Méras-Couvent, Prélagier
cédées à la Haute-Loire, Aulagnier et Riotord ; Saint-Paul-en-Jarez, partagé entre Rive-de-Gier et Saint-Chamond ; Saint-
é à Pélussin ; Saint-Romain-en-Jarez, partagé entre Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Saint-Héan ; communes supprimées :
re-en-Colombaret, Villette, Furet-la-Valette, le Métare, Montaud, Outre Furans, Valbenoite ; Saint-Genès-en-Feugerolles,
s, Pleney et Praroé.
cantons supprimés : Chazelles, attribué à Saint-Galmier ; communes supprimées : Puy-et-le Chatelard et Ternand ; Saint-Mar-
int-Jean-Soleymieux et Saint-Rambert ; commune supprimée : Charbonnières. Autres communes supprimées dans le district :
-Bigny ; Palais-les-Feurs, Randan et la Salle ; la Montagne-de-Gumières, la Montagne-en-Lavieux ; Cusson, Gachas, Haute-
on. Saint-Victor, Valmitte, Viviers ; Albin, Châtel-le-Bois, Chenereilles-sur-Miribel, Gourgois et Gland, Marieu et la Mure,
ouchalas. Commerce.
ons supprimés : Ambierle, partagé entre Saint-Haon et la Pacaudière ; Régny, partagé entre Belmont et Saint-Symphorien ;
Commere et Naconne ; Saint-Polgue, partagé entre Saint-Germain-Laval et Saint-Just-en-Chevalet ; Saint-Just-la-Pendue,
mphorien et Néronde ; Villemontais, partagé entre Roanne, Saint-Haon, Saint-Just-en-Chevalet et Boen ; communes suppri-
s, les Forges.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

12 *conseillers de ville* et 20 *notables* : cela ne faisait pas le dou-



Fig. 553. — TOLOZAN DE MONTFORT dernier Prévôt des Marchands.

Fac-similé réduit de la gravure de Boily.

Louis Tolozan, d'abord négociant, mourut à Oullins en 1811, âgé de 75 ans. Il avait quatre frères, fils, comme lui, d'Antoine T, paysan dauphinois anobli, en 1735, par une charge de secrétaire du roi.



Fig. 554. — PALERNE DE SAVY premier Maire de Lyon.

Fac-similé réduit de la gravure de Superchy.

Fleuri-Zacharie-Simon P., dernier d'une ancienne famille forézienne, se retira au Bourg-Argental et y mourut, en 1835, à l'âge de 102 ans.

ble de magistrats municipaux ; c'était insignifiant et ce total d'un

Ces armes *(de gueules au paon rouant d'azur, au chef cousu du même, chargé de 3 molettes d'argent)* sont apposées à un passeport délivré le 16 mai 1790 à Charles Comiliale de Launai, marchand épicier, se rendant à Paris. Il porte aussi la signature de Popule, premier maire de Roanne. On remarquera la grossièreté de la gravure, qui atteste à quel degré d'incapacité étaient tombés à Lyon les graveurs sur bois, dont l'art avait brillé d'un si vif éclat au XVIe siècle. Cette infériorité fait constraste avec le talent réel des maîtres de la gravure en taille douce : les Daudet (fig. 460), les Gentot (fig. 572), les Boily (fig. 506, 522 et 553), etc.



le 19 may 1790

Fig. 555. — ARMES DE PALERNE DE SAVY

corps administratif composé de 63 membres seulement, absorbant

tous les droits d'une population de 130.000 âmes, constituait un système aussi aristocratique qu'auparavant.

L'Assemblée nationale prétendit faire revivre l'organisation militaire des Communautés du moyen âge. Les milices de village, n'ayant plus de raison d'être depuis que le pouvoir royal avait assuré la sécurité intérieure, en faisant cesser les guerres privées et en repoussant l'étranger hors de nos frontières, étaient tombées en désuétude; elles ne s'étaient maintenues que dans les villes, où elles suppléaient aux garnison des troupes régulières et faisaient le service d'ordre intérieur. Ces villes étant : Lyon, Montbrison, Saint-Etienne, Roanne, Villefranche, Beaujeu, Belleville, Neuville, Saint-Chamond, Saint-Germain-Laval, Saint-Marcellin et Sury-le-Comtal. Dans cette dernière il y eut, par exception, un corps à cheval formé d'une compagnie de dragons. La nouvelle constitution établit dans chaque commune une milice qui reçut le nom de *Garde nationale* et dont le chef, par respect pour l'égalité, porta le nom de *colonel*, si minime que fût le nombre d'hommes qu'il commandait; c'était d'une puérilité qui tournait au ridicule. A Lyon, où cette milice était entrée dans les mœurs depuis des siècles, on n'eut guère à opérer que des changements de dénominations. Le nom de chaque quartier continua à servir de désignation, mais au lieu de *Pennonages* ou *Compagnies* commandées par des *capitaines, lieutenants* et *enseignes*, ce furent des *Bataillons* commandés par des *Majors* et subdivisés en six compagnies. Il y eut, en outre, un *Etat-Major général*, composé d'un *Commandant général*, d'un *Major général* et de trois *Aides majors généraux*. Il fut, de plus, adjoint à chaque bataillon un *Aumônier* et un *Chirurgien-Major*. Le nombre des bataillons fut porté à 29, en raison de l'annexion de la Guillotière, décrétée par l'Assemblée nationale. Le bataillon de ce faubourg, trois fois plus fort que ceux de la ville, comptait 18 compagnies. Vaise et la Croix-Rousse eurent aussi leurs

bataillons. L'administration judiciaire fut, de tous les rouages de l'Etat, celui peut-être qui subit la réforme la plus radicale. Ici encore la Révolution fut bien au-dessous de la tâche qu'elle avait assumée et des promesses qu'elle avait faites. La nouvelle organisation fut calquée sur les divisions départementales. Chaque département eut un *Tribunal criminel*, chaque district un *Tribunal de dis-*





Fig 556. — LYON. — Fig. 557.



Fig. 558.
LA GUILLOTIÈRE



Fig. 559.
LA CROIX-ROUSSE

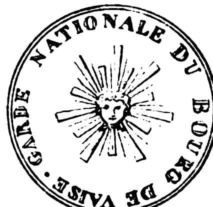


Fig. 560.
VAISE

BOUTONS D'UNIFORME DES GARDES NATIONALES DE LYON EN 1789

Le premier de ces boutons est reproduit d'après l'original et les quatre autres d'après Pillart (collection Rosaz).
Par la suite, l'Assemblée nationale ayant fixé l'uniforme de toutes les gardes nationales de France, les boutons ne portaient aucune figure mais seulement la devise : LA NATION, LA LOI, LE ROI.

trict, jugeant les causes civiles, et chaque canton une *Justice de paix* dont les attributions sont restées à peu près ce qu'elles furent à l'origine. Néanmoins cette nouvelle institution, la seule qui ait survécu de cette réforme judiciaire, n'a jamais donné les résultats que produisait l'antique système des arbitrages. Les tribunaux de districts prononçaient en premier et dernier ressort, et les appels étaient portés de l'un d'eux aux autres d'un même département, auxquels on ajoutait quelques autres des départements voisins; ainsi les tribunaux des districts de Mâcon et de Vienne se joignaient à ceux de Rhône-et-Loire pour former le tribunal d'appel. Ces mêmes tribunaux

fournissaient des juges délégués au tribunal criminel, qui n'avait de stable que son président. Le sort des accusés était décidé par le Jury, que l'on appelait alors le *Juré*. Il y en avait deux : le *Juré d'accusation*, chargé de l'instruction devant le tribunal de district et prononçant soit une ordonnance de non-lieu, soit le renvoi devant le tribunal criminel, où l'accusé comparaissait devant le *Juré de jugement*. Enfin les magistrats de ces tribunaux étaient nommés tous sans exception par les électeurs et pour un terme très court.



Fig. 561. — JUGE CRIMINEL
(Costume d'un)
D'après une gravure du temps.
Vêtu de noir, couvert d'un manteau court, coiffé d'un chapeau avec cocarde et panache tricolore, il portait en outre pour insigne, une médaille de cuivre doré suspendue à un large ruban tricolore.

Rien de plus mal conçu que cette organisation ; elle ne supporta pas l'épreuve de l'expérience, mais elle subsista assez longtemps pour causer des maux irréparables. C'est, entre autres, au principe de l'élection des juges, à l'instabilité de leurs fonctions, à l'habitude que l'on prit de considérer l'exercice de la justice comme une fonction accessible à tous, et la justice elle-même comme résidant dans la volonté du plus grand nombre et non dans la notion suprême de l'équité, reposant sur une autorité supérieure ; c'est à cette perversion des idées, inculquée par le système judiciaire de 1789 que l'on dut ces tribunaux d'assassins qui couvrirent la France de sang et d'horreurs, ces assemblées de scélérats qui, se disant délégués du peuple, autorisaient tous leurs crimes de sa volonté, en la proclamant au-dessus des droits de l'humanité elle-même.

Ce fut surtout par l'organisation religieuse que la Révolution

bourgeoise de 1789 attesta son intention, avouée du reste, d'imiter le gouvernement aristocratique de l'Angleterre. Elle voulut réduire la religion à devenir un rouage gouvernemental; il fallait qu'elle fût entre les mains d'un pouvoir aristocratique, avec mission de maintenir le peuple dans la servitude par l'influence des idées religieuses et morales, en même temps que l'autorité civile, de son côté, devait l'enlacer dans la trame habilement ourdie des lois et le terrifier par ses rigueurs. Ils entreprirent donc de créer une Eglise nationale et de la détacher de la catholicité. Ce projet fut réalisé par deux mesures : la réorganisation territoriale des diocèses, qui brisait l'antique hiérarchie, et la transformation des ministres du culte en fonctionnaires salariés, soumis comme eux à la prestation de serment.

D'après la nouvelle organisation diocésaine, il y eut autant d'évêchés que de départements; le titre d'archevêque fut supprimé et remplacé par celui d'*Evêque métropolitain*. D'après ce nouveau classement, le diocèse de Lyon devint l'*Evêché du département de Rhône-et-Loire*, et de plus fut érigé en *Métropole du Sud-Est* comprenant les sept évêchés de *Saône-et-Loire*, de l'*Ain*, de l'*Isère*, de l'*Ardèche*, de la *Haute-Loire*, du *Puy-de-Dôme* et du *Cantal*. La suppression des ordres religieux, qui formaient une milice trop directement liée au Saint-Siège, rencontra certains obstacles; dans les monastères d'hommes, où l'esprit d'indiscipline, de rationalisme et de morale indépendante avait pénétré, il y eut bon nombre de moines qui s'empressèrent de troquer la solitude du cloître pour la liberté séculière et qui furent tout heureux d'obtenir à la fois l'indépendance et de grosses pensions; mais, dans les monastères de femmes, il n'en fut pas de même. A la grande stupéfaction des législateurs, qui s'imaginaient qu'en leur ouvrant la porte toutes ces colombes prisonnières allaient s'envoler à tire-d'aile, il arriva que ces « victimes cloîtrées » dont l'opéra de la *Vestale* et Diderot

avaient peint les tortures, que les peintres et vaudevillistes montraient échangeant leurs lourdes chaînes pour les quiétudes de l'hymen, refusèrent, jeunes et vieilles, de quitter leurs asiles. Il fallut les rendre libres malgré elles.

Pour tout le reste, la révolution ecclésiastique s'opéra complètement. En somme, le remaniement diocésain ne touchait pas au dogme et quant au serment, la plupart des membres du clergé, l'engoûment pour les idées nouvelles aidant, n'y avaient vu qu'un serment de soumission à l'autorité établie, une attitude conforme à l'esprit de l'Eglise catholique. Seuls quelques hommes clairvoyants refusèrent de souscrire aux exigences arbitraires de l'Assemblée. L'archevêque, Mgr de Marbeuf, qui venait, depuis peu, de succéder à Mgr de Montazet, refusa le serment. On répondit à ce refus en le déclarant démissionnaire et en le remplaçant par l'abbé Adrien Lamourette, qui fut le premier évêque dit constitutionnel de Lyon. Mais, le premier mouvement de surprise passé, on s'aperçut que la constitution civile du clergé c'était le schisme; les rétractations se multiplièrent; les chanoines de Lyon eux-mêmes, quoiqu'affiliés en grand nombre à la Franc-Maçonnerie, protestèrent contre la constitution civile du clergé; le sentiment de la foi s'était réveillé à la vue du plan secret qui se révélait contre l'indépendance de la religion; ils avaient jusque-là prêté les mains à toutes les mesures révolutionnaires, abandonné avec empressement et leurs titres et leurs privilèges; ils firent



Fig. 562. — DE MARBŒUF (Yves-Alexandre), archevêque de Lyon de 1787 à 1799.

Il appartenait à une ancienne famille bretonne dont les armes étaient *d'azur, à 2 épées d'argent garnies d'or passées en sautoir la pointe en bas.*

Il était chanoine comte de Saint-Jean et évêque d'Autun. Il ne parut jamais à Lyon après sa nomination; il émigra et mourut à Lubeck en 1799.

Après lui, le siége occupé successivement par deux évêques constitutionnels resta canoniquement vacant jusqu'en 1801.

noblement résistance quand l'indépendance de l'Eglise de France et l'intégrité de l'Eglise catholique furent en jeu; ce fut même un franc-maçon avéré, l'abbé de Gain, de la loge du Patriotisme, qui, au nom du Chapitre, signifia la protestation des chanoines aux autorités départementales. Bientôt le clergé lyonnais se divisa en deux grandes parties : les constitutionnels schismatiques et les catholiques, que l'on appelait les Réfractaires. Les premiers restèrent maîtres de l'administration du diocèse par l'autorité de la loi, qui ne permit qu'à eux l'exercice du culte, et par l'appui de la bourgeoisie qui, en grande partie, entachée soit de déisme, soit de jansénisme, était mûre pour le schisme. Quant au menu peuple, il avait la foi; ne comprenant rien aux subtilités ni aux distinctions, il n'admettait pas que le pouvoir civil mît la main sur les choses saintes et il resta fidèle; il portait secrètement ses enfants aux prêtres catholiques pour les baptiser; c'est dans des chaumières de paysans, dans les humbles demeures de pauvres ouvriers que les ministres venaient célébrer en cachette les saints mystères et administrer les sacrements; c'étaient aussi des pauvres qui donnaient, au péril de leur vie, asile aux prêtres proscrits.



Fig. 563. — ADRIEN LAMOURETTE
évêque constitutionnel de 1791 à 1794.
Il était né en 1742 à Frévent, en Artois, fut député à l'Assemblée législative et périt sur l'échafaud le 4 janvier 1794, après avoir rétracté ses erreurs.
La religion chrétienne ayant été absolument proscrite, il n'y eut pas, à Lyon, d'évêque même constitutionnel jusqu'en 1798.

L'unité des poids et mesures, l'égale répartition de l'impôt et bien d'autres décrets semblables étaient des réformes excellentes, mais on les aurait réalisées sans la Révolution et sans l'Assemblée nationale. D'autres décisions proclamées avec éclat n'étaient

que pur charlatanisme. Telle la suppression des titres et des droits féodeaux. Qu'étaient les qualifications nobiliaires en comparaison de la puissance effective que l'aristocratie venait d'acquérir et qu'elle allait conserver d'autant plus sûrement qu'elle dissimulait son absolutisme sous le voile trompeur d'une fausse égalité ? Qu'étaient ces droits féodaux dont on faisait le sacrifice pompeux? Assurément c'était un bien de les supprimer; mais il n'y avait pas à s'en faire un si grand mérite. Ces redevances pécuniaires, qui représentaient une certaine valeur lorsqu'elles avaient été constituées, n'en avaient plus par suite de la dépréciation constante des évaluations monétaires; elles étaient cause d'une foule de contestations et de procès, coûtaient parfois plus qu'elles ne rendaient, et le plus clair de leur produit servait surtout à enrichir les intendants, les agents feudistes et les hommes de loi.



Fig. 564. — HENRI DUC D'HARCOURT — Fig. 565.
dernier seigneur du duché de Roannais Sceaux de).

D'après des cachets conservés aux Archives de Roanne et communiqués par feu Alphonse Coste.

Henri d'Harcourt surmontait ses armes *(de gueules à 2 fasces d'or)* d'une couronne ducale et les enveloppait d'un manteau ducal comme duc d'Harcourt et non à cause du duché de Roannais : il n'en était que seigneur.

L'un des avantages réels fut la suppression des justices seigneuriales et des dernières petites souverainetés qui étaient sans avantages pour les populations. Le Beaujolais et le Roannais n'avaient pas à regretter leurs derniers seigneurs, qu'ils ne voyaient jamais, et qui ne s'intéressaient guère plus à leurs petits états. Le duc d'Harcourt eut la prudence d'émigrer dès après la fameuse nuit du 4 août 1789, abandonnant sans regret son domaine du Roannais dont les charges avaient fini par excéder les revenus.

Quant au dernier sire de Beaujeu, proscrit après la mort de son père, errant, il allait mourir d'épuisement à l'âge de vingt-neuf ans.

Le premier résultat des actes de cette assemblée illégale fut d'arrêter les affaires (fig. 567), d'inspirer aux masses des espérances que l'on ne voulait pas réaliser et de provoquer dans le pays une agitation profonde.



Fig. 566. — LE COMTE DE BEAUJOLAIS Louis-Charles d'Orléans, dernier sire de Beaujeu.

Troisième fils du duc d'Orléans, il était né en 1779 et mourut à Palerme en 1808. Le titre de comte de Beaujolais qu'il portait était irrégulier. Le Beaujolais n'était pas un comté, mais une baronnie. C'était, à l'époque, une mode générale d'attribuer à tort ou à travers le titre de comte.

Quelques esprits judicieux et clairvoyants, des patriotes sincères avaient prévu et annoncé le danger d'une voix prophétique! Un simple négociant, Claude-Marie Andrieu-Poulet, natif de Tarare, drapier à Lyon, rue Trois-Carreaux, dépouillant les préjugés de sa caste, représentait avec justesse la noblesse comme la barrière la plus puissante contre le despotisme, et il prédisait, en quelques mots, ce qui se voit maintenant avec une irrésistible évidence : « Otez, disait-il, toutes les distinctions qui reposent sur la naissance et l'honneur, il restera la plus mauvaise de toutes, celle de l'argent. »

Ces avertissements ne furent pas écoutés, le pays se lança dans cette terrible aventure, qui devait provoquer des conflits d'autant plus dangereux que la lutte était plus confuse. Mais, dès les premiers jours, les événements eux-mêmes vinrent donner raison à ces prévisions. Pendant les fêtes célébrées à Lyon à l'occasion de la réunion des trois ordres, des étrangers, se mêlant à la population, répandirent le bruit que les États généraux avaient aboli tous les droits de ferme et que le roi avait accordé à la ville

de Paris, la libre entrée pendant trois jours. Le peuple, voulant jouir de la même faveur, brûla les barrières. En Dauphiné, les choses furent plus graves; les paysans, excités par des émissaires, se mirent à incendier les châteaux. A la nouvelle de ces excès, la

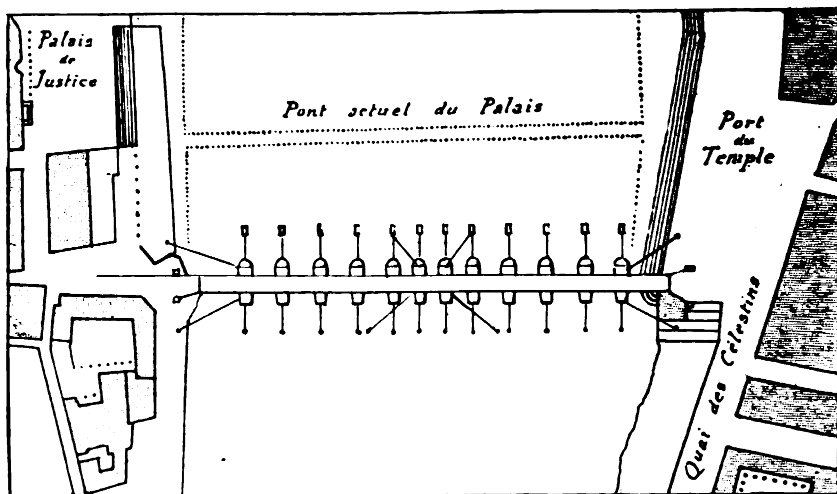


Fig. 567. — LE PONT VOLANT

Entre autres ouvrages dont l'entreprise fut suspendue. se trouva le Pont de l'Archevêché. De bois qu'il était, il devait être reconstruit de pierre et complété par deux quais, l'un en amont, jusqu'au pont du Change, l'autre en aval jusqu'au port Sablet. La ville fit, dans ce but, un emprunt de 600.000 livres et le Chapitre s'engagea à contribuer de 10.000 livres pour le premier quai et de 5000 pour le second. Les travaux furent commencés par l'établissement des deux culées et l'ouverture d'une place qui reçut le nom de Montazet en l'honneur de l'archevêque. Mais les événements vinrent interrompre l'entreprise. Alors pour suppléer au pont démoli ; on établit en face de la rue actuelle de la Bombarde un pont de bateaux dont les trois travées centrales pouvaient s'ouvrir par le déplacement de deux bateaux, qui se rabattaient en arrière puis étaient ramenés en place par un jeu de cordages Ce mécanisme fit naître l'appellation de *Pont Volant*. Il fut enlevé lors du siège de 1793, puis, en 1808, remplacé par un pont de bois. Ce dernier hérita de l'appellation de son prédécesseur, dénomination qui était restée inexplicable parce que l'existence du pont mobile de bateaux n'a été connue d'aucun de nos historiens.

jeunesse lyonnaise qui, à la suite de l'incendie des barrières, s'était armée et organisée sous le titre de *Volontaires nationaux*, marcha contre ces pillards pour les ramener à coups de fusil à une saine interprétation des doctrines révolutionnaires. Un grand nombre de ces malheureux furent tués, plusieurs pris et les autres dispersés, assez étonnés d'être ainsi traités pour avoir compris la

Révolution à leur manière ; ils disaient, avec une naïveté effrayante, que c'était le roi qui avait permis le pillage et l'incendie des châteaux.

Ces déplorables événements ouvrirent les yeux à plusieurs de ceux qui avaient participé au mouvement. Ils reconnurent que, sans hésiter, il s'agissait de choisir entre la monarchie et l'anarchie. Quelques uns se découragèrent, tel que le Prévôt des Marchands qui abandonna son poste sous prétexte d'une mission dont il se fit charger. Mais le premier échevin, Imbert Colomès, resta résolument sur la brèche. A force d'habileté et de dévouement, il sut parer à toutes les difficultés que suscitaient la misère et les besoins du peuple ; mais il ne fut pas si heureux contre le parti révolutionnaire. Le premier obstacle contre lequel il se heurta lui vint de la garde bourgeoise. Cette troupe, si bien organisée par la Franc-Maçonnerie, fut l'objet des attaques des révolutionnaires. Le décret provisoire ordonnant la création des gardes nationales servit de prétexte pour attaquer les officiers des pennonages qui, à la fin, donnèrent leur démission ; on nomma immédiatement à l'élection d'autres officiers. Il restait seulement à la disposition du Consulat la petite, mais vaillante troupe de volontaires qui s'était spontanément formée pour réprimer le pillage.



Fig. 568.
IMBERT COLOMÈS
(Jeton d'échevinage de Jacques)
Après avoir courageusement et inutilement lutté contre l'anarchie triomphante, il succomba une seconde fois contre le Directoire. Déporté au 18 fructidor, il mourut proscrit en Angleterre, en 1809, âgé de 84 ans.
Il portait : *D'azur au croissant d'argent surmonté d'un soleil d'or.*
Ce jeton inédit est le seul, à notre connaissance, qui existe du dernier échevinage.

Ce changement fournit aux révolutionnaires de nouvelle couche le moyen de faire le premier pas dans la conquête du pouvoir et ils l'accomplirent avec l'aide inconscient de ceux qui avaient tout intérêt à les arrêter. Imbert Colomès ne s'y trompait pas et il

voulut réagir en livrant aux volontaires le poste de l'Arsenal. Cette tentative échoua. Ses adversaires avaient déjà tout préparé. On excitait depuis longtemps le peuple contre les volontaires. Ils avaient, au retour de leur expédition en Dauphiné, été accueillis



Fig. 569. — PILLAGE DE L'ARSENAL
Fac-similé réduit de la gravure de Berthault, d'après le dessin de Prieur

Le nouvel arsenal était circonscrit par le quai de Saône à l'ouest, la rue du Plat (alors de l'Arsenal) à l'est, la rue du Peyrat actuelle au nord et, au sud, la rue qui, reportée en 1820, un peu plus au nord, a reçu le nom de rue Martin. Il comprenait quatre grands corps de bâtiments entourés d'une muraille. Sur chacun des angles, du côté du sud, était une guérite de pierre dont l'une parait sur la gravure. L'autre du côté du quai a subsisté jusqu'en 1855. Le dessinateur parisien, autour de l'estampe, a dénaturé l'aspect des lieux en indiquant devant l'enceinte un vaste espace qui ferait croire que l'envahissement eut lieu par le quai. Mais le quai était fermé par deux grilles et ce fut dans la rue qu'eut lieu la scène représentée ici. Pour se rendre compte de la situation, il faut voir le plan au chapitre XII. On pourra consulter également A. Steyert : *Changement du nom des rues* (Lyon, 1884, in-8, cartes et plans).

à coups de fusil par le faubourg de la Guillotière. Cet incident ne signifiait rien : les habitants de ce faubourg étaient révolutionnaires dans la plus mauvaise acception du mot et détestaient les Lyonnais. Nos ouvriers ne partageaient pas ces sentiments; mais on les excita en représentant les volontaires comme les gardes d'honneur, les séides d'Imbert Colomès, en les désignant sous le nom de *muscadins*, sobriquet imaginé pour mettre en opposition leur toilette soignée avec les vêtements pauvres des ouvriers. On continua à travailler les masses populaires, l'émeute fut organisée sur tous les points et, le 7 février, quand les volontaires se pré-

sentèrent à l'Arsenal, ils le trouvèrent occupé par une foule immense qui pillait les armes. Ce fut avec peine qu'ils parvinrent à faire retraite à travers des milliers d'assaillants. En même temps, l'Hôtel de Ville était envahi et la maison d'Imbert Colomès saccagée. Chose lamentable, ce furent deux bataillons antirévolutionnaires, ceux de Port-du-Temple et de Bellecour qui, par une hostilité maladroite, firent triompher les révolutionnaires. De ce fait, les volontaires furent dissous et Imbert Colomès, ne trouvant d'appui ni dans la garde nationale absolument aveuglée, ni dans le régiment suisse, qui ne voulait pas se mettre en conflit avec la population, donna sa démission. Le tour était joué.

Après le départ du courageux Imbert Colomès, le Consulat, réduit à deux échevins, donna sa démission. On procéda à l'élection de la nouvelle Municipalité et le magistrat qui, d'après le choix des électeurs, ouvrit le premier la liste de nos maires fut un ancien avocat général à la Cour des Monnaies, Palerne de Savy (fig. 553), appartenant au parti modéré.

C'est alors que nos Francs-Maçons lyonnais songèrent à réagir. Déjà leurs frères du Dauphiné l'avaient essayé. Le transfert de l'Assemblée nationale de Versailles à Paris était une menace pour l'indépendance de la Province ; une réunion avait eu lieu à Romans au mois de novembre de l'année précédente, mais sans résultat efficace. En même temps, des fédérations se produisaient entre les gardes nationales de la vallée du Rhône, mais dirigées par des vues divergentes. Les Lyonnais résolurent de s'emparer de ce moyen et de concentrer à Lyon une fédération générale qui, aidée du lien maçonnique, unirait toutes les forces provinciales contre l'omnipotence de la capitale et les progrès des nouveaux révolutionnaires. Pour cela, il s'agissait de résister au Grand-Orient, aux projets ambitieux de son chef, le duc d'Orléans, poursuivant toujours son but : un changement de dynastie ; il fallait aussi arrêter le parti avancé sur lequel s'appuyaient les

orléanistes et qui avait trouvé le moyen d'entraîner à sa suite la partie non la plus nombreuse, mais la plus remuante et la plus dangereuse des masses populaires. La tâche était rude. Nos Francs-Maçons s'appliquèrent d'abord à remettre la main sur la garde nationale qui leur avait échappé par suite des événements. La nomination du chevalier Dervieu du Villars leur rendit la prépondérance. Persistant dans l'idée d'imprimer à leur action un





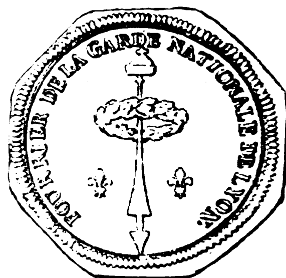


Fig. 570. — MÉDAILLE DE SERGENT VÉTÉRAN
D'après Pillard (collect. Rosaz).

DE FOURRIER. — Fig. 571.
D'après l'original.

La préoccupation d'assurer à leur milice une force réelle détermina les Lyonnais à s'attacher les sous-officiers de la garde nationale par des marques honorifiques.
Ils créèrent ainsi une vétérance pour les sergents qui recevaient une médaille distinctive (fig. 570) ; ils en attribuèrent également une pour les fourriers (fig. 571). On y voit une lance de forme moyen âge supportant un bonnet de la liberté surmonté d'une fleur de lys. Le revers de celle-ci, que l'on a jugé inutile de reproduire, porte la date de 1790 en chiffres arabes très grands et accompagnés de trois fleurs de lys.

caractère essentiellement militaire, ils reprirent les errements qu'ils avaient suivis précédemment. Ils avaient imaginé de donner, exemple suivi depuis par la République, des épées d'honneur aux officiers ayant fait vingt ans de service, et des médailles aux sergents (fig. 570), marques honorifiques qui furent solennellement distribuées, pour la première fois, en 1786. En 1790, ils accordèrent la même distinction aux fourriers (fig. 571).

Bientôt, la garde nationale eut repris le même caractère qu'avant la Révolution et, obéissant à l'impulsion, le Conseil général de la Commune de Lyon, sur la demande de la garde nationale, décréta, le 25 avril 1790, la formation d'un « Camp fédératif » aux Brotteaux « auquel seraient invitées les gardes nationales

des départements de la France ». Conformément au programme arrêté, cette cérémonie eut lieu, le dimanche 30 mai 1790, avec un appareil et une pompe extraordinaires. On avait érigé au Grand Camp un monument de 76 pieds de haut, représentant un

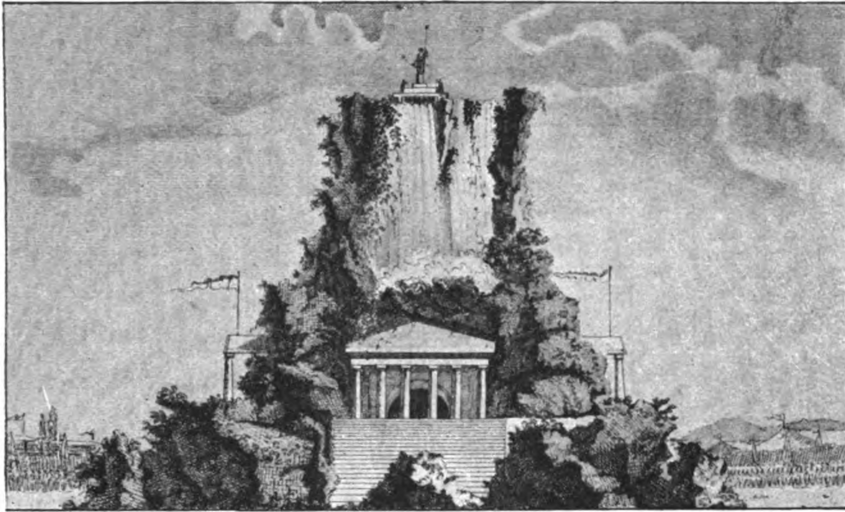


Fig. 572. — LE ROCHER DE LA FÉDÉRATION, L'AUTEL DE LA LIBERTÉ ET LE TEMPLE DE LA CONCORDE

Fac-similé réduit de la gravure de Gentot fils sur les dessins de Cochet, architecte.

Le caractère religieux de cette cérémonie est aussi à signaler, en ajoutant qu'au moment où elle se produisait, la Constitution civile du clergé n'existait pas encore, elle ne fut décrétée que le 12 juillet suivant. C'est encore une différence avec la fédération parisienne où la messe fut dite par le fameux Talleyrand, évêque assermenté, en attendant qu'il devînt prêtre apostat.

rocher au sommet duquel se dressait la statue colossale de la Liberté; en bas, sur chacune des quatre faces paraissait le frontispice d'un temple antique, le *temple de la Concorde;* en haut, au pied de la statue étaient quatre autels. C'est autour de ce monument que se groupèrent, en un immense carré, 50.000 gardes nationaux accourus à l'appel des Lyonnais. La cérémonie commença par quatre messes dites aux autels qui flanquaient la statue; au moment de la consécration, toute l'armée mit genou en terre et présenta les armes, en même temps que le canon

se mit à tonner et que des centaines de tambours battirent aux champs. Ce fut un spectacle vraiment imposant et grandiose que



Fig. 57 3.

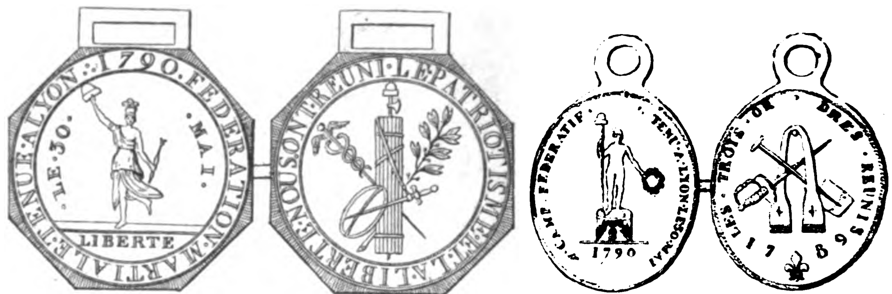


Fig. 574. — MÉDAILLES DE LA FÉDÉRATION LYONNAISE. — Fig. 575.
D'après Pillart (collection Rosaz).

La première médaille offre le même sujet que la gravure reproduite ci-dessus. Au revers, les armes de la Ville. La seconde, qui était portée à la boutonnière, représente, d'un côté, la liberté tenant un sceptre et le bonnet d'affranchissement, de l'autre, un trophée formé d'un faisceau de licteur surmonté du bonnet de la liberté, d'un caducée, d'une épée, d'un bouclier et d'une branche de laurier (peut-être voulut-on désigner un rameau d'olivier) avec une légende indiquant que le patriotisme avait réuni le génie du commerce et celui de la guerre.

La troisième, qui n'avait pas un caractère officiel, est d'une grossière exécution. Elle représente d'un côté la figure de la Liberté (transformée en homme) qui surmontait le monument; de l'autre est une allégorie de la réunion des trois ordres. Là, comme partout, le tiers état est représenté par une bêche; il aurait fallu mettre un caducée. Mais c'était un de ces mensonges habituels du tiers qui se prétendait le peuple tandis qu'il n'était que le lucre et la richesse.

Les Lyonnais, qui inscrivaient avec tant de confiance sur ces médailles les mots de liberté, d'union et de prospérité, ne se doutaient pas que le mouvement qu'ils avaient provoqué aboutirait pour eux à la ruine, à la guerre civile, et que, trois ans plus tard seulement, dans le champ même où ils s'abandonnaient à ces trompeuses espérances, des soldats français les égorgeraient sans pitié.

ces 50.000 soldats prosternés, inclinant leurs 400 drapeaux autour de ce gigantesque autel où les prêtres élevaient, à près de 80 pieds au-dessus du sol, l'hostie et le calice consacrés. Après la

messe, le commandant général, debout au sommet du rocher, lut le serment civique et fédératif, et tous les fédérés, se massant au pied du monument, mirent leurs chapeaux à la pointe de leurs armes, étendirent la main, et le murmure gigantesque de 50.000 voix répondit : Nous le jurons !

L'esprit qui animait les membres de cette immense réunion n'était pas douteux : on ne manqua pas, par exemple, sans compter les adresses à l'Assemblée nationale et à la Fayette, d'exprimer un hommage « à la majesté du peuple britannique et aux Etats-Unis », comme « à tous les peuples libres ou qui désiraient l'être ». Ces derniers mots concernaient l'Allemagne. C'était une manifestation publique de la Franc Maçonnerie lyonnaise, proclamant les doctrines qu'elle avait formulées secrètement dans les Convents des Gaules et de Wilhelmsbad, doctrines éminemment provinciales, particularistes, aristocratiques, bourgeoises et conservatrices. Les termes du serment ne laissèrent aucun doute sur ce dernier point ; les chefs qui étaient à la tête de cette solennité, tous gentilshommes ou riches bourgeois et francs-maçons, dévoilaient ses véritables intentions. La garde nationale lyonnaise révélait aussi ses sentiments par ses nouveaux drapeaux qu'elle inaugurait pour la première fois ; les quartiers populaires, tels que Saint-Georges, le Gourguillon, Saint-Paul, Saint-Vincent, etc., avaient, aussi bien que le quartier aristocratique de Louis-le-Grand, conservé pure la couleur du peuple français ; ceux qui arboraient le tricolore international étaient les quartiers des riches négociants, les Terreaux, Saint-Pierre, le Griffon, etc. L'appel des Lyonnais avait été entendu de toute la France, excepté de Paris, qui n'était représenté que par le quartier Saint-Eustache ; mais c'était surtout le Sud-Est qui avait répondu : il se trouvait, pour ainsi dire, tout entier rassemblé, ce jour-là, dans la plaine des Brotteaux ; et, particularité singulière, ces représentants se disaient tous délégués, non pas des départements, mais bien des anciennes provinces.

La Fédération lyonnaise est un fait important de l'histoire générale de la Révolution ; elle marque le premier pas de cette fraction de l'opinion modérée et fédéraliste qui, alliée au parti de la *Gironde*, allait bientôt engager une lutte terrible avec le parti de la centralisation à outrance et de la domination exclusive de Paris.

Le Grand-Orient, le parti orléaniste, dont il était l'agent, et les Parisiens sentirent toute la force du coup qui leur était porté, et ils ne trouvèrent rien de mieux pour y répondre que d'inviter la Province et les loges écossaises à une confédération générale pour le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Ils ne perdirent pas de temps : à peine informés du mouvement qui se produisait en province, ils s'occupèrent de l'imiter. Huit jours après la Fédération lyonnaise, un Comité parisien de Fédération présentait, le 5 juin, une adresse à l'Assemblée nationale et celle-ci, deux jours plus tard, sur le rapport de Talleyrand, évêque d'Autun, décrétait la Fédération du 14 juillet. Ils lui imputèrent un caractère plus vaste que celui de la première. Les Lyonnais avaient donné à la Fédération le titre de *martiale*, les Parisiens appelèrent la leur *nationale*.

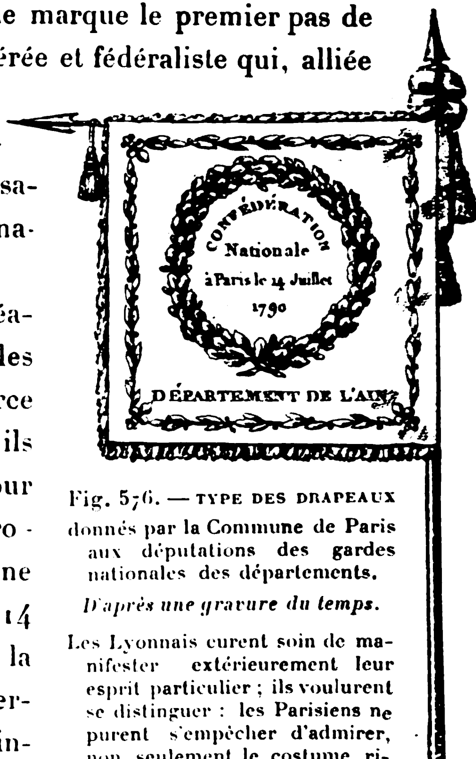


Fig. 576. — TYPE DES DRAPEAUX donnés par la Commune de Paris aux députations des gardes nationales des départements.

D'après une gravure du temps.

Les Lyonnais eurent soin de manifester extérieurement leur esprit particulier ; ils voulurent se distinguer : les Parisiens ne purent s'empêcher d'admirer, non seulement le costume riche et magnifique de leur tambour-major, qui, suivant le jargon du temps, « relevait la superbe contenance de la députation », mais aussi le dessin de leur étendard qui, orné d'emblèmes romains, témoignait de la persistance de leurs traditions. (*Confédération nationale*. Paris, l'an second de la Liberté, in-8°, 5 gravures.) Le tambour-major dont il s'agit se nommait Rizoud; c'était un ancien sergent et tambour-major du régiment de Touraine.

Le drapeau blanc donné par la Commune de Paris à la députation lyonnaise fut rapporté à Lyon par M. du Foissac, chef du détachement, et remis au Directoire du département.

La Commune de Paris ne manqua pas l'occasion de se produire ; à chacune des députations des gardes nationales fédérées elle fit don d'un drapeau blanc, portant le nom du département (fig. 576), et d'une oriflamme de même couleur à la députation de l'armée.

Mais cette solennité, sur laquelle le parti orléaniste et centrali-



Fig. 577. — MÉDAILLE ROYALISTE DES LYONNAIS EN 1790

Cette médaille, frappée à l'occasion de la Fédération nationale du 14 juillet, atteste les sentiments royalistes des Lyonnais qui s'étaient rendus à cette cérémonie parisienne. Ornée du portrait de Louis XVI, elle est une protestation évidente contre les projets ambitieux du duc d'Orléans.

sateur comptait pour ressaisir son autorité, servit au contraire à favoriser l'esprit d'indépendance et de réaction du reste de la France. Les gardes nationaux fédérés qui se rendirent à Paris purent se concerter pour soustraire le pays au joug dont il était menacé. Le moyen qu'ils imaginèrent pour réaliser ce projet, consistait à éloigner le roi de Paris. Le département de l'Ain qui, en raison de l'ordre alphabétique, tint le premier rang dans la cérémonie, profita de cette circonstance pour solliciter l'honneur d'être présenté au roi. Les députés choisis pour cela, le comte de Messimy, Valentin du Plantier, familles dont le nom est encore honorablement représenté, et Robert, saisirent cette occasion pour inviter Louis XVI à visiter son royaume. Toute spontanée qu'elle fut, cette démarche coïncidait avec des projets analogues. Dès la fin de l'année précé-

dente, un Lyonnais proposait secrètement à des hommes politiques de transférer à Lyon le siège du Gouvernement.

Les Lyonnais avaient d'autres motifs de mécontentement non moins sensibles pour eux. La création des assignats était con-

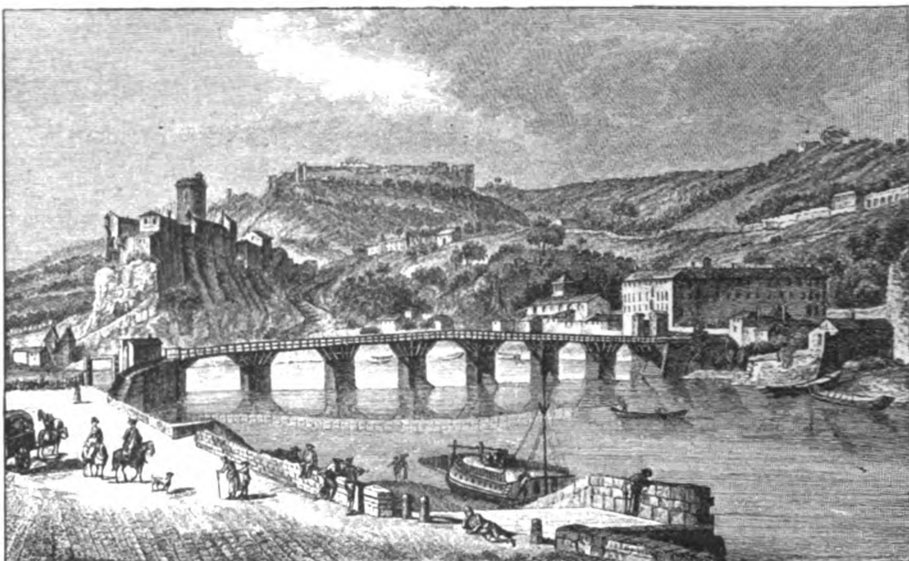


Fig. 578. — ANCIEN PONT DE SERIN EMPORTÉ PAR LA DÉBACLE DE 1789
D'après Lallemand, Voyage pittoresque de France, Paris, Lamy, 1784, in-folio, fig.

traire à toutes les traditions du négoce lyonnais. Nos députés, nos corps constitués avaient formulé quelques vaines protestations, mais on avait dû céder. Éprouvé déjà par le rude hiver de 1788-89, qui coûta à l'hospice de la Charité les ponts de Serin et d'Ainay, Lyon était, par suite des événements politiques, passé brusquement de la plus brillante prospérité à une extrême détresse : 7400 métiers, la moitié à peine de la totalité, étaient en activité et 12.700 ouvriers seulement avaient à travailler. Louis XVI avait envoyé 25.000 livres pour soulager la détresse de nos artisans. L'Aumône générale, désorganisée et sans ressource, n'existait plus, pour ainsi dire ; une *Société philanthropique de*

bienfaisance chrétienne se forma et recueillit 200.000 livres qui furent dépensées en distributions de pain et de charbon pendant l'hiver de 1789.

Malgré les privations et les souffrances qu'ils enduraient, nos ouvriers ne songèrent nullement à piller les propriétés privées.

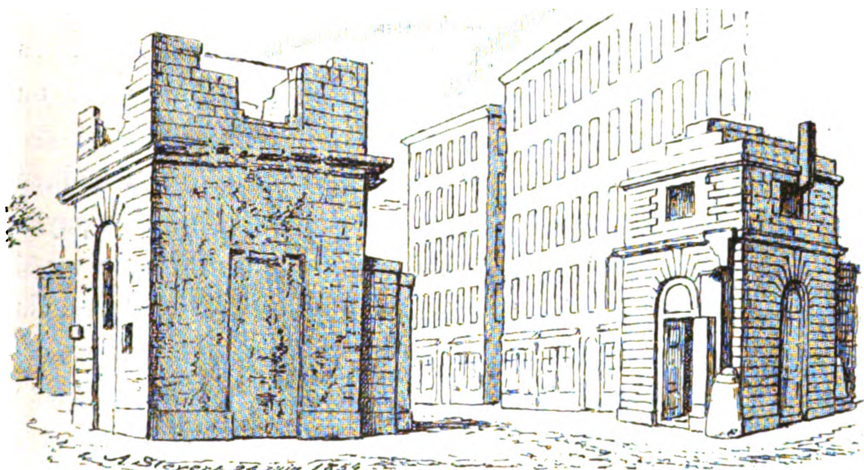


Fig. 579. — ANCIENNE BARRIÈRE DE SAINT-CLAIR
vue prise du côté nord, dessinée d'après nature par l'auteur.

Cette barrière consistait en deux pavillons carrés, surmontés de pyramides ou assises en retraites. Ces pavillons étaient flanqués de deux petites portes latérales et réunis au milieu par une barrière. Le tout était presque en ruines lorsque, il y a une quarantaine d'années, on démolit ces derniers restes.

Pour ces braves gens, les bienfaits de la Révolution ne consistaient pas à dépouiller les riches; mais ils avaient aussi leur manière de comprendre le nouvel ordre de choses : ils ne réclamaient qu'une réforme, la suppression des octrois, cet impôt absurde et inique dont les charges pesaient si lourdement sur le mince budget de leurs pauvres familles, et ils ne voyaient d'ennemis et d'aristocrates que les *gapians* et leurs défenseurs. Le peuple lyonnais, voulant donc imiter l'Assemblée nationale et supprimer les abus en vertu de son autorité souveraine, se prit à démolir les barrières de la ville et à brûler les registres (juillet 1790). Mais l'oligarchie qui s'attribuait le droit de détruire les anciennes lois de la monar-

chie, aussi bien que l'autorité royale, qui dépouillait de leurs biens et chassait de leurs demeures des milliers de citoyens, qui faisait brûler les documents de l'histoire, n'entendait pas que le peuple, tout souverain qu'il fût, détruisît des clôtures encombrantes, s'affranchît d'un pouvoir arbitraire, mît dehors les valets insolents du fisc et brûlât leurs paperasses. Pour le montrer, on s'empressa de faire pendre ou envoyer aux galères quelques pauvres gens, qui avaient eu le tort de prendre au sérieux les déclarations de l'Assemblée.

Et certes, les octrois étaient un impôt bien plus abusif, bien plus lourd que les droits féodaux. Ceux-ci étaient une rente payée par la propriété foncière et établie par un contrat libre accepté par le possesseur et faisant partie du prix d'achat de la terre. Ils n'avaient que le tort d'être devenus, par leur vétusté, une source d'embarras et de procès inextricables. Les octrois étaient une taxe écrasante, imposée arbitrairement et prélevée sur la nourriture, la vie même du peuple, dans le seul but d'alléger les impôts payés par les riches. Aussi, ces mêmes députés opulents, qui avaient renoncé avec une solennité théâtrale à des droits féodaux sur la propriété qui ne leur rapportaient rien, s'étaient bien gardés d'abolir des impôts iniques dont ils tiraient un profit réel.

Les événements ramenaient de plus en plus un grand nombre de révolutionnaires de 89 à la monarchie. Ils comprenaient que le pays marchait à une catastrophe. Mais, d'autre part, leurs ennemis ne s'endormaient pas. L'ouverture des clubs, formés sous le titre de *Sociétés des Amis de la Constitution*, devenaient autant de foyers d'agitation et exaltaient de plus en plus les masses populaires. Les actes de l'Assemblée nationale auraient suffi d'ailleurs à les pousser aux derniers excès par les espérances illusoires dont ils les berçaient.

Et cependant les honnêtes habitants de nos campagnes et de nos villes étaient loin de vouloir suivre l'exemple de certaines

provinces voisines. Il se produisit bien en Forez des troubles graves, mais ils n'eurent pas un caractère subversif de l'ordre social et furent motivés par une autre cause, la cherté des grains. A Montbrison, la Municipalité résista. A Montaiguet, sur les confins du Bourbonnais, auquel une partie du village appartenait, on dut céder et abaisser le prix du pain. Le peuple, cependant, incessamment agité, ne pouvait manquer de se laisser entraîner à quelque acte de violence : c'est ce qui arriva. Un dimanche 18 juillet, un soldat du régiment suisse de Sonnenberg, en garnison à Lyon depuis les troubles, s'étant pris de querelle avec un habitant, le bruit se répandit parmi la foule qu'il l'avait frappé d'un coup de couteau; on se jeta sur ce malheureux qui fut traîné depuis la manufacture actuelle des tabacs jusqu'à la place de la Charité, où il fut pendu au réverbère de l'angle de Bellecour, puis, la corde s'étant cassée, au balcon d'une des maisons des façades du Rhône où demeurait le receveur des octrois, n° 16 actuel. Le principal acteur de ce drame affreux, un cordonnier nommé Saulnier, qui avait crevé les yeux de la victime avec son alène, condamné à être roué vif, fut le dernier qui ait subi ce terrible supplice. Ce crime, du reste, fut le seul que l'on eut à reprocher à notre population, et encore faut-il remarquer que les deux principaux acteurs, les instigateurs peut-être de cette atrocité, étaient deux ouvriers étrangers, travaillant momentanément à Lyon.

Quelques jours plus tard, le 26, éclatait une émeute d'une origine mystérieuse et à laquelle prenaient part les quartiers populaires de Bourgneuf et de Pierre-Scize. Elle échoua, et nos révolutionnaires, aussi rigoureux et plus prompts dans leur vengeance contre des émeutiers que contre des assassins, envoyèrent à la potence, plutôt que ces derniers, deux inculpés : l'un pour avoir désarmé un sergent de la garde nationale, l'autre pour s'être emparé du poste de l'Hôtel de Ville. Les prétendus émancipa-

teurs du peuple ne le traitaient pas avec moins d'injuste rigueur qu'avant la Révolution ; et ces exécutions capitales se faisaient au lendemain de la fête du 14 juillet, où l'on célébrait l'anniversaire d'une autre émeute bien plus coupable qui avait fait couler un sang innocent, émeute que l'Assemblée elle-même avait glorifiée et dont elle avait exalté les ardeurs. Les députés, mandataires infidèles de la nation, révélaient ainsi leurs véritables sentiments. Cette fameuse suppression des abus, si pompeusement annoncée, se bornait à détruire ce qui faisait obstacle à leurs projets de domination ; mais, quant aux abus dont le peuple seul avait à souffrir, quant à ces impôts iniques, établis depuis trois siècles et demi sur la classe ouvrière par la bourgeoisie, à la place de l'ancienne cotisation, répartie également selon les facultés de chacun, ils devaient être maintenus. Tous les privilèges avaient été supprimés ; il en restait un cependant : la Révolution elle-même, devenue la propriété exclusive de l'oligarchie qui l'avait faite.

A la suite de ces événements, le commandant de la garde nationale, Dervieu du Villars, qui avait présidé à la Fédération avec tant d'applaudissements deux mois auparavant, se vit forcé de donner sa démission. C'était un second échec pour le parti.

Pendant que les deux fractions révolutionnaires se disputaient le pouvoir, le peuple continuait à souffrir. Le tarif établi par le Conseil d'État en 1787 était devenu lettre morte ; les négociants, exploitant la misère générale, faisaient travailler à moitié prix, et les ouvriers, contraints par la nécessité, se soumettaient. Cependant, au mois d'avril 1790, ils avaient formulé des réclamations pressantes et demandé que la question fût examinée dans une assemblée ; ils voulurent qu'elle fût tenue dans l'église Saint-Jean, sous l'égide de ce Chapitre qui avait toujours été leur protecteur ; ils réussirent et le tarif fut remis en vigueur. Mais cette décision fut d'un bien faible secours, car elle ne pouvait ranimer les

affaires qui continuèrent à péricliter de plus en plus. 23.000 indigents se trouvèrent, cette année, à la charge de la Société philanthropique.

Le Forez eut sa part de désastres : une inondation de la Loire ravagea ses plaines, renversa à Roanne 100 maisons, détruisit 200 bateaux chargés, fit périr 2 à 300 personnes et causa dans le reste de la province des dégâts qu'un secours de 300.000 livres fut impuissant à réparer ; Saint-Étienne fut le théâtre d'un drame sanglant : un agent des Traites, nommé Berthéas, accusé d'accaparement de blés, fut massacré, malgré les efforts de la garde nationale ; le peuple vainqueur fit baisser le prix du pain, changea la municipalité et envoya à Lyon un exprès pour s'opposer au départ des forces qui devaient partir pour rétablir l'ordre. Néanmoins, pendant tout le temps que le peuple resta maître de la ville, aucun attentat ne fut commis contre les personnes et les propriétés (août 1790).

Malgré, ou plutôt à cause de tous ces maux, le projet d'amener le roi et la cour à Lyon, imaginé par le parti fédéraliste, était toujours poursuivi en dépit des insuccès précédents. Assurément, la réalisation de ce projet eût été un bonheur pour notre ville, pour la France et pour l'humanité ; nous évitions les dangers de la réaction, les Lyonnais étant, par leur caractère, leurs opinions, ennemis de tout retour aux abus que l'on avait fait disparaître ; la Nation aurait retrouvé la paix et la prospérité ; le sang des échafauds n'aurait pas coulé, et l'intervention étrangère, qui devait nous être si fatale et rompre pour jamais l'unité nationale, cette intervention n'aurait pas eu lieu. Mais les révolutionnaires avancés étaient devenus trop puissants ; ils s'étaient implantés partout et ils tenaient sous leur main la majeure partie de la classe ouvrière, qu'ils dirigeaient à leur gré par les clubs et par des agents secrets. Les moindres mouvements leur étaient dénoncés. Au mois d'octobre, on saisit au château de Villié, en Beaujolais, un dépôt d'armes et

des uniformes préparés en vue d'un mouvement. A chaque instant, un émissaire était surpris. Enfin, alors qu'un fort rassemblement de troupes réunies à proximité de Lyon devait prêter main forte, et que des agents tâchaient de se ménager des intelligences parmi les ouvriers, la trahison d'un des intermédiaires, nommé Mathevon, rompit toutes les mesures, amena la découverte du complot et l'arrestation de ses principaux chefs, entre lesquels Guillin de Pougelon.



Fig. 580. — TIMBRE DE PATENTE pour le département de Rhône et Loire.
La patente, en remplaçant par une taxe annuelle la connaissance et la pratique réelles d'un métier, a fini d'asservir complètement le travail au capital. C'est depuis lors que l'on a vu des gens n'ayant aucune habitude d'un art, ni d'une profession, faire travailler à leur profit ceux qui l'exercent réellement, s'imposer en intermédiaires et leur enlever ainsi la meilleure part de leur labeur. C'est également le régime de la patente qui écrase le petit commerce au profit des bazars et des grandes maisons.

Le résultat de cet insuccès fut un nouveau triomphe du parti avancé. Palerne de Savy fut remplacé à la mairie par un médecin nommé Vitet, révolutionnaire, qui allait ouvrir la voie aux anarchistes et inaugurer la série des violences et des crimes sous lesquels Lyon devait succomber.

Le premier acte de la nouvelle municipalité fut de se livrer à des mesures aussi vexatoires que puériles. Sous prétexte des décrets de l'Assemblée nationale proscrivant les titres et les marques distinctives, nos magistrats décidèrent de se rendre dans les monastères pour y saisir et faire détruire « les crosses, trônes » et autres insignes de dignité !

A Paris, nos députés, sans souci des orages qu'ils avaient soulevés, continuaient à légiférer. Au commencement de 1791, sous prétexte d'établir la liberté complète du travail et du négoce, ils supprimaient les maîtrises et les remplaçaient par la patente. Ils présentaient cette combinaison comme une création

géniale, remède infaillible, solution définitive de la question économique, mais qui, en réalité, devait achever d'asservir la main-d'œuvre au capital.

Les événements, cependant, se précipitaient. La fuite du roi, exploitée par les révolutionnaires, achevait de surexciter les



Fig. 581. — VUE DE POLEYMIEUX

D'après un dessin de feu Jacobé Razuret, relevé en 1868.

A gauche paraissent les restes du château qui fut incendié lors du meurtre de Guillin du Montet ; en haut, à droite, est l'ancienne église qui a été remplacée par une nouvelle et qui, devenue propriété privée, ne sert plus au culte.

esprits, provoquait de nouvelles mesures vexatoires et, tout près de Lyon, faisait éclater un drame horrible et sanglant. Un vieil officier de marine, Guillin du Montet, illustré par de brillants services, décoré à l'âge de seize ans pour sa bravoure, était massacré lâchement par une foule ameutée.

Indifférents à ces atrocités, les députés lyonnais votaient la Constitution civile du clergé, la suspension de la puissance du roi et toutes les mesures révolutionnaires, puis, laissant à la Législative le soin de creuser plus profondément l'abîme, ils revinrent à Lyon avec une complète sérénité.

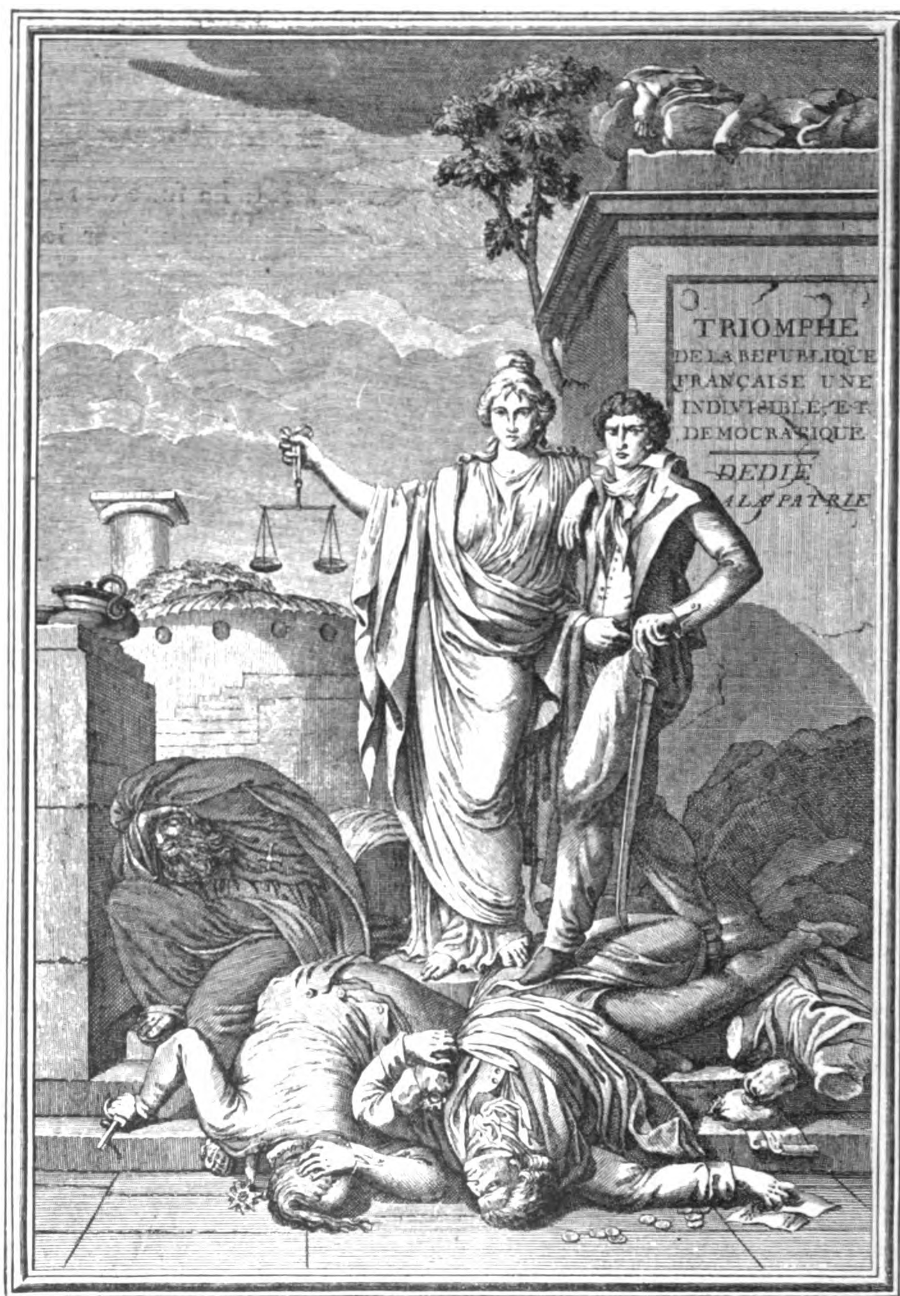


Fig. 582. — GRAVURE ALLÉGORIQUE PUBLIÉE A LYON PENDANT LA TERREUR



XII

DANS LE SANG

La défaite du parti royaliste, uni aux Constitutionnels de 1789, devait avoir des conséquences plus graves que les vainqueurs ne le croyaient. En fait, les Girondins, dont notre compatriote Roland de la Platière se trouvait l'un des chefs, étaient des monarchistes constitutionnels, qui s'étaient transformés en républicains par faiblesse, et cette même faiblesse les vouait forcément à être les victimes d'autres ambitieux plus violents et assez habiles pour leur enlever le profit de leur victoire.

Il en arriva ainsi à Lyon aussi bien qu'à Paris, et, tandis que les *Rolandins*, comme on les nommait, se réjouissaient de leur triomphe, de nouveaux acteurs, entrés en scène, les forçaient à leur céder les premiers rôles; et notre malheureuse ville allait payer de la richesse et du sang de ses citoyens les rivalités de ces hommes dont les opinions se résumaient en des appétits.

Nous avons vu les premiers révolutionnaires, appartenant à l'aristocratie de la naissance ou de la richesse, et voulant absorber en eux tout le pouvoir politique; leurs efforts aboutirent à se faire évincer et enfin proscrire. Ils furent remplacés par des hommes de classe moyenne qui prétendaient à la première place

et à la richesse. Ceux-ci imaginèrent la République comme une arme pour éliminer leurs prédécesseurs; puis, eux-mêmes seront chassés par d'autres faméliques, jouant de la République avec plus de véhémence encore, jusqu'à ce que, suffisamment repus, ils aillent s'asseoir, courtisans serviles, sur les marches d'un trône plus ou moins légitime. C'est en cela que se résume toute l'histoire de la Révolution, depuis sa première origine jusqu'à nos jours.



Fig. 584. — J.-M. ROLAND DE LA PLATIÈRE
Fac-similé de la gravure d'Aug. Saint-Aubin d'après Bonneville.
De l'imprimerie du Cercle social.

Roland, né à Thizy en 1734, mort en 1793, appartenait à une ancienne famille de robe qui, dès le XVII[e] siècle, tendait à la noblesse. Une des branches y parvint et eut de nombreuses possessions féodales. Celle du célèbre ministre portait le titre d'un fief situé à Thizy, et le futur républicain s'en parait fièrement. Il recherchait avidement la société des familles aristocratiques du Beaujolais, et, dans le pays, on attribua son revirement politique au dépit que lui causait l'éloignement où on le tenait. Mais la mobilité propre à tous les ambitieux suffit pour expliquer son évolution. Il fut d'ailleurs entraîné par l'influence de sa femme, de vingt ans plus jeune que lui, tête exaltée qui le dirigeait. Mais c'est à tort qu'on l'a prétendue être l'auteur de ses écrits : elle se bornait à les remanier sous le rapport du style.

Les portraits de Roland le représentent sous l'aspect d'un vieillard; il n'avait pourtant que cinquante-neuf ans lorsqu'il se suicida. Le *Cercle social* où fut imprimée la gravure reproduite ci-dessus était le fameux club des Girondins.

A Lyon, le classement des partis a été beaucoup plus simple et leur marche plus normale, disons le mot, plus honnête qu'à Paris. On peut affirmer que les graves événements qui troublèrent alors le pays se seraient accomplis sans crimes si des éléments étrangers n'étaient venus jeter le trouble parmi nous. Et encore faut-il remarquer que deux seuls épisodes sanglants souillèrent nos murs, jusqu'au moment

où nos compatriotes furent contraints de prendre les armes pour résister au despotisme de la capitale. C'est une chose dont nous devons être fiers que cette modération qu'a montrée le peuple lyonnais en comparaison des atrocités qui se commirent à Paris et dans un si grand nombre d'autres villes de France. Notre prolétariat, qui avait tant souffert de l'écrasante domination du négoce, ne se laissa aller à aucun excès contre ses tyrans de la veille. A l'aurore de la Révolution, la plus importante de nos corporations ouvrières, celle des ouvriers en soie, avait été victime d'une dernière injustice et privée de ses droits de vote; sans réclamer contre cette iniquité, elle se borna à soumettre ses doléances dans un mémoire qui est un modèle d'exactitude et de sagesse. Nous allons la voir, excitée par les chefs de partis, exposée aux doctrines les plus décevantes, les plus spécieuses, ne se laisser ni séduire, ni entraîner.

A Lyon, le parti modéré fut toujours en majorité, aussi bien dans le peuple que dans les hautes classes, et c'est ainsi que les Girondins ont paru y dominer un instant, quoique, en réalité, ils y eussent plutôt cherché asile. C'était pourtant ce parti qui avait renversé les royalistes et les hommes de 1789; mais ce n'était pas leurs doctrines politiques qui leur avaient valu ce triomphe, et ils restèrent en minorité. Il y eut bien aussi chez nous de rares républicains de doctrine, esprits systématiques, faussés par l'éducation classique, pour qui la république romaine était l'archétype d'un gouvernement parfait; mais, sans influence sur le peuple qui ne les comprenait pas, ils furent immédiatement écrasés par leurs alliés aussi bien que par leurs rivaux.

Vitet, qui venait d'être placé à la tête de la municipalité lyonnaise, était un médecin, matérialiste de doctrine, républicain d'opinion, despote de caractère, violent de tempérament et, de plus, hypocrite. Il était de ces hommes disposés à prêter la main à tous les crimes pourvu qu'on ne l'aperçût pas. Avide de pou-

voir, envieux de ceux qui étaient au-dessus de lui, il entreprit de donner à l'autorité municipale la prééminence, en s'efforçant d'échapper à l'autorité de l'Administration départementale. De là, entre ces deux corps, cette lutte constante qui provenait autant des intérêts individuels que des différences de principes politiques. En même temps, il donnait satisfaction à ses haines secrètes en attaquant la haute bourgeoisie, qu'il jalousait, et le catholicisme, dont il était l'ennemi.

Vaincus à Paris sur le champ de bataille politique, les députés lyonnais ainsi que les autres pères de la Révolution, évincés de leur club des Jacobins accaparé par de nouveaux venus, s'étaient vainement réfugiés dans celui des Feuillants ; ils perdaient tous les jours du terrain et, de défaites en défaites, ils en vinrent à se retrancher exclusivement dans la défense des intérêts économiques. Là encore ils se heurtèrent à l'hostilité de leurs ennemis.

La question financière avait été la première cause de mécontentement des auteurs primitifs de la Révolution ; ce mécontentement les entraîna plus loin. Les hommes de la Constituante, des protestants tels que Couderc, en condamnant les mauvais principes économiques de la Législative, joignaient à ce reproche leur blâme contre les atteintes que cette Assemblée avait portées contre l'autorité royale. La défense de l'intérêt des fortunes compromises provoquait ainsi chez les classes riches une réaction décidée. Vitet s'empressa de protester contre cette attitude, et, passant à l'offensive, accusa formellement nos négociants d'agiotage. Pour comprendre les arguments des deux adversaires, il faut se rendre compte de la situation économique de notre ville.

Dans cette cité, la veille encore si prospère, le commerce était extérieurement paralysé et la misère ne cessait de s'accroître. La *Société philanthropique* avait bien essayé, en 1791, de créer

des ateliers de travail qui avaient occupé quinze cents personnes à d'infimes travaux ; mais ce n'était rien en présence de la détresse de vingt à trente mille malheureux ; encore cette faible





Fig. 585.
MANDAT ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE VILLEFRANCHE

Fig. 586.
ARMES DE VILLEFRANCHE
(Timbre aux) imprimé au dos du mandat.

Les assignats, dont la première émission remonte au 19 décembre 1789, n'étaient pas au-dessous de 50 livres ; à partir du 6 février 1791, il y en eut de 50 livres, et ce fut seulement le 4 janvier 1792 que la Convention décréta des assignats de 10, 15, 25 et 30 sous ; mais leur mise en circulation fut beaucoup plus tardive, et ils furent bientôt épuisés. Ce fut cette pénurie de monnaie divisionnaire qui engagea plusieurs municipalités à émettre des billets de confiance. On trouve même de petits cartons timbrés au pochoir et émis par des particuliers.
A cette époque, les armoiries, comme on le voit ici, n'étaient pas encore proscrites. Ce mandat porte deux fois les armes de Villefranche, frappées en timbre sec et, au dos, en timbre humide. Quand la municipalité, dont Vitet était le chef, fit détruire les armes de France, le Département protesta, en faisant observer qu'elles n'étaient pas un emblème féodal mais national.

ressource ne tarda-t-elle pas à cesser ; la Société philanthropique disparut au milieu des commotions politiques. Elle fut remplacée, en octobre 1792, par la *Société fraternelle*, « établissement jusqu'ici sans exemple », suivant l'emphase prétentieuse de ses fondateurs et qui était établie sur « les grands principes de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du peuple » et « administrée par des commissaires élus par le peuple ». Moins stable que la précédente, la *Société fraternelle*, qui avait recueilli à l'origine soixante mille livres, n'eut qu'une durée éphémère.

La crise financière porta enfin la gène jusque dans les familles aisées et tarit la source de la fortune publique. Le régime des assignats fit disparaître le numéraire; l'or, l'argent, le cuivre lui-même se firent rares. Il fallut créer une monnaie de papier divisionnaire; les villes telles que Lyon, Montbrison, Villefranche, Beaujeu, etc., émirent des billets de confiance de cinq, de deux et même d'un sou (fig. 585); des particuliers cherchèrent à utiliser le métal des cloches pour remplacer les espèces métalliques; ils firent circuler des pièces de bronze de cinq ou de deux sous. A cette occasion, des Lyonnais, les frères Mouterde, découvrirent le moyen de rendre ce métal malléable et d'en frapper des sous que l'on eût été obligé de fondre; mais la jalousie des Parisiens fit rejeter ces pièces, et on continua à user des monnaies de confiance des Monneron, de Paris, ou de Clémençon, de Lyon.

La crise provoquée par le papier monnaie et la pénurie de numéraire avaient, dès le début, inspiré à nos négociants et nos banquiers l'idée de pallier le mal en créant des *caisses patriotiques*, qui encaissaient les assignats et remettaient en échange des mandats de six livres. Ce fut ce système qui servit de prétexte à la municipalité pour accuser les négociants de spéculation sur les assignats. Quelle que fut l'exactitude de cette imputation, il est certain qu'elle était produite uniquement pour s'en faire une arme contre des adversaires politiques.

Ce premier conflit n'eut pas de résultats sensibles. La lutte prit une autre direction et s'engagea entre l'autorité départementale, issue de l'élection au second degré, et la municipalité, élue par le suffrage direct, plus accessible aux impulsions violentes et aveugles.

Un puissant moyen d'action politique avait surgi en même temps qu'une nouvelle classe d'ambitieux se présentaient pour remplacer les premiers auteurs de la Révolution, et, ouvriers de la dernière heure, se préparaient à expulser leurs devanciers. C'étaient, comme

il a été dit plus haut, des hommes dépourvus de fortune et d'autant plus avides de richesses et d'autorité. A la faveur de l'immense commotion qui bouleversait l'État de fond en comble, ils trouvèrent facilement le moyen de se glisser au premier rang. A eux se joignirent des gentilshommes, de riches bourgeois qui, pour conserver leur situation ou l'élever davantage, se couvrirent d'un masque trompeur. Afin de réaliser leur dessein, ils se mirent à exploiter la crédulité des classes inférieures en faisant miroiter à leurs yeux des espérances irréalisables ou, manœuvre plus coupable, en excitant les plus mauvais instincts.



Fig. 587 — LOUIS VITET
Fac-similé de la gravure de Tardieu aîné, d'après Hennequin.

Louis Vitet, médecin, auteur de plusieurs ouvrages relatifs à sa profession, était né en 1736, et mourut en 1809. Après la proscription des Girondins, il vint se réfugier dans sa patrie. Il fit ensuite partie du Conseil des Cinq-Cents. Sa laideur, que son ami Hennequin a vainement cherché à atténuer dans son portrait, était proverbiale.

Vitet fut à Lyon le premier qui exploita ces lâches et ignobles moyens. Avec son hypocrisie naturelle, il se garda bien d'agir lui-même; il s'associa avec un énergumène qui fut son principal instrument. C'était un Piémontais, nommé Challier, qui, après avoir porté quelque temps la soutane, la quitta, vint à Lyon, et entra dans une maison de commerce dont il fut le voyageur. Agité par les idées les plus bizarres et les plus furibondes, il se jeta avec exaltation dans le mouvement révolutionnaire et, nommé procureur de la Commune, devint un auxiliaire précieux pour le

maire. L'influence de cet homme extravagant put s'établir à l'aide d'un instrument créé par l'aristocratie bourgeoise et qui allait se tourner contre elle.

Pour tenir le peuple sous sa main, la Franc-Maçonnerie avait imaginé d'organiser des réunions publiques qui auraient été l'écho des décisions secrètes arrêtées dans les loges. Dans ce but, les bourgeois révolutionnaires avaient inauguré le régime des clubs. Dès le mois de mai 1790, des négociants, de riches citoyens, à l'exemple de Paris, avaient créé une *Société des amis de la Constitution* où, sous prétexte d'« étudier les lois et de veiller à leur exécution », on n'avait d'autre but que de maîtriser l'opinion. Ils furent aussitôt imités et presque tous les quartiers ou sections de la ville eurent leurs clubs où l'on discourait, on divaguait sur tous les sujets possibles. Ce furent autant de foyers d'agitation, où les meneurs venaient exciter les masses aveugles. Bientôt il se forma un club central, destiné à donner la direction à tous les autres. Challier, par ses excentricités, son langage fougueux, se rendit facilement populaire et devint l'orateur favori de la foule. Le parti révolutionnaire, dont Vitet était alors le chef, ne manqua pas d'attirer à lui cet homme, quoiqu'il fût loin de partager ses idées; et Challier fit partie de la municipalité.

Le maire dirigea ensuite tous ses efforts contre les catholiques. L'Assemblée nationale ayant décrété la liberté de tous les cultes, les Lyonnais restés fidèles, ne pouvant plus fréquenter les églises livrées au clergé schismatique, avaient adopté les chapelles de quelques monastères, telles que celles de Sainte-Claire, de Sainte-Marie (rue Sala, en face de la rue Boissac), des Pénitentes (aile de l'église Saint-François donnant sur la rue François-Dauphin actuelle), etc. Vitet résolut de les en priver. Le moyen qu'il employa fut de provoquer des agressions qui lui permettraient de faire fermer ces chapelles sous prétexte de désordres. Pendant plusieurs semaines, des hommes soudoyés vinrent troubler

l'office divin, insulter les fidèles, les frapper; le jour de Pâques, une troupe d'individus, ameutés à la porte de la chapelle Sainte-Marie, se jetèrent sur les femmes qui sortaient et les fouettèrent publiquement avec tant de brutalité que plusieurs en furent gravement malades.

Les catholiques, cependant, dès les premières attaques, avaient demandé des gardes nationaux pour les protéger : le maire refusa; il y a plus, le général Montchoisi, qui commandait à Lyon, ayant, une fois, envoyé un piquet de dragons, fut blâmé et remplacé; mieux encore, deux citoyens, qui avaient défendu leurs femmes et leurs filles contre ces brutes, furent emprisonnés sous prétexte qu'« ils avaient anticipé sur la vigilance municipale ». Enfin Vitet, grâce aux désordres qu'il avait suscités, parvint à son but : il fit fermer les chapelles fréquentées par les catholiques.

Sur ces entrefaites, la garde nationale fut renouvelée, conformément à la nouvelle loi, et organisée en quatre légions, chacune de neuf bataillons, fournis par les trente-deux quartiers de la ville, les faubourgs de Vaise et de Cuire-la-Croix-Rousse et celui de la Guillotière qui comptait deux bataillons. La nomination des officiers fut une occasion de conflit entre la municipalité révolutionnaire d'une part et le parti modéré. Celui-ci l'emporta dans le choix des chefs de légion et de la plupart des autres officiers, mais la municipalité parvint à élire pour commandant général un ouvrier en soie de la Grande-Côte, ancien militaire, nommé Julliard. C'était un bon homme, mais faible et peu intelligent. Il le fut cependant assez pour refuser ce poste. Mais à la fin il fut forcé de l'accepter. La garde nationale n'en resta pas moins sous l'influence des modérés; la municipalité éprouva un nouvel échec, sous ce rapport, en ce qu'on refusa de lui accorder une garde soldée, qui eût été une force armée sous ses ordres.

C'est à ce moment que la déclaration de guerre à l'Autriche

(20 avril) et, plus tard, le manifeste du duc de Brunswick vinrent jeter un nouvel élément de troubles dans notre pays déjà si pro-



Fig. 588.
GRENADIER

Notre garde nationale portait l'uniforme qui avait été fixé par la loi sur l'organisation. Il était le même pour tout le royaume et consistait en un habit bleu de roi, veste et culotte blanches, guêtres noires pour l'hiver, blanches pour l'été; jarretières à broches de cuivre bouclées sur le jarret, chapeau retroussé à la militaire de 4 pouces et demi de bord, bordé en poil de chèvre, petit bouton d'uniforme, cocarde tricolore, cheveux en queue avec rosette de cuir, agrafes du retroussis écarlate. Pour les grenadiers, grenade au retroussis et houpette au chapeau, longue de 3 pouces et demi de haut. Pour les autres compagnies, houpette ronde et plate de couleurs différentes suivant la légion : pour la première, blanc, bleu et écarlate du centre à la circonférence; pour la seconde, blanc et bleu; pour la troisième, blanc et écarlate; pour la quatrième écarlate et bleu.

A l'égard des grades, ils se distinguaient par les panaches blancs pour le commandant en chef, et des couleurs de la légion pour les chefs des légions : par les épaulettes, deux à gros grains, pour le commandant général et les autres grades jusqu'au commandant de bataillon, ceux-ci n'ayant qu'une seule épaulette sur l'épaule gauche; des filets de soie écarlate indiquaient les sous-grades supérieurs; enfin par la chaussure qui était la botte pour les hauts grades et la guêtre pour les autres, depuis celui de capitaine. Ce dernier ne portait qu'une épaulette à franges, de même que les lieutenants et sous-lieutenants, distingués par des losanges en soie écarlate sur le corps de l'épaulette. L'épée était l'arme des officiers, excepté ceux des grenadiers qui portaient le sabre. Il faut ajouter la dragonne, dont l'ornementation correspondait à celle des épaulettes. Les grenadiers avaient une dragonne écarlate au briquet; de plus, ils portaient l'épaulette écarlate à passepoil blanc; pour les fusiliers, elle était de drap bleu de roi à passepoil écarlate.

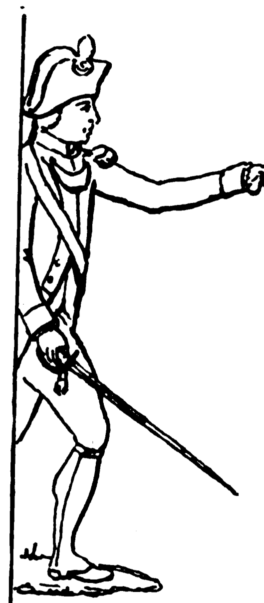


Fig. 589.
CAPITAINE

UNIFORME DE LA GARDE NATIONALE DE LYON EN 1792.
D'après la gravure de ses brevets.

fondément agité. Pour nos Francs-Maçons lyonnais, l'incartade de Brunswick, leur Grand-Maître, fut une cause de profonde inquiétude. Ils ne laissèrent pas percer leurs pensées secrètes, mais, dès ce moment, la Franc-Maçonnerie lyonnaise cessa d'étendre son action.

Désorientée par les événements, débordée par le progrès

des partis avancés, elle suivit une marche néanmoins décidée, mais rompue à chaque pas par des obstacles nouveaux et imprévus.

Ce même incident priva nos provinces de moyens précieux de résistance en jetant à la frontière une foule de jeunes gens dont les bras nous auraient sauvés du despotisme intérieur ; après quoi la nation et son roi auraient facilement repoussé l'ennemi extérieur, eût-il entamé victorieusement nos frontières. L'Assemblée Nationale avait décrété une levée de 100.000 gardes intérieurs auxiliaires, de dix-huit à quarante ans, dont 75.000 pour l'armée de terre. Dans la répartition qui fut faite (12 juin 1791), proportionnellement à la population, le département de Rhône-et-Loire fut du nombre des treize départements qui furent taxés à 200 hommes par district; il n'y en eut que treize qui fournirent un chiffre plus élevé ; les cinquante-sept autres donnèrent une proportion plus faible. D'après cette évaluation, notre département devait donner 1200 gardes intérieurs. Comme à la fin du règne de Louis XIV, la misère plus que l'enthousiasme facilita ce recrutement. La durée de l'engagement était de trois ans ; les hommes se trouvaient à la disposition en cas de guerre ; jusque-là ils restaient dans leurs foyers, sous la simple condition de se présenter tous les six mois au chef-lieu du district, et cependant la solde, trente sous par jour, courait du jour de la signature de l'engagement. En réalité, ce n'était que la réorganisation du système, quelque peu modifié, des régiments de recrues de 1763. Des conditions si avantageuses amenèrent de nombreux soldats qui, lors même que la levée fût forcée, purent, avec raison, prendre le titre de *volontaires* à la place du titre primitif d'*auxiliaires*. Dès la fin de septembre, un premier bataillon lyonnais, sous les ordres d'un commandant nommé Sériziat, pouvait être dirigé sur la frontière, et méritait bientôt d'être signalé pour sa vaillance.

L'opinion que ces hommes nous auraient servi dans la résistance contre la Convention n'est pas illusoire. Si quelques bataillons montrèrent des sentiments révolutionnaires, cela tint à leurs chefs et à des circonstances particulières. Il était facile de les diriger dans une autre voie et en faveur d'une autre cause. A nos portes, à Givors, par exemple, où la population était favorable aux Lyonnais, un enthousiaste entraîna avec lui presque tous les jeunes gens; or, c'était un royaliste, et, l'année suivante, Desgranges aurait combattu les Conventionnels avec la même ardeur et le même succès qu'il montra contre l'étranger et qui lui valurent le grade de général de brigade.



Fig. 590. — LE GÉNÉRAL DESGRANGES
Fac-similé de la lithographie publiée par P.-L. Chevalier.

C'était un homme de très haute taille, d'une force physique exceptionnelle, et qui, par cela, avait acquis une grande autorité sur les jeunes gens. Il partit pour la frontière avec ceux qu'il avait entraînés, parvint bientôt au grade de général de brigade et combattit dans la campagne de 1794. Mais, par suite des nombreuses réductions qui furent opérées dans l'état-major des armées, il fut mis en disponibilité. Employé au recrutement sous l'Empire, il fut, sous la Restauration, nommé juge de paix. Il laissa un fils, médecin, mort tout récemment à Lyon.

Les Givordins étaient tous favorables à la cause lyonnaise, il existe une curieuse chanson, adressée par les gardes nationaux de Givors à ceux de Lyon, où ils les félicitent de leur bravoure et de leur triomphe sur la tyrannie révolutionnaire.

En même temps que la guerre nous privait de défenseurs, elle donnait une nouvelle force à nos ennemis intérieurs. La Municipalité trouva dans la crainte d'une agression étrangère, prétexte pour renouveler ses vexations et se livrer à de véritables usurpations de pouvoir. Les journaux qui lui déplaisaient furent supprimées, la liberté individuelle ne fut pas respectée. Le Dépar-

tement forma opposition à ces mesures illégales. Mais bientôt le tragique et déplorable événement du 10 août vint donner la victoire à la municipalité. Roland avait été appelé de nouveau au ministère ; ami de Vitet, il s'empressa de le soutenir ; les autorités départementales furent destituées. Challier, qui, par des actes de violence arbitraires, avait été suspendu de ses fonctions d'officier municipal et de membre du Comité de surveillance, revint à Lyon plus influent que jamais.



Fig. 591. — EX LIBRIS RÉVOLUTIONNAIRE de Laforest, prêtre renégat.

Le diocèse de Lyon compta plusieurs prêtres qui donnèrent le spectacle de l'apostasie. Parmi eux, il faut compter l'ex-curé Laforest, qui afficha des opinions révolutionnaires fougueuses. Comme bien d'autres, il renia sa foi politique sous l'Empire, aussi facilement qu'il avait renié sa foi religieuse, et, grâce à cette évolution, il fut mis à la tête du Collège de Montmerle. Il s'était marié et laissa deux fils, qui furent chacun son image fidèle dans les deux phases de sa vie. Le cadet, démagogue, se fit remarquer par ses extravagances dangereuses en 1848 ; l'aîné, bonapartiste sous le masque républicain, capta un instant la faveur populaire, fut élu maire et représentant du peuple. Il était notaire et finit d'une façon lamentable.

D'autres meneurs, et jusqu'à des ecclésiastiques, particulièrement l'abbé Laussel, s'associaient aux mesures les plus incendiaires. On avait proposé de former des compagnies armées de piques. Le curé constitutionnel de Saint-Just fut le premier souscripteur pour l'achat de ces armes ; il organisa même un bataillon de femmes, de même qu'il avait créé un club féminin, qui, du reste, ne dura pas, mais alla grossir la troupe des énergumènes du club central .Tout était prêt pour les plus grands excès ; la municipalité se prêtait à ces mesures à l'aide desquelles elle espérait terroriser, sinon détruire ses adversaires. Malgré tout, les

sentiments de modération du peuple lyonnais se maintenaient, et aucun drame sanglant n'aurait souillé notre ville sans l'intervention d'agents étrangers. La Fédération, imaginée par la Maçonnerie lyonnaise pour unir ses forces contre la domination parisienne, devint une arme qui favorisa l'établissement du despotisme de la capitale. Les Lyonnais, voyant leurs doctrines

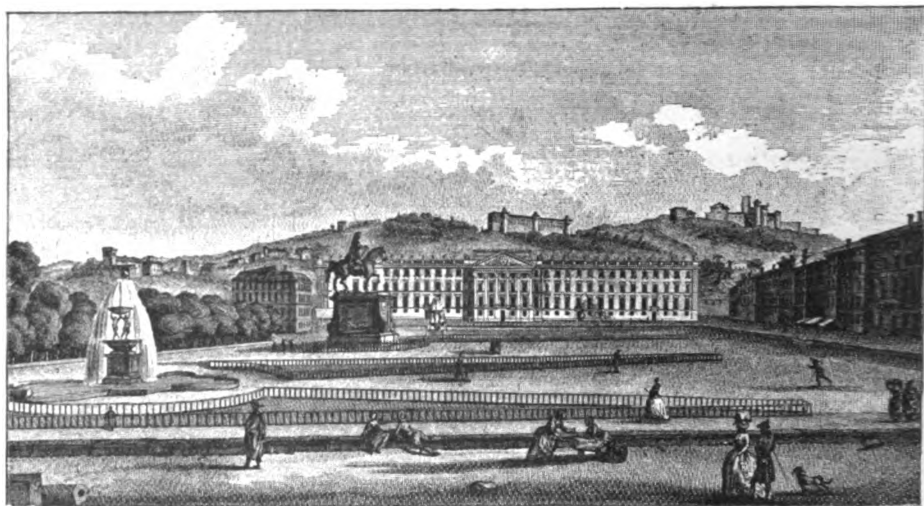


Fig. 592. — LA PLACE LOUIS-LE-GRAND OU DE BELLECOUR AVANT 1792
D'après Lallemand, *op. laud.*

Outre la statue de Louis XIV, renversée le 28 août, cette place était décorée de deux fontaines, dont la vasque supérieure était supportée par des enfants de plomb doré. Peu de temps après, la même année, elles furent détruites ainsi que les parterres qui les encadraient. Quant aux façades, elles furent démolies après le siège.

débordées à Paris par le progrès constant des idées subversives, résolurent de rompre avec cette ville néfaste. Sur l'invitation même du ministère feuillantin, qui avait succédé à celui de Roland, ils ne se rendirent pas, cette année, aux fêtes de la Fédération ; mais le résultat de cette abstention fut plus fatal encore ; des bandes d'individus de la pire espèce y furent envoyés par les soins des agitateurs. Ces délégués, missionnaires de crimes, restèrent à Paris plusieurs semaines, par-

ticipèrent à la journée du 10 août, et, la sinistre besogne accomplie, revinrent à Lyon, tout fiers de leurs hideux exploits. Ils étaient à peine de retour que survint la nouvelle des massacres

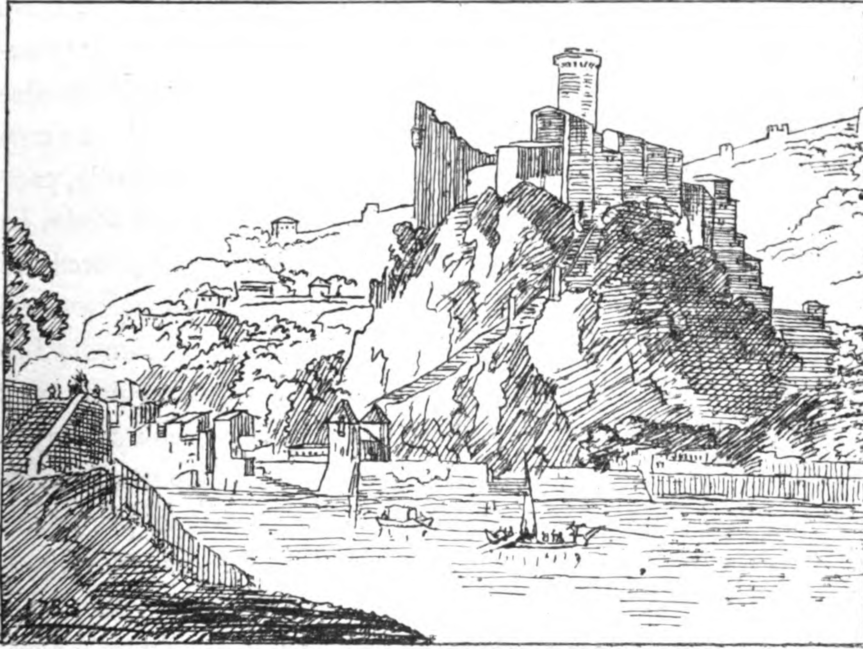


Fig. 593. — LE CHATEAU DE PIERRE-SCIZE
Fac-similé d'un croquis à la plume, dessiné d'après nature en 1788, par Fleury Epinat.

Le château de Pierre-Scize était, comme on en peut juger par ce dessin, imprenable, si ce n'est par l'artillerie. Rien ne peut excuser Vitet d'en avoir ouvert l'accès aux assassins. M. Nouvellet a publié une note manuscrite, qui n'était pas destinée à la publicité et écrite par un anonyme contemporain connaissant particulièrement le maire de Lyon. Cette note est écrasante pour la mémoire de cet homme néfaste et ne laisse aucun doute sur son hypocrite et lâche complicité.

Parmi les nombreuses vues de Pierre-Scize, nous avons choisi celle-ci, à cause de son mérite artistique et de l'intérêt qu'elle présente, comme œuvre originale d'un artiste lyonnais de grand talent.

du 2 septembre ; ils servirent de prétexte à de nouvelles excitations. On commença par provoquer la destruction de tous les insignes et les monuments rappelant la royauté, et c'est alors qu'avec l'approbation de Vitet, fut abattue la statue de Louis XIV. Mais cela ne suffisait pas aux révolutionnaires : il leur fallait du sang pour réduire leurs adversaires par l'épouvante. Le maire,

pour ne pas se laisser dépasser par la populace en vandalisme, avait décidé que, le dimanche 8 septembre, aurait lieu, aux Brotteaux, une cérémonie dans laquelle on brûlerait solennellement les portraits des échevins, conservés à l'hôtel de ville, ainsi que leurs armoiries, etc. Pendant que cet acte stupide et sauvage s'accomplissait, la bande féroce des fédérés, grossie de toute la lie la plus abjecte du peuple, s'empressa de profiter de l'absence de la garde nationale et de la troupe de ligne, convoquées à la cérémonie, pour renouveler les scènes affreuses qui avaient ensanglanté Paris. La municipalité, quelque temps auparavant, avait fait arrêter des officiers du régiment de Royal-Pologne (par la suite 5e cuirassiers) sous l'inculpation d'avoir voulu faire émigrer le régiment. Les officiers furent acquittés par le tribunal, mais on les avait retenus à Pierre-Scize. Ce fut contre eux que la bande soudoyée résolut de porter ses coups ; elle se présenta à la porte du château, exigeant qu'ils lui fussent livrés. En réalité, la place était imprenable pour de tels assaillants ; mais, sur ces entrefaites, Vitet, averti de tout ce qui se passait, accourut avec deux bataillons de la garde nationale. Au lieu de disperser les émeutiers, il entra en pourparlers avec eux, et finalement fit ouvrir les portes du château, sous le prétexte injustifiable de les transférer à la prison de Roanne. C'était les vouer à la mort. A peine la porte fut-elle ouverte, que la horde féroce pénétra dans le château et massacra tous ceux qui lui tombèrent sous la main ; trois d'entre eux furent cependant garantis par les officiers municipaux ; mais, pendant le trajet, ils furent égorgés ; des détachements de la garde nationale étaient accourus et voulaient disperser par la force cette horde aussi lâche que féroce ; Vitet s'y opposa : il ne voulait pas compromettre sa popularité. Combien d'autres depuis devaient l'imiter et sacrifier l'intérêt de la France, les droits de l'humanité à leurs mesquines et insatiables ambitions !

Après ce premier exploit, les assassins, enhardis par l'impunité et l'autorisation tacite de la municipalité, coururent aux prisons; on avait fait évader la plupart des prisonniers, mais ils trouvèrent encore l'occasion de massacrer trois prêtres. Alors, mettant au bout des piques les têtes de leurs onze victimes, ils se mirent à parcourir la ville, promenant ces hideux trophées à la lueur des torches, par les rues, dans les cafés, dans les théâtres, dans les habitations particulières où ils imaginaient de les montrer en les passant par les fenêtres qu'ils apercevaient entr'ouvertes. Enfin, lorsqu'ils furent las, ils allèrent suspendre ces têtes livides et sanglantes à des rubans tricolores, disposés en festons aux tilleuls de Bellecour.

Vitet reçut bientôt la récompense de sa lâche complicité : il fut élu député à la Convention par l'influence des clubs, peut-être aussi par la connivence des modérés, heureux de se débarrasser ainsi de son influence néfaste. Le parti anarchiste, à la faveur de ces événements, devenait de plus en plus audacieux. Challier, pendant sa suspension, avait séjourné à Paris et s'y était lié étroitement avec les Jacobins qui commençaient à prédominer sous la direction de Robespierre. Challier agissait par la parole, Laussel écrivait et un troisième énergumène, Ryard de Beauvernais, haranguait militairement les bataillons de la garde nationale. Ce dernier était un gentilhomme protestant de Franche-Comté, d'une immense vanité et qui cherchait à assouvir, à l'aide de la plèbe, des désirs ambitieux qu'il avait essayé de satisfaire par l'appui de l'aristocratie. Laussel était un prêtre indigne. Avec le commerçant Challier, ce trio représentait les trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers état; et, particularité à signaler, tous les trois étaient étrangers à notre ville. Il est remarquable, en effet, que les principaux agents de la démagogie appartenaient tous aux classes élevées : des nobles, des prêtres scandaleux, de riches négociants, des médecins, des avocats; le peuple ne fournit

que d'obscurs comparses. De même aussi, ce furent surtout des étrangers qui entraînèrent notre ville dans l'abîme des révolutions, payant ainsi de leurs fureurs, l'hospitalité généreuse qu'elle leur avait accordée.

Dès le début, les Francs-Maçons de la Société des Amis de la Constitution, voyant surgir ces rivaux, avaient hautement désavoué Laussel ; cela ne lui avait rien enlevé de son influence. Les partisans de Challier qui l'avait soutenu parce qu'il leur assurait le concours des démagogues contre les royalistes, avaient fini par redouter son influence croissante et ses excès arbitraires. Ils l'avaient dépouillé de ses fonctions. Mais cela n'avait servi qu'à lui donner plus de force. Condamné par ses anciens amis, il était, comme on vient de le dire, allé à Paris, s'y était lié avec les chefs du parti anarchiste, avait arrêté un plan avec eux et, enfin, était revenu à Lyon, plus puissant que jamais, et prêt à profiter, pour lui et son parti, des événements qui se précipitaient.



Fig. 594. — CHALLIER
Fac-similé d'une gravure à l'aquatinte en couleurs par Angélique Briceau, femme Allais.
Joseph Challier était né en 1747 à Beaulard, entre Oulx et Bardonèche, et mourut sur l'échafaud le 16 juillet 1793. Il paraît ici portant, suspendue au cou par un ruban tricolore, la médaille de président du Tribunal de district.

La Convention, dès sa première séance, venait de proclamer la République, sur la proposition de l'ex-comédien Collot-d'Herbois,

digne patron de l'infâme régime qui allait courber la France sous le plus atroce despotisme qui eût existé depuis Octave et Sylla. Le contre-coup de cette nouvelle révolution se répercuta à Lyon, comme toujours, par un redoublement d'audace de la part des Jacobins. Ils avaient obtenu l'envoi à Lyon d'une guillotine; une nuit, la foule abjecte de cette minorité de chenapans, que renferme toute grande ville, l'enleva de la prison et la monta sur la place Bellecour. En vain, la municipalité s'efforça de dissuader ces misérables de leur monstrueuse fantaisie; elle céda par peur, et l'instrument de mort resta pendant trois jours exposé comme un défi et une menace.

A ce coup, l'effroi devint général. En vain la Convention avait envoyé Vitet et d'autres commissaires : ils furent impuissants et même menacés par leurs anciens alliés. Alors nos magistrats, épouvantés de leur propre ouvrage et des progrès de leurs élèves dans l'application des leçons qu'ils leur avaient données, demandèrent à être relevés de fonctions dont ils ne pouvaient plus porter le poids. Cette fois le parti modéré se ressaisit, et le riche négociant, Nivière-Chol, fut élu par 5787 voix sur 9062 votants. Malheureusement, leur effort ne porta que sur l'élection du maire et ils laissèrent toutes les autres places d'officiers municipaux à leurs adversaires. Laussel obtint le poste important de procureur de la Commune et Challier, qui avait obtenu plus de 2000 voix pour celui de maire, fut nommé président du Tribunal de district. En somme, l'autorité du maire était annihilée et ne pouvait se maintenir que par un développement d'énergie dont Nivière était incapable. Le procès de Louis XVI provoqua de nouvelles manifestations royalistes. Les clubistes ayant installé dans les rues des tables où ils cherchaient à faire signer une pétition contre l'appel au peuple, elles furent renversées dans plusieurs quartiers, notamment par les portefaix et les mariniers du port du Temple et de Saint-Vincent; mais la mort du Roi compléta le triomphe

du parti extrême. C'est ainsi que, depuis le commencement de la Révolution, chaque secousse avait amené peu à peu à la surface, la lie de la population et cette lie allait submerger ceux qui avaient provoqué ces dangereuses agitations.

Se voyant maîtres des pouvoirs constitués, les anarchistes tentèrent un coup de force audacieux. Un soir, ils firent fermer toutes



Fig. 595. — ARRESTATIONS ET EMPRISONNEMENTS ARBITRAIRES
Fac-similé d'une gravure du journal les Révolutions de Paris *de Prudhomme.*

Nous n'avons reproduit que la moitié inférieure de cette gravure. L'autre partie est une composition banale; mais la seconde est curieuse. Elle portait cette légende : ***Plus de 1200 citoyens sont jetés dans les caves de l'Hôtel de Ville de Lyon par les ordres de Laussel et Challier et leurs adhérents.*** Prudhomme était un Lyonnais qui publiait à Paris un journal dont les opinions, toujours violentes, suivirent sans vergogne les fluctuations de l'opinion, tantôt révolutionnaire, terroriste, tantôt réactionnaire; sous ces différents masques il conserva ceci de particulier, qu'il tomba toujours dans des exagérations outrées qui rendent son témoignage suspect.

les portes de la ville avec défense de laisser sortir personne, et d'une heure du matin à six heures et demie du soir (5 février), ils se livrèrent à des perquisitions domiciliaires, mettant en état d'arrestation tous ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis. Cette mesure de violence devait être suivie d'une autre plus redoutable encore. Dans une réunion secrète du club central, Challier, devançant Paris, demanda l'établissement d'un Tribunal révolutionnaire et annonça la formation d'une liste de tous les aristocrates, comme il appelait les honnêtes gens, qui devaient y comparaître. Une telle proposition répugnait au peuple lyonnais et même à la majorité des clubistes; l'un d'eux en donna

avis au maire. La peur communiqua d'abord un semblant d'énergie à Nivière-Chol, qui savait fort bien qu'il devait figurer en tête de cette liste de mort. Il convoqua immédiatement la troupe de ligne et la garde nationale à l'hôtel de ville. Le plan des conjurés fut déjoué, mais les officiers municipaux, qui en étaient complices, éclatèrent en récriminations violentes contre le maire. De plus en plus effrayé, il donna sa démission. Cependant le succès avec lequel il avait rompu les mesures du parti extrême lui avait fait, auprès du public, une réputation de vigueur et de prudence. Le danger avait réuni toutes les volontés, les nuances de parti s'effacèrent, il ne resta que celui des honnêtes gens contre les scélérats, et Nivière-Chol fut réélu à une majorité écrasante de 8097 voix sur 10.746 votants. Ce succès excita dans le parti modéré une confiance sans bornes. Se croyant assuré d'un triomphe définitif, les vainqueurs du scrutin coururent saccager le club central, s'emparèrent de l'arsenal et tinrent le Corps municipal comme assiégé dans l'Hôtel de Ville. Mais Nivière, en proie à la frayeur, s'était enfui à Montluel et refusa d'occuper le poste où la volonté de ses concitoyens l'appelait. La victoire se changeait en défaite, et il fallut procéder à de nouvelles élections.

Abandonnés ainsi par leur chef, les modérés furent contraints de chercher un candidat dans le camp ennemi. Ils crurent l'avoir trouvé en choisissant un médecin, savant botaniste, républicain déclaré, mais que ses habitudes, ses relations, ses intérêts, son tempérament liaient au modérantisme et aux classes élevées de la société. Ils pensaient que la faveur populaire, même parmi les clubistes, sanctionnerait son choix. Gilibert, en effet, dès les premiers jours de la Révolution, avait ouvert un club dans la maison Pilata, siège d'une Loge dont il faisait partie; là, il donnait aux ouvriers et aux va-nu-pieds des leçons de haute politique et de morale transcendante. Mais les pauvres diables faméliques, qui s'égaraient dans ce temple, auraient préféré quelque

chose de plus substantiel que de belles paroles; et bien plus logique que la dialectique du docteur leur paraissait l'axiome irréfutable d'un autre révolutionnaire : à savoir qu'aucune loi ne peut forcer un homme à mourir de faim à côté d'un sac de blé. Les clubistes présentaient un riche négociant nommé Bertrand, chef de la maison où Challier était employé et qui avait adopté tous ses principes. Mais, prévoyant un échec, ils ne trouvèrent rien de mieux que de mettre Gilibert en état d'arrestation. Cet acte de violence n'empêcha pas son élection; il fut néanmoins maintenu en prison et forcé enfin de donner sa démission.



Fig. 596. — GILIBERT
Fac-similé de la gravure de Maurice Sallin.

Jean-Emmanuel Gilibert, né en 1741, mort en 1814. Médecin comme Vitet, dont il était l'ami, il paraît avoir moins subi l'influence d'idées systématiques et cédé à une ambition moins fougueuse que son collègue, mais réelle néanmoins. Un de ses contemporains, qui le connaissait bien, l'a, tout en le qualifiant d'honnête, peint d'un trait de plume qui donne en réalité une assez triste idée de son caractère. « Inconsidéré Gilibert, disait-il, dans les élans de ton enthousiasme populaire, n'aiguisas-tu pas, par tes *ingrates* et mordantes diatribes le poignard de l'indigence fanatisée contre les riches dont les salons, les bibliothèques et les banquets furent chers à tes loisirs, à tes goûts et à ton appétit ? » Ces reproches de Chassaignon, qui ne furent pas contredits, sont, sous leur forme modérée, une terrible accusation. Singulier honnête homme, vraiment qu'était ce médecin.

Il est à remarquer que Gilibert, qui avait attaqué avec tant de violence la Convention, pas plus que Vitet, qui avait attisé le feu de la résistance, ne fut inquiété après la prise de Lyon, alors que tant d'autres moins compromis allaient à l'échafaud. Il y a là un mystère qu'il serait intéressant d'éclaircir.

Ajoutons que son fils se montra non moins fanatique et non moins ingrat.

Entre temps, la Convention avait envoyé des commissaires dont la présence donna une nouvelle force

aux anarchistes. Bertrand fut alors élu à plus des deux tiers de la totalité des votes, non seulement par les Jacobins, mais aussi par des modérés, pour lesquels sa qualité de riche négociant semblait une garantie, illusion dont ils ne tardèrent pas à sentir cruellement l'inanité. C'est au milieu de ce conflit que le fils de Philippe-Egalité, le futur roi des Français, s'arrêta à Lyon et tenta de gagner les députés. Ceux-ci, en bons Jacobins qu'ils étaient, n'auraient pas été éloignés de l'écouter, mais sa cause leur parut perdue; le duc d'Orléans s'était rendu méprisable à ses partisans les plus fidèles par sa pusillanimité ; quant aux Lyonnais, ils l'exécraient plus que jamais. Le fils Egalité qui comptait sur les lauriers de Jemmapes pour rétablir la popularité de sa famille, dut quitter Lyon sans avoir obtenu aucun succès de ses démarches.

Aussitôt que Bertrand eut été installé, les naïfs et peu scrupuleux bourgeois qui avaient voté pour lui reconnurent leur faute. De même que la Commune de Paris entreprenait de gouverner la France en dominant la Convention, notre municipalité s'efforça de remplir le même rôle à l'égard de Lyon, et la création chez nous d'une succursale de la Société des Jacobins permit à celle-ci d'étendre son action sur notre cité. La situation s'aggravait d'ailleurs de la marche générale des événements. La levée de 300.000 hommes avait été décrétée sous forme de réquisition, et cette réquisition devait s'appliquer non seulement aux hommes mais aussi à l'argent et aux biens. Les visites domiciliaires recommencèrent : on désarma ceux que l'on qualifiait de suspects ; les commissaires autorisèrent la création d'un Comité de Salut public, on renouvela la motion d'établir un Tribunal révolutionnaire. Les modérés, cependant, résistèrent courageusement, mais l'arrivée de nouveaux commissaires, Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche, acheva d'assurer la prépondérance aux Jacobins. Enfin, le 14 mai, Dubois-Crancé et Albitte décrétèrent la création d'une armée révolutionnaire de 6400 hommes, et la levée, par voie

d'emprunt forcé, d'une somme de six millions pour les équiper. Cette mesure provoqua une résistance formelle.

Sur ces entrefaites, le résultat de la journée du 8 mai, favorable aux Girondins, anima le courage des modérés lyonnais. Les sec-



Fig. 597. — ALLÉGORIE RÉVOLUTIONNAIRE
Fac-similé d'une eau-forte d'Hennequin.

« Sous les traits d'un jeune homme ardent et plein de vigueur, le Français, régénéré par la Constitution, s'attache à elle et vole au bonheur, tandis que le fanatisme aveugle, l'orgueil et la féroce ignorance émoussent leurs traits contre son égide. »
Telle est l'explication bizarre et prétentieuse que l'auteur a donnée de son œuvre, non moins bizarre et prétentieuse elle-même. Ph.-Aug. Hennequin était né à Lyon, il fut élève de David et partageait ses doctrines révolutionnaires, mais ne l'imita pas dans son apostasie politique. Fanatique incorrigible, il fut poursuivi par tous les gouvernements et finit par mourir exilé en Belgique.

tions se réunirent, se déclarèrent en permanence, malgré l'opposition de la municipalité, et, le 29 mai, après qu'elles se furent emparées de l'Arsenal, elles marchèrent sur deux colonnes contre l'hôtel de ville. La municipalité, instruite des intentions de ses adversaires, s'y était retranchée avec deux commissaires de la Convention. Un bataillon des volontaires du Mont-Blanc, un escadron des dragons de Lorraine (9e), quelques détachements de

certains bataillons de la garde nationale, et huit pièces de canon en défendaient les abords.

La colonne de droite, qui suivait le quai du Rhône, fut arrêtée par la mitraille d'une batterie établie au débouché du pont Morand et qui la dispersa. Un ancien officier de l'armée royale, M. de Nicolaï, y fut tué. La seconde colonne se divisa en deux. Un détachement s'engagea imprudemment dans la rue Saint-Côme ; décimé par une fusillade partant des fenêtres et des soupiraux des caves, il dut se replier sur le corps principal. Celui-ci arriva sans encombre jusqu'à l'entrée de la rue actuelle d'Algérie. Là il fut reçu par le feu d'une pièce, placée au carrefour de la rue Lanterne ; mais nos hommes ne s'étonnent pas ; ils ripostent, marchent en avant, chassent l'ennemi et lui prennent la pièce. Eux, à leur tour, disposent leur artillerie, une partie au carrefour des rues de la Cage (Constantine) et Lanterne, l'autre à l'entrée de la place de la Miséricorde. En même temps, des hommes pénètrent dans les maisons voisines de la place et soutiennent par leur fusillade le tir de l'artillerie. Après un très vif engagement, les défenseurs demandent à traiter ; les boulets des sections avaient atteint l'hôtel de ville et pénétré jusque dans le bureau de la municipalité. La proposition est rejetée et le représentant Gauthier, qui l'avait apportée, est retenu. Déjà, au début des hostilités, Nioche et le général Ledoyen, commandant les troupes de ligne, avaient dû rester à l'Arsenal. Quand la victoire se déclara en faveur des sections, ils se tournèrent de leur côté ; le général ordonna à la troupe de se retirer ; les détachements de la garde nationale abandonnèrent également l'hôtel de ville. Aussi les vainqueurs ne daignèrent pas répondre à la demande de capitulation que leur adressa le maire ; et, le lendemain matin, le commandant général, Madinier, escaladant à cheval le perron, se fit ouvrir la porte et entra en vainqueur suivi de ses hommes. En même temps, les autorités départementales réclamèrent la desti-

tution de la municipalité, la suppression du Comité de Salut public et ordonnèrent l'arrestation de Challier et de ses principaux complices. Les représentants du peuple approuvèrent toutes ces décisions. Le triomphe du parti modéré était complet. Mais en ce même moment, à Paris, les Girondins succombaient.

La défaite de leurs alliés de la Convention ne découragea pas les Lyonnais; au contraire, ils trouvèrent dans ce fait le prétexte de déclarer que, la Représentation nationale ayant été mutilée, l'Assemblée n'avait plus aucun pouvoir et que tous ces décrets étaient nuls et non avenus. La guerre était formellement déclarée, et cette lutte fut, dans sa direction, la rentrée en scène de la Franc-Maçonnerie lyonnaise, évincée du pouvoir par les événements de 1792 de même que sa rivale. Le Grand Orient, en effet, avait été abandonné, renié par son grand maître lui-même, le duc d'Orléans, qui se démettait de sa charge le 13 mai 1793, et toutes les Loges de son obédience se mettaient au sommeil. Les Francs-Maçons du rite écossais rectifié, dont Lyon était le chef-lieu principal, ne suivirent pas cet exemple, et, le triomphe du 29 mai leur rendant l'espérance, ils prirent la direction du mouvement insurrectionnel qui en fut le résultat, et, comme une traînée de poudre, le mot d'ordre maçonnique fit éclater de toutes parts dans le Midi, au nord-ouest, à Marseille, à Bordeaux, des soulèvements, opérés au nom du principe fédératif, proclamé à Lyon le 30 mai 1790.



Fig. 598. — LOUIS duc d'Orléans, de 1786 à 1793.

Il est représenté ici dans le grand costume de prince du sang qu'il portait sous la monarchie.

Ce portrait, en outre, est flatté. On sait que les excès de la débauche avaient marqué leur empreinte sur le visage de cet indigne et déplorable prince.

Mais, dès le début, ils rencontrèrent des obstacles infranchissables, et ces obstacles n'étaient rien autre que leur propre ouvrage. Ils avaient, par exemple, dépouillé le peuple de son pouvoir délibératif, et le peuple, réduit à voter sur des théories qu'il ne comprenait pas et ne pouvait comprendre, sur des hommes qu'il ne pouvait connaître, était inévitablement destiné à suivre aveuglément les phraséologues les plus exubérants, les charlatans les plus effrontés. Ils avaient annihilé la puissance royale, enveloppé le prince de mille liens; dès lors, leurs ennemis n'avaient eu qu'à le jeter tout garrotté sous le couteau fatal, et maintenant ils expérimentaient tout le désavantage de n'avoir pas de chef pour unir leurs efforts dispersés. Le morcellement départemental ne leur fut pas moins désastreux. A Lyon on supportait les conséquences de fautes séculaires. La cité avait voulu être indépendante de toute autorité; elle avait, pour cela, empêché la constitution par ses comtes d'une grande province ayant sa vie propre et ses traditions; puis, devenue indépendante, notre ville avait lourdement pesé sur le plat pays. Nos Lyonnais subirent les conséquences de cette conduite; leur attitude hautaine vis-à-vis du Forez, indifférente à l'égard du Beaujolais, fut pour beaucoup dans l'insuccès de leur tentative. Nos montagnes étaient le foyer d'un mouvement royaliste prononcé. Leurs habitants manifestaient hautement leurs sympathies pour la cause des Lyonnais qu'ils croyaient, comme les ouvriers royalistes de la ville, être celle de la monarchie. En plein siège, les gens de Violey, village à huit lieues de Lyon, apportaient des vivres à travers les lignes ennemies et offraient aux Lyonnais de les accueillir s'ils voulaient se diriger de leur côté. Le manque de franchise politique nous perdit.

Notre aristocratie acceptait bien les volontaires qui venaient servir dans ses rangs, mais elle dédaignait de se les associer. Elle était persuadée de triompher avec le seul appui des départements, unis par le lien maçonnique. De toutes parts arrivaient

des adhésions ; trente et un départements, quarante-quatre, plus tard, se déclaraient favorables au mouvement ; la garde nationale de Villefranche, celle de Chalon-sur-Saône et d'autres encore firent cause commune avec celle de Lyon ; Marseille avait pris les armes et se disposait à venir nous tendre la main. Les Lyonnais se croyaient donc certains de renverser la Convention à l'aide des seules forces des gardes nationaux urbains.

Dans cette persuasion, les vainqueurs du 29 mai prirent une attitude résolument hostile à la Convention. Ils déclarèrent — ce qui était vrai — que cette Assemblée, étant mutilée par l'expulsion d'un tiers de ses membres, ne représentait plus la Nation et que, par conséquent, tous les décrets rendus à partir du 31 mai devaient être réputés nuls.

C'était là une détermination généreuse autant que légitime, mais il aurait fallu calculer d'abord les difficultés de la tâche et apporter à son exécution un esprit de suite soutenu, une activité prompte et infatigable. Tout cela fit défaut. En se lançant dans cette aventure, on n'avait pas remarqué que la marche divisée des forces départementales contre Paris offrait un immense désavantage stratégique, tandis que la Convention, assise solidement sur une base centrale puissante, pouvait facilement porter ses forces sur chacun des groupes isolés de ses adversaires. On avait bien essayé d'instituer, en opposition à l'Assemblée parisienne, une Assemblée générale des départements qui devait siéger à Bourges, mais sans songer qu'il fallait prendre une mesure semblable au point de vue militaire. Outre le défaut de la dispersion des forces départementales, il y avait ce désavantage plus grand encore, que tous leurs centres de formation : Lyon, Marseille, Bordeaux, Caen, étaient voisins des frontières où s'étaient rassemblées les troupes de ligne dont on ignorait les dispositions. Il était donc absolument nécessaire d'abandonner les villes insurgées au dévouement des gardes nationales, et

d'opérer rapidement la concentration des forces mobiles sur un point de la France centrale. Dans cette marche, on aurait certainement, par le seul effet de cet appareil militaire imposant, rallié à soi une foule de gens des petites villes et des campagnes, et on aurait formé une armée puissante devant laquelle les forces de la Convention se seraient trouvées alors dispersées et trop éloignées.

Une telle position stratégique aurait suffi pour assurer la victoire aux départements. Tous les hésitants parmi les généraux à la frontière, et ils étaient nombreux, se seraient ralliés au parti qui aurait manifesté ainsi sa supériorité. Paris devait fatalement succomber dans de telles conditions. Personne ne songea à cela : il n'y avait pas un seul stratégiste parmi cette foule de négociants, de banquiers, d'avocats, de médecins, qui avaient pris les armes, n'ayant rien écouté que leur courage personnel.

Plus fâcheuse encore fut la lenteur que l'on mit à prendre des mesures militaires. A la guerre, la promptitude est tout. Nos ligueurs perdirent un temps précieux. Ce fut seulement six semaines après le 30 mai qu'ils décidèrent l'organisation d'une force mobile dont ils avaient tous les éléments sous la main.

Quinze jours après avoir (30 juin) institué une *Commission populaire républicaine de Salut public du département de Rhône-et-Loire*, on ordonna (13 juillet) la formation d'une armée départementale, indépendante de la garde nationale qui conservait son organisation. Cette armée devait se monter au chiffre de 9600 hommes, dont 7200 seraient fournis par la ville et 2400 par les districts. Cette décision était bien tardive, car déjà les Marseillais s'étaient mis en campagne et s'étaient emparés d'Avignon, dans l'attente de notre arrivée. Ce n'était pas, cependant, que les éléments nous fissent défaut. Le 11, la Commission ayant demandé 1200 volontaires pour partir à 5 heures à destination de Saint-Étienne, il s'en présenta immédiatement 2000.

Le motif de cette expédition était de s'emparer de la manufacture d'armes; le prétexte fut une demande de secours présentée par le maire de cette ville. Accompagné des représentants du peuple, en costume, Biroteau et Chasset, qui étaient venus, après la défaite des Girondins, se mettre à la tête du soulèvement lyonnais, le bataillon, menant avec lui quatre pièces de canon, occupa successivement Saint-Chamond et Saint-Étienne. Il y arriva le 12 et détacha une colonne à Montbrison où elle fut reçue avec empressement. Ce bataillon était composé de jeunes gens de seize à vingt-quatre ans, parmi lesquels se trouvaient deux hommes devenus célèbres plus tard, Camille Jordan et de Gérando. Ils étaient commandés par un ex-garde du corps surnuméraire, nommé Servan, et l'artillerie avait pour chef un ancien sergent de l'armée royale, la Ferté, dit le vieux Grison, brave soldat couvert de cicatrices. Cette troupe pleine d'ardeur déploya, dans toutes les rencontres, une intrépidité et un dévouement qui ne se démentirent jamais et qui montrèrent ce que les Lyonnais auraient fait s'ils avaient, dès le début, agi militairement.



Fig. 599. — CHARLES SÉRIZIAT
général de brigade.

Fac-similé de la lithographie de Toussaint. Dessinée d'après une miniature et publiée par P. Chevalier.

Nos historiens ont confondu Charles Sériziat, général de brigade, mort en 1802, gouverneur de la Guadeloupe, avec son frère, le chef de bataillon de volontaires, cité plus haut p. 497, puis chef de légion de la garde nationale de Lyon.

L'action de notre Franc-Maçonnerie se manifesta dans le choix du général de l'armée des forces départementales. Dès le 6 juil-

let, un jeune lyonnais, Charles Sériziat, général de brigade à l'armée des Alpes, s'était présenté spontanément devant la Commission de Salut public, avait prêté le serment civique et offert de concourir à la défense de ses concitoyens, posant ainsi sa candidature au commandement de l'armée lyonnaise. Ce ne fut pas lui qui fut élu, mais un ancien commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, Perrin de Précy, qui, cependant, lui, ne se trouvait pas à Lyon. Ce choix pouvait être justifié par l'expérience militaire de ce vieil officier, mais, en réalité, il était dû à l'influence des hommes de 89, qui affluaient de toutes parts à Lyon, en même temps que de nombreux royalistes. Quoi qu'il en soit, Sériziat, déçu dans ses espérances et son ambition, demanda, dix jours après, l'autorisation de regagner son poste à l'armée des Alpes, ce qui lui fut accordé.

L'inaction militaire nous avait été fatale ; elle avait permis à nos ennemis de prendre l'offensive. Par cela même, les hésitants étaient passés de leur côté, et nos alliés s'étaient, de gré ou de force, les uns après les autres, rangés sous leurs drapeaux.

Grenoble avait, le premier, après de longues hésitations, abandonné la cause lyonnaise. Cette décision, soutenue par la présence de l'armée des Alpes dont les hésitations cessèrent aussi, entraîna la défection du département de la Drôme, puis, sur d'autres points, ce furent le Jura, le Doubs et l'Ain.

Notre armée départementale n'était pas encore décrétée que déjà les troupes de la Convention avaient envahi le département de Saône-et-Loire, puis le district de Villefranche, qui furent forcés de prendre les armes contre nous, après nous avoir promis leur concours. La Commission ordonna bien la formation d'un corps de 1732 hommes pour rétablir nos communications de ce côté, mais cette décision resta lettre morte.

Les Lyonnais commirent une autre faute : ils condamnèrent et firent mettre à mort Challier et l'un de ses complices. Assu-

rément ce misérable avait médité d'atroces complots, mais, en réalité, il ne les avait pas mis à exécution ; aussi criminel



Fig. 600. — CHALLIER EN PRISON
Fac-similé réduit de la gravure de Bidault.

Il est représenté écrivant ses adieux à sa famille : « Mes chers frères, je n'ai que ce papier pour vous faire mes adieux quelques minutes avant ma mort pour la liberté : adieu frère Antoine, adieu frère Valentin, adieu frère Jean, adieu frère François, adieu neveux, nièces, belles-sœurs, beaux-frères, parents et amis..... J'ai aimé l'humanité toût entière et la liberté. . Je vais reposer dans le sein de l'Eternel. » Sur une chaise est une colombe familière qu'il avait l'habitude de porter sur son épaule en se promenant dans la ville. En réalité, de l'avis d'un de ces condisciples, Chassaignon, écrivain au style étrange, mais esprit juste et cœur généreux, Challier était un déséquilibré à qui les événements avaient achevé de détraquer le cerveau. Il avait été entraîné par son tempérament dans un rôle d'énergumène et il y avait été maintenu par l'approbation que lui témoignaient les hommes les plus marquants de la ville, depuis Vitet jusqu'à l'évêque Lamourette, qui flattaient en lui le favori de la multitude; et ce fut parmi ces mêmes hommes qu'il trouva ses accusateurs. C'est ce que, tout en blâmant sa conduite, Chassaignon ne craignit pas de dire publiquement, pour essayer de l'arracher à l'échafaud.

qu'il pût être d'intention, il n'était coupable que de tendances. Le faire périr, c'était adopter les affreuses maximes juridiques des Jacobins. Le supplice de Challier, guillotiné le 16 juillet 1793

avec des circonstances atroces, le couteau ayant dû se relever trois fois avant d'abattre sa tête, son supplice devint une sorte de justification des condamnations illégales qui, six mois plus tard, inondèrent de sang notre malheureuse cité.

En même temps que l'on exerçait d'implacables vengeances contre les vaincus, on faisait preuve d'une faiblesse non moins coupable et non moins fatale. On relâchait les représentants que l'on avait retenus comme otages. Dès le 21 juillet la Commission, qui avait fulminé avec tant d'audace la déchéance de la Convention, commençait à montrer de l'hésitation. Trois jours plus tard, elle cédait honteusement, reconnaissait l'autorité de la Convention et acceptait la Constitution de 1793, cette Constitution que l'on n'osa même pas mettre en application. Il était difficile de se désavouer, de s'humilier plus complètement. Telles étaient les convictions, la dignité des hommes qui dirigeaient l'insurrection lyonnaise. Il est vrai que ces hommes-là ne se battaient pas, ils siégeaient dans leurs bureaux, tandis que les vrais défenseurs risquaient leur vie. Mais cette attitude honteuse rejaillissait sur tous et ajoutait à l'audace de l'adversaire, qui attribuait la même lâcheté à tous les Lyonnais. Et il est certain que cette défaillance enlevait à nos soldats non pas le courage, mais la confiance dans l'issue de la lutte. Il n'y avait entre les corps administratifs et l'armée lyonnaise ni unité entre eux deux, ni liberté d'action pour celle-ci.

De même qu'en faisant du républicanisme à outrance on avait cru être très habile, de même en capitulant devant la Convention on espérait l'apaiser. Les Lyonnais, dans leur résistance, avaient pour eux le droit et la légalité; par quelle aberration espéraient-ils en la justice de la Convention? Avait-elle jamais respecté ni le droit, ni l'humanité, ni même les lois qu'elle avait faites? Il n'y avait rien à attendre de cette hideuse réunion d'assassins et de brigands; il n'y avait qu'une seule chose à faire : la combattre pour l'écraser ou en être écrasé.

Aussi nos corps dirigeants descendirent en vain tous les échelons de l'humiliation et de la lâcheté, ils ne parvinrent pas à



Fig. 601. — LYON DEBOUT CONTRE LA TYRANNIE

Cette composition, gravée par un artiste obscur et très médiocre, nommé Bontand, figure en tête des brevets de la garde nationale de 1792, qui nous ont fourni déjà le dessin des uniformes (p. 496, fig. 588 et 589) ; elle est donc antérieure au siège, mais elle s'applique à cet événement aussi bien que si elle avait été dessinée exprès.

Les emblèmes républicains de cette figure soulèvent la question de l'opinion des Lyonnais à cette époque. Sous la Restauration, les soldats du siège voulaient tous avoir combattu pour le trône et l'autel ; plus tard et de nos jours, on a argué de toutes leurs manifestations extérieures, qu'ils avaient pris les armes pour la République. La vérité est bien plus simple. Il y avait, pour soutenir la résistance à l'oppression, des hommes de toutes les opinions. Ils s'étaient accordés à arborer le drapeau républicain parce que c'était le gouvernement de fait et qu'il n'existait dans le pays aucune autre force constituée sur laquelle ils pussent s'appuyer. Afficher le royalisme eût été ajouter de nouvelles difficultés à celles qu'ils avaient déjà à combattre. En réalité, la bourgeoisie, le haut commerce, la banque, se composaient de royalistes constitutionnels. C'étaient toujours les hommes de 1789 et les doctrines professées par la maçonnerie lyonnaise. Quant au peuple qui faisait partie de l'armée du siège, ceux qui allaient au feu, étaient tous, sans exception, royalistes sans épithète et passionnés, de vrais Vendéens en un mot. L'auteur peut en parler en parfaite connaissance de cause, et cette connaissance est plus sûre que les emblèmes arborés et les déclamations répétées pour enlever aux conventionnels tout prétexte. On ne doit pas oublier une chose : c'est que la plupart des documents officiels de la Révolution étaient systématiquement mensongers, comme le furent les journaux et les bulletins militaires du premier Empire.

apaiser la bête féroce contre laquelle ils étaient obligés de se défendre ; ils la rendirent plus ardente en ses fureurs.

Les défenseurs, cependant, n'étaient pas restés inactifs. Lyon n'avait pour toutes fortifications que ses vieilles murailles de l'ancienne ville et le front bastionné de la Croix-Rousse. Un lieutenant-colonel d'artillerie, M. de Chenelette (ses descendants existent encore), fit élever, sur tous les points stratégiques, des redoutes en terre. L'artillerie était insuffisante, la fonderie établie à Perrache pour le service de l'armée avait été abandonnée par l'entrepreneur. Cet homme, qu'il serait hors de propos de nommer, enrichi par la fonte des cloches et des merveilleux objets d'art dont les églises, les couvents et les châteaux avaient été dépouillés, était dévoué à la cause révolutionnaire. Un ingénieur mécanicien de Paris, Smith, expert en l'art de la fonte, le remplaça et eut bientôt fourni de canons les fortifications et l'armée. L'organisation de la garde nationale était vicieuse dans ses formes et ses éléments, Précy la réorganisa : des vingt-huit bataillons de force inégale, il en forma vingt, à quatre compagnies de soixante hommes chacune. De ces quatre compagnies, il y en eut deux de fusiliers, réservées pour le service intérieur de la place et deux de grenadiers et de chasseurs casernées et soldées. Ce furent celles-ci qui furent exclusivement chargées de la défense active. On les avait composées des hommes les plus déterminés, bourgeois des quartiers riches, jeunes gens enthousiastes et ouvriers résolus, spécialement des crocheteurs, mariniers, teinturiers, chapeliers ; on y avait aussi incorporé ce que l'on avait recruté dans l'armée départementale, formée de volontaires fournis par les communes environnantes : Saint-Étienne, Saint-Chamond, Givors, Iseron, Millery, Charly, Sainte-Foy, Collonge, etc.; le village de Sain-Bel avait envoyé presque tous ses jeunes gens. C'était une force de 2400 fantassins. Avec les 800 hommes qui vinrent du Forez pendant le cours du siège, 200 cavaliers et les artilleurs, l'armée lyonnaise ne put jamais mettre en ligne plus de 4000 hommes pour résister à des adversaires

dont le nombre s'éleva à la fin jusqu'au chiffre d'environ 60.000 hommes. Mais la petite troupe était admirablement bien formée. Les soldats exercés depuis plusieurs semaines, pleins de confiance, commandés par d'habiles officiers, soutenus par d'excellents cadres, vieux militaires et anciens sous-officiers de l'armée royale; tous enfin étaient animés du meilleur esprit, du courage de gens de cœur qui combattent pour leurs foyers. Aussi, pendant toute la durée du siège, le soldat lyonnais conserva une supériorité marquée sur le soldat républicain.

Kellermann arriva devant Lyon, le 8 août, à la tête de douze bataillons de l'armée des Alpes, deux escadrons de Royal-Pologne, du 9e dragons (de Lorraine), deux batteries et 13.200 gardes nationaux, en tout 20.000 hommes environ : deux fois plus que toute la garnison de Lyon, cinq fois plus que les forces actives de la défense. En même temps qu'il envoyait sommer la municipalité, il laissait son armée poursuivre sa marche sur la ville. Le premier acte de nos adversaires fut une trahison. Quatre ou cinq cavaliers lyonnais, s'étant rencontrés à Caluire avec les éclaireurs républicains, fraternisèrent avec eux et leur payèrent à boire. Mais à peine les avaient-ils quittés qu'ils tombèrent sous les balles, frappés par derrière. Cet assassinat fut bientôt vengé : les têtes de colonnes ennemies se heurtèrent à un faible avant-poste lyonnais; un combat s'engagea et les républicains n'eurent pas l'avantage; ils furent forcés de se replier. Kellermann, à la manière dont l'action avait été menée, reconnut qu'il avait affaire à de véritables soldats; il renonça à une attaque et se contenta d'asseoir son camp de Caluire à Montessuy, tandis que les généraux Vaubois et Rivaz s'établissaient l'un à Bron, l'autre à Limonest. Quelques jours après (13 août), on poussa des avant-postes contre la droite du camp ennemi et on établit une pièce d'artillerie dans le cimetière de Cuire, derrière une simple muraille. Les républicains, s'apercevant de cette manœuvre, lancent une forte colonne d'infanterie contre cette posi-

tion, mais le petit poste résiste et rejette les assaillants qui se retirent en désordre dans leur camp. Cette nouvelle affaire acheva de convaincre le général conventionnel de l'insuffisance de ses



Fig. 602. — LA PLUS ANCIENNE CARTE
des départements séparés du Rhône et de la Loire.

L'arrêté pris à la Pape par les représentants du peuple fut confirmé par un décret de la Convention du 19 novembre de la même année (29 fructidor, an II). La petite carte ci-dessus est tirée d'une carte du sud-est de la France et du Piémont, publiée dans le dernier tiers de 1793 pour suivre les opérations militaires.
On y voit le nom républicain d'Armeville, pour Saint-Étienne, ce qui prouve qu'elle doit être de peu postérieure au 31 octobre, date du décret qui proscrivit les mots ville, bourg et village, et qui fit changer Armeville en Armecommune. Elle est donc la première carte où se trouve indiquée la séparation de nos deux départements. Les chefs-lieux de départements sont indiqués par un drapeau tricolore, à bandes horizontales, comme elles étaient alors et surmonté d'un bonnet rouge, et ceux de district par un bonnet sur une pique; de petits cornets désignent les relais de poste.

soldats; les gardes nationaux refusaient le combat et ne tardèrent pas à abandonner en grand nombre leurs drapeaux; les troupes régulières, médiocrement composées et commandées, faisaient mauvaise figure devant leurs adversaires. Dès ce moment Keller-

mann se vit dans l'impossibilité d'entreprendre un siège régulier avec les forces dont il disposait et l'on résolut de réduire la ville par un bombardement.

Quatre jours après l'arrivée de Kellermann, soit le 12 août, les représentants du peuple qui l'accompagnaient, Dubois-Crancé, Delaporte, Javogue et Gauthier, pour venir plus facilement à bout des Lyonnais, scindèrent le département de Rhône-et-Loire et créèrent à ses dépens celui de la Loire, dont Feurs fut le chef-lieu ; ils enlevèrent aussi la Guillotière à Lyon et la rattachèrent au département de l'Isère, en même temps que Cuire était détaché de la Croix-Rousse et réuni à Caluire.

Entre temps la municipalité, unie aux autorités départementales, avait continué ses simagrées révolutionnaires. Non contente d'avoir célébré l'anniversaire de la chute de la Bastille qui « ébranla les trônes de l'univers », elle solennisa avec une pompe particulière, la hideuse journée du 10 août, d'où était sortie la République. Un grand étalage de drapeaux tricolores, prodigués à foison et la destruction d'une masse de vieux parchemins que la science historique regrette, rehaussèrent l'éclat de cette fête, à laquelle ses promoteurs eurent l'attention d'inviter le général et les représentantsdu peuple qui se préparaient à détruire la ville.

Ces manifestations républicaines exagérées, ces déclarations boursouflées contre « l'aristocratie sanguinaire » de la part de gens qui étaient les uns des aristocrates déterminés, les autres ennemis de la République, étaient aussi ridicules qu'odieuses et, de plus, nuisibles, car leur exagération même témoignait qu'elles étaient hypocrites ; nos ennemis ne s'y trompèrent pas et n'en tinrent aucun compte.

Cependant, au milieu des engagements d'avant-poste, les autorités lyonnaises s'efforçaient d'obtenir une entente avec la Convention. Du côté de l'ennemi, Kellermann, secrètement favorable aux Lyonnais, par ses sentiments personnels et le lien

maçonnique, voulut lever le siège, alléguant l'insuffisance de ses forces et l'attaque de la frontière des Alpes par les Piémontais. Mais Dubois-Crancé s'y refusa, enleva l'avis de ses collègues et prit la direction des opérations militaires.



Fig. 603.
DUBOIS DE CRANCÉ
(Edmond-Louis-Alexis), chevalier de Saint-Louis, ancien mousquetaire du roi.
Fac-similé de la gravure de le Tellier. d'après Mesnier.



Fig. 604.
DUBOIS-CRANCÉ
à la séance du Jeu de Paume prêtant le serment.
Fac-similé de la gravure de Mège. d'après le tableau de David.

Il a paru intéressant de présenter aux yeux du lecteur, sous deux aspects différents, le misérable à qui Lyon doit ses premiers malheurs. Le contraste est étrange et instructif. Sous la monarchie, il étalait tous ses titres, il se faisait solliciteur, il invoquait la protection de Marie-Antoinette et s'en félicitait hautement. Quand la Révolution éclate, il répudie tout ce qui rappelle sa noblesse; rejette la croix qu'il a si bassement sollicitée, coupe ses cheveux coquettement frisés, se débraille, hurle ses convictions et vote la mort du roi, du mari de celle qui l'avait favorisé de sa royale protection !

Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient : c'est bien Dubois-Crancé qui fut l'auteur de la prise de Lyon en refusant de lever le siège comme Kellerman l'aurait fait ; c'est lui qui l'a détruit avant le décret impie de la Convention. L'opinion publique ne s'y était pas trompée et, cinquante ans encore après les événements, les hommes du peuple, les vieillards qui en avaient été témoins, gardaient encore toute leur haine contre la mémoire de ce tyran exécré.

Le 15 août, les représentants du peuple, se reconnaissant impuissants à prendre Lyon de vive force, décrétèrent la destruction de la ville par un bombardement impitoyable. Kellermann obtint de regagner la frontière menacée pour se soustraire à l'exécution

de cet ordre féroce. Alors, après une nouvelle sommation de Dubois-Crancé à laquelle les Lyonnais, lui rappelant son arrêté du 14 mai, répondirent en le déclarant ennemi personnel de Lyon, le feu s'ouvrit contre la ville. Ce fut le 22 août, à 11 heures du soir, que le bombardement commença et dura jusqu'au lendemain à 7 heures du matin.



Fig. 605. — MAISON INCENDIÉE LE 23 AOUT 1793.
Il restait encore, en 1856, une des maisons qui avaient été incendiées dans la nuit du 22 au 23 août et dans le même état où le bombardement l'avait mise, soixante-trois ans auparavant. Elle était située à l'angle des rues Ferrandière et Quatre-Chapeaux, et fut démolie peu après à la suite des reconstructions occasionnées par l'ouverture de la rue de l'Impératrice. Sept autres maisons avaient été également incendiées dans les rues Raisin, Plat-d'Argent, Ferrandière et Quatre-Chapeaux. Une tradition se rattachait à celle que nous reproduisons ici. On racontait que, pendant qu'elle brûlait, son propriétaire, voyant des gardes nationaux qui accouraient pour éteindre le feu au lieu d'aller aux remparts, menacés par l'ennemi, s'était placé devant sa maison, le fusil à la main, pour les empêcher de combattre l'incendie. Après les avoir rappelés à leur devoir, il les avait suivis pour repousser l'ennemi, laissant les flammes accomplir leur œuvre de destruction.

Le spectacle que présenta cette nuit terrible était à la fois effrayant et grandiose. De la rive gauche du Rhône partaient des bombes qui venaient tomber avec un roulement sourd et éclataient tout à coup au milieu d'une population pour qui ces engins meurtriers étaient chose inconnue. Des hauteurs de Montessuy, au nord, une batterie de pièces de 16 lançait des boulets rouges, qui traçaient dans l'air de longs rubans de feu entrecroisés comme un écheveau infernal, et allumaient l'incendie partout où ils tombaient.

Cette première épreuve que Dubois-Crancé avait cru devoir

être décisive, ne produisit d'autre effet que de raffermir les assiégés dans leur résolution. Dubois-Crancé attendit vainement pendant deux jours l'acte de soumission qu'il espérait. Le 24 au soir le bombardement fut repris, plus désastreux que le premier; ne pouvant vaincre la ville, les généraux conventionnels la brûlaient et, dans cette œuvre de destruction, ils mettaient une véritable férocité; jamais aucune armée étrangère n'a traité une ville française comme les troupes républicaines traitèrent notre ville. Rien ne fut respecté : les Lyonnais avaient arboré un drapeau noir sur le dôme de l'Hôtel-Dieu, les artilleurs de la Convention prirent cet asile pour but de leurs projectiles : 1200 bombes tombèrent au milieu des malades; le feu prit quarante-trois fois et fut éteint quarante-trois fois; sous cette pluie d'engins de mort et de destruction et, par un miracle dont un tableau de Fourvière et les écrits du médecin en chef, le célèbre chirurgien Marc-Antoine Petit, ont conservé le souvenir, personne ne fut atteint de toute cette population de malades et d'infirmes; mais il fallut évacuer le monument et transporter tous ces malheureux dans un lieu moins exposé aux coups de leurs sauvages adversaires. Ce second bombardement fut le plus désastreux; beaucoup de maisons, atteintes par les



Fig. 606. — MARC-ANTOINE PETIT
D'après un portrait peint et dessiné par Roy.
Né en 1766, mort en 1811, Marc-Antoine Petit, médecin et homme de lettres, acquit, en son temps, une grande célébrité.

bombes et les boulets rouges, furent incendiées; le corps de bâtiment de l'arsenal où était une poudrière prit feu et fit explosion, mais ce dernier accident ne fut pas produit par les projectiles ennemis, le feu avait été allumé par les complices des Conventionnels, une femme, entre autres, qui fut fusillée. En même temps, croyant que les Lyonnais épouvantés ne seraient occupés

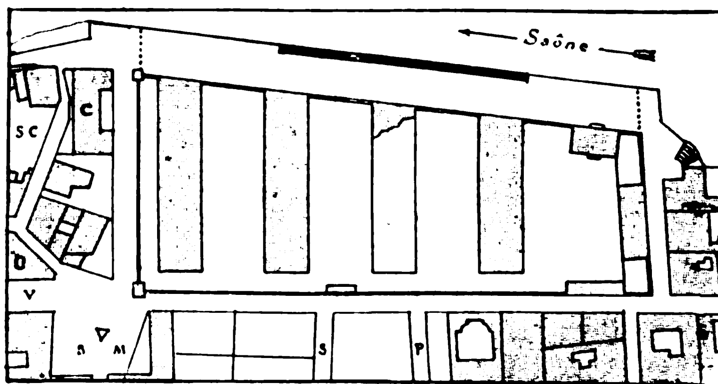


Fig. 607. — PLAN DE L'ARSENAL APRÈS LE SIÈGE

On croit généralement et les historiens ont accrédité cette erreur, que l'Arsenal fut entièrement incendié. Il ne fut détruit qu'en partie. Le plan ci-dessus, offrant l'état de cet édifice tel qu'il était encore en 1820, montre qu'un seul des quatre corps de bâtiments fut détruit : c'était celui qui contenait une poudrière.

SC, ancien couvent de Sainte-Claire; C, Caserne; V, rue Vaubecour; SM, place Saint-Michel; S, rue Sala; P, rue Pomme-de-Pin.

qu'à lutter contre l'incendie, l'ennemi tenta une attaque contre la Croix-Rousse, mais la vigilance et l'intrépidité des Lyonnais n'étaient pas ébranlées. Ils reçurent l'assaillant avec tant de vigueur que non seulement ils le rejetèrent dans ses lignes avec des pertes terribles, mais lui enlevèrent quatre pièces de canon.

Dans la suite, des précautions furent prises : des seaux pleins d'eau furent tenus devant chaque maison, un corps de pompiers fut organisé, le pavé fut couvert de fumier ou enlevé pour éviter les ricochets; des veilleurs furent placés sur les toits pour avertir de l'arrivée des bombes; bientôt les femmes et les enfants se familiarisèrent avec les projectiles et s'exercèrent à courir sur les bombes pour leur enlever la mèche aussitôt

qu'elles étaient tombées. Grâce à toutes ces mesures, le bombardement ne produisit plus que des dégâts relativement médiocres; il occupa beaucoup la population, ne l'effraya plus; il détruisit quelques maisons, tua plusieurs personnes, mais ce fut le seul résultat obtenu. Les artilleurs lyonnais ralentirent ensuite par leur adresse et leur intrépidité le feu de l'ennemi.



Fig. 608. — L'ABBÉ ROZIER

Fas-similé de la gravure de Gauthier, d'après Trézel.

Parmi les victimes du siège, il faut compter un ecclésiastique qui avait adhéré aux principes de la Révolution, mais avec modération, sans compromettre son caractère personnel. Né en 1734, l'abbé François Rozier, savant agronome, curé constitutionnel de la paroisse de Saint-Polycarpe, fut, le 29 septembre 1793, écrasé dans son lit par l'éclat d'une bombe, qui lui ouvrit le ventre. Comme son évêque Lamourette, il mourait tué par les conséquences des doctrines qu'il avait adoptées.

Les républicains ne se contentèrent pas du bombardement, ils essayèrent des brûlots pour détruire le pont Morand qui servait de communication avec le poste avancé des Brotteaux. Un tireur lyonnais, par un coup d'adresse extraordinaire, coupa d'un coup de fusil la mèche de l'appareil incendiaire. Une autre fois, les Conventionnels lancèrent plusieurs moulins chargés de matières inflammables; les intrépides mariniers de la Saône se jetèrent dans des barques et allèrent, sous une grêle de balles, amarrer ces moulins qu'ils emmenèrent aux applaudissements de leurs compatriotes. Dans une autre circonstance, comme des chantiers de bois empêchaient nos artilleurs

de battre utilement les batteries ennemies, deux jeunes gens de dix-sept et de vingt ans, Dujast et Laurenson, à deux heures du matin, traversent le Rhône à la nage, mettent le feu sur plusieurs points des chantiers ; puis, leur mission remplie, repassent le fleuve malgré la fusillade ennemie et n'acceptent pour récompense qu'un sabre et une paire de pistolets.

Du côté de la Croix-Rousse, la lutte avait pris un caractère



Fig. 609. — ARTILLEUR LYONNAIS SERVANT SA PIÈCE
Fac-similé tiré du brevet de garde nationale.
La seule différence qui distinguât l'uniforme de nos canonniers lyonnais des autres gardes nationaux, consistait dans la couleur des revers et de la doublure de l'habit qui étaient écarlate, tandis qu'ils étaient blancs dans l'infanterie.

d'animosité extraordinaire. Là était Gingène, le héros populaire, ancien sergent placé, avec le grade de lieutenant-colonel, à la tête de la principale redoute où il eut à la fin une jambe emportée par un boulet. Là on voyait combattre des femmes et des enfants qui, venus porter à manger à leurs parents, s'animaient à la vue du combat, prenaient des armes et se jetaient dans la mêlée. Une jeune femme, M[me] Cochet, servit dans l'infanterie avec son mari ; une couturière de seize ans, Marie Adrian, se rendit célèbre : elle avait, parmi les artilleurs d'une redoute,

son fiancé qui fut tué sous ses yeux ; aussitôt elle saisit l'écouvillon et le remplaça pendant toute la durée du siège. Avec des éléments d'une pareille force morale, les assiégés devaient avoir l'avantage sur le champ de bataille; de l'aveu des chefs conventionnels, les Lyonnais luttaient avec un acharnement extraor-



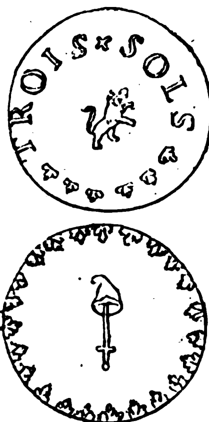


Fig. 610.
BON DU SIÈGE DE LYON

Fig. 611.
MONNAIE OBSIDIONALE (Essai de) du siège.

LesLyonnais émirent le 31 aoûtun papier de commerce obsidional jusqu'à concurrence de 1.500.000 livres ; il était garanti par le crédit des particuliers dont il portait les signatures. Une caisse ouverte à l'hôtel de ville les remboursait quand on en présentait pour 400 livres. Il y en avait de 5 et de 20 livres et de 25 et de 50 sous. Il portait un timbre sec figurant un faisceau surmonté d'un bonnet rouge et entouré de canons et de drapeaux. Le filigrane portait le nom de Lyon. On a parlé d'un type dont le filigrane aurait représenté une fleur de lis; on n'en a montré aucun exemplaire. Gonon en a reproduit un prétendu fac-similé. Il parait faux.

On essaya aussi des monnaies métalliques dont on voit ci-dessus un spécimen (fig. 611), mais elles restèrent à l'état de projet et ne furent pas mises en circulation.

dinaire, recherchaient les combats corps à corps et, lorsqu'ils étaient obligés de céder à l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi, ils s'établissaient à petite distance et recommençaient la lutte avec une nouvelle vigueur. C'est ainsi qu'après avoir été forcés d'évacuer les avant-postes du cimetière de Cuire, ils revinrent quelques jours après, s'emparèrent de la redoute construite par les républicains, les chassèrent, et se retirèrent en leur emme-

nant deux pièces d'artillerie (24 août). De même encore une trentaine d'hommes qui occupaient la maison Panthot, sous le feu de l'ennemi, ayant dû l'abandonner, font halte à 100 mètres de la position au carrefour de la rue des Oratoires et des chemins du Violier et de la Croix-Rousse, et, de là, forcent à leur tour les républicains à se replier en leur faisant subir une perte de plus de vingt morts, dont un chef de bataillon.

Pendant le cours des événements qui s'accomplissaient à Lyon, la petite colonne qui avait été détachée dans le Forez était établie fortement. Saint-Étienne, quartier général de l'armée, était occupé par trois cents hommes et quatre pièces de canon; Montbrison comptait aussi trois cents hommes avec deux pièces et un petit corps de cavalerie; Saint-Chamond avait un poste de cent hommes, et quarante cavaliers, à Duerne, maintenaient les communications entre Lyon et la capitale du Forez. Sauf quelques mouvements de la population ouvrière de Saint-Étienne, comprimés sans peine, ces petites garnisons, depuis un mois qu'elles étaient installées, n'avaient pas été inquiétées. Mais vers le milieu d'août, des agents révolutionnaires parvinrent à la fin à provoquer des rassemblements considérables de paysans avec lesquels on tenta d'enlever Montbrison. Trois colonnes devaient concourir à cette action; l'une venait du sud contre la porte de Moind, l'autre du nord-est par la route de Boën, la troisième de l'est par celle de Sury. Le mouvement concerté ne s'opéra pas avec ensemble. L'attaque du sud se prononça dès le point du jour et, sans la vigilance d'une patrouille de cavalerie, elle aurait pu surprendre la ville. Abordée avec impétuosité par la petite garnison, cette troupe fut culbutée en un instant, quoique vingt fois plus nombreuse. La colonne de Boën parut à midi et subit le même sort que la première. Quant à celle de Sury, apprenant la défaite des deux autres, elle n'osa pas affronter ses adversaires.

L'insuccès de cette première tentative déconcerta les Conventionnels. Elle se rattachait à un plan qui consistait à s'emparer du Forez à l'aide des gardes nationales des petites villes, renforcées par des bandes de paysans soulevés en Auvergne comme en Forez. Mais ce plan échoua, comme on l'a vu. Les gardes nationaux servaient mal, les réquisitionnés d'Auvergne éludaient les ordres de la Convention, et quant aux paysans foréziens, menés de force au combat, ils s'enfuyaient au premier coup de fusil et entraînaient tout le reste dans la déroute. A la suite de cette fâcheuse expérience, Dubois-Crancé se détermina à opérer contre le Forez à l'aide des troupes de ligne. Il combina un mouvement concentrique en trois colonnes. La première partie du camp de Limonest se dirigea sur Roanne, dont le district dut fournir trois mille hommes, levés de gré ou de force, pour se porter ensuite sur Montbrison; la seconde colonne, sous les ordres du général Valence, était fournie par les troupes de Vaubois ; la troisième se concentrait par les soins du général Nicolas dans les montagnes de l'Auvergne.

La nouvelle arriva à Saint-Etienne qu'une cinquantaine de dragons avaient occupé Rive-de-Gier, coupant ainsi nos communications avec Lyon. Sur cet avis, Servan, à qui ses succès à Montbrison avaient valu le titre de commandant en chef, part avec soixante hommes, deux canons et quelques cavaliers; un détachement de quarante hommes, pris à Saint-Chamond, porte sa troupe à cent baïonnettes. Avec cette faible force et sans s'informer ni du chiffre, ni de la nature du corps ennemi, il marcha sur Rive-de-Gier en deux colonnes : l'une par la route directe déserte et l'autre par la montagne. Dès le début, les cinquante hommes qu'il commandait se heurtent à des troupes de ligne, infanterie et cavalerie, en nombre très supérieur. Le vieux la Ferté, voyant le danger, veut que l'on se mette en retraite; Servan, toujours impétueux, ordonne la marche en avant; en un instant,

il est enveloppé, ses hommes tombent les uns après les autres; avec ceux qui lui restent, il se retranche dans une ferme où il se défend jusqu'à épuisement de forces et de munitions. Enfin, après un combat de cinq heures, combat sans espoir, ce qui restait de l'héroïque petite troupe, treize hommes, tous blessés, se rendit aux soldats du général Valence comme prisonniers de guerre; mais, à la Ferrandière où ils furent emmenés, les Conventionnels violèrent la capitulation et les firent fusiller.

La seconde colonne, retardée dans sa marche, ne put arriver qu'au moment où tout était fini; les dragons se mirent à sa poursuite mais sans succès, les Lyonnais les repoussèrent et effectuèrent leur retraite sans perte.

Ce désastre aurait dû être fatal à notre petite troupe composée de jeunes gens sans expérience de la guerre; il n'en fut rien par suite d'un incident particulier. Quelques jours auparavant, un homme qui se disait suisse et portait le nom de Rimbert, avait offert ses services; mais on avait appris que c'était un émigré et la crainte de compromettre leur cause en l'admettant l'avait fait repousser par nos Lyonnais. Dans la fâcheuse conjoncture où on était, l'officier à qui revenait le commandement, comprenant sa propre insuffisance, prit sur lui de le remettre à cet étranger, non sans exciter des murmures. Cependant, après la défaite de Servan, Rimbert, qui n'était autre que le chevalier de la Roche-Négly, ex-capitaine de Royal-Auvergne, partit à la tête de cent cinquante hommes dont un tiers de cavalerie, rallia la garnison de Saint-Chamond et avec elle se porta sur Rive-de-Gier; mais là il reconnut d'un coup d'œil que le poste était inattaquable et il se replia ramenant intacte sa petite troupe. Cette preuve de sagacité lui valut la confiance de ses soldats. Il ne tarda pas à la mériter davantage. La nouvelle de la défaite de Servan, l'approche des troupes républicaines provoquèrent un brusque soulèvement des sans-culottes stéphanois; Rimbert, à force d'énergie, rallia tous

ses hommes dispersés dans la ville, se fraya un passage à travers les rues étroites et la foule ameutée, et sortit heureusement de la ville; puis il dispersa, en un clin d'œil, ceux qui essayèrent de lui disputer le passage, et notre détachement put continuer sa route sans que personne osât le suivre même de loin (28 août).

A peine arrivé à Montbrison, Rimbert prit une éclatante revanche de l'échec subi par son malheureux prédécesseur. Il apprit que le général Nicolas était à Saint-Anthême où il attendait avec de l'infanterie et un escadron de hussards de Berchiny (1er) l'arrivée des levées d'Auvergne pour coopérer, comme il a été dit, à l'occupation du Forez. Déjà même les hussards poussaient leurs patrouilles jusqu'aux portes de Montbrison. Rimbert conçut le projet audacieux de l'enlever et il y réussit par une brillante manœuvre. Parti la nuit, il fit un long détour à travers la montagne, par des chemins détournés, des sentiers arides, et si secrètement que personne ne s'éveilla dans les villages qui furent traversés. Après six heures de marche, la colonne s'aperçut avec étonnement que son général lui avait fait tourner la ville et qu'on allait l'aborder par la route d'Auvergne. En un instant, la place est prise et, sans avoir eu le temps de se mettre en défense, les républicains, presque tous vieux soldats, tombent entre nos mains, tout honteux d'être prisonniers d'une troupe de jeunes gens, la plupart imberbes et à peine un peu plus nombreux qu'eux-mêmes. Ce coup de main valut au vainqueur cent hommes d'infanterie, soixante-dix hussards, deux pièces de canon et deux charretées de fusils (1er septembre).

Dès ce moment, le nouveau général était maître de sa petite armée et pouvait tout tenter avec elle. Mais la position n'était plus tenable. Les Conventionnels occupaient Roanne et menaçaient par le nord ; le corps du général Valence avait dépassé Saint-Étienne et s'avançait par le sud. Il fallut évacuer le Forez et rejoindre Lyon. Là encore, Rimbert fit preuve de talents con-

sommés. La route directe passe par Montrond, Chazelles et Duerne; mais la Roche-Négly comprit que les troupes venant du sud s'en rapprochaient et risquaient de le prendre en flanc dans sa marche. Il décida alors de choisir un chemin détourné d'un tiers plus long, mais éloigné du corps ennemi. Il s'y préparait lorsqu'on lui apprend que des rassemblements considérables se sont montrés près de Feurs et vont s'en emparer ; c'était précisément par là qu'il devait passer. Sans perdre de temps, il prend avec lui trois cents fantassins, quarante chasseurs à cheval, deux pièces, marche sur Feurs, traverse la ville et se trouve bientôt en présence de l'ennemi. C'était une masse de deux à trois mille paysans sous les ordres d'un gentilhomme du pays, M. de Buronne. Rimbert dispose sa troupe par petits pelotons, espacés les uns des autres pour offrir un front égal à celui de l'ennemi posté sur une hauteur dans une position avantageuse. Deux coups de canon, une charge générale de notre cavalerie et de notre infanterie, qui suit au pas de course, suffirent pour disperser les masses ennemies, elles s'enfuirent pour ne plus reparaître (3 septembre). Rimbert revint victorieux à Montbrison, hâta les préparatifs du départ et se dirigea sur Lyon par la route qu'il venait de dégager, sans rencontrer la moindre résistance, tant le bruit de sa victoire avait répandu de terreur parmi les Révolutionnaires. Arrivé à Duerne, il recueille les débris d'un détachement qui avait eu l'imprudence de prendre la route directe. Très faible du reste, il ne comptait qu'une cinquantaine d'hommes, commandés par M. de Nicolaï, et marchait avec lenteur, ralenti par des voitures qui portaient les femmes et les enfants de ceux qui abandonnaient leur foyer. On eut, de plus, le tort de faire de trop longues stations, entre autres à Montrond (fig. 612). La dernière fut fatale. Un bataillon de l'Ardèche et deux escadrons de dragons, qui suivaient nos Foréziens sans qu'ils s'en aperçussent, les devancèrent à Chazelles et les y enveloppèrent pendant une halte. Ce

fut une horrible tuerie où des femmes même furent égorgées. Quinze à vingt hommes seulement purent échapper à ce massacre par des ruettes détournées et regagner la colonne principale. Enfin, le 8 septembre, les restes de l'armée départementale et les Montbrisonnais entraient à Lyon par le pont de la Mulatière. Il était temps, car les troupes républicaines, marchant sur leurs pas,

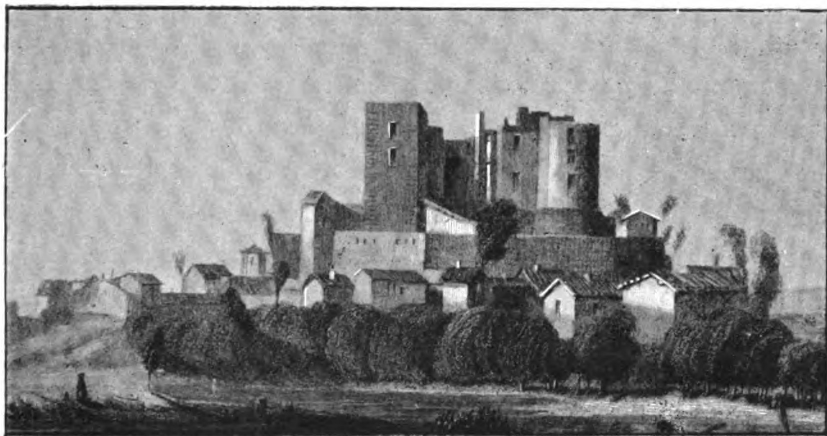


Fig. 612. — RUINES DU CHATEAU DE MONTROND

Le château de Montrond était destiné à être le théâtre des scènes tragiques de nos guerres civiles. On se rappelle les actes de cruauté qui y furent commis par les protestants en 1562 (*cf.* p. 132, 133). Les Révolutionnaires de 1793 ne voulurent pas — ils se ressemblent tous — rester en arrière de leurs devanciers. Après le passage de la petite troupe montbrisonnaise, ils occupèrent le château, l'incendièrent et tuèrent l'intendant. C'est depuis cette époque néfaste que ce vieil édifice n'a plus été habité et dresse tristement ses murs noircis et ses tours découronnées.
Les divers récits du drame de Chazelles ont été recueillis et publiés par M. Cl. Aulagnier, dans sa *Notice sur Chazelles* (Saint-Etienne, 1895, in-8°).

achevaient le blocus de la ville en s'étendant de Grézieu à Saint-Genis. Cet investissement ne fut pas contre les assiégés un rempart suffisant. Le lendemain de leur arrivée, les Lyonnais et les Montbrisonnais, exaltés par le succès de cette retraite, allèrent, au nombre de deux cents, à deux lieues de Lyon, attaquer le poste de la Tour-Salvagny ; le bataillon de l'Ariège et les canonniers d'Autun, qui occupaient cette position, ne tinrent pas contre cette petite troupe : ils furent débusqués de leur redoute et nos braves,

après leur avoir fait sentir la pointe de leurs baïonnettes, rentrèrent dans la place, sans que l'ennemi terrifié osât les suivre.

Le chevalier de la Roche-Négly était un homme de mérite hors ligne. En quelques jours, avec une faible troupe de soldats improvisés, il avait montré les qualités d'un véritable homme de guerre; sur un petit théâtre d'opération, il avait fait de la haute stratégie. Il est à regretter que le sort contraire ne l'ait pas donné pour chef aux Lyonnais. S'il eût été à leur tête au commencement d'août, les choses eussent certainement tourné autrement. Les généraux républicains, Kellermann aussi bien que Dubois-Crancé, auraient trouvé leur maître; les premiers succès auraient rallié les hésitants, annihilé les ennemis intérieurs, dominé les autorités civiles et assuré le triomphe de la plus juste des causes. Mais quand Rimbert s'était présenté à Lyon, on l'avait envoyé à l'armée départementale, et même, quand il rentra grandi par les brillants succès qu'il venait de remporter, on le relégua dans un poste secondaire où, chargé de la défense d'une redoute, ses talents supérieurs, remarquables surtout dans la guerre offensive, devenaient inutiles. Ce fut là un nouveau malheur, dû à cette politique de républicanisme hypocrite dont les Lyonnais avaient voulu se faire un masque.

Après quarante jours de siège, huit bombardements suivis de sommations inutiles; après avoir consommé quarante-quatre mille projectiles, boulets, obus ou boulets rouges, brûlé près de cinq mille gargousses à mitraille et tiré six cent mille coups de fusils; après avoir reçu un renfort de dix-huit cents hommes de troupes régulières de la garnison de Valenciennes; après avoir fait marcher trente-cinq mille soldats de toutes armes contre quatre mille hommes toujours les mêmes au combat, tellement absorbés par les nécessités de la défense qu'ils mangeaient et dormaient sur les affûts de leurs canons et n'avaient pas le temps de changer de vêtements; après tout cela, les Républicains n'avaient obtenu aucun avantage;

tout s'était borné à replier quelques avant-postes à la Croix-Rousse; les batteries et le gros des ouvrages des assiégés étaient intacts; les Brotteaux, les redoutes d'Oullins, de Sainte-Foy, de Saint-Irénée, la tête du pont de la Mulatière étaient toujours tenus par les Lyonnais. Il fallut doubler la force des assiégeants pour écraser la poignée des défenseurs de Lyon. La Convention, pour obtenir la levée des gardes nationales d'Auvergne et du Velay, qui avaient refusé de marcher et causé la perte du général Nicolas, envoya dans ces provinces trois représentants qui en étaient originaires, Maignet, Couthon et Châteauneuf-Randon. Usant de l'influence qu'ils avaient dans le pays, plus encore en exploitant la misère et en répandant l'argent à pleines mains, ils parvinrent à reunir un contingent considérable. Reverchon et le Montbrisonnais Javogues avaient suivi la même méthode pour amener des gardes nationaux de Roanne, de Saint-Étienne et de quelques autres petites villes; ils avaient obéi au conseil de Danton qui recommandait surtout à Dubois-Crancé de répandre les assignats : « Ne les compte pas, lui écrivait-il, ils se retrouveront à la fin. » Ils avaient donc répandu les assignats en même temps qu'ils menaçaient de traiter les récalcitrants comme complices des rebelles.

Les troupes ainsi rassemblées ne valaient rien, mais elles donnaient aux assiégeants une exorbitante supériorité numérique. Tandis que l'armée républicaine doublait sa force, la petite garnison lyonnaise avait sensiblement diminué; les pertes au feu, la fatigue des hommes qui n'étaient pas supérieurement trempés, avaient ouvert dans ses rangs des vides qui ne pouvaient être comblés. Que pouvaient faire deux à trois mille hommes, combattant sans repos ni trève depuis six semaines, contre soixante mille? Le général jacobin Doppet, ex-médecin, venait, le 26 août, de prendre le commandement de l'armée de siège; il fit enlever les ouvrages avancés du pont d'Oullins et de Sainte-Foy. Ce n'était que le prélude d'une action plus importante.

Le point faible de la défense était la presqu'île Perrache, vaste plaine commandée par les hauteurs voisines et qui aurait demandé, pour être défendue, plus de redoutes et de canons qu'il n'y en avait dans tout le périmètre des lignes assiégées, plus d'hommes que n'en comportait la garnison tout entière. La tête du pont de la Mulatière, clef de la position, n'était qu'une méchante barricade de ballots de laine, derrière lesquels on ne pouvait se défiler contre une attaque menée de front et sur la droite. Aussi Précy avait-il ordonné de l'évacuer en cas de danger et de faire sauter le pont; c'était l'unique moyen d'arrêter l'assaillant.

Doppet, de son côté, avait pris cette position pour principal objectif. Il résolut d'enlever la place soit en pénétrant par là, soit en occupant les hauteurs de Fourvière. Dans ce but, il organisa, pour le 29 septembre, une attaque générale sur trois colonnes. L'une, à gauche, devait s'emparer de l'ancienne ville; la seconde, au centre, aurait forcé le pont de la Mulatière et occupé Perrache; la troisième était destinée à opérer une diversion sur les Brotteaux, tout en essayant de s'y établir et d'enlever la tête de pont. Ce plan d'attaque paraissait si infaillible que les chefs de l'armée assiégeante annoncèrent, pour la vingtième fois, à la Convention que la ville serait prise ce jour-là. En effet, dès cinq heures du matin, avant le jour, la colonne de gauche occupait sans combat la redoute de Saint-Irénée qui lui fut livrée par le caporal de garde, mais les honnêtes réquisitionnés rechignèrent devant la porte de Saint-Just, défendue par cinquante hommes. Aux Brotteaux, en raison d'un ordre mal compris, les postes lyonnais se mirent à évacuer la position et les Républicains s'y logèrent; mais, la méprise ayant été reconnue, nos hommes revinrent et chassèrent l'ennemi. Au centre, les choses ne se passèrent pas aussi heureusement. Le retranchement de la Mulatière avait été évacué à l'approche de l'ennemi, comme il avait été ordonné; mais, par suite de la précipitation et du désordre, on oublia de

faire sauter le pont. Précy, qui était à Saint-Irénée occupé à arrêter les tentatives de l'ennemi, s'aperçut de ce qui se passait à Perrache ; il se hâta d'accourir avec tout ce qu'il put réunir : cent cinquante cavaliers, une compagnie de soixante hommes appelée des Brotteaux, le faible poste du pont, les pièces de canon de deux retranchements et quelques hommes qui lui servaient de soutien étaient les seules forces dont il disposait pour arrêter l'ennemi. Celui-ci, fort de neuf cents hommes, s'avançait sur la chaussée en colonne épaisse, couverte sur sa gauche par une nuée de flanqueurs épars dans les broussailles de la presqu'île. Précy, devant ce danger imminent, ordonna à ses grenadiers de débusquer les tirailleurs républicains et lança ses chasseurs à cheval contre le gros de la colonne; mais l'attaque contre une masse compacte sur un front si étroit ne pouvait réussir; la charge échoua et nos cavaliers furent ramenés, laissant plusieurs hommes sur le terrain. Cependant la compagnie du Griffon s'était jetée en tirailleurs et avait nettoyé la presqu'île d'autant plus rapidement que, connaissant les sentiers de ce dédale, nos grenadiers surgissaient brusquement devant leurs adversaires épouvantés avant que ceux-ci eussent pu deviner leur approche. En peu d'instants, il n'y eut de Républicains, dans les oseraies, que des morts, et nos tirailleurs se trouvèrent, par suite du mouvement, déborder la tête de colonne ennemie. Alors, sur un ordre du général, cette faible troupe se forme et prononce une attaque contre le flanc des Conventionnels, qui continuaient leur marche en avant. A cette manœuvre imprévue, les réquisitionnés (c'était le 3e bataillon de l'Ardèche) s'arrêtent, un flottement se produit dans le centre, l'hésitation se manifeste dans toute la colonne, nos cavaliers saisissent cet instant décisif et poussent une charge à fond sur les masses ennemies qu'ils pénètrent. En vain, les Républicains essayent de faire jouer leur artillerie, les canonniers sont sabrés sur leurs pièces; en même

temps, nos grenadiers escaladent le talus de la chaussée et se jettent à la baïonnette sur l'ennemi ; dès ce moment, ces neuf cents hommes ne forment plus qu'une masse affolée, confuse, que les officiers s'efforcent vainement de rallier ; aveuglés par la terreur, ils s'enfuient et repassent le pont, couvrant le terrain de cadavres et abandonnant trois pièces de canons à leurs vainqueurs.

Ce beau succès terrifia l'ennemi, qui n'osa plus tenter d'attaque de vive force. Dubois-Crancé et Doppet, au lieu de la nouvelle de la prise de Lyon, envoyèrent à Paris un bulletin bien pompeux et bien mensonger dont la Convention, il faut le dire, ne fut pas dupe. Malheureusement, cette victoire devait rester stérile ; un ennemi plus fort que les soixante mille Conventionnels avait envahi la cité, la famine dévorait ses malheureux habitants ; ils étaient rationnés à une demi-livre d'un mauvais pain mêlé d'avoine et de son. Devant cet état de la population civile, une plus longue résistance devenait impossible, mais la garnison ne voulait pas se rendre. Précy résolut, à la tête de ses soldats les plus déterminés, de percer les lignes républicaines et d'essayer de gagner la Suisse.

Donc dix jours après la victoire du 29 septembre, tandis que ces fameuses autorités civiles qui, par leur égoïsme présomptueux avaient perdu la cause de la patrie et de la cité, allaient offrir leur soumission à l'ennemi, Précy partait de la Claire à la tête de sept cents hommes divisés en trois corps. Il força d'abord les premières lignes ennemies et atteignit Saint-Rambert, mais, malgré son avis, on s'était embarrassé d'une artillerie inutile, qui ralentissait la marche ; l'arrière-garde fut ainsi cernée par des forces supérieures, en partie détruite, en partie faite prisonnière. D'un autre côté, les troupes républicaines du camp de Caluire se montrèrent de l'autre côté de la Saône, il devenait impossible de se diriger sur la Suisse. Précy se jeta sur la gauche, cherchant à gagner les montagnes ; il traversa ainsi les Chères, Morancé, Alix, Bagnols. Cependant les Conventionnels faisaient sonner le

ÉTAT DES

RECONNUS POUR AVOIR ÉTÉ TUÉS DANS LES POSTES, OU MORTS

Dates et Mois.	Noms de Baptême.	Noms de Famille.	Qualités.	Age.	Domicile et Departemens.
30 Août.	Claud.-Fr.	Jossinet,	*col. des ch. à cheval.*	56	natif de Dijon, Côte-d'Or.
31	Jean-Ant.	Coutanson,	*lieut. des gr. de St-Étienne*		venu en cette Ville, demeur. chez le citoyen Pléné, marchand de soie, rue de l'Hôpital.
Dudit.	François	Baud,	*fripier chez Pradel.*	28	
Dudit.	Claude	Renoir,			s'est tué d'un coup de pistolet.
1er 7bre	Antoine	Neuville,	*embaleur.*	22	
Dudit.	Jean-Bapt.	Josserand,	*marchand de fer.*	25	quai des Célestins, à Ville-Affranchie.
Dudit.	Jean-Marie	Simon,	*tambour-majour.*	23	*idem.*
Dudit.		Blanc,	*perruquier.*		*idem.*
Dudit.	Philibert	Mistrallet,	*épicier.*	19	
Du 2.	Joseph	Loquette,	*cordonnier:*		*idem.*
Dudit.	Gabriel	Lavallée,	*chapelier*	45	rue Plat-d'Argent, de Paris.
Dudit	Alexis	Grillot,	*. de mag. ch. Bergon. S.P.*	43	de la Marte, du Jura.
Du 3.	Antoine	Brun,			section de rue Tupin.
Dudit.	Jean-Bapt	Clair,			*idem.*
Du 4.	Bruno	Fort,	*publique*		tué à un poste avancé.
Dudit		Dombey,	*ing. ains. de l'arm. de siege*		*idem*
Dudit.		Vatar,	*imprimeur.*		rue Grenette
Dudit.	Pierre	Calimberg,	*tailleur d'habits,*		rue de la Gage, à Ville-Affranchie
Du 5.	Pierre	Nanon,	*far. mont. de la gr. c.*		
Dudit	Antoine	Volan,			
Du 7.	Pierre	Guyot,		27	natif de Montbrison, de ce Département
Dudit.	Jean-Bapt.	Chevalier,		23	de Moutenes, Departement de l'Ain.
Dudit.	Jean-Claud.	Arnaud,	*marchand de fer,*	30	Port-du-Temple.
Du 8.	Claude	Allemoniere,	*drapier,*	24	rue des Bouquet, départem. de Rh. et L.
Dudit.	François	Quaire,		33	section de Rousseau, de Ville-Affranch.
Dudit.	Jos.-Philip.	Philippe,	*soldat,*		de Ville-Affranchie.
Dudit.	André	Audra,	*chasseur,*	22	bataillon de la Liberté.
Dudit.	Etien.-Paul	Clément,	*capitaine de canonn.*	33	Port-du-Temple de cette Ville.
Dudit.	Pierre	Lacoste,	*soldat,*	14	natif de Ville-Affranchie.
Dudit.		Giraud, d. C.		45	garçon chez le Cit. Orsel, rue Buisson.
Dudit.	Fleuri	Generelly,	*chasseur à cheval,*	27	natif de cette Ville.
Dudit.	Antoine	Revilla,	*poelier,*	26	section de Wasinghton, départ. du Cant.
Dudit.	J.-R.-J.-B.	Barbier,		41	natif de Béziers, départem. de l'Hérault.
Du 11.	Jean	Duchenaux,		27	natif de Biol, département de l'Isere.
Du 12.	Jacques	Garcin,			décédé à l'hôp. d'ambulance de la Charit.
Dudit.	Felix	Montagne,		16	*idem.*
Dudit.	Jean-Franç	Bonnet,		24	section de Porte-Froc, de l'Ain.
Dudit.	Léonard	Marion,			fils de Math. et de M. d'Ecurieux de St.-J., de la P.
Dudit.	Louis	Cembry,	*rentier,*	35	natif de cette Ville.
Du 14.	Anthelme	Frachereau,		17	bataillon St.-V., décédé à l'hôp. de St.-J.
Dudit.	Joseph	Baral,		21	section de l'Egalité, à l'hôp. de St.-Just.
Dudit.	Antoine	Guyard,			décédé à l'hôp. d'ambulance de la Charité.
Dudit.	Pierr.-Louis	Blanchard,			décédé à l'hôp. d'ambulance de la Charité.
Du 16.	Jacques	Chaume,			décédé à l'hôpital de la Charité.
Du 17.	Jean-Bapt.	Canié,			décédé à l'hôpital de la Charité.
Dudit.	Victor	Terra,			décédé à l'hôpital de la Charité.
Du 9.	Gaspard	Collet,	*tisserand,*	[illegible]	Vénissieu, département de l'Isere.
Du 11.	Toussaint	Couture,	*perruquier,*	52	place Grenouille, Seine inférieure.
Dudit.	Jean-Jos	Charrier,	*sold. du 43 r. d'inf*		de St. Sorlin, en Champagne
Dudit.		Paver,	*sold. de Sonnenb.*		natif de Mazimberg, en Franconie.
Dudit.	Jean	Esbiner,		57	natif de Kelh, en Allemagne.
Dudit	Jean-Marie	Cozonnat,		3[illegible]	natif de Lantilly, de ce Departement.
Dudit	Pierre	Bichat,	*négociant,*	46	rue Tupin, département de l'Ain.
Dudit	Claude	Merlot,	*charpentier,*	41	natif d'Oussiat, *idem.*
Du 12.	Jacques	Berlin, d. fl		50	de St.-Chamond, de ce Département.
Dudit.	Nicolas	Rousset,	*imprimeur,*	24	natif de Dijon, Côte-d'Or
Dudit.	Cléophas	Duport,	*canonnier,*	25	rue Desirée, à Ville-Affranchie
Dudit	Pierre	Moynat,	*commis aux Celest*	28	rue Ecorcheboeuf
Dudit	Charles	Moulin,	*capitaine d'Artiller*		natif d'Avignon.
Dudit.	Paul	Chancier,		52	de Macon.

Dates et Mois.	Noms de Baptême.	Noms de Famille.	Qualite
Dudit.	Jean-Bapt.	Gervaison,	*chapelier,*
Du 13.	Jacq.-Mar.	Repellin,	*commis,*
Dudit	Pierre	Grubis,	*négociant,*
Dudit.	Jean-Marie	Morel,	*écl. de reverberes*
Dudit.	Jean	Perret,	*ch. de l'armee de*
Dudit.	Antoine	Pocant,	*tailleur d'habits*
Dudit.		Valentin,	*canonnier,*
Du 16	Joseph	Caby,	*fabricant de bas,*
Du 17	Gabriel	Javellot,	*couturier,*
Dudit.	Joseph	Levrat,	*apprêteur,*
Dudit.	François	Gleynard,	*boulanger,*
Du 19.	Pierre	Morel,	*boucher,*
Dudit	Jean	Galavardin,	
Dudit	Frédéric	Gaup,	*grenadier,*
Du 20.	Noel	Dubost,	*ci-devant officier*
Dudit	Pierr.-Jos.	Vallet,	*droguiste,*
Dudit.	Benoît	Radisson,	*homme de loi,*
Dudit.	Joseph	Baudra,	*charpentier,*
Dudit.	Antoine	Casson,	*fabricant,*
Du 21.	Michel	Carlatier,	*fabricant de ba,*
Dudit.	Balthazard	Rolland,	
Dudit.	Louis	Adrien,	*capitaine des ca*
Dudit.	Claude	Dupeuble,	*. du bat. de l:*
Dudit.	Mathieu	Bouchard,	*jardinier,*
Du 22.	Jean-Bapt.	Villard,	*entrepreneur,*
Dudit.	Louis	Barbut,	*chapelier,*
Dudit.	Nicôlas	Feytan,	*sergent des chas*
Dudit.	François	Durafour	
Dudit.	Claude	Poncet,	*gendarme à pied*
Dudit	Nicolas	Verpilliat,	*emballeur,*
Du 23.	Louis-Et.	Manoury,	*négociant,*
Dudit.	Laurent	Delhorme,	*rentier,*
Du 24.	Barthelemy	Puy,	*fabricant de ba*
Dudit.	Jean	Kisler,	*imprim. d'indien*
Du 25.		Bonneville,	*chapelier,*
Dudit		Beauvigny,	
Dudit.	Etienne	Chevron,	
Dudit	François	Pigeon,	*chapelier,*
Du 26.	C.	Grandval,	*off. gé. c. de p. & ...*
Dudit.	François	Parel,	*chapelier,*
Dudit.	Jean-Bapt.	Farges,	*secrét. du distr.*
Dudit.	Jean-Pierre	Lenour,	*toilier,*
Du 27.	Nicolas	Lutrin,	*serrurier,*
Dudit.	Antoine	Delechan,	
Du 28.	Priest	Michalon,	
Dudit.	Claude	Vivier,	
Dudit.	Jean-Bapt.	Chalamel,	*bataillon Egalit*
Dudit.	Ferdinand	Dutel,	
Dudit.	Anthelme	Fournier,	
Du 29.	Et.-Laurent	Fromental,	
Dudit.	Pierre	Meunier,	*chap. ch. du b. Ca Pa*
Dudit.	Germain	Bernard,	*charpentier,*
Du 30	Théodore	Durozier,	*rentier,*
Dudit.	Pierre	Faverge,	*chapelier,*
Dudit.	Jean-Franç.	Canard,	*rentier,*
Dudit.	Pierre	Gros,	*soldat,*
Dudit		Gubian,	*adjudant,*
Dudit.	Pierre	Parton,	*soldat,*
Dudit	Jean-Bapt	Randon,	*soldat,*
Dudit.	Mathieu,	Simon,	*soldat,*

OBSERVATIONS. — Nous n'avons pu avoir d'autres renseignemens, attendu que les Procès-Verbaux qui ont avancés, ne nous sont pas parvenus, les notes des décès ci-dessus ayant été prises sur les Registre la deuxieme année de la République Françoise, une et indivisible, et avons signé. Signés, ETIENNE

Les listes des victimes de la Terreur ayant été plusieurs fois publiées, tout récemment encore, par M. le conseiller Fayard, feu M. Salomon de la Chapelle et le baron Raverat, sans parler de la reproduction des affiches due à feu Melville Glover, nous avons préféré donner le fac-simile réduit d'une affiche extrêmement rare, datée du 27 octobre 1793, et sortie de l'imprimerie d'Amable Leroy, place Saint-Jean, à Ville-Affranchie. Quoique ne donnant qu'une faible partie des défenseurs de Lyon qui succombèrent pendant le siège, elle fournit une moyenne exacte

REBELLES

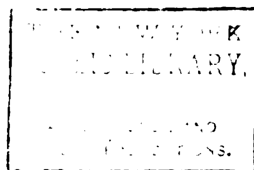
·ES SUITES DE LEURS BLESSURES PENDANT LE COURS DU SIÈGE

Age.	Domicile et Departement.
25	de Ville-Affranchie.
17	chez Ant. Planchet, off. d'art. rue du Bois.
	a Saint-Etienne.
39	de cette ville.
	de Saint-Cyr au Mont-d'Or.
32	de Saint-Baudille, l'Isere.
	Italien.
19	de cette ville,
26	de Benonce, de l'Ain.
26	rue de l'Arb. Sec, natif de Poncin, *idem.*
16	rue Bât-d'Argent.
	boucherie de l'Hôpital.
26	natif de Saint-Priest, départ. de l'Isere.
22	rue de la Convent. natif de Virtembourg.
41	aux Célestins de Ville-Affranchie.
32	rue de Flandre, *idem.*
25	natif de Tarare, de ce département.
45	de cette ville.
26	rue Saint-Jean.
52	rue de l'Hôpital de cette ville.
	caserné aux Carmél., sect. de la Liberté.
21	section du Port-du-Temple.
	natif de Montrotier.
34	natif de Sainte-Consorce, de ce départ.
51	capitaine du Bataillon de l'Union,
40	rue Petit-Soulier.
45	rue Grenette.
29	de Ville-Affranchie.
45	*idem.*
23	place de la Comédie.
21	place de la Fromagerie.
48	montée du Gourguillon.
	rue Thomassin.
23	natif de Melouse en Suisse.
	à l'hôtel d'Artois.
	place de la Fédération.
22	
22	natif de Roanne, de ce département.
	résidant à la Manécanterie.
20	chasseur du bataillon de la Liberté.
52	de la campagne de cette ville.
19	bat. de Rouss., nat. de Gap, Haut.-Alpes.
	rue Basse-Ville.
22	
	natif de Clermont, Puy-de-Dôme.
25	section de Marseille.
30	
25	place de la Fédération.
	section du Change.
21	rue Palais-Grillet.
	natif du Mans.
27.	rue Groslée.
	natif de Montbrison, de ce département.
20	rue Saint-Dominique.
30	de Montbrison, Rhône et Loire.
27	sect. des Droits de l'Homme en cette ville.
40	bataillon de Brutus, *idem.*
17	bataillon du Port-du-Temple, *idem.*
21	paroisse Saint-Louis, *idem.*
	section de l'Egalité, *idem.*

Dates et Mois.	Noms de Baptême.	Noms de Famille.	Qualites.	Age.	Domicile et Departemens.
1er 8bre	Jean L.-Ba.	Fontebrune,	*soldat*,	29	bataillon de l'Egalité, en cette ville.
Dudit.	Barthelemy	Dupont,	*chasseur*,	22	bataillon de Brutus, *idem.*
Dudit.	Mathieu	Couble,	*soldat*,	20	de Violay, Rhône et Loire.
Du 3.	André	Perraud,	*fabriquant*,	20	section du Change.
Dudit.	Jean	Journaud,	*soldat*,		détachement de Givors, de ce départem.
Du 4.	Louis	Ruffard,	*soldat*,	24	section de Wasinghton.
Dudit.	Pierre	Cachard,	*chasseur*,	30	
Dudit.	Pierre-Ant.	Miraillat,	*perruquier*,	55	natif de Gren. Rue-Neuv. en cette ville.
Du 5.	Florentin	Richard,	*soldat*,	24	rue de de la Convention, *idem.*
Dudit.	Jean-Cl.-M.	Lardon,	*canonnier*,		section de Porte-Froc, *idem.*
Du 6.	Louis	Compin,	*canonnier*,	47	rue Plat-d'Arg., nat. de Nîmes, du Gard.
Dudit.		Boivert,	*chasseur*,		bataillon de l'Anc.-Ville, à Ville-Affr.
Dudit.	Claude	Falconnet,	*grenadier*,	21	bataillon de Saône, *idem.*
Dudit.	Claude	Laroche,	*cabaretier*,		rue Ferrandiere, *idem.*
Du 7.	Victor	Mâsse,	*soldat*,	15	section de Port-du-Temple, *idem.*
Dudit.	Pierre	Valet,	*lieuten. des chass.*	26	natif de Biolet, l'Isere.
Dudit.	Michel	Jacquemond,	*chasseur*,		section de Wasinghton, de cette ville.
Dudit.	Pierre	Seriziat,		49	bataillon de Saint-Vincent, *idem*
Dudit.	Pierre	Malan,		22	natif de Saint-Jean-d'Ambournay.
Du 8.	Pierre	Coste,	*chasseur*,	18	natif de Condrieu.
Dudit.	Antoine	Monceau,	*soldat*,	23	natif de Roanne, de ce département.
27 7bre	Jean-Bapt.	Canié,	*soldat*,		
Dudit.	Gaspard	Bournet,	*négociant*,	18	natif de cette Ville.
Dudit.	Jean-Bapt.	Romanet,	*soldat*,	30	natif de Saint-Etienne, Rhône et Loire.
Dudit.	Antoine	Mollet,	*soldat*,	30	natif de Crémieu, de l'Isere.
Du 29.	Jean	Bourboulon,	*soldat*,		
Dudit.	Simon	Armand de Vaisseau.	*soldat*,		natif du département de l'Ardèche.
Dudit.	Gaspard	Bertrand,	*gendarme*,		natif d'Ambournay, de l'Ain.
Du 30	Etienne	Frédiere,	*cap. des ch. de S. Ch.*	31	département de Rhône et Loire.
Dudit.	Philippe	Fournier,	*coiff. de f et g de la s. de R.*		natif de Saint-Symphorien, de l'Isere.
Dudit.		Clermont,	*chass. de la s. de M.*		
Dudit.	Pierre	Girandon,	*cartonnier*,	18	soldat au bataillon de Rousseau.
Dudit.	Nicolas	Beauchamp,	*gend. de cette ville*,		
1er 8bre	François	Bonnard,	*fabriquant de bas*,		rue Petit-Soulier, en cette ville.
Dudit.	Jean-Bapt.	Hugenot,		21	de la section du Change, *idem.*
Dudit.	François	Vincent,	*sol. au 1er bat. de Rh. et L.*		
Dudit.	Etienne	Brunet,			du bataillon des Amis des Loix.
Dudit.	Benoît	Montey,	*du 9e rég. de drag.*		natif de Chasselay, Rhône et Loire.
Dudit.	Antoine	Autin,	*affineur*,	48	rue de la Monnoie, de cette ville.
Du 3.	Jean-Zach.	Besarnaud,	*chass. de la s. des Dr de l'H.*		natif de Bordeaux. gue.
Du 4.	Jacq.-Phil.	Janin,	*lieut. des chass.*	20	de la sect. de l'Union, nat. de S. Domin-
Dudit.	Philibert	Dimier,	*chass du bat. de r. n.*	36	natif de cette Ville.
Dudit.	Louis	Bertholon,	*gendarme à cheval*,	33	natif *idem.*
Dudit.	André	Randu,	*sold. du bat. de P. F*	33	
Dudit.	Jean	PitreditClerm.	*sold. du bat. de M.*		demeurant chez le citoyen Chaponnay.
Dudit.	Victor	Soucher,	*adjud. de l'ét.-maj.*	19	natif de Joyeuse, départ. de l'Ardèche,
Du 6.	François	Guillaume,	*gendarme à pied*,		
Dudit.	Paul	Clair,	*garç. au serv. de [illegible]*	31	rue Lafont.
Du 10.	Antoine	Fayard,		26	section de Saint-George.
Du 13.	Etienne	Goutte-noire,	*gendarme à pied*,	45	rue Tramass. nat. de Chirassim. de ce dép.
Dudit.	François	Véran,			décédé dans l'hôp. d'ambul. de la Charité.
Du 16.	François	Chalvet,	*fabric. ch. son pere*,	18	boucherie des Terreaux.
Du 19.	Pierre	Borel,	*nég. à Gen. dont il est natif*,	24	
Dudit.	Benoît	Deroche,	*volontaire. de Lizy*,	21	natif de Mardonne.
Dudit.	Jacques	Burat,			
Dudit.	Alexis	Boisset,	*natif de Beaufort*,	26	département du Mont-Blanc.
Dudit.	Henry	Nomel,	*menuisier*,		rue Saint-George.
Du 20.	Guillaume	Maché,		24	natif d'Issoudun, départ. de l'Indre et L.
Du 21.	Jean-Bapt.	Selard,		26	natif de St.-Chaumont, de ce Départem.

pu constater les décès des personnes mortes, tant à Perrache, la Croix-Rousse, Vaise, et autres postes
s du bureau de l'Etat Civil, en la Municipalité de Ville-Affranchie, ce sixieme jour du second mois de
ROUX et PARENTHOU, *Officiers publics.*

sur l'âge, le pays d'origine, la profession, la condition sociale de ces héroïques combattants. Les ouvriers y sont en grand nombre; on y trouve aussi des gendarmes, des soldats de l'armée et l'on remarque l'extrême jeunesse de certains de ces braves : il y en a plusieurs de 18, 17, 16 ans et même un qui n'en avait que 15. Il faisait partie du bataillon des grenadiers du Port-du-Temple qui se fit une réputation toute particulière d'intrépidité. On pardonnera à l'auteur d'ajouter que son aïeul combattait dans les rangs de ce corps d'élite.



tocsin : des rassemblements considérables de troupes et de paysans, à qui on avait persuadé que les Lyonnais venaient pour les piller, se présentaient, harcelant leur faible colonne et cherchant à leur barrer le passage. Les représentants du peuple avaient profité des lenteurs du siège pour livrer le pays aux Jacobins; des levées avaient été faites, le district de Villefranche avait notamment fourni quatre bataillons de volontaires de neuf cents hommes chacun qui furent lancés sur les Lyonnais. Ces méprisables troupes n'osaient pas les attaquer en face, malgré leur petit nombre, mais tous les hommes isolés, que la fatigue ou les blessures séparaient de la colonne, tombaient victimes de ces misérables. L'ignoble cupidité armait aussi de véritables assassins qui massacraient les blessés pour les dépouiller. Il y eut de ces monstres qui osèrent se vanter de leurs crimes et obtenir en récompense le droit de garder les dépouilles de leurs victimes. Parmi les hideux acteurs de ces scènes odieuses, il faut compter le commandant d'un des bataillons de Villefranche, Chabert, que l'histoire retrouvera plus tard dans des circonstances honteuses. Harcelée de loin, perdant des hommes à chaque pas, la colonne inclina encore à gauche, passa près de Saint-Vérand, de Pontcharra et de Saint-Forgeux pour tâcher d'atteindre les bois de Saint-Romain-de-Popey. Arrivés auprès d'Ancy, les Lyonnais se heurtèrent à une centaine de dragons et de hussards : nos fugitifs n'étaient plus que quatre-vingts, épuisés de faim, de lassitude, de chaleur et de soif; ils se forment néanmoins et mar-



Fig. 613. — TIMBRE de la période révolutionnaire.

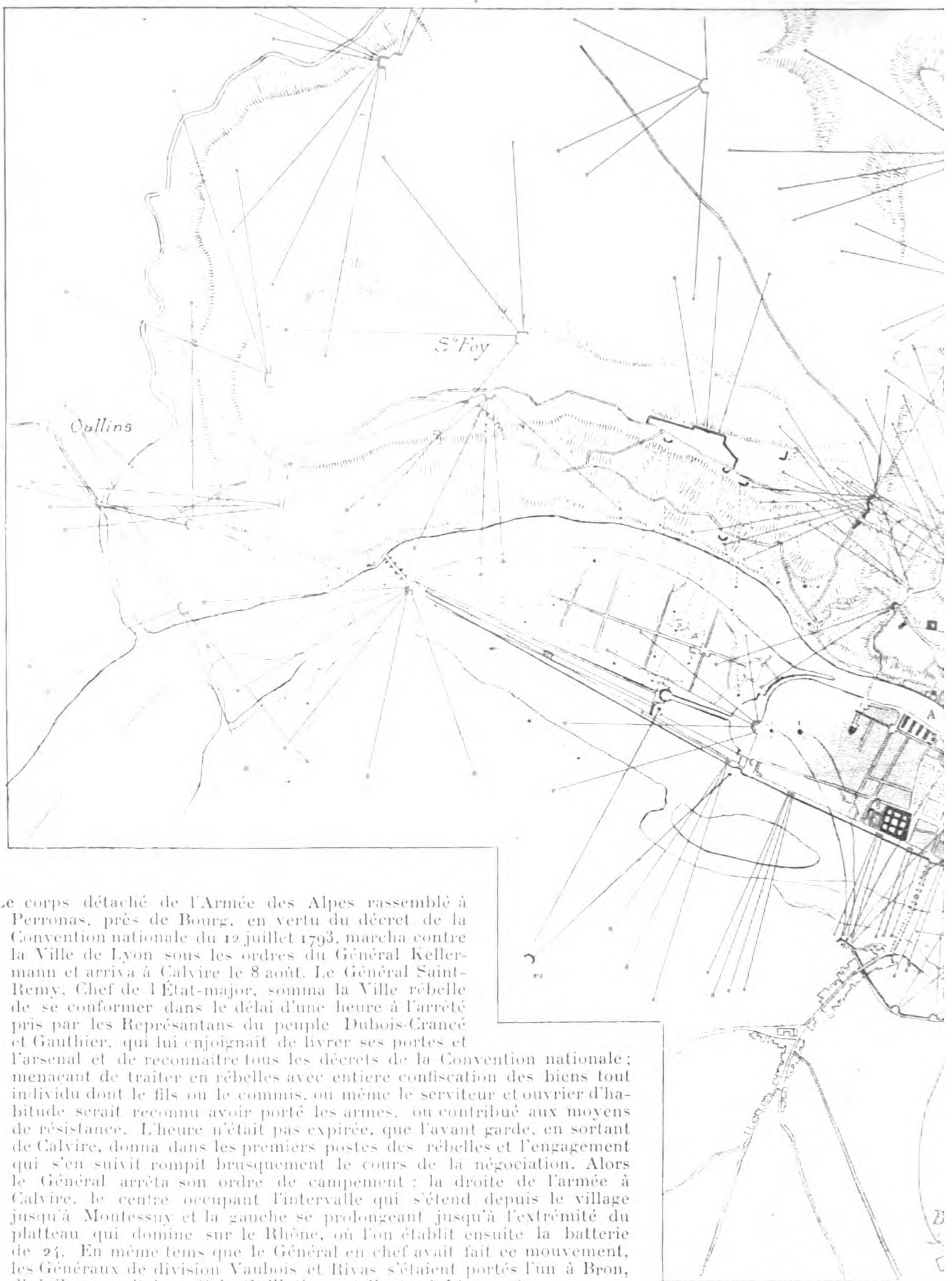
Les timbres de l'époque de la monarchie constitutionnelle continuèrent à être usités pendant la Terreur. On se contenta d'enlever le mot *roi* et de mutiler les fleurs de lis comme on le voit sur le type ci-dessus qui est apposé à un acte de 1795.

Par un décret du 24 septembre 1793, c'est-à-dire pendant le siège, la Convention avait ordonné que dans le département de Rhône-et-Loire on employât le papier timbré du Puy-de-Dôme. Ce décret fut rapporté le 22 octobre suivant.

chent à la baïonnette sur la cavalerie, qui s'étonne de ce mouvement, tire quelques coups de carabine et s'enfuit. Ce fut leur dernier effort. De toute part des masses énormes de soldats et de paysans ameutés les environnaient ; on leur criait de se rendre ; ils étaient disposés à capituler, Précy s'y opposait, voulait s'établir dans le bois, y passer la nuit, persuadé de pouvoir, le lendemain, rompre, à la faveur des sentiers, ces troupes incapables de tenir devant eux, et arriver ainsi jusqu'aux villages hospitaliers de Sainte-Agathe et de Violey. Ne pouvant persuader ses compagnons, il s'en sépara. Les Lyonnais se mêlèrent avec confiance aux Républicains qui leur offraient de se rendre et furent presque tous traîtreusement massacrés. Ainsi se termina cette héroïque et lamentable odyssée de laquelle bien peu de ces braves parvinrent à s'échapper. Pendant ce temps, les soixante mille soldats de la Convention entraient dans la ville sans avoir pu la prendre et sans avoir pu vaincre ses défenseurs.

Telle fut la fin de cette lutte de la vieille cité, berceau des traditions romaines, foyer de l'indépendance provinciale contre Paris dominateur et absorbant, dernier effort de la Franc-Maçonnerie lyonnaise contre une délégation absolutiste. Sur le champ de bataille, nos pères se maintinrent toujours victorieux, et néanmoins ils succombèrent parce qu'ils avaient persisté à rester aristocrates, sans vouloir rien accorder à la démocratie, parce qu'ils se montrèrent révolutionnaires quand ils auraient dû être chrétiens. Terrible punition de cet égarement : ils furent livrés, eux, leurs biens, leurs maisons et leur ville à une tourbe de monstres tels que l'humanité n'en avait pas connu depuis les maîtres sanglants de Rome antique, tels que les rives du Rhône n'en avaient pas vu depuis les Sarrasins et les Hongres.

Quand les républicains vaincus entrèrent en triomphe dans Lyon, ils étaient précédés de ces hideux législateurs, les représentants du peuple, paradant sous leurs sinistres panaches trico-



Le corps détaché de l'Armée des Alpes rassemblé à Perronas, près de Bourg, en vertu du décret de la Convention nationale du 12 juillet 1793, marcha contre la Ville de Lyon sous les ordres du Général Kellermann et arriva à Calvire le 8 août. Le Général Saint-Remy, Chef de l'État-major, somma la Ville rébelle de se conformer dans le délai d'une heure à l'arrété pris par les Représantans du peuple Dubois-Crancé et Gauthier, qui lui enjoignait de livrer ses portes et l'arsenal et de reconnaitre tous les décrets de la Convention nationale; menaçant de traiter en rébelles avec entiere confiscation des biens tout individu dont le fils ou le commis, ou même le serviteur et ouvrier d'habitude serait reconnu avoir porté les armes, ou contribué aux moyens de résistance. L'heure n'était pas expirée, que l'avant garde, en sortant de Calvire, donna dans les premiers postes des rébelles et l'engagement qui s'en suivit rompit brusquement le cours de la négociation. Alors le Général arrêta son ordre de campement: la droite de l'armée à Calvire, le centre occupant l'intervalle qui s'étend depuis le village jusqu'à Montessuy et la gauche se prolongeant jusqu'à l'extrémité du platteau qui domine sur le Rhône, où l'on établit ensuite la batterie de 24. En même tems que le Général en chef avait fait ce mouvement, les Généraux de division Vaubois et Rivas s'étaient portés l'un à Bron, d'où il occupait jusqu'à la Guillotiere, et l'autre à Limonest.

Les préparatifs faits contre la Ville ne se trouvant pas proportionnés à l'opiniatreté de sa résistance, on s
rouges, ce qui fut exécuté pour la premiere fois dans la nuit du 22 au 23 Août ou le feu fut mis en plusieur
de l'Hopital général. L'arsenal brûla dans la nuit du 24 au 25, ainsi qu'un grand nombre de maisons jusqu
ensuite celui de la partie du quai du Rhône qui touche aux grandes boucheries de l'Hopital.

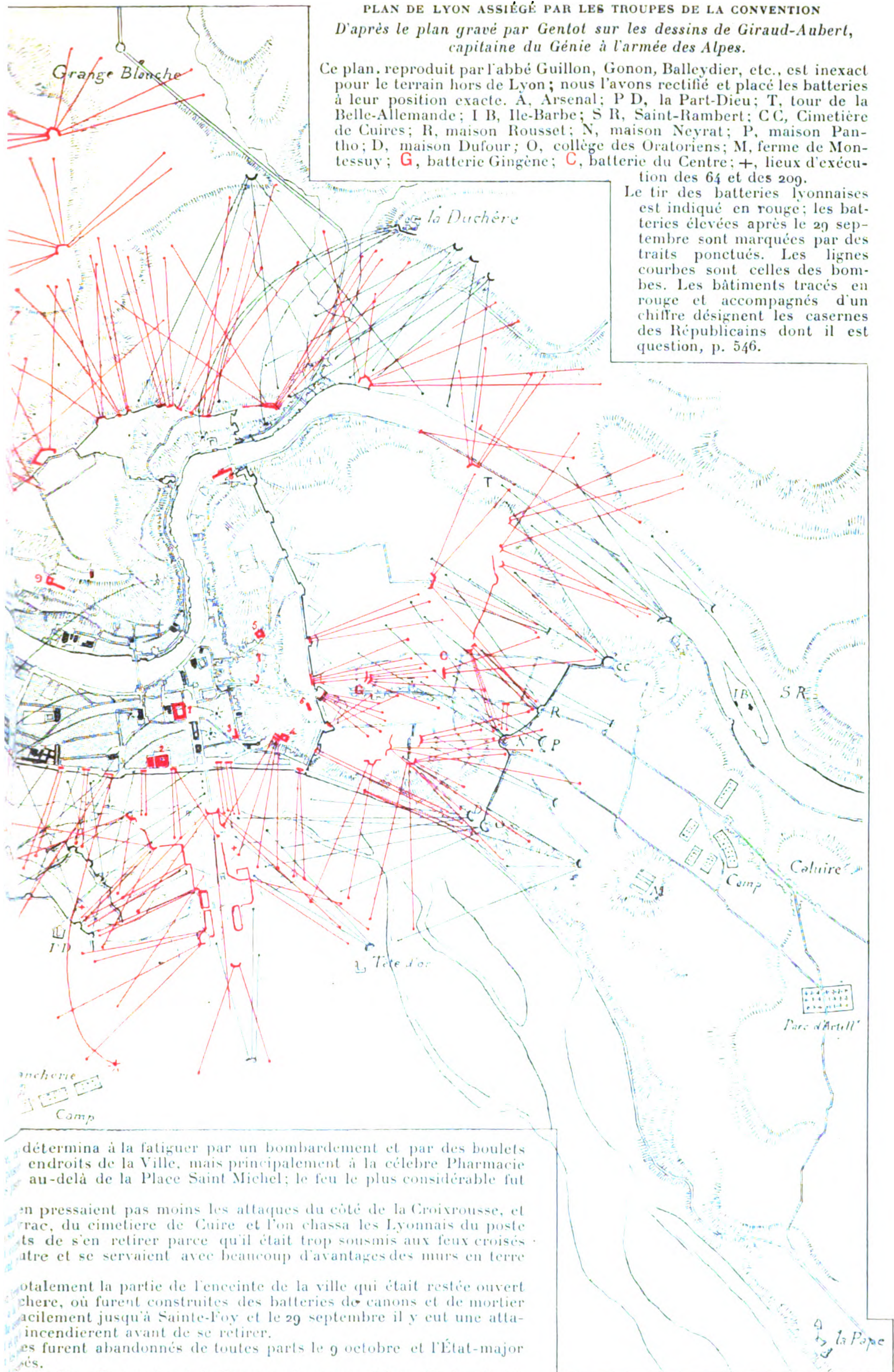
Indépendament du bombardement le Général Dumuy et ensuite les Généraux Coustard et Petit-Guillaume n
l'on s'empara successivement des postes de la maison Pantaid, de la maison Rousset, de la maison N
du Centre qui était en avant du principal débouché du fauxbourg; mais les Assiégeans furent aussi contrai
des nombreuses batteries des Assiégés qui à mesure qu'on le délogeait d'un point s'en appropriaient un
qui leur fournissaient autant de parapets dans lesquels le boulet ne faisait jamais que son trou.

De nouvelles Gardes nationales requises étant venues se joindre aux premieres troupes assiégeantes, on ferma
depuis Écully jusques au Rhône par derriere Sainte-Foy et Oullins. Le camp de Limonest se porta à la D
contre la partie de Vaize. Ces renforts donnerent lieu à une attaque sur Oullins, l'on parvint ensuite assez
que générale sur Saint-Just, la pointe de Perrache et les Broteaux que les Assiégeans emporterent et qu'il

Depuis quelque tems la ville manquait de vivres, et la disette ramenant les esprits à la soumission les po
des rébelles sortit par le Fauxbourg de Vaize suivi d'environ 3000 hommes qui furent poursuivis et dispe

Il s'est consommé pendant la durée de ce siege du côté des Assiégeans: Boulets, 27.691; Bombes, 11.674; Obu
fusils, 826.136; Livres de poudre de guerre, 297.533.

La vengeance nationale s'est appesantie sur cette ville criminelle; ses murs et fortifications ont été démolis



PLAN DE LYON ASSIÉGÉ PAR LES TROUPES DE LA CONVENTION

D'après le plan gravé par Gentot sur les dessins de Giraud-Aubert, capitaine du Génie à l'armée des Alpes.

Ce plan, reproduit par l'abbé Guillon, Gonon, Balleydier, etc., est inexact pour le terrain hors de Lyon; nous l'avons rectifié et placé les batteries à leur position exacte. A, Arsenal; P D, la Part-Dieu; T, tour de la Belle-Allemande; I B, Ile-Barbe; S R, Saint-Rambert; C C, Cimetière de Cuires; R, maison Rousset; N, maison Neyrat; P, maison Pantho; D, maison Dufour; O, collège des Oratoriens; M, ferme de Montessuy; G, batterie Gingène; C, batterie du Centre; +, lieux d'exécution des 64 et des 209.

Le tir des batteries lyonnaises est indiqué en rouge; les batteries élevées après le 29 septembre sont marquées par des traits ponctués. Les lignes courbes sont celles des bombes. Les bâtiments tracés en rouge et accompagnés d'un chiffre désignent les casernes des Républicains dont il est question, p. 546.

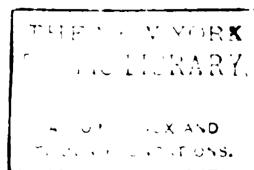
détermina à la fatiguer par un bombardement et par des boulets
endroits de la Ville, mais principalement à la célèbre Pharmacie
au-delà de la Place Saint Michel; le feu le plus considérable fut

en pressaient pas moins les attaques du côté de la Croixrousse, et
rac, du cimetière de Cuire et l'on chassa les Lyonnais du poste
ts de s'en retirer parce qu'il était trop sousmis aux feux croisés
atre et se servaient avec beaucoup d'avantages des murs en terre

otalement la partie de l'enceinte de la ville qui était restée ouvert
chere, où furent construites des batteries de canons et de mortier
acilement jusqu'à Sainte-Foy et le 29 septembre il y eut une atta-
incendierent avant de se retirer.
es furent abandonnés de toutes parts le 9 octobre et l'État-major
sés.

es, 4.641; Cartouches à balles pour le canon, 5.377; Cartouches à

un grand nombre des rébelles ont été guillotinés ou fusillés, et leurs maisons rasées.



lores, bouffis d'insolence, de fanfaronnade et de haine; gentils-



Fig. 614 — DESTRUCTION DE LYON
(Dessin allégorique du décret ordonnant la)
Fac-similé de la gravure de Gentot.

Cette composition accompagne le titre du plan du siège de Lyon dressé par Gérard-Aubert, capitaine du génie de l'armée conventionnelle.

Le nom de Ville affranchie fut presque aussitôt changé en celui de Commune affranchie, en vertu du décret du 31 octobre suivant qui proscrivait l'emploi des dénominations, ville, bourg, village et y substituait celui de Commune. De même aussi le mot *saint* fut interdit : il en résulta une nomenclature nouvelle, étrange et souvent burlesque, dont feu Debombourg a publié la liste pour le département du Rhône. Ainsi Saint-Étienne devint *Armeville*, puis *Arme commune*, Villefranche *Commune franche*, Francheville *Franche-commune*, Neuville *Marat-sur-Saône*, Saint-Symphorien-le-Château *Chausse Armée*, Saint-Martin-en-Haut *Martin l'Espérance*, etc., etc. Quant à Montbrison qui avait participé à la résistance des Lyonnais, il s'appela *Montbrisé*, dénomination justifiée par la démolition de ses murailles.

hommes félons, prêtres apostats, négociants, médecins, avocats : tels que des oiseaux de proie attirés par les effluves fétides des

champs de bataille, ils s'abattirent sur notre malheureuse cité, lui apportant l'échafaud et la ruine.

La première mesure consista à imposer à Lyon une garnison de six mille hommes, répartis en neuf casernes, à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, au Collège, aux Ursulines de la rue Vieille-Monnaie, aux Colinettes, aux Carmélites, aux Bernardines, à Serin, à la Nouvelle-Douane et à l'Antiquaille. Et, comme si ces forces n'étaient pas suffisantes, il fut créé, le 30 octobre, une armée révolutionnaire de mille hommes dans chacun de nos deux départements et dans huit autres limitrophes ; mais, par surcroît de précaution, ces divers corps furent transposés et ce fut le bataillon de Saône-et-Loire qui eut mission de garder les Lyonnais. Il fut après cela défendu d'entrer et de sortir de la ville sans autorisation, et, dès ce moment, les despotes qui jugulaient la France commencèrent à assouvir leur vengeance. Elle fut proportionnée à la terreur qu'ils avaient éprouvée. La Convention promulgua ce fameux décret du 12 octobre, document de stupidité tout autant que de fureur : « La ville de Lyon sera détruite ; tout ce qui fut habité par les riches sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

« Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de *Ville affranchie*.

« Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

« *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* »

A cet absurde décret, qui ressemblait à la vengeance d'un

enfant méchant contre des objets inanimés, se joignirent d'autres mesures. Les unes, qui en étaient la conséquence, enlevèrent à Lyon tous les services publics dont il était le siège. L'administration du département fut transférée à Villefranche et le Tribunal criminel à Neuville, où ils restèrent jusqu'en mai 1794. Les autres furent dirigées contre les hommes : trois tribunaux, ou plutôt trois conseils d'assassins, furent formés successivement pour envoyer à la mort tous ceux que les haines privées autant que les factions politiques vouaient à l'échafaud.



Fig. 615. — COUTHON
Fac-similé de la gravure de F. Gaulthier, d'après Bonneville.
Georges Couthon, né à Orsay en Auvergne en 1741, mort sur l'échafaud en 1794, commença à Lyon l'œuvre de vengeance de la Convention ; il dut à cette circonstance de porter la plus lourde part de réprobation inspirée par les atrocités. En réalité, il fut l'un des moins cruels de ces agents féroces. Il partageait les idées de Robespierre et partagea son sort.

Il avait été, pendant le siège, établi une *Commission de justice militaire*, nous dirions aujourd'hui un Conseil de guerre, qui jugeait, entre autres, les Lyonnais faits prisonniers. Cette Commission fut transférée à Lyon et entra immédiatement en fonctions le 12 octobre, date fatale qui marqua le début des exécutions. Les condamnés qu'elle envoyait à la mort étaient fusillés à Bellecour. Ce tribunal, ne jugeant que les hommes pris les armes à la main, ne pouvait suffire à la rage de nos bourreaux ; il fut le même jour,

institué une *Commission de justice populaire*, qui entrait en fonctions le 31 octobre et inaugurait la guillotine, le 2 novembre, sur la place des Terreaux. Avant cela, l'œuvre de destruction avait commencé le 26 octobre. Ce jour-là le paralytique Couthon, assisté de ses dignes collègues Laporte, Maignet et Châteauneuf-Randon, frappa de son marteau la maison des Façades faisant l'angle de la place Bellecour et de la rue des Deux-Maisons appartenant aux Cholier de Cibeins.

Sur ces entrefaites, Couthon fut rappelé le 3 novembre, et remplacé par Collot d'Herbois et Fouché dont les excès dépassèrent les fureurs de celui qui leur avait tracé la voie. Il leur fallut de véritables hécatombes humaines. La *Commission de justice populaire*, à laquelle ils avaient donné le titre de *Tribunal révolutionnaire*, leur parut insuffisante, et, comme en ce moment l'armée révolutionnaire était entrée à Lyon le 25 novembre, ils se sentirent assez forts pour instituer la *Commission révolutionnaire*, qui, bravant les formes juridiques, interrogeait et condamnait les accusés en bloc.

Fouché et Collot d'Herbois inaugurèrent quelque chose de plus atroce encore. Ils avaient amené avec eux une troupe de Jacobins de Paris qui s'augmenta, en route, d'autres scélérats de même trempe, racolés à Nevers et à Moulins. Il y avait là des prêtres apostats, d'anciens agents des gabelles condamnés pour concussion, et d'autres individus plus obscurs mais de même acabit et tous choisis, c'est tout dire, par le club des Jacobins de Paris. De cette bande ignoble et féroce fut formée une nouvelle Commission, dite *Commission temporaire de surveillance républicaine*, divisée en deux sections, l'une permanente à Lyon, la seconde ambulante dans nos deux départements. Elle formait « un supplément révolutionnaire à toutes les autorités constituées » et avait pour fonction spéciale de procéder arbitrairement et souverainement pour alimenter l'échafaud, en même

temps qu'elle dépouillait les victimes par voie de séquestre et de confiscation. On ne saurait croire jusqu'où alla la perversité de cette infâme Commission dans l'exécution de son abominable mandat. Il faut lire dans ses procès-verbaux, publiés par M. Salomon de la Chapelle, le récit de ses actes et particulièrement les brigandages exercés par la section ambulante, dans sa marche à travers nos campagnes, dépouillant les églises, abattant les croix, destituant les autorités, pillant les particuliers, allant partout la menace à la bouche, escortée de soldats, semant de toutes parts l'épouvante, le vol, la destruction et la terreur.



Fig. 616. — COLLOT D'HERBOIS
Fac-similé de la gravure de F. Bonneville.
Né à Paris en 1750, Jean-Marie Collot d'Herbois était comédien et parut avec succès sur le théâtre de Lyon. Il recherchait alors les faveurs de l'aristocratie lyonnaise et profitait de toutes les occasions pour attirer sur lui l'attention. On a de lui des pièces de théâtre, qui ne font pas prévoir son rôle, pas plus que son *Almanach du Père Gérard*, écrit au début de la Révolution. D'une extrême vanité, il s'était créé des armoiries où figuraient les fleurs de lis royales (*cf.* A. Preux, *Armorial comique* dans la *Revue nobiliaire).* Ce fut cette fièvre d'orgueil et d'ambition qui l'entraîna dans le crime; il mourut en 1796, déporté à la Guyane.

A Lyon, la section permanente rivalisait de crimes d'une manière plus révoltante peut-être. Elle ne se contentait pas de fournir des proies au bourreau par des visites domiciliaires et des arrestations ; elle provoquait la dénonciation. « Sans-culottes, nos frères et amis, disaient les membres de cet infâme Comité, un double prix vous attend : la voix de votre conscience, car la dénonciation est une vertu ; apprenez, frères et amis, qu'on accorde le vingtième de tout ce que votre vigilance reconquerra

à la République, des trésors enfouis par les scélérats et les contre-révolutionnaires. »

C'est par de tels moyens que l'on alimentait l'échafaud. Pendant six mois nos places publiques furent le théâtre de scènes atroces et hideuses : on fusillait devant les façades de Bellecour, contre les murs de l'hôtel de ville; la guillotine fonctionnait sur la place Louis-le-Grand, puis elle était transportée aux Terreaux, en face du palais municipal, arborant à des poteaux sinistres, la sanglante bannière républicaine dont les trois couleurs étaient devenues un objet d'horreur pour les malheureux qui avaient cru s'en faire un palladium en combattant sous ses plis. Tous les jours le triangle égalitaire accomplissait son horrible besogne. Les condamnés, amenés par troupes, montaient l'un après l'autre et souffraient autant de morts qu'il y avait de leurs compagnons qui les précédaient sur l'échafaud. La terre ne pouvait plus boire tout le sang qui jaillissait sous le couteau, le cimetière de Saint-Pierre (emplacement de la préfecture de police, rue Luizerne) regorgeait de cadavres; le fossoyeur ne suffisait plus à les couvrir de terre et des odeurs nauséabondes continuaient à maintenir l'épouvante quand le bruit sourd de l'affreuse machine cessait de répandre l'effroi. Et cela ne suffisait pas à la rage des représentants du peuple; la guillotine fonctionnant trop lentement à leur gré, la fusillade sur les places ne tuant pas assez à la fois, ils imaginèrent un autre instrument de mort et choisirent un plus vaste théâtre de leurs crimes. Un jour, soixante-quatre victimes furent fusillées en masse dans une prairie des Brotteaux (p. 426, fig. 519), ce ne fut pas assez. Dans la plaine des petits Brotteaux, ondoyait un ruisseau bordé de saules que croisait un sentier aboutissant à la ferme de la Part-Dieu. C'est là que, le 5 décembre, deux cent neuf condamnés furent amenés. Des cordes avaient été tendues d'un saule à l'autre : on y attacha les malheureux. En face d'eux étaient des canons chargés à

mitraille et un escadron de dragons. Scène horrible : la mitraille

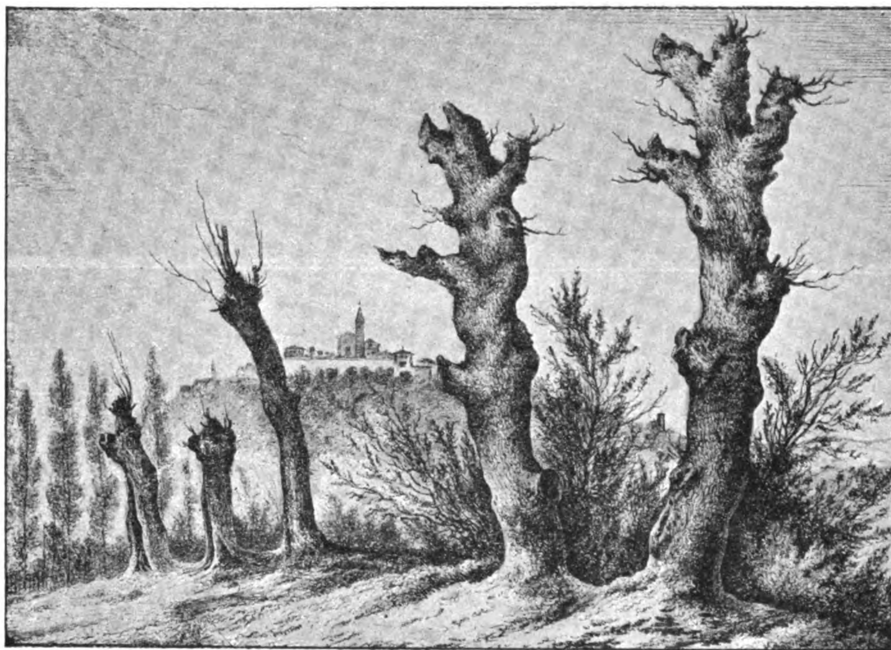


Fig. 617. — LES SAULES DES DEUX CENT NEUF
Fac-similé d'une eau-forte de Thierrial.

Le lieu théâtre de cette monstrueuse tuerie, est mal indiqué sur le plan des Brotteaux (p. 426, fig. 519). La nomenclature des rues de ce quartier a conservé quelque temps, sous le nom de Chemin de la Fusillade, le souvenir de cet horrible drame. C'est là que l'on recueillit les ossements qui furent transférés dans le monument expiatoire. Mais, quoiqu'on ne fût séparé de ces événements que par un espace d'une vingtaine d'années, on oublia les victimes des autres fusillades et personne n'avait pu depuis déterminer l'emplacement des deux autres exécutions. Il y a quelque temps, M. P. Bosi, dont la collaboration obligeante et toute spontanée nous a rendu tant de services, nous signalait la découverte de nombreux ossements disposés sur une ligne oblique et découverts en creusant les fondations de la maison n° 74 de la rue de Vendôme. Ce précieux renseignement était une révélation. C'étaient évidemment les restes de victimes des premières mitraillades. On sait, en effet, que ces malheureux avaient été menés à la mort dans une prairie à gauche en sortant du pont Morand et placés le long d'un fossé allant obliquement du cours Morand au Rhône. Cette découverte confirme la tradition rapportant que les Représentants assistaient de la maison Tolozan, à cette horrible scène, avec des lunettes d'approche, ce qui n'était pas possible pour l'exécution des 209. Nous ne savons où l'on a transféré les ossements découverts en cette circonstance, mais nous devons ajouter qu'il en reste encore dans le terrain contigu au nord du n° 74. Il serait à propos que le Comité du Monument des Brotteaux prît des mesures pour les faire exhumer et déposer avec ceux de leurs compagnons dans le caveau de la chapelle. L'emplacement où ces corps ont été découverts est marqué d'une croix sur le plan à la page 426.

n'accomplit qu'imparfaitement son œuvre, la plupart des mal-

heureux se débattaient mutilés, suspendus aux cordages et appelaient la mort; alors commença une véritable boucherie : les dragons achevèrent les blessés à coups de sabre; quelques-uns, dont les liens avaient été brisés, s'enfuyaient; les cavaliers les poursuivirent et les égorgèrent!



Fig. 618. — GRAVURE RÉVOLUTIONNAIRE LYONNAISE

Cette estampe et celle qui figure en tête de ce chapitre, étaient, on peut le dire, des gravures de propagande. Il y en avait de différents prix : de 4 sous comme celle ci-dessus, pour les bourses modestes et de 20, comme l'autre, pour les gens riches. S'en vendait-il beaucoup? il serait curieux de le savoir.

Lyon n'avait pas suffi à alimenter l'échafaud, les provinces voisines, le Forez et le Bourbonnais particulièrement, avaient fourni leur contingent de victimes. Ce ne fut pas assez, un avocat montbrisonnais, Javogues, représentant du peuple, dirigea la *Commission militaire* et la section de la *Commission de justice populaire* établies à Feurs et qui, à elles seules, firent soixante-huit victimes. Javogues eut pour adjoint dans cette horrible tâche Lapalu, un autre monstre, qui fut chargé des districts de Roanne et de Villefranche. Les atrocités de ces misérables provoquèrent enfin à la Convention des ordres de rappel, mais elle ne fut pas écoutée et, bravant son autorité, les deux complices faisaient encore fusiller trente Stéphanois et vingt-huit

Montbrisonnais, le 8 février 1794. Il fallut mettre Lapalu en arrestation pour suspendre ses fureurs.

Quand un changement de politique suspendit les exécutions, deux mille personnes avaient péri dans nos provinces. Que l'on ose donc, après cela, parler de la Saint-Barthélemy ! Qu'y a-t-il de comparable entre cette journée d'atroce vengeance d'une foule furieuse, en des temps de mœurs encore rudes, exaspérée contre ses persécuteurs, et ses bourreaux de la veille, et ces massacres renouvelés pendant six mois, accomplis de sang-froid en pleine civilisation moderne, par des soldats français, sur l'ordre et sous les yeux de législateurs, d'hommes appartenant à de hautes classes, éclairés, instruits et se disant eux-mêmes adeptes de la philosophie et modèles de toutes les vertus humaines?



Fig. 619. — FOUCHÉ
Fac-similé de la gravure de F. Bonneville.
Né à Nantes en 1763, religieux oratorien, prêtre apostat, Fouché fut l'émule de Collot d'Herbois en cruauté, et le surpassa presque. Après s'être vautré dans le sang, il se mit, comme tous les plus fougueux révolutionnaires, à plat ventre devant Napoléon, qui, tout en le méprisant, accepta ses services, par une sorte de crainte ou d'influence secrète, et lui donna même le titre de duc d'Otrante. Il parvint à s'imposer, un instant, au gouvernement de la Restauration, fut enfin exilé et mourut en 1820, riche à 14 millions.

La liste des victimes ne provoque pas moins d'indignation et de colère contre ces tartufes monstrueux : ils se flattaient de frapper les nobles, les riches et les royalistes, et plus tard, devenus riches à leur tour, ils allaient se mettre à plat ventre devant un souverain et mendier des titres de noblesse; ils se posaient en protecteurs du pauvre et ils ont fait périr encore plus de pauvres et de

roturiers que de riches et de nobles ; ils prêchaient l'humanité et ils immolaient des femmes, des femmes inoffensives courbées sous le poids de la vieillesse et des jeunes filles de dix-sept ans!

Non, il faut remonter dans l'histoire jusqu'à dix-huit siècles en arrière, au temps des proscriptions de Sylla et d'Octave pour trouver des monstres qui égalent en lâche cruauté les hommes de la Convention. Néron et Caligula ne frappaient du moins que les grands, ils épargnaient les petits et les faibles ; Gengis-Khan et Attila se déclaraient hautement les fléaux du genre humain; les égorgeurs des Albigeois et des Protestants étaient entraînés par les emportements de la vengeance, les fureurs de la lutte, l'aveuglement du fanatisme. Mais les bourreaux de la Convention se couvraient d'un masque d'hypocrisie et de mensonge ; ils n'avaient ni foi politique, ni foi religieuse ; ils n'avaient pas même l'excuse de la grossièreté de leur éducation; c'étaient des menteurs et des lâches qui attribuaient à la volonté du peuple les forfaits qu'ils commettaient malgré et contre le peuple ; c'étaient, comme toujours on l'a vu dans toutes les révolutions, des bourgeois, des nobles, des aristocrates, insatiables d'autorité et de richesses, et qui, pour assouvir leur soif inextinguible, allaient jusqu'à s'abreuver de sang.

Ce n'était pas assez de tuer, on volait. Des décrets de confiscation et de séquestre avaient été rendus contre les condamnés et les suspects. La Commission temporaire fut d'abord, par ses attributions, chargée de ce service; puis, par la suite, il fut créé une Commission. Des fonctionnaires spéciaux étaient, sous le nom de *Gardiateurs*, chargés de surveiller les biens des condamnés et les pillaient audacieusement; les ouvriers chargés des démolitions en faisaient de même à l'égard des habitations qu'ils étaient chargés d'abattre.

Cela ne suffisait pas encore à la rage de ces misérables, ils

ajoutaient aux tortures de leurs victimes, les insultes et, ce qui était un nouvel outrage, l'apologie de leurs propres personnes.

La Commission de séquestre était fille de la *Commission temporaire.* Elle lui survécut. L'histoire de ces sinistres institutions a été, de nos jours, complètement révélée par les travaux de feu M. Salomon de la Chapelle. M. le conseiller E. Fayard, dans son *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs* (Lyon, 1888, in-8°), a résumé avec beaucoup de méthode et de clarté, tout ce que l'on savait sur ce sujet, en y ajoutant de nouveaux documents. M. d'Assier de Valenches avait déjà, il y a plus de trente-cinq ans, recueilli tout ce qui concernait les victimes foréziennes dans un beau volume imprimé par Louis Perrin *(l'Assemblée bailliagère du Forez).* Quant aux habitants de Moulins immolés à Lyon, on devra consulter le travail de M. Louis Audiat, *la Terreur en Bourbonnais* (Moulins, 1893, in-8°).



Fig. 620. — SEQUESTRE
(Timbre de la Commission de) à Lyon.

Collot d'Herbois et Fouché, venant à Lyon pour y exercer leurs fureurs, s'intitulaient, atroce ironie, « les Représentants du Peuple

EGALITÉ. LIBERTÉ.

Genis-le-patriote, du 9 Prairial, l'an deuxieme de la République française, une, indivisible et démocratique.

Le Sans-culotte Agent-national du District de la campagne de Commune-Affranchie,

Fig. 621. — CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNE AFFRANCHIE
Pendant la période de la Terreur, le siège du district de la campagne de Lyon fut transféré à Saint-Genis-Laval, nommé alors Genis-le-Patriote. Cette circonstance valut à ce bourg l'avantage, qu'il n'a jamais eu depuis, de posséder une imprimerie. Elle était installée : « Maison *ci-devant* Vernen », et dirigée par un imprimeur lyonnais, Pierre Bernard.

envoyés dans la Commune Affranchie pour y assurer le bonheur du Peuple avec le triomphe de la République ». Les marchands d'estampes mettaient en vente des gravures qui insultaient au supplice des victimes (fig. 618) ; d'autres symbolisaient, par des images empreintes de la même férocité, le triomphe de la République française par le carnage et la mort (fig. 582).

Le grotesque se mêlait à l'horrible, l'épithète de Sans-Culotte était devenue un titre qui remplaçait tous les autres ; il n'y avait pas des fonctionnaires, mais des sans-culottes chargés de telle ou telle fonction.



Fig. 622. — EMBLÈMES AGRICOLES

Ces emblèmes figuraient en tête des actes du Conseil général du district de la campagne de Commune Affranchie, quand ils concernaient l'agriculture. Quelques-uns de ces arrêtés étaient singuliers. L'un d'eux prescrivait de ne laisser aucune terre inculte, et de défricher « ces champs que les riches avaient consacrés à leurs plaisirs, privant le pauvre des ressources qu'aurait fournies leur fertilité ». Les paysans mirent tant de zèle à appliquer ces maximes dans les propriétés mises sous séquestre qu'en peu de temps il n'y aurait eu ni parc, ni allées d'arbres, ni charmilles. Il fallut, huit jours après, rapporter ce merveilleux arrêté.

Des emblèmes ridicules ou par eux-mêmes ou par leur application ornaient de leurs images, les actes les plus sérieux ou



Fig. 623.

On a donné du fameux bonnet rouge révolutionnaire, des origines inexactes: on l'a à tort assimilé au bonnet du galérien. En réalité, ses auteurs ont voulu rappeler la coiffure des esclaves affranchis, mais comme on n'en connaissait pas la figure, les auteurs du temps l'ont représenté par le pacifique bonnet de nuit, le paternel bonnet de coton, hygiéniquement rebrassé et orné de sa houppe traditionnelle. Les artistes qui se piquaient de connaissances archéologiques furent choqués de cette image et imaginèrent de la remplacer par le bonnet phrygien dont on coiffe encore les figures de la République. Les artistes à prétention se sont montrés en cela encore plus maladroits que les dessinateurs vulgaires. Quelle idée de donner à une figure chargée de représenter la liberté et l'énergie, une coiffure qui caractérise des mœurs efféminées et des races asservies par le despotisme et la mollesse, la coiffure du berger Pâris et du mol Endymion ?

les plus effrayants des autorités. Les décisions de ces fonctionnaires improvisés rivalisaient d'extravagances insensées et burlesques. L'énumération en serait longue et formerait un recueil amusant, si ces aberrations de l'intelligence ne se mêlaient aux manifestations de la plus bestiale férocité.

Pendant cette phase épouvantable de notre histoire, une sorte de rage aveugle s'était emparée du peuple français qui, dans sa fureur, se déchirait lui-même ; il ne lui suffisait pas de s'abreuver de son propre sang, il détruisait ses richesses et les souvenirs de

son passé. En quelques mois, les plus beaux monuments, châteaux, églises, monastères furent renversés et mutilés avec plus d'acharnement que n'en auraient pu montrer des hordes sauvages. On détruisait moins pour détruire que pour s'enrichir en se partageant les débris achetés à vil prix ; de même que le sang versé par la Terreur le fut par des nobles parjures, des prêtres apostats et des représentants de la bourgeoisie, de même la ruine des édifices et des monuments fut accomplie surtout par les classes élevées qui y trouvaient profit et qui, longtemps après la Terreur, continuèrent leurs honteux exploits de Vandales. C'est à la froide cupidité que nous devons à Lyon la destruction des monuments, que l'art regrette, et des documents dont la science déplore la perte. Il n'est que trop vrai, c'est parmi les hommes instruits, éclairés, que la Révolution a trouvé ses adeptes les plus dangereux, et le peuple qui, par défaut d'éducation et de lumières, par envie, par animosité, aurait dû fournir un nombreux contingent aux séides de la Terreur, n'a compté dans leurs rangs que par quelques comparses ou par le rebut de la plèbe que l'on a confondus avec lui. A Lyon, la majorité des ouvriers a fait preuve d'humanité et de patriotisme, c'est l'aristocratie bourgeoise qui entravait ses sentiments religieux et royalistes. A Saint-Etienne, en plein club, le peuple demandait le maintien de la religion et de ses curés à des aristocrates révolutionnaires comme le gentilhomme terroriste Chateauneuf-Randon. Dans toutes nos campagnes, les paysans étaient royalistes et c'était en les trompant grossièrement qu'on les ameutait contre les *muscadins*. Partout où nos paysans furent abandonnés à leur propre inspiration ils se montrèrent toujours royalistes et dévoués à leurs anciens seigneurs et à leurs prêtres. C'est dans les petites villes que germait le Jacobinisme, et les terroristes se recrutaient parmi les marchands, les propriétaires, les avocats, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, en un mot la pure bourgeoisie.

L'évolution qui mit fin à ces horreurs trahit les mobiles et les projets intimes de ces hommes. Leur chef, homme habile, poursuivait un plan de domination personnelle aux dépens de ses complices. Favorisant leurs excès, il les perdit ainsi dans l'opinion, pour les supplanter ensuite. Les plus violents de ces énergumènes avaient aboli ce qui restait du culte catholique, transformé en religion d'Etat; les prêtres assermentés étaient poursuivis avec la même rigueur que les prêtres réfractaires : Adrien Lamourette, l'évêque constitutionnel de Lyon, avait été envoyé à l'échafaud; le culte ridicule de la déesse Raison, par une résolution aussi intolérante qu'illogique, avait été imposé : les églises que le démolisseur n'avait pu abattre ou qui n'étaient pas transformées en greniers avaient été consacrées à l'exercice de cette nouvelle religion. A Lyon, l'église de Saint-Jean (fig. 625) était souillée par ces ignobles saturnales. Les imbéciles, qui complétaient la série de gredins dont était formée la Convention, ne s'étaient pas arrêtés là; ils avaient inauguré un calendrier établi, disaient-ils, sur les lois de la nature, et avaient eu la lumineuse idée de le diviser



Fig. 624. — CHATEAUNEUF-RANDON (Alexandre-Paul, marquis de)
Fac-similé de la gravure de Combes, d'après Labadie.

Voici encore un de ces aristocrates qui, par soif de despotisme, se firent les satellites du plus affreux régime qu'ait connu la France et participèrent à tous les crimes et à toutes les atrocités. Il fut aussi un de ceux qui échappèrent au juste châtiment de leurs crimes et mourut en 1816. Il eut, du moins, sinon le remords, la honte qui accompagne le mépris. Pendant longtemps sa famille n'osa plus porter son nom, illustré jusqu'alors par l'ancienneté de son origine et de longs services militaires.

d'après les quatre saisons, telles qu'elles se produisent à Paris ;

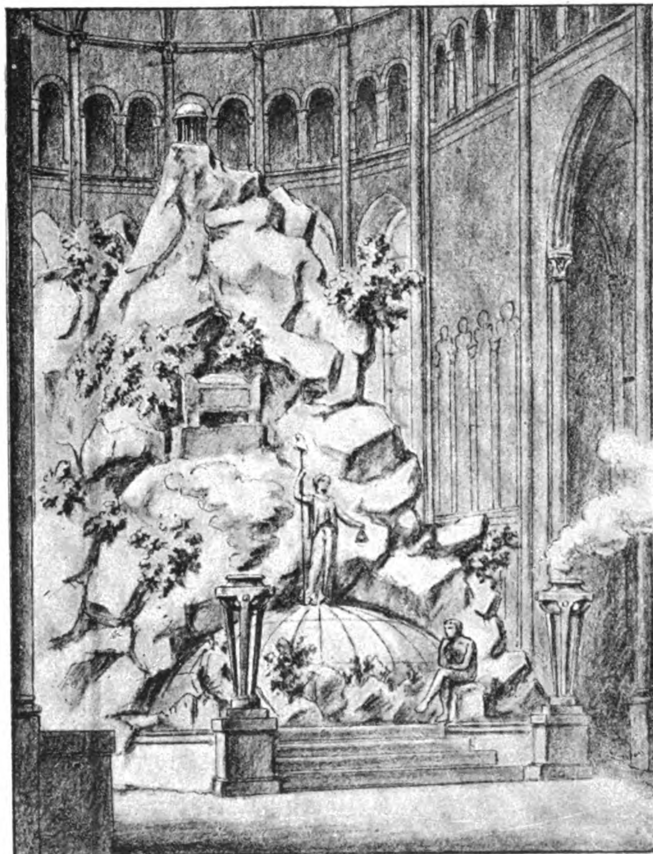


Fig. 625. — L'AUTEL DE LA DÉESSE DE LA RAISON
érigé dans le chœur de l'église primatiale de Saint-Jean.
D'après le croquis original à la plume conservé à la Bibliothèque de la Ville

Feu M. Meynis a reproduit ce dessin en fac-similé dans ses *Grands Souvenirs de l'Église de Lyon*, p. 371 (Lyon, Vitte et Pérussel, 1886, in-4°), mais il a cru que le projet d'inauguration du culte de la déesse Raison n'avait pas reçu son exécution. C'est le résultat d'une confusion entre l'inauguration du culte qui eut réellement lieu le 30 novembre 1793 (1re décade de frimaire) avec les projets de fête qui devaient avoir lieu au commencement de 1794, et qui, par arrêté du 20 janvier (1 pluviôse, an II), furent suspendus jusqu'à la « complète punition des rebelles lyonnais ». Cette circonstance se présenta dès le 7 avril, et l'on voit qu'en effet le culte de la Raison se célébrait à Lyon et en Lyonnais ; les agents du district de la campagne engagaient, le 23, les habitants des campagnes à changer leurs églises en temples de cette nouvelle divinité. Du reste, la tradition avait conservé le souvenir des femmes qui, à Lyon, figurèrent la déesse Raison.

sans réfléchir, dans leur stupéfiante ignorance, qu'à deux cents

lieues de Paris seulement, la nature donnait un éclatant



Fig. 626. — JEU DE CARTES RÉVOLUTIONNAIRES DE FABRIQUE LYONNAISE
Fac-similé des originaux.

Parmi les bizarreries de cette époque extravagante, qui serait plaisante si elle n'était pas horrible, il faut citer la réforme des jeux de cartes. Les rois furent remplacés par des *Génies*, les reines par des *Libertés* et les valets par des *Égalités*. Les trèfles furent consacrés à la guerre, les cœurs à la paix, les carreaux au commerce et les piques aux arts. Tous les génies portaient le bonnet rouge ; les libertés des piques surmontées du bonnet et la cocarde tricolore à la coiffure ; les égalités ont des fusils. Outre cela, le génie de la guerre porte une épée et un bouclier et a, de plus, des moustaches, le génie de la paix tient un rameau d'olivier, celui du commerce a le caducée et un ballot à ses pieds, le génie des arts présente une statuette et la liberté étale devant elle un livret ouvert. Quant aux égalités, ils n'ont aucun symbole distinctif, si ce n'est, cependant, que l'égalité de pique est représenté en train de fumer une pipe déjà culottée jusqu'au bord.

démenti à leur classification. Pour rendre leurs mois égaux et adaptés au système décimal, ils les avaient divisés en trois décades de dix jours chacune, sans pouvoir les faire concorder avec la nature, ni avec le système décimal, ni avec les besoins du travailleur. Il restait chaque année un reliquat de cinq jours; le système décimal avait dû être sacrifié dans le nombre de mois et dans celui des décades; le repos décadaire était insuffisant et les habitants des campagnes refusaient de s'y conformer.

Robespierre, tout à coup, changeant de système, combattait l'athéisme, faisait décréter la reconnaissance d'un *Être suprême;* il dénonçait les crimes des plus fougueux de ses collègues, comme s'il en eût été lui-même innocent et les livrait au bourreau. C'était pour compromettre Fouché et Collot d'Herbois qu'il les avait envoyés remplacer Couthon à Lyon; puis, quand il les vit assez souillés de crimes, il fit suspendre les exécutions et rappela les exécuteurs. Leur dernier exploit fut de livrer à l'échafaud les deux bourreaux qui avaient été les agents de leurs ordres. Sinistre sarcasme en action : ils n'avaient plus besoin d'eux, ils les renvoyaient par le même chemin que leurs victimes. C'était une manière de déclarer que l'ère des supplices était définitivement close. Les démolitions ne détruisaient plus les habitations des riches, mais étaient devenues œuvre d'utilité publique, en dégageant la route de Paris, du pont de Pierre à Pierre-Scize (fig. 627), au détriment, il est vrai, du pauvre chassé de ses modestes asiles et du propriétaire dépossédé sans indemnité. La réaction était complète. Robespierre, refaisant l'Histoire romaine, allait remplacer les proscriptions d'Octave par le règne réparateur d'Auguste ; il allait restaurer, au profit de sa domination, tout ce qu'il avait contribué à détruire : religion, autorité et le reste; il ne lui restait plus qu'à abattre les derniers Montagnards, mais ceux-ci, s'unissant aux modérés, le renversèrent dans la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794).

Depuis deux mois, grâce à Robespierre, la guillotine ne fonctionnait plus à Lyon et il était vraisemblablement dans les pensées du futur Cromwell de commencer son œuvre de rénovation par cette ville industrieuse et si utile à la prospérité du pays ; mais la

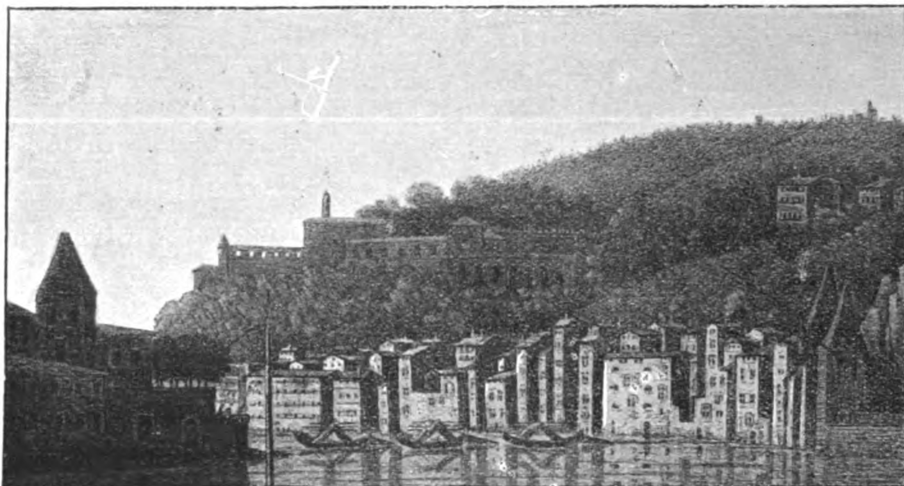


Fig. 627. — MAISONS DE BOURGNEUF DÉMOLIES APRÈS LE SIÈGE
Fac-similé partiel d'une gravure à l'eau-forte de Baron.

Avant 1794, la rive gauche de la Saône, depuis le pont de pierre jusqu'à Pierre-Scize, était bordée de maisons qui formaient une longue rue. Leur démolition a formé le quai actuel. On voit, par la gravure ci-dessus, que l'aspect de ces maisons baignant dans l'eau était très pittoresque ; mais il faut convenir aussi que la rue étroite et tortueuse qu'elles resserraient était fort incommode, et privait en même temps les passants de la vue admirable que l'on peut contempler aujourd'hui.

Providence ne permit pas à ce misérable de réaliser ses calculs ; sa mémoire n'a pas même bénéficié de ses bonnes intentions et, encore aujourd'hui, on attribue à la chute de Robespierre la fin du régime sanglant qu'il avait, au contraire, fait cesser.

Le 9 thermidor ne rendit au pays ni la prospérité, ni le calme. Lyon avait recouvré son nom, le 12 octobre 1794, c'était tout et il y régnait une détresse profonde. Il n'y avait, dans les deux départements, que Saint-Étienne dont l'industrie reprit en partie son activité, malgré la création des fabriques de Paris et de Versailles ; partout ailleurs c'était une misère affreuse, misère

qui ne venait ni de la stérilité, ni de la famine, mais du dénûment absolu du pauvre, dont l'odieuse politique d'alors avait anéanti les ressources en lui enlevant non seulement le travail, mais, par le pillage et le meurtre des riches, l'extrême secours de l'aumône. Tant de souffrances, de privations et de cruautés subies si longtemps, avaient jeté dans l'âme du peuple lyonnais un ferment de vengeance et de haine, qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Un incident imprévu provoqua chez nous cette explosion.

Depuis les premiers jours de la Révolution et même pendant que la Convention le traitait en pays ennemi, le département de Rhône-et-Loire n'avait pas cessé de fournir des soldats à l'État. A la levée de cent mille hommes du 12 juin 1791 avaient succédé celles de trois cent mille du 1er février et du 12 août 1793. Celles-ci n'avaient pas été accueillies avec le même empressement. Partout les réclamations et les refus s'étaient produits, mais la présence des représentants du peuple, leurs menaces, dont les effets étaient trop visibles, triomphèrent de ce mauvais vouloir. Malgré les nombreuses résistances qui se produisirent dans les montagnes et partout où l'action des farouches agents de la Convention n'agissait pas directement, notre département put former treize bataillons dits de *volontaires* et dont les trois derniers furent, après la séparation de Rhône-et-Loire en deux départements, recrutés exclusivement dans le Rhône. Ces bataillons qui combattirent isolément d'abord, et dont l'un, le 5e, se distingua pendant la retraite de Belgique (avril 1793) contribuèrent, en 1794 et d'après la réorganisation militaire, à former les nouveaux corps composés, sous le nom de *demi-brigades*, d'un bataillon d'ancien régiment et deux de volontaires. Dans cette nouvelle formation, le 1er bataillon de *volontaires de Rhône-et-Loire* fut incorporé à la 181e demi-brigade d'où sortirent plus tard le 78e et le 92e de ligne ; le 2e fut versé dans la 186e devenue le 44e de ligne ; le 3e dans la 215e (109e de ligne) ; le 4e (avec le 2e batail-

lon du 22e dit de *Limousin)* dans la 84e (25e de ligne) ; le 5e (avec le 2e bataillon du 22e dit *Viennois)* dans la 44e (22e de ligne) ; le 5e bis (avec le 1er du 55e de *Condé)* dans la 109e (31e de ligne) ; le 5e ter dans la 201e (5e léger) ; le 6e dans la 15e légère (15e léger) ; le 6e bis dans la 202e ; le 7e (avec le 1er bataillon du 30e du *Perche)* dans la 59e (102e de ligne) ; le 1er des *Volontaires du Rhône* dans la 21e légère (21e léger) et le 2e du Rhône dans la 208e (56e de ligne).

Outre cela, après le siège, de nombreux jeunes gens qui avaient combattu contre les républicains, parvinrent à échapper aux recherches en s'engageant dans l'armée des Alpes. Au commencement de 1794, il y en eut qui revinrent à Lyon pour savoir ce qu'il en était de leurs parents et amis. Presque tous eurent à pleurer quelques-uns des leurs et trouvèrent leurs domiciles pillés par les *gardiateurs* que les autorités révolutionnaires installaient chez les condamnés. L'un de ces soldats, qui venait d'apprendre la mort de toute sa famille, rencontre tout à coup dans la rue le dénonciateur et le tue d'un coup de sabre; peu après, un autre brûle la cervelle à un gardiateur qui avait dévalisé sa maison. Ces meurtres restent impunis, alors les habitants les imitent ; à chaque instant un terroriste tombe frappé par une vengeance personnelle ; ces attentats, commis d'abord à la faveur de la nuit, s'accomplissent bientôt en plein jour ; puis on s'attroupe et l'on fait la chasse aux *Matevons* comme à des bêtes fauves. Un chant terrible dont l'air, commençant par un rythme de marche, se termine par un pas de charge, devient le cri de guerre des vengeurs ; on l'applaudit frénétiquement au théâtre ; il retentit dans les rues ; il est un signal de ralliement et, dès que résonne le rythme menaçant du *Réveil du Peuple*, les Jacobins épouvantés cherchent à se dérober à leurs ennemis. Mais bientôt pour eux il n'est plus d'asile ; on les poursuit chez eux, on les arrache des corps de garde où la force armée les avait recueillis.

Les rudes portefaix et les mariniers de la Saône se signalent dans ces horribles représailles : armés de bâtons, ils traquent les *buveurs de sang*, les assomment ou les jettent dans la



Fig. 628. — LA RÉACTION THERMIDORIENNE A LYON
Fac-similé réduit d'une estampe gravée à l'eau-forte.

Intitulée *Epargné* (sic) *de grace*, cette gravure, due à la pointe d'un amateur lyonnais, représente un jeune homme menaçant un dénonciateur qui lui demande grâce. Il tient d'une main un registre de dénonciation ; de l'autre, il fait un geste qui produit la silhouette de Louis XVI ; d'autres profils sont produits par les revers de son gilet. Au fond, à gauche, paraissent des édifices en ruines ; à droite, une pyramide que l'on avait projeté d'élever aux victimes du siège ; au milieu s'étend la plaine des Brotteaux ; des ossements, des arbres abattus rappellent les mitraillades. L'estampe est franchement royaliste : sur le premier plan, des feuilles de fougère affectent la forme d'une couronne royale, et, à côté, on distingue nettement trois fleurs de lys dans une touffe de feuillage. Le dénonciateur, gras, gros, enveloppé d'une houppelande et dans la poche duquel parait une sonnette, ne semble pas symboliser uniquement un terroriste engraissé par ses crimes, mais représente probablement un personnage réel que les contemporains savaient reconnaître.

rivière. Les Représentants du peuple, après avoir lancé des arrêtés inutiles, s'effraient et prêtent les mains à ces affreuses représailles ; tout au plus cherchent-ils à sauver les plus menacés des Jacobins, en les emprisonnant pour les livrer aux tribunaux. Cette preuve de faiblesse augmente l'audace des *assom-*

meurs, et, un jour, le 2 mai, que le tribunal avait prononcé une simple condamnation aux galères contre un terroriste, la foule, devenue furieuse, force les portes de la prison (p. 569, fig. 632), en arrache le condamné, le met en pièces avec un autre détenu ; puis, enivrée de sang, elle court aux Recluses et à Saint-Joseph où elle égorge tous ceux qui y étaient renfermés, quarante-deux dans l'une de ces prisons et seize dans l'autre.



Fig. 629. — RECLUSES
Sceau de la Prison des sous la Révolution.

La maison d'arrêt des Recluses est occupée actuellement par la prison militaire, y compris la place Saint-François formant alors une cour avec un corps de bâtiment. Son appellation lui venait d'une maison de correction pour les femmes de mauvaise vie qui y étaient enfermées. Il y était joint une autre maison, dite des Pénitentes, pour les femmes repenties. A elles deux, ces maisons occupaient l'ilot circonscrit par les rues de la Charité, Sala, François-Dauphin, place et rue Saint-Joseph. Dans la partie septentrionale étaient les Pénitentes. Le prolongement du transept de l'église de Saint-François, qui a son entrée sur la rue François-Dauphin, formait leur chapelle ; celle des Recluses est l'église de Saint François, sauf le bas côté méridional qui a été ajouté de nos jours par l'architecte Benoit.

Devant cette formidable et irrésistible poussée de l'opinion et ce terrible déchaînement de fureur populaire, la Convention n'osa pas réagir : elle se contenta d'abord de timides appels au respect de la loi ; certains représentants firent plus : ils participèrent aux massacres pour ne pas en être victimes, comme d'autres, avant eux, avaient participé aux crimes de la Terreur pour échapper à la guillotine. En attendant que le mouvement s'appaisât de lui-même, la Convention prépara sa revanche par des moyens détournés. Un espion, détaché par le Comité du Salut Public, fut envoyé à Lyon avec mission de rechercher les moyens de représenter l'attitude de la population comme le résultat d'un complot tramé par les ennemis de la République. En fait, c'était bien contre la Convention elle même que l'on se soulevait et, ainsi menacée, elle dut songer à prendre des mesures énergiques. Les Lyonnais reprenaient courage et on ne dissimulait plus les dispositions

hostiles aux Conventionnels. La garde nationale avait été rétablie et les chefs des trois légions, qui avaient été reconstituées, étaient des soldats du siège, entre autres Madinier, le vainqueur du

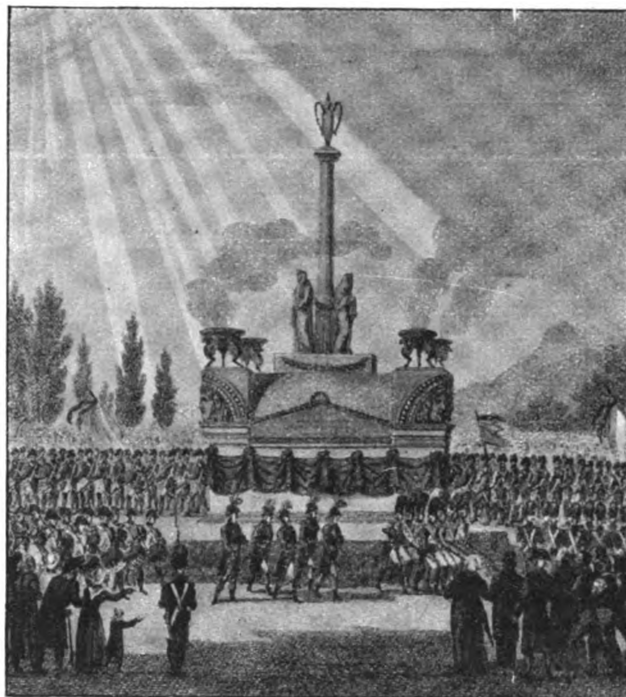


Fig. 630. — CÉNOTAPHE ÉRIGÉ AUX BROTTEAUX
(Cérémonie d'inauguration du) en mémoire des victimes.

Cette gravure exécutée en 1824 par Couché fils (*Mémoires pour servir à l'Histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, par l'abbé Guillon, t. III) est une copie de celle de Mermand, servant de frontispice à l'ouvrage de Delandine, *Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'Histoire de la tyrannie de 1792 et 1793* (Lyon, 1797, in-8°). L'artiste parisien s'est contenté d'y joindre des personnages; les rayons qui paraissent en haut dans le ciel indiquent une parhélie qui se produisit pendant la cérémonie. Le cénotaphe était l'œuvre de Cochet, architecte, le même qui avait dessiné, en 1790, le rocher de la Fédération (p. 473, fig. 572).

29 mai. On érigea aux Brotteaux, près du lieu où avaient péri les 209, un cénotaphe en l'honneur des victimes. L'inauguration de ce monument fut l'objet d'une véritable manifestation, à laquelle prirent part six mille gardes nationaux. Le héros de la Croix-Rousse, Gingène revint de l'émigration pour y assister; des

députations de Givors et de Saint-Etienne s'y étaient rendues et faisaient prévoir le retour d'une nouvelle fédération. Instruits par l'expérience et cédant au mouvement irrésistible de l'opinion, les Lyonnais laissaient percer des sentiments nettement royalistes; on ne dissimulait pas l'aversion que causaient les trois couleurs, livrée sanglante de la guillotine et de ses valets. Les femmes refusaient de se conformer à l'ordre de porter la cocarde tricolore à leurs bonnets; il s'en trouva parmi le peuple qui eurent l'audace de la fixer à leurs jupes par derrière en signe de mépris. Les hommes affectaient de porter à leurs chapeaux des ganses blanches et des boutons de même couleur.



Fig. 631. — COIFFÉ A LA VICTIME (Paysan forézien)
La réaction royaliste se propagea jusque dans les campagnes du Forez. Les mêmes paysans que l'on avait ameutés contre les Muscadins, en vinrent à adopter jusqu'à leurs modes. Un genre de coiffure servait surtout à manifester des sentiments antirévolutionnaires. Elle consistait à porter les cheveux coupés ras sur la nuque et derrière la tête, en ne conservant de chaque côté des joues que deux mèches longues appelées *faces* ou *oreilles de chien*. C'était la coiffure *à la victime*, ainsi nommée parce qu'elle rappelait la manière dont on coupait les cheveux à ceux qu'on menait à la guillotine. Les paysans de la plaine du Forez l'adoptèrent ; ils la conservaient encore en 1848, et c'était toujours pour les jeunes gens d'alors, comme pour ceux de 1795, le comble de l'élégance.

La Convention, ne pouvant plus se méprendre sur le caractère de ce mouvement, se hâta d'y parer : elle fit former un camp aux Brotteaux qu'elle garnit de troupes ; puis, invoquant les dires de l'agent du Comité de Salut Public, Joseph Chénier, dans un rapport fait le 24 juin à la Convention, dénonça violemment les Lyonnais. Pour justifier ses déclarations il attribua leur attitude à l'influence des émigrés et transforma les excès spontanés de la foule en des mouvements produits par une association secrète imaginaire à laquelle, pour faire croire qu'elle était l'œuvre des prêtres, il donna le nom de

Société de Jésus, que les historiens ont eu le tort d'accepter. Sur ce rapport, sciemment dénaturé, la Convention rendit un décret suspendant les corps administratifs de Lyon et cassant l'état-major de la garde nationale, dont la plus grande partie fut désarmée. En même temps, un rassemblement considérable de

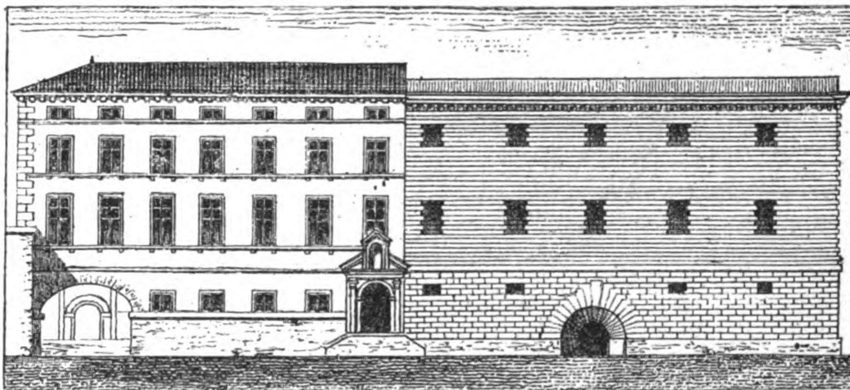


Fig. 632. — LE PALAIS ET LA PRISON DE ROANNE

Ces deux édifices qu'a remplacés le Palais de Justice actuel, n'occupaient que les deux tiers de la façade de celui-ci. La prison, qui venait d'être construite par Bugniet et Thibière, était remarquable par une porte qui ne s'ouvrait que pour laisser sortir les condamnés à mort. Abaissée au fond d'une conque, elle avait un aspect sinistre devenu proverbial : on disait de quelqu'un qui était sombre de physionomie qu'il était triste comme la porte de Roanne. C'est dans cet ancien Palais, dont la façade datait du XVIIe siècle, que siégeaient les Tribunaux sanguinaires qui firent tant de victimes à Lyon. Les juges y paraissaient armés de sabres et de pistolets, coiffés de chapeaux à panaches tricolore, et portaient au col une petite hache d'acier, suspendue à un ruban tricolore. C'est également devant ce Palais que fut massacré, entre autres, le comédien Dorfeuille, président de l'horrible Commission révolutionnaire.

troupes était concentré au camp des Brotteaux et menaçait Lyon d'un nouveau siège. Depuis six ans que les hautes classes, pour s'emparer du pouvoir, avaient bouleversé l'Etat en promettant le bonheur de la France, elles n'avaient fait que déchaîner une tempête épouvantable, et, depuis que la vieille monarchie française était renversée, le peuple français avait passé sous le joug de toutes les tyrannies et il allait, pour leur échapper, être réduit à se jeter éperdu dans les bras du despotisme militaire.



Fig. 633. — BONAPARTE RELEVANT LYON DE SES RUINES
Dessin de Revoil conservé au musée de Lyon.
Fac-similé de la photographie de M. P. Bosi.

Ce dessin est l'esquisse d'un tableau peint par Revoil et que, dans un accès inexcusable de zèle antibonapartiste, il détruisit lui-même en 1815. Le dessin, du reste, peut nous consoler de cette perte car il est d'un fini parfait. La composition, très ingénieuse, est heureusement interprétée. Le premier Consul, dont la tête inclinée et le visage grave expriment la pitié, tend la main à la Ville de Lyon ; étendue à terre à côté d'un lion et au milieu des ruines, elle se soulève à demi. Des enfants, figurant les habitants, accourent joyeux, les bras étendus, tandis que d'autres se cachent par un reste de crainte ou demeurent abimés encore dans leur douleur. De petits génies, le commerce, l'architecture, la peinture, la sculpture, la guerre, portant l'étendard victorieux de Marengo, font escorte à la prospérité, qui élève une banderolle sur laquelle on lit ce vers : *O fortunati quorum jam mœnia surgunt* (Heureux ceux dont les murs s'élèvent). Tous s'avancent à la suite du héros, qui les amène avec lui. Sur le second plan, un énorme socle, surmonté d'un bouclier chargé d'un lion, porte une inscription indiquant la mémoire des victimes du siège VIRORVM FORTIVM LVGD. MANIBVS PATRIA MOERENS P. (*Virorum fortium lugdunensium manibus patria mœrens posuit*; aux mânes des valeureux héros lyonnais leur patrie en deuil a posé ce monument). La manière ingénieuse et saisissante dont cette scène est éclairée ajoute à l'effet. D'un côté, la fumée épaisse de l'incendie, à peine éteint, jette une ombre intense et sinistre sur les ruines amoncelées; de l'autre, un brillant rayon de lumière se projette sur la figure allégorique de la ville, en même temps qu'il éclaire d'un reflet brillant le coteau de Fourvière et les édifices de la cité, que des ouvriers commencent déjà à rétablir.

XIII

DESPOTISME

Depuis la chute de la tyrannie jacobine, les Français, d'un accord, pour ainsi dire, unanime, retournaient aux formes mo-

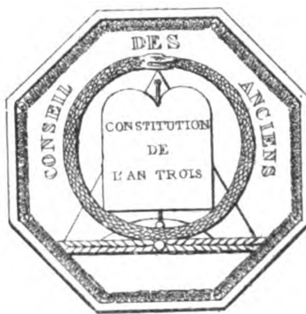


Fig. 634



Fig. 635



Fig. 636

INSIGNES DES MEMBRES DES CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS

D'après Hennin, Histoire numismatique de la Révolution française. *Paris, 1826, in-4°, planches.*

La figure 635 représente la face commune de ces médaillons, les figures 634 et 636 le revers distinctif de chacune d'elles.
Il en était frappé d'un modèle différent pour chaque session législative : on en a ainsi pour les ans V, VI, VII et VIII. Nous avons reproduit le premier type, parce que c'est celui qui correspond à l'époque que nous signalons plus loin (p. 581

narchiques. La Convention elle même, cédant à l'impulsion, adoptait la Constitution de l'an III (août 1795), non seulement plus aristocratique, mais plus autoritaire que celle de 1791 : un corps législatif dit des *Cinq-Cents*, à cause du nombre de ses

membres, un sénat, sous le nom de *Conseil des Anciens*, et, au-dessus de tout cela, le *Directoire*, pouvoir exécutif, véritable monarque à cinq têtes, bien plus puissant que le *roi des Français* créé par la Constituante.

Même après sa victoire du camp de Grenelle sur les débris des Jacobins, parmi lesquels périrent les terroristes lyonnais Bertrand et Cusset et le Forésien Javogues, de sinistre mémoire, (10 septembre 1796), cette nouvelle forme gouvernementale n'amena ni le bien-être, ni la justice, ni le calme. On ébaucha quelques œuvres de réorganisation. A Lyon, la Bourse, une bibliothèque, une école centrale furent installées dans les locaux appartenant à l'Etat ; on formait le Jardin des Plantes ; l'Administration des hospices était rétablie (18 mars 1797) ; le Bureau de bienfaisance créé ainsi qu'un cours de chirurgie, sous la direction du célèbre Marc-Antoine Petit (3 novembre 1797) ; l'Argue était rétablie (15 mars 1798) et la Société d'agriculture fondée (29 mars). La Guillotière fut rendue au département du Rhône (novembre 1795) ; 1 million fut versé dans la caisse de prêt de la ville pour rétablir nos manufactures (24 juin 1795) ; quelques métiers se remirent en activité ; un pont de bois remplaça le pont de bateaux (16 juin 1797). Mais, d'un autre côté, le Directoire prenait des mesures oppressives : la garde nationale était désarmée, le cénotaphe des victimes était incendié la nuit (janvier 1796), l'Administration départementale du Rhône destituée (26 février), la muni-



Fig. 637. — TIMBRE

Depuis la Révolution, et conformément aux principes d'égalité, il n'y eut plus qu'un type uniforme pour les timbres des divers départements ; et, à partir de la fin du Directoire, on adopta pour motifs des personnages allégoriques, imitation banale de l'antique, sans aucun sens symbolique, comme sans aucune originalité. Celui qui figure ci-dessus est le dernier modèle ayant quelque intérêt. Il est d'un caractère tout militaire : un bonnet phrygien, une pique, une bombe enflammée en sont les symboles. Du reste, le style a toute la raideur et la sécheresse de l'ornementation de cette époque.

cipalité morcelée en trois, dites du *Nord-Ouest*, du *Midi* et de l'*Ouest* (mars et juillet 1796), et les administrateurs étaient à la nomination du Pouvoir exécutif ; un nouveau camp était établi aux Brotteaux (août 1796), et il était institué (7 avril 1797) un *Bureau central* de police, composé de bourgeois dévoués à la faction révolutionnaire. Moins tolérants que Robespierre, qui avait décrété la liberté des cultes et laissé à chacun le droit de célébrer à son choix, le dimanche ou le décadi, les nouveaux maîtres de la France, tout en observant le décret de la Convention qui avait rouvert les églises du clergé schismatique (septembre 1795), traquaient avec fureur les prêtres insermentés.

D'autre part, la vengeance ne désarmait pas contre les Jacobins ; les meurtres, quoique plus rares, ensanglantaient encore les rues ; l'Hôtel-Dieu lui-même en devenait le théâtre, et un terroriste y était poignardé en plein jour, sans que l'on pût ou que l'on voulût arrêter l'assassin. La misère avait fait multiplier les crimes : des bandes de scélérats au visage noirci, les *machurés*, comme on les appelait, infestaient les campagnes et pénétraient parfois jusque dans la ville.

Les mœurs de la bourgeoisie et de l'aristocratie, au lieu de s'améliorer à la suite de si éclatantes et terribles leçons, étaient descendues au dernier degré d'avilissement et de corruption. La spéculation se jetait avec avidité sur les biens des communautés religieuses. Les monuments étaient démolis, les œuvres d'art vendues à vil prix et dispersées ; les vastes jardins qui répandaient l'air, la lumière au milieu de nos maisons entassées et semaient des bosquets de verdure à travers les masses noires de nos maisons, ces oasis étaient livrées aux maçons ; les gais ombrages tombaient sous la hache, les parterres étaient remplacés par les pavés des rues et, à la place des bosquets riants et salubres, s'élevaient d'immenses et maussades édifices où s'entassaient, dans des appartements insuffisants, tout une population de pauvres

travailleurs à qui le propriétaire marchandait l'air et la lumière, comme le négociant lui marchandait son pain et son maigre salaire.



Fig. 638. — ÉGLISE DES JACOBINS AVANT LA RÉVOLUTION
D'après Lallemand, *op. laud.*

Le monastère des Jacobins a été celui des biens ecclésiastiques qui a subi les transformations les plus nombreuses et les plus variées. Il occupait tout l'espace compris entre la rue de la République, la place Bellecour, la rue Saint-Dominique prolongée jusqu'à la rue Mercière et la rue Confort. Des aliénations successives livrèrent au public la place des Jacobins et à des particuliers l'emplacement des maisons qui l'enserrèrent de tous côtés. La place, qui est aujourd'hui carrée, était alors triangulaire et resta telle jusqu'à l'établissement de la rue de l'Impératrice (aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville).

Les deux monuments que l'on voit sur cette gravure sont : l'un un obélisque érigé en 1627, et qui portait le nom de Dieu écrit en plusieurs langues; l'autre une fontaine construite et décorée par Perrache en 1760. Ces monuments furent détruits en 1794. Quant à l'église, elle fut d'abord conservée et devint le siège d'une paroisse affectée au culte constitutionnel, sous le vocable de Saint-Pothin. Le jardin devait être traversé par deux rues se croisant à angle droit, la rue principale du nord au sud n'aboutissait ni à la place Confort ni à celle de Bellecour, elle devait déboucher par deux raccords sur la rue Saint-Dominique et la rue Bellecordière aujourd'hui de la République. (*Cf.* page et fig. suivantes.)

On agiotait sur le papier-monnaie, on exploitait la misère, on affamait le pauvre pour s'enrichir; à peine échappé au fer de l'échafaud, on ne songeait qu'à jouir et à se jeter dans le tourbillon du plaisir; il y avait cinq théâtres dans la ville et les plus ardents

ennemis des terroristes allaient applaudir M[lle] Maillard, qui s'était

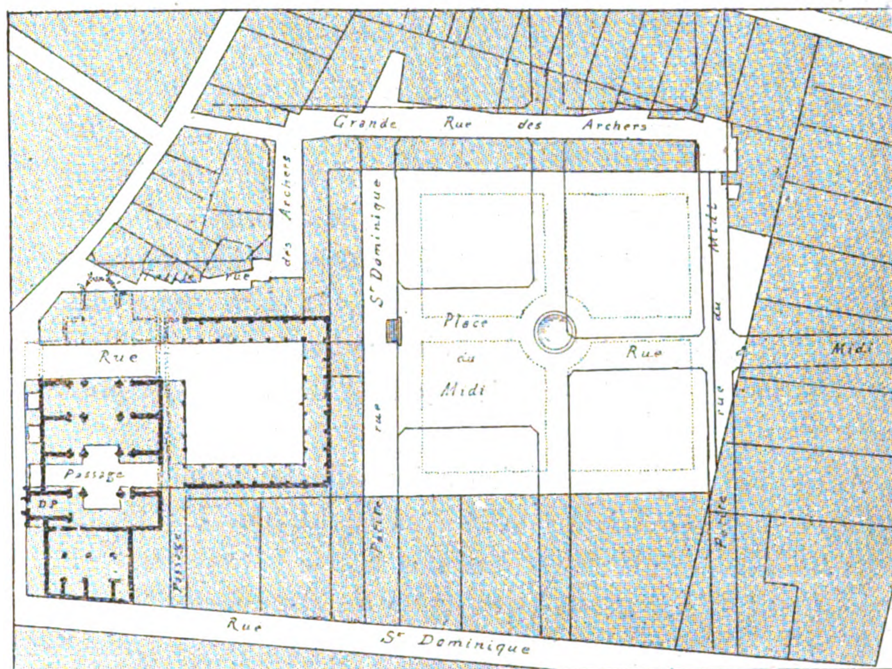


Fig. 639. — PROJET DE LOTISSEMENT DU COUVENT DES JACOBINS ET ÉTAT DES LIEUX DE 1800 A 1820.

En 1795, après le siège, on proposa, à l'égard du couvent des Jacobins, un plan plus radical. La grande rue, appelée *rue du Midi*, devait s'ouvrir de la place Confort à celle de Bellecour, à travers les maisons particulières et l'église, qui devait être remplacée par un marché couvert. Trois rues transversales coupaient la première à angle droit; deux d'entre elles s'étendaient de la rue Bellecordière à la rue Saint-Dominique, la troisième se terminait à l'est sur la rue des Archers; une place était ménagée au milieu. Le dessin de ce projet a été reproduit en fac-similé, dans le volume de planches que vient de publier le R. P. Michel Cormier, sous le titre de l'*Ancien Couvent des Dominicains* en attendant le texte de l'ouvrage. Ce projet resta sans exécution. En 1797, les habitants du quartier réclamèrent vainement, pour être rendue au culte, l'église qui avait été transformée en remise. Elle fut vendue et démolie en partie, comme on le voit sur le plan ci-dessus; elle était, en outre, traversée par un passage et le vestibule de l'entrée (D. P.) servait de dépôt pour les pompes à incendie. En 1803, le cloître fut affecté à une école secondaire qui dura peu d'années. Après sa suppression, le cardinal Fesch, en 1807, réclama le bâtiment pour y établir un petit séminaire. Cette demande n'eut pas de suite, et, dix ans après, on y transféra l'hôtel de la Préfecture. Les quatre travées de l'église qui existaient encore, mais dans un état complet de dégradation, furent démolies, en 1820, pour dégager l'entrée de l'édifice. Enfin, de nos jours, la Préfecture elle-même, admirablement installée, a été démolie, et le jardin qui était très vaste, a été détruit pour donner passage à la rue de l'Impératrice et à l'inutile rue Gasparin.

fait adorer à Notre-Dame de Paris, sous le costume de la déesse

Raison. L'ambassadeur de Turquie traversait-il notre ville (24 juin, 3 juillet 1797), les belles lyonnaisses se disputaient l'honneur de lui être présentées, de prendre place sur son sofa pour obtenir le témoignage de son admiration, et ce fut pour elles une gloire incomparable qu'il eût appris à Lyon le mot français *charmantes!* La pudeur publique n'existait plus, la toilette pour les femmes était devenue l'art de se dévêtir ; enfin, le divorce avait, pour ainsi parler, régularisé la prostitution parmi les hautes classes. La férocité dans les mœurs politiques, la dépravation dans les mœurs privées, tel était le fruit que l'on avait recueilli de si douloureuses expériences, de leçons si terribles et si providentielles.

Au milieu de cette corruption universelle, les vertus domestiques et sociales s'étaient refugiées parmi les humbles. Comme à l'origine du christianisme, Jésus et la morale ne trouvèrent asile que parmi les pauvres. A part quelques familles privilégiées de la noblesse et de la bourgeoisie, qui avaient conservé les antiques traditions de vertu et de religion ou que les calamités du temps y avaient ramenées, c'était parmi le peuple que brûlaient encore, comme le feu sous la cendre, les dernières étincelles de la morale et de la foi. Tandis que les classes dirigeantes vivaient sans Dieu, se vautraient dans la corruption, les paysans, dans les campagnes, donnaient, au péril de leur vie, asile aux apôtres de la religion; de pauvres ménages d'ouvriers, dans la ville, s'enfermaient le soir pour prier autour d'une pieuse image ; tous les dimanches, tantôt ici, tantôt là, on dressait dans la pièce la plus reculée, sur une table, un autel grossier, et un prêtre venait, déguisé en soldat, dire la messe à quelques fidèles secrètement rassemblés ; s'il naissait un enfant, la sage-femme le portait baptiser furtivement au fond de la cour des Archers où dans quelque autre retraite qui abritait un prêtre insermenté.

Tandis que l'on égorgeait dans les rues et dans les champs, que

la vengeance transformait les honnêtes gens en assassins, que les partis s'emprisonnaient à tour de rôle, que l'on se menaçait mutuellement de l'échafaud, une pauvre servante, qui avait été elle-même incarcérée par les bourgeois révolutionnaires, à cause de son zèle pour la religion, n'avait rapporté des cachots que des sentiments de compassion et le désir de soulager ceux qui y gémissaient encore. Se réunissant avec quelques autres pieuses filles, pauvres comme elle, elle entreprit de porter secours aux détenus, sans aucune considération de parti ni de culte. Les prisons offraient alors un spectacle lamentable : sans feu, avec des vêtements tombant en lambeaux, faute de pouvoir en changer, n'ayant qu'une nourriture insuffisante et malsaine, les prisonniers étaient dévorés par le froid, la faim, la maladie et la malpropreté. Il s'agissait de leur procurer du linge, du charbon, des aliments ; ces pauvres filles, dénuées de tout elles-mêmes, y parvinrent ; elles se firent mendiantes ; les portes de Roanne, de Saint-Joseph, des Recluses s'ouvrirent devant ces héroïnes, et, tous les jours, elles venaient porter à ces malheureux, innocents ou criminels, de la soupe, des vêtements, des secours de tous genres ; elles les nourrissaient, les soignaient, les pansaient, les consolaient. A cette tâche, celle qui l'avait créée succomba, tuée par suite de fatigues et, le croirait-on, des mauvais traitements de



Fig. 640. — SOLDATS MORTS POUR LA PATRIE (Médaille commémorative en l'honneur des). *D'après* Millin, *Histoire métallique de Napoléon.* (Londres, 1819, in-folio.)

Un décret du 28 février 1800 ordonna qu'il serait élevé dans chaque département une colonne en mémoire des braves morts à l'ennemi. Ce décret, comme bien d'autres, ne fut pas exécuté, mais des médailles en gardèrent le souvenir. Celle-ci est spéciale à Lyon, comme on en peut juger par les mots écrits sur la bannière de la trompette.

quelques-uns de ceux qu'elle avait secourus ; mais son œuvre lui survécut, et, pendant plus d'un demi-siècle, la Société des *Charlottes* suppléa aux vices de l'administration publique dans le régime des prisons, tandis que le nom de Charlotte Dupin restait obscur et ignoré.



Fig. 641. — LE GÉNÉRAL MAUPETIT
Fac-similé de la lithographie de Toussaint publiée par P.-L. Chevalier.

Pierre-Honoré-Anne Maupetit, général de brigade de cavalerie, baron de l'Empire, né à Lyon, en 1771, mort en 1811. Sa famille est représentée actuellement par M. le baron Maupetit, maire de Jujurieux (Ain). M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon, a écrit une notice biographique très complète sur ce brillant officier et en a fait l'objet de son discours de réception à l'Académie de Lyon.

Voilà ce que faisaient les pauvres, pendant que les riches se disputaient le pouvoir, le poignard ou le sabre à la main, passant des assemblées d'agioteurs au spectacle, du salon au club, du boudoir au carrefour, où l'on assommait l'ennemi de la veille !

Au milieu de ces agitations, des Lyonnais, en dehors de leur pays d'origine, s'illustraient par leur mérite. La guerre, naturellement, fournit à leur activité le champ le plus vaste. Nous en avons déjà cité plus d'un et l'énumération serait longue s'il fallait mentionner tous les Lyonnais qui, depuis les premiers jours de la Révolution jusqu'à la fin de l'Empire, sont parvenus à des grades supérieurs. Ils seraient, d'ailleurs, d'un mérite très inégal. Berruyer, par exemple, bon soldat, piteux général ; il assista avec Santerre à la mort de Louis XVI, se fit battre par les Vendéens et fut relégué au poste de gouverneur des Invalides ; d'autres ne sont connus que par une fortune rapide, l'humble condition d'où

ils sortaient, les espérances qu'ils avaient fait naître et leur mort prématurée. Ainsi Duphot, fils d'un maçon de la Guillotière, mort à vingt-sept ans, général de brigade, victime de l'émeute qui éclata à Rome le 28 décembre 1797. Il faudrait citer aussi la Poype, descendant d'une des plus anciennes familles dauphinoises, qui se fit révolutionnaire par égoïsme, se déshonora au point que Napoléon ne voulut pas le garder dans son armée. Il faudrait mentionner encore Forest, Brut, Carra-Saint-Cyr, Franceschi-Delorme, Maupetit (fig. 641), Suchet, que nous retrouverons avec plusieurs autres qui se signalèrent sous l'Empire.



Fig. 642. — MONTUCLA
(Jean-Etienne, né en 1725, mort en 1799).
Fac-similé de la gravure de Niel.

Dans les sciences, Lyon compta à l'Institut, lors du rétablissement des anciennes Académies, Montucla, auteur d'une



Fig 643. — RICHE DE PRONY
Fac-similé de la gravure de Chrétien.
D'après Fouquet.

Gaspard-Clair-François-Marie-R., baron de Prony, né en 1755 à Chamelet, mort en 1839, savant mathématicien, avait écrit de nombreux ouvrages. Il a laissé son nom au frein de Prony, appareil qui sert à évaluer la force des machines. Son surnom de Prony, sous lequel il est ordinairement connu, lui venait d'un petit fief situé à Oingt, et dont l'histoire a été écrite par feu M Bedin.

Histoire des mathématiques, Prony et autres moins connus.

Dans les arts, Rondelet achevait l'église de Sainte-Geneviève-du-Panthéon et préparait son grand traité de *l'Art de bâtir*. Mais plus remarquables encore furent les Stéphanois Dupré, Desma-



Fig. 644. — RONDELET
Fac-similé d'une lithographie contemporaine.

Né à Lyon en 1743, mort à Paris, en 1829, membre de l'Institut. On trouvera une notice complète sur cet artiste dans l'ouvrage sur les architectes de Lyon, que M. Léon Charvet vient de publier, résumé sommaire d'un travail de quarante années de recherches énormes, élaboré avec l'érudition et la critique judicieuse qui distingue les écrits de l'auteur.



Fig. 645. — ANDRÉ GALLE
Fac-similé d'une photographie contemporaine.

La fabrication des armes à Saint-Etienne employait un grand nombre d'ouvriers graveurs et ciseleurs, qui décoraient les armes d'ornements en creux et même en relief. La Révolution, en limitant le travail aux armes de guerre, força un grand nombre d'entre eux à émigrer à Paris, et à Versailles, où s'était établie une manufacture d'armes de luxe. D'une grande habileté de mains, ils furent employés chez des orfèvres et devinrent graveurs de médailles. Trois d'entre eux se sont fait une réputation et ont été membres de l'Institut : Rambert Dumarest, né en 1750, mort en 1806 ; Augustin Dupré, né en 1748, mort en 1833 (celui-ci avait quitté Saint-Etienne dès 1757, il fut graveur général de la monnaie sous la République) ; André Galle, né en 1761, mort en 1844.

rest et Galle qui, de simples ouvriers ciseleurs qu'ils étaient dans leur pays natal, devinrent à Paris, successivement, les princes de la gravure en médailles.

Il n'y eut pas jusqu'aux femmes qui ne valurent à notre ville une part de célébrité. C'était à une Lyonnaise que Demoustiers adressait ses *Lettres à Emilie sur la Mythologie*, dont la vogue fut si constante et si brillante. Enfin ce fut une Lyonnaise, la célèbre Mme Récamier, qui, pendant vingt ans, tint à Paris le sceptre de la beauté.

Cependant, le caractère décidément royaliste de l'opinion s'affirmait de plus en plus. Des tentatives d'organisation insurrectionnelle se préparaient. Précy, retiré à l'étranger, entretenait des relations avec des agents royalistes. Une assez vive agitation se manifestait dans nos montagnes et nécessitait des envois de troupes, à Chevrières notamment. Pour se procurer des ressources, certains royalistes arrêtaient les diligences chargées d'argent appartenant à l'État et l'enlevaient. Ces tendances se manifestèrent par les élections partielles qui, à Lyon, envoyèrent au Conseil des Cinq-Cents des députés essentiellement monarchistes, entre autres Imbert-Colomès, le vaillant champion de la cause royaliste, et Camille Jordan, l'ancien soldat de l'armée départementale. Au fond, c'étaient les hommes de 1789 qui entraient en action pour reprendre la réalisation de leurs rêves et le pouvoir dont la Convention les avait dépossédés. Une circonstance venait récemment de donner une grande force à leurs espérances : le jeune fils de Louis XVI était mort au Temple (8 juin 1795) et la couronne revenait à Monsieur, comte de Provence, entièrement dévoué aux doctrines de la Franc-Maçonnerie et dont l'idéal était aussi le parlementarisme anglais et son régime aristocratique. Le Grand-Orient avait repris ses travaux aussitôt après la chute de Robespierre, et toutes les personnalités des loges, dont l'ambition individuelle ne l'emportait pas sur les doctrines, s'étaient ralliées autour du prétendant. Deux des directeurs, Barthélemy et Carnot, étaient favorables à une évolution vers la monarchie constitutionnelle, mais les trois autres préféraient conserver le pouvoir pour eux-mêmes. Ces derniers, débordés par la majorité monarchiste du Corps législatif qui poursuivait vivement ses desseins, sortirent de la légalité et firent appel à la force.

Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), l'épée d'Augereau, envoyé par Bonaparte, malgré une vive réclamation des Lyonnais, trancha la question et renversa le plan des Constitution-

nels. Imbert-Colomès et Camille Jordan protestèrent vainement contre cet attentat et cette violation de la représentation nationale; proscrits, ils furent forcés de fuir à l'étranger.

Vainqueur, le Directoire poursuivit son système de persécution. A Lyon, le *Bureau central*, docile instrument du despotisme directorial, multiplia ses vexations. Pendant la courte période de la puissance législative, la majorité catholique et



Fig. 646. — BONAPARTE
(Médaille frappée à Lyon en l'honneur de).
D'après Millin, *op. laud.*

Les Lyonnais oublièrent bientôt et leur sympathie pour la cause de la liberté et de la souveraineté nationale, et leur hostilité contre celui qui les avait violées. Six mois après, le 18 fructidor, ils frappèrent des médailles en l'honneur du général dont le lieutenant avait attenté à l'indépendance des représentants du peuple. La légende inscrite à l'exergue et disant : *il ne combattit que pour la paix et les droits de l'homme*, semble un éloge ironique, quand on songe au reste de la carrière de ce héros et à la protestation des Lyonnais contre l'intervention de l'armée dans les actes de la vie politique.

Il y a deux types différents de cette médaille, tous les deux gravés par Chavanne.

royaliste avait pu respirer un peu; le 2 mai, la grosse cloche de Saint-Jean, muette depuis si longtemps, avait mêlé sa voix imposante aux détonations du canon pour célébrer les préliminaires de Leoben, et ces sons aimés avaient été, pour le peuple, comme la promesse, le premier réveil de ses fêtes religieuses. Camille Jordan échouait cependant dans sa motion pour le rétablissement du culte extérieur; mais, aidé de ses autres collègues lyonnais, Béraud et Rambaud, il avait victorieusement vengé ses compatriotes des calomnies des agents du Directoire,

flétri les procédés du Bureau central et protesté contre les tentatives de mise en état de siège de notre ville.

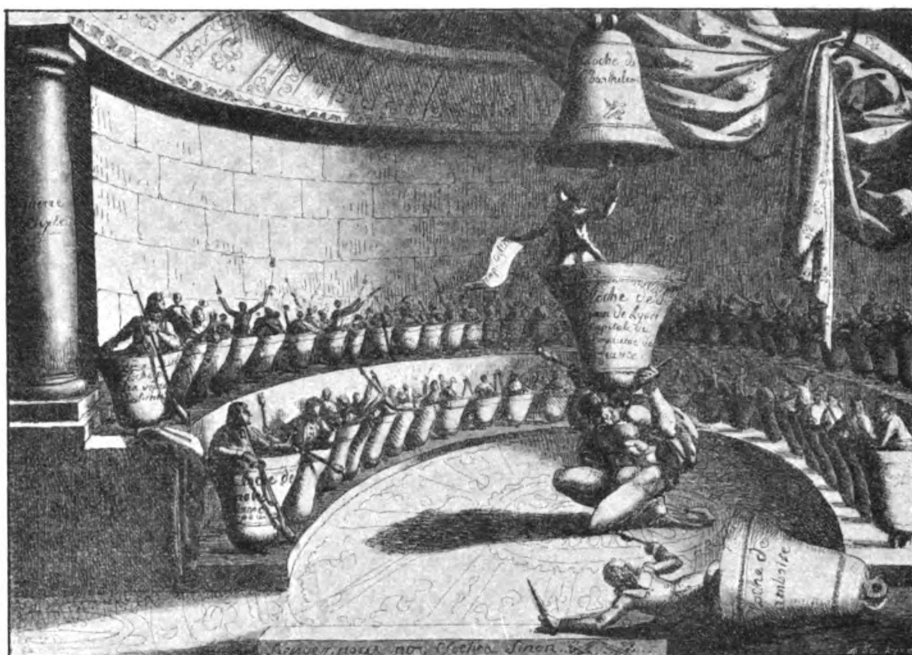


Fig. 647. — CARICATURE CONTRE CAMILLE JORDAN
Fac-similé d'une gravure du temps.

A défaut de bonnes raisons contre la motion de Camille Jordan pour le rétablissement du culte extérieur, on répondit par des plaisanteries. Il avait demandé qu'il fût permis de sonner les cloches. Il n'y eut sorte de chansons et de caricatures que cette réclamation n'ait provoquées. L'estampe ci-dessus en offre un spécimen. Le dessinateur a eu l'intention de représenter le club de Clichy où se réunissaient la majorité des représentants qui sont tous figurés siégeant chacun dans une cloche. Sur celle où paraît l'orateur, on lit : *Cloche de Saint-Jean de Lyon, capitale du Royaume de France.* C'est une allusion aux opinions monarchiques de la majorité et aussi aux tentatives faites au début de la Révolution pour amener le roi à Lyon. Sur d'autres cloches, on lit : *Cloche de Saint-Barthélemy, Cloche d'Amboise,* etc. Il fallait l'impudente audace, familière aux Révolutionnaires, pour oser rappeler la Saint-Barthélemy et les guerres de la Réforme au lendemain des massacres de la Terreur qui, en quelques mois, avaient fait couler plus de sang français que toutes nos guerres civiles du XVIe siècle tout entier.

Mais, après le 18 fructidor, l'opposition redevint plus tyrannique. Le Bureau central renouvela l'obligation du port de la cocarde aux trois couleurs, demeurée si odieuse au peuple ; il interdit le port au chapeau du gland vert noir, signe de ralliement des royalistes ;

enfin il mettait la ville en état de siège (2 février 1798). En même temps, l'échafaud se dressait de nouveau, et des prêtres, des émigrés, frappés par une loi inique, tombaient victimes de cette nouvelle Terreur. Plus intolérant que Robespierre, qui avait déclaré facultatives les fêtes décadaires, le Bureau central les rendit obligatoires; on interdit toutes les vogues, y compris même celle de l'Ile-Barbe, si ce n'est le décadi. Les églises étaient consacrées à la fois au culte constitutionnel et aux cérémonies civiles, et la Primatiale, devenue le *Temple décadaire de l'Ouest*, fut attristée par la célébration d'une fête en mémoire du 21 janvier, insultant à la fois à la religion et à la douleur des honnêtes gens (1799). Les Lyonnais, néanmoins, ne désarmaient pas ; ils résistaient avec persistance et énergie, ne craignaient pas de braver, et souvent faisaient reculer les soldats.

En ce même moment, un guerrier sorti des froides et lointaines régions du Nord traversait en vainqueur l'Italie et semblait menacer la vallée du Rhône ; le nom étrange de *Souvarou* se répétait de bouche en bouche, à Lyon, objet de mystérieuse terreur et aussi de secrète espérance, tant l'abjecte tyrannie du Directoire avait lassé toutes les âmes. Mais il passa comme un météore, et les croyants remarquèrent que les fugitives victoires des Austro-Russes n'avaient servi qu'à permettre aux Cardinaux, libres un instant, de nommer un successeur à Pie VI, mort prisonnier près de nous, à Valence.

Les choses en étaient là, lorsque le retour imprévu de Bonaparte, revenant de l'expédition aventureuse où il s'était lancé, vint donner un corps aux aspirations de la majorité. Arrivé à Lyon le 11 octobre, et logé modestement dans un hôtel (hôtel Bourbon) de la rue Amédée, appelée plus tard à cause de cela rue d'Égypte, le jeune héros, ainsi qu'on l'appelait, fut accueilli comme un sauveur : un secret pressentiment montrait en lui, au peuple opprimé, le vainqueur de ses tyrans. Cette fois, du moins,

l'instinct populaire ne fut pas en défaut; un mois après son passage à Lyon (18 brumaire an VIII, 10 décembre 1799), Bonaparte renversait le Directoire, qui tombait emportant avec lui le mépris et la haine de tous.

Quelques jours après, la Constitution dictatoriale de l'an VIII était présentée, pour la forme, à l'approbation du peuple, et la France reconnaissait qu'elle avait un maître. Dans la partie, alors très nombreuse, de la classe populaire qui avait conservé le culte de ses anciens rois, on se demandait avec anxiété s'il ne rendrait pas le trône à ses héritiers légitimes, mais l'aristocratie et la bourgeoisie, plus occupées de leurs intérêts, se ralliaient sans arrière-pensée au vainqueur, décidées à le suivre dans sa marche en avant quelle qu'elle pût être.

La Révolution oligarchique de 1789 avait enlevé à la France son drapeau et lui avait imposé des couleurs étrangères, elle lui avait enlevé ses institutions et l'avait emprisonnée dans des constitutions étrangères; enfin, ne se sentant plus la force d'en rester maîtresse, elle mettait le comble à ses crimes en la livrant lâchement à un étranger, étranger de race, de naissance et de sentiments.

Le nouveau gouvernement issu du 18 brumaire s'était condensé en une forme plus rapprochée du régime monarchique. Les trois Consuls constituaient un pouvoir plus stable et moins fractionné que celui des cinq Directeurs et déjà parmi eux l'opinion désignait un chef unique dans celui qui, par une décision que l'on jugeait modeste, s'était donné lui-même le titre de *premier*. En même temps qu'il s'unifiait, le pouvoir s'étendait et s'affermissait sur le pays : à la place des délégués temporaires de la Convention et des Directeurs, il y eut, dans chaque département un *Préfet*, cumulant en partie les attributions des gouverneurs et des intendants de l'ancien régime, ou mieux encore destiné à faire revivre, autant que l'ignorance de l'époque le permettait, les fonctions des officiers de l'Empire romain dont on lui avait donné le nom.

Pour affermir sa domination par de nouveaux succès militaires, le premier Consul, à l'imitation d'Annibal et aussi de Charlemagne, dont il rêvait d'être le successeur, franchit les Alpes pour faire lever le siège de Gênes et forcer les Autrichiens à évacuer le Piémont. Il échoua personnellement dans cette tentative; arriva trop tard pour sauver Gênes et se fit battre dans les plaines de Marengo. Mais, lorsque tout était entièrement perdu, tout fut sauvé par une de ces faveurs dont la fortune le combla dans presque toute sa carrière (14 juin 1800).



Fig. 648. — BUREAU DE PUZY
Fac-similé de la gravure de Guyot. D'après Trezel (1800-1806)

Le premier préfet du Rhône fut Raymond Verninac de Saint-Maur, qui avait débuté en 1791 à Avignon par des menées révolutionnaires; il fut plus tard ambassadeur à Constantinople et y échoua complètement. Comme préfet du Rhône, on lui doit le rétablissement de l'Académie de Lyon, sous le nom d'Athénée, et une *Description du département du Rhône*, qui renferme des renseignements intéressants, mais aussi de nombreuses erreurs voulues. Najac, son successeur (1801-1802), était un ex-ordonnateur de la marine qui avait travaillé avec beaucoup de zèle aux préparatifs de l'expédition d'Egypte. Le troisième préfet était le plus remarquable; Xavier Bureau de Puzy, officier du génie avant la Révolution, fut trois fois président de l'Assemblée nationale et eut une part très importante aux travaux relatifs à l'armée. Préfet du Rhône de 1802 à 1805, il mourut préfet de Gênes en 1806. La ville de Lyon éleva à sa mémoire, sur la place Forez, un monument composé d'une colonne antique, supportant trois couronnes de chêne, de laurier et d'olivier, surmontées d'une aigle. A la Restauration, l'aigle fut remplacée par une croix et la colonne transportée sur la place Croix-Pâquet. Le tout a été détruit, il y a une quinzaine d'années.

Moins de quinze jours plus tard, Bonaparte se hâtait de reprendre le chemin de Paris, pour recueillir les fruits d'une victoire qui n'était pas sienne, mais dont il s'attribuait toute la gloire et tout le mérite. Il arrivait à Lyon le 28 juin, cette fois non

pas en modeste officier, comme l'année précédente. Le lendemain de son arrivée, se déclarant restaurateur de la ville de Lyon, il posait la première pierre des façades dont la reconstruction avait été décidée. Puis il part pour reprendre les rênes du gouvernement en attendant que l'Autriche se décidât à la paix. Il fallut cependant, pour l'obtenir, les brillantes victoires de Moreau, plus décisives que celles de Bonaparte, et ces succès, dus à l'épée d'un émule, assurèrent le pouvoir naissant du premier Consul, en ajoutant la prépondérance extérieure aux heureux effets de ses réformes intérieures.



Fig. 649 — FAÇADES
(Médailles commémoratives de la pose de la première pierre des)

Outre cette médaille, gravée par Chavanne, il en est une autre qui représente la tête du premier consul, gravée par Mercié et qui servit aussi à la médaille de la *Consulta* cisalpine (*Cf.* fig. 650). Celle qui est reproduite ici est la médaille officielle. Bonaparte y est appelé *le réédificateur de Lyon* et la place est désignée sous le nom *Bellecour, désormais Bonaparte.* La médaille de Chavanne qualifie Bonaparte de *vainqueur et pacificateur*, et la place Bellecour est nommée *la Grande place de Lyon, détruite en l'an II*

Ce nouveau pouvoir venait à peine de s'établir que déjà un incident qui se produisit à Lyon, pouvait faire prévoir sa chute inévitable. Le traité de Lunéville (fig. 650), qui devait assurer la domination de Bonaparte, s'il avait su profiter des faveurs de la fortune, ce traité stipulait l'indépendance des républiques Batave, Helvétique, Ligurienne et Cisalpine. Napoléon s'empressa d'éluder cette disposition en provoquant à Lyon une *Consulta* ou réunion de la république Cisalpine (fig. 651) qui tint sa première séance le 13 décembre 1801 dans la chapelle du Collège. Bonaparte arriva à Lyon le 11 janvier 1802, et, sept jours après, la *Consulta* le proclamait président de la république italienne. Le traité de Lunéville était virtuellement violé, mais les puissances, lasses de la guerre, se turent, et Napoléon, pendant tout son règne, persévéra

dans ce système de violation de la foi jurée qui finit par le conduire à Sainte-Hélène.

Bonaparte, depuis qu'il était maître du gouvernement, y avait opéré un changement complet ainsi que dans toutes les branches de l'administration. Lyon, plus qu'aucune autre ville de France,



Fig. 650. — PAIX DE LUNÉVILLE
(Médaille frappée à Lyon le 9 novembre 1801 en mémoire de la)

Exécutée par le graveur lyonnais Mercié, cette médaille est un des rares monuments qui donne un portrait fidèle de Napoléon. On sait qu'il ne permit pas que son image fût représentée exactement; il la voulut idéalisée, parfois au point de n'avoir plus aucune ressemblance, comme par exemple sur ses premières monnaies. Au revers on lit dans une couronne de lauriers : *il a conquis la paix, restauré le commerce, l'agriculture et les arts. Au nom des lyonnais reconnaissants, Najac, conseiller d'Etat, préfet.*

Le même coin de la figure avait servi à frapper, quelques mois auparavant, la médaille commémorative de la pose de la première pierre des façades, citée dans la note précédente. Mais une troisième médaille, destinée à rappeler la *Consulta* cisalpine, offre des modifications importantes dans le profil, qui est singulièrement embelli. Bonaparte, jaloux déjà de présenter aux populations et à la postérité ses traits sous un aspect flatteur, avait exigé ces changements.

avait besoin qu'une main réparatrice pansât ses blessures. Huit ans après le siège et les massacres qu'elle avait soufferts, elle était encore couverte de ruines; près de vingt maisons abattues étalaient, sur la place Bellecour, leurs débris à demi écroulés et leurs caves béantes, devenues des repaires de bandits et de vagabonds; partout on rencontrait l'image de la dévastation et de l'incendie; les beaux édifices des quais du Rhône paraissaient encore troués par les boulets, éventrés par les bombes; 3200 métiers de soierie seulement avaient recommencé à battre et 20.000 âmes manquaient encore à la population de la ville. La paix générale, en rouvrant les places de l'Europe à notre commerce, provoqua un brillant réveil de la prospérité matérielle. En deux ans, le nombre des métiers en activité doubla et atteignit bientôt 10.000. Les débouchés offerts à nos manufactures dans le

Levant, la Russie, l'Amérique méridionale, etc., n'étaient pas les seules causes de cette activité, Bonaparte y avait aussi contribué directement en remettant les riches étoffes de soie en honneur, notamment en choisissant le velours pour les costumes d'apparat des consuls et des dignitaires de la République, dont le mauvais goût se trouvait ainsi compensé par le profit qu'en tiraient nos ateliers. L'expédition d'Egypte fit éclore une nouvelle industrie, celle des schalls. Les soldats avaient rapporté, parmi leur butin, de belles étoffes en poil de chèvre du Thibet, dont les Mamelucks se drapaient, et qui, la plupart, étaient encore tachées de leur sang. Les élégantes en firent un nouvel objet de parure, et nos manufacturiers s'empressèrent d'imiter ces étoffes qui, pendant plus d'un demi-siècle, ont été un aliment important et spécial du commerce lyonnais. Les autres produits manufacturiers participaient aussi à ce réveil de l'industrie. Les gazes, les crêpes, qui, malgré l'invention de Bugnon étaient, en 1792, tombés à 400 métiers au lieu de 2700 qui existaient avant la Révolution; la passementerie, réduite à un cinquième de ce qu'elle était, et qui était également exploitée à Saint-Étienne et à Saint-Chamond; la broderie, à peu près ruinée par la suppression des cérémonies religieuses et du luxe privé; la chapellerie, aussi dépréciée que la passementerie; le tirage



Fig. 651. — CONSULTA CISALPINE
(Médaille frappée à Milan en mémoire de la).
D'après Millin, *op. laud.*

Il fut frappé à Lyon, comme nous l'avons déjà dit une autre médaille relative à cet événement. Elle offre d'un côté une tête de Bonaparte gravée par Mercié, semblable à celle qui est reproduite p. 588, mais retouchée et embellie. Au revers, une inscription rappelle que les habitants du Milanais, les *Cisalpins* étaient les descendants des Gaulois, *Gallorum nepotes*.

d'or qui, privé des broderies et des étoffes brochées, son alimentation ordinaire, avait à peu près cessé ; la corroirie sensiblement diminuée, etc.; toutes ces industries reçurent une impulsion sensible, mais inégale. Seules l'imprimerie et la librairie n'eurent pas à se louer d'un gouvernement qui se montrait mal disposé pour le libre travail de la pensée et qui allait réduire la presse lyonnaise à un seul journal. Deux branches de commerce avaient prospéré, malgré ou plutôt à cause des circonstances politiques : la consommation du fer s'était considérablement augmentée par suite de dix ans de guerres, et le département de la Loire, Saint-Étienne surtout, avait décuplé la production et le nombre de ses manufactures. L'épicerie lyonnaise avait doublé le chiffre de ses transactions, élevé de 12 à 25 millions à cause de la guerre maritime qui avait fait prendre la voie de terre aux transports de denrées coloniales. Dans l'ensemble, le résultat obtenu se révélait par l'accroissement de la population de la ville qui, en deux ans, mon-



Fig. 652. — ARRIVÉE A LYON de Bonaparte le 20 décembre 1801. *Fac-similé d'une gravure de Wexelberg.*

Cette curieuse petite estampe, qui sert de frontispice à un calendrier lyonnais, porte pour légende : « Napoléon-Bonaparte, premier consul arrivant à Lyon au Palais du gouvernement, le 9 nivose an X, à 9 heures du soir, toute la ville étant illuminée ».

tait de 88.000 habitants à 123.000, avec les trois faubourgs. Les autres industries des deux départements, excepté celle des armes, n'avaient pas moins besoin d'être relevées. Les toiles du Beaujolais, les indiennes et les mousselines de Tarare, la rubanerie de Saint-Étienne et de Saint-Chamond, la chapellerie de



Fig. 653. — ENTREPÔT DES DENRÉES COLONIALES
Fac-similé réduit du dessin original de Gay.

La douane de Lyon fut, en vertu d'un arrêté des Consuls, en date de février 1803, rétablie pour percevoir les droits de sortie imposés sur les soies du Piémont formant alors les départements de la Doire, de la Sésia, du Pô, de Marengo, de la Stura et du Tanaro. Deux ans après, Napoléon établit également à Lyon un dépôt des marchandises non prohibées et des denrées coloniales. C'était, de fait, une succursale de l'entrepôt réel de Marseille, et le but déclaré de cette institution était de faire revivre le commerce de commission, qui enrichissait notre ville avant la Révolution. Le blocus continental et les autres fautes de la politique impériale ne permirent pas la réalisation de cette tentative.

La douane fut installée dans l'ancien arsenal, et le corps de bâtiment le plus au nord ayant été destiné à recevoir les denrées coloniales, fut remanié par l'architecte Gay en vue de cette destination. Il a subsisté jusqu'en 1862, époque où ce qui restait de l'Arsenal fut démoli. C'est à la présence de cet entrepôt que la rue allant de la rue du Plat à la Saône devait son nom de rue des Colonies, remplacé aujourd'hui par celui de rue du Peyrat, dont elle est le prolongement. (*Cf.* p. 528, fig. 607.)

Saint-Symphorien, de Mornand, de Saint-Andéol, les verreries de Pierre-Bénite, de Givors, créées au siècle précédent par les Neuvesel, la quincaillerie de Saint-Étienne et de Roanne et beaucoup d'autres manufactures, autrefois prospères, n'avaient pas moins périclité que celles de Lyon. Le relèvement s'opéra pour quelques-unes, mais plusieurs, surtout dans les petites localités, continuèrent à décroître, pour finir par disparaître, absorbées par les manufactures des grands centres industriels.

Le traité d'Amiens (25 mars 1802), conclu avec l'implacable

ennemie de la France, l'Angleterre, mettait un terme à la guerre qui déchirait l'Europe depuis bientôt dix ans et faisait régner la paix sur les deux mondes. Notre ville parvint alors au plus haut degré de prospérité qu'elle ait atteint sous le gouvernement de Napoléon, de même que celui-ci arrivait à l'apogée d'une puissance que l'Empire ne conserva qu'en apparence sous l'éclat trompeur du despotisme et des conquêtes.

Dans cette période transitoire qui, tout en laissant paraître des indices sensibles d'une prompte décadence, persista jusqu'à l'établissement de l'Empire, la réorganisation du pays fut complètement opérée. En ce qui concerne nos deux départements, Lyon conserva, sous plus d'un rapport, sa prééminence. Il était déjà délivré des institutions oppressives imposées par le Directoire; le Bureau central, servile et tyrannique, avait été remplacé par une Commission générale de police; mais, aussi méfiant que le Directoire, Bonaparte ne rétablit pas la garde nationale; l'autorité municipale, morcelée, retrouva son unité sous un maire unique; les sociétés savantes, le musée, les bibliothèques, le jardin des plantes furent établis; un lycée fut créé; l'enseignement populaire fut ravivé par l'initiative d'un membre de l'ancienne Congrégation de Ph. de la Salle, qui avait trouvé asile dans un bureau des coches d'eau à la Quarantaine; grâce à lui, l'éducation des enfants fut remise aux frères des Ecoles chrétiennes, improprement désignés même dans les actes officiels, sous le titre de Frères de la Doctrine chrétienne ou Ignorantins. Ils remplacèrent ainsi nos anciennes Petites écoles. Cette dernière institution n'avait pas entièrement péri cependant, et les sœurs de Saint-Charles reprirent la direction des écoles de filles. Le rétablissement des procureurs sous le nom d'avoués, celui des octrois, l'organisation des Droits réunis furent des mesures malheureuses et devenues impopulaires. Plus fâcheux encore fut le maintien de la Loterie; créée en 1762 comme œuvre de

bienfaisance, elle était devenue une institution immorale, désastreuse pour la bourse des petites gens ; supprimée avec raison par la Convention, elle avait été rétablie par le Directoire, et Napoléon, bien loin de la supprimer, la développa davantage.



Fig. 654. — SÉNATEUR
Copie d'une gravure du temps.

Habit bleu brodé d'or, manteau bleu doublé de soie jaune et retenu par un cordon d'or, gilet, culotte et bas blancs, chapeau noir à plumes blanches, cravate blanche à jabot, ceinture blanche à glands d'or. Ce costume, dessiné par David, était, comme tout ce que cet artiste fameux a composé en ce genre, du plus mauvais goût, étriqué, raide, et rendu plus disgracieux par l'emploi du velours, étoffe qui ne drape pas.

Sous le rapport judiciaire, Lyon devint le siège d'une Cour d'appel, dont le ressort comprit les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ain, du Léman et du Simplon ; à cette circonscription correspondait la *Sénatorerie* de Lyon, c'est-à-dire la résidence d'un sénateur à vie (fig. 654) qui y avait une maison et une dotation de 25.000 francs, avec obligation d'y séjourner au moins trois mois par an. Lyon fut aussi le chef-lieu de la 19e division militaire, qui comprenait les cinq départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal et du Puy-de-Dôme. Notre ville fut également le centre de la 12e légion de gendarmerie, composée de deux escadrons, le 23e occupant la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme et le 24e le Rhône et la Loire. La création de la Légion d'honneur fit naître une classification géographique de la France en treize cohortes ; le Rhône et la Loire firent partie de la septième, qui embrassait, en outre, la Haute-Loire, le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Allier, l'Ain et l'Isère et dont le chef-lieu était à Vienne. Cette cohorte avait pour chef le maréchal Ney. Enfin Lyon fut, sous le régime impérial, une des trente-huit *bonnes villes de l'Empire*, lesquelles avaient le privi-



Fig. 655. — ARMOIRIES DE LYON sous le premier Empire.

Fac-similé de la gravure de l'Armorial de l'Empire.

De gueules au lion d'argent la queue fourchue, au chef des bonnes villes de l'Empire.

La queue fourchue, donnée à notre lion héraldique, était une invention du créateur du nouveau système de blason, et qui avait imaginé de distinguer les lions des armoiries des villes en leur donnant une queue fourchue. Le chef des bonnes villes de l'Empire, étant toujours de gueules, ne se distingue pas sur le champ de notre blason qui est de la même couleur. Un ancien héraldiste n'aurait pas manqué de réparer ce mauvais effet artistique en *soutenant* ce chef d'un *filet d'or*.

lège d'envoyer leurs maires assister au couronnement, et dont les armoiries portaient pour insignes de ce rang un *chef de gueules chargé de trois abeilles d'or.*

De toutes ces rénovations, la plus importante au point de vue moral fut celle qui résulta du Concordat conclu avec le Pape. La réouverture des églises, en 1799, les avait livrées aux prêtres schismatiques, à qui seuls le Directoire avait permis l'exercice du culte. Un Lyonnais, Claude-François-Marie Primat, évêque constitutionnel de Cambrai, fut nommé, en 1798, évêque de Lyon, malgré la protestation de Mgr de Marbœuf, et établit son siège métropolitain dans l'église de Saint-Nizier. Il y tint un synode et y consacra même l'évêque schismatique d'Autun. Cependant le pape avait nommé un administrateur apostolique du diocèse et, sous le régime consulaire, les oratoires

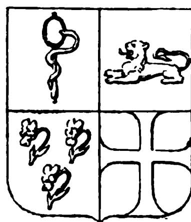


Fig. 656.

J.-M. PRIMAT évêque constitutionnel de Lyon, de 1798 à 1802.

Jean-Marie Primat était né à Lyon en 1746. Curé à Douai, il fut évêque constitutionnel de Cambrai en 1791, puis transféré à Lyon, et mourut archevêque de Toulouse en 1816. Il avait été comte sénateur sous l'Empire.

Les armes qui figurent ci-contre ne sont naturellement pas celles qu'il portait comme évêque de Lyon — il n'en existait pas à cette époque — mais le blason qui lui fut attribué quand il devint archevêque de Toulouse et sénateur. Elles sont *écartelées : au 1er d'azur à un miroir tortillé d'un serpent d'argent qui est de comte sénateur; au 2e d'azur au lion gisant d'or; au 3e d'argent à 3 violettes au naturel; au 4e d'azur à la croix patée d'or.*

Ce rébus héraldique n'est pas facile à deviner. Le lion rappelle peut-être le lieu de naissance du prélat, la croix, sa dignité; quant aux violettes, on aurait bien dû en donner l'explication à la postérité.

catholiques se multiplièrent dans les maisons particulières. Le Concordat ayant fait cesser le schisme, Napoléon nomma au siège de Lyon son oncle Joseph Fesch, et, grâce à cette circonstance, notre diocèse reprit tout son éclat et recouvra ses anciennes limites et même au delà. Il récupéra le diocèse de Saint-Claude, qui avait été formé à ses dépens en 1744, et obtint toute la partie du diocèse de Belley qui avait

D'origine suisse, Joseph Fesch était frère utérin de la mère de Napoléon. Après avoir été séminariste, il avait quitté la soutane et était devenu commissaire des guerres; nommé archevêque de Lyon par son neveu, il exerça son ministère avec beaucoup de conscience. Exilé en 1815 comme membre de la famille impériale, il se retira à Rome où il mourut. En son absence, le diocèse fut administré à partir de 1822 par Mgr de Pins, archevêque *in partibus* d'Amasie. La biographie du cardinal Fesch a été écrite par l'abbé Lyonnet, plus tard archevêque de Toulouse, mais on ne doit pas la lire sans la contrôler à l'aide des observations faites par l'abbé Cattet.

Les nombreux portraits de ce prélat diffèrent tellement qu'on est forcé de les reconnaître absolument inexacts. Nous avons choisi celui qui a été gravé d'après le buste de Canova et qui offre ainsi une sérieuse garantie de ressemblance.

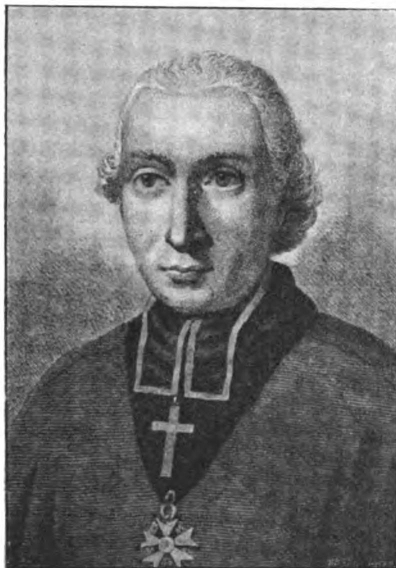


Fig. 657. — LE CARDINAL FESCH
Archevêque de Lyon de 1802 à 1839.
Fac-similé de la gravure de Pourvoyeur, d'après Canova.

été perdue en 1790 dans la formation de l'évêché départemental de Bourg. En outre, le nouvel archevêque reprit le titre de Primat des Gaules, dont un arrêt injuste du Parlement avait, sous Louis XIV, dépossédé nos prélats pour complaire à l'archevêque de Rouen, fils de Colbert (*Cf.* p. 355, fig. 451) ; de plus, il y joignit les désignations honorifiques d'archevêque de Vienne et d'Embrun, dont les diocèses avaient été supprimés. Il étendit sa suprématie sur les évêques de Mende, de Valence, de Grenoble et de Chambéry. Napoléon n'avait rien

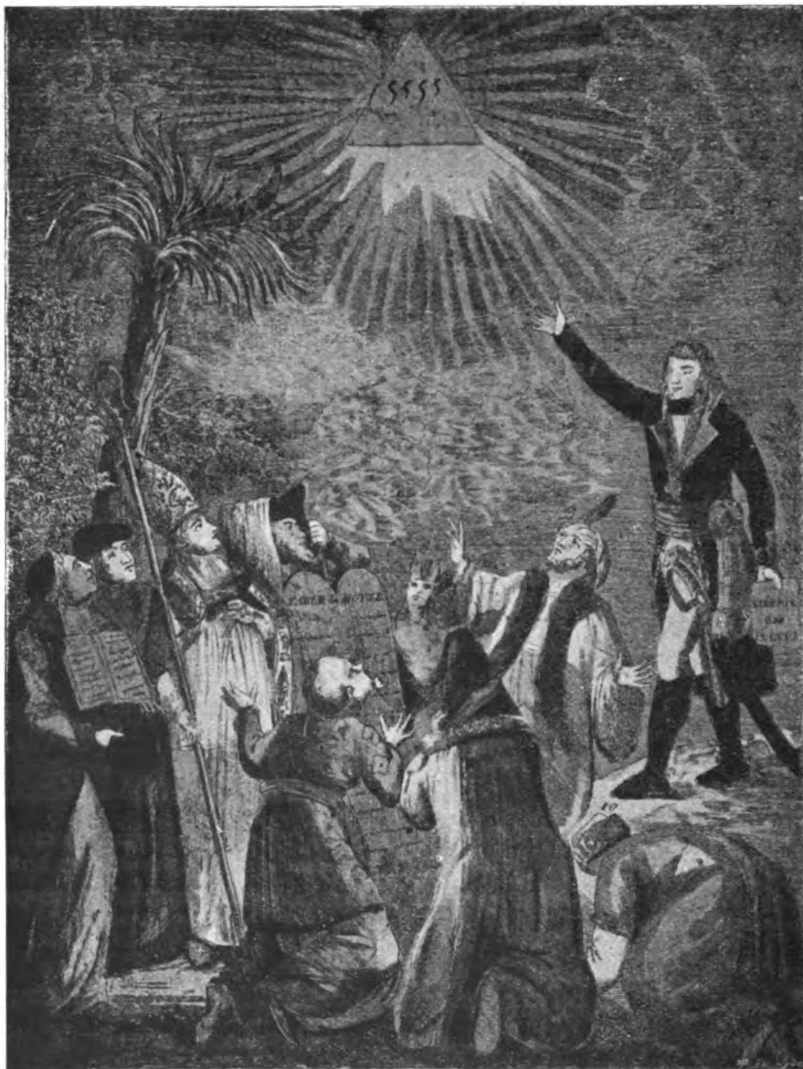


Fig. 658. — LA LIBERTÉ DES CULTES MAINTENUE PAR LE GOUVERNEMENT

Estampe populaire publiée à Lyon par Gentot.

Cette gravure, d'une exécution hâtive et grossière, porte pour titre : *Liberté des cultes maintenue par le Gouvernement*. Elle est accompagnée d'une *Explication* facilitée par un numérotage qui indique : « 1, Bonaparte montrant l'Etre suprême : 2, un évêque catholique; 3, un juif; 4, un quaker; 5, un ministre protestant; 6, un bonze, prêtre chinois; 7, un évêque grec; 8, un mexicain; 9, un mahométan; 10, un idolâtre des Indes. » Au dessous on lit : « Un gouvernement sage protège toutes les religions. Vous êtes tous frères, aimez tous le gouvernement sous lequel vous vivez. »

négligé pour donner de l'éclat au siège où il avait fait asseoir un membre de sa famille.

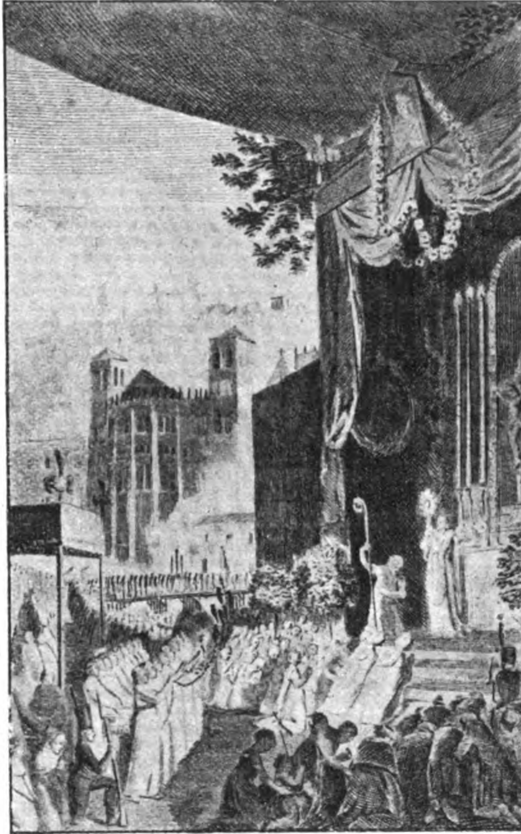


Fig. 657. — LA FÊTE-DIEU RÉTABLIE A LYON.
Fac-similé de la gravure de Pezant.

Cette petite gravure, qui sert de frontispice aux *Etrennes religieuses* de 1804, représente un reposoir, d'où l'on donne la bénédiction du Saint-Sacrement. Au fond, on distingue la cathédrale de Saint-Jean et la procession traversant la Saône sur le pont volant. Chateaubriand, qui se trouvait à Lyon à ce moment, fut frappé du spectacle imposant qu'offrait cette cérémonie; il écrivit à ce sujet quelques lignes, dont un extrait sert de légende à la gravure : « Quelle est donc cette puissance extraordinaire qui promène ces cent mille chrétiens à travers ces ruines? » (9 juin 1803.)

Par compensation, le culte réformé était établi également à Lyon; on lui attribuait l'ancienne Loge du Change pour ses exercices. Le gouvernement favorisait également l'installation d'une colonie israélite dans notre ville où elle eut une synagogue dès 1807. Par la suite, il en fut de même à Saint-Étienne. En agissant ainsi, Napoléon obéissait à des considérations diverses. Imbu, en toutes choses, des doctrines les plus arriérées de la république romaine et aussi des principes systématiques du XVIIIe siècle, Napoléon crut faire œuvre de génie en organisant officiellement à Lyon les cultes israélite et protestant. C'était afficher des prétentions à la tolérance philosophique.

c'était se faire pardonner par les athées et les déistes le rétablissement de la religion, c'était enfin se donner des armes contre les catholiques lyonnais, dont l'exercice du culte pouvait, d'après certains articles du Concordat, être entravé dans ses manifestations. Aussi, quoique les protestants ne fussent qu'une infime minorité, quoique les juifs ne comptassent même pas comme nombre, ils eurent les uns un temple, les autres une synagogue (rue d'Amboise, puis ancienne rue Bellecordière, n° 14). Le gouvernement les attira à Lyon de manière à y constituer des colonies qui, par l'esprit d'envahissement familier à ces deux castes, devaient bientôt prendre dans la cité une importance bien plus grande que ne le comportaient leur nombre et les services qu'ils lui rendaient.

A ce moment, Bonaparte, après avoir ainsi réorganisé l'État, n'avait plus qu'à ajouter un titre souverain à la souveraineté effective qu'il possédait déjà. Il le fit, et par cela même, il fonda avec son empire les principes de sa ruine inévitable. L'insuffisance de ses conceptions ne lui permettait pas de créer un ordre nouveau; il n'eut pas assez d'énergie, de grandeur d'âme pour restaurer le passé et chercha un moyen terme qui n'était ni le passé, ni l'avenir, n'ayant pas suffisamment du passé pour reprendre la marche interrompue des institutions et en ayant trop pour avancer librement dans une voie nouvelle. Napoléon ramassa toute la défroque des anciens gouvernements de Rome et de la France, sans savoir s'en approprier l'esprit. Il prit l'aigle des Césars, les abeilles de Chilpéric, le sénat de Rome, le champ de mai des Mérovingiens, une toque de troubadour, une tunique romaine de tragédie; il ceignit une épée d'opéra-comique, s'arma d'un bâton de chantre qu'il crut être le sceptre du grand Charles, contrefit la croix de Saint-Louis, fabriqua une noblesse avec un blason en rébus de confiseur; il voulut enfin être sacré par le pape comme Charlemagne et, pour comble d'aberration, rêva de rétablir l'empire carlovingien. L'incohé-

rence des idées, des doctrines, des institutions égalait l'incohérence des formes extérieures. L'âme, la vie manquait a ce fantôme du passé ; ce n'était pas un gouvernement, un empire, mais une mascarade et cela ne pouvait durer qu'un carnaval d'années.

Des incidents sinistres et sanglants furent les présages des épouvantables épisodes qui allaient marquer l'existence de ce gouvernement désastreux. Cet empire, qui devait coûter tant de sang à la France et à l'Europe, fut fondé dans le sang. La mort du duc d'Enghien et de Pichegru furent les prémices de ces hécatombes humaines, sacrifiées à l'établissement de la dignité impériale, et, au lendemain des fêtes du couronnement, douze condamnés politiques montèrent sur l'échafaud pour affermir le nouveau trône. Il ne tint même qu'à la fermeté d'un Lyonnais qui siégeait parmi les juges, il ne tint qu'à lui que Moreau lui-même ne fût sacrifié à l'ombrageuse jalousie de son heureux rival.



Fig. 660. — CLAVIER (Armes parlantes de) *D'après son ex-libris.* *D'or à un clavier de gueules d'argent et d'azur.* Etienne Clavier, né à Lyon, en 1762, d'abord avocat dans sa ville natale, puis conseiller au Châtelet et enfin juge au Tribunal criminel de la Seine. Quand Moreau fut traduit en jugement, on insista auprès de Clavier pour qu'il prononçât une condamnation à mort, en lui promettant que Napoléon ferait grâce au général. « *Mais à nous*, répliqua Clavier, *qui nous fera grâce?* »

Mais la nation, éblouie par les événements extraordinaires qui s'accomplissaient avec une rapidité vertigineuse, ne voyait rien que l'éclat extérieur de ce nouveau pouvoir. L'établissement de l'Empire, le couronnement, le voyage du pape Pie VII, qui vint lui-même sacrer le nouveau Souverain, achevèrent de jeter sur les esprits comme sur les consciences, un voile d'erreur qui obscurcissait et la vérité et le sens moral.

Le passage du Souverain Pontife à Lyon à deux reprises, aller et retour (1804 et 1805), est un des événements les plus remar-

quables qui aient alors marqué, dans les annales de notre cité, par l'éclatante manifestation religieuse qu'elle provoqua (fig. 662) et qui montrait combien, après de si longues années d'athéisme officiel et de schisme ecclésiastique, le catholicisme avait conservé d'empire sur la population.

Dans l'intervalle des deux visites de Pie VII, l'empereur, accompagné de l'impératrice Joséphine, vint une quatrième fois à Lyon (10 avril 1805); il y visita l'exposition des produits de la région. C'est alors qu'il accorda à Jacquard, le plagiaire de Vaucanson, un privilège qui entrava longtemps l'application pratique de l'invention de l'illustre mécanicien grenoblois et retarda les progrès de l'industrie locale.



Fig. 661. — LE PAPE PIE VII
Médaille populaire frappée à Lyon lors de son séjour, en 1805.
D'après un exemplaire de plomb.

La population continuait à s'accroître, mais médiocrement; le nombre des métiers restait à peu près stationnaire; l'établissement du Conseil des Prud'hommes, de la Condition des soies, d'une succursale de la Banque de France (fig. 663), la construction d'une halle aux blés, de deux ponts, l'un à Serin, l'autre de Bellecour à l'Archevêché (1808), témoignaient d'une situation prospère.

Mais l'un de ces ponts rappelle par sa dénomination une des grandes illusions de Napoléon et qui fut le point de départ de sa chute. Entraîné, faute d'idées personnelles, par l'exemple du passé, il rêvait le rétablissement de l'empire de Charlemagne. Le traité de Tilsitt avec l'empereur de Russie lui sembla être le

moyen de réaliser plus complètement ce projet. D'une part, Alexandre aurait été empereur d'Orient avec Constantinople ; de

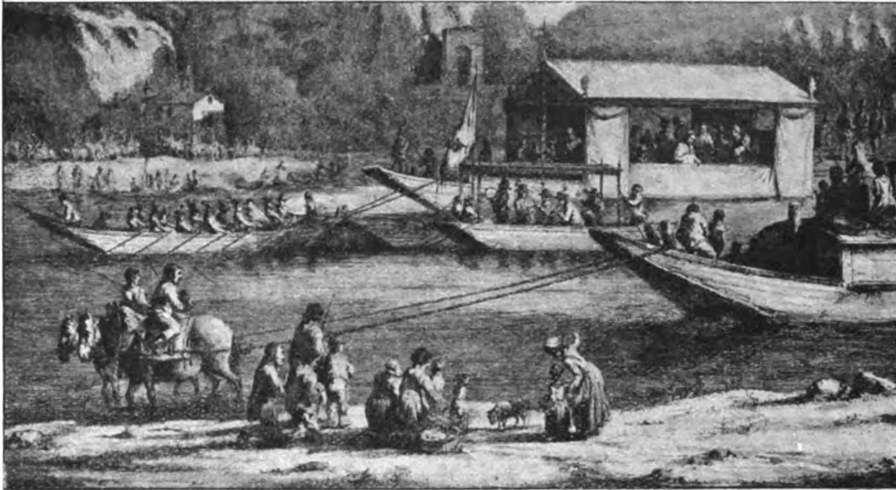


Fig. 662. — LE PAPE PIE VII VISITANT LES BORDS DE LA SAONE
Fac-similé partiel de l'eau-forte de J.-J. de Boissieu.

Le premier séjour du Pape à Lyon fut très court Il arriva le lundi 19 novembre 1804 et repartit le surlendemain pour assister au couronnement de Napoléon. Ce fut à cette occasion que, le mardi 20, du balcon de la maison Henri des Tournelles, n° 3, il donna sa bénédiction à la foule qui couvrait la place Bellecour. Une inscription dans un cartouche ovale rappelle encore cet événement La seconde fois, le Pape, revenant de Paris, arriva à Lyon le mardi de Pâques, 16 avril 1805, et y séjourna jusqu'au samedi 20. Il donna une seconde fois sa bénédiction au peuple sur la place Bellecour, visita Fourvière, les hôpitaux, etc. On le conduisit aussi à l'Ile-Barbe dans un bateau richement orné, escorté d'autres barques. Ces bateaux avaient été préparés pour conduire, quelques jours auparavant, Napoléon et Joséphine à la fête de l'Ile, le lundi de Pâques, projet qui n'avait pu être réalisé à cause de la pluie.

Nous n'avons pas reproduit le paysage figuré sur l'estampe originale, parce qu'il est absolument faux. On y voit, par exemple, le château de Pierre-Scize qui était alors démoli et le château de la Duchère qu'il est impossible d'apercevoir en même temps que Pierre-Scize. J.-J. de Boissieu n'avait nul souci de l'exactitude et la sacrifiait impitoyablement à l'effet artistique. Nous avons déjà signalé ce défaut, à propos de l'ascension de Montgolfier (p. 428, fig. 522) ; la même remarque a dû être faite au sujet de la vue de la porte de Vaise (*Entrée de Charles IX à Lyon, op. cit.*) et M. l'abbé Forest a signalé une inexactitude non moins flagrante dans la vue de Savigny (*Le Prieuré de Tarare*). Ce défaut enlève à ces belles gravures toute valeur historique et n'est pas sans avoir, sous ce rapport, de graves inconvénients. Ainsi, par exemple, feu M. Meynis qui, dans les *Grands souvenirs de l'Eglise de Lyon*, a reproduit intégralement l'estampe que nous ne donnons que partiellement, en a conclu que le château de Pierre-Scize n'était pas encore démoli en 1805 et a cru devoir rectifier le témoignage de l'histoire d'après celui de l'artiste.

l'autre, Napoléon aurait rétabli l'Empire d'Occident et rendu à Rome le rang de capitale. Dès ce moment, l'annexion de l'Espa-

gne et du Portugal, aussi bien que celle des États pontificaux, fut résolue dans son esprit ; et, pour réaliser ces usurpations, il choisit comme instrument un de nos compatriotes, dont il avait expérimenté la docilité et la discrétion dans les charges d'ambassadeur et de ministre de l'Intérieur. Champagny fut nommé, au mois



Fig. 663. — BILLET DE BANQUE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LYON
D'après Pillart, collection Rozas.

La Banque de France fut créée, aux dépens des banques privées, par Napoléon, qui voulait s'en faire un instrument de crédit au profit de son gouvernement, ce qui entrava le développement de cette institution, qui ne reprit son libre essor qu'à partir de 1815. La succursale lyonnaise de la Banque de France fut créée, en 1808, sous le titre de *Comptoir d'escompte*. Les événements de la fin de l'empire amenèrent sa disparition. Comme on le voit, par cette figure, elle avait un papier spécial.

d'août 1807, ministre des Relations extérieures et se fit l'agent servile de toutes les manœuvres perfides et iniques que son maître lui imposa dans ce but.

Les faits sont connus. Ici, ce sont des princes attirés traîtreusement, puis arrêtés et dépouillés, comme par un véritable chef de brigands ; là, c'est le Pape à qui on impose un rôle inacceptable, indigne de ses devoirs de chef de l'Eglise universelle, et

à qui on enlève également et ses États, et sa liberté. On connaît aussi le résultat de ces attentats : les désastres de la guerre d'Es-



Fig. 664.
J.-B. NOMPÈRE DE CHAMPAGNY, DUC DE CADORE
Fac-similé d'après Mme de Noireterre et Velyn.

Né à Roanne en 1755, successivement officier de marine, député à la Constituante, ambassadeur, ministre de l'Intérieur puis des Relations extérieures, pair de France en 1814, sénateur pendant les Cent Jours, de nouveau pair de France sous la Restauration et enfin sous la monarchie de Juillet, il mourut en 1834. On lui a reproché la facilité avec laquelle il servit tous les gouvernements; cela peut très bien se justifier par le désir d'être utile à son pays, quel qu'en soit le souverain. Mais ce qui ne peut s'excuser c'est d'avoir été l'instrument servile de Napoléon dans ses odieuses entreprises contre l'Espagne et contre le Pape. Il en a fait l'aveu lorsque, destitué par Napoléon, il lui dit qu'il avait à se reprocher seulement de lui avoir trop fidèlement obéi. Il s'est très mal défendu dans ses mémoires en alléguant la pureté de ses intentions. Avec une telle excuse on peut autoriser tous les crimes; comment, par exemple, se justifier, lui, catholique sincère, d'avoir déclaré au Pape que « l'Eglise gallicane allait rentrer dans toute l'intégrité de sa doctrine », d'avoir témoigné son mépris des armes spirituelles dont « les lumières du siècle arrêteraient l'effet »? Comment, plus encore, se justifier d'avoir accusé le roi Joseph de trop d'indulgence, de lui avoir reproché de ne pas faire fusiller assez d'Espagnols, de ne pas piller assez les églises? Et Champagny était un caractère doux, ennemi des violences, un excellent père de famille, et, cependant, il se faisait l'organe des plus mauvaises, des plus cruelles doctrines. Précisément parce qu'il aimait sa famille à lui, il finissait par oublier les autres et s'aveuglait lui-même, remplissait des charges bien moins pour servir le pays et la cause de la justice que pour assurer le sort de ses enfants. M. Léon Mercier a publié, dans le *Roannais illustré* (année 1889), une excellente biographie de Champagny, où il a utilisé la correspondance particulière et inédite de ce personnage. On y voit percer à chaque ligne et aussi dans les lettres de sa femme, les constantes préoccupations de l'intérêt de ses enfants; sentiment louable assurément et qui se manifeste dans ses lettres, d'une manière touchante, mais qui en arrive, en réalité, à devenir coupable.

pagne qui commencent par la capitulation de Baylen, dont un des nôtres, Chabert, l'ancien révolutionnaire, fut le négociateur. Pendant les six années de succès et de revers que dura cette déplorable guerre, un Lyonnais, Suchet, s'illustra et gagna

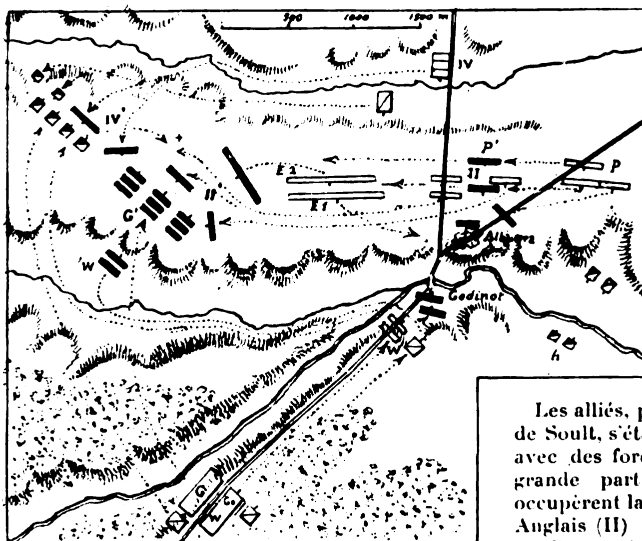


Fig. 665. — GODINOT A LA BATAILLE D'ALBUÉRA

La fin tragique de notre malheureux compatriote (octobre 1811) fut le résultat d'injustes reproches qui lui furent adressés. Ainsi l'on prétendit qu'il avait été cause de la perte de la bataille d'Albuéra. Nous lui devons une justification ; ce sera le simple exposé de l'affaire.

Les alliés, pour arrêter la marche de Soult, s'étaient portés à Albuéra avec des forces se composant, en grande partie, d'Espagnols qui occupèrent la droite, tandis que les Anglais (II) étaient au centre et les Portugais à la gauche (P) et enfin, en arrière, une réserve anglo-portugaise (IV). Soult opéra alors un beau mouvement stratégique. Il envoya les divisions Godinot et Wedel prononcer une fausse attaque sur Albuéra tandis que lui-même, caché par une forêt, se portait, avec la majeure partie de son armée, sur le flanc droit de l'armée ennemie. Pour renforcer ce mouvement, il appela à lui la division Wedel, laissant à Godinot la rude tâche de maintenir une partie des troupes alliées par une attaque à corps perdu sur Albuéra. Ce plan réussit d'abord. La seconde ligne espagnole eut à peine le temps de faire un mouvement de conversion ; elle fut culbutée en un instant. Cependant, la division anglaise (II) se hâtait d'abandonner le centre pour soutenir la droite ; leur 1re brigade, trompée par le brouillard, tomba au milieu de notre cavalerie légère (+) et fut presque complètement détruite ; la 2e cependant se forma et, soutenue par une 3e, se maintint, mais elle était sur le point de succomber sous la masse de nos colonnes, lorsque la réserve (IV) arriva : la brigade portugaise fut opposée à notre cavalerie et la brigade anglaise se porta au secours de la 2e division. Nous conservions, malgré cela, une grande supériorité numérique, mais, par suite de notre mouvement en avant effectué en colonne, il se trouva que la faible ligne anglaise nous déborda ; en vain les officiers essayèrent-ils un déploiement, il fut impossible de l'effectuer ; en vain on essaya de rompre par un effort général soutenu par la réserve, les Anglais restèrent inébranlables ; notre élan fut arrêté, nos troupes mises en désordre lâchèrent pied à la fois, et s'enfuirent dans une complète déroute malgré les efforts des officiers. Pendant ce temps, Godinot remplissait sa mission, il enlevait Albuéra, attirait à lui une brigade allemande, toute la gauche ennemie et la première ligne espagnole et il n'abandonnait sa position que par ordre de Soult. Bien loin d'avoir été cause de l'insuccès, il avait seul réalisé le plan qui avait été tracé. La perte de la bataille a été causée : 1° par une faute tactique, la disposition en colonne ; 2° par l'intrépidité du soldat anglais ; un seul fait le prouve. Six mille Anglais furent aux prises avec la masse de nos troupes près de trois fois plus nombreuse, et, quand nos soldats abandonnèrent le champ de bataille, de ces six mille hommes il n'en restait que quinze cents debout, tout le reste était étendu sur le sol rougi de leur sang. Quatre ans plus tard, ces mêmes causes devaient rendre inutiles, pendant sept heures, les attaques incessantes, désespérées, furibondes, dirigées par Napoléon lui-même et permettre aux Prussiens de transformer sa défaite en une déroute sans exemple depuis Rosbach. Quant à Godinot, ayant, plus tard, échoué dans une expédition, et reçu de vifs reproches de Soult, il se tua.

un titre ducal pendant que trois de ses compatriotes y perdaient l'un l'honneur, deux autres la vie. Le premier était Chabert, dont il vient d'être parlé ; le second, le général Belon de Lapisse, tombait glorieusement sur le champ de bataille de Talavera (28 juillet 1809) ; le troisième, Godinot, après avoir parcouru une brillante carrière, se tuait lui-même victime d'injustes accusations (*cf.* fig. 665).



Fig. 666 — SUCHET
Fac-similé de la gravure de P. Audouin.

Louis-Gabriel Suchet, né à Lyon en 1770, mort en 1826, duc d'Albuféra, maréchal de France, se distingua surtout pendant la guerre d'Espagne. Il fut le seul des généraux français qui n'ait pas subi d'échec. Il est vrai qu'il n'a jamais été aux prises avec Wellington, qui a triomphé de tous les lieutenants de Napoléon et, à la fin, de leur chef lui-même. En 1814, l'empereur qualifiait Suchet d'intrigant aussi bien que sa femme ; ce dut être quelqu'une de ces boutades inconsidérées qui lui échappaient à tort et à travers. Toujours est-il que, d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, il admirait les progrès surprenants que notre compatriote avait faits dans l'art de la guerre ; on lui a même fait dire qu'il le tenait pour le meilleur de ses lieutenants.

La captivité du Pape eut des conséquences dont le contre-coup se fit sentir spécialement dans le diocèse de Lyon. Napoléon, entre autres menaces dont il avait accablé le Souverain Pontife, avait fait prévoir un schisme de l'Église gallicane. Encouragé par le souvenir récent de l'Église constitutionnelle, il essaya de le réaliser ; ce fut en vain : le clergé français resta inébranlable. Le diocèse de Lyon se signala par sa fermeté, et les laïques ne montrèrent pas moins de zèle que les ecclésiastiques. Le gouvernement impérial opposa, à ces révoltes pacifiques des consciences, des mesures aussi rigoureuses que contre des conspirateurs armés ; il suffisait qu'un prêtre pro-

nonçât le nom du Saint-Père dans une de ses allocutions pour qu'au sortir de la chaire il fût arrêté et jeté au fond d'une casemate de Pierre-Châtel ou de quelque autre forteresse aussi malsaine. Dans les familles pieuses, on s'enfermait soigneusement le soir pour réciter une prière pour le pape prisonnier. La persécution excitait le zèle ; malgré la vigilance de la police, des hommes courageux, qui, du reste, furent emprisonnés, firent entrer dans des tablettes de chocolat, les bulles d'excommunication fulminées contre l'empereur, et, le long des murs de la montée de Fourvière, une main pieuse et indignée traçait parfois des sentences menaçantes contre le moderne persécuteur de l'Église. C'était le catholicisme qui, le premier, comme en 1790, entreprenait la lutte contre le despotisme.

On a, depuis longtemps, oublié complètement l'état d'oppression matérielle et morale que Napoléon faisait peser sur la France. Non seulement des générations entières étaient dévorées par un despotisme que nous n'avions jamais connu, mais les âmes elles-mêmes étaient écrasées par ce régime de fer; dans notre pays qui, à toutes les époques, s'était rendu célèbre par l'indépendance et la hardiesse de ses écrivains, il n'était plus possible aux manifestations de la pensée de se produire, non pas seulement par les journaux, il n'y en avait, pour ainsi dire, qu'un seul dans tout l'empire, les journaux de province, misérables petites feuilles in-4°, n'étant que la reproduction des journaux de Paris rédigés sous l'œil de la police et par des écrivains à gages ; non pas seulement par le livre ; non pas seulement dans les assemblées délibérantes ; mais pas même dans les causeries des salons et dans l'asile inviolable du domicile privé. Notre ville put, à double titre, constater les violences, les atteintes commises alors contre les libertés les plus essentielles de l'homme, l'indépendance du foyer, la liberté de la pensée. Lyon donna asile à des exilés frappés dans de telles conditions ; ces exilés,

qui plus est, étaient des femmes, et l'une d'entre elles était une Lyonnaise. La première qui se retira chez nous, en 1803, fut

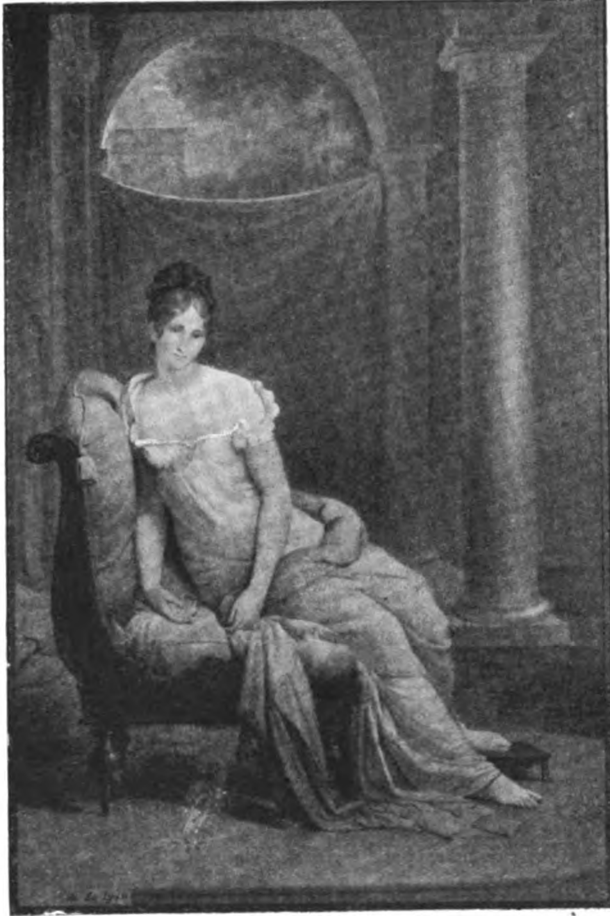


Fig. 667. — MADAME RÉCAMIER
Dessin de Minardi, conservé au Musée de Lyon.
Fac-similé de la photographie de M. P. Bosi.

Juliette Bernard, née à Lyon en 1777, morte en 1849 à l'Abbaye-aux-Bois, près Paris, avait épousé un riche banquier parisien. Elle acquit le renom d'avoir été la plus belle femme de son temps. Sa renommée, à cet égard, était européenne. Elle excita de vives passions sans que sa réputation en ait jamais souffert; et de sincères amitiés finissaient toujours par remplacer les sentiments que sa beauté inspirait d'abord, car les qualités de son cœur égalaient le charme de sa personne. Son intimité avec Mme Staël fut le prétexte de son exil, mais il faut ajouter que pour elle, comme pour Mme de Chevreuse, un autre motif avait motivé l'animosité de Napoléon. De même que la jeune duchesse, Mme Récamier avait repoussé les avances que l'empereur lui avait faites, brutalement du reste, et par l'entremise de Fouché.

Le séjour de Mme Récamier à Lyon a fourni à M. Ernest Richard, professeur à la Faculté catholique, le sujet d'une conférence très intéressante, enrichie de détails inédits, empruntés, en grande partie, aux mémoires manuscrits du peintre Richard, son aïeul (*Cf.* Une page de la Vie lyonnaise sous le premier Empire, *Revue du Lyonnais*, année 1895).

la célèbre Mme Staël ; la seconde avait été l'objet d'une mesure d'expulsion pour des motifs plus odieux de la part du despote,

plus honorables pour la victime : c'était la jeune duchesse de Chevreuse, qui avait refusé de se faire la geôlière de la reine d'Espagne détrônée. Chassée de la Cour et de Paris, pour cela et pour un autre motif plus intime, cette noble femme vint mourir chez nous à l'âge de vingt-huit ans ; sa tombe se voyait encore



Fig. 668. — LE BARON DE GÉRAMB, TRAPPISTE

Parmi les Lyonnais qui furent victimes de l'arbitraire brutal de Napoléon, on doit citer Marie-Joseph de Géramb, né à Lyon en 1777. Il y avait alors deux frères Géramb, d'origine allemande. Le cadet était commissionnaire, rue Royale ; l'aîné, Julien-Ferdinand, demeurant quai Saint-Clair, était négociant et devint syndic du commerce pour la nation allemande. Dès 1785, il se qualifiait chevalier et avait ajouté à son nom la particule nobiliaire. Il avait épousé une lyonnaise, Mlle Lasausse, et fut père du personnage dont nous parlons. Celui-ci s'établit à Vienne en Autriche, et y devint officier général. C'est pour des causes politiques qu'il fut, sans forme de procès, arrêté par ordre de Napoléon et jeté en prison, dans une forteresse. Ne voyant pas de terme possible à cette détention, il fit vœu de se faire trappiste s'il recouvrait la liberté. La chute de l'Empire le délivra et il accomplit son vœu. Il a écrit plusieurs ouvrages de piété.

Il a couru sur lui de bizarres légendes. On a prétendu qu'il était né à la Guillotière d'un pauvre tapissier de ce faubourg ; qu'il était allé à Vienne, avait obtenu la fonction de tapissier de la cour et était ainsi parvenu à de hautes dignités. Les notions exactes exposées ci-dessus montrent que tout cela n'est que pure fable.

récemment à Loyasse. La troisième fut la belle Mme Récamier, celle-ci expulsée pour *mauvais esprit dans les sociétés* (textuel). Et les Français qui supportaient cela venaient de détruire leurs institutions nationales sous prétexte de supprimer la Bastille !

Tel était le régime impérial, et, comme si les calamités naturelles devaient toujours servir d'escorte aux fautes des gouvernants, notre région eut à souffrir, en 1807, des inondations, suivies d'une sécheresse désastreuse, de l'hiver rigoureux de

1809 à 1810 et de l'inondation de 1812. Le Bureau de bienfaisance ne put suffire, il fallut recourir à des secours extraordinaires, et son budget de dépenses dut être doublé, triplé, quadruplé. C'est dans ces circonstances que le Mont de Piété fut établi (1810).

D'un autre côté, le blocus continental provoquait une cherté extraordinaire du sucre, du café et des autres produits coloniaux; les représailles de la marine anglaise causaient de notables préjudices au commerce; les levées épuisaient la population, enlevant à l'agriculture et à l'industrie les bras les plus utiles, et enfin la guerre de Russie mettait le comble à cette désastreuse situation. Un jour, le mercredi 23 décembre 1812, alors que retentissait encore l'écho des *Te Deum* et des salves de victoires, on affichait à Lyon le fameux vingt-neuvième bulletin de la Grande Armée. Mensonger comme tous les autres, il ne disait rien des pertes inouïes qui avaient anéanti l'armée la plus formidable qui, depuis plusieurs siècles, eût été rassemblée; la catastrophe de la Bérésina était hardiment transformée en une brillante victoire où l'on avait pris 6000 hommes à l'ennemi. Néanmoins, à travers ces réticences et ces faussetés, la vérité se faisait jour. Napoléon n'avouait que des pertes matérielles, mais le public devinait le reste, et, en apprenant que l'armée avait perdu 30.000 chevaux par le froid, on se demandait avec stupeur ce qu'il avait dû en être des hommes; puis la crainte, la tristesse se changeaient en indignation et en colère quand on lisait la phrase cynique qui terminait ce triste document : « La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure ! » Était-il possible d'insulter avec un égoïsme plus audacieux aux angoisses de tous ceux qui tremblaient pour leurs parents et leurs amis, au deuil et à la douleur d'une nation qui pleurait ses enfants; alors que celui qui les avait sacrifiés, l'auteur de cette immense et lamentable catastrophe, se félicitait honteusement d'en être échappé et de n'en être pas même ému ? L'indignation

et la colère s'accrurent quand on sut qu'il était arrivé en même temps que son bulletin, et qu'il se chauffait aux Tuileries pendant que nos soldats succombaient au milieu des glaces. On rappelait que c'était déjà la seconde fois qu'il désertait, abandonnant son armée aux dangers où il l'avait précipitée.

Tout cela se chuchotait à voix basse ; on ne se communiquait qu'avec défiance ses tristes impressions, tant on redoutait l'œil de la police et les vengeances arbitraires et implacables du maître. On gémissait, mais on se soumettait ; une nouvelle terreur pesait sur la France, et, quand l'empereur demanda 350.000 hommes, on les lui accorda avec le servilisme de la plus basse adulation (11 janvier 1813). Le 3 avril, 180.000 hommes étaient mis à la disposition du Ministre de la guerre, soit : 80.000 hommes sur le premier ban de la garde nationale, c'est-à-dire des hommes valides de vingt à vingt-six ans, 90.000 hommes en avance sur la conscription de 1814, et dont les trois quarts n'avaient pas accompli leurs dix-neuf ans. Enfin 10.000 gardes d'honneur, un des chefs-d'œuvre de l'art de faire des soldats imaginé par Napoléon. Ces 10.000 cavaliers se composaient de jeunes gens riches qui s'étaient fait remplacer, quelques-uns plusieurs fois, et qui furent forcés de partir en personne et, de plus, tenus de s'équiper et de fournir leurs chevaux à leurs propres frais. Par d'autres artifices de violence, on forma, avec des hommes qui échappaient à ces levées, des régiments que l'on dit *offerts à Sa Majesté ;* c'est ainsi que la ville de Lyon fut censée offrir à l'empereur un escadron de 159 hommes. Dans la formation des gardes d'honneur, nos deux départements et les quatre autres de la 19e division militaire contribuèrent à constituer le 4e régiment.

Mais, tandis que les journaux, échos serviles du maître, célébraient l'enthousiasme des Français à répondre à l'appel du souverain, en réalité les populations étaient dans l'abattement. Les bois et les montagnes étaient remplis de réfractaires auxquels

les paysans donnaient asile ; partout ailleurs, on partait au milieu des larmes des mères, des sœurs, des fiancées et du sombre désespoir des pères. Épuisé déjà par tant de sacrifices, le pays se voyait enlever ce qui lui restait de jeunes hommes de dix-huit à vingt-six ans, pour être jetés en pâture au démon des batailles. Les ouvriers manquaient aux manufactures, et, dans nos champs, il ne restait que des vieillards et des femmes pour cultiver la terre. Et cependant, cette masse d'hommes vigoureux, force du présent, germe précieux de l'avenir, six mois suffirent pour les dévorer sur les coteaux de la Saxe et dans les marais de Leipsig ; leurs débris repassèrent le Rhin, laissant nos frontières ouvertes à l'ennemi qui les franchit (21 décembre 1813).

Notre ville paya sa large part des sacrifices de tous genres imposés par les caprices du maître. Aveuglé par le souvenir des faveurs constantes que la fortune lui avait accordées, Napoléon espérait qu'un coup inespéré le sauverait de la chute inévitable que sa présomption lui réservait. Il ordonna successivement deux levées, l'une de 120.000 hommes, l'autre de 300.000; elles comprenaient tous les hommes valides de vingt à trente-cinq ans et anticipaient sur la conscription en appelant sous les drapeaux des jeunes gens dont quelques-uns n'avaient que dix-huit ans. Pour assurer l'exécution de ces décisions, que le pays ne subissait que par crainte, il nomma, par décret du 28 décembre, dans chaque division militaire, un commissaire extraordinaire investi d'un pouvoir dictatorial.

Ce fonctionnaire n'était pas encore arrivé chez nous que déjà notre ville était menacée. La grande armée autrichienne, forte de 124.000 combattants et soutenue par une réserve de 30.000, avait pénétré en Suisse en cinq colonnes, et de là, débouchant par les gorges du Jura, s'était répandue comme un torrent dans la Franche-Comté et la Bourgogne. L'extrême gauche de cette armée, sous le nom de 1re division légère, était destinée à opérer dans nos régions.

Avec un faible effectif de 10.000 hommes, dont 4000 fantassins seulement, elle marcha, sous les ordres de Bubna, contre Genève, dont elle s'empara le 30 décembre, et dont elle fit sa base d'opérations. De là elle se divisa en deux colonnes : l'une envahit la Savoie et occupa les passages du Saint-Bernard et du mont Cenis pour établir ses communications avec l'armée autrichienne d'Italie, et menaça le Dauphiné ; l'autre détachement opéra sur la rive droite du Rhône, étendant son action au delà du Jura méridional. On vit alors se produire le même fait qui devait nous étonner cinquante-six ans plus tard : une poignée d'hommes s'éparpillant audacieusement dans nos campagnes terrifiées et sans défense. En dix jours, les défilés avaient été franchis, le pays de Gex, le Bugey envahis, le fort de l'Ecluse, Seyssel, Belley, Nantua et Lons-le-Saunier étaient pris. Donnant l'exemple aux uhlans légendaires de 1870, les hussards hongrois battaient au loin la campagne, précédant l'insignifiante infanterie de Bubna, faisant, par la multiplicité, la rapidité de leurs courses, leurs hurrahs, leurs menaces, paraître leur faible effectif quatre fois plus fort qu'il n'était. Bientôt ces hardis cavaliers se répandirent dans les plaines de la Bresse : le 11 janvier, Bourg était pris, le même jour que Chambéry tombait entre les mains de la colonne de gauche. Le surlendemain, tandis qu'une audacieuse démonstration était faite contre Chalon, Mâcon ouvrait ses portes à l'ennemi. Ces nouvelles jetèrent la terreur dans Lyon : les magasins se fermèrent, l'argent disparut, les affaires furent complètement suspendues, les plus riches citoyens s'enfuirent, tandis que les habitants des campagnes venaient, au contraire, chercher un refuge dans la grande cité. En résumé, 40.000 ouvriers se trouvèrent sans travail et sans pain. La politique d'affolement qui s'était emparée de l'esprit de Napoléon ajoutait à la crainte des populations alors qu'il aurait fallu affermir leur courage et leur inspirer le calme. Les instructions don-

nées aux autorités portaient que, dans les territoires envahis, les gens aisés et les fonctionnaires publics devaient abandonner le pays « ne laissant que des provinces sans propriétaires et sans la moindre ressource pour l'administration », on disait même qu'il était à désirer que l'on ne pût « laisser à l'ennemi qu'une terre sans habitants et sans habitations comme l'avaient fait d'autres peuples dans de pareilles circonstances ». Une telle allusion aux incendies de Moscou ne risquait pas d'être accueillie bénévolement par nos paysans et nos manufacturiers. Mais ces ordres maladroits eurent le plus déplorable résultat : un rien suffit pour que Lyon fût évacué par les autorités. Quelques pelotons de hussards se montraient, poussant des reconnaissances jusqu'au delà de Rillieu et de Caluire, lorsqu'un jour deux jeunes officiers autrichiens, suivis seulement de leurs ordonnances, débouchent sur le cours d'Herbouville, s'arrêtent devant la salle Gayet, brasserie alors en vogue, mettent pied à terre, entrent dans l'établissement, s'asseoient et se font servir de la bière. Grand émoi parmi les habitants du quartier ; le bruit se répand en ville de l'arrivée des Autrichiens, les troupes prennent les armes, la gendarmerie saute à cheval et court sur le point menacé. Mais quand on arriva, nos jeunes fous avaient disparu ; après avoir bu et payé, ils étaient tranquillement remontés à cheval et avaient tourné bride. C'était un pari.

Il ne fallut pas plus que cette fanfaronnade et l'apparition de quelques patrouilles pour faire évacuer la ville par les fonctionnaires qui tenaient à remplir leurs devoirs « d'hommes honorés de la confiance de Sa Majesté ». Le 13 janvier, ils quittaient précipitamment Lyon, emportant les papiers du Gouvernement, les caisses publiques, etc. La Cour se réfugia à Roanne.

Cependant le maréchal Augereau, accourant de Paris chargé de la défense, arrivait également à Roanne où les magistrats l'assurèrent que Lyon était pris. Il n'en continua pas moins sa

route, et le lendemain, 14 janvier. vers les onze heures du soir, il entrait à l'hôtel du Gouvernement, comme on appelait alors l'Hôtel de Ville, où il trouvait le général Musnier, arrivé lui-même depuis l'avant-veille et qui s'était replié dans la ville, devant les dispositions de l'ennemi. L'Empereur, en lui remettant le commandement, avait mis Augereau à la tête des 7e et 19e divisions militaires et lui avait annoncé qu'il disposerait d'une armée de 60.000 hommes. Au lieu de cela, il ne trouva que de faibles détachements : le dépôt du 24e de ligne, une compagnie départementale, 32 gardes d'honneur du 4e régiment avec leur colonel, le général Saint-Sulpice, 60 hussards du 1er et 30 gendarmes : en tout 122 chevaux et quelque 700 fantassins. Dès la fin de décembre précédent, le comte d'Albon, maire, avait rétabli la garde nationale qui fut formée de 24 compagnies, correspondant chacune à deux des 48 sections de la ville. Le 1er janvier, cette garde urbaine était complètement organisée et équipée, mais on lui refusa des armes. Ce fut seulement quand le sénateur Chaptal,

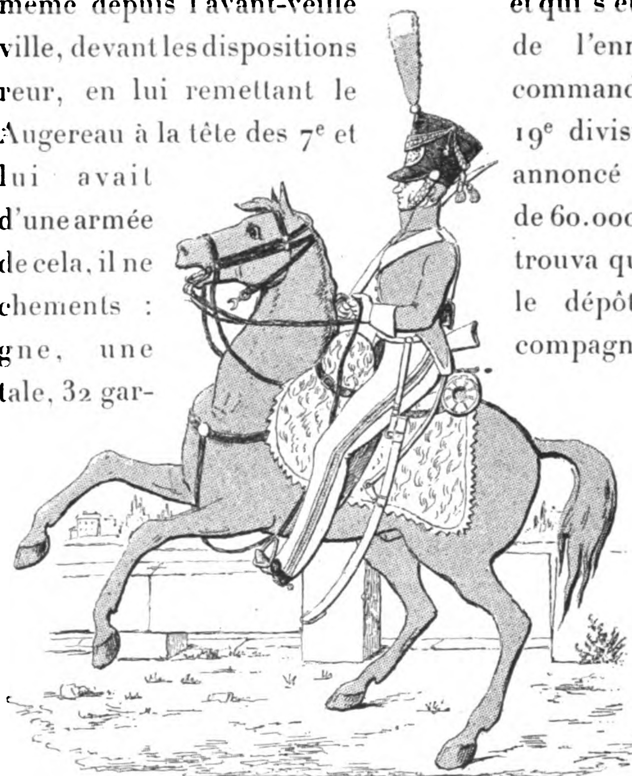


Fig. 669. — LÉGION LYONNAISE, CHASSEUR A CHEVAL.
Copie d'un dessin du temps.

Habit vert à retroussis et pattes d'épaulettes jaunes; pantalon blanc à bande verte bordée de jaune; schako noir à plumet vert et jaune: cordon de schako blanc; gants à la Crispin; buffleteries jaunes: chabraque en peau de mouton blanc, bordée de jaune. Armes : sabre et mousqueton.

Commissaire extraordinaire pour la 19e division militaire, fut arrivé, qu'on lui accorda 1200 mousquetons. Chaptal s'efforça aussi de mettre à exécution les ordres dont il était porteur, entre autres la levée en masse, mais il ne trouva aucun empressement de la part de la population. Le gouvernement n'avait cependant rien négligé pour allumer des ardeurs belliqueuses; il avait même fait écrire un chant guerrier spécial : la *Lyonnaise*, dont le refrain :

> Français ! la Paix n'est qu'aux champs de la gloire !
> La douce Paix, fille de la Victoire !

était destiné à inviter les Lyonnais à aller chercher la paix sur les champs de bataille. Ces mauvais vers, chantés par ordre au théâtre, ne trouvèrent ni écho, ni créance. Les volontaires ne se présentaient pas ; une *légion lyonnaise*, corps de chasseurs à pied et à cheval (fig. 669), créé par le préfet, le comte de Bondy, ne réunit jamais que 60 cavaliers; seul un gentilhomme forésien, Gustave de Damas, parvint à former un corps de partisans de 200 hommes.



Fig. 670. — GUSTAVE DE DAMAS
Fac-similé réduit d'une lithographie de Pelletier, publiée à Dijon.
Né à Montbrison le 25 décembre 1789, il appartenait à l'antique famille des seigneurs de Cousan, dont la puissance créa de sérieux embarras à leur seigneur, le comte de Forez (*Hist. de Lyon*, II, p. 380). Esprit aventureux et turbulent comme ses ancêtres du XIIe siècle, Gustave alla en Perse, y fut nommé général des armées du schah, puis passa en Égypte où il fut blessé mortellement à la bataille de Nezib, en 1839.

Augereau, en présence de l'affolement des autorités et de cette incroyable pénurie de soldats, prit d'abord quelques mesures pour rassurer le commerce et la population ; puis il se hâta de se rendre

à Valence pour recueillir tout ce qu'il pourrait trouver de troupes et attendre une division de l'armée de Catalogne qui devait servir de noyau à son armée. Mais c'était ce jour-là seulement (14 janvier) que le gouvernement expédiait à Suchet l'ordre de détacher 8 à 10.000 hommes de son armée et les deux tiers de sa cavalerie, et cet ordre n'arrivait à Figueras que le 23 du même mois. Augereau dut se contenter d'envoyer à Lyon quelques faibles détachements qu'il parvint à réunir, et lui-même y rentrait le 21, amenant avec lui quelques hommes et deux pièces de canon. Pendant son absence s'étaient produits divers incidents qui avaient de nouveau ému la foule. Il avait laissé pour le suppléer le général Musnier, avec ordre de se maintenir tant qu'il le pourrait en avant de Saint-Clair et de la Croix-Rousse et d'arrêter les incursions de l'ennemi ; mais dès le lendemain du départ du maréchal et du sénateur Chaptal, le général, trompé sur la force réelle de l'ennemi, se replia sur le plateau de la Demi-Lune, abandonnant la ville à elle-même, malgré les représentations des autorités municipales.

Les avant-postes autrichiens en devinrent plus audacieux, une patrouille poussa jusqu'à la barrière de la Croix-Rousse et entra en pourparlers avec le poste de gardes nationaux qui s'y trouvait (18 janvier). La veille, un jeune officier autrichien était parvenu à pénétrer dans la ville en se présentant comme parlementaire. Ces faits fournirent prétexte aux agitations ; une foule bruyante et tumultueuse se porta à l'Hôtel de Ville, réclamant des armes à grands cris ; on eut grand'peine à la calmer. Néanmoins on trouva en tout cela matière à plaisanteries ; il se chantait un pot pourri où, entre autres, faisant allusion aux plumes qui ornaient le chapeau de l'officier ennemi, il se trouvait ces deux vers qui eurent un grand succès de risée :

C'est un coq, je pense,
Non, c'est un Autrichien.

Ainsi en présence de cette crise terrible, à part les hommes

au pouvoir et ceux qui subissaient leur influence, on ne rencontrait que l'indifférence et, au fond des âmes, le désir inavoué, instinctif, d'une catastrophe décisive. Chacun sentait que la cause pour laquelle le sang français coulait à flots n'était pas celle de la nation. Personne, non plus, ne se laissait abuser par les manifestations de la foule turbulente dont l'ardeur, comme toujours, se serait évanouie au premier coup de feu. Le Gouvernement lui-même ne l'ignorait pas. Napoléon avait bien décrété la levée en masse; il ordonnait bien aux paysans de courir sus à l'ennemi avec des fusils de chasse, mais il ne voulait pas armer le peuple, les ouvriers surtout. Depuis vingt ans que la France était en convulsion, il s'était formé dans les masses un élément exclusivement démagogique, ne rêvant que le désordre et le trouble. Quoique moins nombreux à Lyon qu'à Paris, il s'était peu à peu augmenté d'une façon très sensible et, s'il était de beaucoup le moins nombreux dans le peuple, il se faisait croire le plus fort par le bruit, l'agitation et la turbulence. L'empereur, qui avait gardé le souvenir des journées révolutionnaires, savait tout cela; à la fois peu confiant dans le secours militaire qu'il pouvait tirer de cet élément et certain des dangers qu'il ferait courir à son autorité, il refusa toujours de donner des armes aux ouvriers des villes, à Paris pas plus qu'à Lyon. Il se demandait, fort judicieusement, ce qu'ils en feraient et comment il pourrait les leur reprendre.

Cependant Bubna, avec les 2 ou 3000 hommes qu'il avait autour de Lyon, ne pouvait prétendre occuper une ville de 135.000 âmes; s'il avait commis l'imprudence d'y entrer, il s'y serait trouvé pris comme dans une souricière et aurait, pour une vaine gloriole, compromis la tâche qui lui était confiée. Il resta en observation à Miribel, envoyant des colonnes volantes dans toutes les directions pour éclairer à de grandes distances. C'est ainsi qu'avec des forces insignifiantes, il maintint plusieurs dépar-

tements en respect, entrava l'organisation de la défense, et que, lorsqu'il fut attaqué sur toute la ligne, il put se replier en disputant le terrain pied à pied et faire une retraite de vingt-cingt lieues, sans se laisser entamer par un adversaire habile et très supérieur en nombre.

Tandis qu'Augereau essayait de se former une armée, le sénateur Chaptal parcourait les départements de la 19e division pour hâter le recrutement des gardes nationaux mobiles. A partir du 9 février, les contingents de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, du Puy-de-Dôme et de l'Allier arrivèrent successivement. Déjà le département du Rhône avait à Lyon deux détachements de 500 hommes de la conscription de 1815; le tout était réuni le 10, et le Rhône fournissait pour sa part 1549 hommes. Néanmoins, ce fut seulement le 4 mars qu'un premier détachement de 160 hommes fut incorporé. On avait aussi mobilisé à Lyon, deux bataillons de la garde nationale, mais ils ne rejoignirent l'armée que le 11 mars. L'enthousiasme et le zèle faisaient du reste complètement défaut, tellement que les gardes nationaux et les conscrits désertaient par centaines en recevant leurs fusils. Cela leur était d'autant plus facile qu'ils étaient incomplètement équipés; pour tout uniforme, ils avaient la capote, une giberne et un fusil. La plupart n'avaient pas de schakos, et les Auvergnats, les Foréziens, les Bourbonichons marchaient avec leurs chapeaux à larges bords, comme les Vendéens.

Cependant, les colonnes envoyées d'Espagne avaient commencé à arriver le 10 février et continuèrent jusqu'au 23. Augereau put dès lors encadrer dans ces troupes d'élite, les éléments si variés dont il disposait et former une armée dont le chiffre s'éleva de 24 à 27.000 hommes au maximum, avec 24 à 35 pièces. Elle fut distribuée en 4 divisions d'infanterie, une de cavalerie, plus une réserve, composée d'une brigade d'infanterie, d'une de cavalerie et du corps franc de Gustave de Damas.

L'armée d'Augereau n'était pas encore au complet, lorsqu'il se décida à commencer ses opérations offensives; il tenait à accomplir un ordre qu'il venait de recevoir de l'Empereur et daté du 12. En ce moment, Napoléon venait de battre successivement trois corps détachés des armées russe et prussienne (Champaubert, 10 février, Montmirail, 11, Château-Thierry, 12) et ces victoires l'avaient relevé de l'abattement où l'avait jeté sa défaite de la Rothière (1er février). Redoutant encore l'armée austro-russe, il prescrivait à Augereau un plan très vaste et très compliqué. Il s'agissait : 1° de remonter la Saône pour reprendre Mâcon et Chalon et inquiéter les derrières de l'ennemi vers Dijon et Besançon, de manière à obtenir une diversion en faveur de l'Empereur; 2° d'opérer un mouvement concentrique d'un côté par Bourg et Nantua, de l'autre « par la route de Grenoble » pour forcer l'ennemi à se concentrer à Genève.

Napoléon, par de si lourdes instructions, exigeait de son lieutenant de faire sur un rayon d'opérations d'un tiers plus vaste que le sien, et avec 24.000 hommes, plus que lui-même avec 60.000. C'était beaucoup d'exigence. Augereau, néanmoins, se soumit sans hésiter. Dès le lendemain du jour où il reçut cet ordre il se mettait en mouvement pour le remplir. Déjà, devançant les intentions du maître, il avait mis en mouvement, sur sa droite, dès le 15, la division Marchand, et celui-ci, malgré sa supériorité numérique, ne parvenait à rejeter les faibles postes autrichiens dans Genève qu'après quinze jours de marches et de combats que les petits groupes ennemis soutenaient avec ténacité. Pendant cette opération, Chambéry avait été pris le 19. Du côté d'Augereau, les choses marchaient plus rondement, grâce à la valeur d'une partie des troupes dont il disposait. La 2e division formant la gauche et appuyée par le corps de Damas chargé de dégager le Beaujolais, remonta la Saône pour réoccuper Mâcon et, de là, se porter sur la Franche-Comté, suivant les instructions du 12.

La 1re division devait participer à ce mouvement en marchant sur Bourg et Lons-le-Saunier et en détachant une brigade sur Nantua ; la 3e suivait la 1re et devait incliner sur ce même point, dans la direction de Genève où il s'agissait de cerner le corps de Bubna.

Pannetier, parti le 18 avec sa division (2e), une batterie et le 13e cuirassiers, entrait à Mâcon le lendemain et envoyait un détachement occuper Chalon, que la faible brigade Scheither abandonnait en se repliant sans pouvoir rallier Bubna. Musnier avait quitté la Croix-Rousse, la veille 17, avec sa division (1re) et une batterie, plus 2 escadrons du 1er hussards et du 31e chasseurs; il prenait Bourg le 19, occupait Pont-d'Ain, jetait la brigade Pougelon dans Nantua le 22, et continuait vers Lons-le-Saunier. Bardet (3e) suivait, prenait le fort de l'Ecluse et poussait dans la direction de Genève. Par une coïncidence heureuse, les trois chefs-lieux de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Mont-Blanc avaient été pris le même jour (19 février).

Cependant les dépêches de Napoléon à Augereau se pressaient, apportant des ordres dont l'incohérence accusait le défaut de suite qui troublait, dès le commencement de la campagne, les idées de Napoléon. Après Vauchamp (14 février), où Blucher tombant au milieu des troupes de Napoléon, n'avait échappé qu'au prix de pertes considérables, étaient venus Nangis où l'Empereur avait écrasé un faible détachement de 5000 hommes (17), Montereau, d'où il avait délogé, non sans peine, les Austro-Wurtembourgeois (18), et ces victoires médiocres lui avaient inspiré une outrecuidance insensée. L'armée austro-russe ne compte plus, elle est en déroute, elle encombre les Vosges de ses blessés et de ses fuyards, 100.000 hommes fuient devant Napoléon ! Il n'est plus besoin de diversion de ce côté; en conséquence, Augereau doit réunir ses forces uniquement pour cerner Bubna dans Genève et envahir le canton de Vaud. L'armée de Lyon est bien un

peu faible, mais « les Autrichiens ne sont que de la canaille » ; il ne faut que de l'audace et de l'activité pour les dissiper comme du brouillard. C'est dans ce sens que Napoléon écrit à son lieutenant; ses lettres se suivent avec une précipitation fébrile, le 19, le 20, le 21, le 23, le 25, le 28. L'Empereur presse, supplie, menace, s'adresse au préfet, il met les femmes même en jeu, c'est de l'effarement. Il en vient, pour électriser son ancien compagnon d'armes d'Italie jusqu'à lui raconter des énormités : il a enlevé aux alliés 200 pièces de canon, 40.000 prisonniers; il leur a détruit 80.000 hommes et cela avec des bataillons de conscrits sans gibernes ! De fait, les alliés avaient perdu 9 à 10.000 prisonniers et de 17 à 18.000 hommes hors de combat et, d'autre part, le même Napoléon, dans une lettre confidentielle déclarait que sa garde seule tenait bien, que tout le reste fondait comme la neige. Ces allégations n'étaient d'ailleurs que la reproduction de celles de la fameuse dépêche du 17 à Caulaincourt; en réalité, c'était un entassement de faussetés extravagantes, débitées de mauvaise foi.

Et puis, toutes ces prières, ces démarches, ces plaintes, ces objurgations étaient superflues; les premiers ordres avaient été exécutés aussitôt qu'ils avaient été reçus. Repliant ses troupes de Lons-le-Saunier, d'Arbois et de Poligny dont elles s'étaient emparées, Augereau les avait dirigées sur la Suisse, par Morez, pour achever de cerner Bubna, qui s'était engagé à livrer Genève le 7 mars, s'il n'était pas secouru ou en cas qu'un corps français se présentât à Nyon.

Mais il y a mieux encore : non seulement Augereau avait exécuté ponctuellement les ordres de l'Empereur et aussitôt qu'il les avait reçus, mais de plus l'exécution de ces ordres avaient eu parfaitement les résultats que Napoléon en attendait. Il avait désiré une diversion en sa faveur, elle s'opéra, mais fut inutile pour le sauver de ses fautes. Jusque-là, l'inaction calculée

de l'armée autrichienne lui avait permis de manœuvrer à sa guise ; lorsque enfin l'empereur François, se trouvant forcé de l'abandonner à sa folle présomption, la marche en avant eut été décidée, Napoléon fut irrémédiablement perdu. Les alliés, bien loin de le redouter, comme il se l'imaginait, se sentirent assez forts pour détacher 30.000 hommes de la grande armée autrichienne, sans que leurs opérations en fussent compromises. Ce détachement avait été constitué au moyen d'une dislocation du 1er corps et de la *Grande Réserve* autrichienne dont on forma une armée dite du *Sud*, composée de trois corps, commandés par Bianchi, Wimpfen et le prince héréditaire de Hesse-Hombourg, général en chef, plus les deux divisions légères de Bubna qui avaient fait jonction à Genève. Ces forces s'élevant, effectif nominal, à 43.350 hommes, dont 13.595 cavaliers plus 108 pièces, étaient destinées à en finir avec la petite armée d'Augereau.

Aussitôt formée, l'*Armée du Sud* se mit en marche : Bianchi (1er corps), parti de Châtillon-sur-Seine le 25 février, arrivait à Beaune le 3 mars et continuait son mouvement par la rive droite de la Saône où elle recueillait à Chalon la brigade Scheither (du corps de Bubna), Wimpfen au centre (IIe corps), suivi de la division de réserve (IIIe corps), manœuvrait pour le rejoindre et faisait bientôt jonction avec lui. En même temps, l'extrême gauche se mettait en contact avec nos troupes et attaquait vivement Pannetier à Arbois (4 mars). Pendant que cet orage menaçant se préparait, Napoléon persistant dans le système de mensonges qui était un principe pour lui, avertissait son lieutenant qu'il pourrait bien avoir affaire à des corps qui se jetteraient sur lui, mais que ce ne seraient que « des débris désorganisés et poursuivis par l'Empereur ». Cette fois, heureusement mieux renseigné, Augereau ne se laissa pas abuser par ces instructions extravagantes et il put se soustraire à temps au danger. Il prit immédiatement ses mesures pour se tirer du mauvais pas où

l'Empereur l'avait jeté en l'envoyant follement dans le pays de Vaud au risque d'être coupé et de livrer Lyon sans combat.

Cependant Bianchi, renforcé par des détachements des IIe et IIIe corps, poursuivait sa marche le long de la rive droite de la Saône et s'emparait de Mâcon le 8 mars. Il n'y avait pas à hésiter, il fallait se rabattre sur Lyon et arrêter, s'il était possible, la pointe directe que l'ennemi dessinait contre nous. Le plan d'Augereau était simple et rationnel : il voulait porter toutes ses forces sur Mâcon pour réoccuper cette place par un mouvement concentrique. Les divisions Pannetier (2e), Musnier (1re) avec une brigade devaient mener une attaque directe, tandis que Bardet (3e) avec la moitié de la brigade Pouchelon (de la 1re), l'autre moitié étant restée avec Marchand (4e), auraient agi sur le faubourg Saint-Laurent, faisant tête de pont sur la rive gauche.

En conséquence, toutes les troupes furent repliées dans notre direction ; Musnier et Pannetier, après avoir traversé Lyon, remontèrent la rive droite de la Saône, tandis que Bardet et Pouchelon, laissés à Bourg, attendaient le moment d'agir. Mais, avant de tenter une attaque décisive, Augereau, qui était dans une ignorance complète des nouvelles forces qu'il avait devant lui et que Napoléon renseignait comme on l'a vu, prescrivit une reconnaissance préalable que Musnier et Bardet étaient chargés d'effectuer simultanément le 12.

Bianchi, en occupant Mâcon, avait poussé des détachements dans toutes les directions, sur Charolles, sur Cluny, d'où le corps de Damas avait été débusqué le 9 et rejeté en désordre sur Amplepuis. Le 10, il plaçait Scheither en grand'garde à la Maison-Blanche, à trois lieues de Mâcon, sur les limites du département du Rhône, avec 2 pièces et un faible détachement de chasseurs tyroliens et de hussards.

Le 12 au matin, précédant Musnier en marche sur Mâcon, le 12e hussards, conduit par son colonel de Colbert, tombe inopiné-

ment sur le détachement de Scheither. Les Autrichiens ne se gardaient pas ; ils furent surpris, enlevés avec les deux pièces sans avoir eu seulement le temps de faire feu. Ce brillant succès nous fut fatal ; Musnier, persuadé qu'il allait s'emparer de Mâcon par un coup de main, poussa une pointe à fond. Bianchi lui opposa des forces prépondérantes, sa 1re division, une brigade de Wimpfen et une demie du corps de réserve. Après un très vif mais court engagement, nos troupes furent rejetées sur Belleville avec une perte de 2 pièces de canon et de 500 prisonniers. Intimidés par le rideau de troupes qui les menaçait, Bardet et Pouchelon au lieu d'opérer le mouvement prescrit, avaient abandonné Bourg et s'étaient repliés sur Meximieux, Montluel et Miribel.

Augereau, à la nouvelle de ce rude échec, se porta de sa personne à Villefranche où il rappela Musnier qu'il renforça de la demi-brigade Pouchelon ; il fit occuper Saint-Georges par une brigade de Pannetier et attendit les événements et des notions qui lui permissent de fixer un plan d'opérations offensives. En ce moment, Napoléon commençait à subir la peine de son orgueilleux aveuglement : les alliés avaient signé le traité de Chaumont (1er mars) et l'empereur d'Autriche, son beau-père, n'avait pu s'y soustraire. Pour lui, après avoir échoué devant Laon et échappé par hasard à une destruction complète, il allait, en continuant ses fautes militaires, achever sa propre ruine, qu'avaient rendue inévitable ses maladresses politiques. Il avait entraîné Augereau dans une position aussi dangereuse que la sienne et maintenant il le laissait se débattre tout seul, sans un avis, ni un conseil. Mais pouvait-il bien lui en donner, quand lui-même ne savait pas se dicter de sages résolutions ?

Pendant ces incertitudes de nos chefs, aussi bien de Napoléon que d'Augereau, l'armée du Sud devant celui-ci, de même que l'armée austro-russe devant celui-là, opérait sa concentration ; la masse de ses forces (trois corps d'armée) passait sur la rive droite de

la Saône, une seule division battait le plateau de la Bresse et, jetant ses détachements jusqu'à Nantua, avait rétabli ses communications avec les divisions légères de Bubna qui, lui-même, redevenu libre de ses mouvements, commençait à inquiéter le corps de Marchand.

Le 17, l'armée ennemie prit vigoureusement l'offensive, procédant toujours, grâce à sa supériorité numérique, par des mouvements tournants. Augereau, pour couvrir Villefranche, avait pris position en avant de Saint-Georges-de-Reneins et occupé la route de Beaujeu; mais, débordé dans cette dernière position et vivement pressé sur son front, il dut, après un violent et glorieux combat, céder et se replier sur Limonest. Cette position était le terrain sur lequel allait se jouer la partie qui devait décider du sort de Lyon, et, pour tout homme expérimenté, le résultat n'était pas douteux. Sans parler de la cavalerie, qui ne pouvait décider d'une telle affaire, Augereau disposait de 16.000 hommes d'infanterie et de 33 pièces contre 30.000 et 104 pièces. Il faut ajouter que, sur ces 16.000 fantassins, un tiers, composé de gardes nationaux, de conscrits n'ayant du soldat que la capote, la giberne et le fusil, ne valait rien; les 10.000 autres étaient des soldats hors ligne, mais il ne leur était pas possible de résister à des forces triples, composées de troupes qui n'étaient pas à dédaigner, quoi qu'en dit Napoléon. Augereau avait couvert la route de Bourgogne par la division Musnier, placée en avant de Limonest et soutenue à gauche par la 1re brigade (Gudin) de la division Pannetier; la 2e brigade (Estève) de la même division, en arrière et sur la gauche à Dardilly, observait la route du Bourbonnais. La même route était défendue de plus par la division Beurmann de l'armée d'Espagne, qui venait d'arriver en poste sur des charrettes réquisitionnées et qui était placée à Grange-Blanche, formant réserve à l'extrême gauche. En arrière de ce front, une batterie masquée

de 2 pièces à la montée de Balmont, était destinée à arrêter l'assaillant quand il viendrait à aborder la position de Vaise. L'action commença à midi et ne fut en réalité qu'une retraite vaillamment soutenue avec de brillants retours offensifs, comme on devait l'attendre des soldats de l'armée d'Espagne. Sous l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi, nos petites divisions cédaient successivement à mesure qu'elles étaient attaquées. Forts de leur nombre, les Autrichiens renouvelèrent le mouvement enveloppant qui leur avait valu la victoire dans les deux affaires précédentes, faisant filer le corps de Bianchi sur la route du Bourbonnais, tandis que Wimpfen attaquait Musnier sur celle de Bourgogne. Celui-ci, assailli le premier, céda aussi le premier ; puis ce fut à Pannetier à se replier devant la 1re division de Bianchi et à abandonner Dardilly ; enfin la 2e division du même corps refoula Beurmann, des deux tiers inférieur en nombre. Dès 3 heures, l'affaire se présentait dans des conditions si mauvaises qu'Augereau dut venir informer les autorités de la ville de l'issue inévitable qu'allait avoir le combat pour qu'elles fixassent, dès ce moment, leurs résolutions. Puis il retourna sur le terrain.

Cette terrible action se livrait le 20 mars ; c'était un dimanche. A quatre heures, comme on était à vêpres, le canon commença à se faire entendre en ville ; la bataille se continuait à Vaise. En un instant les églises furent abandonnées. Les *Tapis* étaient couverts de curieux qui suivaient les péripéties du combat ; dans le *Plan de Vaise*, quelques imprudents qui, malgré les jurons et les avertissements des soldats, étaient restés jusqu'au dernier moment, s'enfuyaient avec terreur ; il y eut des accidents ; entre autres, un enfant de chœur de Saint-Nizier, qui avait manqué l'office par curiosité, fut blessé mortellement d'un boulet de canon. Les blessés commençaient à affluer et défilaient par Bourgneuf, sur des ânes ou des mulets, excitant la pitié et l'effroi. Maîtres de la montée de Balmont et de toutes les hauteurs qui

s'élèvent au nord, les Autrichiens couvraient le faubourg de leurs feux; ils établirent à la Duchère une batterie qui commença à battre le plateau de Loyasse; en ce moment arrivait un convoi funèbre, lorsqu'un boulet, ricochant sur le sol, fait jaillir la terre à quelques pas; les prêtres, les porteurs et les assistants épouvantés s'enfuient, laissant le cercueil à la porte du cimetière, où il resta jusqu'au lendemain. La nuit arriva à temps pour sauver d'un désastre notre armée, entassée dans le faubourg comme dans un entonnoir, à la merci des canons ennemis qui pouvaient l'y écraser. Le maréchal rentra à 9 heures et demie du soir pour prendre l'avis des autorités. Tous les magistrats municipaux et le sénateur commissaire extraordinaire lui-même furent d'avis que la ville ne pouvait pas être défendue. En conséquence, une suspension d'armes de vingt-quatre heures fut conclue avec le prince de Hesse-Hombourg, stipulant l'évacuation de la ville par l'armée française pour le lendemain. Le défilé de l'armée commença aussitôt et dura presque toute la nuit. Un régiment de chasseurs qui devait fermer la marche était à Bellecour, les chevaux attachés aux banquettes et les hommes épuisés de fatigue, dormant à terre, enveloppés dans leurs manteaux, tandis que l'armée défilait. C'était pitié de voir ces malheureux soldats qui, ayant combattu toute la journée, étaient obligés de faire encore une marche de nuit. Les conscrits et les gardes nationaux jetaient en masse leurs fusils dans la *Mort-qui-trompe*, en passant sur le Pont de Pierre, et désertaient, favorisés par les habitants qui leur donnaient asile; les vieilles troupes, au contraire, suivaient leurs chefs avec résolution. Cependant le découragement commençait à gagner les soldats eux-mêmes et un perruquier de la rue de la Barre, fut, avec ses garçons, pendant tout le temps que dura le défilé, occupé à raser les moustaches des grenadiers et des voltigeurs qui abandonnaient leurs corps et auxquels le peuple compatissant

fournissait des vêtements civils. Tout le monde était las, et il fallait, pour rester fidèle au drapeau, un sentiment extraordinaire de l'honneur et aussi de l'amour-propre militaire, qui se révoltait contre la pensée de ses défaites.

Telle fut cette honorable campagne que Napoléon, avec son impudence habituelle, a osé transformer en une « défection qui aurait livré Lyon sans défense à l'ennemi ». C'est du reste dans le même document qu'il a l'audace de citer sa « victoire d'Arcis-sur-Aube ». De telles assertions se jugent par elles-mêmes. C'était pour lui un système de faire retomber sur ses lieutenants la responsabilité de ses propres fautes.

Le 21 mars au matin on commença à voir apparaître dans les rues quelques dragons autrichiens. La population avait été consignée, mais bientôt on se rassura ; la curiosité fit sortir tout le monde, on se pressa pour examiner de près ces hommes dont les journaux racontaient des histoires si effrayantes. On admirait leur taille, leur prestance, leur belle tenue ; les Tyroliens ou chasseurs du loup, comme on les appelait, dans leur uniforme vert avec le chapeau rebrassé, la peau de renard, la lourde carabine rayée et le maillet qui servait à forcer les balles, excitaient la curiosité par tout ce que l'on disait de leur adresse merveilleuse ; mais les grenadiers hongrois, moulés dans leurs petites vestes blanches, leurs pantalons collants bleu de ciel et leurs bottines noires imposaient l'admiration ; puis on s'étonnait de la sévérité de leur discipline. Plus tard, le prolongement de l'occupation, les charges qu'elles entraînaient, provoquèrent la lassitude et le mécontentement, il se produisit des désordres et des rixes ; mais d'abord on fut tout entier à la satisfaction, à l'heureuse surprise de ne pas avoir à supporter tous les maux que l'on avait redoutés. Une partie de l'armée occupa la ville et fut logée chez l'habitant ; on reconnut mieux encore que l'on s'était trompé sur le compte de l'ennemi : les officiers étaient pleins de

politesse, d'urbanité et usaient envers les vaincus d'une condescendance tellement bénévole que, par la suite, les fanfarons s'en firent des titres de gloire, en attribuant à la terreur qu'avait inspirée, disaient-ils, leur imposante attitude, ce qu'ils n'avaient dû qu'à l'excessive modération du vainqueur. Les soldats, malgré leur haute taille, leur raideur, leur air rébarbatif, leur rauque langage, étaient au fond de bonnes gens qui, la plupart du temps, s'efforçaient de se rendre utiles à leurs hôtes en aidant aux gros labeurs du ménage. Autre sujet de surprise : les Hongrois parlaient latin avec les lycéens et les séminaristes à leur grande joie, mais aussi souvent à leur grand embarras, à cause de la différence de prononciation. Seuls les cosaques firent preuve d'indiscipline. Il y en eut qui passèrent le Rhône à la nage, à la Pape, pour se mettre à la poursuite de nos soldats ; le reste passa par Lyon. Les Autrichiens avaient eu soin de leur faire traverser la ville entre deux haies de leurs soldats et de gardes nationaux, mais on ne put empêcher qu'ils n'enlevassent, avec leurs longues lances, pardessus la tête des fantassins, les pains que les boulangers étaient

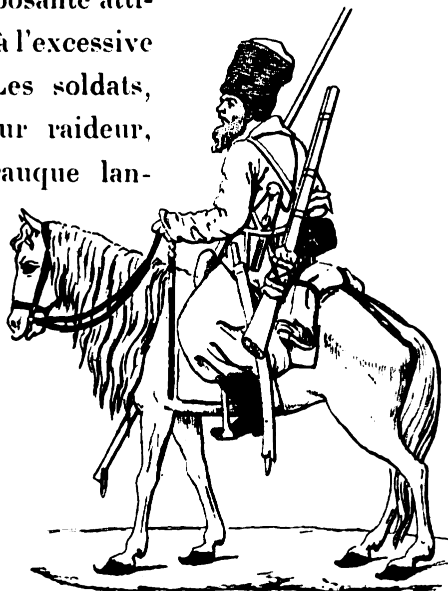


Fig. 671. — COSAQUE DE L'INVASION DE 1814
D'après une gravure du temps.

Cette figure représente très exactement le type des cosaques de l'armée des Alliés en 1814, aux barbes incultes, aux vêtements malpropres et déchirés, montés sur de petits chevaux d'apparence chétive mais excellents. On remarquera qu'ils n'étaient pas ferrés comme on le voit à la corne du sabot qui se relève à l'extrémité. L'homme est armé d'une longue lance, d'un sabre sans garde et dont le fourreau endommagé laisse paraître la pointe, d'un pistolet passé à la ceinture et retenu par une courroie, enfin d'un fusil porté en bandoulière et dont la batterie est soigneusement enveloppée d'un linge. La giberne est ornée d'un A, initiale du nom de l'empereur Alexandre.

alors dans l'usage d'accrocher en dehors de leurs boutiques. Chose plus regrettable, quelques-uns d'entre eux, étant parvenus à se glisser entre les rangs, rencontrèrent, sur la place des Cordeliers, un homme qui commit l'imprudence d'en arrêter un par la bride de son cheval, en le menaçant d'un pistolet ; le malheureux fut tué.

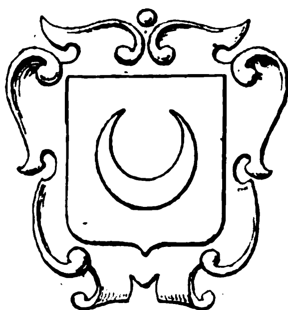


Fig. 672. — ROANNE (Armes de la ville de). *D'après un dessin du XVIIe siècle.*

Sous le dernier Empire, un décret a concédé à la ville de Roanne le droit de placer une croix de la Légion d'honneur dans ses armes. Le motif allégué par le décret est mal fondé : la ville de Roanne n'a pas opposé de résistance à l'entrée des Autrichiens. Il n'y a dans tout cela qu'une fantaisie du duc de Persigny qui a voulu accorder une distinction honorifique à sa ville natale.

L'unique résultat a été de défigurer le blason de Roanne très élégant et très ingénieux : *d'azur au croissant d'argent ;* devise : *Sylvis increscit et undis* (il grandit dans les ondes et dans les forêts). Le croissant est attribué à Roanne à cause de la Loire qui, en effet, forme une courbe devant la ville. La devise fait allusion à la richesse que le fleuve assurait à la cité. Quant au mot *Sylvis*, il rappelle par un calembour, la province de Forez dont Roanne faisait partie.

Cependant, l'armistice expiré, l'armée autrichienne se mit à la poursuite de la nôtre qui se repliait sur Valence et Grenoble. En même temps, deux colonnes se détachèrent ; l'une fut dirigée sur Feurs, l'autre sur Saint-Etienne dont elle s'empara le 24 et dont la manufacture d'armes devint la proie de l'ennemi. Poursuivant leurs progrès, les Autrichiens occupaient Roanne, qui se rendit sans résistance, et enfin poussèrent jusqu'à Moulins et Clermont.

Le jour même que les Autrichiens entraient à Lyon en vainqueurs, Napoléon subissait sa grande défaite d'Arcis-sur-Aube, qui ruinait ses espérances. Ce fut la fin. Déjà dans nos régions, comme partout, le peuple royaliste, à peine délivré du despotisme impérial, s'empressa d'arborer spontanément la cocarde blanche. Mais ces humbles manifestations n'auraient pas suffi pour détruire le colosse abattu : ce résultat fut l'œuvre de l'ancien parti constitutionnel qui avait fait la révolution et

qui essaya de reprendre le pouvoir en exploitant les tendances générales de l'opinion.

L'aristocratie maçonnique s'était d'abord crue entièrement dépossédée par le 18 brumaire : il fut même, un instant, question dans les conseils de Napoléon, de supprimer cette société secrète. Il jugea plus sûr de la conserver en la tenant sous sa surveillance. La Franc-Maçonnerie, avec sa souplesse habituelle, parut se prê-



Fig. 673. — MARIAGE DE NAPOLÉON ET DE MARIE-LOUISE (Médaille commémorative du), frappée à Lyon.
D'après Millin, *op. laud.*

Il n'est pas étonnant de voir une loge maçonnique constituée sous le vocable de la nouvelle Impératrice. Cette alliance de l'empereur des Français avec une archiduchesse d'Autriche donna lieu à des manifestations générales d'enthousiasme. La ville de Lyon, qui avait consacré cinq médailles à la gloire de Bonaparte général et premier Consul, n'en produisit qu'une seule en l'honneur de Napoléon empereur, et ce fut à l'occasion de son mariage. Cette médaille, gravée par Mercié, fut frappée par ordre du Conseil municipal, ainsi qu'il est indiqué à l'exergue.

ter volontiers à cette sujétion : elle eut successivement pour chef un prince de la famille impériale, puis l'archi-chancelier de l'Empire. Tant que se maintint la domination victorieuse de Napoléon, il ne trouva pas de flatteurs plus rampants, d'esclaves plus serviles que dans les Loges. A Lyon, elles affectaient de prendre des titres qui attestaient leur dévouement à l'Empire : *Saint Napoléon de la Bonne Amitié*, *Marie-Louise de la Concorde*. C'étaient des indices trompeurs. Dès que l'étoile du puissant empereur vint à pâlir, les F.·. se dressèrent audacieusement contre lui. Depuis 1813, presque toutes les Loges françaises

étaient en sommeil, mais les Francs-Maçons ne dormaient pas. Dès la fin de cette année désastreuse, le Corps législatif essaya un acte d'indépendance qui exaspéra le souverain. Après la chute de Paris, le Sénat, ce lâche complice de tous les actes despotiques de Napoléon, se hâta de prononcer sa déchéance. Un gouvernement provisoire avait été constitué. Composé d'anciens membres de la Constituante dont plusieurs avaient servi l'Empire, l'un de ses premiers actes fut de publier une proclamation *aux armées françaises*, par laquelle elles étaient déliées de leurs serments de fidélité à l'égard de Napoléon, proclamation rédigée avec une extrême violence contre le vaincu à qui on reprochait, entre autres, de n'être pas Français. Peu après il décrétait avec le Sénat, une Constitution où l'on retrouve les principes de celle de 1791. Louis XVIII y était, sous le titre de *roi des Français*, non pas reconnu, mais appelé au trône par le peuple. C'est ainsi que l'on revenait à 1789 ; le mouvement n'était rien autre que celui dont le succès avait été brisé par le 18 fructidor. Les acteurs étaient les mêmes : Barthélemy présidait le Sénat, et Carnot, retenu à Anvers, dont Napoléon lui avait confié la défense, s'empressait d'envoyer son adhésion aux actes du Gouvernement provisoire. Le renversement légal de l'Empire fut l'œuvre des hommes de la première Révolution, entraînés par l'opinion publique qui, triomphant des hésitations des souverains alliés, s'opposa aux desseins de l'empereur d'Autriche, entièrement favorable à son gendre.

Les dispositions de neutralité étaient en effet évidentes chez les Alliés ; ils les exprimaient formellement : mieux encore, l'empereur d'Autriche, étant favorable au maintien d'un état de choses qui assurait le trône de France à son petit-fils, manifestait des sentiments, très naturels du reste, mais si décidés, qu'on avait dû le laisser à Dijon pour écarter son influence. Or, notre ville était occupée par l'armée autrichienne. L'administration civile, judi-

ciaire et fiscale avait été réorganisée par le général commandant leurs troupes, qui avait établi un préfet provisoire, M. de Cotton; la libre manifestation des vœux des habitants était ainsi complètement entravée et cet état de choses favorisait les hésitations de nos magistrats municipaux qui devaient leur pouvoir au régime impérial. Aussi nos autorités ne montrèrent pas les dispositions que l'on aurait dû attendre de gens qui allaient bientôt faire parade de leur zèle royaliste. Tandis que, dès les premiers jours de l'entrée des Autrichiens, des jeunes gens, des hommes du peuple arboraient hardiment la cocarde blanche; tandis que, le 3 avril, dans l'église de Saint-Polycarpe, un chanoine de Saint-Jean, l'abbé Bonnevie, prononçait un discours nettement royaliste, la Municipalité se tenait dans la plus grande réserve. Le 30 mars, en même temps que le comte de Fargues se rendait à Nancy auprès du comte d'Artois, une délégation qui avait pour truchement un Allemand protestant, ennemi déclaré de nos institutions nationales, était envoyée auprès de l'empereur d'Autriche; ce n'était guère le lieu où l'on pouvait trouver des encouragements en faveur de la monarchie française et des Bourbons. Des villes, des provinces entières, des villages à nos portes, comme Chevrières, avaient proclamé Louis XVIII; Paris avait capitulé (31 mars); le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris avaient (1er avril) émis le vœu du rétablissement de la monarchie; la déchéance était prononcée (3 avril) et nos magistrats hésitaient encore, blâmaient l'*initiative privée*, et osaient invoquer, contre les manifestations des habitants, un ordre du jour des Alliés qui interdisait la cocarde blanche. Il est vrai que l'état-major autrichien n'avait pas permis la publication des faits accomplis à Paris; mais nos envoyés en avaient eu connaissance pendant leur voyage et c'était uniquement la crainte d'un retour de fortune favorable à Napoléon qui rendait hésitantes leurs déterminations. Enfin, le 8 avril, nos magistrats

s'enhardirent, cédèrent au mouvement général, proclamèrent la déchéance de Napoléon et le rétablissement de la monarchie nationale ; le lendemain, le drapeau blanc était arboré sur la tour de l'Hôtel de Ville. Les autorités expliquaient ces retards par une prétendue ignorance des faits. Enfin, les Autrichiens se résignèrent à faire connaître la reddition de Paris le 6 avril, puis la déchéance le 10 et, le 12 seulement, la Constitution décrétée par le Sénat. La Municipalité trouva alors dans ce dernier acte, le moyen de pallier ses hésitations. Le 15 avril, le Conseil municipal déclarait, contrairement aux termes de la Constitution proposée, que « Louis XVIII était *roi de France* par la loi fondamentale de l'Etat », qu'il était le successeur de Louis XVII, ses droits n'ayant pas été abrogés par l'existence des gouvernements de fait qui avaient existé jusque-là. C'était compenser largement l'attitude équivoque des jours précédents.

Quinze jours après, le 23 avril, à 10 h. 1/2 du soir, Napoléon qui avait abdiqué le 11, traversait Lyon dans un carrosse à six chevaux, relayait à la Guillotière, y accueillait de la populace révolutionnaire, les derniers vivats qu'il ait entendus, et allait régner ou plutôt conspirer à l'île d'Elbe. En effet, méditant déjà de violer son serment, il avait fait modifier son itinéraire et se dirigeait sur Valence, où il espérait un mouvement de l'armée en sa faveur. Déjà même, avant son départ, il avait fait sonder les dispositions des généraux qui commandaient dans le Midi. Le résultat n'avait pas été favorable, notamment de la part de Suchet, et c'est cet échec qui motiva le propos que nous avons incomplètement rapporté plus haut (p. 605, fig. 666). Il rangeait notre compatriote parmi les maréchaux mal intentionnés qui, selon lui, avaient été cause de sa chute et, comme la maréchale avait peut-être contribué à faire repousser sa proposition, il l'englobait dans le même blâme et disait qu'il avait, « au reste, toujours connu Suchet et sa femme pour des intrigants ». Il espéra avoir plus de

succès auprès d'Augereau. Mais, dès le 16, celui-ci s'était déclaré contre lui et avait adressé aux soldats une proclamation (p. 636, fig. 674) où, affectant de rejeter son titre de duc de Castiglione, il exprimait contre son ancien compagnon d'armes et d'attentats, des reproches justifiés, mais absolument déplacés dans la bouche du « Général Fructidor. » Il avait, de plus, pris des mesures de précaution. Il fit ainsi passer une partie de son corps d'armée sur la rive droite du Rhône et, en même temps, demanda au général autrichien l'envoi d'un détachement qui se composa de deux bataillons et d'un régiment de hussards. Par surcroît de précautions, et comme il avait été avisé que Napoléon voulait avoir une entrevue avec lui, il prit ses mesures pour qu'elle n'eût pas lieu près de ses troupes, ni en particulier, mais loin de Valence et de telle sorte que les commissaires étrangers, qui escortaient l'empereur déchu, pussent être témoins de l'entretien et même en saisir les termes. Il monta donc en voiture et, à deux kilomètres de la ville, il se rencontra avec Napoléon. Celui-ci fit arrêter les chevaux et aborda le maréchal avec des témoignages d'amitié ; il lui fit à peine quelques légers reproches sur les termes de sa proclamation et essaya vainement d'aborder l'objet véritable de leur rencontre. Augereau, au lieu de répondre à ses avances, accentua davantage son hostilité, et, comme pour lui rappeler leur ancienne intimité, Napoléon le tutoyait amicalement, il le tutoya également, mais d'une manière insolente et ne daigna pas même se découvrir devant lui, quoique lui-même l'eût salué. Déçu dans son attente, Napoléon, ayant ainsi inutilement essayé auprès de lui toutes ses câlineries italiennes, dut enfin renoncer, pour le moment, à ses espérances et en renvoyer l'accomplissement à un temps plus favorable.

MAIRIE  DE LYON.

LES LYONNAIS apprendront sans doute, avec une vive satisfaction, la détermination que vient de prendre le brave MARÉCHAL AUGEREAU, auquel la Ville de Lyon conservera avec reconnaissance, le souvenir de ce qu'il a fait pour elle, dans les momens difficiles où nous nous sommes trouvés.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LYON s'empresse en conséquence, de donner à ses Concitoyens connaissance, soit de la Lettre que le Maréchal Augereau vient d'écrire au Corps Municipal, soit de la Proclamation qu'il a adressée à son armée.

Fait à Lyon, le 19 Avril 1814,

LE MAIRE DE LA VILLE DE LYON,

D'ALBON.

COPIE

De la Lettre écrite à MM. les Maire et Adjoints de la Ville de Lyon, par S. E. M. le Maréchal AUGEREAU, datée de son Quartier-Général de Valence, le 16 Avril 1814.

MESSIEURS,

J'AI reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je me fais un vrai plaisir de vous annoncer que je viens d'adhérer à la nouvelle Constitution, ainsi que tous mes généraux. L'Armée prêtera son serment aujourd'hui et demain; je viens de lui adresser la Proclamation ci-jointe. Un Général portera ces voeux au Gouvernement provisoire.

Je suis excessivement flatté, Messieurs, d'avoir acquis l'estime des braves habitans de la seconde ville du royaume; leurs dignes Magistrats connaissent les sentimens qui m'ont guidé dans des momens difficiles; dans toutes les circonstances je me ferai gloire de leur montrer le même dévouement.

Je vous prie, Messieurs, de recevoir, et de faire connaître à vos Concitoyens, l'amour et l'attachement que je leur conserverai à jamais.

LE MARÉCHAL AUGEREAU

PROCLAMATION

De S. E. Le Maréchal Augereau à son Armée.

SOLDATS,

LE Sénat interprète de la volonté nationale, lassée du joug tyrannique de Napoléon Bonaparte, a prononcé, le 2 Avril sa déchéance, et celle de sa famille.

Une nouvelle Constitution, monarchique forte et libérale, et un descendant de nos anciens Rois, remplacent Bonaparte et son despotisme; vos grades, vos honneurs et vos distinctions vous sont assurés.

Le Corps Législatif, les grands Dignitaires, les Maréchaux, les Généraux, et tous les Corps de la grande Armée ont adhéré aux Décrets du Sénat, et Bonaparte, lui-même, à par un acte daté de Fontainebleau, le 11 Avril, abdiqué pour lui et ses héritiers, les trônes de France et d'Italie.

Soldats, vous êtes déliés de vos sermens, vous l'êtes par la nation, en qui réside la Souveraineté; vous l'êtes encore, s'il était nécessaire, par l'abdication même d'un homme qui après avoir immolé des millions de victimes n'a pas su mourir en soldat.

La Nation appelle LOUIS XVIII sur le trône : né Français, il sera sûr de votre gloire, et s'entourera avec orgueil de vos Chefs : Fils d'Henri IV, il en aura le coeur; il aimera le soldat et le peuple.

Jurons donc fidélité à LOUIS XVIII, et à la constitution qui nous le présente, arborons la couleur vraiment Française, qui fait disparaître tout emblème d'une révolution qui est finée, et bientôt vous trouverez dans la reconnaissance et dans l'admiration de votre Roi, et de votre patrie, une juste récompense de vos nobles travaux.

Au Quartier-général, à Valence, le 16 Avril 1814.

LE MARÉCHAL COMMANDANT EN CHEF,

AUGEREAU.

A LYON, de l'Imprimerie de M.-P. Rusand, Imprimeur de la Ville. 1814.

Fig. 674. — ADHÉSION D'AUGEREAU A LA DÉCHÉANCE DE L'EMPIRE
(Fac-similé réduit d'une affiche lyonnaise publiant l')

Certes, il ne s'agit pas de justifier les paroles et les procédés d'Augereau à l'égard de l'empereur, d'autant mieux que, l'année suivante, pendant les Cent jours, il chantait platement la palinodie, mais il faut dire que les accusations portées contre lui par Napoléon sont aussi peu justifiées que sincères. Augereau a fait tout ce qui était possible militairement; il a opéré avec plus de succès que Napoléon, réussissant à conserver son armée intacte et à la soustraire aux désastres que subirent les troupes dirigées par l'empereur. Il ne songeait nullement alors à abandonner la cause napoléonienne; il obéit sans hésitation à tous les ordres reçus et déploya une grande intelligence et une merveilleuse activité. Les accusations de Napoléon furent, de sa part, un acte de basse et perfide vengeance. Il lui en voulait non pas des termes insolents de sa proclamation, mais de ce qu'il n'avait pas voulu se prêter à son dessein de violer le traité de Fontainebleau avec l'aide de l'armée de Valence. Ne pouvant pas avouer ce motif, il a imaginé une accusation odieuse et mensongère. C'est chose remarquable combien les hommes parvenus à l'aide de la Révolution ont, à commencer par Napoléon lui-même, manqué de dignité, d'honneur et de sens moral.

XIV

LES CENT JOURS



Fig. 675. — PAGE
de l'escorte de la duchesse d'Angoulême.
D'après un dessin de Revoil

On ne peut pas, aujourd'hui que la légende a effacé les souvenirs de l'histoire, on ne peut pas se figurer l'enthousiasme qui accueillit le retour des Bourbons en 1814. La joie tenait du délire, on s'abordait dans la rue, on se félicitait sans s'être jamais vu ; sur les places, dans les carrefours, des rondes se formaient entre les passants et tournoyaient joyeusement aux gais refrains des chansons royalistes ; les Bourbons, dont le nom avait éclaté spontanément parmi le peuple écrasé de misère, d'impôts et de sacrifices de sang, apparaissaient comme des divinités bienfaisantes. La caractéristique de cet enthousiasme était la joie de vivre ; aux fureurs de la

Ces pages formaient une compagnie composée des élèves de l'école des Beaux-Arts. A cette époque, toute la jeunesse de Lyon appartenant aux professions libérales, sans compter les autres, était royaliste. Parmi les exceptions, il faut signaler quatre étudiants en chirurgie et la majeure partie des élèves de l'École vétérinaire. Dans celle-ci l'esprit révolutionnaire se maintint par la suite, comme on le vit en 1834 et aussi en 1849, où un grand nombre de jeunes gens de cette École prirent part aux insurrections.

guerre, aux haines des partis succédait la paix universelle, paix avec les étrangers, paix avec nos concitoyens ; les familles décimées quittaient leurs habits de deuil pour se réjouir avec ceux de leurs enfants qu'elles voyaient sauvés ; les conscrits, les jeunes gens de seize à dix-neuf ans qui avaient été enrôlés ou qui allaient l'être, les gardes nationaux mobilisés arrachés de leurs foyers, tous ces hommes que l'orgueil, la folie égoïste et féroce d'un seul homme allait envoyer à la boucherie, comme on le disait, étaient dans les sentiments d'un condamné qui reçoit à la fois sa grâce et sa liberté ; les soldats eux-mêmes subissaient l'influence de cette ivresse générale : oubliant leur amour-propre froissé par leurs défaites, dédaignant même leur ancienne gloire, ils étaient heureux du bonheur de la nation et finissaient par devenir royalistes et arborer la cocarde blanche. On s'aimait, tel était, pour l'exprimer en un seul mot, l'esprit qui animait alors la France entière ; on aimait tout le monde ; les étrangers qui nous avaient apporté la délivrance, les soldats qui étaient désormais les soldats de la France et non les satellites d'un tyran ; on aimait les bonapartistes, que l'on s'efforçait, par de bienveillantes sollicitations, de rallier à la cause commune et à la dynastie nationale. On n'avait de haine que pour un homme, pour Napoléon, mais aussi tout ce que l'on pouvait éprouver de colère et de haine se déversait contre lui : jamais homme dans ce siècle n'a été en exécration à un peuple comme le fut Napoléon en 1814 pour les Français. Cette haine étonnait les Alliés eux-mêmes ; mais quand on songe à ce que l'ambition de cet homme avait coûté de larmes et de sang à ce peuple qui lui avait spontanément confié ses destinées, on comprend cette indignation et cette colère d'une nation ainsi outrageusement sacrifiée. On disait qu'il n'était pas français ; on le comparait à Robespierre ; on l'appelait l'Ogre de Corse.

Mais enfin on n'avait plus à le redouter et on ne songeait qu'au

bonheur de vivre ; les mères et les fiancés ouvraient leur cœur à de douces espérances :

Mamans, les baïonnettes
Ne tueront plus vos fils ;
Et vous, jeunes fillettes
Vous aurez des maris.
Eh ! bon, bon, bon, le roi Louis
Est de retour en France ;
Eh ! bon, bon, bon, le roi Louis
Est rentré dans Paris.

disait une ronde lyonnaise, aux accents de laquelle on dansait follement. Les nations, au lieu de s'entr'égorger, allaient renouer les cordiales et fécondes relations du commerce et des arts ; la vaillante armée française, entourée du respect et de l'admiration, ne serait plus qu'un monument de la gloire et de la valeur françaises pieusement conservé ; elle ne serait plus destinée à être sacrifiée aux caprices d'un despote et n'aurait qu'à défendre, par son irrésistible ascendant, la cause du droit et de la civilisation.

Tels étaient les sentiments qui unissaient dans une seule pensée la France unie comme elle ne l'avait jamais été depuis la fin de la Ligue. L'arrivée des princes de la maison royale ajouta à l'enthousiasme. Après le départ des troupes autrichiennes, Lyon reçut d'abord la duchesse d'Angoulême, dont la physionomie mélancolique rappelait à la sensibilité populaire des souvenirs si douloureux (fig. 676). *Monsieur*, frère du roi, qui fut depuis Charles X, excita des sentiments tout autres ; toujours souriant, affable, avenant, il gagnait tout le monde par ses manières pleines d'affabilité et d'entrain. Le peuple lyonnais, qui n'avait jamais vu Napoléon qu'entouré de soldats, était étonné de voir un prince se laissant approcher sans crainte, avec une bonhomie qui n'ôtait rien à son air imposant. Ce fut une scène prestigieuse le jour où il se trouva en contact immédiat avec une masse immense d'hommes du peuple, de gardes nationaux, mêlée de gens de toutes conditions

et tellement pressée que son cheval avait peine à avancer et que des gens furent obligés de s'appuyer sur lui pour n'être pas renversés. Tous les bras étaient tendus vers lui ; toutes les voix lançaient des vivats; on riait, on pleurait, on applaudissait tout à la fois, et le prince ému, attendri, les larmes aux yeux et le sourire aux lèvres, ne pouvant se faire entendre au milieu de ces joyeuses clameurs, répondait par des gestes de reconnaissance et d'affection, spectacle inénarrable qui ne s'était jamais vu et qui ne s'est pas reproduit, au dire de ceux qui en avaient été les témoins.



Fig. 676. — LA DUCHESSE D'ANGOULÊME

Fac-similé réduit d'un dessin de Revoil.

Fille de Louis XVI, la duchesse d'Angoulême reflétait dans sa physionomie et son attitude habituelle, une mélancolie et une langueur que lui avait laissées la mort tragique de tous les siens et les deux ans d'horrible prison qu'elle avait passés au Temple, en proie à toutes les souffrances physiques et morales. C'est cette expression habituelle que rend le dessin ci-dessus. Mais, quand une cause amenait le sourire sur ses lèvres, elle s'illuminait d'une expression saisissante qui rappelait l'éclatante beauté de sa jeunesse; de même, comme à Bordeaux, dans certaines circonstances, elle prenait un air de majesté imposante, où l'on reconnaissait la fille de nos rois.

Ce fut dans le second des deux séjours de *Monsieur* à Lyon qu'il posa la première pierre du monument funéraire des victimes du siège, dont le projet, proposé dès 1809, n'avait pu être réalisé.

Cependant cette union, cette joie universelle, ces jours de prospérité qui commençaient à luire ne devaient pas durer longtemps. L'aristocratie maçonnique, qui avait consommé la chute de l'Empire, se repentait déjà, non pas de l'avoir renversé, mais d'avoir contribué au rétablissement de la monarchie. Louis XVIII avait bien adopté une constitution peu différente de celle qu'avait élaborée le Gouvernement provisoire, mais il l'avait donnée de lui-

même, sans tenir compte de l'initiative de ces derniers, il avait même rejeté le titre de *roi des Français* qu'ils lui donnaient et repris celui de *roi de France* de l'ancienne monarchie ; il ne se montrait donc nullement disposé à jouer le rôle de victime ou de valet; il entendait régner et gouverner : enfin, quoique franc-maçon et imbu des idées philosophiques de son temps, il accordait à la religion la liberté et le rang qui lui étaient dus.



Fig. 677. — LE COMTE DE PRÉCY EN 1814.
Fac-similé réduit d'une eau-forte de Chometon.

On revit alors à Lyon l'ancien général des Lyonnais soulevé contre la Convention et qui fut nommé chef de la garde nationale. Précy, né en 1742, avait alors 72 ans. L'âge l'avait rendu très voûté et, à cheval, il avait absolument la même tournure que Castellane. Cet aspect extérieur était aussi celui du grand Frédéric dans sa vieillesse, comme on peut en juger par les gravures du temps.

Précy mourut en 1820, et son corps fut transféré de Marcigny à Lyon pour être enterré avec ses anciens compagnons d'armes dans le caveau du monument des Brotteaux.

En présence de cette attitude indépendante et libérale du souverain, les Francs-Maçons n'hésitèrent pas à tramer le renversement du pouvoir qu'ils avaient aidé à établir, et à ramener celui qu'ils avaient chassé; mais cela sous la promesse qu'il gouvernerait suivant leurs ordres. L'empereur déchu souscrivit aux engagements qu'on exigea de lui. Cela fait, on s'occupa de préparer son retour. Aussitôt les agents de la conspiration se répandirent partout, propageant les bruits les plus invraisemblables, semant les pamphlets, les caricatures, les calomnies ; on annonçait aux paysans le rétablissement des droits féodaux, on poussait même l'audace jusqu'à faire imprimer et distribuer de fausses

ordonnances du roi rétablissant la dîme et attribuant aux curés droit de vie et de mort ! Ces absurdités étaient accueillies par l'inquiète crédulité de certaines gens des campagnes. D'autre part, on exploitait habilement le langage imprudent, les prétentions outrecuidantes et insensées de prétendus royalistes, qui ne voyaient dans le rétablissement de la monarchie que la satisfaction de leurs intérêts, et qui auraient voulu ramener la France à plusieurs siècles en arrière.

Quand tout fut préparé, au moment où, la paix étant signée, les intérêts de la France se débattaient encore au Congrès de Vienne, Napoléon débarqua avec 1100 hommes. Après avoir perdu un détachement fait prisonnier à Antibes, il s'avança rapidement par les montagnes, se faisant précéder d'une proclamation, tissu de mensonges où, entre autres, il parlait impudemment de la défection d'Augereau et de la *victoire* d'Arcis-sur-Aube ! évitant toujours les occasions qui auraient pu provoquer un combat avec qui que ce soit. Napoléon, arrivé ainsi à Grenoble, prit ses dispositions pour occuper Lyon. Cette opération, qui devait être décisive, n'était pas sans l'inquiéter ; il n'osa pas marcher lui-même, mais envoya devant lui son armée et alla, le 9, attendre à Bourgoin le résultat de cette tentative ; de plus, insuffisamment certain du succès, il avait pris ses dispositions pour éviter notre ville et traverser le Rhône à Miribel.

Le débarquement et la marche de Napoléon, connus du préfet dès le 4 mars, ne furent révélés au public que le 7. Ils y causèrent une immense stupeur. Il y eut néanmoins des manifestations royalistes, et beaucoup de volontaires se firent inscrire pour marcher contre l'usurpateur. Le comte d'Artois, arrivé le lendemain, passa une revue où la garde nationale montra un grand enthousiasme qui gagna l'armée elle-même ; mais les émissaires de l'empereur s'étant répandus dès le 8 et ayant signalé son arrivée à Grenoble, l'esprit des troupes changea complètement.

La garnison se composait du 13e dragons, du 24e de ligne, renforcé du 20e, appelé de Montbrison, malgré le préfet qui doutait de sa fidélité. Macdonald étant arrivé, on proposa, pour défendre la ville, diverses mesures dont aucune ne fut adoptée ; on se contenta de placer des chevaux de frise sur le pont de la Guillotière. L'attitude de plus en plus défavorable d'une grande partie de la garnison rendait douteux le succès de la résistance. Le 10, *Monsieur* ayant fait une nouvelle tentative pour ramener les troupes dans une revue qu'il passa le matin, échoua complètement. Découragé, il repartit pour Paris. Après son départ, les dragons du 13e se mirent à abandonner leur caserne (aujourd'hui l'hôpital militaire) ; pendant toute la journée ils s'en allèrent par groupes d'un, de deux, etc., rejoindre l'armée de Napoléon qui s'avançait. Le maréchal Macdonald resta jusqu'à la fin : il sut maintenir l'infanterie et réussit même à placer deux bataillons du 20e à l'issue du pont ; lui-même se tint dans la rue de la Barre, attendant les événements. Tout à coup, vers les quatre heures, apparaissent les hussards du 4e ; les deux bataillons du 20e de ligne se joignent à eux ; les chevaux de frise sont jetés au Rhône ; Macdonald, à cette vue, tourne bride et prend au galop la route de Paris. En même temps des hussards qui débouchaient du pont, conduits par un officier, se mettent à sa poursuite. Cette course se continue le long des quais jusqu'à Bourgneuf ; là les dragons de l'escorte dégainent, font volte-face et se jettent, le sabre à la main, sur les hussards qui reculent et cessent la poursuite.

Néanmoins, tandis que presque tous les dragons et le 20e de ligne faisaient bruyamment défection, le reste de la garnison gardait une attitude qui témoignait qu'avec plus d'habileté et plus de confiance en une partie de l'armée, on aurait pu susciter un conflit décisif avec les partisans de Napoléon. Le 24e de ligne, composé en grande partie de Lyonnais, était en bataille sur la place de Bellecour ; pendant toute la soirée et au milieu des manifestations

bruyantes, les hommes de ce régiment restèrent l'arme au pied, immobiles, insensibles à toutes les sollicitations. On les pressait de crier vive l'empereur, on leur distribuait les proclamations imprimées de Napoléon, ils les lisaient, se les passaient de main en main, mais restaient silencieux, sans qu'un seul cri de vive l'empereur leur échappât.



Fig. 678. — ENTRÉE DE NAPOLÉON A LYON LE 10 MARS 1815.
Fac-similé d'une eau-forte anonyme.

Cette composition, œuvre d'un amateur inexpérimenté, est, sauf les incorrections du dessin, en partie exacte. Elle représente le débouché du pont de la Guillotière avec la barrière, le reverbère et les guérités. Un grenadier écarte la foule avec son fusil. Il aurait fallu ajouter une file de soldats de chaque côté et surtout ne pas oublier les torches, qui donnaient à la scène un caractère sinistre, qu'accentuaient les clameurs hurlantes des bonapartistes révolutionnaires.

La foule des curieux attendait, de moment en moment, l'arrivée de l'empereur: à 7 heures seulement des clameurs confuses annoncèrent son approche. Il faisait nuit. Comme partout, comme il devait le faire à Paris, l'empereur avait attendu les ténèbres pour faire son entrée. On le vit enfin apparaître, précédé, entouré et suivi d'une masse de soldats, de paysans dauphinois et de faubouriens de la Guillotière, poussant des cris de : *Vive l'empereur! Vive la liberté! A bas les Bourbons! A mort les royalistes!* Au milieu de cette cohue

et de ces clameurs, Napoléon, à cheval, s'avançait lentement, sombre, le regard fixe, silencieux ; son teint olivâtre semblait presque noir à la lueur de torches qui l'éclairaient ; il paraissait d'un embonpoint énorme, la tête dans les épaules et, en le voyant ainsi, on murmurait dans la foule qu'il portait une cuirasse sous ses vêtements; c'était vrai et l'on remarqua qu'il ne pouvait descendre de cheval ni y remonter sans l'aide de deux ou trois personnes. Il alla ainsi jusqu'à l'Archevêché, où il logeait, et dut paraître au balcon pour répondre aux acclamations d'une populace dont le caractère révolutionnaire et les cris furibonds l'importunaient et l'exaspéraient.

En effet, c'était bien la plèbe révolutionnaire qui accueillait Napoléon. Au contact de cette populace, les soldats étaient pris d'une sorte de fureur : toute la nuit ils coururent les rues avec la lie du peuple, poussant des cris de mort et de haine, ordonnant aux habitants d'illuminer, frappant aux portes, brisant à coups de pierres les vitres des maisons qui ne se pressaient pas d'obéir à leurs injonctions. Napoléon souffrait d'avoir à subir l'alliance de la démagogie qu'il avait en horreur. Il souffrait aussi et plus encore de rentrer, conduit par les héros du parlementarisme révolutionnaire dont il était, pour ainsi dire, le prisonnier.

A Lyon, il sentit son usurpation affermie. Tandis qu'à Gap il avait, dans une proclamation, traité ses sujets du titre, odieux pour lui, de *citoyens*, dans notre ville il parla en empereur. Plus d'une inquiétude, plus d'une préoccupation l'obsédait encore ; aussi, les décrets qu'il data de Lyon ne furent publiés que cinq jours plus tard, le 18. Les conditions que le parti lui avait imposées d'être le chef d'un gouvernement constitutionnel lui pesaient par avance ; il songeait déjà à s'en affranchir et à rétablir son absolutisme.

C'est hanté par de telles pensées qu'il quitta Lyon le 13 mars, laissant affichée sur les murs une proclamation terminée par

ces mots, étranges dans sa bouche : « Lyonnais, je vous aime ».

Maître de Paris, il s'affermit dans ses secrètes résolutions qui perçaient sous le voile de ses déclarations officielles. Il était à peine installé que déjà des soupçons, indices d'une sourde hostilité, s'élevaient entre lui et ses complices. On pressentait la lutte ouverte, et il ne s'agissait plus que de savoir à qui resterait la victoire, ou du parti libéral ou de l'armée et de son chef.

Pendant que Napoléon organisait son nouveau gouvernement, l'Empire pseudo-parlementaire, et se préparait à la guerre, le duc d'Angoulême essayait de soulever le Midi. Parti de Bordeaux le 5 mai, il se rendit successivement à Toulouse, à Nîmes, au Pont-Saint-Esprit et à Marseille. Partout il avait pris les mesures nécessaires pour la formation des corps qui devaient entrer dans la composition de son armée. A Nîmes le général Gilly accepta la mission d'assembler des renforts; à Montpellier les étudiants en médecine formèrent un bataillon ; dans toute la Provence, des volontaires accouraient. A Marseille, le même ecclésiastique qui s'était le premier prononcé à Lyon en faveur des Bourbons, l'abbé Bonnevie (p. 633), échauffait l'enthousiasme par des prédications pleines de feu. Bientôt le prince fut à la tête d'une petite armée avec laquelle il entra en campagne. Son but était de marcher sur Lyon, d'y rallier les nombreux partisans de la royauté et d'opposer à Napoléon, des forces soulevées qui auraient compris la moitié de la France et auraient bientôt entraîné la grande majorité du pays.

En réalité, l'empereur n'avait pour appui que l'aristocratie maçonnique et une partie seulement du peuple et de l'armée. Dans le peuple il fallait compter ceux des gens de la campagne à qui les agents de la Franc-Maçonnerie avaient persuadé, par de fausses nouvelles et même de faux documents, que l'on allait rétablir les droits féodaux, mais ces mensonges n'avaient pas pénétré partout, tant s'en faut; et puis l'antipathie pour le service militaire

les aurait détachés et leur aurait fait oublier un danger chimérique par crainte d'un mal réel. Dans les villes il n'y avait de bonapartistes, parmi les prolétaires, que les révolutionnaires, dont toute la politique se bornait à vouloir dépouiller ceux qui possédaient pour enrichir leur propre fainéantise, puis, enrichis à leur tour, se montrer les pires des aristocrates. L'immense majorité des ouvriers qui ne demandent qu'à vivre de leur travail et à élever leurs familles, étaient sincèrement royalistes. Dans les hautes classes, sans parler des honteuses palinodies qui se produisirent, il y avait ce parti révolutionnaire bien connu et qui exploite à son profit l'ignorance et les mauvais instincts de la plèbe, sauf à l'écraser sans pitié dès qu'elle devient inutile. Quant à l'armée, elle n'était pas, bien des faits l'ont prouvé, aussi absolument dévouée à l'empereur qu'on le pourrait croire.Le premier mouvement a été l'hésitation; Napoléon le prévoyait bien; il a, au début, évité toute cause de conflit, et c'est ce succès neutre qui a entraîné les adhésions successives. Les véritables partisans de Napoléon étaient cette foule de sous-officiers, d'officiers subalternes, de généraux de second rang dont la cupidité, l'ambition n'étaient pas encore assouvies et qui étaient furieux d'une paix qui détruisait leurs rêves ambitieux. C'est à eux que l'on doit toutes les trahisons qui déshonorèrent l'armée française en 1815. Vingt-cinq ans de guerres avaient fait de l'armée un corps séparé de la nation et qui n'en avait ni l'esprit, ni les sentiments, ni les intérêts. Trois fois, sous la conduite néfaste du même homme, elle avait violé les lois, bravé les volontés de la nation et renversé les gouvernements légalement établis; elle s'était faite un instrument de violence, d'injustice et de tyrannie et prétendait poursuivre ce rôle, dût la France s'abîmer dans la ruine et dans le sang. Ces hommes pour qui la guerre était une profession, une source d'honneurs et de richesses, renouvelaient, en plein XIXe siècle, les agissements des routiers licenciés après la

guerre de Cent Ans. Cependant le pays était las de supporter leur domination et assez fort pour se débarrasser de cette poignée d'ambitieux qui couvraient leur étroit égoïsme sous les beaux noms de patriotisme et d'honneur militaire. Si donc, le duc d'Angoulême avait réussi à atteindre Lyon et à s'y établir avant que les alliés eussent pu intervenir dans nos affaires intérieures, la France était sauvée et sortait de cette dernière épreuve plus forte et plus unie, délivrée à la fois de l'aristocratie révolutionnaire, du despotisme militaire et de l'intervention étrangère. Pour notre punition, la Providence en décida autrement.

Le prince opérait avec deux petits corps : le 2ᵉ, sous ses ordres immédiats, comptait deux régiments d'infanterie dont le 10ᵉ (colonel général), 2000 gardes nationaux de Vaucluse, du Gard et de l'Hérault, le 14ᵉ chasseurs à cheval, 70 gardes nationaux à cheval, quelques gendarmes et quelques gardes d'honneur, 12 pièces d'artillerie, dont 2 de la garde nationale. Le 1ᵉʳ corps, commandé par le général Ernouf, était composé des 58ᵉ et 83ᵉ de ligne, de 3000 gardes nationaux de Marseille et de 6 canons. Les bases d'opérations étaient Sisteron pour le 1ᵉʳ corps, le Pont-Saint-Esprit pour le 2ᵉ. Dès le début, l'armée remporta des succès marqués : le général Debelle fut battu devant Montélimar par l'avant-garde du prince (30 mars). Le 1ᵉʳ avril, un engagement plus sérieux eut lieu au pont de Livron, sur la Drôme. Le 10ᵉ et le 39ᵉ de ligne se trouvèrent aux prises ; ce dernier fut battu ; trois compagnies d'élite du 10ᵉ enlevèrent le pont à la baïonnette, pendant que les gardes nationaux traversaient la Drôme à gué sur un autre point. Les impérialistes perdirent 300 prisonniers, le colonel et presque tous les officiers du 39ᵉ, 1 drapeau et 2 canons dont l'un fut enlevé par 25 chasseurs du 14ᵉ. Cette victoire livrait Valence à l'armée royale qui l'occupa, le 3, ainsi que Romans qui assurait le passage de l'Isère ; en même temps, le 1ᵉʳ corps s'était emparé de Gap et des défilés qui ouvrent passage dans la vallée

du Drac et sur Grenoble. Les succès du duc d'Angoulême causèrent à Lyon une véritable terreur aux impérialistes, la ville fut



Fig. 679.
GARDE NATIONAL A CHEVAL EN 1815



Fig. 680.
GARDE NATIONAL A PIED EN 1814

Sous l'Empire, Lyon n'eut pas de garde nationale; elle fut remplacée par une garde d'honneur qui avait été organisée pour recevoir Napoléon en 1805, et qui fut officiellement maintenue pendant la durée du règne. Elle se composait de deux compagnies d'infanterie de 120 hommes chacune, et d'une de 40 chasseurs à cheval; cet effectif ne pouvait inspirer aucune crainte au pouvoir. L'état-major comportait 1 général, 1 lieutenant-colonel, 2 capitaines, 2 lieutenants et sous-lieutenants : pour l'infanterie, 1 colonel-commandant, 1 chef, 1 chef d'escadron, 1 capitaine adjudant-major, 1 capitaine, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant pour la cavalerie. Il y avait en outre, 25 musiciens, 1 tambour-major, 6 tambours, 1 chef sapeur et 4 sapeurs. Le général et le colonel-commandant étaient d'anciens officiers de l'armée royale d'avant la Révolution.

L'invasion étrangère fit rétablir la garde nationale, le 1er janvier 1814, par l'initiative de la municipalité, comme on vient de le dire. Mais après le retour des Bourbons, les 24 compagnies furent groupées en 6 bataillons à 4 compagnies de 150 hommes chacune, plus une compagnie d'artillerie comprenant 80 hommes, tous anciens militaires; enfin 2 compagnies de cavalerie de 40 cavaliers chacune. L'uniforme était un habit bleu boutonné droit, collet, parements et retroussis écarlate avec fleur de lis; boutons jaunes à 3 fleurs de lis, culotte et guêtres de nankin en été, culotte bleue et guêtres noires en hiver; les officiers portaient des bottes au lieu de guêtres. Chaque bataillon était désigné par le nom de son quartier et portait un guidon de couleurs distinctives Le 1er, dit du *Centre*, avait un guidon écarlate ; le 2e du *Rhône*, bleu ; le 3e de l'*Ouest*, blanc ; le 4e du *Midi*, orange ; le 5e du *Nord*, violet ; le 6e de la *Saône*, vert. Le général en chef fut le comte de Précy, l'ancien commandant du Lyonnais pendant le siège. Mais, pendant les Cent Jours, il fut créé une compagnie de garde nationale à cheval, qui eut pour uniforme un habit court (veste) bleu avec revers rouge, un pantalon large rouge, un colbach pour coiffure, et des aiguillettes d'argent. Ce corps, du reste, n'eut qu'une existence éphémère, car il ne fut constitué que vers le 22 juin.

mise en état de siège. Les proclamations se succédaient sans interruption. Pour donner courage aux partisans de Napoléon, Grouchy, qui était venu prendre le commandement, annonçait l'arrivée de « troupes qui s'avançaient pour les défendre » et, de fait, les régiments succédaient aux régiments et formèrent bientôt une véri-

table armée. Ce furent d'abord le régiment des Flanqueurs de la garde, un bataillon du 5e, le 6e et le 49e de ligne; puis le 7e, le 14e, qui se joignirent au 20e et au 24e; enfin des détachements du 23e, du 36e et du 76e. Pour empêcher le départ des volontaires qui allaient rejoindre le prince, bien plus que pour renforcer la défense, on doubla la garde nationale et l'on appela à Lyon tous les habitants des campagnes en état de porter les armes. Malgré toutes ces mesures, Mouton-Duvernet, aussi bien que Grouchy, prévoyait l'arrivée de l'armée royale et en venait à faire appel aux habitants de la Guillotière en leur annonçant que « l'honneur de repousser les ennemis de l'empereur » leur était réservé et que c'était « à la Guillotière qu'ils devaient échouer ». Pour parler ainsi, il fallait qu'il fût persuadé et de la gravité de la situation et des sentiments royalistes de la garde nationale de Lyon. Mais la trahison et la défection enlevèrent bientôt toute crainte aux impérialistes.

Le général Chabert, qui se trouvait opposé au général Ernouf, était un de ces hommes dont on rougit d'être le compatriote. Chirurgien de village, au Bois-d'Oingt, à l'époque de la Révolution, il avait débuté par massacrer et dépouiller les Lyonnais fugitifs après le siège; il afficha les opinions les plus révolutionnaires, jusqu'à changer son prénom de Théodore contre celui de Salpêtre; il obtint, en récompense de ce zèle et de ces tristes exploits, le poste lucratif de Commissaire national pour les départements du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire et de l'Ain. Il se conduisit de telle sorte qu'il mérita de se faire incarcérer pour vol et dilapidation. Ce fut son second exploit. Grâce à ses opinions ultra-révolutionnaires, il sortit de prison et fut promu d'emblée général de brigade! Commandant à Marseille, il y fut nommé, en 1798, membre du Conseil des Cinq-Cents; il s'y montra toujours partisan des Jacobins et fit des motions despotiques et sanguinaires. Après le 18 brumaire, il rentra à l'armée où,

après treize ans de services sans éclat, il n'acquit qu'une triste notoriété pour avoir été le principal négociateur de la capitulation de Baylen. Mis pour cela en état d'arrestation, destitué de tous ses grades et honneurs, il fut renvoyé honteusement dans son département d'origine où il resta, sous la surveillance de la police, jusqu'à la Restauration. Il se présenta alors aux Bourbons comme une victime de Bonaparte, sollicita leur faveur, fut réintégré dans son grade et, de plus, reçut la croix de Saint-Louis. Mais aussitôt que Napoléon revint, celui-là même qui l'avait traité avec tant de rigueur, il alla lui offrir ses services et payer les bienfaits reçus par l'ingratitude ; il y gagna le grade de lieutenant-général, comme il avait obtenu du vol celui de général de brigade. Un tel homme devait être habile à manier la trahison. Tandis qu'il lâchait pied devant le général Ernouf, il faisait agir auprès des soldats ; le 58e de ligne, puis le 83e passèrent sous ses drapeaux, ce qui obligea le 1er corps à se replier sur Sisteron. En même temps, les hommes du 2e corps étaient à Valence, l'objet de sollicitations et de menaces; de toutes parts les généraux donnaient l'exemple de la trahison ; le général Gilly marchait contre le prince à qui il avait juré fidélité; il était imité par ceux qui commandaient à Montpellier, à Toulouse, Avignon, etc. : il fallut battre en retraite, mais non sans infliger un nouvel échec à l'adversaire. Les impérialistes ayant voulu franchir l'Isère en furent empêchés par un combat qui dura toute une journée. Un volontaire lyonnais, nommé Métallier, mérita en cette circonstance d'être mis à l'ordre du jour et décoré, en allant planter un drapeau dans la rivière à vingt pas du rivage et sous le feu de l'ennemi.

Cependant, cerné de toutes parts par des forces infiniment supérieures, le duc souscrivit avec le traître Gilly à une convention par laquelle l'armée royale était licenciée et le prince devait quitter la France (7 avril) ; Grouchy, arrivant de Lyon, sur ces

entrefaites, avec 2000 hommes, refusa de reconnaître cette convention et fit arrêter le duc; il fallut un ordre exprès de Napoléon pour qu'elle reçût son exécution. Moins de deux mois et demi plus tard, la déloyauté de Grouchy recevait son paiement dans les champs de la Belgique. Ce fut sur lui que Napoléon fit retomber la responsabilité de ses propres fautes stratégiques, et Grouchy, pendant toute sa vie, resta sous l'inculpation d'avoir trahi l'Empereur; accusation absurde, mais juste punition de son ignoble conduite envers le duc d'Angoulême.



Fig. 681 — DRAPEAU DE LA GARDE NATIONALE sous la Restauration.

Copie d'un dessin original du temps.

Ce drapeau, par l'inscription qu'il porte en haut, se rattache à l'époque où la garde nationale de Lyon fut réorganisée en légions.

Délivrés de cette inquiétude, les révolutionnaires impérialistes de Lyon s'occupèrent d'affermir leur triomphe et de parer aux éventualités défavorables. Reprenant le plan élaboré vingt-cinq ans auparavant par les monarchistes (p. 477-78), ils songèrent à faire de leur ville une base de résistance en cas d'insuccès dans le Nord. Le voisinage de l'Italie la mettait à portée des secours de l'Autriche que le Gouvernement persistait à représenter

comme une alliée, puis de Murat que l'on disait victorieux, alors qu'il était depuis longtemps fugitif. On espérait que, dans le cas improbable où Paris pourrait être pris par l'ennemi et occupé par Louis XVIII, Lyon deviendrait une autre capitale et un refuge du Gouvernement. On avait aussi renouvelé une appellation de la même époque, la *Fédération* qui devait, cette fois, réunir en un seul faisceau toutes les forces du parti. Lyon s'était laissé distancer par la Bretagne dans cette exhumation d'une institution toute lyonnaise, mais il fut des premiers à adhérer au Pacte fédératif de 1815.

La nouvelle *Fédération* lyonnaise fut placée sous la direction d'une Commission centrale, formée de l'aristocratie révolutionnaire et maçonnique, où l'on remarquait le maire, le premier président de la Cour, Vouty de la Tour, qui, l'année précédente, avait signé la fameuse déclaration ultra-royaliste, le procureur général, le procureur impérial, l'avocat général, le président du Tribunal de commerce, plusieurs officiers de la garde nationale, etc. Ces aristocrates lancèrent une proclamation toute empreinte de l'esprit démagogique le plus coloré (13 mai), et, d'autre part, ces fiers libéraux rampaient aux pieds de l'empereur et trouvaient pour le louer des expressions dont le servilisme avilissait la dignité humaine et s'abaissait jusqu'au blasphème. Le recteur de l'Académie, un Forézien, Champagny, frère du duc de Cadore, déclarait que Napoléon était « l'image resplendissante de la divinité » ! et que « l'immensité de son génie » planait tellement au-dessus des autres hommes « *qu'entre lui et eux on croirait avoir à mesurer l'infini* » ! Et, pour apprécier cette ignoble bassesse, il faut savoir que celui qui parlait ainsi était prêtre !

Tels étaient le caractère, la valeur intellectuelle et morale des chefs du parti impérialiste ; voilà entre quelles mains abjectes et lâches reposait le sort de notre cité !

Pour ajouter à cet état de dégradation morale et compléter l'as-

servissement de la nation, Napoléon avait divisé la France en huit arrondissements de police, à chacun desquels fut attribué un lieutenant. Dans la région du Sud-Est ce fut un nommé Teste, homme alors inconnu, mais qui devait acquérir, vingt ans plus tard, une célébrité plus éclatante que désirable. Affilié aux sociétés secrètes, il avait pris part à la conspiration de Malet, ce qui n'empêchait pas l'Empereur de s'en servir, enlacé qu'il était par les révolutionnaires. Dignitaire de la Franc-Maçonnerie, Teste forma, avec l'aide des loges lyonnaises, tout un réseau de surveillance et d'agitation. Avec lui commencèrent les vexations, les visites domiciliaires, les arrestations préventives, en même temps qu'il créait une armée de l'émeute pour effrayer et, au besoin, frapper les royalistes. Il l'avait si bien disciplinée qu'il en était venu à la faire agir ou s'arrêter à l'aide de signes maçonniques.

Sur ces entrefaites, Napoléon, obligé d'avouer enfin que les puissances étrangères, bien loin de favoriser son entreprise, avaient pris les armes contre lui, entra rapidement en campagne dans le Nord, en même temps qu'il donnait l'ordre aux troupes rassemblées autour de Lyon de se porter en avant et d'envahir la Savoie. Celle-ci n'avait pas été entièrement rétrocédée à ses anciens maîtres; le traité de 1814, plus favorable à la France qu'il n'aurait dû l'être dans la situation où l'empire nous avait laissés, nous avait conservé la moitié de cette province avec Annecy et Chambéry; Montmélian était la première place appartenant au roi de Sardaigne de ce côté. L'armée de Lyon, désignée sous le nom d'armée des Alpes, formait le centre d'une longue ligne de défense destinée à couvrir la frontière de la Moselle jusqu'aux Pyrénées. Elle s'appuyait à gauche sur le général Lecourbe, dont le commandement s'étendait de Belfort et Huningue jusqu'au défilé de la Faucille dans le Jura, et sa droite au général Brune, qui défendait les Alpes du côté de la Méditerranée.

Le rôle de notre corps d'armée consistait à s'emparer de la Savoie sarde et à occuper les passages de cette partie des Alpes, pour empêcher l'ennemi de pénétrer en France de ce côté.

Les forces destinées à remplir cette mission se composaient de cinq divisions d'infanterie, dont deux seulement de troupes de ligne commandées par les généraux Curial et Dessaix, et trois de gardes nationales, sous les ordres de Chabert, Pannetier et Maransin.

Le tout, avec une division de cavalerie, général Quesnel, 10e chasseurs et 18e dragons, plus l'artillerie et le génie, formait un effectif de 10.136 hommes de troupes de ligne et 15.964 gardes nationaux, total 26.100 hommes sous les ordres du maréchal Suchet, duc d'Albuféra.

Suchet était Lyonnais de naissance et avait toutes les dispositions du caractère lyonnais. Modéré, honnête, un peu froid, ennemi des excès et des moyens violents, il s'était rallié à Napoléon pendant les Cent Jours, mais sans se compromettre dans les exagérations et les vexations auxquelles s'abandonnèrent la plupart des partisans de l'empire à cette époque. On pouvait être assuré qu'il ferait son devoir strictement, mais rien de plus.

Obéissant donc aux ordres reçus, il prit, sans déclaration préalable, l'offensive dans la nuit du 14 au 15 juin, au même moment que Napoléon entrait en Belgique. L'armée ennemie en était encore à opérer sa concentration de l'autre côté des Alpes et nous n'avions devant nous que 3000 hommes disséminés dans la Maurienne, la Tarentaise, le Faucigny et le Chablais. Suchet lança les 10.000 baïonnettes de Curial et de Dessaix contre ces faibles détachements. Surpris par cette brusque attaque, les Savoyards et les Piémontais furent forcés de se replier sur les cols du mont Genèvre, du mont Cenis et du Petit-Saint-Bernard, en laissant plus de 400 prisonniers entre nos mains.

Mais dix jours plus tard, l'armée austro-piémontaise entrait en

action. Elle était forte de 93.000 hommes, sous les ordres du feld-maréchal baron de Frimont, et divisée en trois corps : le 1er, de 50.000 hommes, sous le commandement direct du général en chef, tenait la droite ; le 2e, de 25.000 hommes, commandé par Bubna, connu par la campagne de l'année précédente ; le 3e, 18.000 hommes du contingent piémontais aux ordres du comte de la Tour. En ce moment Suchet poussait sa gauche de Carouges, le long du lac de Genève, pour gagner le Valais. Le général Dessaix, qui dirigeait cette opération, avançait lentement, repliant les grand'gardes piémontaises ; il combattait pour débusquer un bataillon ennemi des passes de Meillerie, lorsqu'il se heurta à des chasseurs tyroliens et à des Croates, qui entraient en ligne (25 juin) ; c'était l'avant-garde du corps de Frimont qui venait de franchir le Simplon. Presque en même temps, tout le reste de l'armée autrichienne débouchait, le centre, avec Bubna, par le mont Cenis, suivi par le comte de la Tour avec la gauche, et jetait des masses énormes par toutes les vallées et les passages de la Savoie. En un instant, nos faibles forces furent débordées.

Le général de Frimont, refusant sa droite, fit un grand mouvement, poussa par sa gauche un détachement de 4000 Austro-Piémontais qui, le 28 juin, enlevait l'Hôpital (Albertville) d'où le futur vainqueur d'Isly, le colonel Bugeaud, fut délogé. Ce succès assurait les communications de la droite des alliés avec leur centre et leur gauche qui s'avançaient de concert par la Maurienne. Que pouvaient les 10.000 hommes de Curial et Pannetier contre des forces quadruples ? Il fallut se replier, découvrir Grenoble sur lequel marchèrent les Piémontais, et abandonner Chambéry, que Bubna occupa, en même temps que Frimont s'emparait de Genève.

L'unique succès de cette malheureuse campagne fut remporté par notre 24e de ligne qui, le 27 juin, à Bonneville, repoussa une forte reconnaissance autrichienne en lui infligeant des pertes considérables, dont 89 prisonniers.

L'infériorité du nombre n'était pas l'unique cause de nos défaites; seuls, les soldats se battaient bien; les gardes nationaux, hors de leurs retranchements, ne tenaient pas; le mauvais vouloir et le découragement s'en mêlant, ils désertaient en masse dès qu'ils en trouvaient l'occasion. C'étaient surtout les prétendus *volontaires* qui abandonnaient les drapeaux sous lesquels on les avait enrôlés de force. Ce fut bientôt, après les derniers échecs, une véritable débandade.

Le 24 juin, on apprit à Lyon la défaite de Waterloo. Cette nouvelle terrifiante et inattendue excita chez les impérialistes de l'abattement d'abord, puis de la fureur. Les soldats se répandirent dans la ville, criant à la trahison, lacérant les affiches, menaçant, le sabre à la main, les civils qui ne faisaient pas chorus avec eux; les boutiques se fermaient, la ville était sous le coup d'une véritable terreur: toute la nuit, on entendit des vociférations, des cris de fureur et de haine. L'autorité militaire elle-même faiblissait devant ces égarés; ils avaient pour auxiliaires quelques hommes des quartiers excentriques et les *Fédérés*. Ceux-ci, volontaires recrutés par la *Commission centrale* de la Fédération, étaient quelque chose de pis que nos francs-tireurs fantastiques de 1870. Soldats qui ne virent jamais l'ennemi, ils battaient la campagne, pillant et molestant les paysans, faisant surtout la guerre à la volaille, se livrant à des violences contre les gens paisibles, et en vinrent jusqu'à tuer le maire d'une commune. Ces excès s'expliquaient, en quelque sorte, par l'organisation de ces corps francs. Les hommes qui les composaient n'avaient pas d'uniforme fixe, ils s'équipaient à leurs frais, ne recevaient ni solde, ni rations; ils devaient vivre aux dépens de l'ennemi, tout ce qu'ils pouvaient lui prendre leur demeurant acquis, et, comme ils ne le virent jamais, force leur était de piller leurs compatriotes.

L'abdication de l'Empereur, loin de décourager ceux qui l'avaient appelé, leur donna de nouvelles espérances. Débarrassés

de ce complice qui, victorieux, serait redevenu leur maître, ils espérèrent rester maîtres du pouvoir en se ralliant à l'héritier de Napoléon. Sous l'autorité d'un prince enfant et la régence d'une femme, ils étaient sûrs de régner sans contrôle. A Lyon, les Fédérés firent une manifestation en ce sens et, le 27 juin, promenèrent par la ville un buste de cire de Napoléon II.

Ces sentiments n'étaient pas ceux de la majorité de la population ; on réclamait les Bourbons et des mouvements se préparaient pour se débarrasser par les armes du despotisme des modernes prétoriens qui nous opprimaient. Un jeune Lyonnais enthousiaste, fils de Delandine, l'ancien membre de l'Assemblée nationale, et qui se trouvait à Paris au commencement de la crise, s'était engagé comme volontaire, puis avait accepté la mission d'organiser, sous le nom de chasseurs de Henri IV, des corps francs en Auvergne et dans les départements voisins. Il s'acquitta avec ardeur de cette tâche dans le Centre, puis vint en Forez et à Lyon pour le même objet. L'éloignement de la majeure partie des troupes, qui était aux prises avec les Alliés, encourageait le mouvement. Dès le milieu de juin, plus de mille volontaires avaient répondu à l'appel, et l'ardeur était telle que l'on résolut de tenter un coup de main. On était parvenu à entraîner 67 canonniers de marine qui servaient l'artillerie des redoutes ; deux compagnies de la garde nationale avaient adhéré et on espérait entraîner les autres. Il s'agissait de s'emparer de la redoute de Montessuy, de l'Ecole vétérinaire et de l'arsenal. Mais, la veille du jour marqué, 24 juin, la police, avertie, fit dans la nuit une descente chez l'un des principaux chefs, arrêta quatre des conjurés et saisit des papiers qui révélaient le complot. On décida alors de tenter une expédition sur Saint-Etienne, comme on l'avait fait en 1793. Là encore, la police fut avertie et une colonne forte de 500 hommes se porta sur Oullins, lieu du rassemblement et le dispersa. Cinquante-sept volontaires furent pris et, parmi eux, le futur auteur

du *Spartacus* des Tuileries, Foyatier. Ces deux insuccès ne permirent pas d'essayer une troisième tentative. Il fallut se borner à faire la guerre de partisans, dans nos montagnes, où l'hostilité contre Napoléon était encore plus accentuée. La nouvelle de sa défaite et de sa chute y avait été accueillie avec un soupir de soulagement. On ne voulait pas croire d'abord à tant de bonheur! — *Vou-est-y ben vrai, queta vè?* (C'est-il bien vrai, cette fois?) demandaient d'abord les paysans inquiets; puis, quand on leur assurait que la nouvelle était certaine, ils la transmettaient au loin par des appels et par des cris : « Il est battu, il est à bas! » et, le soir, des feux s'allumèrent sur tous les sommets, annonçant de proche en proche la chute du tyran. Tels les Gaulois jadis avaient appris à la Gaule l'échec de César devant Gergovie. Les choses en étaient venues en France à ce point que la défaite d'une armée française était une cause de joie publique!

Les chasseurs de Henri IV, sûrs de l'appui des habitants, s'étaient donc jetés de ce côté et ils y tinrent avec succès la campagne. Ils étaient cependant peu nombreux, deux cents tout au plus, mais pleins d'ardeur. C'étaient, en grande partie, des jeunes gens appartenant aux professions libérales : étudiants, commis, musiciens, élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, etc.; c'étaient aussi des déserteurs, des soldats du 10ᵉ de ligne et enfin des paysans. Connaissant le pays, dirigés par un chef habile et intrépide, le comte d'Espinchal, ils firent d'heureuses expéditions; s'emparèrent de Chazelles, où la gendarmerie fut faite prisonnière; prirent ensuite Duerne, Panissières, Cottance et poussèrent jusqu'à Feurs; mais un détachement de troupes de ligne envoyé par le préfet les empêcha de s'emparer de Montbrison et les força de se replier dans la montagne. Ils ne purent en être débusqués. Toutes les forces qui furent envoyées contre eux, corps francs ou troupes de ligne, furent battues, notamment aux Halles et au château de Fenoïl, où les Fédérés laissèrent quarante-cinq prison-

niers entre leurs mains et où, dans une autre rencontre, quarante hommes, parmi lesquels de vieux grenadiers, mirent bas les armes. Le roi de Chevrières, le brave Croizier, avait repris son titre, et, pendant toute la durée des Cent Jours, l'autorité de Louis XVIII et le drapeau blanc furent maintenus.

Un autre corps de volontaires, parmi lesquels des Lyonnais, était passé en Suisse et rentra en Franche-Comté où il eut l'avantage, par une rapide occupation, de garantir de l'invasion étrangère la majeure partie de la province.



Fig. 682. — VUE DE CHEVRIÈRES
D'après M. l'abbé Signerin.

Le village de Chevrières fut, pendant la Révolution et les Cent Jours, le quartier général du parti royaliste dans les montagnes du Forez et du Lyonnais. Le chef du mouvement était un simple paysan, nommé Antoine Croizier, qui, pendant la Terreur, dirigeait les braves gens qui donnaient asile aux proscrits, et souvent, au péril de leur vie, les arrachaient aux mains des soldats. Il reçut le nom de roi de Chevrières, parce qu'il agissait toujours au nom du roi dont il était le représentant volontaire. Pendant les Cent Jours, son rôle fut encore plus décisif: il maintint le drapeau blanc et agit ouvertement au nom de Louis XVIII. C'est par allusion à cette royauté de dévouement que ce prince l'appelait familièrement son cousin: il lui accorda la croix de la Légion d'honneur, que l'on ne prodiguait pas alors, et une modeste pension de 300 francs.

M. l'abbé Signerin a écrit une *Histoire de Chevrières* (Saint-Etienne, 1894, in-8, fig.), et une notice sur le *Roi de Chevrières* (Lyon, 1893, in-8). Auguste Broutin, écrivain bonapartiste, tout en voulant déprécier le rôle de Croizier, lui a rendu un hommage involontaire. S'il avait eu chez les hommes de son parti à citer un si noble et si pur exemple, il n'aurait pas trouvé d'expressions assez élogieuses pour célébrer son mérite.

Chez nous, les petits succès des chasseurs de Henri IV ne pouvaient pas avoir une aussi heureuse influence ; c'était Lyon qui disposait du sort de nos deux départements, et Lyon était au pouvoir des révolutionnaires, aussi incapables de défendre notre ville qu'ils étaient persistants dans leurs fanfaronnades belliqueuses.

Les bonapartistes se vengeaient de leurs défaites par de nouveaux excès. A Cottance, les gendarmes tuaient d'un coup de fusil un jeune enfant qui, à leur vue, avait crié vive le roi ! A Lyon,

les arrestations se multipliaient. On emprisonnait ainsi le jeune Alday, d'une famille de musiciens qui était encore récemment représentée ; le fils de Gingène, le héros du siège ; l'abbé Dunand, curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, et une foule d'autres, appartenant à toutes les classes de la société.

Mais on pouvait déjà prévoir la fin de cette tyrannie. Du côté de l'ennemi, le danger devenait de plus en plus pressant : devant l'énorme supériorité numérique des alliés, Suchet avait été



Fig. 683. — DÉFILÉ DE LA FAUCILLE
D'après un croquis de feu Jacobé Razuret.

Dans la plaine qui se déroule au fond, on distingue une partie du lac de Genève. Le col de la Faucille est situé près de Gex et fait communiquer cette localité avec Saint-Claude. Le défilé des Rousses est à 12 kilomètres plus au nord.

contraint d'abandonner la défense de l'Isère et de concentrer ses forces dans le Bugey pour couvrir, du côté du nord, Lyon qui était, à l'est, suffisamment protégé par le Rhône. Il avait, un instant, essayé de se maintenir sur la rive gauche et tenté d'arrêter les Austro-Piémontais derrière la chaîne du mont du Chat, entre les Echelles et Pierre-Châtel ; les Croates, dirigés dans des sentiers inconnus par un officier savoyard, qui était du pays, le chevalier Télémaque de Costa, forçaient, en face de Novalaise, ces positions inattaquables. Force fut de reporter toute notre résistance sur la rive droite. Malheureusement, là encore, nous avions subi des échecs irrémédiables. La droite autrichienne,

conduite par le feld-maréchal de Frimont, débusquait nos troupes des formidables positions de la Faucille et des Rousses, inutilement fortifiées, obligeait le maréchal à se replier sur Pont-d'Ain, puis à se rabattre sur Lyon, abandonnant la défense du Jura et ses communications avec Lecourbe, pour ne pas être coupé de sa propre base d'opérations. Dès ce moment, l'armée austro-sarde se présentait sur un vaste front, de Bourg jusqu'à la Côte-Saint-André, dessinant un mouvement enveloppant les Piémontais marchant sur Vienne. Grenoble, à l'extrême gauche, avait capitulé le 9 juillet ; Mâcon, en avant de la droite, était pris le 10, et nos troupes se repliaient de toutes parts sur Lyon.

A la nouvelle de ces échecs et de la retraite générale de l'armée, on cria de nouveau à la trahison et l'on persista dans la résolution, plus apparente que réelle, de se défendre. On avait entouré la ville de redoutes, mais on manquait de troupes et on ne pouvait y concentrer l'armée de Suchet qui s'y serait trouvée bloquée et immobilisée. Les Fédérés ne cessaient de crier en avant et se dirigeaient partout où l'ennemi n'était pas. Les chefs de la Fédération montraient un grand zèle pour faire partir leurs concitoyens, mais se gardaient de leur donner l'exemple. Cette conduite n'encourageait pas la garde nationale, qui refusait de fournir des bataillons mobiles : convoquée au palais Saint-Pierre pour le tirage au sort, elle opposa une résistance qui dégénéra en révolte tumultueuse.

Néanmoins, l'aristocratie révolutionnaire ne capitulait pas ; pour se maintenir, elle revenait aux traditions de 1793 : les visites domiciliaires, les arrestations se multipliaient en attendant les conseils de guerre et les exécutions imminentes. Ne pouvant plus vaincre l'ennemi, on se montrait disposé à toutes les concessions. Tandis que, à Paris, les chefs du parti offraient la régence à un prince autrichien pour maintenir le fantôme de gouvernement impérial qu'ils voulaient conserver, à Lyon, les impérialistes

intransigeants, plutôt que d'accepter la cocarde blanche et la dynastie nationale, offraient d'arborer une cocarde étrangère. Certains d'entre eux voulaient même se séparer de la France et s'unir, avec le département de l'Isère, au Piémont. C'était le réveil de la vieille doctrine séparatiste poussée à l'extrême ; ce ne fut pas la faute de quelques personnalités de la haute banque et du haut commerce si ce projet ne fut pas ouvertement proposé. Ce sont pourtant ces mêmes hommes qui, sous la Restauration, allaient reprocher à nos princes français d'être revenus dans les fourgons de l'étranger !

Mais déjà les Autrichiens étaient à nos portes. Ceux qui avaient pris Mâcon se rabattaient sur Lyon ; le général Hardek était à la Pape avec 15.000 hommes, poussant des reconnaissances en vue de la Croix-Rousse ; 25.000, sous les ordres de Bubna, campaient sur les hauteurs de Bron, et de fortes patrouilles venaient échanger des coups de sabre et de pistolet avec nos cavaliers jusque dans la grande rue de la Guillotière. Un quatrième corps d'armée, composé d'Autrichiens et de Piémontais, après la prise de Grenoble, avait marché sur Vienne qui, le 14, allait tomber entre leurs mains ; Villefranche était occupé, et ainsi l'ennemi nous enveloppait à l'est, au nord et au sud. La situation était rendue plus critique par des dangers intérieurs. Un millier de soldats débandés et d'officiers qui avaient quitté leurs corps, joints à des révolutionnaires étrangers, encombraient Lyon. Ils y avaient été attirés par les agents bonapartistes qui, depuis la capitulation de Paris, voulaient faire de notre ville le centre de résistance du parti. Ces farouches auxiliaires devinrent bientôt dangereux pour ceux mêmes qui les avaient appelés. Les rues et les places étaient envahies par une foule tumultueuse de Fédérés, de soldats, d'hommes, sinistres acteurs de tous les troubles, qui vociféraient des cris de *Vive l'Empereur!* et des menaces aux royalistes, appelaient les citoyens aux armes, accusaient Suchet

de trahison et faisaient craindre pour la ville les plus terribles excès. Les chefs les plus déterminés de la *Commission centrale*, effrayés, furent des premiers à presser le maréchal de conclure une convention avec les Autrichiens. Teste lui-même, qui avait reçu de nouveaux ordres, se multipliait pour faire cesser le tumulte et apaiser l'agitation qu'il avait provoquée. Lyon capitula en vertu d'une convention signée le 12 juillet, mais l'effervescence de la plèbe révolutionnaire déchaînée était telle, que les plénipotentiaires autrichiens coururent risque de leur vie. Ce fut à grand'peine qu'on put les amener à l'hôtel du gouverneur militaire, et l'on ne put les en faire sortir qu'à la faveur d'un déguisement. La soldatesque ameutée s'en prit à une maison voisine, l'hôtel de Gatellier (place Bellecour, n° 31), d'où on prétendit que des signes avaient été faits d'une fenêtre du premier étage. Dans cette maison, au 1er étage, demeurait Mme de Sermezy, jeune artiste qui cultivait la sculpture avec succès; la foule se jeta dans ses appartements et les saccagea, brisant les meubles et détruisant des œuvres d'art d'un grand prix. D'autres manifestations menaçantes provoquèrent des craintes plus sérieuses et on se hâta de renvoyer à leurs corps respectifs tous les soldats débandés qui s'étaient rassemblés à Lyon.

Cependant, l'ancien préfet, le comte de Chabrol, était, depuis le 30 juin, rentré secrètement à Lyon où il se tenait caché, suivant attentivement la marche des événements. Dès que la convention militaire eut été signée, il se montra et réclama hardiment sa réintégration, contrairement à un article de la capitulation par lequel les Autrichiens acceptaient le maintien des autorités bonapartistes. Il s'engagea entre lui et les fonctionnaires impérialistes un débat devant Bubna et Suchet. Les agents de Napoléon prétendaient que les habitants voulaient le maintien des fonctionnaires bonapartistes et du drapeau tricolore, et que le maintien de la tranquillité intérieure était à ce prix. M. de Chabrol soutenait,

au contraire, que la ville était royaliste et se faisait fort de rétablir le drapeau blanc avec le seul appui de la garde nationale. Son attitude vis-à-vis du général autrichien, dont les sentiments lui étaient suspects, fut énergique; il lui fit observer que tout acte d'autorité exercé par lui dans la ville avant l'occupation serait contraire aux droits de la guerre. Bubna promit de rester neutre; quant à Suchet, il se laissa persuader. Les prévisions de M. de Chabrol se réalisèrent. La garde nationale se rallia à la cause royaliste, le drapeau blanc fut rétabli et la cocarde blanche arborée par les habitants. Tout cela se fit sans troubles. Les soldats débandés avaient quitté la ville, mais il y avait 1500 hommes de l'armée impériale campés sur la place Bellecour et qui manifestaient avec violence leur mécontentement. Ils furent maintenus par la garde nationale qui ferma les rues donnant accès à la place et les soldats reçurent l'ordre de poursuivre leur retraite.

Le préfet avait tenu à opérer le changement de drapeau et à faire reconnaître l'autorité du roi avant l'entrée des troupes étrangères. Dès le matin du 17, cette pacifique révolution était accomplie et les alliés ne pénétrèrent dans nos murs que le soir du même jour, à six heures. Leur entrée se fit en deux colonnes : l'avant-garde (4 escadrons de hussards, 2 bataillons de chasseurs tyroliens, 2 de Croates et 2 batteries légères), par le pont Morand, le corps principal (4 régiments d'infanterie autrichienne), ayant à sa tête le général de Bubna et précédé de 3000 hommes de cavalerie (hussards de Frimont et 2 régiments de chevau-légers piémontais), par le pont de la Guillotière et la place Bellecour. Ces forces allèrent occuper les ouvrages qui avaient été élevés pour la défense de la ville et qui devaient rester dans leur état actuel.

Depuis le 13, l'armée française opérait son mouvement de retraite sur la Loire; elle se retirait, en proie à une véritable fureur. Les soldats, excités par les officiers, pillaient les maisons, maltraitaient les habitants. On dut les réléguer jusqu'à l'Allier.

Ainsi finissait l'immonde et désastreuse équipée d'un homme qui a fait plus de mal à la France que la Terreur elle-même. Lui disparu, son action néfaste persista ; le capital prit son nom pour mot de ralliement dans sa lutte contre la propriété foncière, qui succomba enfin sur les barricades de 1830. Nous voyons aujourd'hui le résultat de ce triomphe : la démocratie, qui ne veut plus être dupe, se jette dans les bras du socialisme ; ce n'est pas assez, l'anarchie se dresse comme le dernier mot de la



Fig. 684. DÉCORATION DU LIS

En 1814, il fut accordé à des personnes qui s'étaient fait remarquer par leur dévouement à la cause royale, une décoration représentant une fleur de lis d'argent. Par la suite, cette distinction s'étendit à tous les gardes nationaux du royaume. Le ruban était blanc, différencié pour chaque département : ainsi, pour le Rhône, il était bordé d'un liséré amarante. En outre, plusieurs combattants du siège reçurent une petite croix semblable à celle de Saint-Louis, sauf que le médaillon portait la date de 1793, et autour les mots : *Siège de Lyon*.

solution. Et cependant, nouveau Bas-Empire, la France s'écroule lentement au milieu des raffinements du luxe et des plaisirs.

Pauvre France ! et aussi, pauvre grande et noble cité lyonnaise ! Livrée depuis quarante ans aux spéculateurs qui chassent le pauvre de ses demeures, aux affamés d'argent et de gloriole qui spéculent à la fois, et sur la misère matérielle et sur le dénuement intellectuel du peuple, elle ne se reconnaît plus elle-même. Les Lyonnais, dispersés par le caprice ou la cupidité du premier venu, ne se retrouvent plus dans leur propre ville.

Et quant aux patriotes désintéressés qu'inspire seul l'amour du pays, découragés, las d'une lutte impuissante, il ne leur reste plus qu'à détourner la tête pour ne pas voir l'agonie lamentable de la patrie et la chute de leur ville natale.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME

6?7

TABLE DES CHAPITRES

BARBIER (L'ABBÉ), *supérieur de la Maison des prêtres, à Vernaison.*
BARBIER (ALEXANDRE), *entrepreneur de serrurerie.*
BARDEY (LOUIS), *peintre-décorateur.*
BARDON (EUGÈNE), *fabricant de soieries.*
BARJOT (ANTOINE), *représentant de commerce.*
BARNOUD (J.-C.), *instituteur.*
BARON (J.) *pharmacien.*
BARRAL (JOSEPH), *industriel à Caluire.*
BARRAL (RENÉ), *capitaine au 2e tirailleurs algériens à Ammi-Moussa.*
BARRIER (HENRY), *avocat.*
BARRIER (P.),
BASSET (ADRIEN).
BATY (JOANNY).
BAUDET (FRANCIS).
BAUDET (PIERRE), *gérant d'immeubles.*
BAUDOIN (L.), *pharmacien.*
BAUDRIER (JULIEN).
BAURON (L'ABBÉ P.), *curé de Saint-Eucher.*
BEAUDET (ADRIEN).
BEAUJOLIN (Dr), *à Saint-Symphorien-sur-Coise.*
BEAUNE (HENRI), *doyen de la Faculté catholique de Droit.*
BÉDEL (JULES).
BEDIN (ANTONIN), *maire à Chambost-Allières.*
BEDIN (PAUL), *à Tarare.*
BÉGULE (LUCIEN), *peintre-verrier.*
BELLAT (JOSEPH).
BELLEMAIN (ANDRÉ), *architecte.*
BELLESCIZE (MARQUIS DE), *château de Bonce, par la Verpillière.*
BELLIER (JEAN), *directeur du Laboratoire municipal.*
BELLON (CAMILLE).
BENDER (EMILE).
BÉNÉ (LOUIS).
BENOIT (JOSEPH).
BENOIT (LOUIS), *architecte.*
BERGER (JEAN).
BERGER (JOSEPH).
BERGERON (VICTOR-ANTHELME).
BERGÈS FILS (ARISTIDE).
BERGIER DE FONTENILLE (VICTOR), *rentier.*
BERJON (JOSEPH).
BERJON (L'ABBÉ CLAUDE), *curé de Saint-Georges.*
BERLAND (J.-M.).
BERLIAT (JEAN-MARIE), *professeur à Milan.*
BERMÈS (VICTOR).
BERNAND (PAUL et ALEXANDRE), *à Villefranche.*
BERNARD (CHARLES).
BERNARD (LÉON).
BERNARD (PHILIPPE), *trésorier à la Caisse d'épargne, à Villefranche.*
BERNE (EUGÈNE).
BERNIS (VICOMTE DE), *général de division, château de Fléchères, par Montmerle.*
BERNOUD (ALPHONSE), *avoué.*
BERNOUX (ISIDORE).
BERTHAUD (BARON CHARLES), *château de Lafarge, les Echarmeaux.*
BERTHAUD (JOSEPH), *à Villeurbanne.*
BERTHÉAS (R.)
BERTHELON (CLAUDIUS).
BERTHET (Mlle MARIE).
BERTHET (CLAUDE), *inspecteur de l'Octroi de Lyon.*
BERTHET (FRANÇOIS), *à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.*
BERTHET-GRANJON (Mme).
BERTHIER (EUGÈNE).
BERTHIER (JEAN-MARIE).

BERTHIER-GEOFFRAY (Antoine), *à Villefranche.*
BERTHIN (Eolde).
BERTHOLON (L'abbé), *curé de Saint-Lager.*
BERTHOLON (F.).
BERTRAND (Dr), *à Roanne.*
BERTRAND (Francisque), *fabricant de soieries.*
BERTRAND (François).
BERTRAND (Joseph).
BESSIÈRE (Lucien-François-Odilon), *O.* ✱, *chef d'escadron d'artillerie, à la Mulatière.*
BESSON (A.), *négociant en soieries.*
BEST (Pierre).
BÉTHENOD (Emile).
BEUTTER-VANOTTI.
BIBESCO (Prince Alexandre), *à Paris.*
BIBLIOTHÈQUE de l'Université royale a Halle a/s (Allemagne).
— de la ville d'Annonay.
— de la ville de Chalon-sur-Saone.
— de la ville de Chambéry.
— de la ville de Givors.
— populaire de l'Arbresle.
— de la ville de Macon.
— de la ville de Roanne.
— de la ville de Lyon (Grande).
— populaire du Ier arrondissement de Lyon.
— populaire du IIe arrondissement de Lyon.
— populaire du IIIe arrondissement de Lyon.
— populaire du IVe arrondissement de Lyon.
— populaire du Ve arrondissement de Lyon.
— populaire du VIe arrondissement de Lyon.
— du Palais des Arts de Lyon.
BIBLIOTHÈQUE du Conseil général du Rhône.
— du Conseil municipal de Lyon.
— de la Cour d'appel de Lyon.
— de la Chambre de Commerce de Lyon.
— du Musée historique des tissus de Lyon.
— des Archives départementales du Rhône.
— de l'Asile départemental du Rhône, *à Bron.*
— des Internes de l'Hôtel-Dieu de Lyon.
— de l'Ecole la Martinière.
— pédagogique des IIIe et VIe arrondissements de Lyon.
— de l'Ecole supérieure municipale du quai de Serin.
— de l'Externat des Pères Maristes.
— des Révérends Pères Jésuites de Lyon.
— des Pères Jésuites de Fourvière.
— du Grand Séminaire de Lyon.
— de l'Ecole Ozanam.
— du Cercle du Commerce de Lyon.
— du Cercle du Divan.
BIDERMANN (Mlle Céline), *peintre-artiste.*
BIED-CHARRETON (Léon).
BIENVENU (Moyse), *prêtre.*
BILLIOUD (Mlle Marie), *institutrice.*
BIZET (L'abbé).
BIZOT (Eugène).
BIZOT (Victor).
BLANC (Antoine), *pharmacien à Montluel.*
BLANC (Dominique).
BLANC (Francisque).
BLANC (P.).

BLANCHET (ANDRÉ), *chef du dépôt des tramways, à Saint-Fons.*
BLANCHET (CHARLES), *ancien officier, à Voiron.*
BLANCHET (PAUL), *à Rives.*
BLANCHET (PIERRE), *fabricant de soieries.*
BLANCHIN (HENRY).
BLANCHON (CLAUDE).
BLANCHON (Mme CLAUDINE), *directrice d'école.*
BLETON (P.-A.).
BLIN (GABRIEL).
BLIN (LÉON).
BLONDEL (MARIUS), *propriétaire, à Julliénas.*
BOBICHON (ANTOINE), *clerc de notaire.*
BOCCARD (Dr MARIUS), *à Jujurieux.*
BOCUZE (JOANNÈS).
BOFFARD (GUSTAVE), *notaire à Montalieu-Vercieu.*
BOIRON (A.), *conseiller général, maire de Saint-Laurent-de-Chamousset.*
BOIRON (JULES), *teinturier à Givors.*
BOISSIEU (AMÉDÉE DE), *château de Varambon.*
BOISSIEU (HENRY DE), *château des Grandmaisons, à Unverre.*
BOISSIEU (MAURICE DE).
BOISSON (CHARLES), *régisseur d'immeubles.*
BOLOT (HENRI), *rentier.*
BONDON (ARMAND), *grand restaurant du Helder.*
BONJOUR (HENRY), *négociant.*
BONJOUR (JEAN), *ameublements.*
BONJOUR (JEAN), *apprêteur.*
BONNARDET (AUGUSTIN), *chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Saint-Jean.*
BONNASSIEUX (JEAN-FRANÇOIS), *notaire à Boën-sur-Lignon.*
BONNEL (JULES) *professeur au collège, à Privas.*
BONNET (FRANCISQUE).
BONNET (JOSEPH), *directeur de la Compagnie des Tramways.*
BONNET (JULES), *avoué, à Saint-Etienne.*
BONNETON (LUCIEN), *à Roanne.*
BONNEVAY (LAURENT), *avocat.*
BONZON (ALFRED), *agent de change.*
BORDAY (CLÉMENT).
BOREL (STÉPHANE).
BOSI (PIERRE).
BOSSON (PHILIBERT).
BOSSON-DOUVILLE (Mme).
BOSSU (Mme ANTONIA), *villa Mon Caprice, à l'Ile-Barbe.*
BOST (JEAN-FRANÇOIS).
BOUCHARD (RÉMI), *commandant en retraite.*
BOUDOU (FRANÇOIS).
BOUILHÈRES (GERMAIN), *architecte.*
BOULADE (LÉO), *ingénieur-opticien.*
BOULARD (LÉON).
BOULAY (EUGÈNE).
BOULIN (FÉLIX), *à Saint-Etienne.*
BOULON (GABRIEL).
BOUNIARD (LOUIS).
BOURGEOIS (ALPHONSE), *directeur d'école, à Anse.*
BOURGEON (LOUIS), *imprimeur.*
BOURGEOT (JOSEPH), *sculpteur-statuaire.*
BOURLAND-LUSTERBOURG, *propriétaire à Francheville.*
BOUVARD (EUGÈNE).
BOUVIER (CÉSAR).
BOUVIER (J.), *pharmacien.*
BOUVIER (JEAN-BAPTISTE).

BOUVIER (MICHEL), *constructeur.*
BOVY (SAMUEL).
BRAC DE LA PERRIÈRE (PAUL-MARIE-LOUIS), *avocat.*
BRAGARD, *pharmacien.*
BRÉBAND (AUGUSTE).
BRÉBION (CLAUDIUS), *tailleur à Marseille.*
BRELLIER (Mme Vve, NÉE EUGÉNIE MEUNIER).
BRET (Dr JOSEPH).
BRETON (CHARLES).
BRETON (JOSEPH).
BREYTON (CHARLES), *à Saint-Jean-en-Royans.*
BRIZARD (Dr AUGUSTIN).
BRIZON (J.-E.).
BROALLIER (JEAN), *pharmacien.*
BRONDELLE (J.-M.).
BROSSARD (LAURENT), *pharmacien, conseiller municipal, à Saint-Etienne.*
BROSSARD (Mlle).
BROSSET-HECKEL (EDWARD).
BROSSETTE (FRANÇOIS), *négociant.*
BROSSY (FRÉDÉRIC).
BROYER (MAXIME), *notaire à Mâcon.*
BRUN, *libraire (23 exemplaires).*
BRUN (E. IRÉNÉE).
BRUN (ERNEST).
BRUN (PAUL), *directeur du Phénix.*
BRUN (STÉPHANE), *fabricant de soieries.*
BRUNET-LECOMTE (MICHEL), *à Jallieu-Bourgoin.*
BRUYAS (JEAN).
BRUYER (JULES).
BUCHE (JOSEPH), *professeur agrégé au Lycée, à Bourg.*
BUDILLON (MARIUS), *négociant.*
BUELLET (CLAUDE).
BUFFARD (TONY), *à Aden.*
BUFFIÈRES (COMTE AMALRIC DE), *propriétaire à Saint-Symphorien-d'Ozon.*
BULAND (JEAN).
BUNAND (CLAUDIUS).
BUNAND (LOUIS).
BUNOZ (CHRISTOPHE-MAURICE), *géomètre.*
BUREAU D'ÉTUDES INDUSTRIELLES ET FINANCIÈRES DE LYON.
BUREL (JEAN), *architecte.*
BUREL (MARIUS), *architecte.*
BURGAT (MESDEMOISELLES).
BURGOD (HENRI-LOUIS).
BURKE (MISS DORA).
BUSSY (ANDRÉ), *teinturier.*
BUY (L'ABBÉ).

CABAUD (C.).
CABAUD (THÉODORE).
CADALVÈNE (HUBERT DE).
CAILLEMER (EXUPÈRE), *doyen de la Faculté de Droit.*
CAMBEFORT (EMILE).
CAMBEFORT (JULES).
CAMBON (JULES), *gouverneur général de l'Algérie.*
CANARD (A.), *négociant au Puy.*
CANAVY (LOUIS).
CAPRON (ANDRÉ), *château de Passin.*
CAPT (F.), *à St-Cergues (Suisse).*
CARALP (JEAN).
CARNAZET (COMTE DE), *château d'Arnas, par Villefranche.*
CARRET (J.), ✱, *membre de la Chambre de commerce.*
CARRIER (Dr EDOUARD), *médecin en chef de l'asile St-Jean-de-Dieu.*
CARRON (C.), *régisseur.*
CARRON (CHARLES), *administrateur directeur des papeteries à Pont-de-Claix.*
CARRY (Dr CHARLES-AMÉDÉE).

CARRY (Claude), *à Jarnioux.*
CARTIER (Dr Eugène).
CASATI (Baptiste), *Grand hôtel des Colonies et des Négociants, à Cannes.*
CASATI-BROCHIER (Sylvestre), *publiciste.*
CATENOD (Joseph), *propriétaire à Montluel.*
CATTENOD (Jean-Etienne).
CAUDRON (A.).
CAZENOVE (Raoul de), *président de l'Académie de Lyon (classe des Lettres).*
CELARD (Joannès).
CERDON (Mme Veuve).
CERDON (Joseph-Clément)
CHABANEL (Alexandre).
CHABANNES (Comte Henri de), *ancien officier d'artillerie.*
CHABANON (Etienne), ✿ A.
CHAINE (Mlle Marie), *rentière.*
CHAINE (Léon), *avoué.*
CHAINE (Louis-Paul).
CHAIZE (Mme Veuve), *à Oullins.*
CHALAMEL (Joseph)
CHALAND (Théodule), *propriétaire, château de Bayard, à la Talaudière.*
CHALLIOL (Alfred).
CHAMBE (Emile), *juge au Tribunal civil à Bourgoin*
CHAMBEYRON (Georges).
CHAMP (Raoul de).
CHAMPALLIER.
CHANDELUX (André), *docteur en médecine.*
CHANOZ (J.), *à Morestel.*
CHAPOTOT (Dr Eugène).
CHAPPELLE (Francisque), *pharmacien.*
CHAPPET (Prosper).
CHAPUIS (Félix).
CHAPUIS (Michel).
CHARBON (Louis).
CHARCOT (François), *industriel.*
CHARGNIOUX (Charles).
CHARLES (Etienne).
CHARPENEL (Pierre).
CHARPIN-FEUGEROLLES (Comte de), *ancien député de la Loire, château de Feugerolles par le Chambon.*
CHARPIN-FEUGEROLLES (Vicomte Alexis de), *château de Pierreux à Odenas.*
CHARRASSIN (Claude), *notaire à l'Arbresle.*
CHARRAT (Louis), *notaire à Belleville.*
CHARRIN (Mme E.), *directrice d'école.*
CHARVERIAT (Emile), *de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.*
CHARVET (Louis).
CHASSAIN de la PLASSE (Raoul), *avocat à Roanne.*
CHASSIN (Alexandre), *à Chauffailles.*
CHASSY (Dr), *à Charlieu.*
CHASTAGNER (Marius).
CHATAGNON (Pierre), *notaire à Rive-de-Gier.*
CHATEL (Louis).
CHATEL (Philippe), *à Villefranche-sur-Saône.*
CHATIN (Emile).
CHAUVET (Jean).
CHAVANT (Camille), *à Voiron.*
CHAVANT (Louis), *rentier.*
CHAVASSIEUX (Pierre).
CHAZAL.
CHAZOT (Antoine), *ancien dessinateur de fabrique.*
CHAZOT (Jacques).
CHEMIN (Michel).

CHEMINAL (L'abbé Etienne), *vicaire de la Primatiale.*
CHENEVIERE (Paul).
CHERBLANC (Gilbert), *à Tarare.*
CHERPAZ (Pierre).
CHERVET (François), *notaire à Villefranche.*
CHEVALIER, *libraire à Saint-Etienne (2 exemplaires).*
CHEVALIER (J.), *huissier à Belleville.*
CHEVALLET (Joseph), *architecte.*
CHEVALLET, *marchand de bois, à la Demi-Lune.*
CHEVALLIER (Elie-Henri).
CHEVRAUX (Pierre), *directeur d'école.*
CHEVRIER (François), *professeur à l'Ecole normale, à Privas.*
CHEVROT (Pierre), *négociant.*
CHIFFLET (Antoine).
CHOLIER, comte de CIBEINS (Albéric Pierre de),
CHORIER (Alexandre), *directeur de l'usine Gindre.*
CHOSSAT de MONTBURON (Adrien), *à Bourg.*
CHOSSEGROS (J.-B.), *instituteur.*
CHRISTOLHOMME (Vincent).
CHRISTOPHE (Joannès).
CHUIT (Jean).
CIBEINS (Comte de), *château de Cibeins par Trévoux.*
CINQUIN (Eugène), *château de Milly par Saint-Etienne-les-Oullières.*
CLAPOT (Louis), ✻.
CLARA (Pierre).
CLAUDIN (Joseph), O.✻, *lieutenant-colonel commandant le 109e territorial d'infanterie.*
CLAYETTE (Baptiste).
CLERC (Jean-Joseph).
CLOSEL (Firmin du).
CLUB ALPIN, *section lyonnaise.*
COCHET (Jean-Marie), *à Izieux.*
COGNARD (Antoine), *négociant en soieries.*
COGNARD (Vincent).
COIFFET (Claude), *à Leigneux.*
COIGNET (Jean).
COLAS (Jean), *industriel à Vienne.*
COLBERT-TURGIS (Comte Albert-Alphonse de), *propriétaire, château de Boistray, par Saint-Georges-de-Reneins.*
COLIN (H.).
COLLET (Antoine), *chimiste.*
COLLET (Joseph-Ferdinand), *notaire à Bourg-Argental.*
COLLIEX (F.), *ingénieur à la Voirie.*
COMBEROUSSE (J.).
COMBET (Joseph).
COMPIGLI (Ferdinand).
COMTE (Benoit).
COMTE (François), *directeur de l'Agence Havas.*
CONDAMIN (James), *chanoine, docteur en théologie et docteur ès lettres, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lyon.*
CONDAMIN (Jean).
CONTAMIN (François).
CONVERS (Dr J.-F.), *à Saint-Etienne.*
CONVERT (Paul), *à Pont-d'Ain.*
COQUARD (Jules).
COQUET (André), *conseiller municipal.*
COQUET (Claude), *régisseur.*
COROMPT (Auguste), *à Saint-Julien-Molin-Molette.*
CORRET (L'abbé), *secrétaire de l'Archevêché.*
CORRON (Joseph).
CORTEY (Jules), *négociant.*
COSTE (Mme veuve Joseph).

COSTE (EUGÈNE).
COSTE (JULIEN), *négociant.*
COSTE-LABAUME.
COTE (AUGUSTE), *libraire (9 exemplaires).*
COTE (JEAN), *industriel.*
COTEL (JEAN-BAPTISTE), *directeur de l'agence de la Banque privée à Tarare.*
COTTAREL (BENOIT).
COTTON (LOUIS DE), *château de Plantigny, par Denicé.*
COUDOUR (L'ABBÉ EMILE-JOSEPH), *vicaire à Notre-Dame-Saint-Vincent.*
COULON (FRANÇOIS-EUGÈNE), *graveur sur cristaux.*
COUPAT (JEAN BAPTISTE).
COURBET (JULES).
COURTIN DE NEUFBOURG (COMTE JEAN DE), *agriculteur, château de Beauvoir, à Boën.*
COUTEL-MALLET (G.).
COUTURIER (AUGUSTE), *à Charavines.*
COUTURIER (L.).
COUTURIER (Dr LÉON), *aux Etournelles, à Chasse.*
COUVERT (JOANNÈS), *au Havre.*
COVERT (JOHN C.), *consul des Etats-Unis d'Amérique.*
COZON (MARIE-JOSEPH).
COZONA (CLAUDE-MARIE-JEAN), *notaire à l'Arbresle.*
CRAPON (DENIS).
CRESCENT (AIMÉ), *professeur au Lycée.*
CREUZET (MICHEL), *à Pont-de-Chéruy.*
CROC (JULES).
CROCHET (LOUIS).
CROSET (LOUIS).
CROSSE (LUCIEN), *inspecteur du matériel scolaire.*
CROUZET (FRANCISQUE), *chirurgien-dentiste.*
CROZET (HENRY).
CROZIER (LOUIS), *libraire.*
CRUIZIAT (JEAN).
CRUIZIAT (P.).
CUILLERON (ANDRÉ), *avoué.*
CUMIN (LOUIS).
CUMIN (MICHEL), *négociant.*
CURT (JEAN).
CURTET (CLAUDE).
CURTILLET (Dr JOSEPH).
CUSSET (Dr J.).
CUZIN (L'ABBÉ).
CUZIN (HENRI-MARTIN).

DAILLOUX (ANTOINE), *à Belleville.*
DAILLY (CLAUDIUS).
DALÉRY (PIERRE-MARIE), *expert-comptable près le Tribunal de commerce.*
DALIGNI (HENRY).
DAMBMANN (GEORGES).
DAMIÈS (PIERRE).
DANTHON (MARIUS).
DANTO (PIERRE).
DARCHE (JOSEPH), *peintre.*
DARFEUILLE (Mme MARIE).
DARGÈRE (ALFRED).
DARPHIN (CLAUDE).
DAVAT (ADRIEN), *à Aix-les-Bains.*
DAVID (JOSEPH).
DAY (MARIUS).
DAYDÉ (FRANÇOIS).
DÉCHELETTE (L'ABBÉ), *chanoine honoraire de la Primatiale, supérieur de l'Institution des Chartreux.*
DÉCHELETTE (L'ABBÉ J.), *vicaire général.*
DÉCHELETTE (EUGÈNE), *à Roanne.*
DÉCHELETTE (LÉON), *manufacturier à Roanne.*

DÉCHELETTE-DESPIERRES (Joseph), *à Roanne.*
DEGOUL (Charles).
DEGUERRY (L'abbé), *aumônier du Pensionnat de Nazareth, à Oullins.*
DELAROCHE (Léon), ✻, *directeur du* « Progrès ».
DELAYE (Benoit).
DÉLÉANT (Joseph), *pharmacien.*
DÉLÉCHAUX (François), *régisseur d'immeubles.*
DELEUZE (Marius), *négociant.*
DELHOMME et BRIGUET, *libraires (4 exemplaires).*
DELIGNY (Gabriel), *inspecteur d'assurances.*
DELLA TANA (Fernand).
DELOCHE (Francis).
DELORE (Claudius), *pharmacien.*
DELPHIN (Auguste).
DEMOUSTIER (Elisée), *agent de change.*
DENÈVE (Félix).
DEPARDON (Hyacinthe), *notaire honoraire.*
DEPERDUSSIN (Joannès).
DESCHAMP (J.).
DESCOURS (Louis), *sous-inspecteur des Domaines.*
DESGEORGE (Maurice).
DESGEORGES (L'abbé Vital), *professeur à Saint-Nizier.*
DESHAYE (Léon), *licencié en droit.*
DESJUZEUR (Michel), *ingénieur.*
DESMARIS (Charles).
DESPEIGNES (Nicolas).
DESPIERRE (Henri), *architecte.*
DESPRÉS (Antonin).
DESROSIERS (L'abbé), *chez les RR. PP. Maristes à Sainte-Foy-lès-Lyon.*
DESVERNAY (Comtesse), *château de Chenevoux, par Néronde.*
DESVERNAY (Félix), ✿ I., *membre de l'Académie de Lyon, administrateur de la grande Bibliothèque de la ville de Lyon.*
DEVÈZE (Narcisse).
DEVILLE (L'abbé Fleury), *professeur de Théologie à la Maison des Chartreux.*
DEYME (Lucien).
DIANA (La) *Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.*
DIETZ (Gaston).
DISSARD (P.), ✿ I., *conservateur du Musée des antiques.*
DIZAIN, *libraire (8 exemplaires).*
DOLBEAU (Joseph).
DOMBRE (Emile), *au Caire.*
DONAT (Albin), *agent de change.*
DONIER (Francisque), *apprêteur.*
DONNET (Léon), *pharmacien à Rive-de-Gier.*
DORLY (Laurent).
DREVET (Joannès).
DRIVON (Jules), *médecin des hôpitaux.*
DROIN (Pierre).
DRUT (Lazare), *usine Gillet, à Villeurbanne.*
DUBOIS (Claude), *à Caluire.*
DUBOIS (P.-F.).
DUBOST (Antoine), *négociant.*
DUBOST (Etienne).
DUBUISSON (Joseph), *architecte.*
DUBUY (Louis).
DUCHAMP (Victor).
DUFIER (Pierre).
DUFOUR (L'abbé), *vicaire à Saint-Nizier.*
DUFOUR (Michel), *instituteur.*
DUFOUX (P.), *pharmacien à Villefranche.*

DUGAS (Victor), *propriétaire, conseiller général de l'Ain, château de la Chassagne, par Neuville-les-Dames.*

DUGAS de la CATONNIÈRE (Baron) *propriétaire, château de la Rey.*

DULAC (Jean-Baptiste), *à Montbrison.*

DULAU et Cie, *libraires, à Londres (3 exemplaires).*

DULIAN (Alexandre), *aux Avenières.*

DUMAS (Francisque), *à Villefranche.*

DUMOLARD (Victor).

DUMOND (Hippolyte).

DUMONT (Hippolyte).

DUMONT (Louis).

DUMOULIN (Maurice), *ancien conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Roanne.*

DUPLATRE (Joseph), *à Grenoble.*

DUPOND (Félix).

DUPOND (J.), *juge à Trévoux.*

DUPONT (Mathieu), *à Toulouse.*

DUPORT (Pedro).

DUPRÉ (Louis), *curé à Saint-Priest-la-Roche.*

DUPUY (Paul), *pharmacien, ex-interne des hôpitaux de Lyon à Pontcharra-sur-Turdine.*

DURAND, *libraire à Moulins.*

DURAND (Docteur A. P.).

DURAND (Claude).

DURAND (Pierre).

DURAND-REYNAUD (Joseph-Victor), *de Montélimar.*

DUREL (François), *à Genève.*

DURET (Auguste), *architecte.*

DURILLON (Louis), *chimiste.*

DURINGE (Alfred).

DUSSUC.

DUVANT (Adrien), *chef de la Rédaction politique au* Gil Blas, *à Paris.*

DUVANT (Auguste).

DUVERDY (Louis).

DUVERNAY (Jules), ✿ A., *membre de la Chambre de commerce.*

DYEN (C.).

ELMER (J.-H.), *teinturier.*

EMERY (Docteur Michel).

EPARVIER (Louis), *apprêteur de tulles.*

ERNST (Henry).

ESCOFFIER (Jean), *fabricant de dorures.*

ESCOT (Claudius).

ESCOT (Louis), *huissier à Villeurbanne.*

ESCUDIÉ (Achille).

ESPAGNY (Comte Jacques-Auguste-Henri de Laire d'), *propriétaire, château de la Grye, par Ambierle.*

EYRAUD (Casimir), *négociant.*

FAIDY (René).

FAISANT (Stéphane), *à Roanne.*

FAIVRE-REUILLE (A.).

FALCON DE LONGEVIALLE (Louis), *château de Veaurenard, à Gleizé.*

FALCOUZ (Mme Clotilde).

FALSAN (Mlle Alex.).

FARJAT (L'abbé Pierre), *vicaire à Saint-Augustin.*

FAUGIER (Antoine).

FAURE (L'abbé Philibert), *curé-archiprêtre de Soleymieux.*

FAURE-CARLHIAN (Ange-Louis-Marie), *juge à Tarascon.*

FAURE-LULLION.

FAVIER (Louis), *teinturier.*

FAVIER (LUCIEN), *directeur d'assurances.*
FAVRE (ENNEMOND), *à Chaponost.*
FAVRE (FRANCISQUE), ✱.
FAYE (PIERRE), *agent de change.*
FAYOLLE.
FAYOLLE (J.-M.).
FAYOLLE (LOUIS).
FÉLIZAT (MICHEL), *constructeur de bateaux.*
FENOGLIO (JOSEPH).
FENOUILLET (FRÉDÉRIC), *notaire à Montchanin-les-Mines.*
FÉRET ET FILS, *libraires à Bordeaux.*
FÉRIER (FRANÇOIS).
FERLAT (LOUIS), *architecte, à Oullins.*
FERNEX (GEORGES DE).
FÉROLDI (LOUIS).
FERRAND (L'ABBÉ), *missionnaire aux Chartreux.*
FERRAND (FERDINAND).
FERROUD (Dr PAUL), *à Chasselay.*
FERROUILLAT (AUGUSTE), *Directeur du* Lyon Républicain.
FEUZ (EMILE).
FICOUT (L'ABBÉ C.), *curé de Saint-Clair.*
FIRMIN-DIDOT ET Cie, *éditeurs à Paris.*
FLACHAIRE DE ROUSTAN (MARCEL).
FONBONNE (ANTOINE).
FONFROIDE (ALPHONSE).
FONTAINE (HENRI).
FORAY-GOURD (Mme CLÉMENCE), *à Thizy.*
FORCRAND (PAUL DE), *château de Gleteins, à Jassans.*
FOREST (HENRI), *Prélat de la Maison de Sa Sainteté, supérieur des Chartreux.*
FORNAS (LOUIS), *rentier.*
FORTIER (GUSTAVE), *directeur de l'École Centrale.*
FOUILLERON (JUSTIN).
FOULAZ (Mlle A.), *professeur.*
FOULETIER (MAURICE), *industriel à Saint-Chamond.*
FOUR (CLAUDE).
FOURNIER (A.-LÉON).
FOURNIER (JEAN-MARIE), *caissier à l'Ouest Lyonnais.*
FOURNIER (CLAUDE).
FRANC (GABRIEL), *à Tarare.*
FRANCHE (C.), *à Thizy.*
FRANK-DEFOUG (ARMAND-FRÉDÉRIC), *à Paris.*
FRANCHET (CHARLES), *architecte.*
FRANÇOIS (P.), *comptable.*
FRAYDON (HONORÉ).
FRÉCON (CLAUDIUS).
FRÉMINVILLE-NUGUE (JOSEPH DE), *archiviste du département de la Loire, à Saint-Étienne.*
FRÈREJEAN (GEORGES).
FREYNET (MARIUS), *notaire à Saint-Étienne.*
FRÈZE (Mme), *à Montluel.*
FRIZE.
FRÖHNER, *à Paris.*
FUGIER (CH.).
FURNION (CHARLES).

GABET (A.).
GACHOD (EMILE).
GADOLA (JULES), *à Paris.*
GAGNIEUR (PHILIBERT).
GAIDON-CORDELIER (FRANCISQUE), *à Villefranche.*
GAILLARD (JOANNÈS), *architecte à Roanne.*
GALLAND (HENRI).
GALLAND (RÉMY), *négociant.*
GALLE (LÉON).
GALLET (AYMÉ), *industriel, les Echelles.*

GALLIOT, *liseur de dessins.*
GALTIER (B.).
GAMES (F.-A.), *pharmacien à Mâcon.*
GANTILLON (JEAN).
GARCHERY (PHILIPPE), *à Craponne.*
GARCIN (FRANCISQUE), *propriétaire à Charbonnières.*
GARDE (PIERRE), *à Saint-Étienne.*
GARETS (Mme LA COMTESSE S. DES), *château de Saint-Béron.*
GARNIER (L'ABBÉ HENRI), *à Oullins.*
GARNIER (LÉOPOLD).
GARNIER-DUPRÉ (AUGUSTE), *notaire à la Verpillière.*
GARRIOUD (Mlle ANNE), *institutrice.*
GATELLIER (VICOMTE HENRY DE), *château de Gatellier, par Charlieu.*
GATELLIER (VICOMTE MAURICE DE), *château de Gatellier, par Charlieu.*
GATELLIER (GASTON DE).
GAUDEMARIS (MARQUIS H. DE), *peintre d'histoire.*
GAUDISSART (FRANCISQUE).
GAULME (FÉLIX), *comptable.*
GAUTHERON (EMILE).
GAUTHERON (JOSEPH), *notaire à Mâcon.*
GAUTHIER (Mlle ERNESTINE), *rentière.*
GAUTHIER (L'ABBÉ).
GAUTHIER (JULES-CÉLESTIN).
GAUTHIER (PIERRE), *à Saint-Etienne.*
GAUTHIER-PÉJU (JULES).
GAUTIER (LOUIS), *à Chasselay,*
GAVARRET (LE COLONEL DE).
GAVET (LOUIS), *à Villeurbanne.*
GAY (PAUL).
GAYET (ERNEST), *château de Mépieu, par Montalieu-Vercieu.*
GAYET (JEAN-ERNEST), *château des Charmes, par Saint-Donat (Drôme).*
GEAY (MONSEIGNEUR PIERRE), *évêque de Laval.*
GELIN (PROSPER).
GELPI (DOMINIQUE), *à Zurich.*
GENEST-BARGE (O.).
GENESTE (AUGUSTE), *directeur de l'imprimerie du* Salut Public.
GENET (HENRI).
GENEVET (ANTOINE), *agent de change.*
GENIN (L'ABBÉ), *curé de N.-D. Saint-Vincent.*
GENSOUL (PAUL).
GENTILHOMME (LOUIS).
GEOFFRAY (LAURENT).
GEORG (HENRI), *libraire (11 ex.).*
GEORGERAT (Mme PHILIPPE) *à Saint-Jean-d'Ardières.*
GÉRARD (ANTOINE).
GERIN (EUGÈNE), *avoué honoraire.*
GERMAIN (ANTOINE).
GERMAIN DE MONTAUZAN (CAMILLE), *ingénieur à Paris.*
GÉROLD ET Cie, *libraires à Vienne (Autriche).*
GERRIER (JEAN).
GEYNET (JEAN).
GIGNOUX (ANDRÉ).
GIGODOT (JEAN), *à Villebois.*
GILLET (JOSEPH).
GILLIARD (AUGUSTE).
GIRARD (Dr ANTOINE), *à Charbonnières.*
GIRARD (GABRIEL), *comptable à Saint-Étienne.*
GIRARD (JEAN), *pédicure.*
GIRARD (LOUIS).
GIRARDOT (JULES), *expert-comptable.*

GIRAUD (L'abbé J.).
GIRAUD (Edouard).
GIRAUD (François), *à Oullins.*
GIRERD (Léon), *architecte de la Préfecture.*
GIRIAT (Charles).
GIROD, *libraire.*
GIROUD (Emile).
GIROUD (Frédéric), *architecte.*
GLATARD (Henri).
GODINOT (Léon).
GONIN (Amédée).
GONINDARD (L.).
GONNELLE (Laurent).
GONNET (Eugène).
GONON (François-Joseph), *directeur de l'Ecole communale, à Pierre-Bénite.*
GOSSELIN (Charles).
GOTARD (Jean).
GOUBERT (E.), *à Villeurbanne.*
GOUILLAUD (Eugène), *avocat à la Cour d'appel.*
GOURD (Iwan).
GRABINSKI (Dr), *à Neuville-sur-Saône.*
GRAND, *à la Préfecture du Rhône.*
GRAND HOTEL DE LYON.
GRANGE (Jean-Marie).
GRANGE (Joseph).
GRANGENEUVE (Georges).
GRANOTTIER (Victor).
GRAVILLON (Arthur de), *sculpteur à Ecully.*
GRELLET-DUMAZEAU (Albert).
GRENIER (Isidore), *instituteur.*
GROBOZ (Raphael), *architecte.*
GROS de SORAS (Mme), *à Oullins.*
GUBERT (Louis), *receveur municipal à Saint-Etienne.*
GUBIAND (Georges), *ingénieur des ponts et chaussées, directeur des travaux publics, à Saïgon.*
GUENARD (Maximilien).
GUERIN (Ferdinand).
GUERRIER (Antoine).
GUERRY (Eugène), *pharmacien à Saint-Fons.*
GUERRY (Frédéric), *négociant.*
GUICHARD (Prosper), *à Crémieu.*
GUIGARDET (Eugène).
GUIGARDET (Marius), *directeur de l'Ecole de tissage.*
GUIGOU (Camille).
GUIGUE (Hyacinthe).
GUILLARD (Antoine).
GUILLARD (Edmond), *docteur en droit, à Sainte-Colombe-lès-Vienne.*
GUILLERMAIN (Joannès), *avoué.*
GUILLERMAZ (Marius), *négociant.*
GUILLIN (Philippe), *industriel.*
GUILLOUD (Claude-Antoine), ✻, *manufacturier à Roanne.*
GUIMET (Emile), *directeur du Musée Guimet.*
GUINAND (Louis).
GURDIN (François).
GUY (L'abbé Raphaël), *curé de Saint-Roch, à Saint-Etienne.*
GUY (Claude), *stéarinier.*
GUY (Frédéric), ✪ I., *éditeur de l'Indicateur Henry (annuaire du Rhône).*
GUY (Jean-Baptiste), *buffet de Perrache.*
GUY (Joseph), *professeur à l'Ecole supérieure.*
GUYENNET (Charles).
GUYOT (Claudy).
GUYOT (Louis), *à Montmerle.*

HALL (Noble).
HALL (W.-H.), *esquire, à Londres.*
HARDOUIN (Paul).
HARDY (Pierre), *à Caluire.*
HARLY (Joseph), *régisseur.*
HARTAUT (Camille).

HARVARD UNIVERSITY, *à Cambridge (États-Unis).*
HÉRARD (JEAN), *négociant.*
HÉRENGER (AUGUSTE-ALEXANDRE), *sous-intendant militaire à Paris.*
HERVE (PIERRE-ANTOINE).
HIMBERT (MARIUS).
HIRSCH (ABRAHAM), *architecte en chef de la Ville de Lyon.*
HOFFHERR (GEORGES), *brasseur.*
HONNORAT (HENRI), *pharmacien.*
HOSTACHE (JOSEPH), *avocat.*
HUGUET (EUGÈNE), *avocat.*
HUMBLOT (PAUL), *avocat.*
HUTET (JOSEPH).

IMBERT (EUGÈNE), *industriel à Saint-Julien-en-Jarez.*
IMBERT (HENRI), *clerc de notaire, à Saint-Chamond.*
ISAAC (LOUIS), *fabricant de tulles et dentelles.*
IZERABLE (MARIUS).

JACQUET (AUGUSTE).
JACQUET (CAMILLE), *avoué à Montbrison.*
JACQUETON (ANTOINE).
JALABERT (L'ABBÉ), *curé de Sain-Bel.*
JALLADE (JOSEPH).
JANGOT (ALBERT).
JANSON (PHILIBERT), *professeur à l'Ecole professionnelle à la Seyne.*
JARLOT (AUGUSTE).
JAUSSAUD (ESPRIT).
JAVOGUES (PIERRE), *produits céramiques, à Roanne.*
JEANNEZ (Mme Vve EDOUARD), *à Ouches, par Roanne.*
JEANPIERRE.
JERPHANION (BARON FRANK DE), *château de la Paix, par Saint-Symphorien sur-Coise.*
JESSÉ-LEVAS (BARON JOSEPH DE), *à Saint-Denis-de-Cabannes.*
JOANNARD (ALBERT).
JOANNON (PIERRE), *fabricant de lacets, à Izieux.*
JOB (BARTHÉLEMY).
JOBBANT, *régisseur d'immeubles.*
JOMARD (LOUIS-JOSEPH).
JONAGE (COMTE AMÉDÉE DE), *château de Chamagnieu, par Crémieu*
JORDAN DE SURY (JEAN-AIMÉ), *château de Sury-le-Comtal.*
JOSSERAND (ANTONIN).
JOTILLON (VICTOR), *avocat à Roanne.*
JOUFFRAI (GABRIEL), *à Tunis.*
JOURDAN (CLÉMENT).
JOURNEL (JEAN).
JUBIN (Dr LÉON).
JUBIN (ANTOINE).
JUIGNÉ DE LASSIGNY (EDME DE).
JULLIEN DE VILLENEUVE (BARON DE).
JUNET-DEVEAUX, *négociant à Roanne.*
JUVANON (Mme C.).
JUVANON (MARIUS), *à Saint-Etienne.*
JURY (MATHIEU).

KENZINGER (LOUIS), *administrateur de la Société anonyme* Aux Deux-Passages.
KLINGUE (HONORÉ), *propriétaire, château de l'Arbresle.*
KNŒRI (AUGUSTE).

LABLANCHE (VICTOR).
LABLATINIÈRE (JULES), *régisseur.*
LABRANCHE (CLAUDE-FRANÇOIS).
LACHARD (JEAN), *desservant à Saint-Clément-les-Places.*
LACHAUD (L'ABBÉ SIMON), *curé de Tupin-Semons.*

LACHOMETTE (PROSPER DE).
LACOMBE (L'ABBÉ), *vicaire à Saint-François.*
LACOMBE (Dr NICOLAS).
LACOUTURE (G.), *à Paris.*
LA CROIX LAVAL (VICOMTE DE), *à Paris.*
LAFAY (REMI), *propriétaire.*
LAFOND (JOANNÈS), *liseur de dessins, à Saint-Etienne.*
LAFOREST (EMILE), *commissionnaire en soieries.*
LAFUTE (FRÉDÉRIC).
LAGIER (CHARLES).
LAGLÈRE (PIERRE-AUGUSTE).
LAMBERT (ALPHONSE), *banquier.*
LAMBERT (FRANÇOIS), *fabricant de soieries.*
LANDIER FILS (LUCIEN).
LANDRY (AUGUSTE).
LANEYRIE (FRANÇOIS), *à Mâcon.*
LANGLOIS (JOSEPH), *négociant en vins.*
LAPEYRE (J.), *maître de verreries à Givors.*
LAPRA (L'ABBÉ), *curé à la Demi-Lune.*
LAPRADE (PAUL-VICTOR DE), *avocat à la Cour d'appel.*
LAPRÈVOTE (Mlle ANNA).
LAPRÉVOTE (CLAUDE), *à Saint-Fons.*
LARAMAS (FRANÇOIS), *professeur à la Martinière.*
LARCHIER (AUGUSTE), *régisseur.*
LARIGALDIE (C.), *commissionnaire en rubans, à Saint-Etienne.*
LARNAGE (COMTE RAYMOND DE), *à Tain.*
LAROCHETTE (JEAN-MARIE), *instituteur.*
LAROUE (ALEXANDRE).
LA SELVE (AMÉDÉE).
LATOUR (JOSEPH).
LATRUFFE (JUSTIN), *apprêteur.*
LAURAS (P.), *le Parc-Saint-Maur.*
LAURENS (ENNEMOND).
LAURENT (ANTONIN), *à Chazay-d'Azergues.*
LAURENT (GILBERT), *docteur en médecine, à Roanne.*
LAVENIR (CHARLES), *agent de change.*
LAVIGNE (FRANÇOIS), *avocat.*
LAVINAUD (J.), *professeur à l'Ecole industrielle, à Romans.*
LAVIROTTE (ALPHONSE).
LAVOYE (THÉODORE), *chef de bataillon en retraite.*
LEAU (EUGÈNE).
LECOINTE (LÉON), *agent commercial de papeteries, à Courbevoie.*
LE CONTE (JULES).
LÉCUREUX (BARTHÉLEMY), *avocat à la Cour d'appel.*
LEFRANC (L.-F.), *directeur du* Journal de Villeurbanne.
LEGENDRE (PAUL), *imprimeur.*
LEMOINE (J.).
LÉORAS (L.).
LEROUDIER (EMILE).
LEROUDIER (JEAN), *dessinateur.*
LESNE (AUGUSTE).
LESTRA (J.), *avocat.*
LEVERT (ALEXANDRE), *négociant.*
L'HARPE (GUSTAVE DE).
L'HOPITAL-NAVARRE (JOANNÈS), *apprêteur.*
LIANGEON (AUGUSTE), *percepteur de Roanne.*
LIGONNET (PAUL).
LOBINHES (GUSTAVE), *propriétaire à Sainte-Foy-lès-Lyon.*
LOCARD (ARNOULD), *membre de l'Académie de Lyon.*
LOISON (Dr EUGÈNE).
LOMBARD (FÉLIX), *conseiller général de l'Isère, à Vienne.*

LONGIN (L'abbé E.).
LORDEREAU (Gabriel).
LOREAU (Alfred), *conseiller général du Loiret, à Briare.*
LORTET (Armand-Louis).
LOUCHET (Auguste), *avocat, ancien magistrat, à Paris.*
LOUVIER (Aimé), *notaire.*
LUBAC (Jules de), *à Vernoux.*
LYONNET (Mlle Joséphine), ✪ A.
LYONNET (Maurice), *directeur du Comptoir Lyonnais d'Emissions et d'Etudes.*

MADERNI Fils (Jean).
MAGENTIES (Léon).
MAGNENANT (Jean), *conducteur des ponts et chaussées, à Montluel.*
MAGNIN (Dr Ant.), *Faculté des sciences, à Besançon.*
MAGNIN (Désiré).
MAGNIN (Eugène).
MAGNIN (George), *lieutenant de cavalerie, château de Beaulieu près Roanne.*
MAGNIN (L'abbé Louis), *curé de Grézieux-le-Marché.*
MAHUET (Claudius), *directeur de l'Ecole municipale de l'Arbresle.*
MAIGROT (Claudius).
MAILLET (Jacques).
MAILLET (Marin).
MAIREY (Francisque), *ingénieur à Saint-Etienne.*
MALAPER (François-Ernest), *général de brigade, à Bordeaux.*
MALIBRAN (Louis).
MALLEIN (Victor), *avocat général.*
MALO (Edmond), *architecte à Châlon-sur-Saône.*
MALTERRE (François).
MANCARDI (Paul), *fabricant de soieries.*
MANGER (J.).
MANIN (Jean-Baptiste), *chapelain de Fourvière.*
MARC (Adolphe), *pharmacien à Vienne.*
MARCHAND (Victor), *pharmacien à Vienne.*
MARDUEL (Jean-Pierre), *médecin.*
MARÉCHAL (F.).
MARESTE (Humbert de), *à Ceyzériat.*
MARGOT (Le commandant Théodore).
MARIÉTON (Paul).
MARIETTON (Joannès), *avocat.*
MARION de JASSANS (Horace), *juge au Tribunal civil.*
MARION (Jean).
MARION (Philippe), *fabricant.*
MARMORAT (G.).
MARTIN (Antoine), *supérieur général des Pères Maristes à Sainte-Foy-lès-Lyon.*
MARTIN (Antoine).
MARTIN (Claudius).
MARTIN (Marius).
MARTIN (William).
MARTIN-GUBIAN (Mme Vve Eléonore), *rentière à Tarare.*
MARTINON (Barthélemy), *directeur de la Société des teintures et apprêts de Lyon.*
MASSON (L'abbé D.-Auguste), *vicaire à Saint-Nizier.*
MASSON (Louis), *contrôleur des mines, à Béthune.*
MASSON (Pierre).
MATAGRIN (Henri), *membre de la Diana, à Saint-Laurent-de-Chamousset.*
MATHÉ (Philippe), *négociant en bijouterie.*
MATHEY (Auguste), *pharmacien.*

MATHEY (GILBERT), *clerc de notaire.*
MATHIAS (CLAUDE).
MATHIEU, *notaire à Villeurbanne.*
MATRAT (JULES), *notaire à Chavanay.*
MAUGUIN (EUGÈNE), *pharmacien.*
MAURIAT (ÉTIENNE).
MAURICE (J.-F.).
MAUVERNAY (LÉON).
MAYET (LUCIEN), *fabricant de soieries.*
MAZENOD (COMTE DE), *château de Saint-Marcellin (Loire).*
MEAUDRE DE SUGNY (ANATOLE), *propriétaire, château de Sugny, par Balbigny.*
MEAUX (VICOMTE DE), *château d'Ecotay, par Montbrison.*
MEILLER (JOANNÈS), *pharmacien.*
MELET, *libraire à Paris.*
MELEY (FLEURY), *à Saint-Etienne.*
MÉLON (PÉTRUS).
MÉNARD, *imprimeur à Saint-Etienne.*
MENGIN (CH.), *rédacteur en chef au* Progrès.
MERCIER (L'ABBÉ), *curé de l'Arbresle.*
MERCIER (ETIENNE), *instituteur.*
MERMET (FRANÇOIS).
MEYER (H. E.), *capitaine d'artillerie à Clermont-Ferrand.*
MEYSSONNIER (VICTOR).
MICHAUD (JACQUES), *architecte de l'arrondissement, à Roanne.*
MICHEL (HENRY), *à Saint-Etienne.*
MICHEL (JULES).
MICHEL (MARIUS).
MICHON-BUTY (CLAUDE).
MICOLIER (ANDRÉ), *avoué.*
MICOLON (J.-F.).
MILLARDON (HONORÉ).
MILLESCAMPS (LÉON).
MILLION (AIMÉ).
MILLOUÉ (GEORGE).
MILLY DE THY (COMTE DE).
MINGEARD (HENRY), *pharmacien à Craponne.*
MITIFFIOT DE BÉLAIR (FERNAND).
MOCHEL (LOUIS-ÉMILE), *négociant.*
MOINE (ADOLPHE), *à Calais.*
MOÏSE (JOSEPH).
MOLARD (ANTOINE), *pharmacien.*
MOLARD (Dr JACQUES), *à Fontaines-sur-Saône.*
MOLIN (AMABLE), *avocat à Beaune.*
MOLLIÈRE (DOCTEUR).
MOMAIN (ANTONIN), *à Givors.*
MONCEL (AUGUSTE), *pharmacien à Villefranche.*
MONERY (LOUIS), *à Roanne.*
MONNET (JULIEN), *notaire à la Clayette.*
MONNIER (L.).
MONOT (CHARLES), *architecte.*
MONTALAND (JOSEPH).
MONTBRIAN (COMTE DE), *château de Montbrian, par Montmerle.*
MONTCHENU (MARQUIS SCIPION DE), *propriétaire-viticulteur, château de Montchenu, par Montchenu.*
MONTÉGU (NOËL).
MONTROCHET (LOUIS), *huissier.*
MORA (CLAUDIUS).
MOREL (CLAUDE).
MOREL (EMILE), *chef de bureau au P.-L.-M.*
MOREL (JEAN-CLAUDE), *directeur du gaz, à l'Arbresle.*
MOREL (JOANNÈS).
MORET (JULES), *industriel.*
MORIN (EDOUARD), *à Montélimar.*
MORIN-PONS (HENRY), *banquier.*
MOSSANT (CHARLES), *à Bourg-de-Péage.*
MOUILLE (ANTONIN), *fondeur à Saint-Chamond.*

MOULY (Joseph).
MOURIER (Henri), *négociant, à Villefranche.*
MOUTERDE (Emile).
MUGUET (Jules), *notaire.*
MULET (Pierre).
MULIN (Maurice).
MULSANT (Georges).
MULSANT (Sébastien), *avocat à Saint-Étienne.*
MULTIER (Claude).
MUNIER (Albert).
MUNIER (Louis), *sénateur du Rhône.*
MURAT (Etienne).
MUSSET (Henri).
MUSY (Docteur).

NAQUARD (Eugène), *substitut du Procureur général, à la Martinique.*
NÉEL (Louis), *ingénieur-architecte, à Saint-Etienne.*
NESME (L'abbé), *curé de Vernaison.*
NEUVESEL (Fleury de), *à Givors.*
NEUVESEL (Comte Melchior de), *château de la Roche, à Brignais.*
NEUVESEL (Mlle Jeanne de) *château de la Roche, à Brignais.*
NEUVESEL (Mlle Marguerite de) *château de la Roche, à Brignais.*
NEUVESEL (Mlle Marie de), *château de la Roche, à Brignais.*
NEYRAND (Louis).
NEYRET (Claudius), *pharmacien.*
NEYRON de MÉONS (Gabriel), *les Rayons, par Montrond.*
NEYRON des GRANGES (Louis).
NICOLET (Félix), *sous-préfet, à Vienne.*
NOGUIER-VIENNOIS (Auguste).
NOLHAC (Stanislas de), *à Curis.*
NUGUE (Alfred).

OBERKAMPFF de DABRUN (Emile), *château de Sauvebœuf (Dordogne).*
OBERKAMPFF (Ernest), ✪ A.
ODET (André).
ODOBERT-JOSEPH (Le Frère).
OGIER (Victor), *fab. de soieries.*
OLLAGNIER (C.), *pharmacien à Saint-Chamond.*
ONORANDO (Louis), *dessinateur.*
ORIARD (Victor).
ORIOL (Benoit), *manufacturier, à Saint-Chamond.*
ORSEL des SAGETS (Henri).

PACCALLY (A.).
PACOUT (Alexandre).
PAILLAC (A.), *à Thizy.*
PAILLARD (Dr F.).
PALAZZI (François).
PALLIÈRE (L'abbé Jean-Marie), *curé de Saint-Bernard.*
PALLUAT de BESSET (Alfred).
PAPIGNY (Léon), *chef de comptabilité, à Saint-Vallier.*
PARCELLY (Pierre-Marie-Claude), *docteur en médecine et prêtre.*
PARDON (Dr), *à Beaujeu.*
PARÉ (Marius), *entrepreneur.*
PARET (Mme Élisée), *château de la Marandière, par Estivareilles.*
PASCAL (Mme Louise).
PASCAL (Octave).
PASCAL (L'abbé Georges de), *Missionnaire apostolique, à Saint-Céré.*
PASCALON (Paul), *architecte.*
PASTEUR (Léonce).
PATEL (Dr).
PATRAS d'AYZAC (Léon), *agent de change.*
PAYEN (Edouard), *négociant, vice-consul du Brésil.*

PAYEN (G.).
PAYEN (Octave).
PÉCHET (Jacques).
PEILLON (J.).
PEILLON (Marc).
PEILLON (Paul).
PEIRON (Alfred), *avoué.*
PELLISSIER (J.-L.).
PENET (Joanny), *coiffeur.*
PENOT SAINT-CYR, *directeur de l'Ecole supérieure de Commerce.*
PENIN (Mme Ve Ludovic).
PEPE (Louis), *négociant.*
PÉRICAUD (Georges).
PERNIN (Victor) *à la Demi Lune.*
PÉROUSE (Mme).
PERRET (L'abbé Alexandre)
PERRET (Claudius).
PERRET (Pierre), *notaire à Pontcharra.*
PERRICHON (Joannès), *pharmacien à Saint-Chamond.*
PERRIN, *instituteur-adjoint à Saint-Laurent-de-Chamousset.*
PERRIN (A.), *manufacturier.*
PERRIN (Auguste), *fabricant à Thizy.*
PERRIN (Félix), *à Grenoble.*
PERRIN (Jean-Louis), *négociant.*
PERRIN (Justin).
PERRIN (Pierre).
PERRIOL (Joseph) *négociant.*
PERRONNET (Claude-Nicolas), *à Saint-Etienne.*
PERROT (Henry).
PERROUD (Cl.), *recteur de l'Académie à Toulouse.*
PERRUSSEL (Mme I.).
PESSAT (A.).
PETIGNOT (L'abbé), *professeur aux Minimes.*
PETITJEAN (Pierre).
PETIT-PIERRE (André), *notaire à Tarare.*
PÉTOURAUD (Dr Jean).
PEY (Joanny), *Secrétaire de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.*
PEYROT (L'abbé), *curé de Saint-Vincent-de-Paul.*
PHILIP (Paul).
PHILIPON (Edouard), *député de l'Ain.*
PIATON (Maurice).
PIAUD (Emmanuel).
PICARD (Dr), *à Saint-Georges-de Reneins.*
PICARD et Fils, *éditeurs à Paris.*
PICARD (Lucien), *fabricant de produits chimiques à Saint-Fons.*
PICHAT (Antoine).
PIERRON WIDOR.
PIGUET et Cie.
PIGUET (Jean), *négociant en vins à Mâcon.*
PILLET (Claude).
PILLOY (Jules).
PINAULT de LORMAIS (Baron), *à Paris.*
PIOT (Pierre).
PIOTET (J.-M.).
PIPIER (C.).
PITAVAL (Denis).
PITIOT (Dr Etienne), *à la Demi-Lune.*
PITIOT (Jean), *à Messimy.*
PLANTIN (Charles), *agent de change.*
PLAQUET (Claude), *pharmacien à Trévoux.*
PLASSON de la WOESTYNE (Adolphe de), O. ✻, *conseiller aulique au ministère impérial et royal des Affaires étrangères, à Vienne (Autriche).*
POIDEBARD de SAINT-PAUL (William).
POIDEBARD (Alexandre), *avocat.*

POINAT (JULES), *avoué à Saint-Etienne.*
POINSIGNON (PIERRE), *ingénieur à Strasbourg.*
POINTET (JOSEPH).
POITRASSON (F.).
POIZAT (CLAUDE).
POMÉON (FRANÇOIS).
POMMET (GABRIEL), *notaire à Bourgoin.*
PONCINS (COMTE LÉON DE), *Président de la Diana, le Palais, par Feurs.*
PONDEVEAUX (JOSEPH), *avoué.*
PONNET (Mlle MARIE), *à Neuville-sur-Saône.*
PONSON.
PONTET (MESDEMOISELLES).
PONTI (FRANÇOIS), *bijoutier.*
PORTE (Mlle MARIE), *directrice de l'École Normale.*
POUCHOT (CLÉMENT).
POUDROUX (FABIEN).
POUSS (FERNAND).
POUZET (PHILIBERT), *professeur d'histoire au lycée, à Saint-Étienne.*
POYET (ETIENNE-BENOIT), *à Voiron.*
PRAS (JOSEPH-VICTOR), *architecte.*
PRÉ (SIMON).
PRENAT (ANTOINE-LOUIS), *à Volognat.*
PRIEUR (JOANNY), *à la Chapelle de Guinchay.*
PRIMPIED (HENRI).
PRIVAT (ANTOINE), *licencié en droit.*
PROST (JOSEPH).
PROST (LUCIEN), *négociant.*
PROTHIÈRE (EUGÈNE), *pharmacien à Tarare.*
PROTON DE LA CHAPELLE (JULIEN), *château de la Valsonnière à Saint-Just-d'Avray.*
PRUDON (MICHEL), *pharmacien-chimiste.*
PUIFFERRAT (MARQUIS DE), *à Bordeaux.*
PUPAT (LOUIS).
PUTOD (L'ABBÉ), *curé de Saint-Etienne, à Saint-Étienne.*
PUVIS DE CHAVANNES (ALPHONSE).

QUINSONAS (COMTE EMILIEN DE), *à Saint-Germain-au-Mont d'Or.*
QUINTERO (M.-J.).

RACLET (JOANNIS).
RADIGOIS (JULES), *pharmacien de 1re classe.*
RADISSON (AUGUSTIN).
RADIX (ETIENNE).
RAFFARD (LOUIS).
RAMEL (ELIE), *banquier à Saint-Etienne.*
RAMEL (EUGÈNE).
RAMEL (JEAN), *de la Société des Bibliophiles Lyonnais.*
RAMEY DE SUGNY (COMTE MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH DE), *ancien député de la Loire, château de Genetines, par Saint-Just-en-Chevalet.*
RANDY (A.), *à Paris.*
RATINET (LOUIS), *à Belley.*
RAVIER (PAUL), *notaire.*
RAVIER (JULES), *à Tassin-la-Demi-Lune.*
RAVINET (HONORÉ).
RAY (LOUIS-NICOLAS).
RAYMOND (CLAUDE), *à Beauregard.*
RAYMOND (HENRY).
RÉCAMIER (Mme), *à Paris.*
RECORBET (JEAN).
RÉGNEUX (LOUIS).
REGUET (GEORGES).
REINACH (SALOMON), *au Musée, à Saint-Germain-en-Laye.*
RENARD (CLAUDE), *instituteur.*

RENAUD (EUGÈNE), *maire de Saint-Genis-Laval.*
RENAUT (D[r] JOSEPH), *professeur à la Faculté de médecine, médecin des Hôpitaux de Lyon.*
REPOS (M[lle] CÉCILE), *à Villefranche.*
REVAUD (M[lle] ANNA), *institutrice adjointe, à Tarare.*
REVEIL (D[r] EDOUARD).
REVERCHON (M[me]).
REVILLON (JOANNÈS).
REY (ALEXANDRE).
REYNAUD (LAURENT).
REYNAUD (LOUIS).
REYRE (ERNEST).
RICHARD (ANTOINE).
RICHARD (CLAUDE).
RICHARD (ERNEST), *professeur de droit à la Faculté catholique.*
RICHARD-VITTON (CAMILLE), *rentier à Jasseron.*
RICHARME (HENRI-JOSEPH).
RICHOUX ET FILS (ALEXANDRE).
RICOT (P.), *manufacturier à Villeurbanne.*
RIGOT (EUGÈNE), *conseiller à la Cour d'Appel.*
RIMAUD (JOSEPH), *notaire.*
RISPAUD (A.), O. ✱.,
RIU (JEAN).
RIVAL (L'ABBÉ HENRI), *à Cordelle.*
RIVERON (LOUIS).
RIVOIRE (L'ABBÉ), *vicaire à Saint-François-de-Sales.*
ROBERT (GABRIEL).
ROBERT (JOSEPH).
ROBIN (A.)
ROBIN (AUGUSTE), *ingénieur civil.*
ROCHE (L'ABBÉ), *vicaire à Saint-Nizier.*
ROCHE (AUGUSTE), *antiquaire.*
ROCHE (JEAN).
ROCHE (VICTOR), *négociant.*
ROCHELANDET (FÉLIX), *professeur à l'Ecole supérieure.*
ROCHER (MARIUS), *bijoutier.*
ROCHETAILLÉE (BARON DE), *château de Nantas, à Terrenoire.*
ROCHETTE (L'ABBÉ AUGUSTE), *à Paris.*
ROGNIAT (LOUIS), *architecte.*
ROLLAND (CLÉMENT).
ROLLAND (JEAN-CLAUDE), *ancien greffier de paix, à Givors.*
ROLLIN (FRANÇOIS-MARIE).
ROMAN (GEORGES).
RONDOT (NATALIS).
RONY (LOUIS), *avocat à Montbrison.*
ROQUES (P.)
ROSEMONT (PIERRE DE), *à Verneil.*
ROSSET (A.)
ROSSIER (CHARLES).
ROÜAST (GEORGES), *naturaliste.*
ROUGIER (LUCIEN).
ROULE (C.), *négociant.*
ROUSSEAU (A.), *libraire à Paris.*
ROUSSEL (D[r] A.), *à Saint-Etienne.*
ROUSSET (L'ABBÉ), *aumônier de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon.*
ROUSSET (ALFRED), *chef de bureau au P.-L.-M.*
ROUSSET (LE COLONEL ERNEST).
ROUTIER (L'ABBÉ), *archiprêtre à Saint-Nizier.*
ROUX (AIMÉ).
ROUX (AUGUSTE), *imprimeur.*
ROUX (D[r] GABRIEL), *Bureau municipal d'hygiène.*
ROUX (JEAN), *à Dijon.*
ROUX (STÉPHANE), *à Neuville-sur-Saône.*
ROUX (VICTOR), *propriétaire, maire de Vandax.*
ROUX-MEULIEN (CHARLES) *architecte.*
ROYANNET (GEORGES), *caissier-comptable.*

ROYÉ-BELLIARD (ANATOLE), *conseiller à la Cour d'Appel.*
ROZIER (JEAN).

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'AIX.
SABATIER (Dr ANTOINE).
SABRAN (FRANCIS), *avocat à la Cour d'Appel.*
SAGNIMORTE (L.).
SAINT GENEST (GEORGES DE), *château des Charmeilles, par Cuiseaux.*
SAINT LAGER (Dr), *bibliothécaire du Palais des Arts.*
SAINT OLIVE (FERNAND).
SAINT OLIVE (GABRIEL).
SAINT OLIVE (LOUIS).
SAINT VICTOR (CHARLES DE), *à Saint-Laurent-de-Chamousset.*
SAINT-VICTOR (JEAN DE).
SALETTE (BASILE-AUGUSTE), *pharmacien à Saint-Etienne.*
SALETTE (J.-M.), *pharmacien à Givors.*
SALLEIX (AMÉDÉE), *à Régny.*
SALLÈS (ANTOINE), *avocat à la Cour d'Appel.*
SALLÈS (Dr J.).
SALLETTE (Mme JULIE), *directrice d'école.*
SALLOT (J.).
SALQUES (LOUIS), *instituteur.*
SALVERT-BELLENAVE (MARQUIS ETIENNE DE), *sous-directeur des Constructions navales à l'arsenal de Cherbourg.*
SAMUEL (A.), *à Bâle (Suisse).*
SANGOY (ANTOINE), *négociant.*
SAPANET (EMILE).
SARGNON (JEAN-MARIE).
SARGNON (JOANNY).
SATIN (EMILE).
SATRE (MARIUS).
SATTIN (JEAN).
SAVIGNON (L.)
SAVIGNY (CLAUDE).
SAVOYE (ANDRÉ), *à Pont-de-Chéruy*
SAVY, *libraire.*
SAVY (Dr CLAUDE).
SCHÖTTLAENDER (L.), *négociant.*
SCHULZ (PAUL).
SCHULZ (W.)
SÉBELLEN (J.), *pharmacien à Villefranche.*
SEIGNOBOS (EMILE).
SERVANT (JOSEPH).
SEUX (PIERRE).
SÈVE (ELISÉE), *à Hyères.*
SEVELINGE (Mme MARCELINE).
SÉZANNE (LÉON), *imprimeur.*
SIBILLE (LÉON), *avocat à la Cour d'Appel.*
SICARD.
SIMON (ANTOINE).
SIMON (JULES), *négociant.*
SIMON-PERRET.
SIMOND (ALEXIS), *négociant.*
SIMONNEAU (GABRIEL), *gérant d'immeubles.*
SIMONNET (Mme).
SIRAUD (Dr MARIUS).
SOCIÉTÉ DE LECTURE DE LYON.
SON (JOHANNÈS), *à Bourg.*
SORAS (LOUIS DE), *aux Brosses, à Caluire.*
SORLIÉ (CLAUDE).
STEINER-PONS (Mme BLANCHE).
STORCK (ADRIEN).
STSCHOUKINE (PIERRE), à Moscou.
SUC (JOSEPH), *cafetier.*
SYLVESTRE (CLAUDE), *au Bois-d'Oingt.*

TABARD (GUSTAVE).
TABORY (GUSTAVE), *rentier.*
TALON (ADRIEN), *conducteur de la voie à Villefranche-sur-Saône.*

TAMAIN (LAURENT).
TARDIVI (HENRI), *pharmacien à Saint-Etienne.*
TARDY (JULES), *conducteur à la Voirie municipale.*
TASSINARI (VINCENT).
TAUTY (FRANÇOIS), *entrepreneur.*
TAVERNIER (Mlle ADÈLE).
TAVERNIER (JEAN).
TEISSIER (GEORGES), *à Paris.*
TESTENOIRE (JOSEPH), *à la Condition des Soies.*
TESTENOIRE DESFUTS (Mme Vve).
TESTENOIRE-LAFAYETTE PÈRE (CLAUDE-PHILIPPE), *notaire honoraire à Saint-Etienne.*
TERMIER (FRANCISQUE).
TERQUEM (EM.), *libraire à Paris.*
TERREL (JEAN-BAPTISTE-MARIE) *secrétaire-archiviste de l'Association de la Soierie Lyonnaise.*
TERRET (JOSEPH).
TÊTE (AUGUSTE), *comptable.*
THÉODORE (OLIVIER).
THÉVENIN (PAUL).
THIBAUDIER, *pharmacien à Rive-de-Gier.*
THIERS, *directeur du* Salut Public.
THIERS (ALEXANDRE), *négociant.*
THIEULIN (G.), *libraire à Rouen.*
THOMAS (F.), *industriel à Miribel.*
THORIN (LÉON).
THY DE MILLY (COMTE H. DE), *château de Poyet, par Pouilly-sur-Charlieu.*
TISSOT (FRANÇOIS), *à Montélimar.*
TOLLET (TONY), *peintre.*
TORTEL (ANTHELME), *conducteur des Ponts et Chussées.*
TOURNIER (Dr C.).
TOURNON (COMTE DE), *à Montmelas.*
TOUZET (MATHIEU).
TRAPADOUX (ALPHONSE).
TRAUTWEIN (FRÉDÉRIC).
TRAVARD (Mad. ANTOINETTE), *directrice de l'Ecole maternelle à Saint-Etienne.*
TRESCA (PIERRE), ✱, *fabricant de soieries.*
TRÉVOUX (Dr FRANÇOIS).
TRÉVOUX (JOSEPH), *notaire.*
TRICHARD (FRANCISQUE).
TRICOU (G.).
TROUILLOUD (ETIENNE-AIMÉ).
TRUCHOT (HENRI), *à Ouilly.*
TRUCHOT (HIPPOLYTE).
TRUNEL (JOSEPH), *propriétaire.*
TUAILLON (JULES).
TURRIN (D.).

VACHER (GASTON), *notaire.*
VAGANAY (LOUIS), *avocat.*
VALETTE (Mme FERDINAND), *à Caluire.*
VALLET (J.).
VALLY (GEORGES).
VALLY (JULES), *manufacturier.*
VARAX (PAUL DE), *propriétaire, château de Rochefort, à Amplepuis.*
VARENNE (GEORGES).
VARILLON (FRANÇOIS).
VARNET (F.-A.), *instituteur communal à Charly.*
VAZELHES (BARON DE), *à Montbrison.*
VÉRAT (JOANNY).
VERCHÈRE (FERNAND), *à Saint-Genis-Laval.*
VERDIER (PIERRE), *pharmacien du dépôt départemental de mendicité à Albigny.*
VERMOREL (VICTOR), *à Villefranche.*

VERNA (Baron Joseph de), *conseiller général de l'Isère, château de Verna, par Crémieu.*
VERNES d'ARLANDES (Auguste), *à Corrandin, près Chaponost.*
VERNEY (Jean).
VERNIETTE (Benoit).
VERRIER (Auguste), *avocat.*
VERRIÈRE (Marc), *avoué à Roanne.*
VERZIER (Jean).
VERZIEUX (B.), *négociant.*
VEYSSIÈRE (Raymond de), *maire d'Écully, conseiller général du Rhône.*
VEYSSIÈRES, *à Chazey-d'Azergues.*
VIAL (L'abbé C.-F.), *curé à Anse.*
VIAL (Eugène), *licencié en droit.*
VIENNET (Joannès-Amédée), *à Paris.*
VIGNET (P.-M.), *apprêteur.*
VILLAINE (Hector de).
VILLARD (Philippe).
VILLARD (Pierre).
VILLERMOZ (Joseph).
VILLET (Joseph).
VILLIERS (Henry).
VILLION (le Chanoine), *directeur de l'asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or.*
VILLY (Jean), *à Amplepuis.*
VINDRY (Francisque).
VINGTRINIER (Emmanuel).
VINCENT (Dr) *chirurgien-major de la Charité, professeur agrégé à la Faculté.*
VINCENT (Eugène).
VINCENT (Pierre-Edouard), *chef de bataillon en retraite.*
VIRY (Octave de), *docteur en médecine, à Noirétable.*
VISSEYRIAS (Jean), *négociant, le Coteau.*
VITTE (E.), *libraire (2 exemplaires).*
VOLAND (Francisque), *industriel.*
VOLATIER (Gaspard), *fabricant de soieries.*
VOSS, *Sortiments-Buchhandlung, à Leipzig.*
VOUILLEMONT (Mme Louis).
VRAY (T.), *principal clerc de notaire.*
VRÉGILLE (Albert de), *château de Reyrieux, par Trévoux.*
VULLIOD (Joseph), *industriel.*

WEHRUNG (André), *négociant.*
WELSCH (E.), *liquoriste.*
WENDLING (Capitaine Georges-Auguste), ✻.
WISSEL (Auguste), *à Neuville-sur-Saône.*

HM
NT



